27

PROGRAMME PRÉSIDENTIEL 2027

Redonner à la France les moyens de son avenir

Un projet pour la France

20 chapitres · 149 sections · 8 priorités

RETROUVER LE PROGRAMME ET NOUS CONTACTER

www.programmepresidentiel.fr

contact@programmepresidentiel.fr

ÉDITION PUBLIQUE INTÉGRALE · 14 NOVEMBRE 2026

SOMMAIRE

Parcourir le programme

Notre ambition, huit grandes priorités, le budget puis les vingt chapitres du programme intégral.

Notre ambition 7
Priorité 1 — Remettre les finances publiques en ordre pour redonner à la France les moyens d'agir 8
Priorité 2 — Rétablir la sécurité et faire respecter les règles communes 10
Priorité 3 — Maîtriser l'immigration et renforcer l'intégration 12
Priorité 4 — Garantir à chacun l'accès à des soins de qualité 14
Priorité 5 — De l'école à l'université, donner à chacun les moyens de réussir 16
Priorité 6 — Mieux rémunérer le travail et renforcer notre capacité à produire des richesses 20
Priorité 7 — Partager l'effort de redressement entre salariés, retraités et épargnants, en faisant davantage contribuer les plus aisés 23
Priorité 8 — Renforcer notre souveraineté énergétique, industrielle, numérique et militaire 27
Le budget du programme 30

LE PROGRAMME INTÉGRAL

Chapitre 1 — Redresser les finances publiques et transformer l'État 34
Chapitre 2 — Garantir l'accès aux soins, renforcer nos hôpitaux et améliorer notre système de santé 48
Chapitre 3 — Favoriser la progression des salaires, soutenir l'emploi et améliorer les conditions de travail 59
Chapitre 4 — Renforcer la sécurité des Français, combattre la criminalité et garantir une justice rapide et efficace 67
Chapitre 5 — Maîtriser l'immigration, renforcer l'intégration et faire respecter les règles républicaines 85
Chapitre 6 — Transformer notre système éducatif pour favoriser la réussite de chacun 97
Chapitre 7 — Réformer la fiscalité des entreprises, recentrer les aides publiques et favoriser le développement économique 118
Chapitre 8 — Assurer l'avenir de notre système de retraite et renforcer la solidarité entre les générations 129
Chapitre 9 — Lutter contre le changement climatique et protéger notre environnement 142
Chapitre 10 — Renforcer notre indépendance énergétique et maîtriser le coût de l'énergie 153
Chapitre 11 — Faciliter l'accès au logement et améliorer l'habitat 163
Chapitre 12 — Améliorer nos transports et moderniser nos infrastructures 185
Chapitre 13 — Soutenir les familles, protéger l'enfance et mieux accompagner le handicap et le grand âge 211
Chapitre 14 — Renforcer notre démocratie, protéger les libertés et garantir l'égalité des droits 245
Chapitre 15 — Renforcer les services publics de proximité, réduire les inégalités territoriales et développer le tourisme 281
Chapitre 16 — Renforcer notre défense, construire une Europe plus forte et affirmer notre influence internationale 318
Chapitre 17 — Renforcer notre souveraineté alimentaire et soutenir nos filières agricoles et maritimes 354
Chapitre 18 — Protéger les populations et préparer la France aux crises majeures 381
Chapitre 19 — Soutenir la recherche et l'innovation pour construire notre indépendance scientifique et technologique 400
Chapitre 20 — Faire vivre la culture, préserver notre patrimoine et développer le sport pour tous 432

INDEX

Les 149 sections

Repère détaillé pour accéder à chaque section du programme.

Chapitre 1 — Redresser les finances publiques et transformer l'État

1.1 — Pourquoi devons-nous redresser nos finances publiques ?
1.2 — Maîtriser les dépenses publiques et les effectifs
1.3 — Renforcer la lutte contre les fraudes
1.4 — Réexaminer les dépenses et les dispositifs publics
1.5 — Réformer la fiscalité et répartir les efforts
1.6 — Garantir la transparence et le suivi du redressement
1.7 — Simplifier et moderniser le fonctionnement de l'État

Chapitre 2 — Garantir l'accès aux soins, renforcer nos hôpitaux et améliorer notre système de santé

2.1 — Garantir l'accès à un médecin et réduire les déserts médicaux
2.2 — Renforcer les hôpitaux et améliorer les conditions de travail des soignants
2.3 — Améliorer la prise en charge des urgences et des soins non programmés
2.4 — Améliorer l'efficacité du système de santé et maîtriser les dépenses inutiles
2.5 — Améliorer l'accès aux soins de santé mentale
2.6 — Renforcer la prévention et la protection de la santé
2.7 — Assurer le financement et le suivi de notre système de santé

Chapitre 3 — Favoriser la progression des salaires, soutenir l'emploi et améliorer les conditions de travail

3.1 — Favoriser la progression des salaires et mieux partager la valeur
3.2 — Soutenir l'emploi et favoriser le retour durable au travail
3.3 — Améliorer les conditions et l'organisation du travail
3.4 — Développer l'apprentissage, la formation et les reconversions professionnelles
3.5 — Renforcer le dialogue social et accompagner les transformations du travail

Chapitre 4 — Renforcer la sécurité des Français, combattre la criminalité et garantir une justice rapide et efficace

4.1 — Renforcer la sécurité du quotidien et la présence des forces de l'ordre
4.2 — Combattre le narcotrafic et la criminalité organisée
4.3 — Mieux protéger les victimes et lutter contre les violences
4.4 — Protéger les lanceurs d'alerte et les témoins menacés, lutter contre la corruption
4.5 — Prévenir le terrorisme et répondre aux troubles graves à l'ordre public
4.6 — Accélérer la justice et la rendre plus accessible
4.7 — Renforcer l'exécution des peines et lutter contre la récidive
4.8 — Donner à la police, à la gendarmerie et à la justice les moyens de remplir leurs missions

Chapitre 5 — Maîtriser l'immigration, renforcer l'intégration et faire respecter les règles républicaines

5.1 — Maîtriser l'immigration légale et renforcer les conditions de séjour
5.2 — Renforcer l'intégration et le respect des principes républicains
5.3 — Réformer les conditions d'acquisition de la nationalité française
5.4 — Réformer l'accès aux prestations sociales, au logement et aux soins
5.5 — Renforcer l'exécution des décisions d'éloignement
5.6 — Accélérer les procédures d'asile et renforcer le contrôle des frontières
5.7 — Combattre les filières d'immigration clandestine et le travail illégal
5.8 — Améliorer l'évaluation et la protection des mineurs non accompagnés
5.9 — Renforcer la transparence et évaluer notre politique migratoire

Chapitre 6 — Transformer notre système éducatif pour favoriser la réussite de chacun

6.1 — Renforcer les apprentissages fondamentaux dès l'école primaire
6.2 — Réformer le collège pour améliorer les apprentissages et alléger les journées
6.3 — Transformer le lycée général et technologique, alléger les emplois du temps et réduire les heures creuses
6.4 — Améliorer l'orientation et valoriser l'enseignement professionnel

6.5 — Renforcer l'attractivité du métier d'enseignant et garantir la continuité des cours
6.6 — Rétablir l'autorité et garantir un environnement scolaire protecteur
6.7 — Mieux accompagner les élèves en situation de handicap ou rencontrant des difficultés particulières
6.8 — Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants
6.9 — Améliorer les établissements scolaires et garantir les moyens de notre politique éducative

Chapitre 7 — Réformer la fiscalité des entreprises, recentrer les aides publiques et favoriser le développement économique

7.1 — Réformer la fiscalité des entreprises
7.2 — Recentrer les allègements de cotisations et les aides publiques
7.3 — Favoriser la croissance, le financement et le développement international des entreprises
7.4 — Simplifier la vie des entreprises et garantir une concurrence équitable
7.5 — Évaluer les conséquences économiques et financières de nos réformes

Chapitre 8 — Assurer l'avenir de notre système de retraite et renforcer la solidarité entre les générations

8.1 — Relever l'âge légal de départ à 65 ans et porter la durée de cotisation à 44 annuités
8.2 — Réformer le montant des pensions et leur revalorisation jusqu'en 2032
8.3 — Améliorer les petites retraites et mieux reconnaître les années cotisées
8.4 — Préserver les départs anticipés justifiés et aménager les fins de carrière
8.5 — Réformer les pensions de réversion et les avantages familiaux
8.6 — Réformer la fiscalité des pensions et les contributions des retraités
8.7 — Simplifier le système de retraite et corriger les injustices entre régimes
8.8 — Garantir le financement et le suivi de notre système de retraite

Chapitre 9 — Lutter contre le changement climatique et protéger notre environnement

9.1 — Réduire les émissions de gaz à effet de serre et sortir progressivement des énergies fossiles
9.2 — Adapter la France au changement climatique
9.3 — Protéger nos ressources en eau et mieux gérer les périodes de sécheresse
9.4 — Préserver la biodiversité et protéger les sols
9.5 — Réduire les pollutions et les nuisances environnementales
9.6 — Réduire les déchets et développer l'économie circulaire
9.7 — Assurer le financement et l'évaluation de notre politique environnementale

Chapitre 10 — Renforcer notre indépendance énergétique et maîtriser le coût de l'énergie

10.1 — Réduire et stabiliser durablement le prix de l'électricité
10.2 — Faire du nucléaire le pilier de notre indépendance énergétique
10.3 — Développer l'hydroélectricité et les énergies renouvelables réellement utiles
10.4 — Moderniser les réseaux électriques et développer les capacités de stockage
10.5 — Réduire notre dépendance au pétrole et au gaz

Chapitre 11 — Faciliter l'accès au logement et améliorer l'habitat

11.1 — Construire davantage de logements là où les besoins sont les plus importants
11.2 — Remettre sur le marché les logements vacants et encadrer les locations touristiques
11.3 — Réformer le logement social pour garantir des attributions transparentes et équitables
11.4 — Sécuriser les relations entre propriétaires et locataires
11.5 — Accélérer la rénovation des logements et améliorer le confort d'été
11.6 — Lutter contre le mal-logement, l'habitat indigne et le sans-abrisme

Chapitre 12 — Améliorer nos transports et moderniser nos infrastructures

12.1 — Rénover et sécuriser nos routes, nos ponts et nos infrastructures
12.2 — Améliorer la fiabilité des trains et la qualité des services ferroviaires
12.3 — Améliorer les transports du quotidien et désenclaver les territoires
12.4 — Préserver la place de l'automobile, réformer les ZFE et renforcer la sécurité routière
12.5 — Préparer le retour des autoroutes sous contrôle public
12.6 — Développer le fret, les ports et les voies navigables
12.7 — Moderniser le transport aérien et les grandes infrastructures stratégiques

Chapitre 13 — Soutenir les familles, protéger l'enfance et mieux accompagner le handicap et le grand âge

13.1 — Soutenir les familles et adapter les prestations aux revenus
13.2 — Faciliter la garde des jeunes enfants et mieux accompagner les parents
13.3 — Mieux protéger les familles monoparentales et garantir le paiement des pensions alimentaires

13.4 — Renforcer la protection de l'enfance et améliorer la prise en charge des enfants confiés à l'ASE
13.5 — Garantir les droits, les ressources et un accompagnement adapté aux personnes handicapées
13.6 — Favoriser l'emploi, l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées
13.7 — Favoriser le maintien à domicile et mieux accompagner la perte d'autonomie
13.8 — Garantir la dignité et améliorer la qualité de vie dans les EHPAD
13.9 — Reconnaître et mieux soutenir les proches aidants

Chapitre 14 — Renforcer notre démocratie, protéger les libertés et garantir l'égalité des droits

14.1 — Rééquilibrer les institutions et renforcer le rôle du Parlement
14.2 — Réformer les élections pour améliorer la représentation des Français
14.3 — Donner davantage de pouvoir aux citoyens et encourager la participation démocratique
14.4 — Renforcer la probité et la transparence de la vie politique
14.5 — Garantir l'indépendance de l'audiovisuel public et le pluralisme des médias
14.6 — Protéger les élections et le débat public contre les manipulations de l'information
14.7 — Garantir l'égalité des droits et lutter contre toutes les discriminations
14.8 — Protéger les libertés fondamentales et garantir des recours effectifs

Chapitre 15 — Renforcer les services publics de proximité, réduire les inégalités territoriales et développer le tourisme

15.1 — Garantir l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire
15.2 — Clarifier les compétences des collectivités et simplifier l'organisation territoriale
15.3 — Renforcer l'autonomie financière des collectivités et la solidarité entre territoires
15.4 — Réduire les dépenses administratives et simplifier les démarches des collectivités
15.5 — Renforcer l'attractivité touristique de la France et améliorer la qualité de l'accueil
15.6 — Développer un tourisme durable et mieux répartir la fréquentation sur le territoire
15.7 — Soutenir les entreprises et les métiers du tourisme, et favoriser l'accès aux vacances
15.8 — Réduire les inégalités et répondre aux besoins spécifiques des territoires d'outre-mer

Chapitre 16 — Renforcer notre défense, construire une Europe plus forte et affirmer notre influence internationale

16.1 — Renforcer nos armées et garantir notre capacité à défendre la France
16.2 — Préserver notre dissuasion nucléaire et développer nos capacités de cyberdéfense et spatiales
16.3 — Améliorer les conditions de vie des militaires et développer l'engagement volontaire
16.4 — Renforcer notre industrie de défense et notre souveraineté industrielle
16.5 — Construire une Union européenne plus forte, plus efficace et respectueuse des souverainetés nationales
16.6 — Renforcer la défense européenne tout en préservant notre indépendance militaire
16.7 — Défendre la sécurité européenne et faire face aux grandes crises internationales
16.8 — Défendre nos intérêts face à la Chine et renforcer notre présence dans l'Indo-Pacifique
16.9 — Renouveler nos partenariats internationaux et renforcer l'influence française

Chapitre 17 — Renforcer notre souveraineté alimentaire et soutenir nos filières agricoles et maritimes

17.1 — Renforcer notre souveraineté alimentaire et améliorer la rémunération des agriculteurs
17.2 — Faciliter l'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations
17.3 — Simplifier les règles agricoles et défendre une politique agricole commune plus équitable
17.4 — Protéger nos producteurs contre la concurrence déloyale et garantir l'origine des produits
17.5 — Soutenir l'élevage, moderniser les productions et sécuriser nos approvisionnements agricoles
17.6 — Concilier production agricole, protection de l'environnement et gestion durable de l'eau
17.7 — Préserver nos forêts et développer la filière française du bois
17.8 — Soutenir la pêche, développer l'aquaculture et valoriser les produits de la mer
17.9 — Renforcer notre souveraineté maritime et soutenir l'économie de la mer

Chapitre 18 — Protéger les populations et préparer la France aux crises majeures

18.1 — Améliorer l'organisation des secours et la gestion des crises majeures
18.2 — Renforcer les sapeurs-pompiers et les services d'incendie et de secours
18.3 — Renforcer nos moyens de lutte contre les incendies et les catastrophes naturelles
18.4 — Mieux alerter et préparer la population face aux situations d'urgence
18.5 — Garantir la continuité des services essentiels en situation de crise

Chapitre 19 — Soutenir la recherche et l'innovation pour construire notre indépendance scientifique et technologique

19.1 — Renforcer la recherche publique et soutenir l'excellence scientifique

19.2 — Attirer les talents, soutenir les jeunes chercheurs et protéger la liberté scientifique
19.3 — Transformer les découvertes scientifiques en innovations et soutenir nos entreprises technologiques
19.4 — Faire de la France une puissance mondiale de l'intelligence artificielle
19.5 — Réduire nos dépendances technologiques et renforcer notre souveraineté numérique
19.6 — Renforcer la cybersécurité et protéger nos infrastructures numériques essentielles
19.7 — Protéger les citoyens et garantir un numérique respectueux des droits fondamentaux
19.8 — Imposer des obligations strictes aux réseaux sociaux et sanctionner les manquements graves
19.9 — Garantir une concurrence équitable et mieux réguler les grandes plateformes numériques

Chapitre 20 — Faire vivre la culture, préserver notre patrimoine et développer le sport pour tous

20.1 — Favoriser l'accès à la culture et mieux cibler les soutiens à la création
20.2 — Préserver notre cinéma et soutenir la création audiovisuelle française
20.3 — Protéger les artistes, les droits d'auteur et la création humaine face à l'intelligence artificielle
20.4 — Préserver notre patrimoine et moderniser nos grands établissements culturels
20.5 — Développer l'activité physique et encourager la pratique sportive dès le plus jeune âge
20.6 — Soutenir les clubs amateurs et améliorer l'accès aux équipements sportifs
20.7 — Protéger les sportifs et renforcer l'intégrité et la bonne gestion du sport
20.8 — Soutenir les sportifs de haut niveau et développer le sport paralympique
20.9 — Réussir les grands événements sportifs et valoriser l'héritage des Jeux

INTRODUCTION

Notre ambition

Redonner à la France les moyens de son avenir

La France doit retrouver la capacité de décider de son avenir, de protéger ses citoyens et de tenir ses engagements. C'est l'ambition qui guide ce programme.

Notre projet repose sur une conviction : nous ne pourrons pas durablement améliorer notre pays sans remettre de l'ordre dans nos finances publiques, faire respecter les règles communes et concentrer nos moyens sur ce qui compte réellement.

Nous voulons un État qui assure ses missions essentielles. Un pays dans lequel chacun puisse accéder à des soins de qualité et où l'école donne à tous les élèves les moyens de réussir. Un pays qui renforce les moyens de ses forces de l'ordre pour mieux protéger les Français et qui s'appuie sur une justice plus rapide et plus efficace.

Nous voulons également une France qui valorise davantage le travail, permette aux salaires de progresser, soutienne la création de richesses et retrouve une plus grande maîtrise de son avenir énergétique, industriel, technologique et militaire.

Nous voulons une politique d'immigration maîtrisée, fondée sur des règles claires et effectivement appliquées, ainsi que sur une intégration exigeante, respectueuse des principes républicains.

Mais nous ne prétendons pas que ces transformations seront possibles sans efforts.

Le redressement de nos finances exigera des économies, des réformes et des contributions supplémentaires. Salariés, retraités et épargnants seront concernés, tandis qu'une contribution accrue sera demandée aux ménages disposant des revenus et des patrimoines les plus élevés.

Ces choix auront des conséquences. Certains demanderont du temps, d'autres imposeront des contraintes. Notre responsabilité est de les présenter clairement, de les expliquer et de les inscrire dans une trajectoire financière crédible.

Notre ambition est de retrouver, d'ici 2032, un pays plus solide financièrement, plus sûr, plus autonome et davantage capable de préparer l'avenir des générations suivantes.

Nous avons choisi de mettre en avant huit grandes priorités qui donnent sa direction à notre projet. Mais notre programme ne s'y limite pas : il comprend de nombreux autres engagements, présentés dans vingt chapitres, pour permettre à chacun de découvrir l'ensemble de nos propositions et d'en comprendre les conséquences.

PRIORITÉ 01 / 08

Remettre les finances publiques en ordre pour redonner à la France les moyens d'agir

La France ne peut pas continuer à accumuler les déficits et laisser sa dette augmenter indéfiniment. Chaque année, les intérêts de cette dette mobilisent des milliards d'euros qui réduisent notre capacité à investir, à améliorer les services publics et à faire face aux crises.

Notre objectif est de reprendre progressivement le contrôle de nos finances pour que notre pays retrouve les moyens de ses ambitions.

D'ici 2032, nous voulons ramener le déficit public autour de 2,5 % de la richesse nationale et engager une stabilisation du poids de la dette.

Pour y parvenir, nous proposons des transformations importantes :

Les engagements

- Réduire de 500 000 le nombre net d'emplois publics d'ici 2032, en réorganisant les administrations, en supprimant les tâches inutiles et en limitant les remplacements. Cette réduction devra tenir compte des recrutements nécessaires dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, la sécurité et la justice.
- Réexaminer les dépenses publiques et les aides fiscales ou sociales, pour réduire celles qui sont devenues trop coûteuses, insuffisamment ciblées ou inefficaces, tout en préservant les protections jugées essentielles.
- Renforcer la lutte contre les fraudes fiscales et sociales, en ciblant les pratiques organisées et en améliorant le recouvrement des sommes dues.
- Assumer clairement les hausses d'impôts et de prélèvements nécessaires au redressement : augmentation de trois points de la CSG à partir de 2028, avec maintien des exonérations existantes ; hausse du taux normal de TVA de 20 à 21 %, et passage de 10 à 21 % dans la restauration commerciale ; relèvement de l'impôt sur les sociétés à 30 % ; augmentation de l'impôt sur le revenu pour les très hauts revenus ; nouvel impôt sur les très grandes fortunes, incluant progressivement les grandes participations professionnelles, et fiscalité renforcée des successions les plus importantes ; contribution annuelle de 0,10 % sur certains encours d'épargne. Plusieurs autres avantages fiscaux seront également réduits ou supprimés.

Pour conclure

Ce redressement demandera des efforts. Il impliquera des réorganisations profondes, la réduction de certaines aides et des hausses de prélèvements qui pourront peser sur le pouvoir d'achat.

Mais ces efforts ne doivent pas devenir une fatalité permanente. Notre ambition est de rétablir durablement les finances publiques pour retrouver des marges de manœuvre et, lorsque la situation budgétaire le permettra, pouvoir engager une diminution progressive des impôts et des prélèvements.

Le redressement des finances publiques n'est pas une fin en soi : il doit permettre à la France de retrouver les moyens d'agir, de préserver ses services essentiels et de préparer l'avenir sans reporter indéfiniment le poids de ses dettes sur les générations suivantes.

PRIORITÉ 02 / 08

Rétablir la sécurité et faire respecter les règles communes

Chacun doit pouvoir vivre, travailler et se déplacer en sécurité, quel que soit son lieu de résidence. Personne ne devrait avoir à éviter certains quartiers, à subir des intimidations répétées ou à renoncer à porter plainte parce qu'il pense que cela ne servira à rien.

Nous voulons rétablir une autorité publique capable de prévenir les violences, d'intervenir rapidement, d'identifier les auteurs d'infractions et de faire appliquer les décisions de justice.

Notre ambition est de reconstruire une chaîne de sécurité et de justice qui fonctionne réellement, depuis le premier signalement jusqu'à l'exécution des peines.

Pour y parvenir, nous proposons plusieurs transformations majeures :

Les engagements

- Renforcer considérablement la présence et les moyens des forces de l'ordre. Notre scénario central prévoit environ 22 000 créations nettes de postes dans la sécurité intérieure, comprenant des policiers, des gendarmes, des enquêteurs et des personnels d'appui. Nous investirons également dans les équipements, les véhicules, les outils d'investigation et la reconnaissance des métiers les plus exposés. L'objectif est d'assurer une présence effective sur le terrain et des interventions plus rapides, y compris le soir, la nuit et le week-end.
- Combattre beaucoup plus efficacement le narcotrafic et la criminalité organisée. Nous voulons démanteler durablement les réseaux, remonter jusqu'à leurs dirigeants et à leurs financiers, renforcer les enquêtes patrimoniales et saisir leurs profits. Nous visons au moins un milliard d'euros de confiscations définitives par an à l'horizon 2032.
- Mieux protéger les victimes et répondre rapidement aux violences. Nous renforcerons la prise en charge des plaintes, le suivi des enquêtes et la protection des personnes menacées, notamment face aux violences conjugales et intrafamiliales. Dans les situations prévues par notre réforme, l'État avancera les indemnisations accordées aux victimes avant de récupérer les sommes auprès des condamnés.
- Rendre la justice beaucoup plus rapide et plus efficace. Nous renforcerons les magistrats, les greffes et les personnels d'appui. Pour les affaires correctionnelles ordinaires, nous viserons un jugement dans les trois mois suivant la saisine du tribunal. Les procédures civiles, familiales et commerciales devront également être considérablement accélérées, sans sacrifier les droits de la défense.
- Faire réellement exécuter les peines prononcées. Notre objectif est que 90 % des peines exécutoires commencent à être appliquées dans le mois. Nous voulons porter la capacité pénitentiaire française à 90 000 places opérationnelles au total d'ici 2032, contre environ 63 300 en septembre 2026. Nous renforcerons également les établissements pénitentiaires avec environ 17 000 surveillants et agents supplémentaires. Les alternatives à l'incarcération devront, elles aussi, être effectivement exécutées et contrôlées.

- Lutter contre le sentiment d'impunité face à la délinquance des mineurs. Nous voulons que les infractions commises par des mineurs reçoivent une réponse judiciaire rapide, proportionnée et réellement appliquée, y compris lorsqu'elles se répètent. Pour les faits les plus graves, des mesures de sûreté ou d'éloignement pourront intervenir sous 48 heures. Nous renforcerons les sanctions, notamment en cas d'infractions graves ou de récidive, et développerons les places dans les établissements fermés ou spécialisés, tout en maintenant un accompagnement éducatif destiné à prévenir la récidive.
- Renforcer notre capacité à prévenir le terrorisme et à répondre aux troubles graves à l'ordre public. Cela suppose un renseignement mieux coordonné, des forces capables d'intervenir rapidement et des moyens adaptés face aux violences organisées, dans le respect du droit et des libertés fondamentales.

Pour conclure

Ces transformations représenteront un investissement public important. Nous l'assumons : rétablir durablement la sécurité suppose de donner aux policiers, aux gendarmes, aux magistrats et aux personnels pénitentiaires les moyens réels d'accomplir leurs missions.

Mais les moyens engagés ne suffiront pas à mesurer notre réussite. Ce qui comptera, ce sera la sécurité effectivement retrouvée dans la vie quotidienne, la rapidité des interventions, la résolution des enquêtes, la protection des victimes et l'application des décisions de justice.

Notre objectif est simple : que les Français puissent de nouveau compter sur un État capable de les protéger et de faire respecter la loi, partout sur le territoire.

PRIORITÉ 03 / 08

Maîtriser l'immigration et renforcer l'intégration

La France doit pouvoir décider des conditions dans lesquelles elle accueille des personnes étrangères, accompagner leur intégration et faire respecter les décisions prises par ses autorités.

L'immigration recouvre des situations différentes : venir travailler, étudier, rejoindre sa famille ou demander une protection contre des persécutions ne relève pas des mêmes règles. Une politique efficace doit savoir distinguer ces situations, plutôt que de les traiter indistinctement.

Nous voulons une immigration mieux maîtrisée, fondée sur des critères transparents, des obligations réellement appliquées et une intégration qui ne se limite pas à la délivrance d'un titre de séjour.

Notre ambition est de retrouver la maîtrise des admissions, de renforcer les exigences d'intégration et de faire en sorte que les décisions administratives et judiciaires soient effectivement respectées.

Pour y parvenir, nous proposons plusieurs transformations majeures :

Les engagements

- Mieux maîtriser l'immigration légale en fonction des besoins et des capacités d'accueil du pays. Chaque année, le gouvernement présentera des objectifs indicatifs et des critères publics pour les principales catégories d'immigration : travail, études et famille. Les admissions professionnelles devront répondre à des besoins économiques réels, les séjours étudiants correspondre à des études effectivement suivies et le regroupement familial respecter des conditions renforcées de ressources, de logement et d'intégration. Ces orientations ne supprimeront pas l'examen individuel des situations ni les droits protégés par la loi.
- Faire de l'intégration une exigence réelle et accompagnée. Nous renforcerons l'apprentissage du français, l'évaluation des compétences linguistiques et la connaissance des principes républicains, notamment la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect des libertés individuelles. Les exigences progresseront avec la durée du séjour et les droits demandés. Elles devront s'accompagner de formations adaptées et tenir compte des difficultés objectives rencontrées par certaines personnes.
- Réformer les conditions d'acquisition de la nationalité française. Devenir français devra reposer davantage sur une intégration démontrée, une maîtrise suffisante de la langue et une connaissance des institutions. Nous proposons notamment de supprimer les mécanismes actuels d'acquisition automatique liés à la naissance en France de parents étrangers, ainsi que la voie particulière d'acquisition par mariage, au profit de procédures de naturalisation. Ces réformes devront respecter les garanties constitutionnelles et internationales, notamment la prévention de l'apatridie.
- Revoir les conditions d'accès à certaines prestations sociales, au logement social et aux soins. Pour certaines prestations non contributives, nous voulons instaurer une condition préalable d'environ deux années de résidence régulière pour les ressortissants de pays extérieurs à l'Union européenne, sous réserve des droits particuliers protégés par la loi. L'accès au logement social tiendra davantage compte de la stabilité du séjour et de l'ancienneté de résidence régulière. Nous recentrerons également l'aide médicale de l'État sur les soins médicalement nécessaires, en préservant notamment les urgences, les traitements des maladies graves, les soins liés à la grossesse et ceux destinés aux mineurs.

- Faire réellement appliquer les décisions d'éloignement. Une obligation de quitter le territoire ne doit pas rester une simple décision administrative sans suite. Nous voulons renforcer le suivi des dossiers, préparer plus efficacement les retours, achever les capacités de rétention déjà programmées et développer la coopération avec les pays d'origine. Les départs volontaires seront privilégiés lorsqu'ils permettent un retour effectif, et les éloignements forcés devront être organisés lorsque la loi le permet. Les situations dans lesquelles un retour est juridiquement ou matériellement impossible seront traitées dans un cadre administratif spécifique, plutôt que laissées sans solution.
- Éloigner les étrangers condamnés pour des faits graves ou constituant une menace avérée. Pour les crimes, les infractions très graves et les récidives sérieuses, nous voulons faire de l'interdiction du territoire français la solution de principe, sauf décision spécialement motivée du juge. L'éloignement sera préparé pendant l'exécution de la peine afin de pouvoir être réalisé dès que les conditions légales le permettent. Nous engagerons également les procédures d'expulsion contre les étrangers représentant une menace grave et actuelle pour l'ordre public, y compris lorsqu'ils sont signalés par les services de renseignement et que leur dangerosité est établie. Le seul fichage S ne constituera toutefois pas un motif automatique d'expulsion.
- Accélérer les procédures d'asile tout en garantissant une protection effective. Les personnes qui remplissent les conditions de l'asile doivent pouvoir être protégées rapidement. Celles dont la demande est définitivement rejetée doivent également voir leur situation clarifiée sans délais excessifs. Nous renforcerons les capacités de traitement des dossiers et appliquerons le cadre européen, en maintenant l'examen individuel des demandes, le droit au recours et l'interdiction des renvois vers des pays où les personnes seraient exposées à des persécutions ou à des traitements interdits.
- Combattre les filières d'immigration clandestine et le travail illégal. Nous renforcerons les enquêtes contre les réseaux de passeurs, les fraudes documentaires et les employeurs qui organisent sciemment l'exploitation de travailleurs sans autorisation. Ces derniers devront répondre des rémunérations et cotisations dues et pourront, dans les situations prévues par la loi, être exclus des aides ou des marchés publics.

Pour conclure

Ces réformes supposent des administrations capables de traiter les dossiers rapidement, d'accompagner l'intégration et de faire appliquer les décisions. Elles nécessiteront des moyens, des contrôles et une coopération internationale effective.

Nous ne prétendons pas non plus que la maîtrise de l'immigration se résume à un nombre d'entrées ou d'éloignements. Nous voulons mesurer les résultats : respect des conditions de séjour, accès à l'emploi, apprentissage du français, délais de traitement, protection des personnes qui y ont droit et retours réellement effectués.

Notre objectif est de construire une politique migratoire plus maîtrisée, plus lisible et plus cohérente, dans laquelle les droits sont respectés, les obligations sont appliquées et l'intégration devient une réalité.

PRIORITÉ 04 / 08

Garantir à chacun l'accès à des soins de qualité

Pouvoir se faire soigner lorsqu'on en a besoin devrait être une évidence. Pourtant, trop de Français rencontrent aujourd'hui des difficultés pour trouver un médecin, obtenir un rendez-vous chez un spécialiste ou accéder à des soins dans des délais raisonnables.

Dans le même temps, nos hôpitaux sont confrontés à des difficultés de recrutement et de fonctionnement. Des lits restent fermés faute de personnel, les urgences sont saturées et de nombreux soignants exercent dans des conditions devenues trop difficiles.

Nous voulons redonner à notre système de santé les moyens de remplir sa mission essentielle : soigner chacun selon ses besoins, quel que soit son lieu de résidence.

Notre ambition est de garantir un accès plus rapide et plus équitable aux soins, de renforcer durablement les équipes soignantes et de reconstruire un système de santé dans lequel les patients ne sont plus laissés seuls face aux difficultés.

Pour y parvenir, nous proposons plusieurs transformations majeures :

Les engagements

- Former davantage de médecins et mieux les répartir sur le territoire. Nous prévoyons 60 000 admissions en médecine entre 2028 et 2032, avec un renforcement des capacités de formation et des stages. Pour répondre aux déserts médicaux, nous instaurerons également deux années de service territorial rémunéré pour les professionnels de santé concernés entrant dans l'exercice autonome. Ils pourront choisir entre plusieurs territoires déficitaires et différentes formes d'exercice, avec des adaptations pour certaines situations personnelles. À l'issue de ces deux années, ils retrouveront leur liberté complète d'installation.
- Permettre aux patients de trouver plus facilement un médecin ou un spécialiste. Nous créerons Rendez-vous Santé, un service public national permettant de rechercher des consultations disponibles et de mieux gérer les listes d'attente, en coordination avec les outils existants. Lorsqu'un professionnel orientera un patient vers un spécialiste, celui-ci devra recevoir une première réponse médicale adaptée sous trois jours ouvrés : avis spécialisé, téléexpertise, orientation ou proposition de rendez-vous selon l'urgence. Cela ne signifie pas que toutes les consultations pourront avoir lieu sous trois jours, mais qu'aucune demande ne devra rester sans suivi.
- Renforcer les effectifs hospitaliers et améliorer les conditions de travail. Nous prévoyons le recrutement net d'environ 12 000 infirmiers et 8 000 aides-soignants supplémentaires d'ici 2032. Nous améliorerons l'organisation des plannings, les conditions de travail et les rémunérations. Les infirmiers bénéficieront notamment d'une revalorisation moyenne équivalente à 200 euros nets par mois sur trois ans, tandis que les praticiens hospitaliers verront leur grille de rémunération de base augmenter de 8 % en moyenne. Notre objectif est de fidéliser les soignants, de limiter les fermetures de lits et de permettre aux équipes de travailler dans de meilleures conditions.
- Donner aux hôpitaux des moyens plus stables et mieux adaptés à leurs missions. Nous mettrons en place des contrats de financement sur cinq ans, afin de leur permettre d'anticiper leurs recrutements et leurs

investissements. Les activités indispensables, notamment les urgences, la réanimation, les maternités et la psychiatrie, bénéficieront de financements moins dépendants du nombre d'actes réalisés. Nous prévoyons 1,5 milliard d'euros supplémentaires par an à terme pour cette nouvelle organisation, distinctement des autres moyens consacrés aux personnels.

- Mieux organiser les urgences et les soins non programmés. Nous développerons, auprès des grands services d'urgences, un accueil permettant d'évaluer rapidement les besoins médicaux et d'orienter les patients vers la prise en charge appropriée. Des maisons médicales ouvertes notamment le soir et le week-end permettront de traiter les situations ne nécessitant pas un service hospitalier d'urgence. Aucun patient ne devra être simplement renvoyé sans solution de soins réellement disponible.
- Améliorer considérablement l'accès aux soins de santé mentale. Nous renforcerons les centres médico-psychologiques, les équipes mobiles et les moyens de la pédopsychiatrie. Pour les personnes en souffrance importante nécessitant une intervention rapide, nous fixerons un objectif de réponse sous 72 heures, adaptée au niveau d'urgence. Nous développerons également l'accès aux psychologues conventionnés, avec la possibilité d'aller jusqu'à vingt séances après réévaluation, et un meilleur accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques graves.
- Renforcer la prévention pour mieux protéger la santé. Nous améliorerons les dépistages, la prévention des addictions et l'information des consommateurs. Nous rendrons obligatoire l'affichage du Nutri-Score sur les produits alimentaires, accompagné de quatre indicateurs visuels sur le sel, les sucres, les graisses saturées et le niveau de vigilance sanitaire des additifs. Nous poursuivrons également les politiques de réduction des consommations nocives de tabac, d'alcool et de boissons très sucrées, notamment par des mesures fiscales ciblées.
- Mieux utiliser les dépenses de santé sans réduire les soins nécessaires. Nous réexaminerons plus systématiquement le prix des médicaments au regard de leur efficacité réelle, lutterons contre les examens inutiles et les fraudes organisées, et améliorerons les achats hospitaliers. Nous voulons également rendre les complémentaires santé plus transparentes, en imposant progressivement qu'au moins 85 % des cotisations soient consacrées aux soins ou à des actions de prévention précisément définies. Les économies réalisées devront contribuer à améliorer les soins et à financer les besoins prioritaires.

Pour conclure

Ces transformations nécessiteront des investissements importants et du temps. Former un médecin prend de nombreuses années, recruter des soignants ne se décrète pas et réorganiser les parcours de soins demande une coopération étroite entre les professionnels.

Nous ne prétendons donc pas faire disparaître tous les déserts médicaux ou toutes les difficultés hospitalières en cinq ans. Mais nous voulons engager des changements structurels, améliorer rapidement ce qui peut l'être et construire durablement les capacités dont notre pays a besoin.

Notre réussite ne se mesurera pas uniquement aux budgets supplémentaires ou au nombre de professionnels formés. Elle devra se vérifier dans la vie des patients : trouver plus facilement un médecin, obtenir une réponse plus rapide, accéder à des soins de qualité et bénéficier de soignants disponibles dans de meilleures conditions.

Notre objectif est de faire en sorte que l'accès aux soins redevienne une réalité concrète pour tous les Français, et non un parcours du combattant.

PRIORITÉ 05 / 08

De l'école à l'université, donner à chacun les moyens de réussir

Notre système éducatif doit permettre à chaque enfant et à chaque jeune d'acquérir des connaissances solides, de développer ses capacités et de construire son avenir, quelles que soient ses origines ou sa situation familiale.

Pourtant, trop d'élèves accumulent des difficultés dès les premières années de scolarité. Les journées peuvent être trop longues, les emplois du temps mal organisés et les choix d'orientation difficiles à comprendre. Les enseignants exercent parfois leur métier dans des conditions qui compliquent leur mission.

À l'université, de nombreux étudiants rencontrent également des difficultés : locaux vieillissants, conditions d'études dégradées, manque d'accompagnement et moyens parfois insuffisants. Pour certains, les difficultés financières et de logement constituent des obstacles supplémentaires à la réussite.

Nous voulons un système éducatif plus exigeant sur les apprentissages, plus attentif aux besoins des élèves et des étudiants, et capable de préparer réellement chacun à sa vie future.

Notre ambition est de faire de la réussite scolaire et universitaire une réalité accessible à tous, en retrouvant des exigences claires et en donnant aux établissements les moyens de remplir leurs missions.

Pour y parvenir, nous proposons plusieurs transformations majeures :

Les engagements

Redonner toute leur place aux apprentissages fondamentaux dès l'école primaire.

Nous fixerons des objectifs nationaux précis en lecture, en écriture et en mathématiques, notamment à la fin du CP, du CE1 et du CM2. Lorsqu'un élève rencontrera des difficultés, il bénéficiera rapidement de séances de soutien ciblées, généralement organisées en petits groupes sur six à huit semaines. Nous voulons mettre fin aux passages systématiques dans la classe supérieure lorsque les connaissances indispensables ne sont pas acquises, sans pour autant généraliser le redoublement : des parcours de consolidation adaptés seront proposés.

Faire évoluer le collège pour mieux tenir compte du niveau réel des élèves.

Nous développerons en français et en mathématiques des groupes de maîtrise permettant d'apporter un soutien renforcé aux élèves en difficulté et davantage d'approfondissement à ceux qui progressent plus vite. Ces groupes seront réévalués régulièrement et ne constitueront pas des filières définitives. Nous voulons également redonner au brevet une véritable valeur : l'accès direct à la seconde générale et technologique dépendra de sa réussite et d'un niveau suffisant dans les épreuves nationales de français et de mathématiques, avec des possibilités de consolidation pour les élèves qui n'atteignent pas immédiatement le niveau requis.

Alléger les journées au collège et au lycée et repenser l'organisation des enseignements.

Nous engagerons une réforme pluriannuelle visant à réduire les volumes horaires excessifs, les journées trop longues et les heures creuses, sans simplement reporter davantage de travail à la maison. Au lycée général et technologique, nous remplacerons progressivement l'organisation actuelle fondée sur trois spécialités en première puis deux en terminale par un système associant un tronc commun solide, des parcours d'approfondissement cohérents et une part de choix individuel mieux organisée. Un socle de mathématiques sera notamment préservé jusqu'en terminale. Les nouvelles organisations seront construites avec les professionnels, expérimentées puis progressivement généralisées.

Apprendre aux élèves à exercer leur esprit critique et à devenir des citoyens éclairés.

Nous remplacerons l'enseignement moral et civique actuel par un enseignement de Citoyenneté et Esprit Critique, à raison d'une heure par semaine du CP à la terminale. Il permettra aux élèves de mieux comprendre les institutions, d'identifier les manipulations et les fausses informations, d'utiliser les outils numériques avec discernement et d'apprendre à débattre dans le respect des autres. L'objectif ne sera pas de leur dire ce qu'ils doivent penser, mais de leur apprendre à construire leur propre jugement.

Mieux préparer l'orientation et valoriser toutes les voies de formation.

Dès le collège, les élèves découvriront plus concrètement les métiers, les entreprises et les formations possibles, sans dépendre uniquement des relations de leur famille. Nous renforcerons les passerelles entre les parcours et la qualité de l'enseignement professionnel, avec des stages réellement formateurs et des possibilités de poursuite d'études. Nous engagerons également une réforme d’ensemble de Parcoursup, construite avec les lycéens, les étudiants, les enseignants et les établissements d’enseignement supérieur. Elle devra notamment répondre aux inégalités liées aux notes du contrôle continu, au manque de transparence des classements, aux difficultés de recours, aux difficultés d’orientation et aux disparités sociales et territoriales d’accès aux formations.

Mieux reconnaître les enseignants et garantir la continuité des cours.

Nous renforcerons leur formation, leur accompagnement professionnel et leurs perspectives de carrière, avec des revalorisations salariales ciblées, notamment en début et en milieu de carrière. Nous améliorerons également les remplacements. Lorsqu'un professeur sera absent, la priorité restera toujours un remplacement par un enseignant. À défaut, un cours à distance en direct pourra être organisé ou, pour les absences courtes, une séquence pédagogique préparée par l'Éducation nationale ou le CNED pourra être suivie dans l'établissement, sous la supervision d'un adulte habilité. Une absence ne doit plus signifier automatiquement une heure d'apprentissage perdue.

Rétablir l'autorité scolaire et protéger les élèves comme les personnels.

Les règles de vie et les sanctions devront être claires, proportionnées et réellement appliquées. En cas de violence grave, de harcèlement ou de perturbations extrêmes, nous voulons pouvoir éloigner rapidement l'auteur des faits du groupe pour protéger les autres élèves. Nous créerons des unités territoriales de discipline et de remobilisation, associant encadrement strict, enseignements et accompagnement éducatif. Les enseignants et les autres personnels confrontés à des menaces ou à des violences devront bénéficier d'une protection effective de leur institution.

Mieux accompagner les élèves ayant des besoins particuliers.

Nous voulons adapter les réponses aux difficultés d'apprentissage, aux situations de handicap et aux besoins de protection, en mobilisant plus efficacement les moyens existants et en garantissant un suivi identifiable dans les situations graves. L'inclusion scolaire devra répondre à l'intérêt réel de l'enfant et non à une logique d'affichage.

Réhabiliter les écoles, collèges et lycées pour offrir des conditions d'apprentissage dignes.

Aucun élève ne devrait étudier dans des locaux dangereux, insalubres ou inadaptés. Nous mobiliserons environ 3 milliards d'euros sur cinq ans pour traiter prioritairement les urgences : installations défectueuses, infiltrations, sanitaires dégradés, mauvaise ventilation, fortes chaleurs et problèmes d'accessibilité. Ce fonds viendra soutenir les collectivités, notamment celles disposant de moyens limités, afin que la sécurité et les conditions élémentaires d'enseignement ne dépendent pas de la richesse d'un territoire.

Redonner aux universités les moyens de remplir leurs missions et réhabiliter leurs bâtiments.

Nous renforcerons durablement leur financement, notamment grâce à des contrats pluriannuels permettant de mieux anticiper les besoins. Nous engagerons également un programme de réhabilitation des bâtiments universitaires doté de 3 milliards d'euros entre 2028 et 2032. La priorité ira à la sécurité, à l'accessibilité, à la ventilation, à l'adaptation aux fortes chaleurs et à la qualité des espaces d'enseignement. Un état public des bâtiments sera établi d'ici fin 2028 afin d'orienter les travaux vers les besoins les plus urgents.

Améliorer les conditions de vie des étudiants pour favoriser leur réussite.

Nous voulons développer le logement étudiant abordable, avec 50 000 places prévues entre 2028 et 2032, dont 20 000 réellement supplémentaires au-delà des engagements existants, et rénover 15 000 logements dégradés. Nous mobiliserons 500 millions d'euros d'investissements sur cette période et 60 millions d'euros par an de fonctionnement à terme, avec les cofinancements nécessaires. Nous renforcerons les bourses et les aides aux étudiants les plus fragiles, à hauteur de 300 millions d'euros supplémentaires par an à terme, maintiendrons les repas à 1 euro pour les étudiants boursiers et les autres publics précaires éligibles, et proposerons une aide alimentaire aux étudiants éloignés des restaurants universitaires. Nous améliorerons également l'accès aux soins, notamment psychologiques, ainsi que l'accompagnement des étudiants confrontés à des difficultés financières, familiales ou de santé. Nous instaurerons également une contribution aux études progressive selon les ressources, nulle ou presque pour les plus modestes, dont les recettes seront mutualisées au bénéfice des universités.

Pour conclure

Ces transformations demanderont des investissements importants, mais aussi une nouvelle manière d'organiser notre système éducatif. Les moyens supplémentaires devront être concentrés sur les apprentissages, les conditions d'enseignement, les personnels et les établissements qui en ont le plus besoin.

Nous ne prétendons pas que toutes les difficultés pourront disparaître en cinq ans. La réforme des programmes et des emplois du temps devra être progressive, et la remise en état des bâtiments devra commencer par les situations les plus urgentes.

Notre réussite ne se mesurera pas au nombre de réformes annoncées ni au nombre d'heures passées en classe. Elle devra se vérifier dans les connaissances effectivement acquises, les progrès des élèves, la

qualité de leur orientation, les conditions de travail des enseignants, la réussite des étudiants et la qualité de leurs conditions d'études.

Notre objectif est de bâtir un système éducatif qui transmet, qui exige, qui protège et qui donne à chacun les moyens de construire son avenir, de l'école à l'université.

PRIORITÉ 06 / 08

Mieux rémunérer le travail et renforcer notre capacité à produire des richesses

Le travail doit permettre de vivre dignement, de progresser et de construire son avenir. L'expérience, les qualifications et les responsabilités doivent être reconnues par des perspectives réelles d'évolution salariale.

Pourtant, de nombreux salariés ont le sentiment que leurs efforts ne sont pas suffisamment récompensés. Les rémunérations situées au-dessus du SMIC progressent parfois trop lentement, les possibilités d'évolution restent limitées et la réussite économique des entreprises ne bénéficie pas toujours suffisamment à ceux qui y contribuent.

Dans le même temps, notre pays a besoin d'entreprises capables d'investir, d'innover, de recruter et de se développer. Trop de petites et moyennes entreprises rencontrent encore des obstacles pour grandir, financer leurs projets ou conquérir de nouveaux marchés.

Nous voulons agir sur ces deux dimensions sans opposer les salariés aux entreprises. **Car une économie ne peut durablement améliorer les rémunérations que si elle crée davantage de richesses, et cette richesse doit aussi bénéficier à ceux qui contribuent à la produire.**

Notre ambition est de redonner des perspectives de progression aux travailleurs, de favoriser l'emploi durable et de renforcer la capacité de notre économie à investir, produire et créer de la valeur.

Pour y parvenir, nous proposons plusieurs transformations majeures :

Les engagements

- Faire progresser les salaires au-delà du SMIC et mieux reconnaître les qualifications. Nous conserverons le SMIC et ses règles d'indexation, mais nous instaurerons également un mécanisme de progression minimale pour les rémunérations situées au-dessus. Lorsque le SMIC augmentera, les salaires immédiatement supérieurs devront également progresser, selon une obligation qui diminuera progressivement à mesure que les rémunérations s'en éloignent. Il ne s'agira pas d'imposer la même augmentation à tous, mais d'éviter que l'expérience, les qualifications et les responsabilités soient insuffisamment reconnues. Les modalités seront définies après concertation et simulations économiques.
- Associer davantage les salariés à la réussite de leur entreprise. Lorsqu'une entreprise distribue des dividendes à ses actionnaires ou procède à des rachats d'actions pour rémunérer son capital, nous rendrons obligatoire un partage supplémentaire significatif avec ses salariés. Les dispositifs de participation et d'intéressement déjà existants seront pris en compte pour éviter les doubles obligations. Les règles seront adaptées à la taille et à la situation des entreprises. Nous voulons ainsi que les salariés bénéficient davantage de la richesse qu'ils contribuent à créer, sans empêcher les entreprises de conserver les moyens nécessaires à leurs investissements.
- Faire en sorte que chaque progression professionnelle apporte un avantage réel. Une augmentation de salaire ne devrait pas être largement absorbée par la disparition de certaines aides ou par une hausse

disproportionnée du coût du travail. Nous voulons mieux coordonner les cotisations sociales, les allègements patronaux, la prime d'activité et l'impôt, pour préserver l'intérêt financier des promotions et des augmentations. Nous réformerons progressivement les allègements de cotisations patronales : leur avantage maximal sera conservé au niveau du SMIC, puis diminuera jusqu'à disparaître autour de deux fois le SMIC, en évitant les effets de seuil brutaux.

- Favoriser le retour durable à l'emploi et mieux accompagner les salariés expérimentés. Nous voulons que France Travail soit davantage évalué sur les retours à l'emploi stables et les résultats concrets de son accompagnement. Les demandeurs d'emploi bénéficieront de formations et d'aides adaptées, en contrepartie d'obligations réelles de recherche d'emploi. Nous créerons également une aide ciblée à l'embauche durable des seniors au chômage, principalement à partir de 57 ans, avec une possibilité d'accès dès 55 ans dans certaines situations. Les entreprises devront démontrer que ces aides correspondent à de véritables recrutements et non à des effets d'aubaine.

- Améliorer les conditions de travail et faciliter les reconversions professionnelles. Nous conserverons les 35 heures comme durée légale de référence, tout en permettant des organisations plus souples lorsqu'elles sont négociées et respectent les droits des salariés. Nous renforcerons la prévention des risques professionnels, l'adaptation des postes et les possibilités de formation pour les personnes confrontées à la pénibilité ou aux transformations de leur métier. Nous recentrerons également les aides à l'apprentissage sur les formations et les publics qui en ont le plus besoin, notamment les CAP, les baccalauréats professionnels, les BTS, les petites entreprises et les métiers en tension.

- Aider davantage les petites et moyennes entreprises à grandir, investir et exporter. Nous voulons permettre à davantage de PME de devenir des entreprises de taille intermédiaire, capables de recruter, d'investir et de se développer à l'international. Nous faciliterons leur accès aux financements existants, notamment par Bpifrance et les dispositifs européens, ainsi que leur accompagnement à l'exportation. Nous encouragerons également la modernisation des équipements, la diffusion des technologies et les transmissions d'entreprises, sans multiplier les subventions automatiques.

- Recentrer les aides publiques sur les entreprises et les projets qui en ont réellement besoin. Nous maintiendrons les soutiens justifiés à l'innovation, à l'investissement productif et aux activités stratégiques, mais nous réduirons les avantages dont l'efficacité n'est pas démontrée. Lorsqu'un groupe recevra plus d'un million d'euros d'aides publiques cumulées sur trois ans, un contrat précisera ses engagements en matière d'investissement, d'emploi et de maintien des activités. En cas de manquement, un remboursement proportionné pourra être exigé. Pour les projets bénéficiant d'aides particulièrement importantes, la collectivité devra également pouvoir bénéficier d'une partie de leur réussite.

- Réformer la fiscalité des entreprises en préservant les soutiens les plus utiles. Nous porterons le taux normal de l'impôt sur les sociétés à 30 % à compter de 2028, tout en conservant le taux réduit applicable aux PME éligibles. Nous supprimerons également le crédit d'impôt recherche pour les grandes entreprises, mais le maintiendrons pour les PME et les entreprises de taille intermédiaire. Des soutiens ciblés pourront subsister pour les projets industriels ou scientifiques stratégiques. Ces décisions demanderont un effort supplémentaire aux entreprises concernées, et leurs effets sur l'investissement et l'emploi devront être évalués.

- Simplifier la vie des entreprises et garantir une concurrence équitable. Nous supprimerons les formalités inutiles, les déclarations redondantes et les obligations qui ne produisent aucun bénéfice démontré. Les entreprises devront disposer de règles plus lisibles et d'une meilleure visibilité pour investir. Nous

renforcerons également la lutte contre les abus de position dominante, les pratiques commerciales déloyales et les situations dans lesquelles de petites entreprises se retrouvent excessivement dépendantes de grands donneurs d'ordres ou de plateformes numériques.

Pour conclure

Ces transformations ne produiront pas toutes leurs effets immédiatement. Le redressement des finances publiques imposera parallèlement des efforts aux salariés et aux entreprises, notamment à travers les hausses de CSG, de TVA et d'impôt sur les sociétés. Nous supprimerons également certains avantages fiscaux, dont l'exonération d'impôt sur le revenu des heures supplémentaires, tout en conservant leur réduction de cotisations salariales.

Nous ne prétendons donc pas que le pouvoir d'achat de chacun augmentera dès les premières années. Nous voulons créer les conditions d'une progression plus durable des rémunérations, grâce à une meilleure reconnaissance du travail, à un partage plus équilibré de la valeur et à une économie plus productive.

Notre réussite devra se mesurer dans la réalité : progression des salaires, emplois durables, investissements productifs, développement des PME et capacité de nos entreprises à créer de nouvelles richesses.

Notre objectif est de construire une économie dans laquelle les entreprises peuvent réussir, les salariés peuvent progresser et la richesse créée contribue davantage à la prospérité du pays.

PRIORITÉ 07 / 08

Partager l'effort de redressement entre salariés, retraités et épargnants, en faisant davantage contribuer les plus aisés

Le redressement de nos finances publiques ne pourra pas reposer uniquement sur des économies de fonctionnement et des réformes administratives. Il nécessitera aussi des contributions supplémentaires de la part des Français.

Nous avons choisi de répartir cet effort entre les actifs, les retraités et les épargnants, plutôt que de le faire supporter à une seule catégorie de la population ou de continuer à reporter une partie de nos dépenses sur les générations futures.

Mais répartir l'effort ne signifie pas demander la même contribution à chacun. **Nous voulons également mieux tenir compte des capacités financières réelles des ménages : réduire certains avantages publics dont bénéficient les plus aisés et renforcer la contribution des revenus et patrimoines les plus élevés.**

Nous ne prétendons pas que ces décisions seront indolores. Certaines diminueront directement les revenus disponibles, d'autres augmenteront certains prix ou mettront fin à des avantages existants.

Notre ambition est de conduire un redressement qui associe les générations, protège autant que possible les situations les plus fragiles et demande une contribution supplémentaire aux ménages qui disposent des ressources les plus importantes.

Pour y parvenir, nous proposons plusieurs transformations majeures :

Les engagements

- Augmenter la CSG de trois points pour contribuer au redressement de nos comptes sociaux. À compter du 1er janvier 2028, nous augmenterons de trois points les taux positifs de contribution sociale généralisée. Cette mesure concernera notamment les salaires, les pensions soumises à la CSG et de nombreux revenus financiers. Les exonérations existantes seront maintenues. Nous assumons néanmoins que cette décision réduira le revenu disponible de nombreux salariés, retraités et épargnants. La hausse sera maintenue dans notre trajectoire jusqu'à la fin de 2032.
- Augmenter certains taux de TVA et supprimer plusieurs avantages fiscaux. Nous porterons le taux normal de TVA de 20 % à 21 % en 2028. Nous supprimerons également le taux réduit de 10 % dans la restauration commerciale et pour certains travaux ordinaires dans les logements, ainsi que plusieurs avantages concernant l'hôtellerie, les campings et certaines cantines. Les activités concernées relèveront du taux normal. Nous préserverons en revanche les taux réduits conservés notamment pour certains travaux de rénovation énergétique, le logement social et certaines activités culturelles. Nous reconnaissons que ces mesures pourront entraîner des hausses de prix supportées par les consommateurs.
- Demander une contribution aux retraités actuels pour ne pas faire porter tout l'effort sur les générations suivantes. Notre système de retraite repose sur la solidarité entre générations : les actifs d'aujourd'hui

financent les pensions des retraités actuels, comme les générations suivantes financeront demain les leurs. Or, le vieillissement de la population rend cet équilibre de plus en plus difficile à maintenir. Les générations déjà retraitées ont, dans l'ensemble, bénéficié de règles de départ plus favorables que celles qui s'appliqueront aux générations suivantes. Nous demandons désormais aux actifs de travailler plus longtemps, de cotiser davantage au cours de leur carrière et de supporter des prélèvements supplémentaires. Nous considérons qu'il ne serait pas équitable de préserver intégralement toutes les pensions déjà versées en concentrant les sacrifices sur ceux qui travaillent aujourd'hui et travailleront demain. C'est pourquoi nous proposons, à compter du 1er janvier 2028, une réduction de 5 % des pensions personnelles déjà liquidées supérieures à 2 000 euros bruts mensuels, assortie d'une garantie : aucune pension ne pourra être ramenée sous ce seuil du seul fait de cette mesure. Concrètement, une pension de 1 800 euros ne sera pas réduite, une pension de 2 200 euros sera ramenée à 2 090 euros et une pension de 3 000 euros à 2 850 euros. Nous savons qu'une pension de 2 200 euros ne correspond pas nécessairement à une situation aisée. Ce choix traduit un compromis imparfait entre la protection des pensions modestes, la simplicité du dispositif et la contribution financière recherchée. Il ne s'agit pas de considérer les retraités comme responsables des déficits, mais de répartir plus largement le coût de leur résorption. Cette réforme des pensions déjà liquidées devra faire l'objet d'une sécurisation juridique approfondie.

- Répartir également l'effort sur la durée des carrières et la revalorisation des pensions. Nous porterons progressivement l'âge légal de départ à 65 ans et la durée d'assurance nécessaire à une carrière complète à 44 annuités, selon une transition engagée à partir de 2028. Les situations particulières, notamment les carrières longues, le handicap, l'invalidité et certaines formes de pénibilité, conserveront des protections adaptées. Nous prévoyons également un gel nominal des pensions de 2028 à 2032, y compris pour celles qui échappent à la réduction initiale de 5 %. Si les prix augmentent, ce gel entraînera une diminution de leur pouvoir d'achat. Il constitue donc un effort supplémentaire, qui pourra se cumuler avec la hausse de CSG.

- Cibler davantage les avantages fiscaux des retraités selon leurs ressources. Nous remplacerons l'abattement fiscal actuel de 10 % sur les pensions par un avantage davantage concentré sur les retraités modestes. Il préservera intégralement la situation correspondant à une pension d'environ 1 800 euros nets mensuels avant impôt sur le revenu, puis diminuera progressivement pour disparaître autour de 2 700 euros nets mensuels. Le revenu global du foyer sera également pris en compte. Les seuils précis devront être confirmés par microsimulation. Cette protection fiscale ne supprimera toutefois ni le gel des pensions ni les conséquences éventuelles de la hausse de CSG.

- Réduire les avantages fiscaux accordés aux ménages les plus aisés pour les services à domicile. Le crédit d'impôt de 50 % pour les services à la personne sera maintenu pour les revenus modestes et intermédiaires, puis diminuera progressivement avec les ressources du foyer, jusqu'à un minimum de 20 % pour les plus aisés. L'objectif est de mieux cibler une aide publique dont le coût est important, tout en préservant le travail déclaré. Les services directement liés au handicap, à la dépendance ou à la perte d'autonomie conserveront intégralement le crédit d'impôt de 50 %, quels que soient les revenus. Le crédit d'impôt spécifique pour la garde des jeunes enfants de moins de six ans hors du domicile sera également maintenu.

- Réserver davantage les allocations familiales aux ménages qui en ont réellement besoin. Nous rendrons les allocations familiales progressivement dégressives lorsque les ressources du foyer augmentent, jusqu'à leur suppression pour les ménages les plus aisés. Cette évolution devra tenir compte de la

composition familiale et éviter les effets de seuil brutaux. Les barèmes précis seront déterminés après simulation. Nous maintiendrons le quotient familial de l'impôt sur le revenu, avec son plafonnement, ainsi que l'exonération fiscale des prestations sociales et familiales concernées. Notre objectif est de mieux répartir les moyens de la solidarité familiale sans supprimer les protections essentielles.

- Réexaminer les aides au logement bénéficiant aux ménages disposant de ressources très élevées. Nous intégrerons davantage les ressources parentales dans l'attribution des aides personnelles au logement aux étudiants fiscalement rattachés. Ces aides seront supprimées lorsque les parents appartiennent aux foyers les plus aisés, sous réserve des protections prévues pour les étudiants dont l'autonomie réelle ou la situation personnelle justifie le maintien de l'aide : boursiers, apprentis, étudiants handicapés, jeunes en rupture familiale ou issus de l'aide sociale à l'enfance notamment. Nous renforcerons également l'équité du logement social : lorsqu'un ménage dispose durablement de revenus très supérieurs aux plafonds, son surloyer pourra augmenter progressivement, sans expulsion automatique et avec des protections particulières pour les situations vulnérables.

- Instaurer une contribution annuelle sur les encours d'épargne. Nous créerons une contribution de 0,10 % par an sur les produits d'épargne concernés, sans seuil général d'exonération. Pour 10 000 euros d'épargne, elle représentera 10 euros par an ; pour 50 000 euros, 50 euros. Les comptes courants et les véritables participations professionnelles non cotées relevant des exclusions seront préservés. Un même actif ne devra pas être compté plusieurs fois. Cette contribution ne sera pas réservée aux ménages fortunés : elle concernera aussi une partie de l'épargne des classes moyennes.

- Faire davantage contribuer les revenus les plus élevés et rapprocher la fiscalité du travail et du capital. Nous renforcerons les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu, avec un taux marginal atteignant 50 % pour les revenus les plus élevés. Les revenus financiers imposables seront davantage soumis à une fiscalité progressive coordonnée avec celle du travail. Nous renforcerons également les mécanismes empêchant les contribuables disposant de revenus très importants de réduire excessivement leur imposition par l'accumulation d'avantages fiscaux. Les effets de ces mesures devront être évalués conjointement avec ceux de la CSG.

- Renforcer l’imposition des très grandes fortunes et des transmissions patrimoniales les plus importantes. Nous remplacerons l’IFI par un impôt sur les patrimoines nets taxables supérieurs à 5 millions d’euros, incluant les patrimoines financiers, immobiliers et les holdings patrimoniales. La résidence principale bénéficiera d’une franchise de 3 millions d’euros. Les premiers 10 millions d’euros d’actifs professionnels authentiques seront exonérés ; les grandes participations professionnelles seront ensuite intégrées progressivement dans l’assiette. Le barème de travail atteindra 2,25 % pour les tranches les plus élevées ; l’objectif de rendement brut d’au moins 5 milliards d’euros par an reste à vérifier. Nous renforcerons également la progressivité des donations et successions les plus importantes. L’abattement de 100 000 euros par parent et par enfant tous les quinze ans et l’exonération successorale entre époux et partenaires de PACS seront conservés. Les entreprises familiales bénéficieront de protections destinées à préserver leur activité.

- Supprimer ou réduire d'autres avantages fiscaux dont le maintien n'apparaît plus justifié. Nous supprimerons notamment l'exonération d'impôt sur le revenu des heures supplémentaires, tout en conservant leur réduction de cotisations salariales. Nous limiterons les déductions liées à certains versements sur les plans d'épargne retraite et supprimerons l'ancienne demi-part supplémentaire accordée, sous certaines conditions, à des personnes vivant seules sans enfant à charge et ayant élevé un enfant pendant plusieurs années. Ces décisions ne concerneront pas exclusivement les ménages les

plus aisés : leurs conséquences devront également être évaluées pour les foyers aux revenus intermédiaires.

Pour conclure

Nous assumons que cet effort concernera une grande partie de la population. Mais nous voulons également mettre fin à une situation dans laquelle certains avantages publics continuent à bénéficier à des ménages disposant de ressources très élevées, sans que leur justification sociale ou économique soit toujours suffisante.

Cette volonté de mieux cibler les aides ne doit pas être confondue avec une remise en cause générale des protections sociales. Les aides répondant à des situations de handicap, de dépendance, de précarité réelle ou d'autonomie devront conserver des garanties spécifiques.

Nous voulons surtout éviter de présenter les mesures séparément comme si leurs conséquences ne s'additionnaient pas.

Un salarié pourra être concerné par la CSG, la TVA et la modification de certains avantages fiscaux. Un retraité pourra cumuler la réduction initiale de sa pension, son gel, la hausse de CSG et la réforme de son imposition. Un ménage aisé pourra supporter plusieurs prélèvements supplémentaires et perdre une partie des aides ou avantages dont il bénéficie actuellement.

Nous publierons donc des simulations présentant les effets cumulés de nos réformes sur différents types de ménages, selon leurs revenus, leur situation familiale, leurs pensions et leur patrimoine.

Nous considérons enfin que cet effort doit avoir une finalité : retrouver des finances publiques suffisamment solides pour ne plus reporter sans cesse davantage de charges sur les générations suivantes. Lorsque ce redressement sera durablement acquis, il devra devenir possible d'envisager une diminution progressive de certains prélèvements, sans recréer de déséquilibres.

Notre objectif est de demander les efforts nécessaires avec transparence, d'en répartir plus justement les conséquences et de faire davantage contribuer les ménages disposant des ressources les plus importantes, afin de préparer un avenir financièrement plus soutenable pour tous.

PRIORITÉ 08 / 08

Renforcer notre souveraineté énergétique, industrielle, numérique et militaire

La France doit pouvoir décider de son avenir sans dépendre excessivement des choix d'autres puissances.

Notre pays dispose d'atouts considérables : une production électrique largement décarbonée, une industrie nucléaire, des entreprises de défense reconnues, des chercheurs de haut niveau et des compétences importantes dans les technologies les plus avancées.

Mais ces atouts ne suffisent pas à garantir notre indépendance. Nous restons exposés aux fluctuations des prix de l'énergie, aux ruptures d'approvisionnement, à certaines technologies étrangères et à des tensions internationales qui peuvent menacer notre sécurité comme notre économie.

Nous voulons réduire ces vulnérabilités, non en cherchant à tout produire nous-mêmes, mais en retrouvant la maîtrise des capacités essentielles au fonctionnement et à la défense de notre pays.

Notre ambition est de faire de la France une puissance capable de produire l'énergie dont elle a besoin, de développer ses industries stratégiques, de maîtriser les technologies qui façonneront demain et d'assurer sa sécurité.

Pour y parvenir, nous proposons plusieurs transformations majeures :

Les engagements

- Réduire durablement le coût de notre électricité et la rendre moins dépendante des crises internationales. Nous voulons mieux utiliser les avantages de notre production nucléaire et hydraulique afin que les ménages et les entreprises soient moins exposés aux fluctuations des prix du gaz sur les marchés européens. Nous développerons les contrats d'approvisionnement de long terme, notamment pour les entreprises industrielles fortement consommatrices d'électricité. Le dispositif de versement nucléaire universel devra permettre de faire bénéficier les consommateurs des revenus nucléaires exceptionnellement élevés, sans compromettre l'entretien des centrales et leur renouvellement. Nous voulons une électricité plus abordable et plus prévisible, mais nous ne promettons pas une baisse forfaitaire des factures qui ne serait pas financée.
- Faire du nucléaire le pilier de notre indépendance énergétique. Nous prolongerons les centrales existantes lorsque leur sûreté et leur intérêt économique seront démontrés, sans leur imposer de fermeture fondée sur un âge arbitraire. Nous confirmons la construction de six nouveaux réacteurs EPR2, sur les sites de Penly, Gravelines et Bugey, avec un contrôle indépendant des coûts et des délais. Nous préparerons également la possibilité de construire huit réacteurs supplémentaires, sans prendre cette décision avant d'avoir vérifié les besoins et les résultats des premiers chantiers. Nous préserverons les compétences et les capacités industrielles françaises indispensables au combustible, à la maintenance et au renouvellement du parc nucléaire.
- Développer les productions et les infrastructures énergétiques réellement utiles. Nous donnerons une place prioritaire à la modernisation de nos barrages hydroélectriques et au développement du stockage par pompage. Nous favoriserons le solaire sur les toitures, les parkings et les surfaces déjà artificialisées.

Pour l'éolien, nous privilégierons les installations dont l'utilité économique et énergétique est démontrée, notamment le renouvellement des sites existants, plutôt que des objectifs automatiques de nouvelles implantations. Nous accompagnerons la modernisation des réseaux électriques et développerons les capacités de stockage nécessaires. Nous réduirons progressivement notre dépendance au pétrole et au gaz, en privilégiant l'électrification lorsque celle-ci constitue une solution techniquement et économiquement pertinente, sans imposer le remplacement prématuré des équipements existants.

- Reconstruire et protéger nos capacités industrielles stratégiques. Nous voulons identifier les productions, les composants et les technologies dont la disparition pourrait compromettre notre sécurité ou notre capacité à faire fonctionner l'économie. Nous soutiendrons les entreprises capables de produire ces éléments en France et développerons des chaînes d'approvisionnement européennes lorsque l'échelle nationale est insuffisante. Nous renforcerons les contrôles sur les prises de participation étrangères susceptibles de menacer nos technologies les plus sensibles. Les aides publiques seront concentrées sur des projets présentant une véritable utilité industrielle, avec des engagements vérifiables en matière d'investissement, de production et de maintien des capacités stratégiques.

- Renforcer notre recherche et transformer davantage nos découvertes en innovations industrielles. Nous soutiendrons les laboratoires, les jeunes chercheurs et les équipes scientifiques de haut niveau. Nous améliorerons les possibilités de financement des projets de recherche prometteurs et faciliterons leur transformation en applications concrètes et en entreprises capables de se développer. Nous voulons aussi mieux retenir et attirer les talents scientifiques, tout en préservant la liberté de la recherche. Les investissements publics devront soutenir des capacités durables et des résultats évaluables, sans financer indéfiniment des projets qui ne démontrent pas leur intérêt.

- Faire de la France une puissance mondiale de l'intelligence artificielle. Nous voulons conserver sur notre territoire au moins un acteur capable de concevoir et d'entraîner des modèles d'intelligence artificielle parmi les plus avancés au monde. Nous soutiendrons également les entreprises développant les logiciels, les applications et les services qui permettront d'utiliser ces technologies. Nous ferons de l'accueil en France d'une grande infrastructure européenne de calcul pour l'intelligence artificielle une priorité, sous réserve des décisions européennes et de la viabilité du projet. Nous favoriserons l'accès des chercheurs, des jeunes entreprises et des PME aux capacités de calcul nécessaires. Les soutiens publics devront privilégier les investissements, les prêts, les garanties et les commandes utiles plutôt que des subventions permanentes sans contrepartie.

- Réduire nos dépendances numériques et protéger les technologies essentielles. Nous établirons une cartographie des dépendances technologiques susceptibles de mettre en difficulté les administrations, les infrastructures essentielles ou les entreprises stratégiques. Pour les systèmes les plus sensibles, nous exigerons des solutions permettant de changer réellement de fournisseur, de récupérer les données et d'assurer la continuité des services en cas de rupture. Nous privilégierons des solutions françaises ou européennes lorsqu'elles apportent les garanties nécessaires, sans imposer systématiquement le remplacement de toutes les technologies étrangères. Nous renforcerons également nos compétences dans les semi-conducteurs, les logiciels essentiels et les technologies quantiques, en coopération avec nos partenaires européens.

- Faire de la cybersécurité une exigence essentielle pour les services publics et les infrastructures vitales. Nous renforcerons l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information et les capacités territoriales de réponse aux incidents. Nous aiderons les collectivités, les établissements publics et les petites entreprises appartenant à des chaînes critiques à mieux protéger leurs systèmes. Nous

prévoyons deux enveloppes d'investissement de 1,25 milliard d'euros chacune sur cinq ans : l'une pour les acteurs les plus vulnérables des chaînes essentielles, l'autre pour la résilience des systèmes informatiques publics prioritaires. Nous renforcerons également la protection des réseaux de télécommunications et des câbles sous-marins. L'objectif ne sera pas de prétendre empêcher toute attaque, mais de permettre aux services essentiels de continuer à fonctionner et de se rétablir rapidement.

- Renforcer nos armées et leur capacité à défendre durablement la France. Nous maintiendrons intégralement les moyens prévus par la programmation militaire actualisée jusqu'en 2030. Nous concentrerons les efforts sur la disponibilité réelle des équipements, les stocks de munitions, les capacités de défense aérienne, les drones, la guerre électronique et la logistique. Nous développerons une réserve opérationnelle effectivement entraînée et équipée, et améliorerons les conditions de vie, de carrière et de fidélisation des militaires. Nous renforcerons également notre industrie de défense, en privilégiant les équipements français lorsqu'ils répondent aux besoins, puis les solutions européennes. Nous voulons disposer d'armées capables de tenir dans la durée, et non seulement d'équipements performants en nombre insuffisant.
- Préserver notre dissuasion nucléaire et renforcer notre indépendance militaire avec une Europe plus capable d'assurer sa sécurité. Nous maintiendrons les deux composantes de notre dissuasion nucléaire et son pouvoir de décision exclusivement français. Nous renforcerons nos capacités de cyberdéfense, de renseignement et d'action spatiale. La France restera membre de l'OTAN, tout en contribuant à construire un pilier européen de défense capable d'agir lorsque les intérêts européens l'exigent. Nous encouragerons les achats et programmes industriels communs lorsqu'ils permettent de réduire les coûts et d'améliorer les capacités réelles, sans abandonner la maîtrise des technologies indispensables à notre indépendance.

Pour conclure

Ces ambitions exigent des investissements considérables et des choix rigoureux.

Le renouvellement du parc nucléaire devra être financé sur plusieurs décennies. Les capacités militaires et technologiques devront être développées en tenant compte de leur coût complet, de leur entretien et des contraintes de nos finances publiques.

Nous ne prétendons donc pas pouvoir financer sans limite tous les projets considérés comme stratégiques. Nous maintiendrons les engagements militaires existants jusqu'en 2030, mais nous hiérarchiserons les dépenses envisagées pour la période suivante, conformément à notre trajectoire financière. De la même manière, les grands projets industriels et technologiques seront évalués selon leurs résultats, leurs coûts et leur contribution réelle à notre indépendance.

Notre réussite ne se mesurera pas seulement aux milliards investis ou aux équipements annoncés. Elle devra se vérifier dans notre capacité à produire une énergie compétitive, à maintenir des activités industrielles essentielles, à développer des entreprises technologiques de premier plan, à résister aux crises et à défendre notre territoire.

Notre objectif est de retrouver une France plus autonome, plus puissante dans ses domaines d'excellence et davantage capable de défendre ses intérêts, sans renoncer aux coopérations européennes et internationales qui renforcent réellement sa sécurité.

LE BUDGET DU PROGRAMME

Ce que nous allons financer

Ce que nous allons financer, les recettes et économies prévues, et notre trajectoire jusqu’en 2032.

Les principaux moyens supplémentaires sont regroupés par domaine. Pour chacun, les dépenses annuelles et les investissements sur plusieurs années sont présentés ensemble, sans être additionnés.

Ouvre un domaine pour consulter les postes chiffrés. « Par an » indique une dépense annuelle à terme ; « sur cinq ans » indique une enveloppe cumulée entre 2028 et 2032. Ces montants ne sont pas directement additionnables.

Santé et hôpitaux

Montant annuel à terme — **8,05 Md€**

Santé et hôpitaux

Renforcer les personnels, les rémunérations et l’accès aux soins.

Justice

Montant annuel à terme — **5,55 Md€**

Justice

Magistrats, greffes, exécution des peines et accompagnement des victimes.

Les projets immobiliers et pénitentiaires font également partie des engagements ; aucune enveloppe d’investissement distincte n’est ajoutée sans chiffrage vérifié.

Écoles, collèges et lycées

Montant annuel à terme — **5,42 Md€**

Éducation scolaire

Enseignement, soutien ciblé, continuité des cours et fondamentaux.

Enveloppe sur plusieurs années — **≈ 3 Md€ sur cinq ans**

Écoles, collèges et lycées

Fonds scolaire d’urgence et d’adaptation pour la sécurité, la santé et les conditions de scolarisation dans les bâtiments.

Sécurité et protection civile

Montant annuel à terme — **4,50 Md€**

Sécurité intérieure

Police, gendarmerie, personnels et équipements.

Enveloppe sur plusieurs années — **600 M€ sur 2028–2032**

Sécurité civile

Investissements publics supplémentaires de prévention et d’intervention ; scénario central dans une fourchette de 400 à 800 M€.

Grand âge et dépendance

Montant annuel à terme — **4,00 Md€**

Dépendance et grand âge

Soutien à l’autonomie et accompagnement des personnes âgées.

Universités et recherche

Montant annuel à terme — **1,64 à 1,66 Md€**

Enseignement supérieur et recherche

Coût annuel net de travail, après recettes sectorielles.

Enveloppe sur plusieurs années — **3 Md€ sur 2028–2032**

Bâtiments universitaires

Rénovation du patrimoine universitaire : sécurité, ventilation, accessibilité, adaptation aux fortes chaleurs et espaces pédagogiques. Enveloppe distincte du fonds scolaire.

LE BUDGET DU PROGRAMME

Dépenses et investissements (suite)

Familles

Montant annuel à terme — **1,50 Md€**

Famille

Mesures nouvelles en faveur des familles.

Logement

Montant annuel à terme — **1,10 Md€**

Logement

Dépense annuelle retenue, hors enveloppes d’investissement distinctes.

Enveloppe sur plusieurs années — **500 M€ sur cinq ans**

Logements étudiants

350 M€ pour contribuer à la création de places, 120 M€ de rénovations et 30 M€ pour les opérations difficiles, avec cofinancements.

Transports et ouvrages d’art

Montant annuel à terme — **976 M€ par an à terme**

Routes nationales et ponts locaux prioritaires

Enveloppe supplémentaire progressive pour l’entretien des routes nationales (900 M€) et la sécurisation des ponts locaux critiques (76 M€). Ce montant annuel ne s’ajoute pas tel quel au cumul des investissements sur cinq ans.

Numérique et cybersécurité

Enveloppe sur plusieurs années — **1,25 Md€ sur cinq ans**

Cybersécurité des maillons critiques

Renforcement des maillons vulnérables des chaînes essentielles ; dépenses temporaires suivies sans double compte avec les autres financements numériques.

Enveloppe sur plusieurs années — **1,25 Md€ sur cinq ans**

Résilience informatique des services publics

Renforcement des systèmes informatiques publics essentiels ; enveloppe distincte de celle des maillons critiques.

Enveloppe sur plusieurs années — **450 M€ sur cinq ans**

Télécommunications et câbles sous-marins

Contribution publique française centrale pour la résilience et la réparation, en recherchant des financements européens et d’opérateurs.

Enveloppe sur plusieurs années — **150 M€ sur cinq ans**

Capacités de secours numériques

Capacités réservées, équipements et expérimentations de secours, selon le scénario central.

Enveloppe sur plusieurs années — **≈ 350 M€ sur 2031–2032**

Souveraineté technologique

Prolongation conditionnelle d’investissements stratégiques, avec une fourchette de travail de 250 à 450 M€.

Mer et aquaculture

Enveloppe sur plusieurs années — **450 M€ sur 2028–2032**

Pêche et aquaculture

Investissements publics temporaires : environ 350 M€ pour la flotte et 100 M€ pour l’aquaculture, selon un scénario central.

Certains investissements font partie de dépenses sectorielles déjà présentées, ou mobilisent des cofinancements : aucun total global ne peut être obtenu en additionnant ces lignes. L’absence d’enveloppe d’investissement séparée dans un domaine ne signifie pas qu’aucun investissement n’y est prévu.

LE BUDGET DU PROGRAMME

Recettes et économies prévues

Ce qui apportera des recettes supplémentaires

Les principales recettes supplémentaires proviennent des réformes fiscales et sociales prévues dans le programme.

Hausse de 3 points de la CSG Rendement central de travail, avant interactions fiscales et sociales.	**43,8 Md€**
TVA : taux normal de 20 à 21 % Rendement estimé, à distinguer des autres révisions de taux.	**6,0 Md€**
Réduction des allègements de cotisations Ciblage des exonérations : ressources supplémentaires pour les comptes sociaux.	**5,5 à 6,0 Md€**
Réforme de l’impôt sur le revenu et du capital Estimation centrale à microsimuler.	**5,5 Md€**
Contribution annuelle sur certains encours d’épargne Estimation centrale à confirmer.	**4,15 Md€**
Relèvement de l’impôt sur les sociétés Taux normal porté à 30 %, interactions à vérifier.	**3,7 Md€**
Lutte contre la fraude fiscale Recouvrements supplémentaires attendus, à suivre séparément.	**2,5 Md€**

Nouvel impôt sur les grandes fortunes

Objectif : au moins 5 Md€ par an

Il remplacerait l’IFI, concernerait les patrimoines nets taxables au-delà de 5 M€, avec une franchise de 3 M€ sur la résidence principale et une inclusion progressive des grandes participations professionnelles. Les holdings patrimoniales passives seraient prises en compte.

Les 5 Md€ correspondent à un objectif de produit total, pas à un gain net garanti. Le rendement supplémentaire après suppression de l’IFI reste à établir et n’est pas ajouté aux recettes chiffrées ci-dessus.

Les principales économies

Ces mesures contribuent au financement du programme. Les montants sont des rendements annuels de travail à terme : certains sont déjà ventilés dans d'autres chapitres et ne doivent jamais être ajoutés deux fois.

Réforme des retraites Paquet consolidé de travail en 2032, à corriger après microsimulation.	**≈ 34 Md€**
Évolution des effectifs publics Estimation centrale avant coûts de transition et retraitements.	**19,62 Md€**
Suppression du CIR pour les grandes entreprises Réduction d’une dépense fiscale : à compter une seule fois.	**2,70 Md€**
Révision des aides à l’apprentissage Aides davantage ciblées.	**1,00 Md€**
Réforme du CPF Maîtrise des coûts et contrôles.	**0,30 Md€**

Les autres économies et les estimations à confirmer figurent sur la page suivante.

LE BUDGET DU PROGRAMME

Économies complémentaires et trajectoire

Autres économies identifiées

Des mesures déjà retenues dans le référentiel budgétaire, avec leurs contraintes de ventilation et de non-double compte.

Simplification administrative et fonctions support — **2,50 Md€**

En 2032, dont 0,40 Md€ déjà ventilés dans la santé ; 2,10 Md€ hors hôpital. Économies à vérifier après réorganisation, sans compter les agents redéployés.

Lutte contre la fraude et les erreurs sociales — **2,00 Md€**

Gain net de travail, comprenant 0,50 Md€ déjà rattachés à la lutte contre la fraude en santé et 1,50 Md€ hors santé. Comprend économies et recouvrements.

Recentrage des subventions aux entreprises — **≈ 1,50 Md€**

Économie nette annuelle visée à partir de 2031, après redéploiements vers les filières stratégiques ; rendement à confirmer.

Achats et fonctionnement publics — **0,50 Md€**

Hypothèse prudente intégrée au bouclage technique, après neutralisation des économies administratives déjà prises en compte.

APL des étudiants de familles très aisées — **≈ 0,30 Md€**

Prise en compte des ressources parentales des étudiants rattachés, avec protection de leur autonomie réelle ; économie déjà comptabilisée une seule fois, distincte des bourses.

Aides mieux ciblées : estimations encore à confirmer

Ces deux mesures sont décidées dans leur principe, mais leurs montants centraux ne sont pas ajoutés au compteur budgétaire prudent avant microsimulation.

Allocations familiales des foyers les plus aisés — **≈ 0,55 Md€**

Dégressivité progressive puis suppression pour les foyers très aisés. Hypothèse centrale de travail (0,40 à 0,70 Md€/an), dépendante du barème et des interactions fiscales.

Crédit d’impôt services à la personne selon les revenus — **≈ 0,80 Md€**

Dégressivité pour les services ordinaires, avec maintien à 50 % pour dépendance, handicap et besoins protégés. Corridor de travail 0,60 à 1,10 Md€/an, après effets comportementaux à expertiser.

> Ne pas additionner les lignes pour obtenir un total : 0,40 Md€ de fonctions hospitalières et 0,50 Md€ de fraude en santé figurent déjà dans les périmètres correspondants ; les 0,30 Md€ d’APL sont déjà comptabilisés ; les 0,55 et 0,80 Md€ sont des estimations non sécurisées. La réduction des allègements de cotisations figure dans les recettes, pas une deuxième fois ici.

Notre cap pour 2032

Les économies et les recettes supplémentaires financent les dépenses nouvelles et doivent aussi améliorer les comptes publics.

≈ 125 Md€/an — Amélioration nette recherchée des comptes publics en 2032

≈ 2,5 % du PIB — Déficit public visé en 2032

2028 : ≈ 4,5 % · 2029 : ≈ 4,0 % · 2030 : ≈ 3,5 % · 2031 : sous 3 % · 2032 : ≈ 2,5 %

Cette trajectoire est un objectif, non un résultat garanti. Les montants présentés sont des estimations de travail et ne constituent pas des catégories intégralement additionnables.

Les montants sont des estimations annuelles à terme, sauf indication contraire. Les totaux des trois catégories ne sont pas publiés faute de réconciliation complète ; certaines lignes restent à expertiser.

Chapitre 1 — Redresser les finances publiques et transformer l'État

Un pays ne peut pas indéfiniment vivre au-dessus de ses moyens sans en payer le prix. Et ce prix, la France commence déjà à le payer.

Nous voulons des hôpitaux qui soignent dans de bonnes conditions, des écoles qui donnent à nos enfants les moyens de réussir, une justice qui fonctionne, des policiers présents sur le terrain, des infrastructures modernes et des services publics accessibles.

Ces ambitions sont légitimes. Elles sont même indispensables à l'avenir de notre pays.

Mais une question s'impose : comment allons-nous les financer durablement ?

Depuis des décennies, la France dépense davantage qu'elle ne reçoit. Pour combler la différence, elle emprunte. Puis elle emprunte encore pour financer de nouveaux déficits et rembourser les emprunts arrivant à échéance.

Aujourd'hui, notre dette dépasse 3 500 milliards d'euros. Les intérêts qu'elle génère absorbent chaque année des dizaines de milliards d'euros.

Et pendant ce temps, les besoins s'accumulent dans nos hôpitaux, nos écoles, notre justice et nos territoires.

Nous devons retrouver la maîtrise de nos finances pour retrouver les moyens de nos ambitions.

Cela demandera de transformer profondément l'État, de remettre en question certaines dépenses devenues difficiles à justifier et de demander des efforts supplémentaires.

Ces décisions ne seront pas toutes faciles. Certaines auront des conséquences directes sur le pouvoir d'achat. D'autres modifieront profondément le fonctionnement de nos administrations.

Il est donc essentiel d'en expliquer les raisons, les avantages attendus et les difficultés possibles.

1.1 — Pourquoi devons-nous redresser nos finances publiques ?

3 595 milliards d'euros de dette. Comment en sommes-nous arrivés là ?

À la fin du mois de juin 2026, la dette publique française atteignait 3 595,5 milliards d'euros.

Ce chiffre est tellement immense qu'il devient difficile à imaginer.

Pour comprendre le problème, il faut partir d'une réalité très simple.

Chaque année, l'État, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale doivent financer des dépenses : les salaires des enseignants, les pensions de retraite, les soins, la sécurité, les infrastructures et bien d'autres services.

Ils disposent pour cela de recettes, principalement issues des impôts et des cotisations.

Lorsque les recettes ne suffisent pas, ils empruntent pour payer la différence.

C'est ce qu'on appelle le déficit public.

Et lorsque ces déficits se répètent année après année, les emprunts s'accumulent et forment la dette.

Emprunter n'est pas nécessairement un problème. Un pays peut avoir de bonnes raisons de s'endetter pour construire un hôpital, développer son réseau ferroviaire ou investir dans son avenir.

Le danger commence lorsque l'emprunt devient indispensable pour payer les dépenses habituelles du pays.

Car un emprunt n'est jamais gratuit.

Les intérêts de la dette : une facture qui pèse sur toutes nos priorités

En 2026, la France prévoit de consacrer 62,6 milliards d'euros au paiement des intérêts de la dette de l'État.

Uniquement les intérêts. Pas le remboursement du capital emprunté.

Pour prendre la mesure du problème, imaginons les arbitrages d'un gouvernement.

Des hôpitaux réclament des moyens supplémentaires. Des établissements scolaires ont besoin de rénovation. Des tribunaux manquent de personnel. Des infrastructures vieillissent.

Mais avant même d'examiner ces besoins, le budget doit déjà supporter des dizaines de milliards d'euros d'intérêts.

Cet argent n'est pas directement retiré aux écoles ou aux hôpitaux. En revanche, il réduit les ressources qui pourraient être consacrées à de nouvelles dépenses utiles, à des investissements ou à une baisse des prélèvements.

Et si les intérêts augmentent, le problème s'aggrave.

C'est un mécanisme facile à comprendre.

Lorsque l'État emprunte à un taux élevé, il doit payer davantage d'intérêts que s'il avait emprunté à un taux faible.

Or les emprunts anciens doivent régulièrement être remplacés par de nouveaux lorsqu'ils arrivent à échéance.

Si les nouveaux taux sont plus élevés, la facture augmente progressivement.

Et cette facture doit être payée chaque année, quelles que soient les autres urgences du pays.

Plus les intérêts de la dette augmentent, plus les choix budgétaires deviennent difficiles.

Ce que cela peut changer dans notre vie quotidienne

Prenons l'exemple d'un hôpital qui doit moderniser son service d'urgences.

Les besoins peuvent être parfaitement identifiés : des locaux vieillissants, des équipements insuffisants, des conditions de travail difficiles.

Pour y répondre, il faut investir.

Mais lorsque les finances publiques sont déjà très dégradées, chaque investissement supplémentaire nécessite de trouver des ressources, de réduire d'autres dépenses ou d'emprunter davantage.

Le même problème se pose pour la rénovation d'une école, le recrutement d'un magistrat ou l'entretien d'un pont.

Bien sûr, les difficultés de l'hôpital ou de l'école ne s'expliquent pas toutes par la dette. Elles dépendent aussi de l'organisation, des choix de gestion et des priorités politiques.

Mais une chose est certaine : plus nos finances sont fragiles, plus il devient difficile de dégager des moyens supplémentaires pour résoudre ces problèmes.

La dette publique n'est donc pas simplement une affaire de comptables.

Elle influence les choix que notre pays peut faire dans presque tous les domaines.

Et si une nouvelle crise survenait ?

C'est probablement l'un des risques les plus importants.

Imaginons une nouvelle crise économique majeure.

Des entreprises rencontrent des difficultés. Le chômage augmente. Les recettes fiscales diminuent. Des ménages ont besoin d'être soutenus.

Dans une telle situation, l'État doit pouvoir intervenir.

Nous l'avons vu lors de la crise sanitaire : lorsqu'un événement exceptionnel bouleverse le pays, les pouvoirs publics doivent parfois mobiliser rapidement des sommes considérables.

Mais plus un pays est déjà endetté, plus il peut devenir coûteux de financer ces interventions.

Il risque aussi de rencontrer une autre difficulté : la confiance de ceux qui lui prêtent de l'argent.

Les investisseurs acceptent de financer les États parce qu'ils pensent que ceux-ci pourront honorer leurs engagements.

Si cette confiance se dégrade, ils peuvent réclamer des taux d'intérêt plus élevés.

Le mécanisme peut alors devenir particulièrement préoccupant.

L'État emprunte à des taux plus élevés. Ses intérêts augmentent. Son déficit devient plus difficile à réduire. Et ses difficultés financières peuvent entretenir les inquiétudes des prêteurs.

Cette spirale n'est pas inévitable. La France dispose d'atouts économiques importants et bénéficie de son appartenance à la zone euro.

Mais ignorer ce risque serait une erreur.

Le danger d'un redressement subi

Lorsque les difficultés financières s'aggravent trop longtemps, les gouvernements peuvent perdre une partie de leur liberté de choix.

Ils doivent alors prendre des mesures dans l'urgence, sous la pression des besoins de financement.

Et les décisions prises dans l'urgence sont rarement les mieux préparées.

Une réduction brutale des dépenses peut désorganiser des services publics.

Une augmentation précipitée des impôts peut peser fortement sur les ménages et les entreprises.

Un investissement indispensable peut être reporté faute de moyens.

C'est précisément ce que permet d'éviter un redressement organisé sur plusieurs années.

La question n'est pas seulement de savoir combien nous coûte la dette aujourd'hui. C'est de savoir quelles décisions nous risquons de ne plus pouvoir prendre demain.

Notre objectif : reprendre le contrôle

Nous ne proposons pas de rembourser toute la dette publique en cinq ans.

Ce serait irréaliste, et ce n'est pas nécessaire.

L'objectif est d'abord d'empêcher qu'elle continue à augmenter plus vite que la richesse produite par notre pays.

Pour y parvenir, nous devons réduire progressivement notre déficit.

Nous visons un déficit public inférieur à 3 % de la richesse nationale en 2031, puis proche de 2,5 % en 2032.

Nos travaux montrent qu'atteindre une trajectoire permettant de stabiliser la dette nécessitera, dans le scénario économique retenu, un effort d'amélioration de nos finances publiques d'environ 125 milliards d'euros par an à l'horizon 2032.

C'est un effort considérable.

Il ne s'agit ni de prélever 125 milliards d'impôts supplémentaires ni de supprimer 125 milliards de services publics. Il s'agit du résultat recherché grâce à l'ensemble des économies, des réformes et des recettes nouvelles, après financement des priorités de notre programme.

Les résultats dépendront également de la situation économique et du budget dont nous hériterons en 2027.

Mais l'objectif est clair : retrouver une situation dans laquelle le poids de la dette cesse de s'aggraver.

Car le redressement financier n'est pas une fin en soi.

C'est ce qui permet de préserver notre capacité à investir, à réagir aux crises et à financer durablement les grandes missions de l'État.

1.2 — Maîtriser les dépenses publiques et les effectifs

Dépenser beaucoup ne signifie pas toujours dépenser efficacement

Les Français contribuent largement au financement des services publics.

Ils sont donc en droit d'attendre que cet argent soit utilisé efficacement.

Pourtant, les expériences administratives restent trop souvent compliquées.

Un dossier circule entre plusieurs services. Une démarche nécessite de transmettre plusieurs fois les mêmes documents. Des décisions simples prennent des mois. Plusieurs organismes interviennent parfois sur des missions voisines, sans que leurs responsabilités soient toujours claires.

Cette complexité a un coût.

Elle mobilise des agents, des locaux, des systèmes informatiques et du temps de travail qui pourraient parfois être utilisés autrement.

La réponse ne consiste pas à affirmer que les fonctionnaires travaillent insuffisamment. Beaucoup exercent leurs missions dans des conditions difficiles, avec des moyens inadaptés ou des procédures qui leur font perdre du temps.

Le problème peut venir autant de la manière dont le travail est organisé que du nombre de personnes qui l'effectuent.

C'est donc l'organisation de l'État que nous voulons transformer.

Réduire de 500 000 le nombre net d'emplois publics

Nous fixons un objectif de réduction de 500 000 emplois publics nets entre la fin de 2027 et la fin de 2032.

Ce chiffre est important. Il représente une transformation profonde du fonctionnement des administrations.

Mais nous ne proposons pas de retirer indistinctement du personnel dans tous les services.

Certains secteurs ont besoin de moyens supplémentaires. Nous avons notamment prévu des renforcements dans la santé, la sécurité et la justice.

Ces recrutements seront maintenus et intégrés dans l'objectif global.

Les réductions porteront donc davantage sur les activités pouvant être simplifiées, regroupées ou réorganisées.

Nous privilégierons les départs naturels non remplacés, les mobilités, les reconversions et les départs volontaires accompagnés.

Mais il faudra procéder dans le bon ordre.

D'abord supprimer les procédures inutiles.

Ensuite regrouper les fonctions qui peuvent l'être.

Enfin adapter les effectifs aux besoins réels.

Supprimer un poste pour transférer exactement les mêmes tâches à un autre agent ne résout rien.

Remplacer un fonctionnaire par un prestataire privé aussi coûteux ne constitue pas une économie.

Et réduire les effectifs d'un service indispensable au point de le rendre moins efficace serait contre-productif.

Une réforme qui devra être pilotée au plus haut niveau

Une transformation aussi importante ne pourra pas être abandonnée à la seule initiative de chaque ministère.

Nous créerons une Autorité interministérielle de maîtrise des dépenses publiques, directement rattachée au Premier ministre.

Sa mission sera de suivre la réduction des effectifs, de contrôler les dépenses de fonctionnement et de vérifier les économies effectivement réalisées.

Elle pourra demander des plans correctifs et faire remonter les désaccords nécessitant une décision du Premier ministre.

Les collectivités territoriales participeront également à l'effort, dans le respect de leur autonomie.

Le résultat devra être mesuré de deux façons : les économies réellement obtenues et la qualité des services rendus.

Une administration qui coûte moins cher mais qui ne répond plus aux besoins des citoyens n'est pas une administration devenue efficace.

1.3 — Renforcer la lutte contre les fraudes

La fraude ne doit pas être confondue avec une simple erreur

Notre système de protection sociale et notre fiscalité reposent sur des règles communes.

Lorsque des prestations sont obtenues frauduleusement, lorsque des revenus sont volontairement dissimulés ou lorsque des entreprises organisent une fraude fiscale, les finances publiques subissent des pertes.

Ces pratiques pénalisent ceux qui respectent les règles et créent parfois une concurrence déloyale entre les entreprises.

Nous renforcerons donc les contrôles, en concentrant les moyens sur les fraudes organisées et les situations les plus graves.

Les administrations pourront mieux rapprocher les informations qu'elles détiennent légalement.

La facturation électronique facilitera la détection de certaines fraudes à la TVA.

Les services spécialisés disposeront de moyens renforcés pour combattre les montages complexes, les fausses domiciliations et les fraudes internationales.

Nous chercherons aussi à récupérer réellement les sommes dues. Un redressement annoncé ne constitue pas une recette tant que l'argent n'a pas été encaissé.

Être rigoureux sans devenir injuste

Il existe une différence essentielle entre une personne qui commet une erreur de bonne foi et quelqu'un qui organise volontairement une fraude.

Les erreurs administratives devront pouvoir être corrigées rapidement.

Les sanctions devront être justifiées et contestables devant un interlocuteur humain.

Les outils informatiques pourront signaler des anomalies, mais ne devront jamais constituer, à eux seuls, une preuve automatique de fraude.

Nous voulons également que le rapprochement des informations administratives permette de mieux identifier les personnes qui ont droit à une aide mais ne la demandent pas.

Un système efficace doit savoir détecter les fraudes, corriger ses erreurs et garantir les droits des citoyens.

1.4 — Réexaminer les dépenses et les dispositifs publics

Pourquoi certaines aides doivent-elles être revues ?

Lorsqu'une aide publique est créée, elle poursuit généralement un objectif précis : soutenir une activité, protéger des ménages ou encourager certains comportements.

Mais les besoins évoluent.

Un dispositif utile à une époque peut devenir trop coûteux, insuffisamment ciblé ou moins efficace que prévu.

Il faut alors accepter de le réexaminer.

La bonne question n'est pas seulement de savoir si une aide est appréciée de ses bénéficiaires.

Il faut aussi déterminer si elle atteint son objectif et si son coût reste justifié au regard des autres besoins du pays.

Le crédit d'impôt pour les services à domicile

Aujourd'hui, certaines dépenses de services à la personne ouvrent droit à un crédit d'impôt de 50 %, dans les limites prévues par la loi.

Cette aide peut être très utile.

Elle contribue notamment à rendre les services à domicile plus accessibles et à encourager le travail déclaré.

Mais faut-il accorder exactement le même avantage fiscal à un foyer disposant de revenus moyens et à un ménage extrêmement aisé ?

Nous proposons de conserver le taux de 50 % pour les revenus modestes et intermédiaires, puis de le diminuer progressivement lorsque les revenus augmentent.

Pour les foyers les plus aisés, il restera au minimum de 20 %.

En revanche, les prestations liées au handicap, à la dépendance ou à la perte d'autonomie conserveront intégralement le crédit d'impôt de 50 %, quels que soient les revenus.

La garde des jeunes enfants hors du domicile conservera également son dispositif fiscal spécifique.

Cette réforme devra être appliquée avec prudence, car une diminution trop brutale de l'avantage fiscal pourrait décourager le travail déclaré.

Les allocations familiales et les aides étudiantes

Les allocations familiales constituent un soutien important pour de nombreuses familles.

Nous les maintiendrons, mais leur montant diminuera progressivement lorsque les revenus du foyer augmentent, jusqu'à disparaître pour les ménages les plus aisés.

Les règles devront éviter les pertes brutales de prestations lorsqu'un revenu dépasse légèrement un seuil.

Nous réexaminerons également les aides au logement des étudiants dont les parents disposent de revenus très élevés.

L'objectif est de mieux prendre en compte les moyens financiers réels du foyer.

Mais un étudiant fiscalement rattaché à ses parents n'est pas nécessairement aidé par eux.

Les étudiants boursiers, autonomes, apprentis, handicapés, en rupture familiale ou issus de l'aide sociale à l'enfance bénéficieront donc de protections particulières.

Le compte personnel de formation

Le compte personnel de formation permet de financer des formations professionnelles.

C'est un outil utile pour acquérir des compétences, changer de métier ou retrouver un emploi.

Mais son financement doit être consacré à de véritables formations.

Nous renforcerons les contrôles sur les tarifs, la qualité des organismes, la présence des participants et les résultats obtenus.

Les formations fictives ou frauduleuses ne devront plus pouvoir capter ces financements.

Les personnes trompées par des organismes malhonnêtes seront protégées.

Les formations qualifiantes et les reconversions professionnelles resteront prioritaires.

La maîtrise des dépenses consiste aussi à s'assurer que les dispositifs financés remplissent réellement leur mission.

1.5 — Réformer la fiscalité et répartir les efforts

Pourquoi faut-il également augmenter certaines recettes ?

Nous avons examiné les possibilités de réduction des dépenses et retenu des réformes importantes.

Mais ces économies ne suffisent pas, à elles seules, à atteindre notre objectif de redressement tout en préservant le financement des priorités du programme.

Nous avons donc décidé de demander des contributions fiscales supplémentaires.

Il faut le dire clairement : ces mesures auront des conséquences pour de nombreux Français.

Certaines réduiront directement les revenus disponibles. D'autres pourront entraîner des hausses de prix.

Elles devront être évaluées dans leur ensemble, car un même foyer pourra être concerné par plusieurs changements.

Pourquoi augmenter la CSG ?

La contribution sociale généralisée, ou CSG, sert à financer une partie importante de notre protection sociale.

Elle concerne notamment les salaires, les pensions qui y sont soumises et de nombreux revenus financiers.

Nous proposons d'augmenter de trois points les taux positifs de CSG à compter du 1er janvier 2028.

Cette hausse sera maintenue jusqu'à la fin de l'année 2032.

Les exonérations existantes seront conservées.

Le principe est de contribuer au financement de la protection sociale et au redressement de l'ensemble des comptes publics.

Mais cette hausse réduira le revenu disponible des ménages concernés. Elle ne devra donc pas être présentée comme une mesure indolore.

Pourquoi augmenter le taux normal de TVA ?

La TVA est un impôt payé lors de la consommation.

Nous proposons de relever son taux normal de 20 % à 21 % en 2028.

Prenons un exemple simple.

Un produit vendu 100 euros hors taxe coûte aujourd'hui 120 euros avec une TVA de 20 %.

Avec une TVA de 21 %, il coûterait 121 euros si le vendeur répercute entièrement l'augmentation.

Cette hausse paraît limitée sur un achat isolé. Mais elle peut représenter une dépense supplémentaire sensible lorsqu'elle se répète sur de nombreux achats.

C'est une conséquence qu'il faut reconnaître.

Pourquoi remettre en cause le taux réduit dans la restauration ?

En 2009, la TVA dans la restauration a été fortement réduite. Cette décision poursuivait plusieurs objectifs : faire baisser les prix, améliorer les rémunérations et surtout créer des emplois.

Les engagements étaient ambitieux : 40 000 emplois supplémentaires étaient attendus en deux ans.

Mais les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes.

Selon les évaluations du Conseil des prélèvements obligatoires, la mesure aurait permis de créer environ 6 000 à 9 000 emplois supplémentaires par an. Un résultat positif, certes, mais très inférieur à l'objectif annoncé, et obtenu à un coût particulièrement élevé pour les finances publiques.

Quant aux consommateurs, ils n'ont bénéficié que d'une petite partie de la baisse de TVA : environ 20 % de l'avantage fiscal leur a été répercuté sous forme de baisse des prix.

La mesure a également contribué à améliorer certaines rémunérations et à soutenir les entreprises du secteur. Son bilan n'est donc pas entièrement négatif.

Mais au regard de son coût, les résultats obtenus conduisent à s'interroger sur le maintien de cet avantage fiscal, alors que les besoins de financement public restent considérables.

Notre programme prévoit donc de supprimer le taux réduit de TVA dans la restauration commerciale et d'appliquer le taux normal, qui sera porté à 21 % en 2028.

Cette décision pourra entraîner une hausse des prix, une réduction des marges des restaurateurs ou des ajustements de leur activité. Ces conséquences devront être suivies.

Il s'agit d'un choix budgétaire assumé : revenir sur un dispositif dont les résultats, notamment en matière d'emploi et de prix, sont restés sensiblement inférieurs aux ambitions qui avaient accompagné sa création.

Pourquoi revoir la TVA sur les travaux dans les logements ?

Le même raisonnement se pose pour les travaux d'entretien et d'amélioration des logements.

Certains bénéficient aujourd'hui d'une TVA réduite à 10 %, destinée notamment à rendre les travaux moins coûteux et à soutenir l'activité des entreprises du bâtiment.

Cet avantage représente lui aussi un coût important pour les finances publiques.

Nous proposons de revenir au taux normal pour les travaux ordinaires concernés.

En revanche, nous conserverons le taux réduit de 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique éligibles.

Pourquoi cette différence ?

Parce que la rénovation énergétique poursuit un objectif supplémentaire : réduire durablement la consommation d'énergie des bâtiments.

Elle contribue également à diminuer certaines factures énergétiques et à réduire les émissions polluantes.

Le programme choisit donc de préserver cette incitation spécifique.

Mais les travaux d'entretien ordinaires ne sont pas toujours facultatifs. Réparer une installation électrique ou une canalisation peut être indispensable.

Leur renchérissement est une conséquence réelle de la réforme.

Il faudra également surveiller le risque de développement du travail non déclaré, qui pourrait réduire une partie des recettes attendues.

Et les autres taux réduits ?

Nous supprimerons également certains avantages de TVA dans l'hôtellerie, les campings et les cantines d'entreprises ou d'administrations concernés.

Ces activités reviendront au taux normal.

Les règles applicables aux titres-restaurant ne seront pas modifiées par cette décision.

En revanche, les taux réduits destinés à soutenir les domaines que nous avons choisi de protéger, comme certaines activités culturelles ou le logement social, seront maintenus.

Il ne s'agit donc pas de supprimer tous les taux réduits de TVA.

Il s'agit de réexaminer ceux dont le coût a été jugé trop important au regard des priorités retenues pour le redressement.

Faire davantage contribuer les revenus les plus élevés

Nous voulons également revoir la manière dont les revenus sont imposés.

Aujourd'hui, les revenus du travail et certains revenus financiers ne sont pas soumis aux mêmes règles.

Ces différences peuvent être importantes, notamment pour les contribuables disposant de revenus élevés.

Nous proposons de rapprocher les règles d'imposition, en intégrant les revenus financiers imposables dans un même barème progressif que les revenus du travail.

Les avantages spécifiques accordés aux dividendes seront supprimés.

Les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu seront renforcées, avec un taux marginal atteignant 50 % pour les revenus les plus élevés.

Un mécanisme d'imposition minimum effective sera également maintenu pour éviter que des contribuables très aisés puissent réduire excessivement leur imposition grâce à l'accumulation de dispositifs fiscaux.

Ces changements devront être coordonnés avec les autres prélèvements, notamment la CSG, afin d'en mesurer les conséquences réelles.

Un nouvel impôt sur la fortune pour les très grands patrimoines

L’impôt actuel sur la fortune immobilière ne porte que sur certains patrimoines immobiliers. Nous proposons de le remplacer par un impôt tenant compte des grandes fortunes immobilières, financières et professionnelles.

Le seuil général d’imposition reste fixé à 5 millions d’euros de patrimoine net taxable par foyer. Sur la résidence principale, une franchise de 3 millions d’euros sera appliquée à sa valeur.

Les actifs financiers, les biens de placement et les holdings purement patrimoniales seront pris en compte, y compris lorsqu’ils sont détenus par des sociétés interposées.

Pour préserver les entreprises de taille modeste, les 10 premiers millions d’euros de véritables actifs professionnels resteront exonérés. Au-delà, une fraction croissante des grandes participations professionnelles entrera dans l’assiette de l’impôt, selon une grille progressive.

Les plus grands patrimoines seront soumis à un barème progressif : les taux marginaux iront de 0,5 % à 2,25 %. Des dispositions spécifiques devront éviter de contraindre les dirigeants d’entreprises viables à vendre précipitamment leurs titres pour acquitter l’impôt.

L’objectif étudié est un produit d’au moins 5 milliards d’euros par an pour le nouvel impôt. Ce montant n’est pas encore une recette budgétaire établie : il devra être confirmé par une simulation et évalué après remplacement de l’IFI.

Réformer les successions les plus importantes

Nous conserverons l'abattement de 100 000 euros par parent et par enfant, renouvelable tous les quinze ans.

L'exonération successorale entre conjoints et partenaires de PACS sera également maintenue.

Nous voulons en revanche renforcer la progressivité de l'imposition des transmissions de très grande valeur.

Pour cela, les donations et héritages déjà reçus au cours de la vie seront davantage pris en compte.

Les avantages spécifiques de certaines transmissions par assurance-vie ou épargne retraite seront également réexaminés.

Les véritables entreprises familiales continueront à bénéficier de protections permettant de préserver leur activité et leurs emplois.

Une contribution annuelle sur l'épargne

Nous instaurerons une contribution annuelle de 0,10 % sur les encours d'épargne concernés.

Concrètement, 10 000 euros d'épargne soumis à cette contribution entraîneraient un prélèvement de 10 euros par an.

Pour 50 000 euros, il serait de 50 euros.

Les comptes courants et les véritables participations professionnelles non cotées relevant des exclusions seront préservés.

Un même actif ne devra pas être taxé plusieurs fois au titre de cette contribution lorsqu'il est détenu à travers différents produits financiers.

Cette mesure concernera également des ménages qui ne disposent pas de patrimoines très élevés. Il faut donc la présenter comme une contribution générale, et non comme un impôt réservé aux plus fortunés.

Réexaminer les autres avantages fiscaux

Nous limiterons aussi plusieurs avantages fiscaux particuliers.

Les déductions liées à certains versements sur des plans d'épargne retraite seront plafonnées davantage.

L'exonération d'impôt sur le revenu des heures supplémentaires sera supprimée, mais les réductions de cotisations salariales correspondantes seront maintenues.

Pour les ruptures conventionnelles individuelles, seule la part des indemnités supérieure au minimum légal ou conventionnel deviendra imposable.

Plusieurs avantages familiaux spécifiques seront également revus, tandis que les protections relatives aux prestations sociales et aux situations de handicap seront préservées.

Enfin, les grandes entreprises contribueront davantage au redressement, notamment par une hausse du taux normal de l'impôt sur les sociétés à 30 % et la suppression du crédit d'impôt recherche pour les grandes entreprises.

Ce crédit sera conservé pour les PME et les entreprises de taille intermédiaire.

Ces mesures seront développées dans le chapitre consacré aux entreprises.

Mesurer les conséquences sur les ménages

Les réformes fiscales ne devront pas être évaluées uniquement par les recettes qu'elles apportent à l'État.

Nous publierons également leurs effets sur les ménages, en tenant compte des différents niveaux de revenus et des compositions familiales.

Une personne pourra être concernée à la fois par la hausse de la CSG, la TVA et les modifications d'autres avantages fiscaux.

C'est leur effet cumulé qui devra être examiné.

Le redressement des finances publiques ne peut pas se construire durablement sur des estimations qui ignoreraient ses conséquences économiques et sociales.

1.6 — Garantir la transparence et le suivi du redressement

Des milliards annoncés ne sont pas des milliards économisés

Les gouvernements annoncent régulièrement des économies, des plans de transformation ou des objectifs de réduction du déficit.

Mais entre une économie annoncée et une économie réellement réalisée, il peut exister un écart important.

Un poste supprimé peut être remplacé par un contrat extérieur.

Une dépense peut simplement être transférée d'un budget vers un autre.

Une recette fiscale peut finalement rapporter moins que prévu.

Nous voulons que ces différences soient clairement visibles.

Un tableau de bord accessible aux citoyens

Nous publierons régulièrement les principaux résultats du programme financier.

Les Français pourront suivre l'évolution du déficit, de la dette, des effectifs publics et des économies réellement obtenues.

Pour chaque réforme importante, les objectifs annoncés seront comparés aux résultats constatés.

Les recettes estimatives seront distinguées des sommes effectivement encaissées.

Les coûts de transition seront également présentés.

Reconnaître les écarts et expliquer les corrections

Chaque année, une évaluation indépendante permettra d'examiner le respect de la trajectoire.

Si une mesure produit moins d'économies que prévu, l'écart sera expliqué.

Si une dépense augmente, ses causes devront être présentées.

Lorsque des corrections seront nécessaires, elles devront être décidées ouvertement, en protégeant les missions essentielles et en tenant compte de la situation économique.

Une mauvaise conjoncture ne devra pas entraîner automatiquement des réductions de dépenses qui aggraveraient encore la crise.

La transparence suppose de montrer les résultats, y compris lorsqu'ils sont inférieurs aux objectifs.

1.7 — Simplifier et moderniser le fonctionnement de l'État

Pourquoi est-il encore si compliqué d'accomplir certaines démarches ?

Une personne demande une aide.

On lui réclame un document.

Elle le transmet.

Quelques semaines plus tard, un autre service lui demande exactement la même pièce.

Puis son dossier change d'administration, sans qu'elle sache à qui s'adresser.

Ces situations sont encore trop fréquentes.

Elles font perdre du temps aux citoyens, mais aussi aux agents chargés de traiter les dossiers.

Nous voulons mettre fin à cette complexité inutile.

Un dossier doit avoir un responsable identifiable

Lorsqu'une démarche implique plusieurs administrations, le citoyen doit pouvoir savoir qui suit son dossier.

Nous organiserons progressivement les démarches complexes autour d'un responsable identifié, d'étapes visibles et de délais annoncés.

L'usager pourra connaître l'avancement de sa demande, les éventuels documents manquants et les moyens de contester une décision.

Lorsqu'un dossier sera transmis à un autre service, la transmission ne sera considérée comme achevée que lorsque le nouveau service aura effectivement accepté sa prise en charge.

Le citoyen ne devra plus se retrouver seul entre deux administrations qui se renvoient la responsabilité d'une situation.

Ne plus demander inutilement les mêmes informations

Les administrations devront mieux utiliser les informations qu'elles possèdent déjà, lorsque la loi les autorise à les partager.

Les formulaires pourront être préremplis.

Certaines aides pourront être proposées plus facilement lorsque les conditions d'attribution sont vérifiables.

Nous nous appuierons sur les outils numériques existants, plutôt que de créer une gigantesque plateforme entièrement nouvelle.

Les données personnelles devront rester protégées, et les décisions défavorables ne pourront pas être entièrement automatisées sans possibilité d'intervention humaine.

La modernisation ne doit exclure personne

Un service public moderne ne peut pas imposer à tous les citoyens de maîtriser Internet.

Nous maintiendrons les possibilités de contact humain, par téléphone, par courrier et dans les lieux d'accueil.

Les personnes âgées, handicapées ou peu à l'aise avec les outils numériques devront pouvoir être accompagnées.

Les structures existantes, notamment France Services, continueront à jouer un rôle important.

Enfin, les agents publics seront accompagnés dans l'évolution de leurs métiers par la formation, la mobilité et une meilleure reconnaissance de leurs compétences.

Juger l'administration sur les services qu'elle rend

Une administration ne devient pas meilleure simplement parce qu'elle réduit son budget ou ses effectifs.

Elle devient meilleure lorsqu'elle répond plus rapidement, commet moins d'erreurs, évite les démarches inutiles et facilite réellement la vie des citoyens.

C'est sur ces résultats que nous voulons davantage l'évaluer.

Des finances maîtrisées, un État qui fonctionne

Notre pays fait face à des choix budgétaires difficiles.

La dette est élevée. Les intérêts coûtent cher. Les besoins de financement restent importants.

Réduire les déficits exigera des économies, des réorganisations et des recettes supplémentaires. Ces efforts auront des conséquences qu'il faudra mesurer et expliquer.

Mais l'enjeu dépasse la seule comptabilité publique.

Il concerne notre capacité à entretenir nos infrastructures, à financer des services publics de qualité, à faire face aux crises et à préparer les générations futures.

Il concerne également le temps perdu dans les démarches administratives, la manière dont les aides sont distribuées et l'utilisation de chaque euro d'argent public.

La réussite du redressement ne se mesurera donc pas uniquement à la diminution du déficit.

Elle devra aussi se traduire par un État mieux organisé, des dépenses mieux justifiées et des services publics capables de remplir leurs missions.

L'objectif est de retrouver des finances solides sans renoncer aux ambitions essentielles du pays.

Chapitre 2 — Garantir l'accès aux soins, renforcer nos hôpitaux et améliorer notre système de santé

À quoi sert un système de santé si l'on ne trouve personne pour nous soigner quand on en a besoin ?

Pendant longtemps, les Français ont pu compter sur un système de santé reconnu pour sa qualité et son accessibilité. Nos soignants disposent de compétences remarquables. Nos établissements réalisent chaque jour des interventions complexes, sauvent des vies et accompagnent des millions de patients.

Pourtant, quelque chose ne fonctionne plus comme cela devrait.

Des patients passent des semaines à chercher un médecin. Des familles doivent parcourir des dizaines de kilomètres pour consulter un spécialiste. Des malades attendent des heures aux urgences. Des soignants épuisés quittent leur métier ou réduisent leur activité.

Ces situations ne sont pas une fatalité. Mais elles ne disparaîtront pas avec quelques mesures isolées.

Le problème est profond. Nous avons trop longtemps insuffisamment anticipé les besoins en professionnels de santé, laissé s'aggraver les inégalités entre territoires et demandé à l'hôpital de s'adapter à des contraintes budgétaires qui ne correspondent pas toujours à ses missions.

Nous voulons reconstruire un système dans lequel l'accès aux soins dépend d'abord des besoins médicaux, et non du code postal, des relations personnelles ou de la capacité à trouver seul un rendez-vous.

Cela exige de former davantage de professionnels, de mieux les répartir, de leur permettre de consacrer plus de temps aux patients et de redonner aux établissements les moyens de fonctionner.

2.1 — Garantir l'accès à un médecin et réduire les déserts médicaux

Trouver un médecin ne devrait pas relever du parcours du combattant

Un parent découvre que son enfant a besoin d'un avis spécialisé. Il appelle un cabinet. Puis un autre. Puis un troisième.

On lui répond que les nouveaux patients ne sont plus acceptés, que l'agenda est complet ou qu'il doit rappeler plusieurs mois plus tard.

Cette situation n'est pas seulement pénible. Elle peut retarder un diagnostic, aggraver une maladie et conduire à des soins d'urgence qui auraient parfois pu être évités.

Nous voulons changer à la fois la disponibilité des professionnels et l'organisation de l'accès aux soins.

Former davantage de médecins

La pénurie médicale actuelle est aussi la conséquence de décisions prises longtemps auparavant.

Former un médecin demande de nombreuses années. Les choix concernant les capacités de formation doivent donc être faits bien avant que les besoins ne deviennent urgents.

Nous lancerons un plan national de capacité médicale à l'horizon 2040.

Il prévoit 60 000 admissions en médecine entre 2028 et 2032, avec une montée en charge progressive.

Mais augmenter le nombre d'étudiants ne suffit pas. Encore faut-il disposer d'enseignants, de terrains de stage et de professionnels capables de les former correctement.

Nous développerons les stages en dehors des grands centres hospitaliers universitaires, notamment dans les territoires qui manquent de médecins. Les maîtres de stage seront mieux accompagnés et rémunérés.

Une planification nationale permettra d'anticiper les besoins par spécialité et par territoire, sur dix à quinze ans.

Nous faciliterons également l'exercice des professionnels formés à l'étranger, grâce à une procédure d'évaluation plus rapide mais exigeante : vérification des compétences, maîtrise du français médical et parcours d'adaptation lorsque cela est nécessaire.

Nous ne prétendons pas que ces décisions feront disparaître les déserts médicaux en cinq ans. Mais elles permettront de commencer à corriger durablement le déséquilibre entre les besoins et les professionnels disponibles.

Deux années de service dans les territoires qui manquent de soignants

Former davantage de professionnels ne réglera pas tout si leur répartition reste profondément inégale.

Nous instaurerons donc deux années de service territorial rémunéré, en équivalent temps plein, pour les professionnels concernés entrant dans l'exercice autonome au sein du système de santé français.

Le principe s'appliquera quelle que soit l'origine de leur diplôme ou le financement de leur formation, selon les modalités adaptées à chaque profession.

Les professionnels pourront choisir entre plusieurs territoires qui manquent de soignants et plusieurs formes d'exercice : salarié, libéral conventionné, centre de santé, équipe mobile ou exercice mixte.

Ils seront rémunérés normalement et pourront bénéficier d'aides à l'installation, au logement et à la mobilité.

Les situations familiales, médicales ou de handicap feront l'objet d'adaptations.

Les services comparables déjà accomplis seront reconnus.

À l'issue des deux années, chacun retrouvera une liberté complète d'installation.

Le respect de cette obligation conditionnera principalement l'accès au conventionnement ordinaire, à certaines aides publiques et à certains emplois permanents.

Les modalités devront également tenir compte des professionnels expérimentés venant de l'étranger, pour ne pas créer de nouveaux obstacles au recrutement.

Cette réforme demandera un effort d'organisation important. Il faudra garantir de véritables postes disponibles, un accompagnement suffisant et des conditions de travail attractives.

Mais elle répond à un problème essentiel : les besoins médicaux existent dans tout le pays, alors que les professionnels sont très inégalement répartis.

Libérer du temps médical

Un médecin qui passe une partie importante de sa journée à remplir des formulaires ou à accomplir des tâches administratives ne peut pas consacrer ce temps à ses patients.

Nous développerons les équipes de soins, les assistants médicaux et les infirmiers en pratique avancée.

Notre objectif est d'atteindre 20 000 assistants médicaux en 2032 et 10 000 infirmiers en pratique avancée diplômés ou en formation.

Ces professionnels permettront de mieux répartir certaines tâches, d'améliorer le suivi des patients et de rendre davantage de temps aux médecins.

Nous encouragerons également, sur une base volontaire, l'activité de médecins récemment retraités ou exerçant à temps partiel pendant la période de transition.

Ne plus laisser les patients chercher seuls un spécialiste

Aujourd'hui, lorsqu'un médecin prescrit une consultation spécialisée, il appartient trop souvent au patient de trouver lui-même un rendez-vous.

Nous voulons renverser cette logique.

Lorsqu'un professionnel de santé orientera un patient vers un spécialiste, le système de santé prendra en charge la recherche d'une solution.

Sous trois jours ouvrés, le patient devra obtenir une première réponse médicale adaptée : avis spécialisé, téléexpertise, orientation ou proposition de rendez-vous selon l'urgence.

Cela ne signifie pas que chaque consultation physique pourra avoir lieu sous trois jours. Les délais dépendront de la nécessité médicale et des disponibilités réelles.

Mais aucune demande ne devra rester sans suivi.

Nous organiserons des créneaux réservés aux patients prioritaires, des consultations avancées dans les territoires insuffisamment dotés et une meilleure coordination entre professionnels.

Un service public pour trouver un rendez-vous

Nous créerons Rendez-vous Santé, un service public national de recherche de rendez-vous et de gestion des listes d'attente.

Il sera accessible depuis Mon espace santé, mais aussi par téléphone et dans les lieux d'accompagnement de proximité.

Les outils existants, comme Doctolib ou Maiia, ne seront pas supprimés. Ils devront pouvoir communiquer avec ce service public, comme les agendas des cabinets, des hôpitaux, des cliniques et des centres de santé.

Le patient pourra connaître les disponibilités réelles, les conditions d'accès et les professionnels acceptant de nouveaux patients.

Les désistements pourront être proposés rapidement aux personnes en attente.

L'objectif n'est pas de construire une application supplémentaire pour le plaisir de numériser.

Il est de faire fonctionner ensemble les outils qui existent déjà, pour que les patients trouvent plus facilement une solution.

2.2 — Renforcer les hôpitaux et améliorer les conditions de travail des soignants

Un hôpital ne peut pas fonctionner durablement avec des équipes épuisées

Un service hospitalier peut disposer de bâtiments, de lits et d'équipements. Si les professionnels nécessaires ne sont pas présents, il ne peut pas accueillir ses patients correctement.

C'est ainsi que des lits peuvent rester fermés faute de personnel.

Les soignants présents doivent alors absorber une charge de travail supplémentaire, modifier leurs horaires, accumuler les gardes et parfois renoncer aux conditions d'exercice qui les avaient conduits vers leur métier.

Le problème finit par s'entretenir lui-même : les départs aggravent les difficultés de ceux qui restent, et les difficultés provoquent de nouveaux départs.

Nous voulons rompre cet enchaînement.

Recruter et fidéliser les soignants

Nous prévoyons le recrutement net d'environ 12 000 infirmiers et 8 000 aides-soignants supplémentaires d'ici 2032.

Les moyens seront dirigés en priorité vers les services connaissant les difficultés les plus importantes et les fermetures de lits liées au manque de personnel.

Nous établirons des niveaux minimaux de présence soignante adaptés aux spécialités, aux horaires et aux besoins réels des patients.

Il ne s'agit pas d'appliquer partout le même ratio.

Un service de réanimation, une maternité et une unité de soins de suite n'ont pas les mêmes besoins.

Lorsque les effectifs descendront sous un niveau incompatible avec la sécurité des soins, les remplacements seront mobilisés en priorité et l'activité programmée pourra être temporairement adaptée.

Nous améliorerons également les conditions d'organisation du travail.

Les plannings devront être communiqués suffisamment à l'avance, avec un objectif de six semaines. Les modifications de dernière minute devront rester exceptionnelles.

Nous renforcerons les aides ciblées au logement, à la mobilité et à la garde d'enfants dans les territoires et les métiers les plus exposés aux difficultés de recrutement.

Revaloriser les rémunérations

Les conditions de travail ne se résument pas aux salaires, mais ceux-ci jouent un rôle essentiel dans l'attractivité des métiers hospitaliers.

Nous mettrons en place un pacte salarial.

Pour les infirmiers, nous prévoyons une augmentation moyenne équivalente à 200 euros nets par mois sur trois ans, avec une intégration majoritaire dans la rémunération de base afin de mieux compter pour la retraite.

Pour les praticiens hospitaliers, nous prévoyons une revalorisation moyenne de 8 % de la grille de base, en privilégiant notamment le début et le milieu de carrière et les spécialités qui connaissent les difficultés les plus fortes.

Les aides-soignants et les autres professions de soins confrontées à des écarts de rémunération importants feront également l'objet de mesures ciblées.

Les gardes, les nuits, les week-ends et les fonctions particulièrement difficiles devront être reconnus distinctement.

Les minima applicables aux établissements privés financés par l'Assurance maladie seront également revus et rendus plus transparents.

Donner aux hôpitaux une visibilité financière sur plusieurs années

Comment un établissement peut-il organiser ses recrutements, rénover ses locaux ou développer une activité lorsqu'il ne dispose pas d'une visibilité suffisante sur ses moyens ?

Nous remplacerons le pilotage budgétaire essentiellement annuel par des contrats hospitaliers de cinq ans.

Ces contrats tiendront compte des besoins de la population, des missions de service public, des effectifs et des investissements nécessaires.

Ils intégreront le financement des décisions salariales nationales et des nouvelles obligations imposées aux établissements.

Nous adapterons également la manière de financer les activités hospitalières.

Les urgences, la réanimation, les maternités ou la psychiatrie doivent être disponibles même lorsque le nombre de patients varie. Leur financement ne peut donc pas dépendre principalement du nombre d'actes réalisés.

Nous renforcerons les financements stables pour ces missions, tout en conservant une part liée à l'activité lorsque celle-ci est pertinente.

Il ne s'agit pas de supprimer tout financement à l'activité, mais d'éviter que l'organisation économique pousse les établissements à privilégier certains actes plutôt que les besoins médicaux.

Nous prévoyons 1,5 milliard d'euros supplémentaires par an à terme pour cette nouvelle organisation hospitalière, distinctement des autres enveloppes de personnel et de santé.

2.3 — Améliorer la prise en charge des urgences et des soins non programmés

Les urgences ne devraient pas être la seule porte encore ouverte

Lorsqu'une personne ne trouve pas de médecin disponible, elle peut être tentée de se rendre aux urgences.

Parfois, son état le justifie pleinement.

Mais dans d'autres situations, elle a surtout besoin d'une consultation rapide, sans nécessiter les équipements d'un service hospitalier d'urgence.

Lorsque ces deux catégories de patients arrivent au même endroit, les équipes doivent trier, réorienter et traiter des demandes très différentes.

Nous voulons organiser des solutions immédiatement accessibles autour des urgences.

Une évaluation médicale dès l'arrivée

Nous créerons devant les grands services d'urgences un dispositif d'accueil et d'orientation médicale.

Chaque patient sera évalué par un médecin ou un infirmier qualifié.

Lorsque son état nécessite les urgences hospitalières, il y sera pris en charge.

Dans les autres situations, il sera orienté vers une solution de soins réellement disponible.

Nous développerons pour cela des maisons médicales attenantes ou proches des urgences, ouvertes notamment le soir et le week-end.

Elles fonctionneront en lien avec le SAMU, la médecine de garde, les centres de santé et les professionnels libéraux.

Une garantie sera essentielle : aucun patient ne devra être simplement renvoyé avec le conseil de chercher ailleurs.

Une orientation devra correspondre à une prise en charge possible, avec transmission effective de la responsabilité.

Mieux organiser les transports sanitaires

Se rendre à un examen ou à un traitement peut représenter une difficulté majeure pour une personne malade, âgée ou vivant loin d'un établissement.

Nous organiserons un service territorial de coordination des transports de santé.

Des plateformes publiques permettront de choisir le mode de transport médicalement adapté et d'organiser les trajets.

Les ambulanciers, taxis conventionnés, opérateurs publics et associations continueront à intervenir.

Le transport partagé sera privilégié lorsque l'état du patient le permet, mais sans imposer des détours, des attentes ou des conditions incompatibles avec les soins.

Les territoires ruraux devront disposer de solutions adaptées, y compris lorsque l'offre habituelle de transport fait défaut.

Cette meilleure organisation vise à faciliter les trajets nécessaires tout en évitant certaines dépenses inutiles.

2.4 — Améliorer l'efficacité du système de santé et maîtriser les dépenses inutiles

Dépenser davantage ne suffit pas si l'argent est mal utilisé

Les moyens supplémentaires consacrés aux soins doivent s'accompagner d'une utilisation plus efficace des ressources existantes.

Cela ne signifie pas réduire les soins nécessaires.

Au contraire : l'objectif est de limiter les dépenses qui n'apportent pas de bénéfice médical suffisant afin de préserver les traitements, les équipements et les prises en charge indispensables.

Mieux évaluer les médicaments

Lorsqu'un nouveau médicament arrive sur le marché, son efficacité est évaluée à partir des études disponibles.

Mais après plusieurs années d'utilisation, nous disposons souvent d'informations supplémentaires sur ses bénéfices réels, ses effets indésirables et sa place parmi les traitements existants.

Nous réexaminerons donc plus systématiquement les prix des médicaments deux ou trois ans après leur commercialisation.

Lorsqu'un produit apporte moins de bénéfices que prévu, son prix pourra être renégocié.

Nous encouragerons davantage les médicaments génériques et les biosimilaires lorsqu'ils constituent des alternatives médicalement appropriées.

Nous adapterons certains conditionnements pour éviter le gaspillage, notamment pour les antibiotiques et les médicaments coûteux, sans généraliser la vente à l'unité à tous les traitements.

Les médicaments essentiels plus anciens ne subiront pas de baisses de prix aveugles qui risqueraient d'aggraver les pénuries.

Une partie des économies contribuera à sécuriser les approvisionnements et les stocks critiques.

Éviter les examens et les actes inutiles

Un examen médical est précieux lorsqu'il permet de diagnostiquer, de surveiller ou de traiter une maladie.

Mais certains actes peuvent être réalisés sans bénéfice suffisamment démontré, ou répétés inutilement.

Nous établirons régulièrement, avec les professionnels et sur des bases scientifiques publiques, une liste limitée d'actes dont l'utilité est insuffisante dans certaines situations.

Les outils informatiques pourront aider à signaler les examens redondants ou discutables.

Mais aucun logiciel ne pourra, à lui seul, interdire un examen médicalement justifié.

La décision restera entre les mains du professionnel de santé, dans un cadre permettant d'expliquer les choix.

Nous surveillerons également le risque inverse : des patients qui ne recevraient pas les soins nécessaires.

Mieux soigner ne doit jamais devenir un prétexte pour soigner moins.

Des complémentaires santé plus transparentes

Lorsqu'une personne paie sa mutuelle, elle veut avant tout que ses cotisations servent à financer ses soins.

Or les contrats peuvent être complexes, difficilement comparables et comporter des frais de gestion importants.

Nous imposerons progressivement qu'au moins 85 % des cotisations financent des soins ou des actions de prévention précisément définies.

Lorsqu'un organisme ne respectera pas cette règle, il devra améliorer ses prestations, réduire ses cotisations ou restituer les sommes concernées.

Nous rendrons les contrats plus comparables grâce à un outil public présentant les prix, les garanties et les frais de gestion.

L'objectif est que les assurés bénéficient davantage de l'argent qu'ils versent.

Combattre les fraudes et mieux accompagner les arrêts longs

Les fraudes aux facturations médicales et aux remboursements mobilisent des ressources qui devraient financer des soins.

Nous renforcerons les contrôles, en particulier contre les fraudes organisées, tout en distinguant clairement l'erreur de bonne foi de la fraude intentionnelle.

Concernant les arrêts de travail de longue durée, nous organiserons un accompagnement plus précoce.

Après trente jours, les situations qui le justifient pourront bénéficier d'une préparation du retour à l'emploi, d'une adaptation du poste ou d'un accompagnement médical.

Une réévaluation indépendante pourra intervenir après soixante jours lorsque cela est nécessaire.

L'objectif est de faciliter les reprises durables et d'éviter les rechutes, non de contraindre des personnes malades à reprendre prématurément.

Le secret médical et les droits des patients resteront protégés.

Mieux gérer les dépenses hospitalières

Les hôpitaux achètent des équipements, des médicaments, des fournitures et de nombreux services.

Nous améliorerons la comparaison des prix, la coordination des achats et la maîtrise des dépenses d'intérim.

Des équipes territoriales permanentes de remplacement permettront de réduire la dépendance à certaines agences très coûteuses.

Les gains obtenus, évalués à environ 550 millions d'euros par an à terme, resteront intégralement à la disposition de l'hôpital pour améliorer ses finances, ses conditions de travail et ses investissements.

2.5 — Améliorer l'accès aux soins de santé mentale

La souffrance psychique ne peut pas attendre indéfiniment

Une personne confrontée à une dépression sévère, à des troubles psychiques importants ou à une crise suicidaire a besoin d'une réponse rapide.

Il en va de même pour un adolescent en grande souffrance ou une famille qui ne sait plus vers qui se tourner.

Pourtant, l'accès aux psychologues, aux psychiatres et aux structures publiques de santé mentale peut être difficile et les délais parfois importants.

Nous voulons faire de la santé mentale une priorité réelle de notre système de soins.

Une première réponse rapide et un parcours suivi

Nous renforcerons les centres médico-psychologiques et développerons des équipes mobiles capables d'intervenir lors des crises.

Les personnes présentant des troubles graves disposeront d'un référent chargé de suivre leur parcours et de coordonner les professionnels.

La pédopsychiatrie bénéficiera d'une attention particulière.

Nous fixerons un objectif d'intervention sous 72 heures en cas de souffrance importante nécessitant une réponse rapide, avec une organisation adaptée au niveau d'urgence.

Nous améliorerons également la transition entre les services pour adolescents et ceux pour adultes, afin d'éviter les ruptures de prise en charge.

Faciliter l'accès aux psychologues

Nous élargirons le dispositif de consultations psychologiques conventionnées, avec une possibilité d'aller jusqu'à vingt séances après réévaluation.

Les psychologues participant au dispositif seront mieux rémunérés.

Le paiement direct par l'Assurance maladie sera développé lorsque cela est nécessaire pour éviter que l'avance des frais empêche l'accès aux soins.

Cette réforme devra progresser en fonction du nombre de professionnels réellement disponibles.

Pour les patients souffrant de troubles graves, nous renforcerons aussi les dispositifs de réhabilitation, l'accompagnement vers le logement et l'emploi, ainsi que le soutien aux proches.

2.6 — Renforcer la prévention et la protection de la santé

Pourquoi attendre que la maladie s'installe pour agir ?

Soigner est indispensable. Mais prévenir certaines maladies peut éviter des souffrances humaines considérables.

Une alimentation déséquilibrée, une consommation excessive d'alcool, le tabagisme ou certaines maladies insuffisamment dépistées peuvent avoir des conséquences durables.

Nous voulons mieux utiliser les outils de prévention existants et renforcer certaines mesures ciblées.

Rendre les informations nutritionnelles immédiatement compréhensibles

Lorsqu'une personne fait ses courses, elle ne devrait pas avoir besoin de connaissances scientifiques pour comprendre les principales caractéristiques nutritionnelles d'un produit.

Nous rendrons obligatoire un affichage clair sur la face avant des emballages, associant le Nutri-Score à quatre indicateurs simples : le sel, les sucres, les graisses saturées et le niveau de vigilance sanitaire des additifs.

Ces indicateurs utiliseront des couleurs facilement compréhensibles.

Une bonne note globale ne devra pas masquer une quantité particulièrement élevée de sel ou de sucre.

L'indicateur concernant les additifs reposera sur leur niveau de vigilance scientifique officiel, et non simplement sur leur nombre.

Un additif reconnu comme dangereux devra faire l'objet des restrictions appropriées, et non d'un simple avertissement.

Les seuils seront définis à partir d'expertises scientifiques publiques. Les modalités juridiques devront respecter les obligations européennes applicables, tout en défendant une harmonisation à l'échelle européenne.

Réduire les consommations présentant des risques sanitaires

Nous renforcerons progressivement la fiscalité des boissons alcoolisées, en tenant compte notamment de leur teneur réelle en alcool.

L'objectif est d'encourager une réduction des consommations nocives et de contribuer au financement de la prévention et de la prise en charge des addictions.

Les filières concernées bénéficieront d'un accompagnement temporaire pour s'adapter.

Nous renforcerons également la taxation des boissons très sucrées et énergisantes, avec un barème incitant les fabricants à réduire la quantité de sucre.

Pour le tabac, nous poursuivrons la hausse progressive du prix, avec un objectif de 15 euros pour un paquet de vingt cigarettes en 2030.

Cette politique s'accompagnera d'une meilleure aide à l'arrêt du tabac et d'une lutte renforcée contre les trafics.

Le succès sanitaire de ces mesures ne devra pas être confondu avec leur rendement fiscal : si la consommation nocive diminue, les recettes peuvent diminuer aussi.

Améliorer l'accès à la prévention

Nous chercherons à augmenter le recours réel aux dépistages et aux dispositifs de prévention déjà disponibles, particulièrement pour les populations qui en bénéficient le moins.

Les professionnels de proximité joueront un rôle important pour informer, relancer et accompagner les patients.

Nous intégrerons davantage les différences médicalement pertinentes entre les femmes et les hommes dans la formation, les recommandations, la prévention et la recherche.

Une attention particulière sera portée à l'endométriose et aux difficultés liées à la ménopause.

Nous maintiendrons et évaluerons également le dispositif 100 % Santé pour les soins dentaires, l'optique et l'audition, afin d'en améliorer l'accès réel.

Nous veillerons à l'application effective du droit relatif à la fin de vie adopté en 2026 et à l'accès aux soins palliatifs, sans rouvrir immédiatement cette législation.

Enfin, nous renforcerons la préparation aux crises sanitaires à travers les structures existantes : surveillance, stocks, exercices, vaccination fondée sur les données scientifiques et continuité des soins.

2.7 — Assurer le financement et le suivi de notre système de santé

Les engagements doivent être financés durablement

Former davantage de médecins, recruter des soignants, augmenter les rémunérations, renforcer l'hôpital et développer la santé mentale représentent des dépenses importantes.

Nous avons construit un cadre financier qui associe les crédits supplémentaires à des ressources identifiées et à des économies ciblées.

Ces économies ne doivent pas provenir de soins indispensables supprimés.

Elles concernent notamment les médicaments dont le prix doit être mieux adapté à leur bénéfice réel, certains actes peu utiles, la fraude, l'organisation des transports et les dépenses de fonctionnement hospitalières.

Les recettes supplémentaires comprennent également des ressources fiscales affectées à l'Assurance maladie et des contributions sanitaires sur l'alcool et les boissons très sucrées.

La part de fiscalité générale affectée à la santé est déjà intégrée au financement global du programme. Nous ne créons pas une contribution santé autonome supplémentaire.

À terme, le bloc santé a été construit avec un objectif d'équilibre entre les nouvelles dépenses et les ressources retenues.

Cela ne signifie pas que tous les montants sont définitivement certains. Leur réalisation dépendra notamment du calendrier des réformes, des recettes effectivement obtenues et des capacités de recrutement.

Les économies liées à une amélioration future de l'état de santé ne sont pas comptabilisées avant d'être constatées.

Vérifier que les moyens améliorent réellement les soins

Le financement devra être suivi à travers des résultats concrets.

Combien de personnes trouvent un médecin ?

Quels sont les délais pour obtenir un avis spécialisé ?

Combien de lits hospitaliers restent fermés faute de personnel ?

Combien de soignants quittent leur établissement ?

Les patients atteints de troubles psychiques obtiennent-ils une réponse plus rapide ?

Nous publierons les résultats de ces indicateurs et les écarts avec les engagements annoncés.

Le but n'est pas uniquement de consacrer davantage d'argent à la santé.

Le but est que cet argent permette réellement aux Français de se soigner plus facilement, plus rapidement et dans de meilleures conditions.

Retrouver un système de santé accessible et fiable

La qualité de notre système de santé dépend avant tout des femmes et des hommes qui y travaillent.

Mais leurs compétences ne suffisent pas lorsque les professionnels sont trop peu nombreux dans certains territoires, lorsque les organisations deviennent inefficaces ou lorsque les patients ne parviennent plus à accéder aux soins.

Les réformes proposées poursuivent une ambition commune : développer les capacités de formation, garantir une meilleure répartition des soignants, redonner des moyens et de la stabilité aux établissements, améliorer les conditions de travail et utiliser plus efficacement les ressources disponibles.

L'accès aux soins doit redevenir une réalité concrète, et pas seulement un droit inscrit dans nos textes.

Chapitre 3 — Favoriser la progression des salaires, soutenir l'emploi et améliorer les conditions de travail

Travailler, acquérir de l'expérience, prendre des responsabilités : tout cela devrait permettre de progresser dans la vie.

Pourtant, de nombreux salariés ont le sentiment de faire des efforts sans voir leur situation s'améliorer suffisamment.

Une augmentation de salaire peut être en partie absorbée par les prélèvements ou la diminution de certaines aides. Une promotion n'apporte pas toujours le gain espéré. Des salariés qualifiés découvrent que leur rémunération se rapproche progressivement du salaire minimum.

Dans le même temps, des personnes qui voudraient travailler ne parviennent pas à retrouver un emploi. Des salariés expérimentés sont écartés du marché du travail alors qu'ils pourraient encore apporter beaucoup. Et les conditions de travail deviennent parfois si difficiles qu'elles conduisent à la maladie, à l'épuisement ou à une sortie prématurée de l'emploi.

Nous voulons agir sur ces problèmes sans opposer les salariés aux entreprises.

Car une entreprise doit pouvoir investir, recruter, se développer et rester compétitive. Mais les personnes qui y travaillent doivent également pouvoir bénéficier de sa réussite.

Notre objectif est de redonner des perspectives de progression, de faciliter le retour durable à l'emploi et de permettre des organisations du travail à la fois plus efficaces et plus respectueuses des personnes.

3.1 — Favoriser la progression des salaires et mieux partager la valeur

Le salaire minimum ne doit pas devenir un plafond

Le SMIC joue un rôle essentiel : il protège les salariés contre les rémunérations les plus faibles.

Il doit continuer à remplir cette fonction.

Mais un problème apparaît lorsque le salaire minimum augmente sans que les rémunérations situées immédiatement au-dessus progressent suffisamment.

Les écarts se resserrent.

Un salarié qui a acquis de l'expérience, obtenu une qualification ou accepté davantage de responsabilités peut alors avoir le sentiment que ces efforts sont insuffisamment reconnus.

Nous voulons éviter cette situation.

Faire progresser les salaires au-dessus du SMIC

Nous conserverons le SMIC et ses règles d'indexation.

Mais lorsqu'il augmentera, nous instaurerons également un mécanisme de progression minimale pour les salaires situés au-dessus, avec une obligation qui diminuera progressivement à mesure que les rémunérations s'éloignent du SMIC.

L'objectif est de préserver une véritable différence entre les niveaux de qualification, d'expérience et de responsabilité.

Il ne s'agit pas d'augmenter automatiquement tous les salaires du même pourcentage.

La formule exacte et le niveau auquel cette progression obligatoire cessera devront être déterminés après concertation et simulations économiques.

Les grilles salariales négociées dans les branches professionnelles seront adaptées pour accompagner cette progression.

Faire en sorte qu'une augmentation soit réellement intéressante

Un autre problème apparaît lorsque l'augmentation d'un salaire entraîne une forte diminution de certaines aides ou une hausse rapide du coût du travail pour l'employeur.

Une promotion peut alors devenir financièrement moins intéressante qu'elle ne devrait l'être.

Nous voulons mieux coordonner les cotisations sociales, les allègements accordés aux entreprises, la prime d'activité et l'impôt.

L'objectif est double : permettre au salarié de percevoir un gain réel lorsqu'il progresse et éviter qu'une augmentation modérée ne provoque un surcoût disproportionné pour l'entreprise.

Les paramètres devront être soigneusement étudiés, car ils peuvent modifier le coût du travail et les dépenses publiques.

Associer davantage les salariés à la réussite de leur entreprise

Une entreprise a besoin de bénéfices.

Ils lui permettent d'investir, de financer son développement, de constituer des réserves ou de faire face à des difficultés.

Nous ne voulons donc pas imposer une redistribution supplémentaire à toute entreprise simplement parce qu'elle dégage un bénéfice.

Mais lorsque les actionnaires reçoivent des dividendes ou que l'entreprise rachète ses propres actions pour rémunérer son capital, il est légitime de se demander quelle place est accordée aux salariés qui ont contribué à cette création de valeur.

Nous rendrons obligatoire un partage supplémentaire significatif avec les salariés dans ces situations.

Les sommes déjà distribuées dans le cadre de la participation ou de l'intéressement seront prises en compte pour éviter les doubles obligations.

Les règles seront adaptées à la taille des entreprises et à leur situation, avec des mécanismes destinés à empêcher les contournements.

Nous préserverons la participation, l'intéressement, l'épargne salariale et la prime de partage de la valeur.

Cette dernière ne devra toutefois pas servir à remplacer durablement les augmentations du salaire de base.

Une entreprise doit pouvoir réussir. Ses salariés doivent pouvoir bénéficier de cette réussite.

3.2 — Soutenir l'emploi et favoriser le retour durable au travail

Retrouver un emploi ne consiste pas simplement à sortir des statistiques du chômage

Une personne peut suivre plusieurs formations, répondre à des dizaines d'offres et multiplier les démarches administratives sans pour autant retrouver un travail stable.

À l'inverse, un retour rapide à l'emploi ne constitue pas toujours une réussite durable si le contrat prend fin quelques semaines plus tard.

Nous voulons que l'accompagnement des demandeurs d'emploi soit évalué d'abord sur les résultats réels.

L'objectif doit être de retrouver un emploi adapté et durable, pas de multiplier les procédures.

Un accompagnement concret, des responsabilités réciproques

Nous stabiliserons les règles de l'assurance-chômage après les réformes récentes, avant d'envisager toute nouvelle réduction générale des droits.

Les demandeurs d'emploi devront bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation.

Cela peut passer par une formation utile, une aide à la mobilité, un changement de métier ou une mise en relation avec des employeurs.

En contrepartie, les personnes en capacité de travailler devront accomplir des démarches réelles de recherche d'emploi, participer aux formations pertinentes et accepter les offres raisonnables correspondant à leur situation.

Les manquements répétés et injustifiés pourront entraîner des sanctions progressives.

Mais une sanction ne devra pas remplacer un accompagnement inexistant ou inadapté.

Mieux organiser France Travail et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Nous conserverons France Travail et améliorerons le fonctionnement des dispositifs existants, sans créer une nouvelle agence supplémentaire.

L'efficacité de l'accompagnement sera appréciée sur le retour durable à l'emploi, la rapidité des réponses et la continuité du suivi.

Pour les bénéficiaires du RSA qui peuvent travailler ou se préparer à reprendre une activité, nous conserverons une logique d'insertion adaptée aux situations individuelles.

Il ne s'agira pas de transformer le RSA en rémunération déguisée pour du travail gratuit.

Les personnes confrontées à des problèmes de santé, de handicap, de garde d'enfants ou à d'autres obstacles devront bénéficier de réponses appropriées.

Les entreprises doivent aussi prendre leurs responsabilités

Lorsque certains métiers peinent à recruter, il faut examiner les causes de ces difficultés.

Manque de candidats qualifiés ? Problèmes de mobilité ? Formation insuffisante ?

Parfois.

Mais les difficultés peuvent aussi venir de salaires trop faibles, d'horaires difficiles ou de conditions de travail peu attractives.

Les aides publiques ne doivent pas servir à compenser indéfiniment des situations que les employeurs peuvent eux-mêmes améliorer.

Nous aiderons à former et à recruter dans les métiers qui connaissent de véritables pénuries, tout en encourageant les entreprises à améliorer leurs pratiques lorsque cela est nécessaire.

3.3 — Améliorer les conditions et l'organisation du travail

Travailler plus longtemps ne signifie pas nécessairement travailler mieux

Le débat sur le temps de travail se résume trop souvent à une opposition entre ceux qui veulent augmenter uniformément la durée du travail et ceux qui souhaitent la réduire pour tous.

Mais les réalités professionnelles sont très différentes.

Un salarié du bâtiment, une infirmière, un employé de bureau, un technicien industriel et un travailleur de nuit n'exercent pas leurs métiers dans les mêmes conditions.

Nous conserverons les 35 heures comme durée légale de référence.

Nous ne proposons ni un retour général aux 39 heures ni une réduction obligatoire à 32 heures pour tous.

En revanche, nous voulons permettre davantage de souplesse lorsqu'elle est négociée et qu'elle respecte les droits des salariés.

Des organisations adaptées aux métiers et aux personnes

Les entreprises et les salariés pourront négocier des horaires, des aménagements du temps de travail, des répartitions différentes selon les périodes d'activité ou des modalités de télétravail adaptées à leurs métiers.

Cette souplesse devra s'accompagner de garanties.

Le travail supplémentaire devra être payé ou compensé conformément aux règles applicables.

Les temps de repos devront être respectés.

L'autonomie professionnelle ne devra pas devenir une obligation de disponibilité permanente.

Nous ne fixerons pas un modèle national unique de télétravail ou d'organisation des horaires. Les besoins varient selon les activités et les situations personnelles.

Réformer la fiscalité des heures supplémentaires

Aujourd'hui, les heures supplémentaires bénéficient d'avantages fiscaux et sociaux spécifiques.

Nous supprimerons leur exonération d'impôt sur le revenu. Elles seront donc à nouveau imposées comme les autres rémunérations.

En revanche, la réduction de cotisations salariales sera conservée.

Les entreprises de moins de vingt salariés conserveront également la déduction patronale spécifique, qui sera supprimée pour les employeurs à partir de vingt salariés.

Ce choix modifiera le revenu net après impôt de certains salariés effectuant des heures supplémentaires.

Il répond à notre décision de limiter certains avantages fiscaux particuliers dans le cadre du redressement des finances publiques, tout en maintenant des incitations sociales ciblées.

Empêcher que le travail n'abîme durablement la santé

Certains salariés sont exposés pendant des années à des efforts physiques répétés, des postures difficiles, des nuisances ou des contraintes psychologiques importantes.

Lorsque ces risques ne sont pas correctement prévenus, ils peuvent conduire à des arrêts longs, à une incapacité professionnelle ou à une sortie anticipée de l'emploi.

Il est préférable d'agir avant que la situation ne devienne irréversible.

Nous renforcerons la prévention des risques professionnels, l'adaptation des postes et les possibilités de formation et de reconversion.

Nous utiliserons en priorité les structures et financements existants plutôt que de créer un nouveau fonds.

Les employeurs qui laissent perdurer des risques évitables devront être davantage responsabilisés, tandis que les démarches de prévention réellement efficaces seront encouragées.

Nous voulons permettre aux salariés exposés de changer de trajectoire professionnelle avant que leur santé ne soit durablement dégradée.

Redonner des perspectives aux salariés expérimentés

Le retour à l'emploi peut devenir particulièrement difficile après 55 ans.

Des personnes disposant de plusieurs décennies d'expérience peuvent se retrouver durablement exclues du marché du travail.

C'est une perte de compétences pour les entreprises et une difficulté majeure pour les personnes concernées.

Nous créerons une aide ciblée au recrutement durable des demandeurs d'emploi seniors.

Elle concernera principalement les personnes de 57 ans et plus après six mois de chômage, avec une possibilité d'accès dès 55 ans après douze mois de chômage.

L'aide sera réservée aux recrutements durables, notamment en CDI ou en contrat d'au moins deux ans.

Elle pourra atteindre, à titre indicatif, 4 000 à 5 000 euros la première année, puis un montant réduit la seconde, sous réserve du calibrage final.

Les entreprises devront démontrer qu'il s'agit de véritables emplois supplémentaires et non de remplacements artificiels ouvrant droit à une subvention.

Le dispositif sera évalué sur les retours durables à l'emploi. Il pourra être modifié si les résultats ne justifient pas son coût.

3.4 — Développer l'apprentissage, la formation et les reconversions professionnelles

L'apprentissage doit d'abord permettre d'apprendre un métier

L'apprentissage peut être une excellente voie de formation.

Il permet de découvrir un métier, d'acquérir une expérience pratique et de préparer une insertion professionnelle.

Mais les aides publiques à l'embauche d'apprentis doivent être correctement ciblées.

Faut-il accorder le même soutien à une petite entreprise qui forme un jeune sans qualification et à un grand groupe qui recrute un étudiant en fin de master, déjà très employable ?

Les situations ne sont pas comparables.

Nous recentrerons les aides sur les formations et les publics pour lesquels elles apportent la plus grande utilité.

Soutenir les formations qui en ont le plus besoin

Les aides seront concentrées en priorité sur les CAP, les baccalauréats professionnels et les BTS.

Elles soutiendront particulièrement les métiers en tension, les petites entreprises, les jeunes sans qualification et les personnes en situation de handicap.

Les aides automatiques accordées aux grandes entreprises pour certains apprentis de niveau master seront fortement réduites ou supprimées.

Des exceptions seront possibles pour les formations stratégiques et les métiers connaissant de véritables pénuries.

Notre objectif n'est pas de décourager les études supérieures en apprentissage.

Il est de ne pas financer de la même manière des besoins très différents.

Mieux accompagner les apprentis

Une entreprise qui recrute un apprenti prend une responsabilité de formation.

Nous renforcerons les exigences concernant la présence d'un maître d'apprentissage compétent et réellement disponible.

Nous suivrons davantage les ruptures de contrat, la réussite aux examens et l'insertion professionnelle après la formation.

Lorsqu'un jeune perd son entreprise d'accueil en cours de parcours, une aide temporaire pourra lui permettre de poursuivre sa formation pendant qu'une solution est recherchée.

Une partie des économies réalisées grâce au recentrage des aides sera réinvestie dans la qualité de l'accompagnement.

Faciliter les reconversions utiles

Changer de métier peut devenir nécessaire en raison d'une évolution technologique, d'une difficulté de santé ou de la disparition progressive de certaines activités.

Nous mobiliserons davantage les dispositifs existants de formation, le compte personnel de formation et l'accompagnement de France Travail.

Les formations devront répondre à des besoins identifiés et permettre d'acquérir des compétences réellement utilisables.

L'objectif est de faciliter les transitions professionnelles sans multiplier les structures administratives et les dispositifs dont les résultats sont difficiles à vérifier.

3.5 — Renforcer le dialogue social et accompagner les transformations du travail

Les règles du travail doivent protéger, mais elles doivent aussi pouvoir s'adapter

Une même organisation ne convient pas à tous les métiers ni à toutes les entreprises.

La loi doit garantir les droits fondamentaux : salaire minimum, santé, sécurité, repos, non-discrimination et protection des salariés.

Mais les règles propres aux métiers peuvent être mieux définies au niveau des branches professionnelles.

Et l'organisation quotidienne du travail peut souvent être adaptée plus efficacement par les accords d'entreprise.

Nous voulons clarifier cette répartition des responsabilités.

Privilégier les accords réellement négociés

Les entreprises disposeront de davantage de souplesse lorsqu'un véritable accord majoritaire aura été conclu avec les représentants des salariés, dans le respect des garanties légales et professionnelles.

Nous maintiendrons la représentativité syndicale fondée sur les élections des salariés.

Nous ne voulons ni affaiblir systématiquement les syndicats ni réserver la négociation aux seules organisations historiquement installées.

Avant les grandes réformes sociales, les partenaires sociaux devront disposer d'une possibilité réelle de négocier.

Le gouvernement et le Parlement conserveront leur responsabilité politique, mais les accords compatibles avec les objectifs poursuivis devront être pris en considération.

Protéger les travailleurs face aux nouvelles formes d'emploi

Le développement des plateformes numériques a créé de nouvelles possibilités d'activité.

Mais il a aussi fait apparaître des situations dans lesquelles des travailleurs officiellement indépendants se trouvent en réalité fortement dirigés et contrôlés par une entreprise.

Nous protégerons le véritable travail indépendant.

En revanche, nous lutterons contre les faux statuts d'indépendants utilisés pour contourner les protections salariales.

Nous appliquerons et évaluerons le cadre européen sur les plateformes, notamment en matière de contrôle exercé par les systèmes informatiques.

Accompagner l'intelligence artificielle et l'automatisation

L'intelligence artificielle et l'automatisation peuvent améliorer la productivité, faciliter certaines tâches et développer de nouvelles activités.

Nous voulons permettre aux entreprises d'utiliser ces technologies.

Nous ne proposons ni taxe générale sur les robots, ni quotas obligatoires d'emplois humains, ni autorisation administrative préalable à toute automatisation.

Mais ces transformations doivent respecter les droits des salariés.

Lorsqu'un système informatique intervient dans une décision importante de recrutement, d'évaluation, de carrière ou de rupture du contrat de travail, une responsabilité humaine réelle devra être garantie.

Le salarié devra disposer d'informations utiles et de possibilités de contestation.

Mieux préparer les restructurations

Une entreprise doit parfois se réorganiser pour survivre ou s'adapter.

Nous n'interdirons pas les licenciements dans toutes les entreprises bénéficiaires.

En revanche, lorsqu'une entreprise dispose de moyens importants, elle devra anticiper les changements et faire un effort proportionné pour former, adapter et reclasser ses salariés.

Les dispositifs existants seront mobilisés avant la création de nouvelles aides.

Nous faciliterons également la continuité des droits à la formation lorsque les personnes changent d'employeur, de métier ou de statut.

Retrouver des perspectives dans le travail

Le travail ne représente pas seulement un revenu.

Il peut aussi être un moyen d'apprendre, de progresser, de contribuer à une activité collective et de construire son autonomie.

Pour cela, encore faut-il que les qualifications soient reconnues, que les perspectives de progression soient réelles et que les conditions de travail restent compatibles avec la santé et la vie personnelle.

Nos réformes poursuivent ces objectifs, tout en tenant compte des contraintes économiques des entreprises.

Nous voulons que l'effort professionnel puisse ouvrir de véritables perspectives, et que les transformations de l'économie ne laissent pas durablement les travailleurs de côté.

Chapitre 4 — Renforcer la sécurité des Français, combattre la criminalité et garantir une justice rapide et efficace

Que vaut une loi si ceux qui la violent pensent qu'ils ne seront pas arrêtés, pas jugés ou que leur peine ne sera jamais exécutée ?

La sécurité ne consiste pas seulement à éviter les crimes les plus graves. Elle concerne aussi la possibilité de rentrer chez soi tranquillement, de prendre les transports sans crainte, de vivre dans un quartier paisible, de tenir un commerce sans subir de menaces et de savoir que les autorités interviendront lorsqu'un danger apparaît.

Dans certains territoires, les habitants subissent des trafics, des violences, des intimidations ou des troubles répétés. Ailleurs, des victimes de cambriolages ou d'agressions ont le sentiment que leurs plaintes ne débouchent sur aucune réponse.

Les policiers et les gendarmes sont eux-mêmes confrontés à des difficultés d'effectifs, de moyens et d'organisation. Des enquêtes prennent du retard. Les tribunaux accumulent les dossiers. Certaines décisions de justice tardent à être exécutées.

Ces problèmes ne se résument pas à un manque de lois.

Une règle, même sévère, perd une grande partie de son efficacité lorsqu'elle n'est pas appliquée.

Nous voulons donc agir sur toute la chaîne : la prévention, la présence sur le terrain, l'intervention, l'enquête, le jugement, l'exécution des peines et la protection des victimes.

La sécurité ne doit pas dépendre de la richesse d'une commune, de la capacité d'une victime à insister ou de la détermination d'un délinquant à défier les autorités.

Elle doit être garantie par des institutions qui disposent des moyens d'agir, qui répondent rapidement et qui rendent compte de leurs résultats.

4.1 — Renforcer la sécurité du quotidien et la présence des forces de l'ordre

Les incivilités répétées ne sont pas des problèmes secondaires

Une personne ne devrait pas avoir à supporter chaque soir des nuisances importantes, des intimidations ou des dégradations sans obtenir de réponse.

Un commerçant ne devrait pas considérer comme normal de subir des menaces récurrentes.

Une famille ne devrait pas renoncer à fréquenter certains espaces publics parce qu'ils sont devenus durablement inquiétants.

Ces situations ne relèvent pas toutes de la grande criminalité. Mais lorsqu'elles se répètent sans réponse, elles peuvent profondément dégrader la vie quotidienne.

Nous voulons que les forces de l'ordre disposent de moyens réels pour intervenir, y compris le soir, la nuit et le week-end.

Un trouble sérieux en cours devra pouvoir recevoir une réponse dès le premier signalement. Il ne sera pas nécessaire d'attendre que les faits se répètent de nombreuses fois avant d'agir.

Les territoires connaissant des nuisances importantes pourront disposer d'équipes spécialisées, sans priver les autres secteurs de leurs capacités ordinaires de patrouille.

Une police présente, pas seulement une police que l'on appelle

La présence visible des policiers et des gendarmes est importante.

Elle permet d'intervenir, de connaître les situations locales, de prévenir certains troubles et de maintenir un contact régulier avec les habitants.

Nous renforcerons une police territoriale capable d'assurer à la fois la proximité, l'autorité, le renseignement et l'investigation.

Dans les secteurs les plus exposés, la présence devra être suffisamment stable pour connaître les habitants, identifier les problèmes et suivre les situations dans la durée.

Nous réexaminerons également la répartition des moyens entre les territoires, en tenant compte de la délinquance, des délais d'intervention, de la population réellement présente et des besoins saisonniers.

Les territoires ruraux, périurbains, touristiques et ultramarins devront être pleinement pris en compte.

Le nombre de bâtiments administratifs ne constituera pas, à lui seul, un indicateur de présence policière.

Ce qui compte, c'est la capacité réelle des unités à patrouiller, intervenir, accueillir les victimes et enquêter.

Redonner du temps aux policiers et aux gendarmes

Un agent qui passe plusieurs heures à ressaisir les mêmes informations dans différents logiciels ne peut pas consacrer ce temps au terrain.

Nous simplifierons les formalités, développerons les personnels d'appui et améliorerons les outils professionnels.

Les procédures devront pouvoir être saisies plus simplement et transmises efficacement entre la police, la gendarmerie et la justice.

Les outils informatiques pourront faciliter le travail, mais les décisions engageant les libertés ou l'usage de la contrainte resteront humaines.

Mieux articuler police nationale, gendarmerie et polices municipales

Les polices municipales jouent un rôle utile dans la tranquillité quotidienne.

Nous renforcerons leur coordination avec les forces nationales, sans considérer qu'une commune disposant d'une police municipale peut automatiquement se voir retirer des moyens de l'État.

Les missions resteront clairement réparties.

L'armement des policiers municipaux pourra être adapté aux risques et aux missions, avec des exigences nationales de formation et de contrôle. Il ne sera ni généralisé automatiquement ni interdit par principe.

Nous renforcerons également les règles encadrant la sécurité privée.

Les entreprises de sécurité devront garantir une véritable qualification de leurs agents, des équipements adaptés et le respect du droit du travail.

Mais elles ne se substitueront ni à la police judiciaire ni aux autorités chargées du maintien de l'ordre.

Une autorité qui s'exerce dans le respect du droit

Une police efficace a besoin de la confiance de la population.

Nous garantirons donc des contrôles d'identité conformes à la loi, sans discrimination fondée uniquement sur l'origine ou la religion supposée.

Les interventions graves feront l'objet d'un contrôle renforcé, avec des enquêtes extérieures à l'unité locale lorsque cela est nécessaire.

Nous améliorerons l'utilisation des caméras individuelles lors des interventions, grâce à des dispositifs permettant de conserver les images nécessaires sans enregistrer en permanence la totalité des vacations.

Les agents injustement accusés devront également être protégés.

Nous voulons une police capable d'agir avec autorité et dont les actes puissent être contrôlés lorsqu'une situation le justifie.

4.2 — Combattre le narcotrafic et la criminalité organisée

Le narcotrafic ne se limite pas à la vente de drogue

Lorsqu'un réseau criminel s'installe durablement dans un quartier, ses conséquences dépassent largement le trafic lui-même.

Des habitants peuvent subir des intimidations. Des commerçants peuvent être menacés. Des jeunes peuvent être attirés ou contraints à participer à des activités criminelles. Des règlements de comptes mettent en danger des personnes qui n'ont aucun lien avec les trafiquants.

Le narcotrafic peut aussi alimenter la corruption, le blanchiment d'argent et les violences organisées.

Nous voulons donc combattre l'ensemble des réseaux, pas seulement leurs vendeurs les plus visibles.

Démanteler les organisations, pas simplement déplacer les points de vente

Lorsqu'un point de vente de drogue est démantelé, il peut réapparaître quelques rues plus loin si les responsables du réseau disposent toujours de leurs moyens financiers et logistiques.

Nous organiserons des actions suivies jusqu'au démantèlement durable des réseaux.

Les enquêtes devront remonter des vendeurs vers les organisateurs, les financiers, les fournisseurs d'armes et les commanditaires.

La présence policière sera maintenue après les opérations importantes afin d'éviter une réinstallation immédiate des trafics.

Nous renforcerons également les capacités d'enquête dans les ports, les aéroports et les grands circuits logistiques.

Les réseaux internationaux devront être combattus grâce à la coopération judiciaire, au renseignement et au suivi des responsables installés à l'étranger.

Rapprocher les enquêtes pour identifier les séries criminelles

De nombreuses affaires comportent des indices qui ne prennent tout leur sens qu'une fois rapprochés d'autres enquêtes. Un véhicule, un numéro de téléphone, un mode opératoire ou une trace peut relier des faits commis dans plusieurs départements. Nous voulons que les services de police et de gendarmerie puissent exploiter ces rapprochements plus efficacement.

Nous développerons une capacité nationale professionnelle d'interconnexion et de recherche dans les procédures et traces légalement accessibles aux enquêteurs. Elle devra aider à reconnaître les séries, les réseaux et les liens entre des affaires anciennes et de nouveaux éléments. Lorsqu'un dossier implique plusieurs territoires, un service pilote clairement désigné en assurera la coordination.

Nous privilégierons l'interconnexion progressive des outils existants plutôt qu'un remplacement brutal des systèmes policiers. Les accès seront limités aux personnels habilités et feront l'objet de contrôles et de traces d'utilisation. Les alertes produites par des algorithmes devront être explicables et vérifiées par des enquêteurs.

Aucun rapprochement automatique ne pourra, à lui seul, justifier une arrestation, une perquisition ou une autre mesure coercitive. Les investissements correspondants resteront intégrés aux moyens de sécurité déjà arbitrés, sans nouvel engagement financier autonome.

Suivre l'argent dès le début des enquêtes

La criminalité organisée poursuit avant tout un objectif financier.

Arrêter certains membres d'un réseau sans s'attaquer à ses ressources peut donc laisser subsister une grande partie de sa puissance.

Nous ouvrirons systématiquement une enquête financière et patrimoniale dès le début des investigations visant les organisations criminelles importantes.

Les enquêteurs rechercheront les comptes, les biens immobiliers, les sociétés, les avoirs numériques et les circuits financiers permettant de dissimuler les profits.

Nous voulons développer les confiscations définitives des biens criminels, avec un objectif d'au moins un milliard d'euros par an en 2032.

Mais ces recettes ne seront pas considérées comme acquises avant leur encaissement effectif.

Des peines adaptées à la gravité des organisations criminelles

Nous renforcerons la réponse pénale contre les dirigeants de réseaux criminels majeurs, les commanditaires de règlements de comptes et ceux qui continuent à organiser des activités criminelles depuis la prison.

Pour les cas les plus graves, la réclusion criminelle à perpétuité deviendra une peine de référence proposée au juge, dans les conditions prévues par la loi.

Les principaux cadres, financiers et exécutants armés pourront encourir des peines très importantes.

Nous créerons également une circonstance aggravante destinée à mieux sanctionner l'emprise criminelle exercée sur un territoire par les armes, les menaces et les violences.

Pour les récidivistes les plus dangereux participant à cette domination violente, des peines minimales renforcées sont envisagées. Leur rédaction juridique et leurs possibilités de dérogation judiciaire devront être expertisées.

La sévérité ne suffira toutefois pas si les investigations n'aboutissent pas et si les peines ne sont pas exécutées.

C'est l'ensemble de la chaîne pénale qui devra être renforcé.

Agir aussi sur la demande de stupéfiants

Les réseaux criminels prospèrent parce qu'ils disposent de consommateurs.

Nous voulons donc renforcer la réponse à l'usage illégal de stupéfiants.

L'amende forfaitaire uniforme sera remplacée, pour les situations concernées, par une sanction financière tenant davantage compte des revenus.

Le principe retenu est une contribution substantielle, avec une référence de travail de 50 % d'un revenu mensuel net, dont les modalités exactes devront être définies.

La sanction sera accompagnée d'un suivi comportant des contrôles d'abstinence réguliers et imprévisibles pendant une période pouvant atteindre douze mois.

Les tests ordinaires seront à la charge de l'auteur de l'infraction, avec une organisation garantissant leur réalisation et un recouvrement adapté.

Les résultats contestés susceptibles d'entraîner une sanction devront être confirmés dans des conditions fiables.

En cas de manquements répétés ou de résultats positifs confirmés, les obligations pourront être renforcées. Lorsque l'addiction est établie, une prise en charge adaptée devra être organisée.

Cette politique nécessitera des garanties juridiques et médicales précises, notamment concernant la proportionnalité des sanctions, les charges familiales et la protection des droits.

Empêcher les plateformes numériques de faciliter les trafics

Les réseaux criminels utilisent désormais certains réseaux sociaux, services de messagerie et outils numériques pour organiser la vente et la livraison de stupéfiants.

Nous renforcerons les obligations de coopération de ces plateformes avec les autorités compétentes.

Elles devront agir contre les réseaux de vente identifiés, conserver les preuves nécessaires et empêcher autant que possible leur reconstitution.

Les manquements répétés et systémiques pourront entraîner des sanctions graduées, jusqu'à des restrictions judiciaires temporaires dans les situations les plus graves.

Il ne s'agira pas de bloquer un service pour une erreur isolée.

La réglementation devra respecter les libertés fondamentales et le droit européen applicable.

Remonter les réseaux qui volent et revendent des données personnelles

Les vols massifs de données constituent désormais une activité criminelle majeure. Lorsqu’un hôpital, une administration ou une entreprise se fait dérober des informations sensibles, les conséquences peuvent se prolonger longtemps après l’attaque initiale. Les données peuvent être revendues, combinées avec d’autres fichiers et utilisées pour des escroqueries ou des usurpations d’identité.

Nous voulons faire de ces affaires une priorité de l’enquête pénale. Les services spécialisés devront rechercher non seulement les auteurs de l’intrusion, mais aussi les intermédiaires qui commercialisent les fichiers et les acheteurs participant sciemment aux réseaux illégaux. La

préservation rapide des preuves, la coopération avec les acteurs concernés et l’entraide internationale devront faciliter les poursuites et les confiscations des profits criminels.

Nous publierons un bilan annuel présentant les affaires élucidées, les poursuites, les condamnations, les délais de traitement et les avoirs effectivement saisis. Cette priorité sera mise en œuvre dans les moyens de sécurité déjà retenus. Elle ne repose ni sur une aggravation générale des peines ni sur des recettes de confiscation présumées.

4.3 — Mieux protéger les victimes et lutter contre les violences

Une victime ne devrait pas avoir à se battre pour être entendue

Après une agression, un cambriolage ou des menaces, les victimes peuvent être confrontées à une deuxième difficulté : comprendre ce qu'il advient de leur plainte.

Elles ont parfois le sentiment que leur dossier n'avance pas, qu'aucun responsable n'est identifiable ou qu'elles doivent répéter plusieurs fois les mêmes faits.

Nous voulons améliorer l'accueil, la protection et le suivi des victimes.

Toute personne devra pouvoir déposer plainte sans être découragée ou renvoyée inutilement d'un service à un autre.

Les premiers actes d'enquête devront être réalisés rapidement lorsqu'il existe des éléments exploitables : témoignages, vidéos, traces, données numériques ou indices matériels.

Les victimes devront pouvoir ajouter facilement des informations et connaître les principales étapes communicables de leur dossier.

Mieux protéger les personnes confrontées aux violences

Nous accorderons une priorité opérationnelle aux violences contre les personnes, y compris lorsqu'elles n'entraînent pas de blessures graves.

Les violences répétées, les agressions en série et les cambriolages commis par des réseaux organisés feront l'objet d'investigations renforcées.

Les enquêtes devront pouvoir rapprocher des faits commis dans différents territoires, afin d'identifier plus rapidement les auteurs impliqués dans plusieurs affaires.

Nous renforcerons également la présence des forces de l'ordre dans les lieux et aux horaires les plus exposés : transports, gares, centres-villes, espaces de vie nocturne ou parkings.

Ne pas attendre une nouvelle agression pour protéger les victimes de violences conjugales

Les violences conjugales et intrafamiliales présentent une difficulté particulière : le danger peut se prolonger alors même que la victime cherche à s'en protéger.

Nous voulons que les forces de l'ordre disposent d'une capacité spécialisée d'évaluation et d'intervention, y compris la nuit et le week-end.

Dès le premier signalement crédible, le niveau de danger devra être évalué.

La protection ne devra pas dépendre d'une deuxième agression ou de plusieurs plaintes successives.

Les enquêteurs rechercheront activement les éléments matériels et numériques permettant d'établir les faits, y compris lorsqu'une victime revient sur ses déclarations dans un contexte de pression ou d'emprise.

Les enfants exposés feront l'objet d'une évaluation spécifique.

Pour les situations à haut risque, le bracelet anti-rapprochement deviendra la solution de référence lorsque les conditions judiciaires le permettent.

Le téléphone grave danger restera complémentaire.

La disponibilité du matériel ou les difficultés d'organisation ne devront pas empêcher l'exécution d'une protection ordonnée par la justice.

Nous renforcerons également le recueil des preuves dans les affaires de violences sexuelles, en évitant autant que possible la répétition traumatisante des auditions.

Indemniser plus rapidement les victimes

Obtenir une condamnation ne signifie pas toujours recevoir l'indemnisation prononcée par le tribunal.

Aujourd'hui, certaines victimes doivent entreprendre de nouvelles démarches pour récupérer des sommes pourtant reconnues par la justice.

Nous voulons changer cette situation.

Dans les cas prévus par la réforme, l'État avancera rapidement l'indemnisation accordée, puis se chargera de récupérer les sommes auprès du condamné.

La dette du condamné comprendra l'indemnité, les intérêts, les frais de recouvrement et une majoration destinée à responsabiliser celui qui ne s'exécute pas.

Des majorations renforcées seront prévues en cas d'insolvabilité organisée ou de dissimulation volontaire de ressources.

À l'inverse, un paiement volontaire et régulièrement respecté pourra ouvrir droit à une réduction de la majoration.

La priorité restera toujours l'indemnisation de la victime.

Pour les crimes et violences graves, nous garantirons également l'accès à un avocat dès le dépôt de plainte, sans condition de ressources.

4.4 — Protéger les lanceurs d'alerte et les témoins menacés, lutter contre la corruption

Témoigner contre un réseau criminel peut bouleverser une vie entière

Une personne qui accepte de témoigner contre une organisation criminelle peut s'exposer, ainsi que sa famille, à des menaces particulièrement graves.

Il peut devenir nécessaire de changer de domicile, d'activité professionnelle, voire d'identité.

Nous voulons que les dispositifs de protection soient capables de répondre à ces situations.

Lorsqu'une menace grave sera signalée, son évaluation et la décision de protection devront intervenir sous vingt-quatre heures.

Une mise à l'abri ou un relogement devra pouvoir être organisé sous soixante-douze heures lorsque le danger l'exige.

La protection pourra couvrir le logement, les soins, les besoins familiaux, l'accompagnement psychologique et la reconversion professionnelle.

Dans les situations où le changement d'identité ou la rupture avec la vie antérieure entraîne une perte irréversible de carrière et de revenus, une pension durable pourra être garantie, selon les ressources retrouvées.

Protéger les informations les plus sensibles

Un dispositif de protection perd toute son efficacité si l'identité ou la localisation d'une personne protégée peut être consultée ou divulguée abusivement.

Nous limiterons strictement les accès aux données sensibles, avec une traçabilité des consultations et des contrôles renforcés.

Les divulgations volontaires au profit des réseaux criminels feront l'objet de sanctions particulièrement sévères.

Lorsque ces fuites entraînent des violences graves ou la mort, les peines encourues seront aggravées.

Ne pas abandonner les lanceurs d'alerte après leurs révélations

Un lanceur d'alerte peut perdre son emploi, subir des pressions ou voir sa carrière durablement compromise après avoir signalé des faits graves.

La protection ne doit donc pas se limiter à quelques formalités juridiques.

Lorsqu'une alerte répond aux conditions légales et expose son auteur à des représailles, la puissance publique devra organiser son accompagnement.

Un interlocuteur unique coordonnera les aides juridiques, professionnelles, matérielles et psychologiques nécessaires.

Une continuité temporaire de revenus pourra être assurée lorsque les représailles provoquent une perte de ressources.

Les préjudices durables reconnus devront pouvoir être réparés.

L'accompagnement pourra se poursuivre lorsque les conséquences professionnelles subsistent, y compris après la fin de la procédure judiciaire.

Ces protections ne constitueront pas une immunité générale et ne couvriront pas les dénonciations sciemment mensongères.

Les modalités financières et certaines situations particulièrement sensibles devront encore être expertisées.

4.5 — Prévenir le terrorisme et répondre aux troubles graves à l'ordre public

Réagir vite lorsqu'une menace apparaît

Face au terrorisme, à une menace grave ou à une préparation de violence, la qualité de la réponse dépend notamment de la circulation des informations.

Une alerte sérieuse peut perdre toute son utilité si elle reste bloquée entre plusieurs services ou si personne n'est clairement chargé de son suivi.

Nous renforcerons le renseignement territorial et la coordination des services.

Chaque signal crédible devra être évalué, confié à un responsable identifié et faire l'objet d'une décision adaptée au danger.

Les menaces imminentes appelleront une réponse immédiate.

Nous préparerons également plus tôt le suivi des personnes présentant des risques sérieux à leur sortie de détention, afin d'éviter toute interruption de surveillance.

Les enseignants, soignants, élus, magistrats et autres personnes menacées en raison de leurs fonctions publiques pourront bénéficier d'une protection adaptée, concernant leur lieu de travail, leur domicile, leurs déplacements et leur famille.

L'évaluation du danger reposera sur des comportements et des indices objectifs, jamais sur la seule origine, la religion ou l'expression d'une opinion légale.

Renforcer la capacité de réponse aux attaques graves

Nous améliorerons la formation et les équipements des premiers intervenants, ainsi que la coordination entre les unités spécialisées.

Les exercices devront préparer plusieurs situations possibles : attaques simultanées, violences de masse, drones ou menaces impliquant des substances dangereuses.

Les outils numériques pourront contribuer à détecter des signaux, mais aucune mesure coercitive ne devra reposer uniquement sur une décision algorithmique.

Le contrôle indépendant des dispositifs de renseignement et les voies de recours seront préservés.

Distinguer manifestation et violence organisée

La liberté de manifester est fondamentale.

Elle ne doit pas être confondue avec les violences commises lors d'émeutes ou de rassemblements détournés par des groupes cherchant à détruire, piller ou attaquer les forces de l'ordre.

Nous renforcerons les capacités de réaction dans les premières heures des troubles graves.

Des réserves mobiles pourront être concentrées rapidement, avec un commandement clair et une coordination entre maintien de l'ordre, secours et enquête judiciaire.

Les violences devront pouvoir être documentées afin d'identifier leurs auteurs et de permettre leur jugement.

L'usage de la force devra rester nécessaire, proportionné et contrôlable.

Des réponses adaptées aux crises urbaines graves

Nous créerons un cadre juridique permettant de prendre rapidement, dans les situations de crise urbaine grave, des mesures locales temporaires et ciblées.

Elles pourront concerner certains déplacements, rassemblements, matériels dangereux ou lieux utilisés pour organiser les violences.

Ces mesures devront être motivées, limitées dans le temps et soumises à des possibilités de recours.

Nous renforcerons également les sanctions liées à la dissimulation intentionnelle du visage dans certaines situations de violence, avec protection des motifs légitimes.

Les images pourront être exploitées après les faits sous contrôle juridique strict pour identifier les auteurs de violences graves.

La reconnaissance faciale en temps réel dans les foules ne fait pas partie des mesures adoptées à ce stade.

Enfin, après une crise majeure, une présence durable devra permettre de protéger les habitants, de poursuivre les enquêtes et d'empêcher la reprise des violences.

4.6 — Accélérer la justice et la rendre plus accessible

Une décision rendue trop tard peut perdre une grande partie de son utilité

Imaginons un salarié qui conteste un licenciement.

Une famille qui attend une décision concernant un enfant.

Un commerçant qui subit un impayé menaçant son activité.

Une victime qui attend le jugement de son agresseur.

Pour toutes ces personnes, le temps judiciaire compte.

Lorsque les procédures s'étendent sur des années, les conséquences peuvent devenir considérables : difficultés financières, incertitude, conflits prolongés et perte de confiance dans les institutions.

Nous voulons réduire fortement les délais, en donnant aux juridictions les moyens de traiter réellement les dossiers.

Fixer des objectifs de jugement beaucoup plus rapides

Nous fixerons des délais cibles ambitieux.

Pour les affaires civiles et commerciales ordinaires, l'objectif sera de juger sous quatre mois une fois le dossier prêt à être examiné, puis sous six mois en appel.

Pour les affaires correctionnelles ordinaires, nous viserons une orientation rapide du parquet et un jugement dans les trois mois suivant la saisine de la juridiction.

Les affaires criminelles nécessiteront des délais adaptés à leur complexité, mais les instructions et les audiences devront faire l'objet d'un calendrier suivi.

Des équipes temporaires seront mobilisées pour résorber les stocks de dossiers anciens.

Ces objectifs ne devront pas être atteints en sacrifiant la qualité des enquêtes, les droits de la défense ou l'examen des situations complexes.

Lorsqu'un délai ne pourra pas être respecté, les parties devront être informées des raisons et du calendrier prévu.

Une justice du travail plus rapide

Les litiges entre salariés et employeurs peuvent avoir des conséquences immédiates sur les revenus et l'activité économique.

Nous voulons que les situations urgentes menaçant directement une personne ou une entreprise puissent faire l'objet d'une décision sous quinze jours.

Pour les litiges ordinaires, nous viserons un jugement sous quatre mois en première instance et six mois en appel.

Les conseils de prud'hommes conserveront leur organisation paritaire, avec des moyens et un accompagnement renforcés.

Une justice familiale qui ne laisse pas les conflits s'enliser

Un divorce ou un conflit concernant les enfants peut devenir une épreuve particulièrement difficile lorsque la procédure s'éternise.

Nous voulons permettre la dissolution du mariage sous deux mois au maximum lorsqu'un époux la demande, sans imposer à une personne de rester mariée contre sa volonté.

Les questions de responsabilité, de préjudice et de partage du patrimoine pourront être examinées séparément.

Lorsqu'un conflit concerne immédiatement la résidence, la scolarité, les visites ou la pension d'un enfant, une décision provisoire devra pouvoir intervenir sous quinze jours.

Les litiges familiaux ordinaires devront être jugés beaucoup plus rapidement, avec un objectif de trois à quatre mois.

Dès le premier impayé ou paiement incomplet d'une pension alimentaire, l'État prendra en charge le montant manquant selon les règles du dispositif prévu, puis se chargera de le récupérer auprès du débiteur.

Les décisions de résidence et de droit de visite devront également être exécutées, avec des procédures rapides lorsque leur non-respect met en difficulté les enfants.

En présence de violences ou d'emprise, la protection des personnes restera prioritaire et aucune médiation ne devra être imposée.

Faire appliquer les décisions de protection

Une décision judiciaire ordonnant de protéger un enfant ou un adulte vulnérable ne doit pas rester sans effet faute d'organisation.

Nous renforcerons l'exécution des décisions concernant les enfants en danger.

Lorsque les autorités normalement responsables ne prennent pas les mesures nécessaires, l'État pourra intervenir dans les conditions définies par la loi.

Pour les majeurs vulnérables, nous voulons des décisions rapides, mais aussi des mesures proportionnées, respectant autant que possible leur autonomie.

La gestion financière des personnes protégées fera l'objet de contrôles effectifs.

Une justice administrative capable de protéger rapidement les citoyens

Lorsqu'une administration prend une décision illégale concernant le logement, la santé, la scolarité ou les ressources essentielles d'une personne, une réponse judiciaire plusieurs années plus tard peut être insuffisante.

Nous voulons accélérer le jugement des litiges administratifs.

Les situations urgentes devront pouvoir recevoir une décision provisoire sous quinze jours, sans remettre en cause les procédures d'urgence déjà plus rapides.

Les décisions obligeant une administration à agir devront être exécutées dans les délais fixés, avec sanctions financières et indemnisation lorsque cela est nécessaire.

Une justice accessible financièrement

Le coût d'une procédure ne doit pas empêcher une personne de défendre ses droits.

Nous supprimerons la contribution de 50 euros prévue pour saisir de nombreuses juridictions.

Nous réformerons l'aide juridictionnelle pour permettre une prise en charge intégrale jusqu'à environ 1 600 euros nets mensuels pour une personne seule, puis une diminution progressive jusqu'à 3 000 euros.

Les seuils seront adaptés à la composition du foyer.

Des aides exceptionnelles resteront possibles lorsque le coût d'un procès est disproportionné par rapport aux ressources disponibles.

Nous améliorerons également la rémunération des avocats intervenant au titre de l'aide juridictionnelle, afin de garantir une défense effective.

Simplifier les procédures sans sacrifier les droits

Lorsqu'une personne reconnaît pleinement certains faits délictueux, une procédure plus rapide peut éviter un procès inutilement long.

Nous élargirons les possibilités de reconnaissance préalable de culpabilité, avec un avocat obligatoire, un accès complet au dossier, un contrôle du juge et la participation de la victime.

Pour les crimes reconnus, nous créerons une procédure de jugement abrégé permettant de ne pas refaire inutilement tout le débat sur des faits définitivement reconnus et corroborés.

Mais une audience criminelle publique restera obligatoire pour examiner les circonstances, entendre les victimes et fixer la peine.

Aucune réduction automatique de peine ne sera accordée pour les crimes.

L'aveu devra être confirmé par des preuves indépendantes et obtenu librement.

La rapidité ne devra jamais prendre le pas sur la recherche de la vérité.

4.7 — Renforcer l'exécution des peines et lutter contre la récidive

À quoi sert une condamnation qui n'est pas exécutée ?

Lorsqu'un tribunal prononce une peine, celle-ci doit avoir une conséquence réelle.

Or certains délais d'exécution peuvent affaiblir le sens de la décision judiciaire.

Ils peuvent également donner aux victimes le sentiment que la justice n'est pas allée jusqu'au bout de son travail.

Nous voulons donc accélérer l'exécution des peines.

Notre objectif sera que 90 % des peines exécutoires commencent dans le mois, et qu'aucune ne reste inexécutée au-delà de trois mois sans impossibilité objectivement justifiée.

Les bracelets électroniques devront être posés rapidement.

Les travaux d'intérêt général devront être proposés et engagés dans des délais courts, avec un suivi de leur accomplissement.

Donner aux prisons les capacités nécessaires

Une peine d'emprisonnement ne peut être exécutée correctement si les établissements ne disposent pas de places suffisantes ou de conditions de sécurité adaptées.

Nous voulons atteindre 90 000 places de prison opérationnelles en 2032.

Cela supposera d'achever les programmes déjà engagés, de construire des places supplémentaires et de remplacer les établissements trop vétustes.

Notre objectif est de mettre fin aux matelas au sol et aux situations durables de surpopulation.

Nous renforcerons également les personnels pénitentiaires, avec environ 17 000 surveillants et agents supplémentaires, complétés par des personnels de probation, de direction, d'appui et des spécialistes.

Les établissements les plus exposés devront être mieux protégés contre l'introduction de téléphones illicites, de drogues, d'armes et contre les communications permettant de poursuivre des activités criminelles depuis la détention.

Préparer les sorties pour réduire les récidives

Une peine doit sanctionner les faits commis.

Mais il faut également éviter qu'une personne libérée ne recommence immédiatement à commettre des infractions.

Nous renforcerons donc le suivi des condamnés, notamment lorsqu'ils présentent des risques élevés de récidive.

La préparation des sorties devra prendre en compte les documents d'identité, le logement, les soins, les addictions, la formation et l'accès à l'emploi.

Les personnes souffrant de troubles psychiatriques incompatibles avec la détention devront pouvoir être prises en charge dans des structures de soins adaptées.

Nous développerons les équipes de probation, avec un accompagnement plus intensif des personnes les plus exposées au risque de récidive.

L'objectif est de mieux protéger la société, pendant la peine comme après la sortie.

Répondre à la délinquance violente des mineurs : intervenir vite, protéger et empêcher la récidive

Dans certains quartiers, des habitants sont confrontés à des intimidations, des agressions, des vols avec violence ou des trafics impliquant des adolescents parfois très jeunes.

Des commerçants peuvent subir des menaces répétées. Des élèves peuvent être victimes de violences ou de racket. Des habitants peuvent finir par éviter certains lieux ou certains horaires.

Pour les victimes, la gravité des faits ne diminue pas parce que leur auteur est mineur.

Les statistiques ne montrent pas une explosion générale de la délinquance juvénile. Mais certaines infractions particulièrement graves ont progressé, notamment les tentatives d'homicide, les violences sexuelles et le trafic de stupéfiants.

Ces évolutions appellent une réponse adaptée à leur gravité.

Un adolescent qui commet des violences graves doit rencontrer rapidement une réponse judiciaire réelle. Son âge doit être pris en compte, mais il ne peut pas faire disparaître la responsabilité de ses actes.

Intervenir dès les premiers faits graves

Lorsqu'un mineur commet une agression grave, participe à des violences armées ou prend part à des activités criminelles, le laisser retourner immédiatement dans son environnement habituel peut présenter des risques pour les victimes, pour les habitants et parfois pour lui-même.

Nous voulons que la justice puisse décider rapidement d'une mesure adaptée.

Pour les faits les plus graves, une mesure judiciaire de sûreté ou d'éloignement devra pouvoir intervenir sous quarante-huit heures.

Elle pourra notamment prendre la forme d'un placement dans un établissement adapté, avec un encadrement strict.

L'objectif sera de protéger les victimes, d'empêcher la répétition immédiate des violences et de permettre une prise en charge sérieuse du jeune concerné.

Pour les affaires correctionnelles ordinaires, nous viserons un jugement dans les trois mois.

Ces décisions seront prises sous le contrôle de l'autorité judiciaire, avec les garanties nécessaires aux droits de la défense.

Des sanctions adaptées à l'âge, mais aussi à la gravité des actes

La justice des mineurs doit tenir compte de l'âge et de la capacité de discernement. Mais elle doit également pouvoir répondre à la gravité des faits commis.

Nous retenons des règles différenciées selon l'âge.

Avant treize ans, l'emprisonnement restera exclu. Toutefois, lorsqu'un enfant commet des faits très graves ou répétés, un placement éducatif particulièrement encadré et sécurisé devra être possible. Il ne s'agira pas de le laisser sans surveillance dans un logement isolé.

Entre treize et seize ans, les règles spécifiques de réduction des peines liées à la minorité seront maintenues, mais les violences graves, les infractions avec arme et les situations de récidive pourront justifier des placements fermés ou une détention dans les conditions prévues par la loi.

Entre seize et dix-huit ans, nous voulons renforcer nettement la réponse aux crimes et aux violences les plus graves : agressions sexuelles graves, violences armées, participation à une organisation criminelle ou récidive violente.

Pour ces infractions, notre réforme prévoit que l'échelle des peines applicables aux adultes devienne la référence, tout en conservant les garanties particulières exigées par la justice des mineurs.

Lorsque les faits seraient passibles de la réclusion criminelle à perpétuité pour un adulte, la peine maximale applicable au mineur resterait de trente ans.

Cette évolution devra être juridiquement sécurisée afin de respecter les exigences constitutionnelles propres à la justice pénale des mineurs.

Créer de véritables établissements sécurisés

Prononcer une mesure de placement ne suffit pas si aucun établissement ne peut accueillir le mineur.

Nous prévoyons donc de créer, d'ici 2032, 1 500 à 2 000 places pénitentiaires spécialisées supplémentaires, ainsi que 800 à 1 000 places éducatives réellement sécurisées.

Ces structures devront empêcher les fugues, les violences internes, les trafics et la poursuite d'activités criminelles.

Elles seront organisées en petites unités de vie, avec un encadrement permanent.

Mais la sécurité ne constituera qu'une partie de leur mission.

Les journées devront être structurées autour d'obligations concrètes : enseignement, formation professionnelle, activité physique, respect des règles collectives, soins médicaux et prise en charge des addictions.

Nous voulons éviter qu'un mineur placé pendant plusieurs mois sorte sans avoir acquis de nouvelles compétences, sans suivi et sans perspective.

Cette transformation nécessitera le recrutement de 5 000 à 6 000 professionnels, majoritairement dans la protection judiciaire de la jeunesse et l'encadrement spécialisé.

Des parents accompagnés, mais des responsabilités clairement établies

Les parents ne sont pas tous dans la même situation.

Certains font face à des adolescents devenus violents et ne parviennent plus à exercer leur autorité malgré leurs efforts. Ils ont besoin d'un accompagnement réel, parfois d'une intervention extérieure.

D'autres refusent délibérément de coopérer avec les autorités ou les professionnels chargés de leur enfant.

Enfin, certains participent eux-mêmes aux activités criminelles, les facilitent ou en tirent profit.

Nous voulons distinguer ces situations.

Les parents dépassés devront pouvoir recevoir une aide adaptée.

Ceux qui refusent volontairement toute coopération pourront être soumis à des obligations proportionnées, décidées dans un cadre légal.

Ceux qui couvrent, facilitent ou organisent les infractions de leur enfant devront répondre de leurs propres actes devant la justice.

Il ne s'agit pas de rendre automatiquement les parents coupables des actes de leurs enfants, mais de distinguer l'impuissance éducative de la complicité réelle.

Une sortie préparée, pas un retour sans contrôle

Un mineur placé ou détenu ne doit pas simplement retrouver, à sa sortie, les mêmes réseaux criminels et les mêmes conditions qui ont favorisé ses infractions.

Nous voulons préparer les sorties avant la fin des mesures.

Un parcours devra être organisé avec une solution de formation ou d'emploi, un hébergement adapté lorsque cela est nécessaire, un suivi éducatif renforcé et des obligations de ne pas fréquenter certaines personnes ou certains lieux lorsque la justice les impose.

Les situations d'addiction ou de troubles de santé devront continuer à être prises en charge.

Les placements éloignés du milieu habituel du mineur pourront être utilisés pour rompre durablement avec un environnement criminel. Ils devront cependant rester organisés dans des structures encadrées, avec maintien des liens familiaux utiles.

La sortie ne devra pas constituer une rupture brutale de l'accompagnement.

La réponse judiciaire doit remplir trois fonctions : protéger immédiatement la population, sanctionner les actes commis et réduire le risque que leur auteur recommence.

C'est en agissant sur ces trois dimensions que nous pourrons rendre la justice des mineurs plus efficace.

4.8 — Donner à la police, à la gendarmerie et à la justice les moyens de remplir leurs missions

Les exigences de résultats doivent s'accompagner de moyens réels

On ne peut pas demander à des enquêteurs de traiter davantage de dossiers sans leur donner le temps, les outils et les équipes nécessaires.

On ne peut pas accélérer les procès sans renforcer les magistrats, les greffes et les personnels de justice.

On ne peut pas améliorer l'exécution des peines sans disposer des établissements et des personnels adaptés.

Nous engagerons donc des programmations pluriannuelles pour la sécurité et la justice sur la période 2028-2032.

Renforcer les effectifs et les capacités opérationnelles

Pour la sécurité intérieure, notre scénario central prévoit environ 22 000 créations nettes de postes à terme, réparties selon les besoins réels.

Ces recrutements concerneront les policiers, les gendarmes, les enquêteurs, mais aussi les analystes, les personnels scientifiques, numériques, techniques et administratifs qui permettent aux services de fonctionner.

Les écoles de formation devront disposer des capacités nécessaires pour accompagner cette montée en charge, sans réduire les exigences de recrutement.

Les moyens seront répartis en fonction des besoins constatés sur le terrain.

Pour la justice, nous renforcerons les magistrats, les greffiers, les assistants et les personnels chargés de l'exécution des décisions.

Les renforts devront être constitués en équipes complètes : un magistrat supplémentaire ne peut travailler efficacement sans les personnels de greffe et d'appui nécessaires.

Mieux reconnaître les métiers exposés

Les policiers, les gendarmes et les personnels pénitentiaires peuvent être confrontés à des risques importants, à des horaires difficiles et à des contraintes pesant sur leur vie familiale.

Nous prévoyons de revaloriser les rémunérations de base des personnels exerçant durablement les fonctions opérationnelles les plus exposées.

Des compléments spécifiques pourront reconnaître les nuits, les week-ends, les missions particulièrement dangereuses, les métiers rares et les territoires connaissant des difficultés de recrutement.

Nous améliorerons également les équipements, les véhicules, les locaux et les conditions de travail.

Les rémunérations et les perspectives de carrière doivent favoriser la fidélisation des personnels expérimentés.

Mais aucune prime ne sera fondée sur le nombre d'interpellations, d'amendes ou d'incidents.

Développer les capacités d'investigation et de lutte contre la cybercriminalité

Les formes de criminalité évoluent.

Les fraudes informatiques, les vols de données, les attaques contre les entreprises et les établissements publics nécessitent des compétences particulières.

Nous renforcerons les enquêteurs spécialisés, les laboratoires et les capacités de traitement des preuves numériques.

Les victimes de cyberattaques devront pouvoir contacter un service compétent sans être renvoyées inutilement d'un organisme à l'autre.

Lorsque des fonds viennent d'être détournés, les services devront pouvoir agir rapidement pour préserver les preuves et tenter de bloquer les sommes dans les conditions prévues par la loi.

Nous améliorerons également le rapprochement des affaires entre police et gendarmerie.

Des outils professionnels permettront d'identifier plus facilement les liens entre plusieurs infractions : mêmes véhicules, mêmes modes opératoires, mêmes réseaux ou mêmes traces.

L'accès aux données restera strictement encadré.

Les alertes produites par des outils automatiques devront être examinées par des enquêteurs. Elles ne suffiront jamais, à elles seules, à justifier une mesure coercitive.

Une programmation financière transparente

Les investissements, les recrutements et les revalorisations représenteront un effort budgétaire important.

Ils devront être financés dans le cadre général de notre programme, sans compter deux fois les mêmes dépenses.

Les moyens pénitentiaires resteront inscrits dans le budget de la justice, et les moyens de police et de gendarmerie dans celui de la sécurité intérieure.

Les confiscations criminelles, les amendes et les économies futures liées à la baisse de la délinquance ne seront pas utilisées comme recettes garanties avant d'avoir été effectivement constatées.

Nous publierons les emplois réellement créés, les postes effectivement occupés, les résultats des enquêtes, les délais de jugement et l'exécution des peines.

L'objectif n'est pas de mesurer la sécurité au seul montant des crédits ou au nombre de lois adoptées.

Il est de vérifier que les institutions disposent réellement des moyens de protéger les personnes, d'enquêter, de juger et de faire appliquer les décisions.

Une chaîne de sécurité et de justice qui fonctionne réellement

La sécurité et la justice ne peuvent pas être réformées séparément.

Une police présente mais privée de moyens d'enquête ne suffit pas.

Des enquêtes abouties sans tribunaux capables de juger rapidement ne suffisent pas.

Des condamnations prononcées mais exécutées trop tard ne suffisent pas davantage.

Et des victimes laissées seules face aux démarches, aux menaces ou aux difficultés d'indemnisation ne peuvent pas considérer que la justice a pleinement rempli sa mission.

Nous voulons rétablir la continuité de cette chaîne, depuis le premier signalement jusqu'à l'exécution des décisions.

Cela demandera des moyens, des réorganisations importantes et des garanties juridiques solides.

Une justice efficace doit pouvoir protéger les victimes, sanctionner les responsables, prévenir les récidives et garantir les droits de chacun.

Chapitre 5 — Maîtriser l'immigration, renforcer l'intégration et faire respecter les règles républicaines

Combien de personnes la France peut-elle accueillir ? Dans quelles conditions ? Avec quels droits, quels devoirs et quelles perspectives d'intégration ?

Ces questions méritent des réponses claires.

L'immigration recouvre des situations profondément différentes. Il y a les personnes qui viennent travailler, celles qui souhaitent étudier, celles qui rejoignent leur famille et celles qui fuient des persécutions et demandent notre protection.

Il y a aussi les personnes qui entrent ou demeurent sur notre territoire sans y être autorisées.

Confondre toutes ces situations empêche de conduire une politique efficace.

La France doit pouvoir accueillir les personnes qu'elle choisit d'admettre, honorer ses obligations de protection et faire respecter les décisions prises par ses autorités.

Cela suppose de regarder plusieurs réalités en face.

Accueillir durablement une personne ne consiste pas simplement à lui remettre un titre de séjour. Encore faut-il qu'elle puisse apprendre notre langue, trouver sa place dans la société, accéder à un logement et respecter les lois communes.

À l'inverse, prononcer une décision de départ qui n'est jamais exécutée ne constitue pas une politique de maîtrise de l'immigration.

Nous proposons une politique organisée autour de principes simples : des règles d'admission compréhensibles, une intégration réellement accompagnée et vérifiée, une protection effective des personnes qui en relèvent et une exécution rigoureuse des décisions légales.

La maîtrise de l'immigration doit se mesurer à ce qui se passe réellement, pas au nombre d'annonces ou de décisions administratives.

5.1 — Maîtriser l'immigration légale et renforcer les conditions de séjour

Accueillir suppose de connaître nos capacités

La politique migratoire ne peut pas être conduite indépendamment de la situation du pays.

Les besoins en main-d'œuvre, les capacités de logement, l'accès aux formations linguistiques, le fonctionnement des administrations et les possibilités d'intégration varient selon les périodes et les territoires.

Nous voulons donc mieux organiser les admissions en tenant compte de ces réalités.

Chaque année, le gouvernement présentera des objectifs indicatifs et des critères publics pour les principales catégories d'immigration : travail, études et famille.

Les personnes qui demandent une protection internationale continueront à relever de règles spécifiques, conformément à nos obligations légales et internationales.

Ces objectifs ne seront pas des quotas arbitraires supprimant l'examen individuel des situations. Ils serviront à rendre les orientations plus lisibles et à évaluer les résultats.

Une immigration de travail correspondant à des besoins réels

Certaines entreprises rencontrent des difficultés durables pour recruter. D'autres ont besoin de compétences rares dans des domaines scientifiques, industriels ou technologiques.

L'immigration de travail peut répondre à une partie de ces besoins.

Mais elle ne doit pas devenir une solution systématique permettant d'éviter d'améliorer les salaires, les conditions de travail ou la formation des personnes déjà présentes en France.

Nous privilégierons donc les admissions légales répondant à des besoins économiques identifiés.

Les autorisations de travail devront correspondre à un emploi réel et déclaré.

Lorsqu'une personne perd involontairement son emploi, elle disposera d'un délai raisonnable pour en rechercher un autre et conservera les droits que la loi lui garantit.

En revanche, un titre accordé pour une activité temporaire ne devra pas se transformer automatiquement en droit définitif au séjour.

Des étudiants étrangers réellement engagés dans leurs études

La France doit rester capable d'accueillir des étudiants et des chercheurs talentueux.

Mais un titre de séjour étudiant doit correspondre à un véritable projet d'études.

Nous renforcerons la vérification du sérieux de la formation, de la progression universitaire et des ressources nécessaires au séjour.

Parallèlement, nous faciliterons l'accueil de profils scientifiques et techniques répondant à des besoins stratégiques.

Après les études, l'accès à un séjour professionnel durable sera lié à des critères objectifs, notamment la qualification, les besoins économiques ou scientifiques et les possibilités d'emploi.

Le fait d'avoir étudié en France ne créera pas, à lui seul, un droit à la nationalité française.

Un regroupement familial mieux encadré

Vivre en famille constitue un intérêt fondamental, protégé par le droit.

Mais une installation familiale durable doit également s'accompagner de conditions matérielles et de perspectives d'intégration suffisantes.

Nous renforcerons les exigences relatives aux ressources, au logement, à la régularité du séjour et à l'apprentissage du français.

Un parcours civique permettra de mieux connaître les institutions, les droits et les obligations applicables en France.

Les modalités devront respecter la vie familiale et les situations protégées par le droit européen et les conventions internationales.

L'objectif est d'organiser une installation dans des conditions favorisant réellement l'autonomie et l'intégration.

5.2 — Renforcer l'intégration et le respect des principes républicains

L'intégration ne se résume pas à la possession d'un titre de séjour

On peut vivre plusieurs années dans un pays sans maîtriser suffisamment sa langue pour travailler, suivre la scolarité de ses enfants ou accomplir les démarches essentielles.

Cette situation peut créer de l'isolement et rendre les personnes durablement dépendantes d'intermédiaires.

La maîtrise du français constitue donc un élément central de l'intégration.

Nous voulons que les personnes appelées à s'installer durablement disposent des moyens de l'apprendre et qu'elles accomplissent réellement les démarches nécessaires.

Les exigences linguistiques déjà renforcées en 2026 seront maintenues.

Nous concentrerons les nouveaux efforts sur l'évaluation des compétences, les formations de rattrapage et l'accompagnement des personnes qui rencontrent les difficultés les plus importantes.

Les outils numériques seront utilisés lorsqu'ils permettent une progression effective. Les formations intensives en présentiel seront réservées en priorité aux personnes qui en ont réellement besoin.

Comprendre et respecter les règles communes

L'intégration ne dépend pas uniquement de la langue.

Elle suppose aussi de connaître les institutions, les lois et les principes qui organisent la vie collective.

Nous renforcerons les parcours consacrés à la citoyenneté, à la laïcité, à l'égalité entre les femmes et les hommes et au respect des libertés individuelles.

Les obligations deviendront progressivement plus exigeantes à mesure qu'une personne demandera un droit de séjour plus durable, puis éventuellement la nationalité.

Une connaissance théorique des règles ne suffira pas toujours lorsqu'un comportement contraire à la loi démontre leur non-respect.

Mais ces évaluations devront reposer sur des faits vérifiables et des exigences légalement opposables, jamais sur une appréciation arbitraire des convictions personnelles.

Les situations de handicap, de maladie ou d'impossibilité objective devront être prises en compte.

Laïcité et signes religieux : définir des règles applicables à tous

La laïcité garantit la liberté de conscience et impose la neutralité religieuse de l'État.

Nous souhaitons examiner une extension de l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'université, ainsi que des restrictions concernant les moins de quinze ans dans les situations précisément définies par la loi.

Ces orientations s'appliqueraient à toutes les religions.

Elles soulèvent toutefois des questions juridiques importantes, notamment concernant les libertés individuelles et le statut des étudiants majeurs.

Leur périmètre, leurs exceptions et leur compatibilité avec la Constitution, la Convention européenne des droits de l'homme et le droit de l'Union devront donc être expertisés avant toute traduction législative.

Aucune restriction ne devra être présentée comme déjà applicable tant que ces conditions n'auront pas été réunies.

5.3 — Réformer les conditions d'acquisition de la nationalité française

Devenir français : une décision aux conséquences durables

La nationalité française ouvre des droits politiques et établit un lien juridique durable avec notre pays.

Son acquisition ne doit donc pas être confondue avec l'obtention d'une autorisation de séjour.

Nous voulons renforcer les exigences applicables aux personnes demandant à devenir françaises.

La naturalisation devra reposer sur une intégration démontrée : maîtrise du français, connaissance des institutions, respect durable des lois et autonomie dans les conditions légalement exigibles.

Les décisions devront être motivées et les pratiques administratives harmonisées pour éviter des différences injustifiées entre préfectures.

Revoir les voies d'acquisition de la nationalité

Nous proposons plusieurs changements importants.

L'acquisition spécifique de la nationalité par mariage serait supprimée. Le conjoint étranger d'un Français relèverait des règles de naturalisation, sous réserve des garanties imposées par le droit supérieur.

Nous souhaitons également supprimer les mécanismes actuels d'acquisition automatique liés à la naissance en France de parents étrangers, ainsi que le double droit du sol.

La transmission de la nationalité par un parent français serait préservée.

Des garanties devraient empêcher qu'un enfant se retrouve sans aucune nationalité.

Ces réformes nécessitent une sécurisation constitutionnelle et des règles transitoires précises. Elles ne peuvent pas être appliquées sans tenir compte des situations déjà constituées et des engagements internationaux de la France.

Traiter les fraudes et les atteintes les plus graves aux intérêts du pays

Lorsqu'une nationalité a été acquise à la suite d'une fraude grave et déterminante, son retrait devra pouvoir être prononcé dans les conditions prévues par la loi.

Nous conserverons également une possibilité exceptionnelle de déchéance de nationalité pour certains faits d'une gravité extrême, notamment le terrorisme, la trahison et l'espionnage.

Elle ne devra jamais créer une situation d'apatridie.

Une éventuelle extension concernant certains doubles nationaux français de naissance restera soumise à une expertise constitutionnelle approfondie.

5.4 — Réformer l'accès aux prestations sociales, au logement et aux soins

Les droits sociaux ne répondent pas tous à la même logique

Il faut distinguer deux situations.

Certaines prestations correspondent à des cotisations versées dans le cadre d'une activité professionnelle. D'autres relèvent de la solidarité nationale et sont financées collectivement, indépendamment des cotisations individuelles.

Nous voulons mieux tenir compte de cette différence.

Les droits acquis par les cotisations ne devront pas être artificiellement retardés.

En revanche, l'accès à certaines prestations non contributives liées à une installation durable pourra être soumis à des exigences renforcées de résidence régulière.

Pour les ressortissants de pays extérieurs à l'Union européenne, notre objectif est de retenir une durée préalable d'environ deux années de résidence régulière lorsque les règles existantes ne prévoient pas déjà une condition plus stricte.

Cette orientation devra respecter les protections applicables aux travailleurs, aux réfugiés, aux résidents de longue durée et aux autres personnes bénéficiant de droits particuliers.

Les critères définitifs devront être sécurisés juridiquement avant leur application.

Revoir les conditions d'accès au logement social

Les logements sociaux sont une ressource limitée.

Dans de nombreuses communes, des ménages remplissant les conditions d'attribution attendent longtemps avant qu'un logement se libère.

Nous voulons mieux prendre en compte l'ancienneté de résidence régulière, la stabilité du séjour, l'activité, les cotisations et les attaches territoriales.

Un premier titre de séjour temporaire ne devra pas suffire, à lui seul, à ouvrir immédiatement l'accès au logement social ordinaire pour un ressortissant d'un pays tiers.

Les situations d'urgence, les mineurs et les personnes particulièrement vulnérables continueront à relever de protections adaptées.

Nous ne créerons pas de priorité générale fondée uniquement sur la nationalité.

L'attribution devra reposer sur des critères transparents, compatibles avec le droit.

Recentrer l'aide médicale de l'État

L'aide médicale de l'État, ou AME, permet à des étrangers en situation irrégulière d'accéder à certains soins.

Ce dispositif soulève une question budgétaire, mais aussi sanitaire.

Ne pas soigner à temps une maladie grave ou contagieuse peut entraîner des conséquences humaines importantes et parfois des dépenses bien supérieures lorsque l'état du patient s'aggrave.

Nous voulons donc recentrer l'AME sur les soins médicalement nécessaires, sans supprimer les protections indispensables.

Seront notamment préservés les urgences, les maladies graves ou chroniques nécessitant un traitement, les soins liés à la grossesse et à l'accouchement, les interruptions volontaires de grossesse, les soins nécessaires aux mineurs et les interventions importantes pour la santé publique.

La médecine de ville, les examens et les médicaments nécessaires à ces prises en charge resteront accessibles.

Les soins coûteux, programmés et réellement différables pourront nécessiter une autorisation médicale préalable.

La condition existante de présence de trois mois sera maintenue et mieux vérifiée, sans empêcher les personnes sans domicile de faire valoir les éléments dont elles disposent.

Nous ne créerons pas de ticket modérateur sur les soins maintenus dans ce dispositif.

Le recours aux soins ne devra pas devenir un moyen de localiser automatiquement une personne pour procéder à son éloignement. Le secret médical sera intégralement protégé.

Les situations médicales empêchant un retour

Il existe des situations dans lesquelles le retour dans le pays d'origine exposerait une personne à une dégradation exceptionnellement grave de son état de santé, faute d'accès réel à un traitement approprié.

Nous préserverons les protections exigées dans ces situations.

Mais nous distinguerons l'impossibilité médicale temporaire de retour d'un droit automatique à une installation définitive.

Un statut provisoire pourra être utilisé lorsque la protection est nécessaire, avec possibilité de travailler si l'état de santé le permet.

Lorsque le retour redevient médicalement possible, il pourra être organisé avec une continuité des traitements.

Les enfants gravement malades et l'accompagnement parental indispensable bénéficieront de garanties spécifiques.

5.5 — Renforcer l'exécution des décisions d'éloignement

Une décision administrative ne suffit pas : encore faut-il qu'elle soit appliquée

Lorsqu'une personne n'a plus le droit de demeurer sur le territoire, l'administration peut prendre une obligation de quitter la France, souvent appelée OQTF.

Mais le nombre de décisions prononcées ne renseigne pas, à lui seul, sur leur exécution réelle.

Une politique d'éloignement ne peut pas être évaluée uniquement au volume de documents administratifs produits.

Nous voulons donc suivre chaque décision définitive jusqu'à ce qu'une issue claire soit établie.

Cette issue pourra être un départ volontaire vérifié, un éloignement forcé, la reconnaissance d'un nouveau droit au séjour ou une impossibilité juridique ou matérielle dûment constatée.

Préparer réellement les départs

Nous achèverons le programme déjà engagé d'environ 3 000 places dans les centres de rétention administrative.

La rétention sera utilisée prioritairement lorsqu'elle augmente réellement les chances d'un départ : risque de fuite, menace pour l'ordre public ou éloignement matériellement préparé.

Lorsqu'une assignation à résidence permet d'atteindre le même résultat avec moins de contraintes et de dépenses, elle pourra être privilégiée.

Nous conserverons le retour volontaire assisté lorsqu'il permet un départ plus rapide et moins coûteux, avec des contrôles empêchant les aides répétées abusives.

Si cette solution échoue et que le départ forcé est légalement possible, celui-ci devra être préparé sans délai inutile.

Mieux faire respecter les décisions d'éloignement

Une personne qui utilise volontairement une fausse identité, refuse systématiquement de coopérer ou organise délibérément l'échec de son départ ne se trouve pas dans la même situation qu'une personne qui coopère mais que son pays refuse de reprendre.

Nous distinguerons clairement ces situations.

Les obstructions volontaires et établies seront systématiquement transmises au parquet, pour que les sanctions prévues par la loi puissent être examinées.

La peine éventuelle restera décidée par un juge.

Lorsqu'une personne exécute une peine d'emprisonnement et doit ensuite être éloignée, les démarches d'identification et de réadmission seront préparées pendant sa détention.

L'objectif est d'éviter une nouvelle succession de procédures après sa libération.

Que faire lorsqu'un retour est réellement impossible ?

Certains étrangers ne peuvent être éloignés pour des raisons indépendantes de leur volonté : refus persistant du pays d'origine, absence de documents impossibles à obtenir ou obstacle juridique.

Les laisser indéfiniment dans une situation administrative sans issue ne permet ni un éloignement effectif ni un contrôle satisfaisant.

Nous prévoyons pour ces situations un cadre administratif provisoire, avec une adresse connue, des obligations de présentation et, lorsque cela favorise l'autonomie, une possibilité de travailler.

Ce statut ne constituerait pas un titre de séjour ordinaire ni un droit automatique à la régularisation.

Il prendrait fin lorsque le retour redeviendrait possible.

Les étrangers condamnés pour des infractions graves

Nous renforcerons la place de l'interdiction du territoire français dans les décisions de justice.

Pour les étrangers définitivement condamnés pour une infraction qui n'est pas mineure, le juge devra examiner explicitement cette possibilité.

Pour les crimes, les infractions très graves et les situations sérieuses de récidive, l'interdiction du territoire deviendra la solution de principe, avec motivation particulière lorsqu'elle n'est pas retenue.

Les situations légalement protégées, notamment au titre de la vie privée et familiale, devront rester examinées.

Pour les personnes présentant une menace exceptionnelle mais dont l'éloignement est impossible, un régime de contrôle ou de sûreté renforcé pourra être étudié.

Il devra être strictement nécessaire, limité, régulièrement réexaminé et soumis à l'autorité judiciaire.

5.6 — Accélérer les procédures d'asile et renforcer le contrôle des frontières

Protéger rapidement ceux qui en ont besoin

Le droit d'asile protège les personnes qui risquent des persécutions ou des atteintes graves dans leur pays.

Cette protection doit être réelle.

Mais une procédure qui s'étend excessivement dans le temps crée aussi des difficultés.

Le demandeur dont la situation relève de l'asile reste dans l'incertitude. Celui dont la demande est définitivement rejetée peut demeurer longtemps dans une situation provisoire, tandis que les possibilités de retour deviennent plus complexes.

Nous voulons donc accélérer l'ensemble de la procédure.

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides et la Cour nationale du droit d'asile disposeront de moyens adaptés pour traiter plus rapidement les dossiers.

Les entretiens individuels, l'interprétariat, le droit au recours et l'examen des risques personnels devront être garantis.

Accélérer ne doit pas signifier décider aveuglément.

Appliquer le cadre européen

La France restera pleinement engagée dans l'espace Schengen.

Nous appliquerons le Pacte européen sur la migration et l'asile, notamment pour l'enregistrement, l'identification et les procédures aux frontières.

Les procédures accélérées seront utilisées dans les situations prévues par le droit.

La notion de pays d'origine sûr ou de pays tiers sûr pourra être mobilisée lorsque les conditions sont réunies, mais sans dispenser les autorités d'examiner les circonstances individuelles.

Aucune personne ne devra être renvoyée vers un pays où elle court un risque réel de persécution ou de traitement interdit.

Nous préserverons la liberté de circulation au sein de Schengen, tout en permettant des contrôles ciblés et temporaires lorsque les risques migratoires ou sécuritaires le justifient.

Une coopération européenne fondée sur les responsabilités réelles

Nous voulons que la solidarité européenne tienne compte des efforts déjà assumés par chaque État.

Selon les situations, cette solidarité pourra prendre la forme d'une aide financière, d'un appui opérationnel, de la prise en compte de dossiers déjà présents ou de relocalisations réellement utiles.

Nous privilégierons une approche adaptée à la pression subie et aux capacités disponibles plutôt qu'un quota fixe indépendant de la réalité.

Nous soutiendrons le renforcement de l'efficacité de Frontex, en faisant d'abord fonctionner pleinement les moyens déjà programmés.

Renforcer la coopération avec les pays d'origine

L'exécution des décisions de retour dépend souvent de la coopération des pays concernés.

Certains doivent délivrer des documents d'identité ou accepter la réadmission de leurs ressortissants.

Nous ferons de cette coopération un élément important de nos relations diplomatiques, en privilégiant les instruments européens.

Les politiques de visas, certains partenariats, les possibilités de mobilité légale et les accords de coopération pourront être adaptés selon les résultats obtenus.

L'aide humanitaire directement destinée aux populations ne sera pas utilisée comme une simple variable de pression budgétaire.

Nous pourrons également participer à des expérimentations européennes de centres de retour dans des pays tiers sûrs, mais seulement dans un cadre juridiquement sécurisé, pour des situations précisément définies et avec un contrôle indépendant des conditions de prise en charge.

Aucun dispositif de ce type ne devra devenir un lieu de maintien permanent de personnes sans perspective réelle de départ.

5.7 — Combattre les filières d'immigration clandestine et le travail illégal

L'immigration clandestine est aussi une activité criminelle

Les réseaux de passeurs exploitent les personnes qui cherchent à entrer irrégulièrement sur un territoire.

Ils peuvent utiliser des documents falsifiés, organiser des transports dangereux, imposer des dettes ou soumettre leurs victimes à des violences et à des formes d'exploitation.

Une politique efficace doit donc s'attaquer à ceux qui organisent et financent ces circuits.

Nous renforcerons la coopération entre police, gendarmerie, douanes, justice, inspection du travail et organismes sociaux.

Les enquêtes viseront les organisateurs, les circuits financiers, les fraudeurs documentaires et les employeurs qui tirent profit de ces pratiques.

Combattre les employeurs qui organisent le travail clandestin

Le travail irrégulier ne repose pas seulement sur des travailleurs sans autorisation.

Certains employeurs peuvent volontairement utiliser une main-d'œuvre clandestine pour réduire leurs coûts, éviter les cotisations ou imposer des conditions qu'ils ne pourraient pas légalement appliquer.

Cela pénalise les salariés exploités et les entreprises qui respectent les règles.

Nous renforcerons les sanctions contre les employeurs organisant sciemment ces pratiques.

Ils devront répondre des rémunérations et cotisations dues, ainsi que des sanctions applicables.

En cas de récidive ou d'exploitation, des exclusions d'aides publiques ou de marchés publics pourront être prononcées dans le cadre légal.

Nous privilégierons l'organisation légale des recrutements depuis l'étranger lorsque des besoins réels sont identifiés.

Le travail clandestin ne devra pas devenir, à lui seul, une voie ordinaire de régularisation.

5.8 — Améliorer l'évaluation et la protection des mineurs non accompagnés

Protéger les enfants sans renoncer à vérifier les situations

Un mineur étranger arrivé sans parent ni responsable légal doit pouvoir bénéficier de la protection de l'enfance lorsqu'il en remplit les conditions.

Mais cette protection suppose d'établir aussi correctement que possible l'âge et la situation du jeune.

Aujourd'hui, les évaluations peuvent varier d'un territoire à un autre et être répétées, parfois avec des conclusions contradictoires.

Nous voulons mettre en place une procédure nationale unique, coordonnée par l'État.

Elle reposera sur les documents disponibles, des entretiens pluridisciplinaires et des vérifications administratives adaptées, sans exposer le jeune à un danger.

Encadrer strictement l'évaluation de l'âge

Les examens médicaux destinés à estimer l'âge ne devront être utilisés que lorsque les autres éléments ne permettent pas de conclure.

Ils devront respecter un protocole national régulièrement réévalué à partir des connaissances scientifiques.

Aucune contrainte physique ne sera admise.

Le programme prévoit qu'un refus injustifié de coopération à un examen légalement requis puisse produire des conséquences sur la présomption de minorité.

Cette disposition devra toutefois être expertisée au regard de la Constitution, des droits de l'enfant et des conventions européennes.

Une contre-indication médicale légitime ne devra jamais être assimilée à un refus volontaire.

Mieux répartir les responsabilités et les coûts

L'État prendra en charge l'accueil initial, l'identification et l'évaluation.

Une fois la minorité et l'isolement reconnus, la protection relèvera des services de l'aide sociale à l'enfance, selon les règles applicables.

Nous organiserons une répartition plus équilibrée entre territoires et une prise en charge financière substantielle par l'État.

L'objectif est d'éviter que certains départements supportent une charge disproportionnée simplement parce qu'ils constituent un point d'arrivée.

Cette réforme représentera principalement un transfert de financement entre l'État et les départements, non une dépense nationale supplémentaire du même montant.

Préparer le passage à la majorité

Un jeune protégé pendant plusieurs années ne doit pas se retrouver sans accompagnement le jour de ses dix-huit ans.

Nous préparerons son passage à la majorité suffisamment tôt.

Lorsqu'il suit sérieusement une formation, respecte les règles et répond à des critères objectifs, une solution de séjour pourra permettre de terminer ses études, son apprentissage ou son parcours d'insertion.

Il ne s'agira pas d'une régularisation automatique.

Nous renforcerons également la protection des mineurs victimes de traite, de prostitution ou de recrutement par les réseaux criminels.

Après une fugue ou une interpellation, aucun mineur ne devra être simplement laissé sans relais vers une structure compétente.

5.9 — Renforcer la transparence et évaluer notre politique migratoire

Sortir des chiffres utilisés sans contexte

Le débat sur l'immigration repose souvent sur des chiffres qui ne mesurent pas la même chose.

On mélange parfois les nouveaux titres de séjour, les demandes d'asile, les personnes présentes sur le territoire, les naturalisations ou les décisions d'éloignement.

Ces indicateurs sont pourtant différents.

Nous voulons établir un compte annuel indépendant de l'immigration, fondé sur une méthode publique et stable.

Il présentera les entrées par motif, les sorties, les retours réellement effectués, l'accès à l'emploi, les revenus, les cotisations, les prestations, les résultats d'intégration et les principales dépenses publiques concernées.

Les résultats seront suivis sur plusieurs années.

Nous refuserons de réduire l'ensemble de ces situations à un chiffre unique prétendant résumer le « coût de l'immigration ».

Les effets économiques et budgétaires peuvent être très différents selon les situations et les périodes.

Mieux comprendre les trajectoires d'intégration

Nous voulons également améliorer la connaissance statistique de l'intégration et des parcours des populations issues de l'immigration.

Un programme scientifique pourra étudier les écarts d'emploi, de formation, de revenus et certains indicateurs de sécurité, en tenant compte notamment de l'âge, du sexe, du territoire et de la situation sociale.

La faisabilité d'études portant sur plusieurs générations et utilisant des données d'origine familiale devra être soumise à une expertise juridique et scientifique approfondie.

Les informations éventuellement utilisées devront être pseudonymisées et réservées aux travaux statistiques autorisés.

Elles ne pourront jamais servir à décider individuellement d'un contrôle policier, d'une sanction, d'un titre de séjour ou d'un droit social.

Aucune catégorie ethnique ou religieuse opérationnelle ne sera créée dans les fichiers policiers.

La publication devra présenter les résultats bruts, mais aussi les résultats corrigés des différences de composition des populations, afin d'éviter les conclusions trompeuses.

Une politique évaluée sur ses résultats

Nous voulons suivre des indicateurs concrets.

Les personnes admises au séjour par le travail occupent-elles réellement un emploi ?

Les formations linguistiques permettent-elles de progresser ?

Les demandes d'asile sont-elles traitées plus rapidement sans affaiblissement des garanties ?

Les décisions d'éloignement définitives sont-elles effectivement exécutées ?

Les mineurs isolés reconnus comme tels sont-ils protégés correctement ?

Ces résultats permettront d'ajuster les procédures et l'organisation administrative.

La provision financière centrale retenue pour les mesures nouvelles d'immigration et d'intégration est d'environ 150 millions d'euros par an à terme, hors transfert de financement des mineurs non accompagnés entre collectivités et État.

Les économies éventuelles liées aux aides sociales, aux retours ou à la réduction des délais d'asile ne seront pas présentées comme acquises avant d'avoir été réellement constatées.

Une politique migratoire qui distingue les situations et applique les règles

Une politique migratoire doit être capable d'accueillir légalement, de protéger ceux qui en ont besoin, d'accompagner l'intégration et de faire respecter les décisions prises.

Ces objectifs ne sont pas contradictoires.

Ils exigent au contraire une administration efficace, des procédures suffisamment rapides, des critères objectifs et des décisions exécutées.

La France doit pouvoir connaître les résultats de cette politique, mesurer ses conséquences et corriger ce qui ne fonctionne pas.

La maîtrise de l'immigration ne se résume ni au nombre d'entrées ni au nombre d'expulsions annoncées. Elle dépend de la réalité des admissions, de l'intégration, de la protection et des retours effectivement organisés.

Chapitre 6 — Transformer notre système éducatif pour favoriser la réussite de chacun

À quoi sert de passer quinze ans à l'école si l'on en sort sans maîtriser suffisamment les connaissances dont on aura besoin toute sa vie ?

L'école devrait être l'un des lieux où se construit l'égalité des chances.

Un enfant doit pouvoir apprendre à lire, écrire, compter, raisonner, découvrir le monde, développer ses talents et préparer son avenir, quelles que soient les ressources de sa famille.

Mais cette ambition suppose une exigence : ne pas confondre le temps passé à l'école avec les connaissances réellement acquises.

Un élève peut passer dans la classe supérieure alors qu'il ne maîtrise pas les bases. Un autre peut s'ennuyer parce que les exercices proposés sont trop faciles. Un adolescent peut subir un emploi du temps épuisant, des heures creuses et une accumulation de contrôles sans toujours comprendre ce qui est réellement attendu de lui.

Les enseignants eux-mêmes peuvent se retrouver confrontés à des classes très hétérogènes, à des tâches administratives envahissantes, à des difficultés de discipline ou à des changements répétés de programmes.

Et les familles ne disposent pas toutes des mêmes moyens pour compenser ces difficultés.

Certaines peuvent financer des cours particuliers, accompagner quotidiennement les devoirs ou mobiliser des relations pour obtenir un stage.

D'autres ne le peuvent pas.

Nous voulons que la réussite scolaire dépende davantage des apprentissages et des efforts que des moyens dont dispose chaque famille pour pallier les insuffisances du système.

Cela exige de restaurer les fondamentaux, de mieux accompagner les difficultés, de rendre les journées scolaires plus cohérentes, de reconnaître le travail des enseignants et de permettre à chaque élève de construire un parcours adapté à ses capacités et à ses ambitions.

6.1 — Renforcer les apprentissages fondamentaux dès l'école primaire

On ne construit pas des connaissances solides sur des bases fragiles

Un enfant qui lit difficilement rencontre rapidement des obstacles dans presque toutes les matières.

Il peut avoir du mal à comprendre un problème de mathématiques, une consigne de sciences ou un document d'histoire.

De la même manière, un élève qui ne maîtrise pas les opérations élémentaires risque de rencontrer des difficultés de plus en plus importantes à mesure que les notions deviennent complexes.

Ces lacunes peuvent s'accumuler pendant des années.

Nous voulons donc intervenir dès leur apparition, plutôt que d'attendre qu'elles deviennent difficiles à corriger.

Savoir précisément ce que chaque enfant doit maîtriser

Nous fixerons des objectifs nationaux clairs en lecture, en écriture et en mathématiques à la fin du CP, du CE1 et du CM2.

Les enseignants et les familles devront pouvoir comprendre ce qui est attendu.

Les apprentissages reposeront sur des méthodes structurées, explicites et progressives.

En lecture, nous privilégierons un enseignement systématique des correspondances entre les lettres et les sons, accompagné d'une pratique quotidienne de la lecture et de l'écriture.

En mathématiques, nous renforcerons le calcul mental, la maîtrise des opérations, les automatismes et la résolution de problèmes.

Les dictées, l'orthographe, le vocabulaire et l'expression écrite retrouveront une place centrale.

Cela ne signifie pas transformer l'école primaire en succession permanente de contrôles.

Il s'agit de vérifier que les connaissances essentielles sont réellement acquises.

Aider rapidement un enfant lorsqu'il décroche

Aujourd'hui, certaines difficultés peuvent persister pendant plusieurs années sans réponse suffisamment adaptée.

Nous voulons utiliser les évaluations nationales existantes pour identifier plus rapidement les besoins.

Lorsqu'une difficulté est constatée, l'élève bénéficiera d'un cycle de soutien ciblé, généralement de six à huit semaines.

Pour une difficulté précise, ce soutien pourra prendre la forme de trois courtes séances hebdomadaires, organisées en petits groupes.

À l'issue du cycle, les progrès seront vérifiés.

Si la difficulté persiste, la réponse sera adaptée.

Les problèmes complexes, notamment lorsqu'ils concernent un handicap ou des troubles importants des apprentissages, nécessiteront une intervention spécialisée pendant le temps scolaire.

Nous ne voulons pas attendre qu'un enfant accumule les échecs avant de mobiliser cette aide.

Mettre fin au passage automatique lorsque les bases ne sont pas acquises

Faire passer systématiquement un élève dans la classe supérieure ne résout pas ses difficultés.

Cela peut même les aggraver.

Mais faire redoubler un enfant sans modifier sa manière d'apprendre ne garantit pas davantage sa réussite.

Nous distinguerons donc trois possibilités : un passage ordinaire, un passage avec accompagnement renforcé ou, dans les situations exceptionnelles, une année de consolidation.

Cette dernière devra reposer sur un diagnostic précis, des objectifs limités et des méthodes réellement adaptées.

Elle ne devra pas être une simple répétition de l'année précédente.

Le redoublement restera normalement limité à une fois durant l'école primaire.

Préserver la maternelle comme un véritable lieu d'apprentissage

Les premières années sont essentielles pour le développement du langage, du vocabulaire, des premiers nombres et de la socialisation.

Nous renforcerons ces apprentissages sans faire disparaître le jeu, le mouvement, les activités artistiques et la découverte.

Les moyens libérés par la baisse démographique devront être utilisés avec discernement, notamment pour soutenir les classes qui rencontrent les plus grandes difficultés et préserver l'accès à l'école dans les territoires ruraux.

Nous ne promettons pas de ramener toutes les classes du pays à un effectif identique.

L'objectif est de mieux tenir compte des besoins réels des élèves.

6.2 — Réformer le collège pour améliorer les apprentissages et alléger les journées

Des journées trop longues ne garantissent pas de meilleurs apprentissages

Un collégien peut commencer sa journée à huit heures, terminer en fin d'après-midi et avoir encore plusieurs devoirs à effectuer le soir.

Entre les cours, il peut attendre une heure ou davantage dans l'établissement, sans véritable possibilité de travail accompagné.

Il peut également subir plusieurs évaluations importantes sur une période très courte, faute de coordination suffisante entre les enseignants.

Cette organisation peut créer de la fatigue, du stress et rendre l'apprentissage moins efficace.

Nous voulons réexaminer le fonctionnement du collège dans son ensemble.

Apprendre à penser par soi-même : un nouvel enseignement de Citoyenneté et Esprit Critique

Nos enfants apprennent à lire, à écrire, à compter. Mais leur apprend-on suffisamment à reconnaître une information mensongère, à défendre une idée, à comprendre les institutions ou à résister à la manipulation ?

Aujourd'hui, un adolescent peut recevoir en quelques minutes des dizaines d'informations sur les réseaux sociaux.

Certaines sont exactes. D'autres sont trompeuses, volontairement manipulées ou entièrement inventées.

Des images peuvent être falsifiées. Des vidéos peuvent être produites par l'intelligence artificielle. Des rumeurs peuvent se propager à une vitesse considérable.

Et les algorithmes des plateformes peuvent enfermer progressivement les utilisateurs dans des contenus correspondant à leurs opinions ou à leurs habitudes.

Face à ces évolutions, savoir lire et écrire ne suffit plus. Il faut aussi apprendre à vérifier, à questionner, à raisonner et à exercer son jugement.

Nous remplacerons l'enseignement moral et civique (EMC) par un nouvel enseignement de Citoyenneté et Esprit Critique (CEC), à raison d'une heure par semaine, du CP à la terminale.

Cet enseignement aura une ambition concrète : donner aux élèves les outils nécessaires pour comprendre le monde dans lequel ils vivent et exercer librement leur jugement.

Il ne s'agira pas simplement d'apprendre les institutions de la République ou de mémoriser quelques grands principes.

Les élèves apprendront à distinguer un fait d'une opinion, à rechercher l'origine d'une information, à confronter plusieurs sources et à identifier les procédés de manipulation.

Ils apprendront également à débattre, à écouter un argument contraire au leur, à défendre un raisonnement et à résoudre les désaccords sans recourir à l'insulte, à la menace ou à la violence.

L'enseignement sera adapté à chaque âge.

À l'école primaire, il s'agira notamment de comprendre les règles de la vie collective, le respect des autres, la résolution des conflits et les premiers mécanismes de l'information.

Au collège, les élèves aborderont plus concrètement le harcèlement, les réseaux sociaux, les images manipulées, la désinformation, les algorithmes et les conséquences de leurs comportements, notamment numériques.

Au lycée, ils approfondiront le fonctionnement des institutions, les libertés et les responsabilités, les mécanismes du débat démocratique, l'analyse critique des informations et les enjeux liés à l'intelligence artificielle.

La pédagogie accordera une place importante à la pratique : analyser une information virale, comparer des sources, examiner une vidéo suspecte, organiser un débat contradictoire ou réfléchir collectivement à la résolution d'un conflit.

L'objectif ne sera jamais de dire aux élèves ce qu'ils doivent penser, mais de leur apprendre à construire et à défendre leur propre jugement.

C'est pourquoi les évaluations porteront sur les connaissances, la qualité du raisonnement, la vérification des sources, l'argumentation et la capacité à comprendre différents points de vue.

Elles ne pourront jamais sanctionner un élève parce que ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses ne correspondent pas à celles de son enseignant, dès lors qu'elles sont exprimées dans le respect des règles applicables.

Cet enseignement sera confié à des professeurs spécifiquement formés ou certifiés. Ses programmes et ses ressources pédagogiques devront être établis sur des bases rigoureuses et pluralistes.

Nous voulons ainsi donner aux jeunes des compétences qu'ils pourront utiliser toute leur vie : comprendre les informations qu'ils reçoivent, exercer leurs droits, assumer leurs responsabilités et participer au débat public en connaissance de cause.

Apprendre à penser par soi-même est aussi une mission essentielle de l'école.

Des journées plus courtes et des emplois du temps mieux organisés

Nous engagerons une réforme pluriannuelle visant à réduire le volume hebdomadaire de cours, les amplitudes quotidiennes excessives et les heures creuses.

Mais nous ne fixerons pas depuis le sommet de l'État une nouvelle grille horaire détaillée pour chaque matière.

Cette réforme sera construite avec les enseignants, les chefs d'établissement et les autres professionnels concernés, puis expérimentée avant d'être généralisée.

Elle devra préserver la solidité des enseignements fondamentaux, scientifiques, linguistiques, artistiques et physiques.

Un emploi du temps plus compact ne devra pas simplement déplacer une partie excessive du travail vers le domicile.

Nous examinerons donc ensemble les heures de cours, le temps réellement passé dans l'établissement et les devoirs.

Les contraintes de transport scolaire, de salles et d'effectifs devront être prises en compte.

Adapter les apprentissages au niveau réel des élèves

Dans une même classe, certains collégiens rencontrent de grandes difficultés en français ou en mathématiques, tandis que d'autres maîtrisent déjà les notions enseignées.

Laisser les premiers accumuler les lacunes et les seconds attendre n'est satisfaisant pour personne.

Nous conserverons le collège commun, mais organiserons davantage les enseignements de français et de mathématiques en groupes de maîtrise.

Ces groupes seront constitués selon les compétences réellement acquises, et non selon une orientation sociale ou scolaire définitive.

Les élèves rencontrant des difficultés bénéficieront de groupes plus petits et d'un enseignement intensif de consolidation.

Ceux qui maîtrisent les connaissances attendues pourront suivre le programme à un rythme adapté.

Les élèves les plus avancés disposeront de véritables possibilités d'approfondissement.

Les groupes seront réexaminés régulièrement, généralement toutes les six à huit semaines.

Un élève pourra donc changer de groupe en fonction de ses progrès.

Une difficulté à onze ans ne doit pas devenir une étiquette qui suit un enfant jusqu'à la fin de sa scolarité.

Des cours exigeants, des connaissances vérifiées

Nous voulons préserver des programmes explicites et stables.

La lecture d'œuvres complètes, l'expression écrite, les démonstrations mathématiques, les travaux pratiques en sciences et la maîtrise des langues devront rester des éléments importants de la scolarité.

Le papier sera privilégié lorsqu'il constitue le support pédagogique le plus approprié.

Les outils numériques seront utilisés lorsqu'ils apportent une véritable valeur ajoutée.

Les notes sur vingt seront conservées, en complément d'évaluations permettant de comprendre les progrès et les difficultés.

Les devoirs effectués à domicile serviront principalement à s'entraîner, mémoriser et approfondir les connaissances.

Les évaluations qui comptent pour les diplômes ou les décisions importantes devront reposer essentiellement sur des travaux réalisés ou authentifiés dans l'établissement.

Cette exigence prend une importance particulière avec le développement de l'intelligence artificielle.

Un devoir entièrement produit par un outil automatique ne permet pas de savoir ce qu'un élève a réellement compris.

Les usages autorisés de ces outils devront donc être clairement définis.

Mettre fin à l'accumulation désordonnée des contrôles

Les enseignants doivent pouvoir évaluer leurs élèves.

Mais ils doivent aussi tenir compte de leur charge de travail globale.

Nous organiserons un calendrier partagé des devoirs et des évaluations importantes, accessible aux équipes pédagogiques, idéalement à travers l'environnement numérique de travail existant.

L'objectif sera d'éviter que plusieurs contrôles longs soient concentrés sur les mêmes journées.

Nous ne fixerons pas un nombre national arbitraire de contrôles par semaine.

Nous demanderons plutôt une véritable coordination des équipes, adaptée aux niveaux et aux disciplines.

Redonner une réelle valeur au brevet

Le brevet doit permettre de vérifier les connaissances essentielles acquises au collège.

Nous voulons qu'il devienne une étape réellement significative de la scolarité.

Le cadre retenu conserve provisoirement une part de 60 % d'épreuves finales et 40 % de contrôle continu.

L'accès direct à la seconde générale et technologique sera conditionné à l'obtention du brevet et à un niveau suffisant dans les épreuves nationales de français et de mathématiques.

Les seuils de référence retenus sont une moyenne d'au moins 10 sur 20 dans ces deux matières et aucune note inférieure à 7 sur 20.

Les modalités définitives devront être sécurisées, notamment pour les élèves en situation de handicap.

Les élèves proches du niveau requis pourront bénéficier d'une préparation complémentaire puis d'une seconde possibilité de validation en septembre.

Ceux qui rencontrent des lacunes plus importantes disposeront de parcours de consolidation adaptés.

Ne pas obtenir immédiatement le brevet ne devra pas interdire l'accès à une formation professionnelle.

Nous garantirons une solution de formation à chaque jeune, sans promettre automatiquement l'accès à une voie pour laquelle les connaissances nécessaires ne sont pas acquises.

6.3 — Transformer le lycée général et technologique, alléger les emplois du temps et réduire les heures creuses

Le lycée doit préparer l'avenir, pas compliquer inutilement le présent

Depuis la réforme du lycée, les élèves choisissent trois enseignements de spécialité en première, puis en conservent deux en terminale.

Cette organisation a développé les possibilités de choix.

Mais elle a également contribué à fragmenter les groupes, à compliquer les emplois du temps et à rendre parfois difficile l'organisation de parcours cohérents.

Deux élèves d'une même classe peuvent suivre des combinaisons très différentes. Les établissements doivent multiplier les groupes et faire coïncider les disponibilités des enseignants, des salles et des élèves.

Il peut en résulter des journées très étendues et des heures creuses.

Les familles doivent également comprendre assez tôt les conséquences des choix de spécialités sur l'accès aux études supérieures.

Nous voulons réformer cette organisation.

Un tronc commun solide et des parcours cohérents

Nous engagerons la transition vers un lycée reposant sur trois éléments : un tronc commun solide, des parcours d'approfondissement structurés et une part de choix individuel réelle mais mieux organisée.

Le système actuel de trois spécialités en première puis deux en terminale ne constituera plus le modèle de référence.

Nous ne reviendrons pas pour autant mécaniquement aux anciennes filières.

La réforme devra permettre des parcours cohérents, sans enfermer trop tôt les élèves dans des choix difficiles à modifier.

En première, la spécialisation devra rester suffisamment large.

En terminale, l'approfondissement pourra être plus marqué.

Un socle de culture mathématique sera préservé jusqu'en terminale pour tous les élèves, avec des approfondissements différents selon les parcours.

Le nombre et la nature des parcours seront définis avec les professionnels et les établissements d'enseignement supérieur.

Aucune nouvelle nomenclature nationale n'est arrêtée à ce stade.

Pouvoir changer de projet sans perdre une année

À quinze ou seize ans, il n'est pas toujours possible de savoir précisément quel métier ou quelles études on voudra entreprendre.

Un élève peut découvrir une discipline, changer d'ambition ou réaliser qu'une orientation ne lui convient plus.

Nous voulons organiser de véritables passerelles entre les parcours.

Elles pourront s'accompagner de modules de remise à niveau et d'un suivi individualisé.

L'objectif sera de faciliter les changements de projet sans prétendre que tous les parcours peuvent devenir interchangeables du jour au lendemain.

Les connaissances préalables nécessaires devront être clairement indiquées.

Réduire les trous et la dispersion des cours

La réforme du lycée devra également permettre des journées mieux organisées.

Nous privilégierons davantage de groupes stables, une fragmentation moindre des enseignements et des emplois du temps plus compacts.

Les heures creuses devront être limitées autant que possible.

Comme au collège, les devoirs et les évaluations importantes seront coordonnés dans un calendrier partagé.

L'offre de parcours devra aussi devenir plus homogène entre les établissements et les territoires.

Un élève ne devrait pas être privé d'une possibilité d'orientation uniquement parce que son lycée ne peut pas proposer une combinaison cohérente d'enseignements.

Des solutions de regroupement, de transport ou d'organisation territoriale pourront être étudiées.

Une seconde pour consolider les bases et préparer les choix

La classe de seconde devra redevenir une véritable année de détermination.

Un diagnostic en début d'année permettra d'identifier les lacunes importantes.

Lorsque cela sera nécessaire, deux à quatre heures de consolidation pourront être organisées.

Les élèves bénéficieront d'informations claires sur les parcours, les compétences requises et leurs débouchés.

La voie technologique sera pleinement valorisée, notamment grâce aux enseignements pratiques.

Elle ne devra pas devenir une orientation imposée par défaut aux élèves qui n'ont pas obtenu la voie générale souhaitée.

Un baccalauréat qui vérifie les connaissances personnelles

Nous conserverons provisoirement une répartition de 60 % pour les épreuves finales et 40 % pour le contrôle continu.

Mais seules les évaluations réellement effectuées ou authentifiées dans l'établissement pourront contribuer à ce contrôle continu.

Nous voulons également préserver l'exigence des épreuves nationales.

Une moyenne générale de 10 sur 20 restera nécessaire, avec un niveau plancher aux épreuves terminales à fixer définitivement.

Le Grand oral sera transformé en une véritable soutenance.

L'élève devra expliquer son raisonnement, répondre à des questions nouvelles et montrer qu'il comprend réellement son sujet.

L'objectif n'est pas de juger uniquement sa capacité à réciter un exposé préparé.

6.4 — Améliorer l'orientation et valoriser l'enseignement professionnel

Comment choisir un métier que l'on ne connaît pas ?

Demander à un adolescent de choisir son orientation sans lui avoir permis de découvrir concrètement les métiers revient souvent à lui demander de décider avec trop peu d'informations.

Certaines familles disposent de réseaux professionnels et peuvent organiser facilement des rencontres ou des stages.

D'autres n'ont pas ces possibilités.

Nous voulons que l'orientation devienne une véritable mission du système éducatif.

Découvrir progressivement les métiers

L'orientation professionnelle commencera au collège, à partir de la cinquième.

Elle s'appuiera sur des rencontres avec des professionnels, des visites d'entreprises, des immersions courtes et des présentations concrètes des formations.

Les élèves devront pouvoir découvrir les conditions de travail, les rémunérations possibles, les qualifications nécessaires, les contraintes et les perspectives d'évolution.

Les stages généraux obligatoires d'observation en troisième et de seconde seront remplacés par des dispositifs plus diversifiés, organisés pour ne pas dépendre principalement du réseau familial.

Nous voulons également mieux informer les élèves sur les coûts et les débouchés des formations privées.

Proposer de véritables solutions d'orientation

L'orientation ne doit pas se réduire à une décision administrative prise à partir de quelques notes.

Nous organiserons un dossier associant les résultats, les progrès, les compétences pratiques, les intérêts de l'élève et les formations réellement découvertes.

L'administration devra proposer plusieurs solutions réalistes, dont au moins une correspondant à l'intérêt principal du jeune lorsque les capacités le permettent.

Les élèves et les familles disposeront d'informations sur les possibilités d'admission et de changement de parcours.

La voie professionnelle ne devra jamais être utilisée comme sanction disciplinaire.

Faire du lycée professionnel un lieu d'excellence pratique

Un jeune qui choisit un CAP ou un baccalauréat professionnel doit recevoir une formation exigeante et reconnue.

Nous préserverons ces diplômes, tout en permettant d'adapter certains parcours aux acquis réels des élèves.

En seconde professionnelle, une période initiale de découverte permettra de mieux connaître les métiers de la famille choisie, avec une possibilité de changement accompagnée.

Les ateliers devront disposer d'effectifs adaptés, particulièrement pour les activités dangereuses ou très techniques.

Les enseignements généraux resteront exigeants.

Un diplôme professionnel doit attester des compétences réelles, notamment en français, en mathématiques utiles, en sécurité et dans les gestes techniques indispensables.

Des stages réellement formateurs

Un stage ne doit pas se limiter à occuper gratuitement ou à faible coût un jeune pendant quelques semaines.

Chaque période en entreprise devra reposer sur un programme de formation, un tuteur identifié, un suivi et une évaluation.

En cas de situation abusive, l'élève devra pouvoir être retiré rapidement de l'entreprise, tout en conservant ses droits et la continuité de sa formation.

Les entreprises ne respectant pas leurs obligations pourront être suspendues des dispositifs d'accueil.

Les gratifications et les aides existantes devront être versées de manière fiable.

Nous renforcerons également les possibilités de poursuite d'études vers les BTS, avec des parcours de consolidation lorsque cela est nécessaire.

6.5 — Renforcer l'attractivité du métier d'enseignant et garantir la continuité des cours

Aucun système scolaire ne peut réussir durablement contre ses enseignants

Nous demandons beaucoup aux professeurs.

Ils doivent transmettre des connaissances, adapter leurs méthodes, évaluer, accompagner les difficultés, dialoguer avec les familles et parfois gérer des situations de discipline complexes.

Pourtant, les conditions d'exercice peuvent devenir difficiles, et les perspectives de carrière insuffisamment attractives.

Nous voulons renforcer la formation, la reconnaissance professionnelle et la stabilité des équipes.

Mieux recruter et mieux former

Nous voulons garantir un niveau disciplinaire solide aux futurs enseignants.

Dans le primaire, les futurs professeurs devront notamment démontrer une bonne maîtrise du français et des mathématiques.

Le parcours de formation intégrera des enseignements universitaires exigeants, une formation professionnelle rémunérée et un accompagnement des premières années d'exercice.

Pour le second degré, la réforme du concours à bac+3 devra être évaluée avant tout nouveau bouleversement.

Les enseignants contractuels seront sélectionnés à partir de leurs connaissances, de leurs capacités pédagogiques et d'une mise en situation, puis accompagnés par une formation et un tutorat adaptés.

Nous développerons également les fonctions de mentor et d'expert pédagogique, afin qu'un professeur expérimenté puisse progresser professionnellement sans être obligé de quitter sa classe pour devenir responsable hiérarchique.

Revaloriser les rémunérations de manière ciblée

Nous consacrerons des moyens supplémentaires à la rémunération des enseignants, en privilégiant notamment les situations où les carrières sont insuffisamment attractives.

Les revalorisations concerneront prioritairement les débuts et milieux de carrière, selon les catégories et besoins retenus.

Les territoires particulièrement difficiles pourront proposer des engagements volontaires accompagnés de primes, d'aides à la mobilité et d'un soutien professionnel renforcé.

Le financement de ces mesures sera limité à l'enveloppe définitivement retenue.

Nous ne promettons donc pas une augmentation uniforme à tous les enseignants.

Un professeur absent ne doit pas signifier automatiquement un cours perdu

Lorsqu'un enseignant est absent, les élèves peuvent parfois rester plusieurs jours, voire plusieurs semaines, sans cours dans la matière concernée.

Ces absences accumulées peuvent créer de véritables lacunes, particulièrement dans les disciplines où les connaissances se construisent progressivement.

Nous voulons mieux organiser les remplacements.

Des réserves territoriales et disciplinaires seront mobilisées, notamment grâce aux redéploiements de postes permis par la baisse démographique.

Pour les absences prolongées, un remplacement par un enseignant restera la réponse nécessaire.

Pour les absences courtes, nous prévoyons une continuité pédagogique organisée selon trois niveaux.

La première solution sera toujours un remplacement humain.

Lorsqu'il n'est pas immédiatement possible, un cours à distance en direct avec un enseignant habilité pourra être proposé.

À défaut, les élèves suivront dans l'établissement une séquence pédagogique préparée par l'Éducation nationale ou le CNED, comprenant un cours, des exercices, une évaluation courte et un corrigé.

Cette séquence sera supervisée par un adulte habilité.

Il ne s'agit pas de prétendre qu'une vidéo remplace la relation pédagogique avec un professeur.

Il s'agit d'éviter qu'une heure de cours prévue se transforme systématiquement en heure sans apprentissage.

Cette mesure sera déployée dans les enveloppes éducatives déjà actées, sans budget autonome supplémentaire.

Des exigences professionnelles accompagnées de garanties

Nous améliorerons les évaluations professionnelles et la formation continue.

Lorsqu'une difficulté d'enseignement est constatée, la première réponse devra être un accompagnement réel : formation, observation en classe, tutorat et réévaluation.

Lorsque des insuffisances graves persistent malgré cet accompagnement, les procédures statutaires appropriées devront pouvoir être appliquées.

Les enseignants doivent pouvoir compter sur une institution qui les forme, les accompagne, reconnaît leurs compétences et traite réellement les situations problématiques.

6.6 — Rétablir l'autorité et garantir un environnement scolaire protecteur

On ne peut pas apprendre correctement dans une classe où les règles ne sont plus respectées

La plupart des élèves viennent à l'école pour apprendre et progresser.

Mais il suffit parfois de quelques comportements particulièrement perturbateurs pour désorganiser durablement une classe.

Les enseignants perdent du temps à rétablir le calme. Les autres élèves doivent attendre. Les victimes d'intimidations ou de harcèlement peuvent finir par redouter leur établissement.

Nous voulons rétablir des règles claires et des réponses rapides.

Protéger d'abord les victimes et les élèves qui veulent travailler

Les établissements disposeront d'un règlement national de référence, court et compréhensible, avec des réponses adaptées à la gravité des faits.

En cas de violence grave, de harcèlement caractérisé ou de perturbation extrême, un élève pourra être retiré immédiatement de sa classe afin de protéger les autres.

La réponse sera ensuite déterminée selon les faits et la situation individuelle.

Lorsqu'un élève commet des violences répétées, ce ne doit pas être systématiquement la victime qui change de classe ou d'établissement pour retrouver la tranquillité.

L'auteur des faits devra pouvoir être éloigné du groupe lorsque cela est nécessaire.

Des structures pour les élèves qui ne peuvent plus rester dans leur classe

Une exclusion de quelques jours à domicile ne résout pas toujours le problème.

Un élève peut revenir sans avoir changé de comportement, et les difficultés recommencent.

Nous créerons des unités territoriales de discipline et de remobilisation.

Elles accueilleront de petits groupes d'élèves pendant une période encadrée.

Le fonctionnement reposera sur des règles strictes, des enseignements scolaires, une activité physique, un accompagnement éducatif et, lorsque cela est nécessaire, une prise en charge spécialisée.

Pour les situations plus graves, un internat éducatif renforcé pourra être proposé ou décidé dans le cadre légal.

Ces structures ne devront pas devenir des lieux d'abandon scolaire.

Elles auront pour mission de protéger les autres élèves et de préparer une reprise de scolarité dans de meilleures conditions.

Soutenir les personnels confrontés aux menaces

Un enseignant, un chef d'établissement ou un autre agent scolaire ne doit pas être laissé seul face à des menaces, des violences, des intimidations ou des campagnes de harcèlement.

Nous imposerons une réaction rapide de l'institution.

Les situations graves feront l'objet d'une évaluation du danger, d'un responsable identifié et de mesures de protection.

Selon les besoins, l'administration prendra en charge l'accompagnement juridique, les démarches de signalement, la sécurité professionnelle et le soutien nécessaire.

Les responsabilités des chefs d'établissement, des conseillers principaux d'éducation et des assistants d'éducation seront clarifiées.

L'autorité scolaire doit pouvoir s'exercer dans un cadre compréhensible et protecteur.

Mieux repérer les élèves en danger

Un élève en difficulté peut aussi souffrir de troubles psychiques, subir des violences familiales ou être confronté à une situation de handicap.

Nous devons distinguer les difficultés scolaires, les troubles nécessitant des soins, les comportements violents et les situations de protection de l'enfance.

Ces problèmes peuvent se cumuler, mais ils n'appellent pas tous la même réponse.

Lorsqu'un danger sérieux est signalé, l'établissement devra agir rapidement, identifier un responsable du suivi et organiser les relais vers les services compétents.

Un élève orienté vers un professionnel extérieur ne devra pas être considéré comme pris en charge simplement parce qu'une adresse a été communiquée à sa famille.

Les règles de coordination seront renforcées à partir des équipes et des moyens existants, sans réintroduire les créations générales de postes de santé scolaire supprimées lors du bouclage financier.

6.7 — Mieux accompagner les élèves en situation de handicap ou rencontrant des difficultés particulières

L'inclusion ne doit pas être une simple formule

Accueillir un enfant en situation de handicap à l'école ne suffit pas à garantir sa réussite.

Encore faut-il que les adaptations nécessaires soient réellement mises en place.

Un élève peut avoir besoin de matériel spécifique, d'un accompagnement humain, de méthodes pédagogiques adaptées ou d'une structure spécialisée.

Ces besoins ne sont pas interchangeables.

Nous voulons privilégier la scolarisation en classe ordinaire lorsqu'elle est bénéfique et réellement possible.

Mais nous refusons qu'elle soit imposée uniquement pour afficher de bons indicateurs, sans tenir compte de l'intérêt de l'enfant et du fonctionnement de la classe.

Adapter les réponses aux besoins réels

Les difficultés importantes d'apprentissage ou de comportement devront pouvoir déclencher rapidement une évaluation spécialisée.

Les aménagements pédagogiques simples ne devront pas attendre inutilement l'achèvement de longues démarches administratives.

Nous voulons mieux mobiliser les enseignants spécialisés, les psychologues de l'Éducation nationale et les réseaux d'aide existants.

Les moyens pourront être redéployés vers les territoires et les situations qui en ont le plus besoin.

Les classes ordinaires, les unités spécialisées, les services médico-sociaux et les établissements adaptés devront être considérés comme des solutions complémentaires, selon la situation de l'enfant.

Ne laisser aucun élève en difficulté sans responsable de suivi

Lorsqu'un élève présente une difficulté importante de santé, de santé mentale, de sécurité ou de protection, il ne doit pas être renvoyé d'un interlocuteur à un autre sans prise en charge identifiable. Nous voulons clarifier la responsabilité de chacun : les personnels éducatifs repèrent et protègent, l'infirmier ou le service de santé compétent coordonne les situations sanitaires, les professionnels de santé réalisent les évaluations médicales et les services sociaux interviennent lorsque la situation familiale ou la protection de l'enfance l'exigent.

Chaque situation grave devra disposer d'un coordinateur identifié, d'une première appréciation de l'urgence, d'actions prévues et d'une date de réexamen. Les situations de danger immédiat devront mobiliser sans délai les secours ou les autorités de protection compétentes. Les situations prioritaires devront faire l'objet d'une orientation rapide et suivie.

Nous ne considérerons pas qu'un relais est réalisé parce qu'une famille a reçu une simple adresse ou un conseil de consultation. Le suivi devra permettre de savoir, dans le cadre légal, si la prise en charge extérieure a effectivement commencé. L'école ne doit pas se substituer aux médecins ni aux services sociaux, mais elle doit assurer sa part de vigilance et de continuité.

Nous appliquerons ces principes en réorganisant et en coordonnant les moyens existants. Les recrutements supplémentaires et les objectifs quantitatifs autrefois envisagés pour la santé scolaire n'ont pas été conservés dans le bouclage financier définitif et ne sont pas présentés comme financés.

Protéger les informations sensibles et assurer la continuité des dossiers

Nous voulons que les situations complexes suivies par l'école disposent d'un historique de coordination fiable : signalement, responsable identifié, mesures prises, échéances et confirmation d'une prise en charge extérieure. Cette fonction pourra être organisée au sein des outils publics déjà prévus, sans demander aux familles de répéter indéfiniment les mêmes informations.

Mais le suivi ne doit pas conduire à constituer un dossier indifférencié accessible à tous. Les informations scolaires, médicales, sociales et disciplinaires devront être strictement séparées. Un enseignant doit connaître les adaptations pédagogiques nécessaires, pas les confidences médicales de l'élève. Les accès exceptionnels devront être justifiés, limités et tracés.

Aucun système ne devra établir automatiquement un diagnostic, un score de dangerosité ou une sanction disciplinaire. Les familles et les élèves disposeront de droits adaptés d'information, de rectification et de recours, sous réserve des protections nécessaires à la sécurité du mineur.

Le développement technique de cette fonction restera conditionné à la validation de sa base légale, de ses conditions de sécurité, de son articulation avec les systèmes existants et de son financement dans les enveloppes numériques déjà retenues. Nous ne créerons pas de budget autonome nouveau.

Mieux organiser le travail des accompagnants

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap jouent un rôle important.

Mais leur efficacité dépend aussi de leur formation, de leur stabilité et de la clarté des missions qui leur sont confiées.

Nous voulons améliorer l'organisation de leurs interventions, leur participation à la coordination pédagogique et la continuité de l'accompagnement.

Les évolutions de carrière et de temps de travail devront être mises en œuvre dans le cadre des moyens effectivement retenus.

Le bouclage financier n'a pas conservé le programme général supplémentaire de professionnalisation et de recrutement initialement envisagé.

Nous ne devons donc pas le présenter comme un financement nouveau déjà acquis.

L'objectif demeure d'utiliser plus efficacement les accompagnements existants, tout en développant les adaptations les plus utiles aux élèves.

6.8 — Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants

Entrer dans le supérieur ne devrait pas signifier avancer à l'aveugle

La transition entre le lycée et les études supérieures peut être difficile.

Un élève peut choisir une formation sans en connaître suffisamment les exigences. Un étudiant peut découvrir trop tard qu'il lui manque certaines connaissances.

D'autres rencontrent des difficultés financières, de logement ou de santé.

Nous voulons améliorer l'information, la préparation et le suivi des parcours.

Engager une réforme nationale et concertée de Parcoursup

Nous engagerons une réforme d'ensemble de Parcoursup, élaborée à l'issue d'une concertation nationale associant les lycéens, les étudiants, les enseignants, les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs de l'orientation.

Cette concertation devra notamment répondre aux inégalités liées aux notes du contrôle continu, au manque de transparence des critères et des classements, aux difficultés de recours et d'orientation, ainsi qu'aux disparités sociales et territoriales d'accès aux formations.

Nous voulons que les candidats comprennent mieux les connaissances attendues, les critères d'examen de leurs dossiers et les raisons des décisions prises à leur égard. Les conséquences des différences de notation entre établissements, et parfois entre classes d'un même établissement, devront être examinées afin de garantir une sélection plus équitable.

Dans les licences non sélectives disposant de places, un étudiant ne devra pas être refusé pour un motif purement académique.

Les candidats en réorientation conserveront les mêmes droits fondamentaux d'accès, avec une prise en compte adaptée de leur parcours.

Pour l'accès aux études de santé, nous veillerons également à la transparence des conditions d'admission, des critères de sélection et des résultats, en cohérence avec la réforme spécifique de ces formations.

Cette réforme devra être coordonnée avec celle du lycée, afin que les futurs parcours d'approfondissement ne créent pas de nouvelles inégalités d'accès aux études supérieures.

Les modalités précises de la réforme, notamment les éventuelles évolutions des procédures d'évaluation, de classement et d'admission, seront déterminées à l'issue de la concertation. Nous ne préjugeons à ce stade ni de l'architecture définitive du dispositif ni des solutions techniques qui seront retenues.

Prévenir les échecs en première année

Un étudiant peut échouer parce qu'il découvre trop tard les méthodes de travail universitaires ou parce que certaines bases lui manquent.

Nous voulons renforcer les diagnostics pédagogiques, les dispositifs d'accompagnement et les possibilités de réorientation.

Les crédits d'études déjà validés devront être préservés lorsque cela est possible.

Une réorientation ne devrait pas conduire systématiquement à considérer tous les acquis précédents comme perdus.

Les formations dont les résultats restent durablement très insuffisants devront faire l'objet d'un examen et d'un plan d'amélioration.

Les moyens nouveaux seront prioritairement concentrés sur le financement des établissements et des dispositifs existants.

Rendre l’accès aux masters plus transparent et mieux préparer l’insertion

L’accès en master peut constituer une étape difficile, notamment lorsque les candidats comprennent mal les critères de sélection ou ne disposent pas de solution adaptée après une licence. Nous conserverons la sélection à l’entrée en première année de master et la plateforme Mon Master, mais les critères, les motifs de refus et les possibilités de recours devront être plus compréhensibles. Un étudiant admis en première année et l’ayant validée ne devra pas subir une nouvelle sélection ordinaire pour accéder à la deuxième année de la même formation.

Nous voulons améliorer les passerelles et l’accompagnement des candidats sans solution. Les procédures de recherche de place devront tenir compte de l’ensemble des diplômes nationaux concernés, de la réalité des places disponibles et de la possibilité concrète pour l’étudiant de se déplacer. Nous utiliserons prioritairement les capacités vacantes et les transformations d’offres déjà financées, avant toute création de places nouvelles.

L’alternance doit être encouragée lorsqu’elle améliore la formation, mais l’absence de contrat ne doit pas conduire mécaniquement à exclure un candidat dont le dossier académique est recevable lorsqu’un parcours alternatif peut être organisé. Chaque master devra proposer une expérience substantielle en milieu professionnel ou de recherche, adaptée à sa discipline, sans imposer indistinctement un stage en entreprise à tous.

Les établissements devront mieux informer les diplômés sur leurs possibilités d’insertion et maintenir un accompagnement après la fin des études. Ces engagements seront mis en œuvre dans le cadre de l’enveloppe définitive d’environ 10 millions d’euros supplémentaires par an, sans reprendre les objectifs de création de places issus de scénarios antérieurs non financés.

Mieux soutenir les étudiants modestes

Nous maintiendrons le système de bourses et préserverons son accessibilité. Nous financerons l'indexation des plafonds de ressources permettant d'y accéder, afin d'éviter qu'une augmentation nominale des revenus familiaux fasse sortir mécaniquement certains étudiants du dispositif.

Nous consacrerons également 300 millions d'euros supplémentaires par an à terme à un renforcement ciblé des aides aux étudiants dont les difficultés financières risquent de compromettre la poursuite ou la réussite des études. Sur cette enveloppe, 210 millions d'euros

financeront des compléments de bourse pour les étudiants modestes et financièrement fragiles, 60 millions d'euros seront consacrés aux situations de rupture familiale, d'absence de soutien effectif ou d'autonomie financière contrainte, et 30 millions d'euros permettront de prolonger certaines aides pendant l'été et de renforcer les secours d'urgence.

Nous voulons également développer le logement étudiant abordable. Entre 2028 et 2032, notre objectif est de réaliser 50 000 places, dont 20 000 réellement supplémentaires par rapport aux engagements existants, et de rénover 15 000 logements dégradés.

Nous mobiliserons 500 millions d'euros d'investissements sur cinq ans : 350 millions pour contribuer au financement des places supplémentaires, 120 millions pour les rénovations et 30 millions pour accompagner les opérations présentant des difficultés particulières. Ces investissements devront mobiliser les cofinancements nécessaires des organismes de logement, des collectivités et des autres partenaires concernés.

Nous prévoyons également 60 millions d'euros de dépenses annuelles de fonctionnement à terme, répartis entre le soutien à l'exploitation pour préserver des loyers abordables (40 millions), l'entretien et la maintenance du parc concerné (15 millions), et la gestion, l'attribution et le suivi des logements (5 millions).

Nous maintiendrons les repas à 1 euro pour les étudiants boursiers et les autres publics précaires éligibles, et proposerons une aide alimentaire aux étudiants éloignés des restaurants universitaires.

Les aides au logement, la restauration universitaire, la santé étudiante et les dispositifs d'accompagnement du handicap continueront de jouer leur rôle. Nous améliorerons également l'accès aux soins, notamment psychologiques, et l'accompagnement des étudiants en difficulté, en mobilisant prioritairement les dispositifs et financements existants.

Une contribution aux études adaptée aux ressources

Nous proposons de remplacer les contributions nationales concernées par un système progressif, intégrant la contribution de vie étudiante et de campus.

Les étudiants issus des foyers modestes ne paieraient rien, ou presque rien.

La contribution augmenterait progressivement avec les ressources du foyer, sans seuil brutal.

Elle pourrait atteindre environ 5 000 euros par an pour les foyers les plus aisés, selon un barème national unique.

Il n'y aurait pas de tarif différent selon la région ou la filière suivie.

La composition familiale, les changements de revenus, les ruptures familiales et l'autonomie réelle des étudiants seraient pris en compte.

Le paiement pourrait être réparti sans frais sur dix mensualités.

Cette réforme ne devra pas conduire un établissement à sélectionner les étudiants selon la contribution qu'ils peuvent acquitter.

Les recettes seront mutualisées à l'échelle nationale et contribueront au financement des universités, sans permettre à l'État de réduire automatiquement ses dotations à due concurrence.

Le barème définitif devra faire l'objet d'une simulation approfondie et d'une sécurisation juridique.

Attirer les étudiants internationaux dont la France a besoin

Nous voulons accueillir des étudiants étrangers lorsque leurs compétences et leurs projets apportent une véritable valeur scientifique, économique ou culturelle à la France. Nous ne fixons

pas d’objectif général de 500 000 étudiants étrangers. Les capacités publiques devront répondre d’abord aux besoins de formation nationaux, tandis que les étudiants de l’Union européenne et ceux bénéficiant des mêmes droits conserveront le régime qui leur est légalement applicable.

Pour les étudiants venant de pays extérieurs à cet espace, nous voulons sortir d’une logique de subvention indifférenciée. La contribution ordinaire aux études pourra être adaptée dans les limites du droit applicable. En parallèle, nous créerons une Bourse stratégique France, accessible sans distinction de nationalité aux candidats présentant des compétences rares et utiles à nos priorités, sous conditions de ressources. Elle pourra contribuer aux frais d’études, de logement, de vie et de mobilité, dans les limites de l’enveloppe retenue.

Cette aide devra s’accompagner de possibilités réelles de formation, de stage, de recherche et d’emploi en France. Nous voulons établir une logique de réciprocité proportionnée, avec des garanties pour les situations de santé, de famille ou d’absence de perspective professionnelle raisonnable. Les conditions d’acquisition définitive de l’aide et les remboursements éventuels devront être juridiquement sécurisés avant application.

Les moyens nouveaux seront plafonnés à 80 millions d’euros par an, au sein de l’enveloppe scientifique et technologique déjà arrêtée. Nous ne financerons pas ce dispositif par des recettes supplémentaires supposées provenant des droits acquittés par les étudiants internationaux tant que leur rendement net n’aura pas été démontré.

Redonner aux universités les moyens de fonctionner

Les établissements d'enseignement supérieur doivent pouvoir accueillir les étudiants, entretenir leurs locaux, assurer les enseignements et disposer de personnels suffisants.

Nous avons maintenu 1,1 milliard d'euros supplémentaires par an à terme pour corriger les sous-dotations universitaires et renforcer leur financement.

Les universités disposeront d'une visibilité pluriannuelle sur leurs moyens.

Une part majoritaire de leur financement restera stable, afin qu'elles puissent organiser durablement leurs équipes et leurs formations.

Une part plus limitée pourra tenir compte d'objectifs négociés et de résultats évalués selon la situation réelle de chaque établissement.

Nous renforcerons aussi certains emplois universitaires et améliorerons les conditions de rémunération des intervenants nécessaires à la continuité des enseignements.

Les programmes de recherche et les contrats doctoraux ciblés seront développés dans les enveloppes définitivement retenues, avec notamment l'objectif de financer 500 à 750 nouveaux contrats doctoraux ciblés par an.

Ces politiques de recherche seront détaillées dans le chapitre qui leur est consacré.

6.9 — Améliorer les établissements scolaires et garantir les moyens de notre politique éducative

On ne peut pas apprendre correctement dans des locaux dangereux ou indignes

Une école est aussi un lieu de vie.

Les élèves et les personnels doivent pouvoir y travailler dans des conditions correctes.

Cela suppose des bâtiments sûrs, des sanitaires utilisables, une température supportable et des équipements adaptés.

Dans certains établissements, les besoins les plus urgents concernent une installation électrique dangereuse, des infiltrations, une ventilation très insuffisante ou des toilettes dégradées.

Nous voulons traiter ces situations en priorité.

Un fonds pour les urgences et les adaptations indispensables

Nous mobiliserons un fonds scolaire d'urgence et d'adaptation, doté d'environ 3 milliards d'euros sur cinq ans dans notre scénario central.

Il interviendra en priorité pour les situations mettant en cause la sécurité, la santé ou les conditions élémentaires de scolarisation.

Les collectivités disposant de moyens financiers limités bénéficieront d'une attention particulière.

Les rénovations énergétiques ordinaires continueront à relever des politiques et financements territoriaux appropriés, afin de ne pas compter deux fois les mêmes dépenses.

Nous privilégierons les solutions adaptées aux problèmes constatés plutôt que les grands programmes de travaux systématiques.

Contre les fortes chaleurs, par exemple, des protections solaires, une meilleure ventilation, des espaces ombragés ou des salles refuges peuvent parfois améliorer rapidement les conditions d'accueil.

Rénover nos universités et sécuriser le patrimoine de l’enseignement supérieur

Les universités sont elles aussi confrontées à un vieillissement de leurs bâtiments. Certains locaux présentent des problèmes de sécurité, d’accessibilité, de ventilation ou de confort pendant les fortes chaleurs. Nous voulons traiter ces difficultés comme des besoins essentiels, et non comme de simples projets immobiliers.

Nous établirons d’ici à la fin de 2028 une classification publique des bâtiments universitaires selon leur état et l’urgence des travaux. La sécurité, la santé, l’accessibilité et l’adaptation climatique passeront avant les extensions ou les opérations de prestige. Nous privilégierons la rénovation et une meilleure utilisation des surfaces existantes. Toute construction nouvelle devra répondre à un besoin démographique et pédagogique démontré, avec un financement durable de sa maintenance.

Nous consacrerons 3 milliards d’euros d’investissements à ce patrimoine entre 2028 et 2032. Cette enveloppe est distincte du fonds consacré aux bâtiments scolaires. Elle concernera notamment la sécurité, la ventilation et l’adaptation à la chaleur, les performances énergétiques, les espaces pédagogiques et les besoins de relogement temporaire pendant les travaux.

La maintenance lourde et préventive sera intégrée au renforcement du financement des universités déjà prévu dans ce programme. Nous ne compterons aucune économie énergétique avant sa réalisation effective et nous éviterons les doubles comptes avec les crédits de recherche, l’accessibilité et les logements étudiants.

Garantir les moyens réellement financés

Nous avons fait des choix budgétaires.

La priorité ira aux apprentissages fondamentaux, aux groupes de maîtrise, aux solutions de consolidation, aux structures de remobilisation, aux revalorisations ciblées et à l'amélioration des lycées.

L’enveloppe centrale de dépenses nouvelles consacrée à l’enseignement scolaire atteint environ 5,4 milliards d’euros par an en 2032, auxquels s’ajoutent les investissements retenus.

Ce montant ne correspond pas à toutes les dépenses existantes de l'Éducation nationale, mais aux moyens nouveaux conservés dans notre programme.

Nous n'avons pas maintenu l'ensemble des extensions initialement envisagées en matière de périscolaire, d'accompagnement du handicap, de santé scolaire et de fonctions administratives.

Ces choix devront être expliqués clairement.

Davantage de stabilité dans les réformes

Les enseignants et les familles ont besoin de règles compréhensibles et suffisamment stables.

Nous voulons programmer les grandes évolutions sur plusieurs années, plutôt que modifier régulièrement les programmes, les examens et l'organisation scolaire sans recul suffisant.

Les changements majeurs devront être annoncés suffisamment tôt pour que les établissements puissent s'y préparer.

Les responsabilités entre le ministère, les rectorats, les établissements et les collectivités seront clarifiées.

Les établissements seront évalués sur les progrès des élèves, la qualité des apprentissages, la sécurité, la continuité des cours, l'orientation et l'utilisation des moyens.

Les résultats devront être replacés dans leur contexte, pour éviter des classements simplistes opposant des établissements accueillant des publics très différents.

Garantir le libre choix et contrôler l'utilisation des fonds publics

Nous maintiendrons la liberté de choix des familles entre enseignement public et établissements privés, dans le cadre légal.

Les établissements privés sous contrat devront respecter les programmes, les obligations de protection des élèves et les exigences relatives à l'utilisation des financements publics.

Les admissions, les frais, les règles disciplinaires et les conditions d'accueil devront être plus transparents.

Les établissements hors contrat feront l'objet de contrôles rigoureux, notamment concernant la sécurité, le socle d'apprentissage, la liberté de conscience et la protection des enfants.

Les situations présentant un danger grave devront pouvoir conduire à une fermeture dans les conditions prévues par la loi, avec organisation de la poursuite de scolarité.

L'ensemble de ces obligations sera mis en œuvre en tenant compte des moyens existants et des financements définitivement retenus.

Une école qui transmet, protège et prépare l'avenir

Le système éducatif ne peut pas tout résoudre à lui seul.

Mais il détient une responsabilité immense : donner aux enfants et aux jeunes les connaissances, les compétences et les possibilités de progression qui les accompagneront toute leur vie.

Nous voulons mieux identifier les difficultés, restaurer l'exigence des apprentissages et permettre aux élèves d'avancer à un rythme adapté.

Nous voulons également des journées mieux organisées, des enseignants accompagnés et reconnus, une autorité scolaire réellement exercée et des parcours d'orientation plus compréhensibles.

Cette transformation devra être progressive, concertée et évaluée.

L'objectif n'est pas de multiplier les heures passées en classe ou les réformes annoncées. Il est de permettre à chaque élève d'apprendre davantage, de progresser réellement et de préparer son avenir dans de bonnes conditions.

Chapitre 7 — Réformer la fiscalité des entreprises, recentrer les aides publiques et favoriser le développement économique

Une entreprise doit pouvoir naître, grandir, investir et créer des emplois. Mais l'argent public qui lui est accordé doit avoir une véritable utilité.

Notre économie repose sur des entreprises très différentes.

Il y a les artisans, les commerçants, les petites entreprises familiales, les sociétés industrielles, les entreprises de taille intermédiaire et les grands groupes internationaux.

Elles n'ont ni les mêmes moyens, ni les mêmes besoins, ni les mêmes possibilités de financement.

Pourtant, certains dispositifs publics leur accordent des avantages sans toujours tenir suffisamment compte de ces différences.

Des aides sont parfois versées à des entreprises qui auraient réalisé leurs investissements même sans soutien public.

D'autres entreprises, notamment les plus petites, rencontrent de véritables difficultés pour financer une innovation, recruter ou franchir une étape importante de leur développement.

Nous voulons revoir cette organisation.

Il ne s'agit pas de considérer que toute aide aux entreprises est inutile.

Dans certains domaines, le soutien public est indispensable pour faire émerger une technologie, préserver une capacité industrielle stratégique ou permettre à une entreprise de surmonter un risque qu'aucun financeur privé n'accepte de prendre seul.

Mais nous voulons que ces interventions soient justifiées, transparentes et évaluées.

L'objectif est de réserver l'argent public aux situations dans lesquelles il permet réellement de créer une activité, une capacité ou un investissement qui n'aurait pas existé dans les mêmes conditions.

Cette exigence s'accompagnera d'une simplification des règles, d'un meilleur accès au financement et d'une politique économique attentive au développement de nos entreprises.

7.1 — Réformer la fiscalité des entreprises

Pourquoi demander un effort fiscal supplémentaire aux entreprises ?

Les entreprises contribuent au financement des services publics, des infrastructures, de la formation et de nombreux équipements dont elles bénéficient elles-mêmes.

Elles supportent également des prélèvements qui influencent leurs décisions d'investissement, leurs marges et leur capacité à recruter.

La fiscalité des entreprises doit donc être examinée en tenant compte de deux exigences : le financement des dépenses publiques et le développement de notre économie.

Dans le cadre de notre programme de redressement, nous avons décidé de demander un effort supplémentaire à certaines entreprises.

Cette décision ne sera pas sans conséquence.

Une hausse d'impôt peut réduire les ressources disponibles pour investir, rémunérer les salariés ou distribuer des bénéfices.

Il faut donc expliquer précisément ce que nous proposons.

Porter l'impôt sur les sociétés à 30 %

Nous porterons le taux normal de l'impôt sur les sociétés à 30 % à compter de 2028.

Le taux réduit applicable aux PME dans les conditions prévues par la loi sera conservé.

Cet impôt est calculé sur les bénéfices imposables des entreprises concernées.

Une entreprise qui ne réalise pas de bénéfice imposable n'acquitte pas l'impôt sur les sociétés au taux normal sur un bénéfice inexistant.

Mais pour les sociétés rentables, le relèvement du taux représentera un prélèvement supplémentaire.

Nous l'assumons comme une contribution au redressement des finances publiques.

Son rendement dépendra cependant des bénéfices effectivement réalisés, des comportements économiques et des règles d'imposition applicables.

Nous ne le présenterons donc pas comme une recette entièrement garantie indépendamment de la conjoncture.

Réformer le crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche, ou CIR, permet aux entreprises de réduire leur impôt lorsqu'elles engagent certaines dépenses de recherche et développement.

Son objectif est de favoriser des activités scientifiques et technologiques qui peuvent créer de la valeur et renforcer notre économie.

Mais une question mérite d'être posée : l'aide publique provoque-t-elle réellement des recherches supplémentaires, ou finance-t-elle parfois des dépenses qui auraient été réalisées de toute façon ?

Cette question est particulièrement importante pour les grands groupes disposant déjà de moyens financiers considérables et de programmes de recherche installés.

Les évaluations du dispositif font apparaître des résultats qui varient selon la taille des entreprises et les méthodes employées. Elles ne permettent pas de considérer que chaque euro de crédit d'impôt engendre automatiquement un euro supplémentaire de recherche.

Nous avons donc choisi de recentrer le dispositif.

Le crédit d'impôt recherche sera supprimé pour les grandes entreprises, selon la définition statistique retenue.

Il sera conservé pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les entreprises de taille intermédiaire.

Ce choix vise à concentrer le soutien fiscal sur des entreprises pour lesquelles le financement de la recherche peut constituer un obstacle plus important.

Il représente également une économie budgétaire significative : le scénario central retient environ 2,7 milliards d'euros par an à terme.

Cette réforme ne signifie pas que la recherche des grands groupes serait inutile.

Certaines grandes entreprises jouent au contraire un rôle essentiel dans les technologies stratégiques.

Elles pourront continuer à bénéficier, lorsque les conditions le justifient, des dispositifs de soutien ciblés consacrés à des projets industriels ou scientifiques précis.

Mais nous voulons éviter de maintenir un avantage fiscal général simplement parce qu'il existe depuis longtemps.

Les entreprises concernées devront disposer d'un calendrier clair pour adapter leurs projets.

Nous suivrons les conséquences sur la recherche effectivement réalisée en France, les emplois scientifiques et la localisation des activités.

7.2 — Recentrer les allègements de cotisations et les aides publiques

Pourquoi l'État réduit-il les cotisations de certaines entreprises ?

Lorsqu'une entreprise recrute un salarié, son coût ne se limite pas au salaire qu'elle lui verse.

Elle doit également payer des cotisations destinées au financement de la protection sociale.

Pour favoriser l'emploi, particulièrement celui des salariés faiblement rémunérés, l'État accorde des réductions de cotisations aux employeurs.

Ces allègements peuvent jouer un rôle utile.

Ils permettent notamment de limiter le coût des embauches pour les entreprises qui emploient beaucoup de salariés à revenus modestes.

Mais leur coût pour les finances publiques est important.

Nous voulons donc mieux les concentrer.

Maintenir le soutien près du SMIC et le réduire progressivement au-delà

Nous conserverons l'avantage maximal au niveau du SMIC.

Il diminuera ensuite progressivement lorsque le salaire augmente, pour disparaître autour de deux fois le SMIC, au lieu de s'étendre jusqu'aux niveaux plus élevés de rémunération retenus dans le dispositif de référence.

La réforme devra éviter les effets de seuil brutaux.

Une entreprise qui augmente un salarié ne doit pas se retrouver immédiatement confrontée à une hausse disproportionnée de ses cotisations.

Nous préserverons donc une évolution suffisamment progressive, notamment pour les salaires situés entre 1,2 et 1,8 fois le SMIC.

La transition sera organisée sur plusieurs années.

Ses effets seront examinés selon les secteurs, les tailles d'entreprise et les territoires.

Dans certaines activités employant beaucoup de personnel, une augmentation trop rapide du coût du travail pourrait entraîner des difficultés.

Nous tiendrons compte de ce risque et prévoirons un réexamen du dispositif si des destructions d'emplois directement liées au nouveau barème sont constatées.

Demander davantage aux grands groupes durablement profitables

Nous voulons également réexaminer les avantages automatiques accordés à de grands groupes qui dégagent durablement des bénéfices importants.

Lorsqu'une entreprise distribue des sommes élevées à ses actionnaires tout en bénéficiant d'allègements publics, il est légitime d'examiner si le maintien intégral de ces avantages reste justifié.

Nous prévoyons donc une restitution partielle et ciblée des allègements concernés pour les grands groupes durablement profitables, selon des critères à préciser.

Cette appréciation tiendra compte des résultats sur plusieurs années, des investissements, de l'emploi et de la situation économique réelle de l'entreprise.

L'objectif n'est pas de pénaliser mécaniquement toute distribution de dividendes.

Il est de mieux cibler des aides qui doivent avant tout répondre à des besoins économiques réels.

Des aides publiques accompagnées d'engagements précis

Aujourd'hui, certaines entreprises bénéficient d'aides importantes sans que les contreparties soient suffisamment visibles ou contrôlées.

Nous voulons renforcer les obligations attachées aux financements significatifs.

Lorsqu'un groupe bénéficiera de plus d'un million d'euros d'aides publiques cumulées sur trois ans, un contrat définira les engagements correspondants.

Il pourra notamment préciser les investissements prévus, les emplois concernés, la localisation des activités et la durée des obligations.

Si l'entreprise ne respecte pas ses engagements, un remboursement proportionné pourra être exigé.

Les montants accordés, les objectifs et les résultats devront être rendus publics.

Lorsque la collectivité finance le risque, elle doit pouvoir bénéficier de la réussite

Certains projets industriels présentent des risques importants.

L'État peut alors intervenir pour permettre leur réalisation.

Mais il existe une différence entre aider une entreprise à engager un projet risqué et lui accorder une subvention sans retour possible, même si le projet devient extrêmement rentable.

Pour les projets bénéficiant de plus de 50 millions d'euros de soutien public, nous privilégierons des mécanismes permettant à la collectivité de bénéficier d'une partie de la réussite.

Cela pourra prendre la forme d'une participation au capital, d'un remboursement lié aux résultats ou d'un autre mécanisme de retour financier.

Ces outils seront choisis selon la nature du projet.

Nous ne proposons pas de transformer toutes les aides en prêts : certaines activités, notamment lorsqu'elles produisent un bénéfice collectif important sans rentabilité privée suffisante, peuvent justifier une subvention.

Mais les instruments devront être adaptés aux risques et aux résultats attendus.

Empêcher les aides de sauvetage de financer les distributions aux actionnaires

Lorsqu'une entreprise reçoit une aide exceptionnelle destinée à éviter sa disparition, cette aide doit remplir son objectif.

Nous limiterons donc les distributions de dividendes et les rachats d'actions pendant la période où les engagements essentiels liés à une aide de sauvetage ne sont pas respectés.

Des exceptions motivées pourront être prévues lorsqu'elles sont nécessaires à une restructuration ou à une obligation légale.

L'objectif est d'éviter que des ressources mobilisées pour sauver une activité soient immédiatement détournées de leur finalité.

Un registre public des aides importantes

Nous créerons un registre national des aides publiques significatives.

Il permettra de connaître les bénéficiaires, les montants attribués, la nature des financements, les objectifs poursuivis, les engagements pris et les résultats obtenus.

Ce registre utilisera les infrastructures numériques publiques existantes.

Il devra également éviter qu'une même entreprise bénéficie d'avantages cumulés qui ne seraient jamais examinés ensemble.

Nous voulons mieux connaître le résultat de l'argent public engagé, et pas simplement le montant distribué.

Recentrer les aides à l'apprentissage

Les aides à l'apprentissage seront également mieux ciblées.

Elles privilégieront les petites entreprises, les formations professionnelles, les métiers en tension, les jeunes sans qualification et les situations de handicap.

Les aides automatiques aux grandes entreprises pour certains apprentis de niveau master seront fortement réduites ou supprimées, sauf justification stratégique particulière.

Une partie des économies contribuera à améliorer la qualité de l'accompagnement.

Cette réforme est détaillée dans le chapitre consacré à l'emploi et à la formation.

L'ensemble du recentrage des subventions générales doit permettre une économie nette d'environ 1,5 milliard d'euros par an à partir de 2031, après maintien des soutiens stratégiques retenus.

7.3 — Favoriser la croissance, le financement et le développement international des entreprises

Pourquoi certaines entreprises françaises ont-elles du mal à grandir ?

Créer une entreprise est une première étape.

La développer en est une autre.

Une petite société peut réussir à trouver ses premiers clients, recruter quelques salariés et devenir rentable.

Mais lorsqu'elle souhaite changer de dimension, les difficultés se multiplient.

Elle peut avoir besoin de financements importants, de cadres expérimentés, de nouveaux locaux, de machines coûteuses ou de débouchés à l'étranger.

Elle peut aussi se heurter à des procédures administratives complexes ou à des délais qui freinent ses projets.

Nous voulons mieux identifier ces obstacles et les réduire.

Aider les PME à devenir des entreprises plus solides

La France doit pouvoir compter sur un tissu dynamique de petites et moyennes entreprises, mais aussi sur davantage d'entreprises de taille intermédiaire capables d'investir durablement, d'exporter et de se développer.

Nous ferons de leur croissance un objectif économique explicite.

Il ne s'agira pas de fixer administrativement un nombre de nouvelles entreprises de taille intermédiaire.

Nous voulons plutôt comprendre ce qui empêche certaines entreprises prometteuses de franchir une étape.

Nous évaluerons les dispositifs existants, notamment ceux consacrés au développement des PME, avant d'envisager leur extension.

Lorsqu'une même difficulté revient dans de nombreuses entreprises, nous privilégierons une correction générale de la règle plutôt qu'une accumulation de dérogations individuelles.

Faciliter la transmission des entreprises

Chaque année, des dirigeants approchent de la retraite ou souhaitent transmettre leur entreprise.

Une transmission mal préparée peut fragiliser une activité pourtant viable.

Elle peut conduire à la perte de compétences, à des difficultés de financement ou à une disparition évitable de l'entreprise.

Nous voulons améliorer l'anticipation des transmissions, la mise en relation des repreneurs et des cédants, et la mobilisation des financements existants.

Nous évaluerons les dispositifs publics déjà engagés avant de créer de nouvelles aides.

Les règles fiscales de transmission, notamment celles concernant les entreprises familiales, resteront coordonnées avec notre réforme des successions et donations.

Favoriser la diffusion des technologies dans les entreprises

Le progrès économique ne provient pas seulement des inventions les plus spectaculaires.

Une entreprise peut améliorer fortement son efficacité en modernisant ses équipements, en organisant mieux sa production ou en utilisant des logiciels et des technologies déjà éprouvés.

Ces gains peuvent lui permettre de produire davantage, de réduire certaines tâches pénibles, d'améliorer la qualité et de renforcer sa compétitivité.

Nous voulons faciliter cette diffusion, particulièrement dans les PME et les entreprises de taille intermédiaire.

Mais nous ne créerons pas de prime générale pour l'achat de machines ou de logiciels.

L'investissement ordinaire d'une entreprise rentable doit relever principalement de ses propres financements et de ceux du marché.

L'intervention publique se justifie lorsqu'un obstacle précis empêche un investissement utile ou lorsqu'un enjeu stratégique dépasse l'intérêt de la seule entreprise.

Nous utiliserons en priorité les dispositifs existants.

Mieux financer les entreprises qui changent de dimension

Les besoins financiers d'une entreprise varient au cours de sa vie.

Une jeune entreprise innovante peut nécessiter un apport en capital important avant de réaliser ses premières ventes.

Une entreprise industrielle peut avoir besoin d'un prêt de longue durée pour installer une nouvelle ligne de production.

Une entreprise qui exporte doit parfois se protéger contre des risques commerciaux ou financiers difficiles à couvrir.

Nous mobiliserons les outils existants : Bpifrance, les dispositifs européens, les investisseurs privés et les organismes de financement du développement.

Selon les situations, les interventions pourront prendre la forme de prêts, de garanties, d'avances remboursables ou de prises de participation.

Nous ne créerons une nouvelle enveloppe de financement qu'après avoir démontré que les dispositifs existants ne permettent pas de répondre correctement au besoin.

Accompagner le développement international

Exporter ne consiste pas seulement à trouver un client étranger.

Une entreprise doit connaître les règles du pays, organiser sa logistique, financer ses opérations et parfois se protéger contre les impayés.

Ces démarches peuvent être particulièrement difficiles pour une PME.

Nous simplifierons l'accès aux services existants d'accompagnement à l'exportation.

Le réseau Team France Export sera maintenu et mieux coordonné.

Les entreprises devront pouvoir trouver plus facilement les conseils, les financements et les garanties dont elles ont besoin.

Lorsque des soutiens publics significatifs seront accordés, ils devront correspondre à des retombées suffisantes pour l'activité en France ou en Europe.

Nous ne voulons pas financer une délocalisation nette grâce à des aides destinées au développement de notre économie.

7.4 — Simplifier la vie des entreprises et garantir une concurrence équitable

Une règle utile doit être compréhensible et applicable

Une entreprise doit naturellement respecter des obligations sociales, fiscales, sanitaires, environnementales et de sécurité.

Ces règles protègent les salariés, les consommateurs et la collectivité.

Mais leur multiplication peut aussi créer des difficultés importantes, particulièrement dans les petites structures qui ne disposent pas de services juridiques ou administratifs spécialisés.

Nous voulons donc réduire les formalités inutiles, sans supprimer les protections nécessaires.

Éviter les changements permanents

Une entreprise qui investit sur plusieurs années a besoin de visibilité.

Lorsqu'une règle fiscale, sociale ou administrative change sans délai suffisant, elle peut remettre en cause des projets déjà engagés.

Nous annoncerons donc les grandes réformes suffisamment tôt, avec des périodes d'adaptation raisonnables.

Des exceptions resteront possibles lorsque l'urgence, la santé, la sécurité ou les obligations juridiques l'exigent.

Les nouvelles règles devront faire l'objet d'une évaluation de leur coût administratif et économique, particulièrement pour les TPE et les PME.

Nous utiliserons le dispositif d'évaluation des conséquences des normes sur les entreprises déjà créé en 2026, plutôt que d'ajouter une nouvelle structure.

Supprimer les formalités qui ne servent plus à rien

Nous réexaminerons les déclarations, justificatifs, contrôles redondants et obligations dont l'utilité n'est plus démontrée.

Lorsqu'une administration détient déjà légalement une information, elle ne devra pas systématiquement demander à l'entreprise de la transmettre une nouvelle fois.

Nous améliorerons les échanges entre services publics.

Les ministères resteront responsables de leurs règles, sous une coordination interministérielle.

Un tableau de bord public permettra de suivre les simplifications annoncées, les responsables de leur mise en œuvre et leur réalisation effective.

Les économies administratives attendues seront mesurées plutôt que supposées.

Ne pas ajouter inutilement des normes françaises aux normes européennes

Lorsqu'une règle européenne fixe un cadre commun, la France peut parfois ajouter des obligations nationales supplémentaires.

Ces règles peuvent être justifiées par des besoins spécifiques.

Mais lorsqu'elles ne répondent à aucun objectif clairement démontré, elles peuvent créer une différence de coût entre les entreprises françaises et leurs concurrentes européennes.

Nous voulons éviter les obligations supplémentaires qui pénalisent fortement nos entreprises sans apporter de bénéfice proportionné.

Cela ne signifie pas aligner systématiquement notre législation sur la réglementation la moins exigeante.

Les protections sanitaires, sociales, environnementales et de sécurité devront être préservées lorsqu'elles répondent à des besoins établis.

Protéger les entreprises et les consommateurs contre les abus

Une économie de marché ne fonctionne correctement que lorsque la concurrence est réelle.

Une entreprise doit pouvoir proposer ses produits, trouver des clients et se développer sans être bloquée artificiellement par un concurrent dominant.

Les ententes sur les prix, les abus de position dominante, certaines clauses commerciales ou les obstacles injustifiés à l'entrée sur un marché peuvent pénaliser à la fois les consommateurs et les petites entreprises.

Nous renforcerons l'application effective des règles existantes.

L'Autorité de la concurrence et la DGCCRF conserveront leur rôle central.

Nous ne créerons pas de nouvelle agence générale.

Les situations de dépendance économique excessive, notamment lorsqu'une petite entreprise dépend d'une plateforme ou d'un grand donneur d'ordres, feront l'objet d'une attention particulière.

Nous faciliterons l'utilisation des procédures rapides existantes lorsqu'un dommage risque de devenir irréversible avant la fin d'une enquête ordinaire.

Permettre aussi aux entreprises françaises et européennes de grandir

La concurrence doit protéger contre les abus, mais elle ne doit pas empêcher toute entreprise de changer de dimension.

Dans certains secteurs, atteindre une taille importante peut être nécessaire pour financer la recherche, produire à grande échelle ou affronter des concurrents internationaux.

Nous défendrons donc une politique européenne tenant davantage compte de la sécurité des approvisionnements, de l'innovation, de la résilience industrielle et de la compétition mondiale.

Cela ne signifie pas autoriser automatiquement toute fusion présentée comme nécessaire à la création d'un champion européen.

Chaque opération devra être évaluée sur ses effets réels, notamment pour les clients, les fournisseurs et les autres entreprises du marché.

7.5 — Évaluer les conséquences économiques et financières de nos réformes

Une réforme ne réussit pas simplement parce qu'elle rapporte de l'argent

Les mesures que nous proposons auront des conséquences différentes selon les entreprises.

Une PME qui bénéficie du maintien du crédit d'impôt recherche ne sera pas affectée de la même manière qu'un grand groupe qui perd cet avantage.

Une entreprise employant beaucoup de salariés proches du SMIC ne subira pas les mêmes effets qu'une société dont les rémunérations moyennes sont élevées.

Une hausse de l'impôt sur les sociétés peut réduire les sommes disponibles pour investir, tandis qu'une aide mieux ciblée peut permettre à une autre entreprise de financer une innovation qu'elle n'aurait pas pu réaliser seule.

Nous voulons mesurer ces conséquences, et pas seulement additionner les recettes fiscales et les économies annoncées.

Suivre l'investissement, l'emploi et la compétitivité

Nous évaluerons les réformes en fonction de plusieurs résultats.

Les entreprises continuent-elles à investir ?

Les créations d'emplois sont-elles réellement supplémentaires ?

Les salariés bénéficient-ils de meilleures perspectives de rémunération ?

Les PME parviennent-elles plus facilement à grandir ?

Les activités de recherche et les investissements stratégiques restent-ils présents en France ?

Les entreprises fortement exposées à la concurrence internationale subissent-elles des difficultés particulières ?

Ces indicateurs permettront de mieux comprendre les effets des réformes.

Éviter les économies fictives

Une subvention supprimée représente une économie budgétaire lorsqu'elle n'est pas remplacée par une autre dépense équivalente.

En revanche, un prêt accordé à une entreprise ne constitue pas une économie simplement parce qu'il est juridiquement remboursable.

Tant que les sommes n'ont pas été récupérées, elles ne peuvent pas être présentées comme une recette encaissée.

De même, une participation publique au capital d'une entreprise ne produit pas automatiquement un gain financier.

Nous distinguerons les économies permanentes, les remboursements ponctuels, les engagements financiers et les risques conservés par la puissance publique.

Nous éviterons également de compter deux fois les mêmes réductions d'aides ou de cotisations.

Ne pas financer le programme avec une croissance supposée

Une entreprise qui investit davantage peut créer des emplois, augmenter sa production et contribuer à la croissance économique.

Mais ces effets ne sont ni automatiques ni toujours immédiats.

Nous ne financerons donc pas nos dépenses nouvelles en supposant que nos réformes provoqueront nécessairement des recettes fiscales supplémentaires.

Les bénéfices éventuels liés à une hausse future de l'emploi, de la productivité ou des investissements ne seront comptabilisés qu'une fois constatés.

Les réformes fiscales et économiques devront être évaluées conjointement, en tenant compte des effets possibles de la CSG, de la TVA, des retraites et de l'évolution de la demande.

Une politique qui pourra être corrigée à partir des résultats

Nous voulons que les principaux dispositifs d'aide soient régulièrement évalués.

Lorsqu'un avantage fiscal coûte cher sans produire suffisamment d'investissements ou d'emplois supplémentaires, son maintien devra être remis en question.

Lorsqu'un soutien ciblé démontre une réelle efficacité, ses résultats devront être pris en compte dans les décisions futures.

Ces évaluations devront être transparentes.

Nous ne considérons pas qu'une politique économique est réussie uniquement parce que les dépenses de l'État ont diminué.

Elle doit aussi contribuer à créer une économie capable d'investir, d'innover, de produire et d'offrir des emplois durables.

Des entreprises capables de se développer, des aides publiques qui produisent des résultats

La France a besoin d'entreprises compétitives, d'investissements productifs et d'emplois durables.

Mais elle a aussi besoin de finances publiques maîtrisées.

Nos réformes poursuivent donc deux objectifs complémentaires : demander aux entreprises concernées leur contribution au redressement national et concentrer les soutiens publics sur les situations dans lesquelles ils présentent une véritable utilité.

Nous voulons simplifier les règles, faciliter la croissance des PME, soutenir les activités stratégiques et garantir une concurrence équitable.

Ces choix devront être évalués en tenant compte de leurs conséquences réelles.

L'enjeu n'est pas de distribuer le plus d'aides possible, mais d'utiliser efficacement les ressources disponibles pour soutenir une économie capable de se développer durablement.

Chapitre 8 — Assurer l'avenir de notre système de retraite et renforcer la solidarité entre les générations

Une retraite, ce n'est pas simplement une pension versée chaque mois. C'est la possibilité de vivre dignement après toute une vie de travail. C'est aussi la certitude, pour les générations qui travaillent aujourd'hui, qu'elles pourront bénéficier demain d'un système qui fonctionne encore.

Cette certitude est devenue plus difficile à garantir.

Notre système de retraite repose principalement sur un principe de solidarité : les cotisations versées aujourd'hui par les actifs contribuent au paiement des pensions des retraités.

Ce système a permis à des générations de Français de bénéficier d'une protection essentielle.

Mais il est confronté à une transformation profonde de notre société.

Nous vivons plus longtemps. Le nombre de retraités a augmenté. Le rapport entre le nombre de cotisants et celui des pensionnés s'est progressivement dégradé.

Dans le même temps, les dépenses de retraite représentent une part considérable des finances publiques.

Cette évolution ne signifie pas que les retraités seraient responsables des difficultés du pays. Elle ne signifie pas davantage que les jeunes générations devraient renoncer à une retraite.

Elle signifie que nous devons faire des choix pour maintenir durablement ce système.

Nous avons examiné les économies possibles dans de nombreux domaines. Malgré les réformes retenues, les besoins de financement restent importants.

Nous avons donc choisi une réforme profonde des retraites, associant un recul de l'âge légal, un allongement de la durée de cotisation et une contribution directe des pensions au redressement des comptes publics.

Ce sont des décisions difficiles. Elles demanderont des efforts importants, y compris à des personnes qui ont déjà pris leur retraite.

Nous ne prétendons pas le contraire.

Mais nous voulons également préserver les départs anticipés médicalement justifiés, mieux reconnaître les carrières modestes et garantir un système plus compréhensible.

L'enjeu est de maintenir une solidarité réelle entre ceux qui ont travaillé, ceux qui travaillent et ceux qui travailleront demain.

8.1 — Relever l'âge légal de départ à 65 ans et porter la durée de cotisation à 44 annuités

Pourquoi devons-nous encore modifier l'âge de la retraite ?

Repousser l'âge du départ n'est jamais une décision anodine.

Pour une personne qui exerce un métier pénible, qui travaille depuis l'adolescence ou qui rencontre des difficultés de santé, chaque année supplémentaire peut représenter un effort considérable.

Mais le financement des retraites dépend de plusieurs éléments : le nombre de personnes qui cotisent, la durée pendant laquelle elles cotisent, le montant des cotisations et la durée pendant laquelle les pensions sont versées.

Lorsque la durée moyenne de la retraite augmente sans que les ressources progressent suffisamment, l'équilibre devient plus difficile à maintenir.

Il faut alors agir sur les dépenses, les recettes ou les règles de départ.

Nous avons retenu une réforme de l'âge et de la durée de cotisation, dans le cadre plus général du redressement des finances publiques.

Porter l'âge légal à 65 ans et exiger 44 annuités pour une carrière complète

Nous porterons progressivement l'âge légal de départ à **65 ans** et la durée d'assurance nécessaire au taux plein à **44 annuités, soit 176 trimestres**.

L'objectif est de tenir compte de l'évolution démographique et de contribuer durablement au financement du système.

Cette réforme ne prendra pas effet du jour au lendemain de façon identique pour toutes les générations.

Elle commencera en 2028, selon une transition accélérée.

Le calendrier de travail retenu prévoit un âge légal de 63 ans et six mois pour les personnes nées en 1965, 64 ans pour celles nées en 1966, 64 ans et six mois pour celles nées en 1967, puis 65 ans à partir de la génération 1968.

La durée d'assurance augmentera également par étapes, pour atteindre 176 trimestres à partir de la génération 1969.

Le calendrier précis devra être sécurisé avant la mise en œuvre, afin que chaque assuré puisse connaître suffisamment tôt ses droits et sa date potentielle de départ.

Ce que cette réforme changera concrètement

Prenons une personne qui envisageait de partir à 64 ans et qui devra finalement attendre 65 ans.

Cela représente une année supplémentaire avant de pouvoir prendre sa retraite au titre de la règle générale.

Cette personne pourra devoir prolonger son activité professionnelle.

Si elle est déjà au chômage ou rencontre des problèmes de santé, la situation sera plus difficile encore.

C'est pourquoi la réforme ne peut pas se limiter à modifier une date dans le Code de la sécurité sociale.

Elle devra être accompagnée de mesures facilitant le maintien en emploi des salariés expérimentés, l'adaptation des postes et la prise en charge des personnes qui ne peuvent plus travailler.

Nous ne compterons toutefois aucune recette hypothétique provenant d'une augmentation de l'emploi des seniors avant que les résultats soient effectivement constatés.

Préserver les situations qui justifient un départ anticipé

Une personne qui a travaillé très jeune ne se trouve pas dans la même situation qu'une autre qui a commencé sa carrière beaucoup plus tard.

Une personne atteinte d'un handicap, d'une incapacité permanente ou dont la santé a été fortement dégradée par son travail ne peut pas non plus être traitée comme si tous les parcours professionnels étaient identiques.

Nous préserverons donc les dispositifs de départ anticipé justifiés par le handicap, l'invalidité, l'incapacité ou une pénibilité particulièrement importante.

Les carrières longues continueront à bénéficier de dispositions adaptées, qui devront être coordonnées avec le nouveau calendrier.

Nous ne reprenons pas l'ancienne proposition permettant un départ général dès 60 ans après 43 années cotisées : elle a été remplacée par l'arbitrage définitif à 65 ans et 44 annuités.

Les exceptions maintenues devront donc correspondre à des situations précisément définies.

La réforme doit être exigeante sur la durée du travail, sans devenir aveugle aux différences réelles entre les carrières.

8.2 — Réformer le montant des pensions et leur revalorisation jusqu'en 2032

Pourquoi l'effort ne peut-il pas reposer uniquement sur les actifs ?

Notre système de retraite repose sur un contrat entre les générations.

Les cotisations versées aujourd'hui par les salariés et leurs employeurs ne sont pas mises de côté pour financer leurs propres retraites. Elles servent à payer les pensions des retraités actuels.

Demain, les pensions des actifs d'aujourd'hui seront financées par les générations qui travailleront à leur tour.

C'est le principe de la retraite par répartition.

Ce système repose donc sur une promesse fondamentale : chaque génération contribue aux retraites de la précédente et doit pouvoir compter sur les suivantes.

Mais pour que cette solidarité fonctionne, encore faut-il que l'effort demandé à chaque génération reste soutenable.

Or les conditions ont profondément changé.

Les générations déjà parties à la retraite ont, dans l'ensemble, bénéficié de règles de départ plus favorables que celles qui s'appliqueront aux générations suivantes.

Et pendant que nous demandons aux actifs de travailler plus longtemps et de financer des pensions toujours plus nombreuses, les projections montrent que leurs propres retraites pourraient représenter une part moins importante de leurs anciens salaires.

Peut-on demander toujours davantage aux actifs, tout en considérant que les pensions déjà versées doivent rester totalement à l'écart de l'effort de redressement ?

C'est la question que nous avons choisi de poser.

Un système généreux, dont le financement devient plus difficile

La France consacre une part considérable de sa richesse au financement des retraites.

En 2025, les dépenses représentaient environ 422 milliards d'euros, soit 14,1 % de la richesse produite par le pays et près d'un quart des dépenses publiques.

Ce niveau de dépenses permet d'assurer une protection importante aux retraités.

En moyenne, leur niveau de vie est aujourd'hui comparable à celui de l'ensemble de la population, même si les situations individuelles sont très différentes.

La France figure ainsi parmi les pays européens où le niveau de vie relatif des personnes âgées est le plus élevé.

Cette situation constitue un acquis social important.

Mais elle a un coût, supporté par les cotisations, les impôts et les autres ressources publiques.

Et le nombre de personnes susceptibles de contribuer au financement de chaque retraité diminue relativement au nombre de personnes âgées.

En 2009, notre pays comptait environ 3,6 personnes de 20 à 64 ans pour une personne de 65 ans ou plus. En 2025, ce rapport était tombé à 2,5.

Cela ne signifie pas que toutes les personnes en âge de travailler cotisent, ni que toutes les personnes âgées perçoivent une retraite. Mais cette évolution illustre la transformation démographique à laquelle notre système doit faire face.

Nous ne pouvons pas faire comme si ses conséquences financières n'existaient pas.

Une solidarité qui doit fonctionner dans les deux sens

Les retraités actuels ont travaillé, cotisé et contribué au développement du pays.

Ils ont financé les retraites de leurs aînés. Leurs droits ont été acquis conformément aux règles alors en vigueur.

Il serait injuste d'ignorer cette réalité ou de les rendre individuellement responsables des déficits publics.

Mais les règles collectives qui ont permis de constituer ces droits ont également été décidées dans un contexte démographique et économique différent.

Et leur financement repose désormais sur les générations suivantes.

Aujourd'hui, nous demandons aux actifs de supporter une augmentation de la CSG, des modifications fiscales et un recul de l'âge légal de départ à 65 ans, avec 44 années de cotisation pour une carrière complète.

Les générations futures devront travailler plus longtemps, alors que les projections annoncent des pensions relativement moins élevées par rapport aux revenus d'activité.

Notre programme considère que le redressement ne doit donc pas être financé uniquement par ceux qui travaillent aujourd'hui et par ceux qui travailleront demain.

La solidarité entre générations ne peut pas consister à demander des efforts toujours plus importants aux générations suivantes, sans jamais réexaminer la contribution des générations déjà retraitées.

C'est dans cette logique que nous avons décidé de faire participer certaines pensions déjà liquidées au redressement des finances publiques.

Il ne s'agit ni de sanctionner les retraités ni de contester les efforts qu'ils ont accomplis pendant leur vie professionnelle.

Il s'agit de répartir plus largement une charge collective, au lieu de la reporter entièrement vers l'avenir.

Une réduction initiale de 5 % des pensions supérieures à 2 000 euros

À compter du 1er janvier 2028, nous appliquerons une réduction de 5 % aux pensions personnelles déjà liquidées qui dépassent 2 000 euros bruts mensuels.

Cette réduction sera assortie d'une garantie : aucune pension ne pourra être ramenée sous 2 000 euros du seul fait de cette mesure.

Concrètement :

- Une pension de 1 800 euros ne sera pas réduite.

- Une pension de 2 200 euros sera ramenée à 2 090 euros.

- Une pension de 3 000 euros sera ramenée à 2 850 euros.

- Une pension de 2 050 euros sera ramenée à 2 000 euros, grâce au plancher de protection.

Cette décision constituera une diminution effective du revenu des retraités concernés.

Nous en connaissons les conséquences.

Une personne percevant 2 200 euros de pension ne dispose pas nécessairement d'un niveau de vie élevé. Elle peut payer un loyer, vivre seule ou supporter des dépenses de santé importantes.

Le seuil de 2 000 euros protège les pensions les plus faibles contre la réduction initiale, mais il ne constitue pas une mesure parfaite du niveau de vie de chaque foyer.

Ce choix correspond à un arbitrage entre la protection des pensions modestes, la simplicité du dispositif et la nécessité d'obtenir une contribution budgétaire significative.

Un gel des pensions jusqu'en 2032

Nous prévoyons également de ne pas revaloriser nominalement les pensions entre 2028 et 2032.

Ce gel concernera aussi les petites pensions qui échappent à la réduction initiale de 5 %.

Si les prix augmentent pendant cette période, leur pouvoir d'achat diminuera.

Il s'agit donc d'un effort supplémentaire, distinct de la baisse initiale.

Il devra être apprécié conjointement avec les modifications de la CSG et de la fiscalité.

Nous ne présenterons pas séparément ces mesures comme si chacune était la seule à affecter les revenus des retraités.

Leur impact cumulé devra être publié pour les différents niveaux de pension et de revenus.

Pourquoi ne pas faire porter tout l'ajustement sur les futures retraites ?

Nous aurions pu choisir de concentrer l'ensemble des modifications sur les personnes qui ne sont pas encore à la retraite.

Nous aurions également pu demander un effort fiscal supplémentaire aux seuls actifs.

Mais dans les deux cas, nous aurions accentué le déséquilibre entre les générations.

La première solution aurait protégé intégralement les pensions actuelles tout en réduisant davantage les droits futurs.

La seconde aurait augmenté la charge supportée par ceux qui travaillent déjà et financent les retraités.

Nous avons choisi une autre répartition.

Les actifs contribueront à travers les nouvelles règles de départ et les mesures fiscales.

Les retraités concernés contribueront à travers la baisse initiale des pensions et le gel de leur revalorisation.

Cette répartition ne garantit pas une égalité parfaite entre toutes les générations. Les parcours professionnels, les niveaux de vie et les droits diffèrent considérablement d'une personne à l'autre.

Mais elle repose sur une orientation claire : ne pas réserver les sacrifices aux seuls Français qui n'ont pas encore pris leur retraite.

Préserver les générations futures sans opposer les Français entre eux

Les retraités et les actifs ne sont pas deux camps adverses.

Ce sont les mêmes personnes à différentes étapes de leur vie.

Les actifs d'aujourd'hui seront les retraités de demain.

Le bon fonctionnement du système dépend de leur confiance réciproque.

Nous devons donc préserver les droits à pension, mais aussi empêcher que leur financement exige des prélèvements ou un endettement toujours plus importants.

Nous devons protéger les retraités modestes, sans considérer que toute pension déjà liquidée serait définitivement soustraite aux efforts collectifs.

Et nous devons permettre aux jeunes générations de préparer leur avenir sans leur laisser croire qu'elles pourront indéfiniment bénéficier des mêmes conditions de départ que leurs aînés, quelles que soient les évolutions démographiques.

La pérennité de notre système de retraite repose sur une solidarité qui associe les générations déjà retraitées, celles qui travaillent aujourd'hui et celles qui travailleront demain.

8.3 — Améliorer les petites retraites et mieux reconnaître les années cotisées

Une vie de travail doit laisser une trace dans le montant de la retraite

Deux personnes peuvent disposer de ressources très modestes à la retraite.

L'une a travaillé toute sa vie avec un salaire faible.

L'autre a eu une carrière très courte, voire aucune activité professionnelle.

Notre système doit assurer une protection contre la pauvreté, mais il doit aussi reconnaître les années de travail et de cotisation.

Il ne serait pas satisfaisant qu'une personne ayant travaillé pendant plusieurs décennies se retrouve avec un revenu final à peine différent de celui d'une personne n'ayant pas acquis les mêmes droits.

Nous voulons donc préserver le minimum vieillesse tout en améliorant la reconnaissance de l'effort contributif.

Garantir un minimum après une carrière complète

Nous maintenons l'objectif d'une pension brute totale, tous régimes obligatoires confondus, au moins égale à **85 % du SMIC net de référence après une carrière complète à temps plein**.

Cette garantie tiendra compte des pensions de base et des retraites complémentaires obligatoires.

Elle sera adaptée aux carrières plus courtes et aux situations particulières, notamment lorsqu'une personne a travaillé à temps partiel ou a connu des interruptions reconnues.

Le calcul devra être suffisamment progressif pour éviter qu'un trimestre supplémentaire ou une pension légèrement plus élevée fasse perdre un autre avantage dans des proportions supérieures au gain obtenu.

Les modalités financières de cette garantie devront être vérifiées conjointement avec le complément contributif au minimum vieillesse.

Mieux reconnaître les cotisations des bénéficiaires du minimum vieillesse

L'allocation de solidarité aux personnes âgées, ou ASPA, permet de garantir un niveau minimal de ressources sous certaines conditions.

Mais un problème peut apparaître lorsque l'augmentation d'une petite pension personnelle entraîne une réduction presque équivalente de l'allocation.

La personne a davantage cotisé, mais son revenu final progresse très peu.

Nous voulons corriger cette situation.

Nous proposons un bonus contributif correspondant à **15 % de la pension personnelle**, versé en complément de l'ASPA selon un barème dégressif.

Il disparaîtra progressivement autour d'un niveau de pension personnelle de 1 228 euros mensuels, suivant des modalités qui restent à préciser.

Le principe essentiel sera qu'une personne ne puisse jamais se retrouver avec moins de revenu disponible simplement parce qu'elle a davantage travaillé et cotisé.

Les règles concernant les couples, les autres ressources et l'articulation avec le minimum contributif devront être simulées ensemble.

Ne pas effacer certaines périodes de vie

Une carrière ne se déroule pas toujours sans interruption.

Une naissance, un accident du travail, une maladie grave, une période de chômage involontaire ou la nécessité de s'occuper d'un proche peuvent interrompre l'activité.

Nous conserverons la reconnaissance des périodes de solidarité prévues par le système de retraite, avec des limites explicites selon leur nature.

Les périodes liées à la maternité et à l'adoption effectivement validées continueront à être prises en compte.

Certaines périodes de maladie, de chômage involontaire, d'invalidité, de service national ou d'aide à un proche pourront également ouvrir des droits dans les plafonds définis.

La pénibilité reconnue dans le cadre du compte professionnel de prévention conservera ses effets propres.

En revanche, les années d'études supérieures ordinaires ne seront pas assimilées automatiquement à des années cotisées.

Un dispositif de rachat volontaire de trimestres sera conservé, avec des conditions plus lisibles.

Nous voulons que la solidarité compense des interruptions reconnues sans supprimer toute différence entre les parcours professionnels.

8.4 — Préserver les départs anticipés justifiés et aménager les fins de carrière

Tout le monde ne peut pas exercer son métier jusqu'au même âge

Prolonger son activité peut être relativement envisageable dans certains métiers et particulièrement difficile dans d'autres.

Un salarié qui exerce un travail physiquement exigeant depuis quarante ans peut être confronté à une usure professionnelle importante.

Une personne présentant un handicap ou une incapacité durable peut ne plus être en mesure de poursuivre son emploi.

La réforme de l'âge légal devra donc préserver les départs anticipés médicalement ou professionnellement justifiés.

Des départs anticipés fondés sur des critères objectifs

Les dispositifs concernant le handicap, l'invalidité, l'incapacité permanente et la pénibilité lourde seront maintenus.

Leur articulation avec les nouvelles règles d'âge et de durée sera précisée pour ne pas supprimer des protections plus favorables déjà justifiées par l'état de santé ou les conditions d'exercice.

Les justificatifs devront être compréhensibles et les décisions suffisamment rapides.

La reconnaissance de la pénibilité devra reposer sur des expositions et des conséquences objectivement établies.

Il ne s'agit ni d'imposer à tous une carrière de même durée ni de créer une dispense générale fondée uniquement sur l'intitulé d'un métier.

Faire fonctionner réellement la retraite progressive

La retraite progressive permet de travailler à temps partiel tout en percevant une partie de sa pension.

Elle est déjà ouverte, sous conditions, à partir de 60 ans.

Nous ne présenterons donc pas cet âge d'accès comme une nouvelle création de notre programme.

En revanche, nous voulons rendre ce droit réellement utilisable.

Lorsqu'un salarié satisfait aux conditions, un employeur ne devrait pouvoir refuser son aménagement que pour une impossibilité objective et motivée.

Le salarié devra pouvoir contester rapidement un refus insuffisamment justifié.

Il devra également pouvoir demander une modification de son temps de travail, voire un retour à temps plein lorsque sa situation évolue.

Les conséquences d'un chômage involontaire, d'une maladie ou d'une invalidité pendant la retraite progressive devront être sécurisées.

Une personne ne doit pas perdre brutalement ses droits à cause d'un accident de parcours.

Empêcher l'exclusion des salariés âgés du marché du travail

Reporter l'âge de la retraite n'a guère de sens si les entreprises cessent de recruter les salariés plusieurs années avant qu'ils puissent partir.

Nous développerons donc les mesures prévues dans notre politique de l'emploi pour favoriser le recrutement durable des seniors.

Nous renforcerons aussi l'adaptation des postes, la prévention de l'usure professionnelle et les reconversions lorsque le métier initial devient difficile à exercer.

Ces aides sont déjà financées dans le chapitre consacré au travail et à l'emploi.

Elles ne seront pas comptées une seconde fois dans le budget des retraites.

8.5 — Réformer les pensions de réversion et les avantages familiaux

Après un décès, les règles de retraite ne doivent pas ajouter une injustice aux difficultés d'une famille

Lorsqu'un conjoint décède, les revenus du foyer peuvent diminuer brutalement.

Certaines dépenses, pourtant, restent presque identiques : le logement, le chauffage, les assurances, les charges courantes.

Les pensions de réversion permettent de limiter cette perte.

Mais leurs règles sont aujourd'hui différentes selon les régimes.

Le résultat peut dépendre autant de la carrière professionnelle du conjoint décédé que des besoins réels de la personne survivante.

Nous voulons rendre le système plus cohérent et plus compréhensible.

Une nouvelle formule de pension de réversion

Pour les nouveaux droits, nous proposons de définir un revenu de référence correspondant à **67 % du total des pensions que percevait le couple avant le décès**.

La pension personnelle du survivant sera ensuite déduite de cet objectif.

Par exemple, si les deux membres d'un couple percevaient ensemble 2 500 euros de pensions mensuelles, 67 % représentent 1 675 euros.

Si la personne survivante dispose déjà d'une pension personnelle de 700 euros, la réversion théorique pourrait atteindre 975 euros avant examen de ses autres revenus.

Les 500 premiers euros mensuels de revenus réguliers complémentaires seront neutralisés.

Au-delà, la réversion diminuera de 50 centimes pour chaque euro supplémentaire pris en compte.

La résidence principale et le capital détenu en tant que tel ne feront pas l'objet d'une récupération automatique.

Élargir la protection à certains partenaires de PACS

Pour les nouveaux droits, la réversion concernera le conjoint marié ou le partenaire de PACS au moment du décès, selon les conditions légales qui seront établies.

Les situations d'ex-conjoints ayant encore droit à une obligation financière personnelle et juridiquement établie feront l'objet d'une protection résiduelle limitée.

Les pensions de réversion déjà liquidées seront intégralement préservées.

Les durées minimales d'union, les règles transitoires et les situations familiales complexes devront être juridiquement précisées.

La réforme vise une neutralité financière globale, qui devra être vérifiée par microsimulation.

Mieux répartir les avantages familiaux de retraite

Aujourd'hui, une majoration proportionnelle de pension est accordée notamment à partir de trois enfants.

Mais une majoration calculée en pourcentage bénéficie davantage, en euros, à celui qui dispose déjà d'une pension élevée.

Une majoration de 10 % sur une pension de 4 000 euros représente 400 euros.

La même majoration sur une pension de 1 200 euros ne représente que 120 euros.

Nous proposons donc de remplacer, pour les nouveaux droits, cette majoration proportionnelle par un complément forfaitaire davantage orienté vers les pensions modestes et intermédiaires.

Le complément atteindra **200 euros mensuels jusqu'à 2 000 euros de pension**, puis diminuera progressivement jusqu'à disparaître à 3 000 euros.

Chaque enfant supplémentaire au-delà du troisième ouvrira droit à un complément de 50 euros bruts par mois, soumis à la même dégressivité.

Le droit restera individuel pour chacun des parents.

Un mécanisme prenant en compte le revenu global du foyer empêchera les personnes disposant de revenus très élevés de bénéficier automatiquement du complément intégral.

Les avantages déjà liquidés seront préservés.

Une transition progressive protégera également les personnes proches de la retraite contre les changements trop brutaux.

8.6 — Réformer la fiscalité des pensions et les contributions des retraités

Pourquoi l'abattement fiscal de 10 % mérite-t-il d'être revu ?

Les pensions bénéficient actuellement d'un abattement de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu, dans les limites prévues par la loi.

Cet avantage réduit le revenu soumis à l'impôt.

Mais puisqu'il est proportionnel, il peut procurer un avantage plus élevé à une personne dont la pension est importante qu'à un retraité percevant une pension modeste.

Nous voulons remplacer ce mécanisme par un avantage davantage ciblé.

Protéger les pensions modestes et concentrer l'effort sur les pensions élevées

Le nouvel avantage fiscal préservera intégralement la situation correspondant à une pension d'environ **1 800 euros nets mensuels avant impôt sur le revenu**.

Il diminuera ensuite progressivement, pour disparaître autour d'un niveau correspondant à 2 700 euros nets mensuels.

Les seuils définitifs devront être traduits en critères fiscaux applicables, après simulation.

Nous tiendrons également compte du revenu global du foyer.

Une personne percevant une pension relativement faible mais disposant d'importants revenus immobiliers ou financiers ne devra pas conserver automatiquement l'avantage maximal.

La réforme devra éviter qu'un changement d'abattement fiscal fasse perdre indirectement un droit social ou provoque un saut brutal de CSG.

Les recettes obtenues contribueront au financement des retraites et des droits de solidarité.

La CSG : des effets à considérer dans leur ensemble

La CSG contribue au financement de la protection sociale.

Notre programme prévoit une augmentation générale de trois points des taux positifs de CSG à compter de 2028, avec maintien des exonérations.

Cette hausse concerne aussi les pensions soumises à des taux positifs.

Son effet devra être calculé en tenant compte de la situation fiscale du foyer, des éventuelles exonérations et des autres réformes.

Nous avions également étudié une contribution supplémentaire propre aux retraités les plus aisés.

Mais elle ne peut pas être ajoutée mécaniquement à la hausse générale de trois points ni comptabilisée comme une recette indépendante sans une simulation commune.

Nous ne présenterons donc pas un rendement fiscal supplémentaire qui pourrait déjà être inclus dans le chiffrage général.

Les retraités doivent pouvoir connaître l'effet total des différentes mesures sur leur revenu, et non découvrir séparément plusieurs diminutions dont personne n'aurait présenté le cumul.

8.7 — Simplifier le système de retraite et corriger les injustices entre régimes

Une carrière complexe ne devrait pas produire une retraite incompréhensible

De nombreux Français ont travaillé sous plusieurs statuts.

Une personne peut avoir été salariée du privé, indépendante, puis agent public.

Une autre peut avoir alterné périodes d'activité, chômage et travail à temps partiel.

Au moment de prendre sa retraite, ces parcours impliquent parfois plusieurs organismes, plusieurs calculs et des règles différentes.

Les erreurs deviennent plus difficiles à repérer et les démarches peuvent se multiplier.

Nous voulons simplifier ce fonctionnement.

Corriger les injustices plutôt que bouleverser tout le système

Nous ne proposons pas de remplacer l'ensemble des régimes de retraite par un régime universel à points.

Une telle transformation serait très lourde et ne créerait pas, à elle seule, de nouvelles ressources pour financer les pensions.

Nous ne proposons pas davantage de fusionner toutes les caisses uniquement pour afficher une réforme institutionnelle spectaculaire.

Nous privilégierons les corrections ciblées.

Les assurés ayant cotisé à plusieurs régimes ne devront pas subir des pertes injustifiées liées uniquement à la succession de leurs statuts.

Les droits devront être mieux coordonnés et les règles de calcul mieux expliquées.

Les particularités de certains régimes ne seront conservées que lorsqu'elles correspondent à une contrainte professionnelle, une pénibilité ou un danger objectivement justifié.

Leur financement devra être transparent.

Un relevé de carrière fiable et un interlocuteur identifiable

Les assurés devront pouvoir connaître plus facilement les droits déjà acquis, les périodes manquantes et l'effet de différentes dates de départ.

Les simulateurs existants seront améliorés.

Une erreur signalée devra être confiée à un organisme responsable du suivi jusqu'à sa résolution.

Lorsque plusieurs caisses sont concernées, elles devront coordonner leurs démarches plutôt que demander à l'assuré de jouer lui-même le rôle d'intermédiaire.

L'objectif est d'améliorer le service sans engager une nouvelle transformation administrative coûteuse et interminable.

8.8 — Garantir le financement et le suivi de notre système de retraite

Une réforme doit être jugée sur ses résultats financiers et humains

Nous proposons des mesures importantes : recul de l'âge légal, allongement des carrières, réduction initiale ciblée de certaines pensions, gel temporaire, modifications fiscales et nouvelles protections contributives.

Leurs effets financiers doivent être étudiés ensemble.

Une économie calculée sur l'âge de départ peut recouper une économie liée à la durée de cotisation.

Une baisse de pension peut modifier le montant de l'impôt ou de la CSG effectivement perçu.

Une protection des petites retraites peut réduire une partie du rendement brut des autres mesures.

Nous ne devons donc pas additionner des estimations qui porteraient plusieurs fois sur les mêmes personnes ou les mêmes sommes.

Un effort financier majeur

Le scénario central de clôture retient un effet net d'environ **34 milliards d'euros par an en 2032** pour le nouveau noyau de réforme des retraites, après une correction sociale minimale et avant la correction fiscale définitive.

Ce montant reste soumis à la microsimulation complète des effets sociaux et fiscaux.

Il est déjà intégré au bouclage général de notre programme.

Il ne constitue donc pas une économie nouvelle à ajouter une seconde fois aux quelque 125 milliards d'euros d'amélioration annuelle des finances publiques recherchés à l'horizon 2032.

Nous distinguerons les économies permanentes, les effets temporaires, les coûts des protections et les changements de recettes fiscales.

Protéger le système sur le long terme

Nous voulons organiser le pilotage des retraites sur une période de cinq à dix ans, plutôt qu'imposer artificiellement un équilibre parfait à chaque exercice annuel.

Les cotisations financeront principalement les droits contributifs.

Les droits de solidarité devront bénéficier de ressources explicitement identifiées.

Un fonds de réserve permettra de mieux absorber certains chocs temporaires.

Tous les cinq ans, un rapport démographique et financier sera présenté au Parlement et donnera lieu à un débat et à un vote.

L'évolution du nombre de cotisants, des pensions, des âges de départ et des besoins de financement devra être rendue publique.

Nous suivrons également les conséquences sur le niveau de vie des retraités, particulièrement les personnes modestes, seules ou confrontées à des carrières incomplètes.

Préserver la retraite en prenant la mesure des difficultés

La retraite est une conquête sociale fondamentale. Elle doit rester accessible, financée et suffisamment protectrice.

Mais préserver un système ne signifie pas refuser toute réforme de ses règles.

Les décisions que nous proposons demanderont des efforts importants aux actifs comme aux retraités.

Le recul de l'âge légal modifiera les projets de nombreuses personnes. La baisse initiale de certaines pensions réduira leur revenu. Le gel des revalorisations pèsera sur leur pouvoir d'achat si les prix continuent d'augmenter.

Ces conséquences sont réelles et doivent être connues.

Nous voulons les accompagner de protections ciblées, d'une meilleure reconnaissance des années cotisées et d'un suivi transparent.

Notre responsabilité est de garantir que les retraites promises aujourd'hui puissent encore être financées demain, sans masquer les difficultés ni reporter indéfiniment les décisions nécessaires.

Chapitre 9 — Lutter contre le changement climatique et protéger notre environnement

Le changement climatique n'est pas seulement une question de température moyenne ou de tonnes de CO_2. C'est aussi une question de maisons qui surchauffent, de récoltes menacées par la sécheresse, de villages exposés aux inondations et de ressources en eau qui deviennent plus difficiles à partager.

Les conséquences du changement climatique ne sont pas identiques partout.

Une commune littorale peut s'inquiéter de l'érosion et de la montée des eaux.

Un territoire agricole peut manquer d'eau pendant l'été.

Une ville très minérale peut devenir difficile à vivre pendant une vague de chaleur.

Une famille peut découvrir que son logement est particulièrement vulnérable à la sécheresse ou aux inondations.

Ces réalités montrent que la politique environnementale doit poursuivre deux objectifs complémentaires.

Le premier est de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le changement climatique.

Le second est de préparer notre pays aux transformations qui sont déjà engagées et dont certaines conséquences ne pourront plus être entièrement évitées.

Nous devons également protéger nos ressources en eau, nos sols, la biodiversité et la qualité de l'air.

Mais protéger l'environnement ne signifie pas multiplier indistinctement les interdictions, les taxes et les normes.

Une mesure environnementale doit apporter un bénéfice réel, proportionné à son coût et à ses conséquences.

Nous voulons donc une politique fondée sur les résultats, la science et l'adaptation aux réalités locales.

Protéger l'environnement, c'est protéger les conditions dans lesquelles nous pourrons vivre, travailler, produire et transmettre notre pays aux générations suivantes.

9.1 — Réduire les émissions de gaz à effet de serre et sortir progressivement des énergies fossiles

Le véritable enjeu : réduire notre dépendance au pétrole, au gaz et au charbon

Les émissions de gaz à effet de serre proviennent d'activités très diverses : transports, chauffage, industrie, agriculture et production d'énergie.

Pour les réduire, il ne suffit pas de demander aux Français de consommer moins.

Il faut surtout développer des solutions permettant de répondre à leurs besoins autrement.

Une voiture électrique peut remplacer une voiture fonctionnant à l'essence ou au gazole.

Une pompe à chaleur adaptée peut remplacer une chaudière utilisant du fioul ou du gaz.

Une installation industrielle peut parfois remplacer un procédé utilisant des combustibles fossiles par un procédé électrique.

Mais ces transformations ne sont utiles que si les solutions sont réellement disponibles, économiquement supportables et compatibles avec les besoins.

Maintenir l'objectif de neutralité carbone en 2050

Nous maintenons l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 et la direction générale de l'Accord de Paris.

Mais nous voulons conserver une liberté dans le choix des moyens.

Si une technologie permet de réduire davantage les émissions à un coût raisonnable, elle doit pouvoir être privilégiée.

Si une mesure impose un coût disproportionné pour un bénéfice environnemental limité, elle doit pouvoir être réexaminée.

L'efficacité réelle primera sur le respect mécanique d'un calendrier ou d'un quota technologique lorsque des solutions meilleures existent.

Nous tiendrons compte des émissions sur l'ensemble du cycle de vie des équipements, et non uniquement pendant leur utilisation.

Remplacer les équipements polluants sans imposer des dépenses impossibles

Une famille qui possède une voiture en état de fonctionner ou une chaudière récente ne peut pas nécessairement financer immédiatement son remplacement.

Nous voulons donc privilégier le renouvellement progressif des équipements.

Les obligations devront viser d'abord les installations nouvelles et les achats futurs lorsque les alternatives sont suffisamment accessibles.

Nous ne proposons pas d'interdire brutalement tous les équipements existants utilisant des combustibles fossiles.

Nous développerons l'électrification là où elle apporte un avantage réel, en tenant compte du coût des équipements, du réseau, des besoins professionnels et de la situation des ménages.

La rénovation énergétique des logements continuera à faire l'objet d'une politique spécifique, détaillée dans le chapitre consacré au logement.

Une politique environnementale qui n'ajoute pas automatiquement une nouvelle taxe

Nous ne créerons pas de taxe carbone nationale supplémentaire pour financer notre programme.

Le futur mécanisme européen de tarification du carbone appliqué notamment aux carburants et au chauffage devra faire l'objet d'une négociation particulière.

Nous voulons éviter qu'il entraîne un surcoût net pour les ménages français sans compensation correspondante.

Cette orientation nécessitera une solution juridique et financière à l'échelle européenne.

Elle ne sera pas présentée comme acquise avant qu'un accord permette effectivement de la garantir.

Les éventuelles recettes européennes ne seront pas affectées fictivement au financement d'autres mesures de notre programme.

9.2 — Adapter la France au changement climatique

Réduire les émissions ne nous dispense pas de nous préparer

Même si les émissions mondiales diminuent, une partie du réchauffement déjà engagé continuera à produire des effets pendant de nombreuses années.

Nous devons donc préparer dès maintenant nos bâtiments, nos villes, nos réseaux et nos infrastructures.

Attendre qu'une catastrophe survienne pour découvrir qu'un équipement essentiel n'était pas adapté peut coûter beaucoup plus cher que d'avoir anticipé.

Un hôpital doit pouvoir fonctionner pendant une vague de chaleur.

Une station d'eau potable doit résister à des conditions climatiques plus difficiles.

Une route, une voie ferrée ou une installation électrique doivent être conçues en tenant compte des risques qu'elles connaîtront durant leur durée de vie.

Construire pour le climat de demain, pas pour celui d'hier

Nous utiliserons la trajectoire climatique française de référence pour préparer les investissements de longue durée.

Cette trajectoire prévoit notamment l'étude d'une France pouvant connaître un réchauffement d'environ quatre degrés à la fin du siècle par rapport à la période préindustrielle.

Il ne s'agit pas d'affirmer que chaque commune connaîtra exactement les mêmes températures ou les mêmes risques.

Il s'agit de disposer d'une référence suffisamment exigeante pour éviter de construire aujourd'hui des infrastructures qui deviendraient rapidement inadaptées.

Nous généraliserons progressivement les tests de résistance climatique pour les infrastructures essentielles : électricité, eau, télécommunications, transports, hôpitaux, établissements accueillant des personnes fragiles et services de secours.

Les investissements seront dimensionnés selon leur durée de vie et les vulnérabilités réelles du territoire.

Protéger contre les inondations, les tempêtes et les risques côtiers

Le changement climatique accentue certains risques naturels, même si leurs effets varient fortement selon les régions.

Nous voulons mieux tenir compte de ces risques dans l'urbanisme.

Lorsqu'un terrain présente un danger futur élevé et clairement établi, il ne serait pas raisonnable d'y autoriser de nouvelles constructions sans mesures de sécurité suffisantes.

Pour les bâtiments existants, nous privilégierons d'abord la protection et l'adaptation.

Lorsque le maintien sur place devient réellement impossible, une relocalisation accompagnée et indemnisée pourra être nécessaire.

Mais elle ne devra pas être décidée de manière uniforme, sans examiner les solutions alternatives et les conséquences humaines.

Préserver l'assurance contre les catastrophes naturelles

Lorsqu'une maison est frappée par une catastrophe naturelle, les conséquences peuvent être dramatiques pour ses occupants.

La solidarité nationale doit continuer à jouer son rôle.

Nous préserverons donc le principe de mutualisation des risques et rechercherons des solutions permettant de maintenir l'assurabilité des territoires.

Mais cette solidarité doit s'accompagner de prévention.

Il ne serait pas cohérent de demander durablement à la collectivité de financer les dégâts de constructions nouvelles volontairement implantées dans des zones dont le danger était déjà parfaitement connu.

Les règles devront être claires et les informations sur les risques accessibles aux acheteurs, aux collectivités et aux habitants.

Rendre les villes et les bâtiments supportables pendant les fortes chaleurs

Pendant une vague de chaleur, certaines écoles, certains logements et certains établissements de soins peuvent devenir particulièrement difficiles à utiliser.

La réponse ne consiste pas nécessairement à installer la climatisation partout.

Il faut commencer par améliorer la conception des bâtiments.

Nous privilégierons les protections solaires, les espaces ombragés, la végétalisation adaptée, la ventilation, les brasseurs d'air et les solutions d'isolation efficaces contre la chaleur.

Mais lorsque la climatisation devient nécessaire pour protéger la santé ou permettre le fonctionnement d'un équipement sensible, elle doit rester possible.

Nous voulons choisir les solutions en fonction des besoins réels, et non selon une règle uniforme.

Les adaptations seront coordonnées avec les politiques de logement, de santé, d'éducation et d'infrastructures, sans financer deux fois les mêmes travaux.

9.3 — Protéger nos ressources en eau et mieux gérer les périodes de sécheresse

L'eau ne manque pas partout, ni au même moment

Les besoins en eau sont très différents selon les régions.

Un territoire peut disposer d'une ressource relativement abondante pendant l'hiver et subir de fortes tensions pendant l'été.

Un autre peut connaître des problèmes structurels d'alimentation en eau potable.

Les besoins varient également entre l'agriculture, les ménages, l'industrie et les milieux naturels.

Nous voulons donc sortir d'une approche trop uniforme.

La bonne politique de l'eau n'est pas nécessairement la même dans les Alpes, en Bretagne, dans le Languedoc ou dans les territoires d'outre-mer.

Commencer par supprimer les gaspillages

Avant d'imposer de nouvelles restrictions, nous voulons traiter les pertes évitables.

Dans certains réseaux, une partie de l'eau potable produite n'arrive jamais jusqu'aux consommateurs en raison de fuites.

Réparer ces réseaux peut parfois être plus utile qu'imposer des économies supplémentaires aux habitants.

Nous donnerons donc une priorité importante à la détection et à la réparation des pertes, selon la situation de chaque territoire.

Les investissements seront coordonnés avec les collectivités et les agences de l'eau.

Mieux utiliser et stocker l'eau disponible

Nous développerons les solutions pertinentes de réutilisation des eaux usées traitées, notamment lorsque les exigences sanitaires peuvent être respectées.

Nous encouragerons l'amélioration des équipements d'irrigation et des pratiques réduisant les consommations inutiles.

Le stockage pourra être développé lorsqu'il est réellement utile, compatible avec les milieux naturels et fondé sur une ressource disponible.

Il ne s'agit pas d'autoriser automatiquement tout projet de retenue d'eau.

Chaque projet devra être évalué selon ses bénéfices, ses conséquences et les besoins du territoire.

Nous examinerons aussi les possibilités de recharge des nappes, de préservation des zones humides et, dans certains territoires, de dessalement lorsque ses coûts énergétiques et environnementaux sont acceptables.

Arbitrer les usages lorsque la ressource devient insuffisante

En période de sécheresse grave, tous les usages ne peuvent pas nécessairement être maintenus au même niveau.

Il faut alors établir des priorités transparentes.

L'eau potable, les besoins essentiels de santé et de sécurité et la préservation des fonctions écologiques indispensables doivent être protégés.

Les autres usages seront arbitrés en fonction des disponibilités réelles, de leur nécessité et des solutions alternatives.

Les décisions seront prises à l'échelle des bassins, avec les collectivités, les usagers et les acteurs économiques concernés.

Les restrictions resteront possibles lorsqu'elles sont nécessaires.

Mais nous ne voulons pas qu'elles constituent l'unique réponse à un manque d'anticipation ou à des infrastructures insuffisantes.

9.4 — Préserver la biodiversité et protéger les sols

La nature ne se résume pas à des surfaces coloriées sur une carte

Protéger la biodiversité est indispensable.

Mais classer un territoire comme espace protégé n'apporte pas automatiquement un résultat écologique si sa gestion reste insuffisante.

À l'inverse, des activités humaines peuvent parfois coexister avec la préservation des milieux naturels lorsqu'elles sont correctement organisées.

Nous voulons donc privilégier la qualité réelle de la protection.

Mieux gérer les espaces naturels remarquables

Nous concentrerons les efforts sur les milieux présentant une valeur écologique particulièrement importante ou des risques de dégradation élevés.

Il peut s'agir de zones humides, de milieux littoraux, de forêts remarquables, de cours d'eau ou d'habitats nécessaires à certaines espèces.

Les actions devront être suivies selon leurs résultats : qualité des habitats, évolution des espèces, état des sols et fonctionnement des écosystèmes.

Les activités agricoles, forestières, touristiques ou de chasse pourront être maintenues lorsqu'elles sont compatibles avec les objectifs de conservation.

Il ne s'agit pas de considérer toute activité humaine comme une menace, mais de protéger effectivement les milieux qui en ont besoin.

Réformer l'objectif de zéro artificialisation nette

L'artificialisation des sols peut entraîner une perte de terres agricoles, réduire l'infiltration de l'eau et fragmenter les milieux naturels.

Il est donc nécessaire de limiter l'étalement urbain.

Mais une règle qui impose mécaniquement les mêmes contraintes à tous les territoires peut aussi empêcher la construction de logements nécessaires, l'installation d'entreprises ou la réalisation d'infrastructures importantes.

Nous voulons conserver une forte réduction de l'artificialisation tout en réformant les modalités de l'objectif de zéro artificialisation nette.

Les projets devront être examinés selon leur utilité et les solutions réellement disponibles.

Nous privilégierons d'abord les friches, les bâtiments inutilisés, la rénovation urbaine et une densification raisonnable.

Lorsque la consommation de nouvelles surfaces est justifiée, elle devra être autorisée dans un cadre maîtrisé, après examen des conséquences environnementales.

Cette réforme devra respecter les obligations européennes applicables.

Restaurer la nature lorsque cela apporte un bénéfice réel

Nous privilégierons les projets de restauration produisant des résultats environnementaux mesurables.

La remise en état d'une zone humide peut améliorer la biodiversité tout en limitant certains risques d'inondation.

La restauration d'un cours d'eau peut contribuer à la qualité de l'eau et au fonctionnement des écosystèmes.

La préservation de certains sols peut réduire les effets de la sécheresse ou de l'érosion.

Ces projets seront évalués selon leurs bénéfices et leur coût.

Nous voulons également accélérer les procédures des projets d'intérêt public majeur, sans supprimer les obligations essentielles de prévention, de réduction et de compensation des dommages environnementaux.

9.5 — Réduire les pollutions et les nuisances environnementales

Une pollution peut peser durablement sur la santé et les finances publiques

Une pollution industrielle peut contaminer durablement l'eau ou les sols.

Une mauvaise qualité de l'air peut contribuer au développement ou à l'aggravation de maladies.

Certaines substances peuvent persister longtemps dans l'environnement.

Ces problèmes ont des conséquences humaines, sanitaires et économiques.

Ils exigent des contrôles efficaces, une information fiable et une responsabilité clairement établie.

Faire appliquer le principe pollueur-payeur

Lorsqu'une entreprise ou une autre personne responsable provoque une pollution, les coûts de prévention et de réparation ne doivent pas être automatiquement transférés à la collectivité.

Nous renforcerons l'application du principe pollueur-payeur.

Les contrôles devront être proportionnés aux risques et s'appuyer sur des connaissances scientifiques solides.

Les résultats essentiels de surveillance devront être accessibles au public.

Lorsque le responsable est identifiable et solvable, il devra financer les mesures qui lui incombent légalement.

Dans les autres situations, notamment lorsqu'une pollution ancienne menace la santé ou l'eau potable, les autorités devront pouvoir organiser une intervention adaptée.

Agir contre les substances dangereuses

Nous appliquerons et évaluerons les règles adoptées concernant les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, souvent appelées PFAS.

Ces substances font l'objet d'une attention particulière en raison de leur persistance et des risques associés à certaines d'entre elles.

Nous renforcerons la surveillance et les restrictions lorsque les données sanitaires le justifient.

Mais nous ne multiplierons pas automatiquement les interdictions nationales avant d'avoir évalué les dispositions déjà adoptées et les règles européennes.

Les décisions devront être fondées sur le risque réel, les usages concernés et les possibilités de substitution.

Réduire également les nuisances qui dégradent la vie quotidienne

La protection de l'environnement concerne aussi des nuisances très concrètes.

Dans certains territoires, les moustiques rendent les jardins, les terrasses ou les espaces publics particulièrement difficiles à utiliser pendant une partie de l'année.

La présence du moustique tigre constitue également un enjeu sanitaire dans de nombreuses régions.

Nous voulons agir sur les deux dimensions : les risques de transmission de maladies et la qualité de vie quotidienne.

Nous organiserons, avec les collectivités et les organismes spécialisés, **des plans territoriaux de réduction des nuisances liées aux moustiques**.

Ils pourront comprendre l'élimination des gîtes larvaires, la gestion des eaux stagnantes, des interventions ciblées et l'expérimentation de techniques innovantes évaluées scientifiquement.

Nous ne prévoyons pas de pulvérisations généralisées d'insecticides.

Les techniques utilisées devront tenir compte de leur efficacité et de leurs conséquences sur les autres espèces.

L'État pourra financer jusqu'à 50 % des dépenses supplémentaires éligibles, dans la limite d'une enveloppe nationale de 20 millions d'euros par an en 2032.

Ce plafond est un engagement nouveau intervenu après la clôture financière générale. **Son financement exact reste à identifier** ; il ne sera donc pas présenté comme déjà couvert.

Les résultats seront mesurés selon la réduction effective des nuisances, le confort retrouvé, le coût et les effets environnementaux.

9.6 — Réduire les déchets et développer l'économie circulaire

Le meilleur déchet est souvent celui que l'on peut éviter

Produire un objet nécessite des matières premières, de l'énergie, des transports et du travail.

Lorsqu'il est utilisé puis jeté rapidement, une partie de ces ressources peut être perdue.

Nous voulons encourager une économie dans laquelle les produits durent davantage, sont plus faciles à réparer et permettent de récupérer utilement leurs composants.

Mais nous voulons aussi éviter les politiques qui remplaceraient un matériau par un autre sans vérifier leur bilan environnemental complet.

Réduire les plastiques évitables

Le plastique présente des avantages dans certains usages : légèreté, conservation, protection sanitaire ou réduction de certaines pertes de produits.

Mais son utilisation excessive produit également des déchets et des pollutions durables.

Nous voulons réduire fortement les usages jetables qui peuvent être évités.

Nous proposons de remplacer l'objectif absolu de disparition de tous les emballages plastiques à usage unique en 2040 par un objectif portant sur les usages évitables.

Des exceptions devront rester possibles lorsque le plastique répond à une nécessité sanitaire ou technique, ou lorsqu'une alternative présente un bilan environnemental global moins favorable.

Les obligations européennes applicables seront respectées.

L'objectif est de réduire réellement les dommages environnementaux, et non de déplacer la pollution d'un matériau vers un autre.

Recycler, réemployer et valoriser les déchets

Nous conserverons une hiérarchie claire.

La priorité ira à la prévention des déchets, puis au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique lorsque les autres solutions ne sont pas adaptées.

L'enfouissement devra rester une solution de dernier recours.

Nous ne fixerons pas un objectif irréaliste de disparition complète de tous les déchets.

Nous ne proposerons pas davantage d'interdire automatiquement les installations modernes d'incinération avec récupération d'énergie lorsqu'elles constituent une solution pertinente pour les déchets résiduels non recyclables.

Les équipements devront toutefois respecter des exigences strictes concernant les émissions et les risques sanitaires.

Faire du recyclage un enjeu industriel

Les batteries, les équipements électroniques et de nombreux produits industriels contiennent des matières importantes pour l'économie.

Le lithium, le nickel, le cobalt, le cuivre, l'aluminium et certaines terres rares sont indispensables à de nombreuses technologies.

Nous voulons développer leur récupération et leur réutilisation.

Cela permettra de limiter certains besoins d'extraction, mais aussi de réduire notre dépendance à des approvisionnements étrangers parfois concentrés dans un petit nombre de pays.

Les filières françaises et européennes pourront être soutenues à travers les dispositifs industriels déjà prévus dans notre programme économique.

Nous éviterons de créer des aides parallèles comptabilisées deux fois.

Simplifier les obligations de recyclage des producteurs

La responsabilité élargie des producteurs permet de faire contribuer les entreprises à la gestion des déchets issus de leurs produits.

Nous conserverons ce principe.

Mais les filières, les organismes et les contributions devront être mieux évalués.

Nous voulons comprendre ce que financent réellement les sommes versées, quels résultats elles produisent et quelles formalités pourraient être simplifiées.

Les éco-contributions devront être plus transparentes.

Leur objectif doit rester la réduction des déchets et une meilleure gestion des matières, pas la multiplication des obligations administratives.

9.7 — Assurer le financement et l'évaluation de notre politique environnementale

La transition écologique représente des investissements importants

Adapter des réseaux à la chaleur et aux inondations, protéger certaines ressources en eau, rénover des bâtiments ou moderniser des infrastructures peut coûter cher.

Mais ne rien faire peut également produire des pertes considérables.

La difficulté consiste à choisir les investissements les plus utiles et à distinguer correctement ceux qui sont déjà financés de ceux qui nécessitent des ressources nouvelles.

Nous ne voulons pas présenter chaque investissement environnemental comme une nouvelle dépense du budget de l'État.

Certains projets relèvent des collectivités, des entreprises, des opérateurs publics ou d'autres politiques déjà financées.

Utiliser les financements existants avant d'en créer de nouveaux

Les plans d'adaptation déjà engagés, les agences de l'eau, les fonds consacrés à la prévention des risques et les politiques de rénovation constituent des bases importantes.

Nous voulons d'abord améliorer leur coordination, leur ciblage et leur efficacité.

Les projets de rénovation des logements relèveront du chapitre Logement.

Les investissements énergétiques seront présentés dans le chapitre Énergie.

Les travaux scolaires, universitaires ou de transport seront suivis dans les chapitres concernés.

Chaque dépense ne devra être comptabilisée qu'une seule fois.

Les besoins supplémentaires seront chiffrés par mesure et par financeur avant d'être inscrits au budget du programme.

Mesurer les résultats environnementaux

Nous suivrons les émissions effectivement évitées, l'état des ressources en eau, l'évolution des habitats naturels, les pollutions mesurées et les résultats du recyclage.

Nous vérifierons également les conséquences économiques et sociales des mesures.

Une politique destinée à réduire les émissions peut échouer si elle provoque simplement le déplacement de la production industrielle vers un pays utilisant davantage d'énergies fossiles.

Une interdiction peut produire peu de bénéfices si elle encourage l'utilisation d'un produit de remplacement plus polluant.

Un ouvrage de protection peut devenir inefficace si le risque climatique a été sous-estimé.

Nous voulons donc une évaluation fondée sur les effets observés et les coûts complets.

Les économies futures liées à une meilleure prévention des catastrophes ne seront pas comptabilisées comme des ressources budgétaires certaines avant d'avoir été constatées.

Protéger notre environnement avec des résultats concrets

Le changement climatique exige des transformations importantes.

Mais nous devons les conduire en tenant compte de nos ressources, de nos capacités économiques et des réalités de chaque territoire.

Nous voulons réduire les émissions, mieux préparer les infrastructures, protéger l'eau et les milieux naturels, lutter contre les pollutions et utiliser plus efficacement les matières premières.

Ces politiques devront être suffisamment ambitieuses pour répondre aux risques, mais aussi suffisamment rigoureuses pour ne pas multiplier des dépenses ou des contraintes qui n'apporteraient pas les résultats attendus.

La protection de l'environnement doit se traduire par des territoires mieux préparés, des ressources mieux préservées et des conditions de vie durablement améliorées.

Chapitre 10 — Renforcer notre indépendance énergétique et maîtriser le coût de l'énergie

Pourquoi un pays qui produit une grande partie de son électricité grâce au nucléaire doit-il subir les conséquences d'une flambée des prix du gaz ?

Cette question est devenue essentielle pour les ménages comme pour les entreprises.

L'électricité permet de se chauffer, de s'éclairer, de faire fonctionner les équipements domestiques, les transports et une grande partie de notre industrie.

Son prix influence directement le budget des familles et le coût de production des entreprises.

Lorsqu'il augmente fortement, les conséquences se diffusent dans toute l'économie.

Un boulanger voit ses charges progresser.

Une entreprise industrielle peut perdre une partie de sa compétitivité.

Une famille chauffée à l'électricité peut devoir consacrer une part plus importante de son budget à l'énergie.

Et lorsque les prix deviennent imprévisibles, les décisions d'investissement se compliquent.

La France dispose pourtant d'atouts considérables.

Elle possède un parc nucléaire important, des ressources hydroélectriques, des compétences industrielles et des réseaux permettant d'échanger de l'électricité avec ses voisins.

Nous voulons mieux utiliser ces atouts.

Notre politique énergétique poursuivra trois objectifs : disposer d'une électricité suffisamment abondante, maîtriser durablement son coût et réduire notre dépendance aux combustibles fossiles importés.

Cela implique de maintenir notre parc nucléaire, de préparer son renouvellement, de développer les sources de production réellement utiles et de moderniser les réseaux.

Notre priorité n'est pas de multiplier les installations de production pour afficher des objectifs de capacité. Elle est de construire un système énergétique fiable, compétitif et adapté aux besoins réels du pays.

10.1 — Réduire et stabiliser durablement le prix de l'électricité

Pourquoi notre électricité reste-t-elle exposée au prix du gaz ?

Pour comprendre le problème, il faut distinguer deux choses.

D'un côté, il existe le coût de production de l'électricité : ce qu'il faut dépenser pour construire, entretenir et faire fonctionner les installations.

De l'autre, il existe le prix auquel l'électricité est achetée et vendue sur les marchés.

Ces deux valeurs ne sont pas toujours identiques.

Sur le marché européen de court terme, le prix est souvent déterminé par la dernière installation nécessaire pour satisfaire la demande.

Lorsque cette installation fonctionne au gaz, une flambée du prix du gaz peut faire monter fortement le prix de marché de l'électricité, y compris lorsque celle-ci est principalement produite par des moyens moins coûteux à exploiter.

Cette organisation a des avantages.

Elle permet d'échanger de l'électricité entre pays, de répondre aux besoins heure par heure et de mobiliser les installations disponibles là où elles sont nécessaires.

Mais elle peut aussi exposer les consommateurs à une forte volatilité.

Nous voulons donc conserver les avantages du marché européen tout en réduisant fortement l'exposition des factures françaises aux crises du gaz.

Construire un approvisionnement électrique de long terme

Notre objectif est de développer des contrats d'approvisionnement permettant de sécuriser une part importante de l'électricité sur plusieurs années.

Ces contrats s'appuieront notamment sur la production nucléaire française et les autres installations bas-carbone.

Le prix devra couvrir les coûts réels de production, de sûreté, de maintenance et de renouvellement des équipements.

Nous ne voulons pas imposer artificiellement à EDF un prix tellement faible que l'entreprise ne pourrait plus entretenir ses centrales ou financer ses futurs investissements.

Mais nous voulons également éviter que des consommateurs français supportent inutilement les fluctuations extrêmes d'un marché de court terme.

Les fournisseurs desservant les ménages et les entreprises en France devront pouvoir accéder à ces mécanismes dans des conditions transparentes et non discriminatoires.

Une électricité plus prévisible pour les entreprises

Certaines industries consomment des quantités considérables d'électricité.

C'est notamment le cas de la métallurgie, de la chimie et de plusieurs activités industrielles fortement électrifiées.

Pour ces entreprises, une forte incertitude sur les prix peut suffire à retarder un investissement ou à rendre un site français moins compétitif.

Nous développerons donc les contrats de long terme permettant aux entreprises électro-intensives et stratégiques produisant en France de sécuriser leurs approvisionnements.

Les contrats d'allocation de production nucléaire feront partie des instruments mobilisables.

Ils devront préserver un partage raisonnable des risques entre les producteurs, les clients et la collectivité.

Protéger les consommateurs lorsque les revenus nucléaires deviennent exceptionnellement élevés

Le dispositif de versement nucléaire universel, ou VNU, devra fonctionner comme une protection lorsque les revenus issus de la production nucléaire dépassent exceptionnellement les niveaux nécessaires pour couvrir les coûts et financer les investissements raisonnables.

Il permettra, selon les règles établies, de redistribuer une partie des revenus exceptionnels vers les consommateurs.

Mais ce mécanisme ne devra pas affaiblir la capacité d'EDF à maintenir son parc et à financer le nouveau nucléaire.

Peut-on promettre une baisse précise des factures ?

Il serait séduisant d'annoncer immédiatement que toutes les factures d'électricité diminueront de 20 ou 30 %.

Mais une telle promesse ne serait pas sérieuse sans connaître précisément les coûts de production, les investissements, les tarifs de réseau, les frais de commercialisation et la fiscalité.

La facture d'un ménage ne correspond pas seulement au prix de production de l'électricité.

Elle comprend également son transport, sa distribution et les prélèvements applicables.

Notre engagement est donc de rechercher **une électricité française moins chère, plus stable et beaucoup moins exposée aux crises du gaz**, sans annoncer une réduction forfaitaire qui ne serait pas financée.

Les gains devront être évalués à partir de contrats réels et des coûts complets du système.

10.2 — Faire du nucléaire le pilier de notre indépendance énergétique

Le nucléaire : un atout industriel et stratégique

La France dispose de l'une des principales capacités nucléaires civiles au monde.

Cette production présente deux avantages essentiels.

Elle émet peu de gaz à effet de serre pendant son fonctionnement.

Et elle permet de produire de grandes quantités d'électricité indépendamment des conditions météorologiques.

Elle constitue donc un outil majeur de notre indépendance énergétique.

Mais cet atout ne peut être préservé sans investissements.

Les centrales nécessitent des opérations de maintenance, des contrôles de sûreté, des remplacements d'équipements et, à terme, le renouvellement d'une partie des capacités.

Nous voulons faire du nucléaire le pilier de notre système électrique pour les décennies à venir.

Prolonger les centrales existantes lorsqu'elles sont sûres

Une centrale nucléaire ne doit pas être fermée uniquement parce qu'elle a atteint un âge administratif arbitraire.

Mais elle ne doit pas non plus continuer à fonctionner si les exigences de sûreté ne peuvent plus être satisfaites.

Nous proposons donc d'examiner chaque réacteur individuellement.

Sa prolongation dépendra de l'avis de l'autorité de sûreté nucléaire, des travaux nécessaires, de sa disponibilité et de son intérêt économique.

Nous comparerons le coût de cette prolongation avec les solutions de remplacement, en tenant compte du réseau, des besoins de production et de la sécurité d'approvisionnement.

Nous ne fermerons pas une centrale sûre et utile simplement pour atteindre un quota politique de répartition entre les différentes énergies.

En revanche, la sûreté restera une condition absolue.

Construire six nouveaux réacteurs EPR2

Nous confirmons le programme de construction de **six réacteurs EPR2**, répartis sur les sites de Penly, Gravelines et Bugey.

Ces réacteurs doivent contribuer au renouvellement progressif du parc nucléaire français.

Mais un programme nucléaire représente un investissement industriel de très grande ampleur.

EDF a présenté un devis prévisionnel de 72,8 milliards d'euros en valeur monétaire de 2020 pour ces six réacteurs.

Il ne faut pas confondre ce montant avec une dépense annuelle du budget de l'État.

Le financement envisagé comprend notamment un prêt public à conditions bonifiées couvrant au moins la moitié des coûts, ainsi qu'un contrat de soutien sur quarante ans à compter de la mise en service.

Ces mécanismes peuvent créer des coûts, des risques ou des engagements importants pour les finances publiques.

Ils devront donc être évalués et publiés avec précision.

Pas de chèque en blanc

Les grands projets nucléaires peuvent subir des retards et des dépassements de coûts.

Nous ne pouvons pas nous contenter de valider un programme aussi important sans organiser un contrôle exigeant.

Nous imposerons un suivi indépendant des calendriers, des coûts, des performances attendues et des résultats obtenus.

Les enseignements du premier chantier devront être utilisés pour améliorer les suivants.

L'effet de série, qui consiste à construire plusieurs réacteurs de conception similaire, devra permettre de rationaliser les méthodes et les coûts.

Mais les économies attendues ne seront pas considérées comme certaines avant d'être démontrées.

La décision finale d'investissement et le partage des risques devront être explicitement sécurisés.

Préparer huit réacteurs supplémentaires sans décider aveuglément leur construction

Nous voulons également préparer la possibilité de construire huit EPR2 supplémentaires.

Cela implique d'étudier les sites, les procédures administratives, les besoins industriels et les capacités de formation.

Mais préparer n'est pas décider de construire immédiatement.

La décision sera prise progressivement, par paires de réacteurs, selon les besoins réels d'électricité, les résultats des premiers EPR2, la durée de fonctionnement du parc existant et les possibilités offertes par les autres moyens de production et de stockage.

Nous voulons éviter deux erreurs opposées : découvrir trop tard que nous manquons de capacités nucléaires, ou engager des investissements considérables sans besoin suffisamment démontré.

Sécuriser toute la filière nucléaire

Construire des centrales ne suffit pas si nous devenons dépendants d'un fournisseur étranger unique pour le combustible ou certains équipements essentiels.

Nous préserverons donc les capacités françaises de conversion, d'enrichissement, de fabrication du combustible et de retraitement.

Nous diversifierons nos approvisionnements en uranium et sécuriserons les composants stratégiques.

Concernant les déchets radioactifs, nous poursuivrons le projet Cigéo dans le cadre légal, sous contrôle de sûreté et avec les garanties de réversibilité prévues.

Nous soutiendrons également la recherche sur les petits réacteurs modulaires et les technologies nucléaires innovantes.

Mais nous ne promettons pas leur déploiement massif avant que leurs coûts, leur sûreté et leur modèle industriel aient été démontrés.

10.3 — Développer l'hydroélectricité et les énergies renouvelables réellement utiles

Toutes les énergies renouvelables n'apportent pas les mêmes services

Une installation électrique ne doit pas être évaluée uniquement à partir de la quantité d'énergie qu'elle produit sur une année.

Il faut aussi savoir à quel moment elle produit.

Un barrage peut parfois adapter sa production aux besoins.

Un panneau solaire produit surtout pendant les périodes ensoleillées.

Une éolienne dépend du vent.

Ces caractéristiques ont des conséquences importantes sur l'équilibre du système électrique, les besoins de stockage et les investissements dans le réseau.

Nous voulons donc développer les énergies renouvelables lorsqu'elles apportent une véritable utilité économique, énergétique et environnementale.

Donner une place prioritaire à l'hydroélectricité

L'hydroélectricité représente un atout majeur.

Elle produit une électricité bas-carbone et certaines installations peuvent adapter rapidement leur production.

Nous voulons préserver les barrages existants, améliorer leur entretien et moderniser les équipements lorsque cela permet d'augmenter leur efficacité.

Nous développerons de nouvelles capacités lorsque leurs bénéfices sont suffisants et leurs conséquences environnementales acceptables.

Nous accorderons une attention particulière aux stations de transfert d'énergie par pompage, ou STEP.

Leur fonctionnement est simple à comprendre.

Lorsque l'électricité est abondante, elles utilisent une partie de cette énergie pour pomper de l'eau vers un réservoir situé plus haut.

Lorsque la demande augmente, l'eau redescend et permet de produire de l'électricité.

Elles constituent ainsi un moyen de stocker de grandes quantités d'énergie à l'échelle du réseau.

Installer le solaire là où il est le plus pertinent

L'énergie solaire peut contribuer utilement à notre production d'électricité.

Mais son développement doit tenir compte de l'utilisation des sols et des besoins du réseau.

Nous privilégierons les toitures, les parkings, les bâtiments industriels et commerciaux, les friches et les surfaces déjà artificialisées.

Nous limiterons la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels.

Lorsqu'un projet associe agriculture et production solaire, l'activité agricole devra rester réelle.

Une installation ne devra pas être qualifiée d'agrivoltaïque simplement pour contourner les règles de protection des terres agricoles.

Les projets seront examinés selon leur production attendue, leurs coûts, leur raccordement et leurs conséquences locales.

Réexaminer le développement de l'éolien terrestre

L'éolien terrestre peut produire de l'électricité bas-carbone.

Mais ses installations peuvent également avoir des conséquences sur les paysages, les riverains, la biodiversité et l'organisation du réseau.

Nous ne voulons plus considérer l'augmentation permanente du nombre d'éoliennes terrestres comme un objectif en soi.

Nous privilégierons l'entretien, l'optimisation et le renouvellement des sites déjà équipés.

De nouveaux sites pourront être autorisés dans des situations exceptionnelles, lorsqu'un besoin réel est démontré et qu'aucune solution moins dommageable ne permet d'y répondre dans de bonnes conditions.

À la fin de la durée de vie d'une installation, son remplacement ne sera pas automatique.

Lorsque les autres capacités du système permettront de réduire le parc éolien terrestre sans accroître les émissions fossiles ni fragiliser l'approvisionnement électrique, cette réduction pourra être engagée.

Les sites concernés devront être remis en état selon les obligations applicables.

L'éolien en mer : poursuivre les projets utiles, sans objectifs automatiques

Les installations en mer peuvent produire des quantités importantes d'électricité.

Mais elles nécessitent des investissements, des raccordements et des infrastructures spécifiques.

Elles peuvent également avoir des conséquences sur les paysages littoraux, les activités maritimes et certains milieux naturels.

Nous poursuivrons les projets déjà engagés selon leurs obligations et leur intérêt réel.

Les nouveaux projets seront conditionnés à la demande d'électricité, au coût complet du système, à la disponibilité du réseau et aux capacités industrielles françaises et européennes.

Nous ne fixerons pas de nouvelles quantités à installer simplement pour atteindre un objectif administratif.

10.4 — Moderniser les réseaux électriques et développer les capacités de stockage

Produire suffisamment ne suffit pas si l'électricité ne peut pas être acheminée

Imaginons qu'une région produise beaucoup d'électricité mais que les lignes disponibles ne permettent pas de l'acheminer vers les consommateurs qui en ont besoin.

La production peut alors être limitée, tandis que d'autres installations doivent être sollicitées ailleurs.

Le réseau électrique est donc aussi important que les centrales et les autres moyens de production.

Or nos besoins évoluent.

L'industrie doit pouvoir s'électrifier.

Les véhicules électriques ont besoin de recharge.

Les pompes à chaleur augmentent certains usages électriques.

De nouvelles installations de production doivent être raccordées.

Nous voulons faire du réseau une infrastructure stratégique nationale.

Moderniser les réseaux sans confondre investissements et dépenses budgétaires

RTE et Enedis prévoient des programmes d'investissement très importants.

RTE a présenté un plan représentant de l'ordre de **100 milliards d'euros à l'horizon 2040**.

Enedis a annoncé environ **96 milliards d'euros d'investissements sur la période 2022-2040**.

Ces montants ne doivent pas être ajoutés automatiquement aux dépenses du budget de l'État.

Il s'agit d'investissements d'opérateurs, financés selon des mécanismes spécifiques, notamment les tarifs d'utilisation des réseaux et l'endettement des entreprises concernées.

Mais ils ont tout de même un coût économique.

Une partie peut se retrouver progressivement dans les tarifs payés par les consommateurs.

Nous voulons donc que ces investissements soient hiérarchisés, contrôlés et adaptés aux besoins réels.

La Commission de régulation de l'énergie devra pouvoir vérifier les coûts, les calendriers et l'utilité des projets.

Mieux utiliser l'électricité lorsqu'elle est abondante

Les besoins électriques varient fortement au cours de la journée.

Mais certains usages peuvent être décalés sans véritable perte de confort.

Un chauffe-eau peut fonctionner pendant une période où l'électricité est abondante.

Une voiture électrique peut être rechargée pendant la nuit ou au moment où une production disponible est importante.

Certaines activités industrielles peuvent également adapter une partie de leur consommation.

Nous voulons développer ces possibilités lorsque leur intérêt économique est démontré.

Les consommateurs devront pouvoir bénéficier d'incitations transparentes, sans obligation générale de modifier leur comportement.

Développer les capacités de stockage utiles

Nous encouragerons les stations de pompage-turbinage, les batteries et les autres solutions permettant d'équilibrer le réseau.

Mais toutes les technologies de stockage ne présentent pas le même intérêt.

Certaines peuvent répondre à des variations très courtes de consommation.

D'autres permettent de déplacer des quantités d'énergie plus importantes sur plusieurs heures.

Nous évaluerons les installations selon leur coût complet, leur durée de vie, leur efficacité et les services réellement apportés au réseau.

Nous étudierons également l'utilisation des batteries de véhicules électriques pour restituer temporairement de l'énergie au réseau lorsque cette solution devient techniquement et économiquement intéressante.

Les investissements devront être engagés selon les besoins effectifs, sans subventionner indistinctement toutes les technologies disponibles.

10.5 — Réduire notre dépendance au pétrole et au gaz

Notre indépendance énergétique reste incomplète

La France dispose d'une production électrique largement décarbonée, mais elle continue à utiliser beaucoup de pétrole et de gaz.

Ces combustibles servent notamment aux transports, au chauffage et à certaines activités industrielles.

Une grande partie doit être importée.

Cette dépendance nous expose aux crises internationales, aux tensions sur les marchés et aux décisions de pays producteurs.

Elle représente également une source importante d'émissions de gaz à effet de serre.

Nous voulons donc réduire progressivement ces besoins en combustibles fossiles.

Électrifier lorsque c'est la meilleure solution

Nous privilégierons l'électricité lorsque son utilisation est techniquement et économiquement pertinente.

C'est notamment le cas de nombreux véhicules légers, du chauffage par pompe à chaleur dans les bâtiments adaptés et de certains procédés industriels.

Mais toutes les activités ne peuvent pas être électrifiées immédiatement.

Certains équipements sont encore récents.

Certaines technologies alternatives restent trop coûteuses ou insuffisamment disponibles.

Certaines utilisations exigent des caractéristiques techniques particulières.

Nous voulons donc organiser une transition réaliste, sans imposer le remplacement prématuré de tous les équipements existants.

Les politiques concernant les véhicules, les transports collectifs et la rénovation des logements seront détaillées dans leurs chapitres respectifs.

Conserver les moyens de secours nécessaires à la sécurité électrique

Une centrale fonctionnant au gaz émet davantage de CO_2 qu'une installation nucléaire, hydroélectrique ou renouvelable bas-carbone.

Mais certaines centrales peuvent encore être nécessaires pour répondre à des besoins exceptionnels, notamment lorsque la demande est forte et que les autres moyens ne suffisent pas.

Nous conserverons les capacités fossiles de secours que RTE juge nécessaires à la sécurité d'approvisionnement.

Elles pourront être retirées lorsque les autres solutions — nucléaire, hydraulique, stockage, flexibilité et interconnexions — pourront réellement les remplacer.

L'objectif est de réduire leur utilisation, pas de fragiliser l'alimentation électrique par une fermeture prématurée.

Réduire progressivement l'utilisation du gaz fossile

La consommation de gaz devra diminuer à mesure que des usages pourront être remplacés par des solutions moins émettrices.

Mais cette réduction devra être coordonnée avec l'évolution des réseaux.

Il ne serait pas rationnel de fermer mécaniquement des infrastructures encore nécessaires à la sécurité énergétique ou à certains usages industriels.

Les réseaux devront pouvoir s'adapter lorsque cela est pertinent à une consommation plus faible, au biométhane ou à d'autres gaz bas-carbone.

Les coûts d'entretien devront être mieux anticipés pour éviter de faire supporter des charges croissantes à un nombre de plus en plus réduit d'utilisateurs.

Réserver le biométhane et l'hydrogène aux usages pertinents

Le biométhane peut remplacer une partie du gaz fossile.

Mais sa production mobilise des matières organiques, des terres et des infrastructures.

Cette ressource restera limitée.

Nous voulons donc la réserver prioritairement aux situations dans lesquelles elle apporte une utilité importante et où l'électrification directe n'est pas la meilleure solution.

La même logique s'appliquera à l'hydrogène bas-carbone.

Il pourra jouer un rôle essentiel dans certaines activités industrielles difficiles à électrifier.

Mais nous ne voulons pas financer massivement des installations d'hydrogène sans disposer de débouchés industriels crédibles.

Les soutiens seront conditionnés à une demande réelle, à des coûts maîtrisés et à une réduction effective des émissions.

Éviter que la transition se traduise par une nouvelle hausse non compensée pour les ménages

Le mécanisme européen ETS2 prévoit d'étendre la tarification du carbone à de nouveaux secteurs, notamment les carburants routiers et les combustibles de chauffage.

Selon les modalités de sa mise en œuvre, cette politique peut entraîner des surcoûts pour les ménages.

Nous voulons défendre au niveau européen une solution permettant de neutraliser le surcoût net pour les ménages français.

Les recettes correspondantes devront être utilisées de manière à financer cette protection, sans créer une nouvelle dépense nationale non couverte.

Cela exigera également de revoir l'articulation avec le Fonds social pour le climat si ses règles empêchent d'atteindre cet objectif.

Nous ne prétendons pas que cette négociation européenne est déjà acquise.

Aucune recette potentielle issue de ce mécanisme ne sera inscrite au financement général du programme avant que ses règles et ses effets soient sécurisés.

Une énergie fiable, disponible et à un coût maîtrisé

La politique énergétique engage la France pour plusieurs décennies.

Un réacteur nucléaire, un barrage, une ligne à haute tension ou une infrastructure gazière ne se décident pas pour quelques années.

Ces investissements exigent de la stabilité, des compétences industrielles et des financements importants.

Nous voulons donc construire notre stratégie autour d'un parc nucléaire sûr et renouvelé, d'une hydroélectricité préservée, de renouvelables sélectionnées selon leur utilité, de réseaux modernisés et d'une réduction progressive des combustibles fossiles.

Les choix seront évalués sur les coûts complets, la sécurité d'approvisionnement, les émissions et leurs conséquences pour les consommateurs.

Nous ne promettons pas une énergie gratuite ni une indépendance immédiate à l'égard de toutes les importations.

Nous voulons en revanche que la France puisse davantage maîtriser son avenir énergétique, protéger son économie contre les crises et disposer d'une électricité compétitive pour les ménages et les entreprises.

L'indépendance énergétique se construit avec des installations capables de produire, des réseaux capables d'acheminer et des prix qui permettent à la fois de consommer et d'investir durablement.

Chapitre 11 — Faciliter l'accès au logement et améliorer l'habitat

Se loger devrait être l'une des choses les plus simples de la vie. Disposer d'un toit, pouvoir s'installer près de son travail, fonder une famille, poursuivre des études ou vieillir dans de bonnes conditions.

Pourtant, pour beaucoup de Français, trouver un logement est devenu une difficulté majeure.

Des jeunes actifs disposant d'un emploi stable ne parviennent pas à louer leur premier appartement. Des familles doivent s'éloigner de leur lieu de travail parce que les logements adaptés à leurs besoins sont trop chers. Des étudiants renoncent à certaines formations faute de pouvoir se loger. Des personnes âgées restent dans des habitations devenues inadaptées à leur situation.

Dans certaines villes, les logements disponibles sont trop rares et les loyers trop élevés. Dans d'autres territoires, des maisons restent vides pendant des années alors que des habitants cherchent à s'installer.

À ces difficultés s'ajoutent celles de la qualité de l'habitat. Certains logements sont mal isolés, difficiles à chauffer en hiver et étouffants en été. D'autres présentent des problèmes d'humidité, de sécurité ou d'insalubrité.

La crise du logement n'a donc pas une cause unique.

Elle résulte à la fois d'une construction insuffisante dans les territoires les plus recherchés, d'un parc immobilier parfois mal utilisé, de difficultés d'accès à la location, d'un logement social qui ne répond pas toujours suffisamment aux besoins et d'un effort de rénovation encore trop lent.

Nous voulons agir sur chacun de ces problèmes.

Mais nous refusons deux solutions de facilité.

La première consisterait à multiplier les aides publiques sans chercher à résoudre les causes des difficultés. Une aide peut être indispensable pour certains ménages. Mais si le nombre de logements disponibles reste insuffisant, elle ne peut pas, à elle seule, faire disparaître la pénurie.

La seconde consisterait à multiplier les obligations imposées aux propriétaires, aux collectivités et aux professionnels sans se préoccuper de leurs conséquences. Une règle destinée à protéger les locataires peut devenir contre-productive si elle conduit à retirer des logements du marché. Une obligation de rénovation peut être justifiée, mais elle ne produira aucun résultat si les propriétaires concernés ne disposent d'aucune solution réaliste pour financer les travaux.

Notre objectif est de permettre à davantage de Français de se loger correctement, à un coût supportable, tout en restaurant la confiance entre les acteurs du logement.

Cela suppose de construire là où les besoins existent, de mieux utiliser les logements disponibles, de rendre le logement social plus équitable, de sécuriser la location et d'améliorer durablement la qualité des habitations.

11.1 — Construire davantage de logements là où les besoins sont les plus importants

Pourquoi construisons-nous insuffisamment là où les Français veulent vivre ?

Lorsqu'une ville attire de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises ou de nouveaux étudiants, les besoins en logements augmentent.

Si les constructions ne suivent pas, les conséquences sont prévisibles.

Les appartements disponibles deviennent plus difficiles à trouver. Les loyers augmentent. Les prix d'achat progressent. Les ménages doivent consacrer une part plus importante de leurs revenus au logement ou s'éloigner des secteurs dans lesquels ils souhaitent vivre.

Une famille peut ainsi être contrainte de s'installer à plusieurs dizaines de kilomètres de son lieu de travail. Elle paiera peut-être moins cher son logement, mais devra supporter des dépenses de transport plus importantes et perdre davantage de temps chaque jour.

La pénurie de logements a également des conséquences économiques.

Une entreprise peut rencontrer des difficultés à recruter parce que ses salariés potentiels ne trouvent pas à se loger à proximité. Un hôpital, un restaurant ou un établissement scolaire peut être confronté au même problème.

Construire davantage ne répond donc pas seulement à une nécessité immobilière. C'est aussi un moyen de faciliter l'emploi, les études et la vie familiale.

Mais tous les territoires français ne connaissent pas la même situation.

Certaines grandes agglomérations manquent cruellement de logements. À l'inverse, des villes ou des communes disposent de logements vacants et connaissent une population stable, voire décroissante.

Imposer partout les mêmes objectifs de construction serait une erreur.

Viser environ 400 000 logements par an, en fonction des besoins réels

Nous voulons que la France retrouve progressivement une capacité de production permettant de tendre vers **environ 400 000 logements par an**.

Cet objectif concerne l'ensemble des logements construits, par les acteurs publics comme privés. Il ne signifie pas que l'État financera directement 400 000 logements chaque année.

Il constitue une ambition nationale de production, qui devra être répartie selon les besoins des territoires.

Nous concentrerons les efforts sur les bassins de vie où la pénurie est démontrée par les prix, les loyers, les listes d'attente, les évolutions démographiques et les besoins économiques.

Les besoins devront également être appréciés selon la population concernée.

Une ville universitaire peut manquer de studios et de petites surfaces. Une commune accueillant de nombreuses familles peut avoir surtout besoin de logements plus grands. Une station touristique ou un territoire agricole peut rencontrer des difficultés spécifiques pour loger les travailleurs saisonniers.

Il faudra également anticiper le vieillissement de la population, qui nécessitera davantage de logements accessibles et adaptés.

Nous voulons une programmation territoriale construite avec les collectivités, sur plusieurs années, pour donner de la visibilité aux professionnels et aux habitants.

Cette programmation devra pouvoir évoluer lorsque les besoins changent.

Notre objectif n'est pas de remplir des quotas administratifs. Il est de construire des logements qui seront réellement utiles et occupés.

Donner aux communes les moyens d'accueillir de nouveaux habitants

Pourquoi certaines communes hésitent-elles à autoriser de nouveaux logements, alors même que la demande est forte ?

Parce que construire ne se résume pas à délivrer un permis.

Lorsque de nouvelles familles arrivent, il faut parfois agrandir une école, adapter les réseaux d'eau, entretenir davantage de voirie, développer les transports ou renforcer certains services.

Les habitants déjà installés peuvent également craindre une dégradation de leur cadre de vie : circulation plus difficile, stationnement insuffisant, disparition d'espaces verts ou densification excessive.

Ces préoccupations ne peuvent pas être simplement balayées au nom de la nécessité de construire.

Nous voulons donc soutenir financièrement les communes qui accueillent effectivement de nouveaux logements, particulièrement lorsque ces constructions répondent à des besoins sociaux importants ou évitent l'étalement urbain.

Le soutien sera lié aux logements réellement livrés, et non simplement au nombre de permis accordés.

Cette distinction est essentielle.

Un permis de construire peut être délivré sans que le chantier commence. Un programme peut être retardé ou abandonné. Il ne serait pas justifié de verser durablement une aide destinée à l'accueil de nouveaux habitants lorsque les logements correspondants n'existent pas.

Les modalités et les montants de ce soutien devront être définis dans l'enveloppe budgétaire retenue, en tenant compte des dépenses réellement supportées par les collectivités.

L'objectif est de mieux faire correspondre l'intérêt général de construire avec les capacités financières des communes.

Construire autrement, sans sacrifier notre cadre de vie

Construire davantage ne signifie pas nécessairement étendre les villes sur les terres agricoles ou les espaces naturels.

De nombreuses possibilités existent déjà à l'intérieur des zones urbanisées.

Des bureaux devenus inutilisés peuvent être transformés en logements. Des friches industrielles peuvent accueillir de nouveaux quartiers. Certains immeubles peuvent être surélevés. Des terrains sous-utilisés peuvent permettre une densification raisonnable.

Nous voulons privilégier ces possibilités, en particulier à proximité des gares, des tramways et des transports collectifs structurants.

Cette orientation présente plusieurs avantages.

Elle permet de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles. Elle facilite l'accès aux transports et aux services. Elle peut également éviter que les ménages soient obligés d'utiliser leur voiture pour chaque déplacement.

Mais ces transformations ne sont pas toujours simples.

Transformer un immeuble de bureaux en logements peut nécessiter des travaux importants. Réhabiliter une friche peut imposer une dépollution coûteuse. Surélever un bâtiment suppose de vérifier sa structure et de respecter les droits des autres occupants.

Nous ne prétendons donc pas que ces opérations pourront remplacer toutes les constructions nouvelles.

Nous voulons simplement qu'elles soient examinées en priorité lorsqu'elles constituent une solution pertinente.

Simplifier les procédures sans supprimer les protections légitimes

La construction souffre également d'une accumulation de règles et de procédures dont les effets ne sont pas toujours suffisamment évalués.

Certaines normes sont indispensables pour garantir la sécurité, l'accessibilité, la qualité des bâtiments ou la protection de l'environnement.

D'autres peuvent être redondantes, excessivement complexes ou disproportionnées au regard de leur bénéfice réel.

Nous voulons stabiliser davantage les règles de construction et éviter d'ajouter de nouvelles obligations substantielles sans avoir préalablement évalué leur coût.

Nous accélérerons également l'instruction des projets et le traitement des contentieux manifestement abusifs.

Mais accélérer ne doit pas signifier priver les riverains de recours légitimes ou autoriser des constructions dangereuses.

Une commune doit pouvoir contester un projet présentant des risques réels. Un habitant doit conserver la possibilité de défendre ses droits.

L'objectif sera de réduire les délais inutiles et l'incertitude, pas de supprimer les contrôles nécessaires.

Développer une offre diversifiée et accessible

Produire davantage de logements ne suffira pas si les constructions nouvelles sont toutes destinées aux ménages les plus aisés.

Nous voulons donc encourager plusieurs formes d'habitat.

Le logement social devra être développé là où les besoins sont les plus importants.

Le logement intermédiaire, dont les loyers se situent entre ceux du parc social et ceux du marché libre, pourra répondre aux difficultés de ménages dont les revenus sont trop élevés pour accéder au logement social mais insuffisants pour louer facilement dans certaines villes.

Nous favoriserons également le bail réel solidaire, qui permet, sous conditions, d'acquérir un logement sans acheter le terrain sur lequel il est construit. La dissociation entre le foncier et le bâti peut réduire le prix d'accès à la propriété, en contrepartie de règles destinées à préserver durablement le caractère abordable du logement.

La production devra enfin tenir compte des situations particulières : petites surfaces pour les étudiants et jeunes actifs, logements familiaux, logements accessibles aux personnes handicapées et habitations adaptées au vieillissement.

Le programme consacré à l'enseignement supérieur prévoit par ailleurs un effort spécifique sur le logement étudiant. Ces réalisations devront être coordonnées avec la politique générale du logement, sans être comptabilisées deux fois.

Nous ne promettons pas que cette politique fera immédiatement baisser tous les loyers ou tous les prix immobiliers.

Les résultats dépendront des territoires, du foncier disponible, des coûts de construction, des conditions de financement et de la vitesse à laquelle les logements seront réellement livrés.

Mais une chose est certaine : nous ne résoudrons pas durablement les pénuries de logements sans construire davantage là où les besoins sont les plus forts.

11.2 — Remettre sur le marché les logements vacants et encadrer les locations touristiques

Pourquoi certains logements restent-ils vides alors que d'autres personnes cherchent à se loger ?

Un appartement peut rester inoccupé pendant plusieurs mois pour des raisons parfaitement légitimes.

Son propriétaire effectue des travaux. Il cherche un acheteur. Une succession est en cours. Un changement de locataire nécessite un délai.

Cette vacance temporaire fait partie du fonctionnement normal du marché immobilier.

Mais il existe également des logements qui restent vides pendant des années, y compris dans des villes où la demande est très forte.

Les raisons sont diverses.

Certains propriétaires ne disposent pas des moyens nécessaires pour rénover leur bien. D'autres redoutent les impayés ou des procédures longues en cas de litige. Certains logements sont bloqués par des désaccords familiaux ou des difficultés de copropriété.

Il peut aussi exister des situations dans lesquelles un propriétaire conserve volontairement un logement inoccupé, sans raison sérieuse, alors qu'il pourrait être utilisé.

Toutes ces situations ne doivent pas être traitées de la même manière.

Taxer plus lourdement un propriétaire qui ne peut pas financer une rénovation indispensable ne fera pas nécessairement réapparaître son logement sur le marché.

À l'inverse, laisser durablement vide un logement habitable dans un territoire confronté à une forte pénurie peut poser un problème collectif.

Aider d'abord les propriétaires à remettre leur logement sur le marché

Notre première réponse sera de faciliter la remise en location.

Lorsqu'un logement est vacant en raison de travaux, nous voulons mobiliser les dispositifs d'accompagnement et de financement existants pour permettre sa rénovation.

Lorsqu'un propriétaire hésite à louer par crainte des impayés, la garantie locative présentée dans la section suivante consacrée aux relations entre propriétaires et locataires pourra contribuer à le rassurer.

Lorsqu'un bien est immobilisé par une difficulté administrative ou une copropriété, il faudra favoriser la résolution concrète du problème.

Cette approche ne signifie pas que chaque logement vacant bénéficiera d'une nouvelle subvention.

Les soutiens devront être ciblés sur les situations dans lesquelles une intervention permet réellement de remettre un logement durablement sur le marché, avec un coût proportionné au résultat attendu.

Nous conserverons notamment les règles existantes permettant de déduire certaines dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration des revenus fonciers, ainsi que le cadre du déficit foncier.

Ces mécanismes contribuent à encourager l'entretien des logements proposés à la location.

Taxer la rétention injustifiée, sans punir les situations légitimes

La fiscalité applicable aux logements vacants évoluera dans le cadre du droit entrant en vigueur en 2027.

Nous prendrons ce cadre comme point de départ, sans créer une nouvelle taxe nationale supplémentaire.

Notre priorité sera de rendre effective et équitable la taxation de la vacance durable et injustifiée dans les territoires où la pénurie de logements est réelle.

Il faudra donc distinguer clairement un logement volontairement laissé vide d'un logement temporairement indisponible.

Une succession réellement en cours, des travaux nécessaires, une impossibilité technique, une démarche sérieuse de vente ou une situation personnelle particulièrement difficile doivent pouvoir être pris en compte.

L'objectif n'est pas de punir la propriété.

Il est d'éviter que des logements durablement habitables et inutilisés soient soustraits sans justification à des marchés déjà très tendus.

Nous évaluerons les effets du dispositif existant avant d'envisager une nouvelle évolution.

Aucune recette fiscale supplémentaire n'est anticipée dans notre programme au titre de cette politique.

Et lorsqu'un logement revient effectivement sur le marché, l'objectif premier est qu'il soit occupé, non qu'il continue à produire des recettes de taxation de la vacance.

Encadrer les locations touristiques là où elles déséquilibrent le logement permanent

Les locations touristiques de courte durée répondent à une demande réelle.

Elles permettent à des particuliers de louer ponctuellement leur logement et contribuent à l'activité touristique de nombreux territoires.

Elles peuvent également apporter un revenu complémentaire utile à certains ménages.

Nous ne voulons donc pas les interdire de manière générale.

Mais leur développement peut poser un problème lorsque des logements auparavant destinés à des habitants permanents deviennent des hébergements touristiques exploités presque toute l'année.

Dans certains quartiers, cette transformation réduit l'offre locative disponible pour les résidents.

Un salarié peut alors rencontrer des difficultés à vivre près de son emploi. Un étudiant peut être confronté à une pénurie de studios. Des habitants permanents peuvent progressivement quitter un quartier devenu trop coûteux.

La question n'est donc pas d'opposer systématiquement tourisme et logement.

Il faut identifier les lieux où les deux usages entrent réellement en concurrence.

Nous permettrons aux collectivités concernées d'utiliser des outils de régulation renforcés, pouvant aller jusqu'à des restrictions importantes des locations touristiques dans les quartiers où leur concentration menace effectivement le logement permanent.

Ces restrictions devront reposer sur des critères objectifs, être proportionnées et respecter le cadre juridique applicable.

En revanche, une commune rurale disposant de nombreux logements disponibles n'a pas nécessairement besoin des mêmes règles qu'un quartier très touristique d'une grande ville.

Il n'y aura pas d'interdiction nationale uniforme.

Rendre les contrôles réellement applicables

Une règle ne sert pas à grand-chose si personne ne peut vérifier qu'elle est respectée.

Les collectivités doivent donc pouvoir disposer des informations nécessaires pour contrôler les locations soumises à enregistrement, les durées autorisées et le respect des obligations applicables.

Nous voulons améliorer l'utilisation et le partage des données légalement disponibles, notamment entre les collectivités et l'administration fiscale.

Cette coopération devra respecter les règles de protection des données personnelles.

Elle permettra de mieux distinguer les particuliers qui louent occasionnellement leur résidence des activités commerciales intensives soumises à des obligations différentes.

Nous maintenons également le principe d'une fiscalité qui rende la location résidentielle de longue durée plus attractive lorsque celle-ci est directement concurrencée par la location touristique.

Les paramètres fiscaux précis devront cependant être établis après évaluation des réformes récentes, afin de ne pas ajouter sans justification une nouvelle couche de taxation.

Les dispositifs immobiliers antérieurs, comme les investissements Pinel, Duflot, Scellier ou Denormandie, conserveront les droits légalement acquis et suivront leurs échéances normales.

Nous ne prévoyons pas de prolonger automatiquement les dispositifs temporaires arrivant à leur terme, notamment Loc'Avantages, sans évaluation préalable de leur efficacité.

Notre priorité est simple : les logements doivent pouvoir être utilisés, entretenus et loués dans de bonnes conditions. Et dans les territoires où ils sont rares, le logement permanent doit pouvoir être effectivement protégé.

11.3 — Réformer le logement social pour garantir des attributions transparentes et équitables

Un logement social doit répondre à un besoin, pas à une situation figée

Le logement social joue un rôle essentiel.

Il permet à des ménages qui ne peuvent pas supporter les loyers du marché privé d'accéder à une habitation adaptée à leurs ressources.

Pour de nombreuses familles, il représente une condition indispensable de stabilité.

Mais le fonctionnement du parc social soulève également des questions d'équité.

Certaines personnes attendent très longtemps avant d'obtenir un logement. D'autres ne comprennent pas pourquoi leur demande n'aboutit pas alors qu'elles connaissent des situations difficiles.

Pendant ce temps, des ménages occupent parfois depuis de nombreuses années un logement dont la taille ou les conditions d'occupation ne correspondent plus à leur situation.

Cela ne signifie pas que ces ménages se comportent mal.

Une famille peut avoir obtenu un grand logement lorsque ses enfants étaient jeunes. Vingt ans plus tard, les enfants sont partis, mais leurs parents sont toujours dans le même appartement.

De même, un ménage dont les revenus ont progressé peut continuer à vivre dans un logement social qui lui avait été attribué lorsqu'il rencontrait davantage de difficultés.

Ces évolutions sont normales.

La question est de savoir comment les prendre en compte sans traiter les habitants comme de simples dossiers administratifs.

Nous voulons un logement social qui protège réellement ceux qui en ont besoin, mais qui soit aussi capable de s'adapter aux changements de situation.

Rendre les attributions compréhensibles grâce à un barème public

Obtenir un logement social ne devrait pas donner l'impression de dépendre de décisions incompréhensibles.

Nous instaurerons un système d'attribution reposant sur un barème public par points.

Ce barème prendra en compte des critères objectifs, notamment l'urgence sociale, la situation de handicap, la composition familiale, l'ancienneté de la demande et les liens réels avec le territoire concerné.

Prenons deux situations.

Une famille avec plusieurs enfants vivant dans un logement manifestement trop petit peut présenter un besoin urgent de relogement.

Une personne handicapée occupant un appartement inaccessible peut également se trouver dans une situation prioritaire.

Ces besoins doivent pouvoir être reconnus à partir de critères explicites et vérifiables.

Le barème ne supprimera pas toute appréciation individuelle. Certaines situations nécessiteront toujours un examen humain.

Mais les décisions devront être motivées, compréhensibles et contrôlables.

Les demandeurs devront pouvoir connaître les critères appliqués à leur dossier, comprendre les raisons d'une décision et disposer de voies de contestation accessibles.

Cette transparence contribuera également à prévenir les interventions arbitraires, les passe-droits et les discriminations.

Elle devra respecter les priorités légales ainsi que les règles applicables au séjour et à l'accès au logement social, dont les évolutions sont traitées dans notre politique d'immigration et d'intégration.

Nous ne créerons pas de priorité générale fondée sur la nationalité ou sur des critères discriminatoires. L'ancienneté de résidence régulière, l'activité et l'ancrage territorial devront être appréciés dans un cadre juridiquement sécurisé, avec les protections et exceptions nécessaires.

Réexaminer les situations sans instaurer d'expulsions automatiques

L'attribution d'un logement social ne doit pas interdire tout réexamen ultérieur de la situation du ménage.

Nous voulons donc que l'adéquation entre le logement occupé, les revenus du foyer et sa composition puisse être régulièrement réévaluée.

Cela ne signifie pas qu'une personne qui commence à mieux gagner sa vie sera immédiatement obligée de quitter son appartement.

Une progression professionnelle peut être fragile. Des revenus élevés pendant une seule année ne constituent pas nécessairement une amélioration durable.

Nous privilégierons donc des règles progressives, fondées sur des dépassements importants et persistants des plafonds de ressources.

Lorsque les revenus deviennent durablement très supérieurs aux conditions normales d'accès au logement social, le surloyer pourra augmenter progressivement.

Pour les dépassements les plus importants, il pourra rapprocher le coût du logement de celui du logement intermédiaire.

Le ménage pourra alors être accompagné vers une solution intermédiaire ou privée adaptée.

Cette évolution répond à un principe d'équité.

Le logement social mobilise des moyens et des avantages destinés à aider les ménages qui ne peuvent pas se loger normalement sur le marché.

Lorsque la situation financière d'un occupant s'améliore très fortement et durablement, il est légitime que sa contribution évolue.

Mais cette réforme ne doit pas devenir une mécanique aveugle.

Nous protégerons particulièrement les personnes âgées, handicapées ou dépendantes, ainsi que les situations familiales vulnérables.

Il n'y aura pas d'expulsion automatique au seul motif d'un dépassement des plafonds de revenus.

Favoriser une meilleure utilisation des logements disponibles

La question de la taille des logements mérite également d'être examinée.

Lorsqu'un grand logement familial n'est plus occupé que par une seule personne, il peut sembler logique de proposer un appartement plus petit, afin de permettre à une famille nombreuse d'accéder au premier.

Mais cette logique ne doit pas ignorer la dimension humaine du logement.

Un appartement peut être occupé depuis plusieurs décennies. Ses habitants y ont leurs souvenirs, leurs habitudes, leurs voisins et parfois leurs proches aidants à proximité.

Un déménagement peut aussi être particulièrement difficile pour une personne âgée ou malade.

Nous voulons donc favoriser une mobilité accompagnée, et non une mobilité imposée sans garanties.

En cas de sous-occupation manifeste, le bailleur pourra proposer un logement plus adapté à la nouvelle composition du ménage.

Mais cette proposition devra tenir compte de la qualité du nouveau logement, de sa proximité, des besoins de santé, du handicap et des attaches territoriales.

Le déménagement devra être pris en charge dans le cadre du dispositif.

Une personne ne devra pas être contrainte de quitter un logement adapté pour un autre logement dégradé, éloigné de ses proches ou incompatible avec sa situation.

Et le refus d'une proposition manifestement inadaptée ne pourra pas déclencher une expulsion automatique.

Le nombre et les caractéristiques des propositions nécessaires, ainsi que les protections particulières, devront être précisés juridiquement avant la mise en œuvre.

Construire un parc social mieux adapté aux besoins

Une meilleure rotation des logements ne peut pas résoudre tous les problèmes.

Il faut également construire les bons types de logements.

Dans certaines villes, la demande porte surtout sur de petites surfaces destinées aux personnes seules, aux jeunes actifs ou aux personnes âgées.

Dans d'autres territoires, les familles peinent à trouver des appartements suffisamment grands.

Nous voulons donc adapter la production du logement social aux besoins réels, plutôt que reproduire partout les mêmes modèles.

Les nouvelles constructions devront également mieux intégrer le vieillissement et le handicap.

Un logement accessible peut permettre à une personne de rester autonome beaucoup plus longtemps.

Nous favoriserons enfin la présence de logements sociaux et intermédiaires à proximité des transports, des emplois et des services.

Cette politique devra être financée dans l'effort général consacré à la construction et au logement social. Nous ne lui attribuons pas une économie budgétaire fictive liée à une supposée diminution des aides au logement ou à une rotation plus rapide des occupants.

Nous maintiendrons les régimes fiscaux spécifiques nécessaires aux opérations éligibles de logement social, ainsi que le cadre fiscal du logement locatif intermédiaire et des organismes HLM.

Le logement social doit rester une protection durable. Mais cette protection doit aussi être organisée avec suffisamment de transparence et d'équité pour que les ménages qui en ont le plus besoin puissent réellement y accéder.

11.4 — Sécuriser les relations entre propriétaires et locataires

Pourquoi est-il parfois si difficile de louer un logement ?

Trouver un logement dans le parc privé peut devenir un véritable parcours du combattant.

Un propriétaire demande des justificatifs de revenus, des bulletins de salaire, un contrat de travail et parfois plusieurs garanties.

Un candidat en CDI peut être préféré à une personne en CDD, à un indépendant, à un étudiant ou à un salarié qui commence un nouvel emploi.

Pourtant, ces personnes ne sont pas nécessairement de mauvais payeurs.

Elles présentent simplement un profil que certains propriétaires considèrent comme plus risqué.

Cette méfiance a des conséquences concrètes.

Un jeune qui vient d'être recruté peut avoir besoin d'un logement avant même de recevoir ses premiers bulletins de salaire. Une personne en reconversion peut disposer d'une situation financière saine sans correspondre aux critères habituels. Un indépendant peut percevoir des revenus réguliers mais variables.

De leur côté, les propriétaires ont également des inquiétudes légitimes.

Pour un petit bailleur, un appartement peut représenter une part importante de son patrimoine et de ses revenus.

Lorsqu'un locataire cesse de payer, les conséquences peuvent être lourdes, notamment si le propriétaire doit lui-même rembourser un emprunt.

Il ne serait donc pas juste d'opposer systématiquement les propriétaires et les locataires.

Les uns ont besoin de pouvoir accéder à un logement. Les autres ont besoin de pouvoir louer sans prendre un risque disproportionné.

Nous voulons restaurer la confiance entre les deux, en protégeant le locataire de bonne foi et en garantissant au propriétaire le respect effectif de ses droits.

Étendre progressivement la garantie locative

La France dispose déjà de mécanismes de garantie locative, notamment Visale.

Nous voulons nous appuyer sur ces outils existants pour étendre progressivement la protection contre les impayés et faciliter l'accès au marché locatif.

La priorité sera donnée aux publics pour lesquels les difficultés de garantie constituent un véritable obstacle : jeunes, ménages modestes, salariés aux parcours professionnels discontinus, personnes en reconversion ou reprenant un emploi.

Pour les autres profils, une couverture optionnelle, éventuellement assortie d'une cotisation adaptée, pourra être organisée selon les paramètres financiers retenus.

Nous ne proposons pas de créer une nouvelle plateforme nationale qui viendrait concurrencer les dispositifs existants.

L'objectif sera d'élargir progressivement une protection efficace, en simplifiant son utilisation pour les propriétaires et les locataires.

Concrètement, lorsqu'un logement bénéficie d'une garantie et qu'un impayé couvert survient, le propriétaire doit pouvoir être indemnisé rapidement selon des règles claires.

Il ne doit pas être obligé de supporter seul pendant une longue période les conséquences d'une difficulté dont la couverture a précisément été prévue.

En contrepartie, la garantie ne doit pas devenir un mécanisme dans lequel tous les impayés seraient définitivement supportés par la collectivité.

La possibilité de recouvrer les sommes dues restera nécessaire, selon la situation réelle du locataire.

Les plafonds, la durée de couverture, les conditions d'éligibilité, les cotisations éventuelles et les réserves financières devront être calculés avant le déploiement.

Le coût d'une garantie ne se résume pas au montant total des loyers théoriquement couverts. Il dépend des impayés effectifs, des remboursements et des frais de fonctionnement.

Nous ne présenterons donc pas une garantie de plusieurs milliards d'euros comme une dépense publique équivalente.

Distinguer l'accident de la vie de la mauvaise foi

Tous les impayés ne se ressemblent pas.

Une personne peut perdre son emploi, se séparer de son conjoint, subir une maladie ou connaître une chute brutale de revenus.

Dans ces situations, un retard de paiement peut être le début d'une difficulté temporaire.

Mais un impayé peut aussi devenir durable et révéler une impossibilité de payer le loyer demandé.

Enfin, certaines situations relèvent de la mauvaise foi : un locataire disposant des moyens nécessaires refuse volontairement de payer, dissimule ses ressources ou organise son insolvabilité.

Ces trois situations ne doivent pas recevoir automatiquement la même réponse.

Nous voulons organiser une intervention rapide dès qu'un impayé sérieux révèle un risque de rupture durable.

Un examen de la situation permettra de rechercher une solution adaptée.

Lorsqu'un ménage rencontre une difficulté temporaire, un échéancier réaliste ou un accompagnement peut permettre d'éviter une expulsion.

Lorsqu'une dette devient structurellement impossible à rembourser, il faut pouvoir rechercher une solution de logement compatible avec les ressources du ménage.

Et lorsqu'un locataire refuse durablement de respecter ses obligations malgré une capacité réelle de paiement, les procédures doivent permettre de faire effectivement appliquer le droit.

La garantie locative n'a pas vocation à rendre le paiement du loyer facultatif.

Lorsqu'un maintien dans les lieux est envisagé, il doit reposer, si la situation le permet, sur la reprise du paiement du loyer courant et sur un plan crédible pour traiter la dette.

Des décisions de justice qui doivent être exécutées

Il est indispensable que les litiges entre propriétaires et locataires puissent être examinés dans des délais raisonnables.

Une procédure excessivement longue peut aggraver la dette du locataire tout en augmentant la perte du propriétaire.

Nous voulons donc améliorer la rapidité du traitement des litiges et l'exécution effective des décisions de justice.

Les garanties judiciaires et les possibilités de recours devront être préservées.

Mais une décision définitive ne doit pas devenir pratiquement impossible à appliquer.

Lorsque la mauvaise foi est établie, ou que le maintien dans le logement n'est manifestement plus possible malgré les solutions recherchées, les décisions d'expulsion légalement prononcées devront être exécutées.

Cette orientation s'inscrit dans notre réforme plus générale de la justice civile. Elle ne nécessite pas de créer une seconde procédure judiciaire autonome financée par le logement.

Les délais précis devront être sécurisés juridiquement, afin d'accélérer les procédures sans supprimer les protections indispensables.

La solidarité nationale ne doit pas reposer sur un seul propriétaire

Il existe des situations dans lesquelles une expulsion légalement justifiée doit être différée pour des raisons humaines.

Une famille peut être confrontée à une vulnérabilité particulièrement grave. Une solution de relogement peut nécessiter un délai supplémentaire. La période hivernale peut justifier des protections spécifiques.

Nous maintiendrons la protection hivernale des ménages vulnérables, tout en organisant effectivement la recherche d'une solution adaptée.

Mais lorsqu'une décision d'expulsion définitive ne peut pas être exécutée parce que l'État décide d'en différer l'application au nom de la solidarité collective, il n'est pas normal que le propriétaire en supporte seul le coût.

Nous voulons rendre effective l'indemnisation du bailleur dans les conditions prévues par la loi.

La solidarité doit être assumée collectivement lorsqu'elle résulte d'une décision publique.

Cela ne signifie pas que toute expulsion devra être immédiate, ni que toute situation difficile donnera automatiquement lieu à une indemnisation intégrale.

Il faudra concilier les droits du propriétaire, la protection des personnes vulnérables et les exigences de la justice.

Cette réforme devra également contribuer à réduire les discriminations indirectes liées au profil financier des candidats à la location.

Un propriétaire doit pouvoir vérifier objectivement la solvabilité d'un candidat. Mais il ne peut pas utiliser de critères discriminatoires interdits par la loi.

Les contrôles nécessaires relèveront des dispositifs généraux de lutte contre les discriminations.

Nous voulons un marché locatif dans lequel il soit plus facile de louer un logement et moins risqué de le mettre en location, sans faire disparaître les responsabilités de chacun.

11.5 — Accélérer la rénovation des logements et améliorer le confort d'été

Un logement doit protéger du froid, mais aussi de la chaleur

Pendant longtemps, la rénovation énergétique des logements a principalement été présentée comme un moyen de réduire les dépenses de chauffage.

Cet objectif demeure essentiel.

Un logement mal isolé peut imposer à ses occupants des factures élevées, tout en restant difficile à chauffer correctement.

Pour un ménage modeste, cette situation peut conduire à réduire le chauffage, à vivre dans une température insuffisante ou à renoncer à d'autres dépenses nécessaires.

Mais un autre problème prend une importance croissante : la chaleur estivale.

Un appartement situé sous les toits, exposé au soleil et mal ventilé peut devenir particulièrement inconfortable pendant une canicule.

Cette situation peut même être dangereuse pour les personnes âgées, les nourrissons ou les personnes souffrant de certaines maladies.

Nous voulons donc faire évoluer notre politique de rénovation.

Il ne suffit plus de se demander combien un logement consomme pour être chauffé.

Il faut également se demander s'il permet de vivre convenablement pendant les périodes de forte chaleur.

Maintenir la sortie progressive des logements les plus énergivores

Nous maintiendrons le calendrier de sortie progressive du marché locatif des logements les moins performants sur le plan énergétique.

Les logements classés G sont déjà concernés par les restrictions de location. Le calendrier prévoit leur extension aux logements F en 2028, puis aux logements E en 2034.

Ce calendrier poursuit un objectif légitime : éviter que des personnes soient durablement contraintes de vivre dans des logements très énergivores, sans possibilité d'amélioration.

Mais il soulève également des difficultés pratiques.

Un propriétaire peut avoir besoin de financer des travaux importants. Une copropriété peut devoir prendre des décisions collectives. Certains immeubles présentent des contraintes architecturales ou techniques particulières.

Nous ne voulons pas que ces difficultés aboutissent à un retrait massif de logements du marché, aggravant encore les pénuries.

Nous prévoyons donc des possibilités d'aménagement temporaire lorsque le propriétaire a réellement engagé les démarches nécessaires ou lorsqu'un blocage technique démontré empêche momentanément la réalisation des travaux.

Ces aménagements devront être limités, justifiés et accompagnés d'un calendrier précis.

Ils ne devront pas devenir un moyen permanent de contourner les obligations.

Le principe reste celui d'une amélioration effective de la qualité des logements.

Concentrer les aides sur les rénovations les plus utiles

Les moyens publics consacrés à la rénovation doivent être utilisés là où ils produisent les résultats les plus importants.

Nous donnerons donc la priorité aux logements les plus énergivores, en particulier les classes F et G, ainsi qu'aux ménages qui disposent des ressources les plus limitées.

Nous privilégierons également les rénovations capables d'améliorer réellement la performance globale du logement.

Remplacer un équipement peut être utile. Mais si les murs, la toiture ou les fenêtres présentent des défauts importants, un changement isolé peut ne produire qu'une amélioration limitée.

Dans certains cas, une rénovation complète et bien conçue sera plus efficace qu'une succession de petits travaux mal coordonnés.

Les copropriétés dégradées devront faire l'objet d'une attention particulière, parce que les décisions collectives et les difficultés financières de certains copropriétaires peuvent bloquer des travaux utiles à tous.

Les propriétaires bailleurs qui s'engagent à conserver durablement leur logement en location résidentielle pourront également être prioritaires pour les dispositifs appropriés.

Cette condition permettra de mieux relier l'aide publique à l'objectif de maintien des logements sur le marché permanent.

Nous ne proposons pas une aide identique pour tous les travaux et tous les propriétaires.

Le soutien public doit dépendre de la performance attendue, de la situation financière des bénéficiaires et de l'utilité réelle de la rénovation.

Permettre aux ménages de financer le reste à charge

Une aide annoncée ne sert à rien lorsque le ménage ne peut pas payer la partie des travaux qui reste à sa charge.

Prenons l'exemple d'un propriétaire dont le logement nécessite une rénovation importante.

Même si une aide publique couvre une part substantielle du coût, il peut rester une somme trop élevée pour son épargne.

Les difficultés peuvent être encore plus importantes lorsque le ménage ne peut pas obtenir un crédit bancaire classique.

Nous voulons donc mieux utiliser les avances, les prêts à taux zéro et les financements de longue durée déjà existants ou pouvant être adaptés.

Dans les situations appropriées, le remboursement d'une partie du financement pourra être différé jusqu'à la vente du logement ou à la succession, selon des règles à définir.

Cette solution peut permettre à des propriétaires disposant de revenus modestes mais possédant leur résidence de réaliser les travaux nécessaires sans supporter immédiatement des mensualités incompatibles avec leur budget.

Mais elle implique une dette future.

Elle devra donc être expliquée clairement et encadrée, notamment pour protéger les ménages vulnérables et éviter des engagements financiers mal compris.

L'ensemble des outils devra être coordonné avec MaPrimeRénov', les certificats d'économie d'énergie et les prêts existants.

Nous ne voulons pas additionner des dispositifs qui financeraient plusieurs fois les mêmes dépenses.

Faire du confort d'été une véritable priorité

La rénovation ne doit pas systématiquement conduire à installer davantage de climatisations.

Dans de nombreux logements, des solutions plus simples peuvent limiter fortement les températures estivales.

Des protections solaires extérieures empêchent les rayons du soleil de réchauffer directement les pièces. Une bonne isolation des toitures réduit les apports de chaleur. Une ventilation adaptée peut faciliter le rafraîchissement nocturne. Des ventilateurs peuvent améliorer le confort avec une consommation électrique limitée.

Dans certains bâtiments, des toitures claires ou la végétalisation peuvent également contribuer à réduire la chaleur.

Nous voulons que ces solutions soient davantage prises en compte dans les diagnostics, les conseils et les aides à la rénovation.

L'information relative au confort d'été devra aussi être rendue plus visible pour les candidats à la location ou à l'achat.

Il est légitime de connaître les performances hivernales d'un logement. Il doit progressivement devenir tout aussi normal de connaître ses risques de surchauffe.

Nous prévoyons également, après accompagnement et possibilité réelle de financement, une obligation progressive de traitement des logements présentant des situations de chaleur extrême.

Mais la définition technique de ces situations et le calendrier précis des obligations devront être établis avant leur application.

Nous ne voulons pas imposer une nouvelle obligation générale sans méthode fiable pour identifier les logements concernés.

La politique du logement devra enfin être articulée avec l'adaptation des villes : arbres, îlots de fraîcheur, désimperméabilisation et aménagements permettant de limiter les températures dans les espaces urbains.

Ces actions relèvent aussi de notre politique environnementale et ne devront pas faire l'objet de financements comptés plusieurs fois.

Lutter contre les fraudes et les rénovations inefficaces

La rénovation énergétique mobilise des sommes importantes et attire parfois des entreprises ou des intermédiaires peu scrupuleux.

Des ménages peuvent être démarchés agressivement, recevoir des conseils trompeurs ou payer des travaux dont la qualité ne correspond pas aux promesses.

Des aides peuvent également être obtenues sur la base de dossiers irréguliers.

Nous renforcerons les contrôles des entreprises, des audits énergétiques et des travaux réalisés.

Pour les aides importantes, nous voulons privilégier des paiements échelonnés, liés à la vérification des étapes et à la réalité des prestations.

Les sommes indûment perçues devront être récupérées lorsque des fraudes sont établies.

Mais nous ne comptabiliserons pas comme recette garantie les montants théoriques de fraude qui pourraient être détectés.

L'objectif principal est de protéger les ménages et de faire en sorte que l'argent consacré à la rénovation finance des travaux réellement efficaces.

Une conséquence fiscale que nous assumons

Notre programme comporte également un choix fiscal important concernant les travaux dans les logements.

Nous supprimerons le taux réduit de TVA de 10 % applicable aux travaux ordinaires concernés, pour leur appliquer le taux normal.

En parallèle, nous conserverons le taux de 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique qui y sont éligibles.

Cette distinction correspond à notre choix de préserver une incitation spécifique aux travaux permettant de réduire durablement les consommations d'énergie.

Mais nous ne devons pas dissimuler la conséquence de la réforme.

Les travaux ordinaires concernés pourront coûter plus cher aux propriétaires, y compris lorsqu'ils sont nécessaires à l'entretien du logement.

Cette augmentation pourra également avoir des effets sur l'activité des entreprises du bâtiment ou sur le risque de travail non déclaré.

Ces conséquences devront être suivies dans l'évaluation de notre réforme fiscale, présentée au chapitre consacré aux finances publiques.

Nous faisons ce choix dans le cadre du redressement budgétaire général, et non parce que les travaux ordinaires seraient inutiles.

Notre objectif reste de rendre les logements plus confortables, moins énergivores et mieux adaptés au climat, en concentrant les moyens publics sur les rénovations qui apportent les bénéfices les plus importants.

11.6 — Lutter contre le mal-logement, l'habitat indigne et le sans-abrisme

Mettre un toit à disposition ne suffit pas toujours

Le sans-abrisme est l'une des formes les plus graves de l'exclusion.

Mais il ne concerne pas uniquement les personnes que l'on voit dormir dans la rue.

Certaines vivent durablement dans des hébergements d'urgence, passent d'un dispositif à un autre ou ne disposent jamais d'un lieu stable dans lequel reconstruire leur vie.

Ces situations rendent presque tout plus difficile.

Chercher un emploi, conserver ses papiers, suivre un traitement médical, maintenir des liens familiaux ou effectuer des démarches administratives devient beaucoup plus compliqué lorsque l'on ne sait pas où l'on dormira quelques jours plus tard.

L'hébergement d'urgence est indispensable.

Lorsqu'une personne se retrouve à la rue, elle doit pouvoir être protégée, notamment lorsqu'elle est particulièrement vulnérable.

Mais l'urgence ne devrait pas devenir une situation permanente.

Nous voulons donc renforcer une orientation déjà engagée en France : le **Logement d'abord**.

Faire du logement stable la solution recherchée chaque fois que possible

Le principe est simple.

Lorsqu'une personne peut accéder à un logement stable avec un accompagnement adapté, il est souvent préférable de lui proposer cette solution plutôt que de prolonger indéfiniment son séjour dans des structures temporaires.

La stabilité du logement peut faciliter les démarches de santé, d'insertion professionnelle et de reconstruction personnelle.

Nous voulons donc nous appuyer davantage sur les dispositifs existants : intermédiation locative, pensions de famille, résidences sociales et logements sociaux adaptés.

L'intermédiation locative permet notamment à un organisme de sécuriser la relation entre un propriétaire et une personne qui rencontrerait des difficultés à louer directement.

Les pensions de famille et certaines résidences sociales offrent des solutions plus adaptées à des personnes ayant besoin d'un environnement stable et d'un accompagnement régulier.

Ces outils ne doivent pas être considérés comme des réponses identiques à toutes les situations.

Une personne dont la principale difficulté est la perte de son logement ne présente pas nécessairement les mêmes besoins qu'une autre souffrant de troubles psychiatriques sévères, d'addictions ou d'une perte d'autonomie importante.

Nous voulons donc adapter l'accompagnement aux situations individuelles.

Et nous ne conditionnerons pas systématiquement l'accès à un logement à la résolution préalable de toutes les difficultés de la personne.

Dans de nombreux cas, disposer d'un lieu stable est précisément ce qui permet de commencer à les résoudre.

Transformer progressivement l'hébergement d'urgence sans abandonner ceux qui en ont besoin

Notre objectif est de réduire les situations dans lesquelles des personnes restent pendant de longues périodes dans des hébergements conçus pour être provisoires.

Nous voulons réorienter progressivement une partie des efforts vers des solutions plus stables lorsque cela est pertinent.

Cette évolution peut nécessiter des investissements initiaux.

Il faut disposer de logements adaptés, organiser leur gestion, financer l'accompagnement et coordonner les interventions sociales.

Elle ne produira donc pas automatiquement des économies immédiates.

Il serait notamment trompeur de considérer qu'une place d'hébergement transformée en logement stable représente immédiatement une dépense économisée.

Les coûts de transition existent. Certains publics continueront à avoir besoin d'un hébergement spécialisé. Et une politique plus efficace peut, dans un premier temps, faire apparaître des besoins auparavant insuffisamment pris en charge.

Nous ne comptabiliserons donc aucune économie sur l'hébergement hôtelier avant qu'elle soit réellement constatée.

Les transformations seront organisées progressivement, avec les collectivités, les associations, les bailleurs et les services compétents, dans les enveloppes financières effectivement disponibles.

Nous ne prévoyons pas de créer un nouvel opérateur national lorsque les structures existantes peuvent assurer les missions nécessaires.

Prévoir des réponses adaptées aux situations les plus complexes

Le logement stable constitue souvent une condition nécessaire pour sortir de l'exclusion.

Mais il ne suffit pas toujours.

Certaines personnes ont besoin d'un suivi psychiatrique régulier, d'un accompagnement pour une addiction ou d'une aide importante dans les gestes de la vie quotidienne.

D'autres sortent de l'hôpital, de prison, d'un établissement de protection de l'enfance ou d'une situation de violences familiales.

Pour ces personnes, proposer simplement les clés d'un appartement sans organiser l'accompagnement peut conduire à un nouvel échec.

Nous voulons donc que les politiques du logement, de santé, de justice et de protection sociale soient mieux coordonnées.

Les réponses spécialisées devront relever des services et des budgets compétents.

Il ne serait pas cohérent de financer à nouveau, au titre du logement, un accompagnement médical ou social déjà prévu dans les chapitres consacrés à la santé, au handicap ou à la protection de l'enfance.

Notre objectif n'est pas de multiplier les dispositifs.

Il est de faire en sorte qu'une personne ne soit pas abandonnée entre plusieurs administrations au motif que ses difficultés relèvent de compétences différentes.

Agir plus vite contre les logements dangereux et insalubres

Le mal-logement ne se limite pas à l'absence de logement.

Des personnes vivent parfois dans des habitations présentant des risques importants : installations électriques dangereuses, infiltrations, humidité persistante, équipements sanitaires défaillants ou locaux impropres à l'habitation.

Ces situations peuvent avoir des conséquences graves sur la santé et la sécurité.

Les pouvoirs publics disposent déjà de moyens juridiques pour intervenir.

Mais les procédures peuvent être longues et complexes. Les responsabilités sont parfois difficiles à établir. Certains propriétaires ne réalisent pas les travaux imposés.

Nous voulons rendre les interventions plus rapides et plus effectives lorsqu'un logement présente réellement un danger pour ses occupants.

Les autorités compétentes devront pouvoir utiliser pleinement les outils existants de contrôle, de mise en sécurité et de travaux d'office.

Lorsque les conditions légales sont réunies, les travaux nécessaires pourront être réalisés aux frais du propriétaire défaillant.

La protection et, si nécessaire, le relogement des occupants devront être assurés.

Mais nous devons aussi distinguer les situations.

Un propriétaire qui refuse délibérément de supprimer un danger grave ne peut pas être traité comme une personne qui rencontre une impossibilité financière ou technique réelle et cherche à résoudre le problème.

Les procédures devront donc conserver les garanties contradictoires et les voies de recours nécessaires.

Sanctionner véritablement les marchands de sommeil

Certaines situations vont bien au-delà d'un défaut d'entretien.

Des propriétaires ou des réseaux exploitent délibérément la détresse de personnes qui n'ont pratiquement aucune autre possibilité de se loger.

Ils peuvent louer à des prix excessifs des locaux insalubres, surpeuplés ou dangereux, en profitant de la précarité de leurs occupants.

Ces pratiques sont particulièrement graves.

Elles mettent en danger la santé et parfois la vie de personnes vulnérables, tout en permettant à leurs auteurs de tirer des revenus de cette exploitation.

Nous voulons des sanctions réellement dissuasives.

Au-delà des sanctions pénales applicables, les mécanismes permettant de saisir les profits et, dans les cas les plus graves, de confisquer les biens utilisés pour ces activités devront être effectivement mobilisés, après condamnation et dans le respect des garanties judiciaires.

Il ne suffit pas d'infliger une sanction symbolique lorsque l'exploitation a procuré des gains importants pendant des années.

L'objectif est de rendre ces pratiques économiquement et juridiquement intolérables.

Mais la fermeté envers les marchands de sommeil doit aller de pair avec la protection des occupants.

Une intervention ne doit pas simplement faire fermer un logement dangereux en laissant ses habitants sans solution.

Le contrôle, la sanction et le relogement nécessaire doivent être organisés ensemble.

Mesurer les résultats sur la durée

Notre politique ne devra pas être évaluée uniquement à partir du nombre de places d'hébergement ouvertes ou du nombre de personnes accueillies une nuit donnée.

Ces informations restent utiles, mais elles ne disent pas si les personnes parviennent réellement à sortir de la précarité.

Nous voulons suivre davantage les résultats durables.

Combien de personnes accèdent à un logement stable ? Combien parviennent à s'y maintenir ? Combien évitent de retourner dans un hébergement d'urgence ? Les personnes nécessitant un accompagnement spécialisé bénéficient-elles effectivement de ce suivi ?

La même exigence doit s'appliquer à l'habitat indigne.

Il ne suffit pas de constater une infraction. Il faut vérifier que le danger a disparu, que les travaux ont été réalisés et que les occupants sont réellement protégés.

Une politique du logement digne de ce nom ne doit pas seulement empêcher des personnes de dormir dehors une nuit. Elle doit leur permettre, lorsque leur situation le permet, de retrouver durablement un lieu où vivre.

Construire davantage, mieux utiliser et mieux protéger nos logements

Nous voulons sortir d'une politique du logement qui répond trop souvent aux difficultés en ajoutant un dispositif à ceux qui existent déjà.

Les problèmes sont connus.

Nous ne construisons pas suffisamment dans certains territoires. Des logements restent durablement inutilisés. L'accès à la location est parfois trop difficile. Les attributions de logements sociaux manquent de lisibilité. Les rénovations restent coûteuses et complexes. Et trop de personnes vivent encore dans des conditions indignes.

Nous ne résoudrons pas tous ces problèmes en une seule année.

La construction demande du temps. Les rénovations nécessitent des professionnels, des financements et des décisions parfois collectives. Les transformations du logement social et de la location devront respecter les droits des occupants comme ceux des propriétaires.

Notre politique reposera donc sur une mise en œuvre progressive.

Sur le plan financier, les arbitrages de clôture maintiennent **1,1 milliard d'euros de dépenses annuelles supplémentaires fermement retenues à terme**, dont 700 millions pour la production et le logement social et 400 millions pour la rénovation.

D'autres dépenses envisagées, pouvant atteindre 800 millions d'euros supplémentaires par an, restent soumises à des plafonds et à des recalibrages des dispositifs existants. Elles ne constituent pas des crédits nouveaux automatiquement acquis.

Les investissements temporaires pourront atteindre un plafond de 4 milliards d'euros sur la période 2028-2032, selon les besoins effectivement confirmés et les possibilités de financement. Il ne s'agit pas d'une obligation de dépenser cette somme.

La garantie locative nécessitera notamment de vérifier le coût réel des risques couverts. La rénovation devra être articulée avec les financements existants. Et la transformation de l'hébergement devra être conduite sans anticiper des économies qui n'ont pas encore été réalisées.

Cette rigueur est indispensable pour que les ambitions annoncées puissent être tenues.

Nous voulons également juger notre politique sur ses résultats concrets : logements effectivement livrés, réduction des difficultés d'accès, qualité des logements, transparence des attributions et sorties durables du sans-abrisme.

Un logement n'est pas simplement un bien immobilier.

C'est le lieu où l'on construit sa vie familiale, où l'on se repose après le travail, où l'on élève ses enfants et où l'on doit pouvoir vieillir dans de bonnes conditions.

Notre ambition est de permettre à chacun de trouver plus facilement un logement adapté à sa situation, sans opposer les propriétaires aux locataires, les habitants aux collectivités ou les besoins sociaux à la réalité économique.

Chapitre 12 — Améliorer nos transports et moderniser nos infrastructures

Chaque jour, des millions de Français dépendent de nos infrastructures pour travailler, étudier, se soigner, retrouver leurs proches ou simplement accomplir les activités de la vie quotidienne.

Un train supprimé peut faire manquer une journée de travail. Un pont fermé peut obliger les habitants d'une commune à effectuer un long détour. Une route mal entretenue peut devenir dangereuse. L'absence de transport collectif peut empêcher un jeune d'accepter un emploi ou une personne âgée de se rendre à un rendez-vous médical.

Pour les entreprises, la qualité des infrastructures est tout aussi essentielle. Une usine doit pouvoir recevoir ses matières premières et expédier ses produits. Un agriculteur doit pouvoir acheminer sa production. Un port doit être correctement relié au reste du territoire.

La France dispose de réseaux considérables : routes, autoroutes, voies ferrées, ports, aéroports, voies navigables et transports urbains. Ces infrastructures ont été construites et modernisées au fil des décennies grâce à des investissements importants.

Mais leur entretien et leur adaptation n'ont pas toujours bénéficié de la même attention que les projets nouveaux.

Nous avons parfois davantage valorisé l'annonce d'une nouvelle ligne ferroviaire ou d'une grande infrastructure que les travaux moins visibles permettant de faire fonctionner correctement les équipements existants.

Pourtant, une voie ferrée rénovée, un aiguillage fiable ou un pont sécurisé peuvent améliorer la vie quotidienne de beaucoup plus de personnes qu'un projet spectaculaire mais peu utilisé.

Nous voulons donc changer l'ordre des priorités.

Notre première ambition n'est pas de construire toujours davantage d'infrastructures. Elle est de garantir que celles dont nous disposons fonctionnent correctement, restent sûres et répondent aux besoins réels des Français.

Cela suppose de mieux entretenir nos réseaux, de rendre les trains plus fiables, de proposer des solutions de mobilité adaptées aux territoires, de reconnaître la place indispensable de l'automobile et de préparer l'avenir de nos autoroutes.

Nous voulons également renforcer les infrastructures essentielles à notre économie et à notre souveraineté.

Mais cette politique devra respecter une règle simple : aucun grand investissement nouveau ne sera engagé sans financement crédible de sa construction, de son fonctionnement et de son entretien futur.

12.1 — Rénover et sécuriser nos routes, nos ponts et nos infrastructures

Pourquoi faut-il donner la priorité à ce que nous possédons déjà ?

Lorsqu'une route est construite, son coût ne s'arrête pas à son inauguration.

La chaussée s'use sous l'effet de la circulation et des intempéries. Les ouvrages d'art doivent être inspectés. Les équipements de sécurité doivent être remplacés. Les systèmes de drainage doivent être entretenus.

La même logique s'applique à un pont, une voie ferrée, un tunnel ou une infrastructure portuaire.

Si les opérations d'entretien sont régulièrement repoussées, les dégradations s'accumulent.

Une chaussée qui aurait pu être réparée à un coût raisonnable peut finir par nécessiter une reconstruction beaucoup plus importante. Un pont insuffisamment entretenu peut devoir être limité aux véhicules légers, puis fermé complètement.

Ces décisions peuvent avoir des conséquences considérables.

Dans certains territoires ruraux, la fermeture d'un pont oblige les habitants, les transporteurs et les services de secours à effectuer des détours importants.

Pour une entreprise, ces difficultés peuvent entraîner des coûts supplémentaires et fragiliser son activité.

Nous voulons donc sortir d'une logique dans laquelle l'entretien est trop souvent considéré comme une variable d'ajustement budgétaire.

Entretenir une infrastructure avant qu'elle ne se dégrade gravement est généralement plus efficace que devoir la reconstruire après avoir laissé les problèmes s'accumuler.

Engager un effort supplémentaire sur les routes nationales et les ponts

Nous consacrerons une enveloppe supplémentaire atteignant **976 millions d'euros par an à terme** à l'entretien et à la sécurisation des routes nationales et des ponts locaux prioritaires.

Cette enveloppe comprend deux volets.

Le premier, de 900 millions d'euros par an à terme, sera destiné aux routes nationales.

Il permettra de renforcer les opérations de régénération, de sécurité et d'entretien des infrastructures relevant de la responsabilité de l'État.

Le second, de 76 millions d'euros par an à terme, contribuera à la sécurisation des ponts locaux les plus critiques.

Ce soutien sera ciblé.

Il n'est pas question que l'État reprenne à sa charge l'entretien courant de l'ensemble des routes et ouvrages appartenant aux communes et aux départements.

En revanche, lorsqu'un ouvrage indispensable à la vie d'un territoire présente un risque important et que la collectivité concernée rencontre des difficultés à financer sa remise en état, une solidarité nationale peut être justifiée.

Les interventions devront reposer sur un inventaire technique, une hiérarchisation des risques et des modalités de cofinancement adaptées.

L'enveloppe sera déployée progressivement dans le cadre de la trajectoire budgétaire 2028-2032. Elle ne constitue pas une dépense supplémentaire de 976 millions d'euros dès la première année.

Identifier les ouvrages dangereux avant qu'ils ne deviennent inutilisables

Nous voulons améliorer la connaissance de l'état réel des infrastructures.

Pour les ponts, cela suppose des inspections suffisamment régulières, des informations comparables et une identification des ouvrages les plus préoccupants.

Un pont ne doit pas être jugé uniquement selon son ancienneté.

Un ouvrage ancien peut être parfaitement entretenu. Un ouvrage plus récent peut présenter des défauts importants.

Les décisions devront donc reposer sur l'état technique, les risques constatés et les conséquences potentielles d'une fermeture.

Nous donnerons la priorité aux ouvrages présentant un danger pour les usagers ou dont l'interruption provoquerait un isolement important.

Les itinéraires utilisés par les secours, les transports scolaires, les poids lourds indispensables à l'économie locale ou les liaisons entre communes devront faire l'objet d'une attention particulière.

Nous voulons également améliorer la prévention.

Lorsqu'un défaut est identifié suffisamment tôt, une intervention ciblée peut éviter une réparation beaucoup plus lourde quelques années plus tard.

La programmation des travaux devra être rendue publique, dans des conditions compatibles avec la sécurité des infrastructures.

Les habitants pourront ainsi connaître les priorités, les travaux prévus et les raisons des éventuelles restrictions de circulation.

Adapter les infrastructures aux risques climatiques

Les infrastructures ont souvent été conçues pour des conditions climatiques qui évoluent.

Des épisodes de chaleur intense peuvent provoquer des déformations de chaussée ou perturber les voies ferrées.

Des pluies exceptionnelles peuvent endommager des ponts, des routes ou des remblais.

Les inondations, les incendies, les mouvements de terrain et les phénomènes de submersion peuvent également provoquer des interruptions importantes.

Nous voulons donc intégrer davantage ces risques dans l'entretien et la modernisation.

Lorsqu'un pont doit être rénové, il faut vérifier sa résistance aux phénomènes hydrologiques prévisibles.

Lorsqu'une route régulièrement inondée nécessite des travaux importants, il faut examiner si sa reconstruction à l'identique est réellement pertinente.

Lorsqu'une ligne ferroviaire subit chaque été des perturbations liées à la chaleur, il faut traiter les équipements les plus vulnérables.

Cela ne signifie pas qu'il sera possible de rendre toutes les infrastructures totalement insensibles aux événements extrêmes.

Mais une meilleure anticipation permet de réduire les risques d'interruption et les dépenses de réparation.

Cette adaptation sera intégrée aux programmes d'entretien et de modernisation, sans créer une seconde enveloppe nationale venant financer deux fois les mêmes opérations.

Prévoir les investissements sur dix ans plutôt que multiplier les annonces

La rénovation des infrastructures nécessite une vision de long terme.

Les collectivités, les entreprises de travaux publics et les opérateurs doivent connaître suffisamment tôt les investissements envisagés.

Nous proposerons donc une loi de programmation des transports couvrant au moins dix ans, avec une trajectoire financière annuelle et une révision à mi-parcours.

Un audit public réalisé dès 2027 permettra d'établir l'état des réseaux, les obligations contractuelles, les coûts complets des projets et les priorités.

Les opérations seront classées selon leur urgence et leur utilité.

Certaines devront être réalisées rapidement pour des raisons de sécurité. D'autres pourront être programmées progressivement. Certains projets insuffisamment justifiés devront être différés ou abandonnés.

Nous voulons une programmation dont chacun puisse vérifier les résultats.

Un bilan annuel présentera les travaux effectivement réalisés, les montants dépensés, les retards éventuels et leurs explications.

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France, l'AFITF, conservera un rôle central dans le suivi des concours nationaux, avec une transparence renforcée sous contrôle parlementaire.

Nous ne créerons pas de nouvelle agence nationale pour remplir cette mission.

Moderniser intelligemment plutôt que multiplier les chantiers

Rénover une infrastructure peut être l'occasion de l'améliorer.

Lorsqu'une ligne ferroviaire doit subir des travaux importants, il peut être judicieux de moderniser simultanément sa signalisation si cela évite une nouvelle interruption quelques années plus tard.

De même, la rénovation d'une route peut permettre de corriger un carrefour accidentogène ou de sécuriser une traversée.

Mais ces améliorations doivent être évaluées selon leur utilité réelle.

Nous ne voulons pas que chaque opération d'entretien devienne automatiquement un projet d'extension coûteux.

La priorité sera donnée aux interventions permettant d'améliorer concrètement la sécurité, la fiabilité et les capacités du réseau existant.

Notre objectif est de retrouver une politique d'infrastructures fondée sur l'entretien préventif, la sécurité et les résultats, plutôt que sur l'accumulation de projets nouveaux.

12.2 — Améliorer la fiabilité des trains et la qualité des services ferroviaires

Un train annoncé doit être un train qui circule

Pour un voyageur, la qualité d'un service ferroviaire se mesure d'abord très simplement.

Le train est-il réellement là ? Part-il à l'heure ? Arrive-t-il dans des délais raisonnables ? Permet-il d'assurer la correspondance prévue ?

Ces questions peuvent sembler élémentaires.

Pourtant, elles déterminent la confiance des usagers.

Un salarié qui utilise le train tous les jours peut accepter un trajet un peu plus long s'il sait qu'il arrivera régulièrement à l'heure.

En revanche, un trajet théoriquement rapide mais fréquemment interrompu ou retardé peut devenir incompatible avec ses obligations professionnelles.

De même, une famille qui prévoit un voyage avec plusieurs correspondances doit pouvoir compter sur une information fiable.

Nous voulons donc faire de la fiabilité réelle du service ferroviaire notre première priorité.

Augmenter le nombre de trains annoncés ou afficher de nouveaux objectifs de fréquentation n'a pas beaucoup de sens si les infrastructures et les équipes ne permettent pas d'assurer correctement les circulations prévues.

Un plan de fiabilité ferroviaire de 2027 à 2032

Nous engagerons un plan national de fiabilité ferroviaire pour la période 2027-2032.

Ce plan ciblera prioritairement les équipements dont les défaillances provoquent des perturbations répétées.

La signalisation permet de gérer la circulation des trains en sécurité. Les aiguillages permettent de les diriger d'une voie à une autre. Les caténaires fournissent l'électricité nécessaire à de nombreux trains.

Une panne sur l'un de ces équipements peut bloquer bien davantage que le train directement concerné.

Elle peut provoquer des retards en chaîne sur tout un axe.

Nous voulons donc mieux identifier ces points de fragilité et programmer leur remise en état.

La modernisation devra être organisée par axes cohérents.

Réparer successivement plusieurs équipements sans coordination peut multiplier les interruptions sans apporter rapidement une amélioration perceptible.

À l'inverse, une intervention bien préparée peut permettre de traiter plusieurs problèmes au cours d'une même période de travaux.

Cette approche devra également intégrer les centres de gestion du trafic, les équipements électriques et les dispositifs nécessaires au rétablissement rapide des circulations.

Prévoir les moyens nécessaires en cas d'incident

Il est impossible de garantir qu'aucun train ne tombera jamais en panne.

En revanche, il est possible de mieux se préparer aux incidents.

Sur les lignes les plus exposées, nous voulons disposer de moyens de remplacement adaptés : matériel disponible lorsque cela est pertinent, équipes mobilisables, pièces critiques et capacités d'intervention rapide.

Prenons une ligne où une panne de train bloque régulièrement les circulations pendant une longue période.

Une meilleure organisation de la maintenance, la disponibilité d'un équipement de secours ou des moyens d'évacuation adaptés peuvent réduire les conséquences de l'incident.

Ces solutions ont un coût.

Elles ne devront donc pas être déployées uniformément, mais là où la fréquence et les conséquences des incidents justifient leur utilisation.

Nous voulons également mieux anticiper les épisodes de chaleur.

La surveillance des voies, des caténaires et des installations sensibles devra être renforcée avant les périodes à risque, avec des plans de circulation réalistes et une information anticipée des voyageurs.

Publier les performances réelles de chaque ligne

Les statistiques ferroviaires peuvent donner des impressions très différentes selon la façon dont elles sont présentées.

Un taux moyen de ponctualité ne suffit pas toujours à décrire l'expérience des voyageurs.

Un train supprimé avant son départ ne doit pas disparaître de l'évaluation du service.

Un retard de quelques minutes n'a pas les mêmes conséquences qu'un retard d'une heure.

Une correspondance manquée peut transformer un incident limité en véritable difficulté pour un voyageur.

Nous voulons donc publier des indicateurs compréhensibles, ligne par ligne.

Ils mesureront notamment les suppressions de trains, les retards selon leur importance, les correspondances manquées, la durée des interruptions et les délais nécessaires pour rétablir le service.

Ils devront aussi distinguer les causes.

Une panne d'infrastructure ne relève pas nécessairement de la responsabilité de l'entreprise exploitant le train. À l'inverse, un problème d'organisation ou de matériel roulant ne doit pas être automatiquement attribué au réseau.

Un audit réalisé en 2027 établira les niveaux de départ.

Des objectifs de progrès différenciés seront ensuite fixés pour la période 2028-2032.

Nous ne promettons pas un taux national uniforme de ponctualité qui ne tiendrait compte ni des caractéristiques des lignes ni de leur situation initiale.

Des engagements contractuels qui doivent avoir des conséquences

La qualité de service doit devenir une véritable obligation pour les exploitants.

Les contrats publics devront donc accorder davantage de place aux résultats effectivement obtenus.

Lorsque des engagements de ponctualité, de circulation ou d'information ne sont pas respectés pour des raisons imputables au service, des pénalités devront pouvoir être appliquées.

Mais cette logique doit rester juste.

Il serait absurde de sanctionner de la même manière une entreprise responsable d'une mauvaise organisation et un opérateur confronté à une interruption totalement extérieure à son activité.

Nous voulons également simplifier l'indemnisation des voyageurs lorsque les perturbations ouvrent droit à compensation.

Dans les situations où les données disponibles permettent de constater automatiquement un retard indemnisable, le voyageur ne devrait pas avoir à effectuer des démarches complexes pour obtenir ce qui lui est dû.

Les règles devront rester compatibles avec le cadre européen applicable.

Des horaires lisibles et des correspondances mieux organisées

Une bonne offre ferroviaire ne repose pas uniquement sur la vitesse.

Elle doit aussi être simple à utiliser.

Nous favoriserons progressivement des horaires cadencés, avec des départs organisés selon une fréquence régulière, lorsque les capacités du réseau le permettent.

Pour les voyageurs, il est plus facile de retenir qu'un train part à des horaires réguliers que de devoir consulter un tableau complexe à chaque déplacement.

Mais cette organisation ne doit pas être imposée artificiellement.

Si les installations sont saturées ou si les trains ne peuvent pas circuler dans des conditions fiables, ajouter des fréquences peut provoquer davantage de retards.

Nous voulons donc conditionner les augmentations de service à la disponibilité effective des voies, des matériels, des conducteurs et des installations nécessaires.

Les correspondances devront également être mieux protégées lorsque cela est possible, avec des informations permettant aux voyageurs de connaître rapidement les solutions alternatives.

Nous développerons l'interopérabilité des systèmes de réservation et de paiement pour faciliter les déplacements utilisant plusieurs opérateurs.

Préserver les liaisons nationales réellement utiles

Nous voulons conserver une armature nationale de trains Intercités et développer de manière sélective les trains de nuit lorsque leur intérêt est démontré.

Certaines liaisons permettent de relier directement des villes qui ne disposent pas de services à grande vitesse adaptés.

D'autres peuvent offrir une alternative intéressante à l'avion ou à un long trajet automobile.

Mais toutes les lignes ne présentent pas le même potentiel.

Nous évaluerons les services selon leur fréquentation, leur coût complet, leurs besoins territoriaux et la qualité de l'exploitation possible.

Nous ne promettons pas le retour de tous les trains de nuit historiques sans financement ni demande démontrée.

Les matériels et services déjà contractualisés devront être réalisés conformément à leurs engagements, sans être présentés artificiellement comme des dépenses nouvelles de notre programme.

Comment financer la fiabilité ferroviaire ?

La rénovation ferroviaire exige des investissements importants.

Nous ne prévoyons plus d'enveloppe annuelle supplémentaire spécifique de l'État au-delà des financements de référence, qui devront être vérifiés sur la base du budget 2027.

Cela ne signifie pas que nous renonçons à la régénération du réseau.

Nous voulons d'abord mobiliser correctement les ressources existantes et les capacités des opérateurs.

Le mécanisme affectant au réseau au moins 60 % du résultat récurrent de SNCF Voyageurs sera maintenu.

Nous retenons également un objectif de contribution additionnelle d'au moins 500 millions d'euros par an à terme de la SNCF pour le réseau, à suivre dans les comptes de l'opérateur et non comme une nouvelle dépense budgétaire de l'État.

Cette contribution devra être vérifiée au regard des résultats réels et de la capacité financière du groupe.

Nous demanderons parallèlement à SNCF Réseau un plan documenté de maîtrise des coûts et d'amélioration de la productivité.

Mais nous ne comptabiliserons aucune économie de productivité avant qu'elle soit démontrée et réalisée.

Enfin, les opérations de régénération et de modernisation devront être reprogrammées après vérification des engagements et des financements existants.

Nous maintiendrons une ouverture pragmatique à la concurrence pour les services voyageurs, avec une infrastructure publique, des contrats exigeants et une comparaison transparente des performances.

La question d'éventuelles modifications des règles de prévisibilité du service en période de grève nécessitera un examen juridique et social spécifique. Aucune nouvelle restriction générale du droit de grève n'est arrêtée à ce stade.

Notre priorité ferroviaire sera de rendre les trains existants plus fiables et les services plus utiles, avant de promettre des circulations supplémentaires que le réseau ne pourrait pas assurer correctement.

12.3 — Améliorer les transports du quotidien et désenclaver les territoires

Une même politique de transport ne peut pas convenir partout

Les besoins de déplacement ne sont pas identiques dans une grande métropole, une petite ville, une commune rurale ou un territoire de montagne.

Dans une agglomération dense, un métro, un tramway ou une ligne de bus fréquente peuvent transporter un grand nombre de personnes.

Dans une commune rurale éloignée, faire circuler un grand autobus toutes les dix minutes serait souvent disproportionné au regard du nombre d'usagers.

À l'inverse, supprimer toute solution collective au motif que la population est peu dense peut laisser certaines personnes sans possibilité raisonnable de se déplacer.

Nous voulons donc partir des besoins réels plutôt que d'imposer partout les mêmes moyens.

Une politique de mobilité efficace doit tenir compte de la population, des distances, des horaires de travail, des établissements scolaires, des commerces, des services de santé et des possibilités de correspondance.

Elle doit aussi reconnaître une réalité simple.

Dans une grande partie du territoire français, la voiture reste indispensable.

Nous ne voulons pas culpabiliser les habitants qui l'utilisent parce qu'ils ne disposent d'aucune alternative crédible.

Une solution de mobilité crédible dans chaque bassin de vie

Notre objectif est que chaque bassin de vie dispose, d'ici 2032, d'une solution crédible pour les déplacements essentiels.

Cette solution ne prendra pas nécessairement la forme d'un train ou d'une ligne de bus régulière.

Elle pourra combiner plusieurs modes de transport selon les territoires.

Dans certains secteurs, une ligne de car express reliant plusieurs communes à un bassin d'emploi peut répondre à un besoin important.

Dans d'autres, un transport à la demande peut permettre de rejoindre un centre-ville, une gare ou des services essentiels sans faire circuler des véhicules presque vides toute la journée.

Le covoiturage organisé peut également constituer une solution pertinente sur des trajets réguliers et suffisamment fréquentés.

Nous voulons que les régions et les intercommunalités construisent ces solutions ensemble, en s'appuyant sur leurs compétences existantes.

L'objectif est d'améliorer réellement les déplacements, pas de créer une nouvelle structure administrative.

Cette garantie territoriale devra être mise en œuvre en mobilisant et en réorganisant les moyens disponibles.

La clôture financière n'a pas maintenu d'enveloppe nationale additionnelle spécifique pour financer uniformément de nouveaux services dans tous les territoires.

Les déploiements devront donc être hiérarchisés selon les besoins, les financements existants et les possibilités de coopération locale.

Des transports pensés pour les horaires de la vie réelle

Un transport collectif peut exister sur le papier sans répondre aux besoins de ceux qui pourraient l'utiliser.

Une ligne de bus desservant une zone d'activité uniquement aux heures de bureau ne permet pas nécessairement à un salarié travaillant tôt le matin ou tard le soir de s'y rendre.

De même, une correspondance qui impose une longue attente peut rendre un trajet beaucoup moins intéressant qu'il ne paraît.

Nous voulons donc accorder davantage d'importance aux horaires effectifs et à la coordination des services.

Les autorités organisatrices devront travailler ensemble pour mieux relier les trains, les cars, les bus urbains et les autres modes de transport.

Les correspondances devront tenir compte des besoins réels des voyageurs.

Nous voulons également améliorer l'information.

Une personne qui prépare un déplacement impliquant plusieurs réseaux doit pouvoir connaître les horaires, les tarifs et les perturbations sans devoir naviguer entre une multitude de services incompatibles.

Développer les services express régionaux métropolitains avec pragmatisme

Autour de nombreuses grandes villes, les déplacements quotidiens constituent une difficulté majeure.

Des habitants résident à plusieurs dizaines de kilomètres de leur lieu de travail et doivent traverser chaque jour des axes routiers saturés.

Les services express régionaux métropolitains, souvent présentés comme des RER métropolitains, peuvent apporter des solutions.

Le principe consiste à mieux organiser les trains régionaux et les autres transports autour des grandes agglomérations, en améliorant les fréquences, les amplitudes horaires et les correspondances.

Mais un tel service ne se résume pas à ajouter quelques trains.

Il faut disposer de voies suffisamment capables d'absorber les circulations, de matériel roulant, de conducteurs, de capacités de maintenance et d'une organisation cohérente avec les bus et les autres transports.

Nous voulons donc poursuivre les projets les plus mûrs, selon une mise en œuvre progressive.

La priorité sera donnée aux opérations capables d'améliorer réellement le service, sans engager des dépenses disproportionnées.

Les projets devront disposer d'un financement complet, y compris pour leur exploitation future.

Nous ne retenons pas le financement public supplémentaire de 4 milliards d'euros qui avait été envisagé pour une première vague de services express régionaux métropolitains.

Nous ne pouvons donc pas présenter cette enveloppe comme un financement disponible.

Les réalisations nouvelles devront s'appuyer sur les engagements déjà sécurisés et sur les financements complémentaires effectivement obtenus.

Les calendriers et la liste des projets pourront être ajustés en conséquence.

Faciliter les trajets utilisant plusieurs transports

Un déplacement peut nécessiter de prendre successivement un bus, un train et un tramway.

Mais les voyageurs doivent parfois acheter plusieurs billets, utiliser des applications différentes et comprendre des règles tarifaires complexes.

Nous voulons faciliter ces déplacements grâce à une meilleure interopérabilité des systèmes d'information, de réservation et de paiement.

Des abonnements multimodaux pourront être organisés à l'échelle des bassins de mobilité, lorsque plusieurs réseaux sont utilisés régulièrement ensemble.

Cela ne signifie pas que tous les transports français disposeront d'un tarif national unique.

Les coûts et les organisations locales sont trop différents pour qu'une telle uniformité soit nécessairement pertinente.

Notre priorité est qu'un déplacement soit simple à comprendre, à réserver et à réaliser.

Aider ceux qui en ont réellement besoin

Le prix des transports peut constituer une difficulté importante pour les ménages modestes.

Mais instaurer la gratuité générale de tous les transports représenterait un coût élevé, qui ne profiterait pas nécessairement en priorité aux personnes les plus en difficulté.

Nous privilégierons donc les tarifications sociales ciblées.

Les réductions devront être organisées par les autorités compétentes en tenant compte des ressources des ménages et des dispositifs existants.

Nous ne créerons pas de nouvel abonnement national artificiellement peu coûteux dont le financement serait reporté sur les collectivités ou les opérateurs.

Nous voulons également favoriser la marche et le vélo lorsqu'ils constituent des solutions pratiques et sûres, notamment dans les villes et pour les trajets courts.

Mais nous n'imposerons pas un modèle uniforme d'aménagements cyclables à des territoires où les distances et les usages ne le justifient pas.

Garantir l'accessibilité réelle des déplacements

Une ligne de transport n'est pas véritablement accessible lorsqu'une personne handicapée peut monter dans le véhicule mais ne peut pas accéder au quai, franchir une correspondance ou obtenir une assistance adaptée.

Nous voulons donc raisonner sur l'ensemble du déplacement.

Un audit engagé dès 2027 devra identifier les difficultés d'accessibilité dans les gares, les arrêts, les véhicules, les cheminements, l'information et les correspondances.

Au plus tard en 2028, nous voulons garantir une information fiable sur les équipements disponibles, une assistance simple à réserver et une solution de repli lorsqu'un équipement indispensable ne fonctionne pas.

Les indisponibilités devront être signalées.

La mise en accessibilité physique des principaux pôles et correspondances sera ensuite priorisée jusqu'en 2032, selon un calendrier et des financements à établir.

Nous ne promettons pas que la totalité du réseau national deviendra intégralement accessible en cinq ans.

Mais nous voulons que les améliorations puissent être constatées par les personnes concernées.

Notre objectif n'est pas que chaque Français puisse prendre le même transport. Il est que chacun dispose de solutions adaptées à son territoire et à ses besoins, avec une qualité de service réellement utilisable.

12.4 — Préserver la place de l'automobile, réformer les ZFE et renforcer la sécurité routière

La voiture reste indispensable pour une grande partie des Français

Pour certains habitants des grandes villes, il est possible de vivre quotidiennement sans voiture.

Les transports collectifs, la marche et le vélo permettent de réaliser une grande partie des déplacements.

Mais cette situation est loin d'être générale.

Dans de nombreux territoires ruraux et périurbains, la voiture est indispensable pour travailler, faire ses courses, accompagner ses enfants ou rejoindre les services essentiels.

Elle joue également un rôle central pour les artisans, les professionnels itinérants, les services de secours et le transport des marchandises.

Nous refusons donc une politique qui considérerait l'automobile comme un mode de déplacement qu'il faudrait systématiquement décourager.

Notre objectif est de permettre à chacun de se déplacer dans de bonnes conditions, tout en réduisant les accidents, les pollutions et les congestions lorsque cela est possible.

Nous voulons notamment entretenir correctement les routes existantes et traiter les points de circulation les plus dangereux.

Les nouvelles infrastructures routières ne seront engagées que lorsque les besoins sont démontrés et qu'aucune solution moins coûteuse ne permet d'y répondre convenablement.

Nous ne créerons aucune taxe générale supplémentaire sur les automobilistes pour financer cette politique.

Les questions de carburants, d'électrification des véhicules et de recharge relèvent de notre politique énergétique.

Réformer les zones à faibles émissions

Les zones à faibles émissions, ou ZFE, visent à réduire la pollution de l'air en limitant l'accès de certains véhicules à des territoires urbains.

Leur objectif sanitaire est légitime.

La pollution atmosphérique a des conséquences sur la santé, particulièrement pour les personnes souffrant de maladies respiratoires, les enfants et les personnes âgées.

Mais les modalités de ces restrictions peuvent également produire des injustices.

Un ménage modeste peut posséder une voiture ancienne en bon état de fonctionnement, sans disposer des moyens nécessaires pour la remplacer.

Un artisan peut avoir besoin d'un utilitaire qu'il ne peut pas renouveler immédiatement.

Une personne vivant à l'extérieur d'une grande ville peut avoir besoin de sa voiture pour accéder à un établissement de santé ou à son travail.

Il serait injuste de considérer que tous ces habitants peuvent simplement acheter un véhicule plus récent.

Nous voulons donc réformer les ZFE.

Nous supprimerons le principe d'une obligation automatique de création fondée sur la seule taille d'une agglomération.

La nécessité d'une restriction de circulation devra être appréciée à partir de la pollution réellement mesurée et des besoins de protection de la santé.

Les collectivités devront conserver la possibilité d'agir lorsqu'une situation sanitaire le justifie.

Mais les restrictions devront constituer une solution de dernier recours, proportionnée au problème et accompagnée d'alternatives crédibles.

Avant d'interdire la circulation de certaines catégories de véhicules, il faudra examiner les solutions disponibles : amélioration des transports, gestion du trafic, organisation des livraisons et autres mesures efficaces pour réduire la pollution.

Lorsque des restrictions restent nécessaires, leur calendrier devra tenir compte des possibilités réelles d'adaptation des ménages et des professionnels.

Il ne s'agit pas de renoncer aux objectifs de qualité de l'air.

Les collectivités concernées devront présenter des résultats mesurables et respecter les obligations européennes applicables.

Nous voulons simplement leur permettre de choisir les moyens les plus adaptés pour atteindre ces résultats, plutôt que d'imposer partout le même dispositif.

Cette réforme devra être sécurisée juridiquement, notamment au regard des obligations de protection de la santé et de qualité de l'air.

Adapter les limitations de vitesse aux routes plutôt qu'imposer une règle uniforme

La sécurité routière dépend de nombreux facteurs.

La vitesse joue un rôle important dans la gravité des accidents.

Mais le risque dépend également de la configuration de la route, de la visibilité, de l'état de la chaussée, du trafic et de la présence d'intersections.

Nous ne voulons donc pas imposer uniformément une même limitation de vitesse à l'ensemble des routes secondaires françaises.

Nous maintiendrons une adaptation des vitesses aux caractéristiques et à l'accidentalité des axes concernés.

Les décisions devront être lisibles, cohérentes et motivées.

Lorsqu'une portion de route présente un danger particulier, une limitation plus basse peut être parfaitement justifiée.

À l'inverse, lorsqu'une infrastructure offre de bonnes conditions de visibilité et de sécurité, une limitation différente peut être adaptée.

L'important est que la règle puisse être comprise et qu'elle contribue réellement à prévenir les accidents.

Concentrer les contrôles sur les comportements les plus dangereux

Les accidents graves résultent souvent de comportements particulièrement dangereux.

La conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, l'utilisation du téléphone, la vitesse inadaptée, le non-respect des priorités et les comportements agressifs peuvent avoir des conséquences dramatiques.

Nous voulons concentrer les contrôles sur ces risques, ainsi que sur les situations de récidive et les axes les plus accidentogènes.

Les radars conserveront leur rôle dans le contrôle de la vitesse.

Mais leur implantation devra être expliquée à partir d'objectifs de sécurité compréhensibles.

Nous publierons davantage d'informations sur la logique de leur localisation et sur les résultats constatés en matière d'accidentalité.

Un radar ne doit pas être jugé principalement au nombre d'amendes qu'il produit, mais à sa contribution à la prévention des accidents.

Nous voulons également améliorer l'aménagement des points noirs routiers : intersections dangereuses, traversées mal protégées, défauts de visibilité ou portions de route présentant une accidentalité répétée.

Expérimenter des patrouilles municipales banalisées

Dans les villes moyennes et les grandes villes volontaires, nous voulons expérimenter pendant deux ans des patrouilles de sécurité routière utilisant des véhicules banalisés.

L'objectif sera de mieux détecter certains comportements dangereux qui disparaissent parfois dès que les conducteurs aperçoivent un véhicule de police identifiable.

Ces patrouilles seront composées de deux policiers municipaux spécialement formés, en tenue civile, à bord d'un véhicule banalisé.

Leur dimensionnement dépendra des besoins de chaque commune.

Il ne s'agit pas d'imposer une présence permanente, de jour comme de nuit, dans toutes les villes.

Les contrôles pourront concerner les automobilistes, les motocyclistes, les cyclistes et les utilisateurs d'engins de déplacement personnels.

Ils viseront les comportements réellement dangereux et les infractions relevant des compétences légales des agents.

Lorsque le droit permettra d'établir clairement une infraction et d'en identifier l'auteur, une verbalisation différée pourra être utilisée.

Dans les autres cas, une intervention immédiate pourra être organisée dans les limites des compétences municipales, avec l'appui de la police nationale lorsque la situation l'exige.

Un dispositif vidéo strictement encadré

Les véhicules pourront être équipés de caméras embarquées permettant de documenter les infractions.

Mais nous ne voulons pas créer un système de surveillance permanente des déplacements.

Le dispositif envisagé reposera sur une mémoire temporaire qui efface automatiquement les images en l'absence d'infraction constatée.

Seules les séquences nécessaires à la preuve d'une infraction relevée par un agent pourront être conservées, pendant une durée limitée par la loi.

Il n'y aura ni reconnaissance faciale ni suivi automatisé des déplacements.

Les constatations devront rester sous contrôle humain.

L'existence de l'expérimentation sera rendue publique, même si les véhicules utilisés ne seront pas identifiables comme des véhicules de police lors de leurs patrouilles.

Ce dispositif nécessitera une intervention législative préalable.

Le droit devra autoriser et encadrer précisément le service exceptionnel en civil des policiers municipaux, l'utilisation des caméras, les règles de preuve et les conditions d'intervention.

Il ne sera donc pas déployé avant la sécurisation de ce cadre juridique.

L'État pourra cofinancer les équipements initiaux, notamment les véhicules et les caméras, avec les communes volontaires.

Les dépenses de fonctionnement, d'entretien et de personnel resteront à la charge des communes.

Le nombre de villes pilotes et le plafond financier de la participation de l'État restent à déterminer.

Aucune recette issue des amendes n'est anticipée pour financer cette expérimentation.

Au terme des deux années, les résultats seront évalués selon leur effet sur les accidents, les comportements dangereux, la sécurité des usagers et les éventuels contentieux.

Le nombre de contraventions ne constituera pas, à lui seul, un indicateur de réussite.

Nous voulons une politique routière qui protège réellement les usagers, sans transformer la possession ou l'utilisation d'une automobile en faute présumée.

12.5 — Préparer le retour des autoroutes sous contrôle public

Pourquoi le devenir des autoroutes constitue-t-il un enjeu majeur ?

Les autoroutes sont des infrastructures essentielles à la circulation des personnes et des marchandises.

Une grande partie du réseau autoroutier français est exploitée dans le cadre de contrats de concession.

Le principe est connu : une entreprise exploite l'infrastructure, assure les obligations prévues au contrat et perçoit les péages pendant la durée de la concession.

Ce système permet d'organiser le financement et l'entretien du réseau, mais il soulève également des questions sur la répartition des recettes, les niveaux de péage et le contrôle des investissements.

Au fil du temps, les contrats ont fait l'objet de débats concernant leur rentabilité et les conditions dans lesquelles l'intérêt général est préservé.

Nous voulons préparer une évolution importante.

À l'expiration des concessions actuelles, les autoroutes concernées devront revenir sous un contrôle public effectif.

Mais nous ne voulons pas confondre ce retour avec une nationalisation immédiate des sociétés concessionnaires.

Racheter prématurément les concessions pourrait obliger l'État à verser des indemnités considérables.

Ce serait faire supporter aux contribuables un coût important pour récupérer plus tôt des droits qui doivent normalement revenir à l'autorité concédante à l'échéance contractuelle.

Nous excluons donc le rachat anticipé généralisé.

Préparer les échéances dès 2027

Le retour des autoroutes sous contrôle public ne peut pas être improvisé quelques mois avant l'expiration d'un contrat.

Il faut connaître précisément les obligations de chaque concessionnaire.

Certains travaux peuvent devoir être réalisés avant la fin du contrat. Des équipements doivent être remis dans un état déterminé. Les systèmes de péage, les données, les outils de gestion du trafic et les compétences nécessaires à l'exploitation doivent pouvoir être transférés ou réorganisés.

Nous lancerons donc dès 2027 un audit contradictoire des principaux contrats.

Il portera notamment sur l'état des infrastructures, les obligations d'entretien, les travaux restant à effectuer, les engagements financiers, les dettes, les contentieux éventuels et les conditions techniques de la reprise.

L'objectif est d'éviter que l'État récupère une infrastructure dont certaines charges auraient été insuffisamment anticipées.

Le calendrier sera adapté aux échéances contractuelles effectives, dont plusieurs se situent au cours des années 2030.

Chaque concession devra donc faire l'objet d'une préparation spécifique.

Conserver les péages pour financer le réseau

Le retour sous contrôle public ne signifiera pas la gratuité des autoroutes.

Cette précision est importante.

Une autoroute nécessite des dépenses permanentes : entretien des chaussées, surveillance, sécurité, exploitation, réparation des ouvrages, modernisation des équipements et renouvellement des infrastructures.

Supprimer les péages obligerait à trouver d'autres ressources pour couvrir ces coûts.

La charge pourrait alors être transférée vers l'impôt général, y compris pour des contribuables qui utilisent peu ou jamais les autoroutes.

Nous voulons donc maintenir les péages.

Mais leurs tarifs et leur évolution devront relever d'une maîtrise publique effective, tenant compte des coûts réels du réseau, des investissements nécessaires et des engagements financiers.

Notre objectif n'est pas de promettre une baisse uniforme et immédiate de tous les péages.

Une telle promesse ne serait pas sérieuse sans connaître les charges qui devront être supportées après la reprise.

En revanche, nous voulons que les recettes soient utilisées de manière transparente.

Une exploitation qui pourra rester confiée à des entreprises

Le contrôle public des autoroutes n'impose pas nécessairement que tous les salariés chargés de leur entretien et de leur exploitation deviennent des agents publics.

L'autorité publique pourra confier certaines missions à des entreprises spécialisées.

Mais ces contrats devront être limités dans le temps, mis en concurrence et fondés sur des exigences précises de performance.

La différence avec les longues concessions actuelles sera essentielle.

La maîtrise des actifs, des tarifs et des grandes décisions d'investissement devra rester publique.

Les entreprises chargées de l'exploitation seront rémunérées pour les services réellement assurés, dans les conditions contractuelles définies.

Nous ne voulons pas remplacer les concessions actuelles par de nouvelles concessions de très longue durée recréant les mêmes situations de dépendance.

Où iront les recettes autoroutières ?

Une fois les autoroutes revenues sous contrôle public, les recettes des péages devront d'abord financer les obligations du réseau.

Il faudra payer l'exploitation, la maintenance, les investissements nécessaires, les engagements contractuels et, le cas échéant, les charges financières.

Ce n'est qu'après ces dépenses que l'on pourra déterminer l'existence d'une recette nette réellement disponible.

Nous voulons que cette éventuelle ressource soit affectée au financement des transports.

Elle ne devra pas être transformée en rente privée ni disparaître dans les recettes générales sans traçabilité.

Mais nous refusons d'anticiper dès aujourd'hui des milliards d'euros de recettes futures.

Tant que les concessions ne sont pas effectivement terminées, que les actifs ne sont pas remis et que les coûts complets ne sont pas connus, aucune recette nette ne peut être considérée comme acquise.

C'est pourquoi notre trajectoire de redressement des finances publiques ne repose sur aucune recette autoroutière anticipée.

Nous voulons reprendre progressivement la maîtrise publique de nos autoroutes, sans payer inutilement pour les récupérer plus tôt et sans promettre des économies qui ne sont pas encore établies.

12.6 — Développer le fret, les ports et les voies navigables

Transporter des marchandises est une condition de notre souveraineté

Une économie ne fonctionne pas seulement grâce aux déplacements des personnes.

Chaque jour, des marchandises circulent entre les ports, les usines, les entrepôts, les exploitations agricoles et les commerces.

Certaines sont indispensables à notre production industrielle. D'autres servent à l'approvisionnement alimentaire, énergétique ou sanitaire.

Lorsque ces chaînes logistiques sont perturbées, les conséquences peuvent être rapides.

Une entreprise peut manquer de composants. Une usine peut être obligée de ralentir sa production. Un produit peut devenir plus coûteux parce que son acheminement est difficile.

Nous voulons donc considérer les infrastructures de fret comme des éléments de notre souveraineté économique.

L'objectif n'est pas simplement de transporter davantage de marchandises.

Il est de disposer de chaînes logistiques fiables, diversifiées et capables de fonctionner même lorsqu'un axe important est perturbé.

Choisir le bon mode de transport selon les besoins

Le transport routier est indispensable à notre économie.

Il permet de desservir directement les entreprises, les commerces et les territoires qui ne disposent pas d'une infrastructure ferroviaire ou fluviale adaptée.

Nous ne voulons donc pas déclarer une guerre au camion.

Mais d'autres modes de transport peuvent être plus efficaces pour certains flux.

Un train complet peut transporter d'importantes quantités de marchandises sur une longue distance.

Une voie navigable à grand gabarit peut être particulièrement adaptée à certains produits lourds ou volumineux.

Le transport maritime permet de relier nos ports aux grandes chaînes commerciales internationales.

Nous voulons donc favoriser les modes les plus pertinents selon les distances, les volumes, les coûts, la fiabilité et les infrastructures disponibles.

Nous ne fixerons pas de quota national artificiel de marchandises devant obligatoirement être transportées par le rail ou par voie fluviale.

Une telle obligation pourrait conduire à subventionner des services peu utilisés ou à imposer des trajets inefficaces.

Notre priorité sera de développer les solutions réellement compétitives.

Organiser des corridors logistiques cohérents

La France doit mieux relier ses ports, ses bassins industriels, ses plateformes logistiques et ses frontières européennes.

Nous voulons donc structurer notre politique du fret autour de corridors prioritaires.

Un corridor logistique ne correspond pas nécessairement à une infrastructure entièrement nouvelle.

Il peut s'agir d'un ensemble de voies ferrées, de routes, de terminaux, de plateformes et d'installations portuaires dont le fonctionnement doit être coordonné.

L'objectif est de permettre aux marchandises de circuler dans des conditions fiables.

Avant de retenir un corridor, nous vérifierons les besoins réels des entreprises, les volumes potentiels, les difficultés existantes, les coûts d'amélioration et les possibilités de financement.

Nous voulons éviter les projets dans lesquels une infrastructure serait construite sans disposer d'utilisateurs suffisants.

La liste et l'ordre de réalisation des corridors seront établis après audit.

Rendre le fret ferroviaire réellement utilisable

Le fret ferroviaire ne se développera durablement que si les entreprises peuvent compter sur le service.

Un industriel doit pouvoir connaître les délais d'acheminement, disposer de créneaux de circulation fiables et accéder à des installations adaptées.

Lorsque les marchandises doivent passer de la route au rail, les opérations de chargement et de déchargement doivent être suffisamment efficaces.

Nous voulons donc privilégier le transport combiné, les trains complets et les raccordements ferroviaires réellement utiles aux sites industriels, agricoles et portuaires.

Le transport combiné consiste à utiliser plusieurs modes de transport pour un même chargement, par exemple un camion pour rejoindre un terminal, puis un train sur la partie principale du trajet.

Cette organisation peut être efficace lorsqu'elle bénéficie de volumes suffisants et de bonnes infrastructures.

Mais elle n'est pas automatiquement pertinente pour tous les trajets.

Nous voulons également mieux protéger les créneaux ferroviaires nécessaires au fret.

Il ne s'agit pas de donner systématiquement la priorité aux marchandises sur les voyageurs, mais de permettre une programmation crédible des deux activités.

Les aides publiques existantes au fret devront être évaluées selon les volumes effectivement transportés, la qualité de service et la trajectoire économique des activités soutenues.

Nous ne prévoyons ni retour à un monopole ni soutien financier illimité à Hexafret ou à un autre opérateur.

Les crédits supplémentaires précédemment envisagés pour le fret ont été supprimés lors du bouclage financier.

Le développement reposera donc sur une meilleure utilisation des dispositifs existants, les capacités des opérateurs et les projets disposant d'un financement réellement sécurisé.

Renforcer la compétitivité de nos ports

Les ports français constituent des infrastructures stratégiques.

Ils permettent d'importer les matières premières nécessaires à notre économie et d'exporter nos productions vers les marchés internationaux.

Mais les ports ne se développent pas simplement en agrandissant leurs quais.

Ils doivent disposer de bons accès ferroviaires et routiers, d'espaces logistiques suffisants, d'équipements fiables et de procédures efficaces.

Nous voulons donc améliorer leur connexion avec l'intérieur du territoire.

Les priorités devront être différenciées selon les caractéristiques de chaque port.

Un grand port de commerce international ne présente pas les mêmes besoins qu'un port spécialisé dans certaines productions industrielles ou agricoles.

Les projets devront être évalués à partir de leurs activités et de leurs perspectives réelles.

Nous voulons également développer des contrats de performance permettant de suivre la qualité des services, les coûts, les investissements et les résultats.

Les soutiens à l'implantation d'activités industrielles relèveront de notre politique économique et ne seront pas financés une seconde fois dans ce chapitre.

Améliorer les conditions du transport routier de marchandises

Le transport routier restera un maillon indispensable des chaînes logistiques.

Nous voulons renforcer le respect des règles sociales et des conditions de concurrence.

Les contrôles du cabotage devront notamment permettre de lutter contre les pratiques irrégulières.

Le cabotage consiste, pour un transporteur établi dans un pays, à effectuer certaines opérations intérieures dans un autre pays. Il est autorisé dans un cadre européen précis, mais ne doit pas servir à contourner durablement les règles applicables.

Nous voulons également favoriser le développement d'aires de stationnement sécurisées pour les chauffeurs et leurs véhicules, selon les besoins identifiés.

Ces équipements contribuent à la sécurité, aux conditions de travail et à la protection des marchandises.

Nous n'instaurerons pas d'écotaxe nationale supplémentaire sur les poids lourds.

Les choix d'investissement devront être financés sans créer artificiellement une ressource fiscale nouvelle que notre programme n'a pas retenue.

Concentrer les investissements fluviaux sur les axes utiles

La France dispose d'un réseau important de voies navigables.

Certaines sont essentielles au transport de marchandises, à l'activité économique ou à la gestion de l'eau.

D'autres présentent aujourd'hui des usages limités et nécessitent des dépenses d'entretien importantes.

Nous ne voulons pas appliquer partout la même politique.

Les investissements devront être concentrés sur les axes à grand gabarit, les accès aux ports, les besoins industriels et les infrastructures présentant une utilité démontrée.

La gestion de l'eau et l'adaptation aux sécheresses devront également être prises en compte.

Il serait inefficace d'engager un programme national de rénovation identique pour tous les petits canaux, indépendamment de leur fréquentation et de leur utilité.

Le Canal Seine-Nord Europe devra respecter une discipline financière stricte

Le projet de Canal Seine-Nord Europe vise à développer une liaison fluviale à grand gabarit entre plusieurs grands bassins économiques européens.

Il peut présenter un intérêt pour le transport de certaines marchandises et les échanges avec les réseaux fluviaux voisins.

Mais un projet de cette ampleur nécessite des engagements financiers importants.

Nous voulons en poursuivre la réalisation sous réserve d'un audit actualisé de son coût, de son financement et de la demande attendue.

Les cofinancements européens devront être recherchés et sécurisés.

Les dépenses de construction, de fonctionnement et d'entretien devront être clairement réparties entre les partenaires.

Nous excluons une garantie illimitée de l'État en cas de dépassement des coûts.

Si les conditions financières l'exigent, le calendrier devra pouvoir être adapté.

La provision supplémentaire de 500 millions d'euros précédemment envisagée pour ce projet n'a pas été maintenue dans le bouclage financier final.

Nous ne la présenterons donc pas comme un crédit disponible.

Notre politique du fret doit permettre aux entreprises françaises de transporter leurs marchandises efficacement, sans imposer artificiellement un mode de transport ni financer des infrastructures dont l'utilité économique n'est pas démontrée.

12.7 — Moderniser le transport aérien et les grandes infrastructures stratégiques

Les grands projets doivent être évalués selon leur utilité réelle

La France doit continuer à moderniser ses grandes infrastructures.

Mais tous les projets ne présentent pas la même urgence.

Certains sont déjà fortement engagés, juridiquement et financièrement. Les interrompre pourrait coûter davantage que les poursuivre.

D'autres sont encore à un stade où plusieurs solutions restent possibles.

Il serait donc absurde d'appliquer une règle identique à toutes les opérations.

Nous voulons commencer par un examen précis de leur état d'avancement, de leurs coûts complets et des besoins auxquels elles répondent.

Nous privilégierons les projets permettant d'améliorer la capacité des réseaux existants, les déplacements quotidiens, le fret et la résilience des infrastructures.

La vitesse de déplacement constitue un avantage, mais elle ne doit pas devenir le seul critère de décision.

Une ligne ferroviaire nouvelle ne sera pas automatiquement prioritaire sur la rénovation d'un axe existant fortement utilisé.

Poursuivre les projets déjà engagés avec des financements maîtrisés

Le tunnel ferroviaire international Lyon-Turin constitue un projet structurant pour les liaisons européennes.

Nous voulons poursuivre sa réalisation conformément aux engagements applicables, tout en maintenant une surveillance rigoureuse des coûts et du calendrier.

Mais il faut distinguer le tunnel lui-même de ses accès français.

Ces derniers devront faire l'objet d'une programmation adaptée à leur utilité, à leur maturité et à leur financement.

Nous appliquerons une logique comparable aux grands projets ferroviaires du sud de la France, notamment le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest, ou GPSO, et la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, ou LNMP.

Ces projets répondent à des besoins de capacité, de déplacements et de connexions nationales ou européennes.

Mais cela ne signifie pas que toutes leurs phases doivent être engagées immédiatement.

Nous voulons examiner les bénéfices attendus de chaque étape, les possibilités d'amélioration des lignes existantes et les conditions de financement.

Les opérations déjà engagées et les nouvelles phases devront être clairement distinguées.

Aucun projet ne bénéficiera d'une autorisation financière globale simplement parce que son intérêt a été reconnu dans son principe.

Préserver le transport aérien lorsqu'il reste indispensable

Le transport aérien joue un rôle essentiel dans les déplacements internationaux et dans la continuité de certains territoires.

Il est indispensable à de nombreuses activités économiques, aux échanges internationaux et aux déplacements vers l'outre-mer.

Il peut également répondre à des besoins particuliers pour certains territoires éloignés ou insuffisamment desservis par les autres modes de transport.

Nous voulons donc maintenir une aviation utile.

Mais nous devons également reconnaître ses conséquences environnementales et les nuisances qu'elle peut provoquer pour les populations riveraines.

Notre politique ne consistera ni à développer indistinctement tous les aéroports ni à chercher à supprimer des liaisons indispensables.

Les décisions devront être prises en fonction des besoins réels et des alternatives disponibles.

Remplacer certains vols par le train lorsque l'alternative est réellement crédible

Sur certaines liaisons, le train constitue une alternative efficace à l'avion.

Lorsqu'un voyage ferroviaire est rapide, fréquent, fiable et correctement relié aux besoins des voyageurs, il peut éviter de recourir à un vol intérieur.

Nous maintiendrons donc le principe de substitution autour du seuil de deux heures trente lorsque les conditions prévues sont réellement réunies.

Mais le temps de trajet ne peut pas être le seul critère.

Une liaison ferroviaire proposant un unique départ quotidien, des horaires inadaptés ou des correspondances peu fiables ne constitue pas nécessairement une alternative satisfaisante.

De même, il faut prendre en compte les besoins de continuité et certaines correspondances aériennes particulières.

Nous ne voulons pas étendre mécaniquement le seuil de restriction à toutes les liaisons ferroviaires un peu plus longues.

Notre objectif est de favoriser le train lorsqu'il offre un service réellement utilisable.

Nous ne fixerons pas non plus de plafond uniforme de vols qui ignorerait les différences de besoins entre territoires.

Réexaminer les subventions aux liaisons aériennes

Certaines liaisons aériennes bénéficient de soutiens publics parce qu'elles remplissent une mission territoriale particulière.

Ce soutien peut être justifié lorsqu'une population ne dispose pas d'alternative raisonnable.

Mais il ne doit pas être automatiquement reconduit lorsque les conditions ont changé.

Nous voulons donc supprimer les subventions aux liaisons dont l'utilité territoriale n'est plus démontrée.

Chaque situation devra être examinée en tenant compte des besoins économiques, sociaux, sanitaires et géographiques.

Une liaison qui permet à un territoire isolé d'accéder à des services essentiels ne peut pas être appréciée de la même façon qu'un trajet disposant d'une alternative ferroviaire fréquente et adaptée.

Nous ne comptabilisons aucune économie forfaitaire avant d'avoir identifié les contrats concernés, leurs obligations et les possibilités réelles de modification.

Moderniser le contrôle aérien

La qualité du transport aérien dépend aussi de la gestion du trafic.

Un système de contrôle aérien performant permet d'organiser les trajectoires, de maintenir la sécurité et de limiter les retards évitables.

Nous voulons moderniser progressivement les équipements et les procédures sur la période 2027-2032.

Cette évolution devra notamment améliorer la fiabilité des systèmes, la gestion des perturbations et la résistance aux défaillances techniques ou numériques.

Des objectifs publics de performance permettront d'en suivre les résultats.

Mais les investissements devront être évalués dans les budgets et les mécanismes de financement propres au secteur.

Nous n'ajouterons pas une dépense budgétaire nationale nouvelle sans arbitrage correspondant.

Adapter les infrastructures aéroportuaires aux besoins réels

L'extension d'un aéroport peut être utile lorsqu'elle répond à une demande durable et à des enjeux économiques importants.

Mais elle peut également entraîner des nuisances : bruit, pollution locale, consommation de foncier et émissions supplémentaires liées au trafic.

Nous voulons donc soumettre les extensions importantes à une évaluation complète.

Il faudra examiner les besoins réels, les capacités existantes, les possibilités de modernisation sans extension majeure et les conséquences environnementales.

Les projets devront également tenir compte des alternatives ferroviaires disponibles.

Nous ne voulons pas construire de nouvelles capacités simplement pour afficher une ambition de croissance du trafic.

Garantir la continuité territoriale de l'outre-mer

Pour les territoires ultramarins, les transports aériens et maritimes jouent un rôle particulier.

Ils assurent une partie des liens avec l'Hexagone, les territoires voisins et le reste du monde.

Le coût des déplacements peut constituer un obstacle important pour les familles, les étudiants ou les personnes qui doivent se rendre à certains rendez-vous médicaux.

Nous voulons donc améliorer la continuité territoriale de manière ciblée.

Les besoins devront être évalués à partir des prix effectivement payés, des ressources des ménages et des motifs de déplacement.

L'objectif n'est pas de créer une subvention uniforme bénéficiant dans les mêmes conditions à tous les voyageurs, indépendamment de leur situation.

Nous privilégierons les dispositifs répondant aux besoins sociaux, familiaux, sanitaires et éducatifs les plus importants.

Cette politique devra être coordonnée avec les mesures spécifiques aux outre-mer présentées dans le chapitre consacré à l'égalité territoriale.

La provision budgétaire additionnelle qui avait été envisagée pour la continuité ultramarine n'a pas été maintenue lors du bouclage final.

Les améliorations devront donc être recherchées en priorité dans les dispositifs et les ressources existants, et les extensions éventuelles ne pourront être engagées sans financement identifié.

Protéger les infrastructures essentielles à notre souveraineté

Certaines infrastructures dépassent largement leur fonction de transport ordinaire.

Un grand port peut être indispensable à l'approvisionnement du pays.

Un aéroport peut jouer un rôle civil mais également stratégique en cas de crise.

Un pont, un tunnel ou une plateforme logistique peuvent conditionner la circulation des secours, des forces de sécurité ou des moyens militaires.

Nous voulons donc mieux identifier les infrastructures dont la défaillance provoquerait des conséquences nationales importantes.

Cette cartographie devra tenir compte des dépendances entre transports, énergie, communications et chaînes logistiques.

Il faudra également prévoir les solutions de secours lorsque certaines infrastructures deviennent temporairement inutilisables.

Mais nous ne créerons pas une nouvelle agence pour conduire cette politique.

Les autorités civiles, les opérateurs et les services compétents devront coordonner leurs actions.

Les exigences militaires seront traitées avec la politique de défense, sans financer deux fois les mêmes équipements.

Nous voulons des infrastructures modernes et stratégiques, mais nous refusons de confondre ambition nationale et multiplication de projets insuffisamment financés.

Des transports plus fiables, des territoires mieux reliés et des investissements maîtrisés

Nous voulons que la politique des transports retrouve un objectif simple : permettre aux Français de se déplacer et à notre économie de fonctionner dans de bonnes conditions.

Cela suppose de changer nos habitudes.

Il ne suffit pas de construire une nouvelle ligne de train pour améliorer le quotidien des voyageurs. Encore faut-il que les trains circulent correctement.

Il ne suffit pas d'annoncer un grand programme routier. Encore faut-il entretenir les routes et les ponts existants.

Il ne suffit pas de créer une nouvelle offre de transport collectif. Encore faut-il qu'elle corresponde aux horaires et aux besoins des habitants.

Et il ne suffit pas de reprendre des autoroutes sous contrôle public pour disposer immédiatement de nouvelles recettes. Il faudra d'abord financer leur exploitation, leur entretien et leurs investissements.

Notre politique reposera donc sur quatre exigences.

La première sera la sécurité. Les infrastructures dangereuses devront être identifiées et traitées en priorité.

La deuxième sera la fiabilité. La qualité du service réellement rendu comptera davantage que les annonces.

La troisième sera l'équité territoriale. Nous ne voulons pas imposer les mêmes solutions à tous les Français, mais permettre à chaque territoire de disposer de moyens de déplacement adaptés.

La quatrième sera la responsabilité financière. Les investissements devront être évalués selon leurs coûts complets et leur utilité réelle.

Un effort financier concentré sur les infrastructures prioritaires

Les arbitrages de clôture retiennent **976 millions d'euros de dépenses publiques supplémentaires annuelles à terme**, consacrés aux routes nationales et aux ponts locaux prioritaires.

Cette enveloppe est intégrée à notre trajectoire budgétaire et ne doit pas être confondue avec la totalité des investissements réalisés par les opérateurs de transport.

Les moyens supplémentaires qui avaient été envisagés pour la régénération ferroviaire, les nouveaux services express métropolitains, le fret, les trains de nuit, l'accessibilité, la continuité ultramarine et le Canal Seine-Nord Europe n'ont pas été maintenus comme crédits additionnels autonomes.

Cela ne signifie pas que ces politiques sont abandonnées.

Cela signifie que leurs améliorations devront être engagées à partir des financements existants, des engagements déjà pris, des ressources réellement disponibles des opérateurs et des cofinancements effectivement sécurisés.

Les contributions supplémentaires de la SNCF devront être suivies séparément des dépenses du budget de l'État.

Nous ne comptabiliserons ni recettes autoroutières futures non encaissées, ni subventions européennes non attribuées, ni économies de fonctionnement simplement espérées.

L'expérimentation de patrouilles routières banalisées nécessitera encore une sécurisation juridique et un plafonnement du cofinancement national avant son déploiement.

Enfin, la programmation devra être réexaminée à partir de l'état des réseaux, des obligations existantes et des comptes publics de référence en 2027.

Une politique jugée sur ses résultats

Nous voulons que les Français puissent constater les progrès.

Des routes et des ponts plus sûrs.

Des trains plus ponctuels et moins souvent supprimés.

Des correspondances mieux organisées.

Des solutions de déplacement adaptées aux territoires.

Des infrastructures accessibles à davantage de personnes.

Des autoroutes progressivement placées sous une maîtrise publique effective, sans rachat anticipé coûteux.

Des chaînes logistiques plus fiables pour nos entreprises.

Aucune politique de transport ne pourra supprimer toutes les pannes, tous les retards ou tous les embouteillages.

Mais nous pouvons mieux anticiper, mieux entretenir, mieux organiser et mieux utiliser les moyens dont nous disposons.

Notre ambition est de faire des transports un facteur de liberté, de sécurité et de cohésion territoriale, plutôt qu'une source permanente d'incertitude et de difficultés quotidiennes.

Chapitre 13 — Soutenir les familles, protéger l'enfance et mieux accompagner le handicap et le grand âge

Une société se juge aussi à la manière dont elle accompagne les personnes lorsqu'elles traversent les étapes les plus importantes ou les plus difficiles de leur vie.

L'arrivée d'un enfant, les premières années d'une famille, une séparation, le handicap ou la perte d'autonomie d'un parent âgé peuvent bouleverser le quotidien.

Ces situations sont très différentes. Mais elles ont un point commun : elles peuvent placer des personnes face à des difficultés qu'elles ne peuvent pas toujours résoudre seules.

Devenir parent ne devrait pas obliger à renoncer durablement à sa vie professionnelle. Une séparation ne devrait pas précipiter une famille dans la précarité parce qu'une pension alimentaire n'est pas versée. Un enfant en danger ne devrait jamais rester sans protection faute de place disponible.

De même, une personne handicapée ne devrait pas attendre indéfiniment qu'une décision administrative soit appliquée. Et une personne âgée ne devrait pas être contrainte de quitter son domicile simplement parce que les aides nécessaires n'existent pas dans son territoire.

Notre pays dispose déjà d'un système important de prestations familiales, de protection de l'enfance, de compensation du handicap et d'accompagnement du grand âge.

Mais ce système présente des faiblesses.

Les dispositifs sont parfois complexes. Les responsabilités sont partagées entre plusieurs administrations. Les délais peuvent être longs. Les aides ne correspondent pas toujours aux besoins réels. Et les différences entre territoires peuvent devenir considérables.

Il existe surtout un écart trop fréquent entre les droits annoncés et les réponses effectivement disponibles.

Une famille peut avoir droit à une aide sans parvenir à trouver une place en crèche. Une personne handicapée peut recevoir une orientation vers un établissement qui ne dispose d'aucune place. Une personne âgée peut bénéficier d'un plan d'aide sans qu'aucun professionnel soit disponible pour intervenir.

Dans ces situations, le droit existe sur le papier, mais le problème demeure entier.

Nous voulons passer d'une politique qui attribue des droits et distribue des prestations à une politique qui garantit davantage de réponses concrètes.

Cela suppose de mieux cibler certaines aides, de renforcer les services lorsque les besoins sont établis, de protéger les personnes les plus vulnérables et d'organiser une véritable continuité de l'accompagnement.

Mais cela implique également de reconnaître les limites de nos moyens.

Nous ne promettrons pas une gratuité générale de la dépendance, une nouvelle allocation universelle pour chaque situation familiale ou un développement illimité de toutes les structures d'accueil.

Nous voulons concentrer les ressources disponibles sur les besoins les plus importants, avec des règles compréhensibles et des garanties qui puissent réellement être appliquées.

13.1 — Soutenir les familles et adapter les prestations aux revenus

Pourquoi notre politique familiale doit-elle évoluer ?

Avoir un enfant entraîne des dépenses supplémentaires.

Il faut le nourrir, l'habiller, l'équiper, organiser sa garde, parfois déménager pour disposer d'un logement plus grand.

Mais les contraintes ne sont pas uniquement financières.

L'arrivée d'un enfant modifie l'organisation quotidienne, les horaires, les déplacements et parfois les perspectives professionnelles des parents.

Pour certaines familles, ces changements sont relativement faciles à absorber.

Pour d'autres, ils peuvent entraîner une diminution importante du niveau de vie, notamment lorsque l'un des parents doit réduire son activité ou que les frais de garde sont élevés.

La politique familiale doit répondre à ces réalités.

Elle contribue à compenser les charges liées aux enfants et à limiter le risque de pauvreté.

Elle doit également permettre aux familles de construire leur vie sans être confrontées à des obstacles matériels insurmontables.

Mais elle ne peut pas ignorer les différences de ressources.

Une famille disposant de revenus très élevés ne rencontre pas les mêmes difficultés qu'un ménage modeste, même lorsqu'ils ont le même nombre d'enfants.

Nous voulons donc mieux adapter le soutien public aux situations réelles, tout en préservant une politique familiale stable et lisible.

Favoriser les projets familiaux plutôt que multiplier les primes à la naissance

La baisse de la natalité constitue une évolution importante pour notre pays.

Elle interroge l'avenir de notre population, de notre économie et de notre système de solidarité.

Mais nous ne pensons pas qu'il suffise d'augmenter les primes à la naissance pour convaincre durablement les Français d'avoir davantage d'enfants.

Un couple peut souhaiter fonder une famille et repousser son projet parce qu'il ne trouve pas de logement suffisamment grand.

Deux parents peuvent hésiter à accueillir un nouvel enfant parce qu'ils ne disposent pas de solution de garde compatible avec leurs emplois.

Une personne peut redouter de devoir interrompre durablement sa carrière.

Ces difficultés ne disparaîtront pas grâce à une prime ponctuelle.

Nous voulons donc agir prioritairement sur les obstacles concrets : logement, garde des jeunes enfants, organisation du travail, accompagnement de la parentalité et accès aux soins nécessaires.

Nous ne créerons pas de grande prime nataliste générale.

Nous ne prévoyons pas non plus une prime automatique supplémentaire à partir du troisième enfant.

En revanche, les familles nombreuses continueront à bénéficier d'un soutien renforcé lorsque leurs charges réelles et leurs ressources le justifient.

Notre objectif n'est pas de rémunérer la naissance d'un enfant.

Il est de permettre aux Français qui souhaitent avoir des enfants de réaliser plus facilement leur projet familial.

Rendre les allocations familiales progressivement dégressives

Les allocations familiales constituent une composante importante du soutien aux familles.

Mais nous considérons que leur montant doit davantage tenir compte des ressources.

Nous voulons donc rendre les allocations familiales progressivement dégressives avec le revenu et les supprimer pour les foyers les plus aisés.

Cette réforme reposera sur un principe simple.

Lorsqu'un ménage dispose de ressources importantes, il est légitime que la solidarité publique contribue moins fortement à ses dépenses familiales.

Mais nous refusons les effets de seuil brutaux.

Un parent ne doit pas perdre soudainement une somme importante d'allocations parce que son salaire augmente de quelques euros.

Le montant de l'aide devra donc diminuer progressivement lorsque les revenus augmentent.

Il faudra également tenir compte de la composition du foyer.

Un couple avec un enfant ne présente pas les mêmes charges qu'une famille avec trois ou quatre enfants.

Les seuils de réduction et de suppression devront être définis à partir de simulations précises, pour éviter des situations incohérentes.

Nous ne fixons donc pas aujourd'hui un plafond unique de revenu qui s'appliquerait indistinctement à toutes les familles.

Cette réforme aura une conséquence que nous assumons : **les ménages les plus aisés percevront moins d'allocations familiales, et certains n'en percevront plus.**

Nous considérons que cet effort est justifié pour concentrer les ressources publiques sur les familles qui en ont davantage besoin et contribuer au redressement des finances publiques.

Mais son rendement financier ne sera définitivement retenu qu'après une microsimulation intégrant les interactions avec les autres prestations et la fiscalité.

Conserver le quotient familial

Nous maintiendrons le quotient familial de l'impôt sur le revenu.

Son principe consiste à tenir compte de la composition du foyer pour calculer l'impôt.

À revenu identique, une famille ayant plusieurs enfants à charge ne dispose pas de la même capacité contributive qu'un ménage sans enfant.

Il est donc légitime que la fiscalité reconnaisse cette différence.

Le quotient familial restera plafonné, afin que l'avantage fiscal ne progresse pas sans limite pour les revenus les plus élevés.

Son plafond sera indexé et recalibré dans le cadre de notre réforme générale de l'impôt sur le revenu.

Nous voulons ainsi conserver la reconnaissance fiscale des charges familiales tout en évitant qu'elle bénéficie de manière disproportionnée aux foyers les plus aisés.

Nous maintiendrons également l'exonération d'impôt sur le revenu des prestations sociales et familiales.

Lorsqu'une prestation doit diminuer parce que les ressources du ménage sont élevées, nous préférons agir directement sur ses conditions d'attribution plutôt que verser une aide pour la récupérer ensuite au moyen de l'impôt.

Cette méthode sera plus compréhensible pour les familles.

Adapter plus rapidement les aides aux changements de revenus

Les difficultés financières ne respectent pas les calendriers administratifs.

Une personne peut perdre son emploi en janvier, mais continuer à percevoir une prestation calculée sur les revenus qu'elle gagnait deux ans auparavant.

À l'inverse, un ménage dont les ressources ont fortement augmenté peut continuer temporairement à bénéficier d'une aide fondée sur une situation devenue ancienne.

Nous voulons rapprocher progressivement les revenus pris en compte de la situation réelle des familles.

Pour les prestations familiales concernées, nous remplacerons progressivement la référence aux revenus de l'année N-2 par ceux de l'année N-1.

Cela signifie, par exemple, qu'une prestation versée en 2029 pourrait être calculée à partir des revenus de 2028 plutôt que de ceux de 2027.

Mais ce rapprochement ne suffira pas toujours.

En cas de chute brutale de revenu, un mécanisme de correction rapide devra permettre de réexaminer les droits sans attendre le prochain calcul annuel.

Cette évolution devra être mise en œuvre avec prudence, notamment pour éviter les erreurs administratives, les demandes répétées de justificatifs et les remboursements inattendus.

Nous voulons des prestations plus réactives, sans rendre leur fonctionnement encore plus compliqué.

Une solidarité mieux ciblée, sans fragiliser les familles

Notre politique familiale ne consistera donc pas à supprimer indistinctement les aides.

Nous conserverons les dispositifs essentiels et les adapterons lorsque leur fonctionnement peut être amélioré.

Les familles modestes, les familles nombreuses confrontées à des charges importantes et les ménages dont la situation se dégrade devront bénéficier d'une attention particulière.

Les économies éventuelles liées à la réforme des allocations ne seront pas présentées comme certaines avant l'achèvement des simulations.

Nous veillerons également à ne pas comptabiliser deux fois les effets d'une même réforme lorsqu'elle interagit avec l'impôt sur le revenu.

Nous voulons une politique familiale qui reconnaisse les charges liées aux enfants, protège davantage les familles qui en ont besoin et accompagne les projets de vie, plutôt qu'un système dont la générosité serait identique quelles que soient les ressources.

13.2 — Faciliter la garde des jeunes enfants et mieux accompagner les parents

Une place en crèche peut changer la vie d'une famille

Lorsqu'un enfant naît, ses parents doivent souvent résoudre rapidement une question essentielle : qui pourra s'en occuper lorsqu'ils reprendront leur activité professionnelle ?

Pour certaines familles, une solution existe à proximité.

Pour d'autres, la recherche d'une place en crèche ou d'une assistante maternelle devient une source importante d'inquiétude.

Il arrive qu'un parent soit obligé de réduire son temps de travail, de refuser un emploi ou de prolonger une interruption professionnelle faute de solution adaptée.

Ces difficultés concernent particulièrement les familles modestes, les parents isolés et les personnes dont les horaires ne correspondent pas aux formes de garde les plus courantes.

Elles peuvent également peser sur les choix familiaux.

Un couple qui rencontre déjà des difficultés pour faire garder son premier enfant peut hésiter à en accueillir un deuxième.

Nous voulons donc faire de l'accès à une solution de garde réellement disponible une priorité nationale.

Mais cela ne signifie pas construire le même nombre de crèches dans toutes les communes.

Les besoins sont très différents selon les territoires.

Développer les modes de garde là où les besoins sont démontrés

Nous nous appuierons sur le Service public de la petite enfance et les compétences des communes et intercommunalités pour mieux organiser l'offre.

Nous ne créerons pas une nouvelle agence nationale.

L'objectif sera d'identifier les territoires où les familles rencontrent les difficultés les plus importantes et d'y concentrer les créations ou transformations de capacités.

Les solutions pourront prendre plusieurs formes.

Dans certains quartiers, une nouvelle crèche sera nécessaire.

Dans d'autres, le développement de maisons d'assistantes maternelles ou le soutien à l'accueil individuel pourra répondre plus efficacement à la demande.

Les horaires devront également être pris en compte.

Une place qui ne permet pas à un parent de rejoindre son travail à l'heure ne constitue pas toujours une solution utilisable.

Nous voulons donc mieux adapter l'offre aux besoins des familles, notamment lorsque les horaires professionnels sont décalés.

Mais les capacités supplémentaires devront être dimensionnées à partir de données locales fiables.

Nous ne fixerons pas un quota national uniforme de places de crèche.

Sans professionnels, les places nouvelles ne servent à rien

Construire ou agrandir une crèche ne suffit pas.

Encore faut-il disposer des professionnels nécessaires pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Or les métiers de la petite enfance rencontrent des difficultés de recrutement et de fidélisation.

Les horaires peuvent être contraignants. Les responsabilités sont importantes. Les rémunérations et les perspectives de carrière ne sont pas toujours suffisamment attractives.

Nous voulons donc traiter les conditions de travail et les besoins de formation au même niveau que les capacités d'accueil.

Les efforts devront porter sur l'attractivité des métiers, les qualifications, la fidélisation des professionnels et le renouvellement des générations d'assistantes maternelles.

Il faudra également éviter de créer des places administrativement annoncées mais impossibles à ouvrir réellement faute de personnel.

Nous voulons que les financements soient associés à des capacités effectivement disponibles et à une qualité d'accueil vérifiable.

Les mêmes exigences de qualité pour tous les gestionnaires

Une crèche peut être gérée par une collectivité, une association ou une entreprise privée.

Nous ne considérons pas que la qualité dépend automatiquement du statut de son gestionnaire.

En revanche, toutes les structures accueillant de jeunes enfants doivent respecter des exigences essentielles.

La sécurité, la qualification des professionnels, l'encadrement réellement présent, les conditions d'accueil et le respect des besoins des enfants ne peuvent pas devenir des variables d'ajustement.

Nous renforcerons les contrôles et la transparence des structures bénéficiant de financements publics.

Les autorités compétentes devront pouvoir intervenir lorsque des manquements sont constatés, exiger des corrections et appliquer les sanctions prévues lorsque la sécurité ou le bien-être des enfants sont menacés.

Nous voulons également que les familles puissent disposer d'informations compréhensibles sur la qualité de l'accueil.

L'objectif n'est pas de multiplier les obligations administratives sans intérêt, mais de garantir que chaque enfant bénéficie d'un environnement réellement adapté à son âge.

Réduire les obstacles financiers à la garde

Le coût de la garde peut représenter une difficulté importante.

Une famille peut disposer de deux revenus mais consacrer une part considérable de son budget à la garde de ses jeunes enfants.

Pour certains parents, le coût supplémentaire de la garde peut même réduire fortement l'intérêt financier d'une reprise d'activité.

Nous voulons donc évaluer les effets de la réforme du complément de libre choix du mode de garde, le CMG, entrée en vigueur en 2025.

Cette évaluation devra mesurer les dépenses réellement supportées par les ménages selon leurs revenus, le nombre d'enfants, les modes de garde et les situations professionnelles.

Lorsque des restes à charge empêchent réellement un parent d'accéder à un emploi ou à une solution de garde, des corrections ciblées pourront être apportées dans les moyens prévus.

Mais nous ne créerons pas une nouvelle aide générale avant de connaître les résultats du dispositif existant.

Nous conserverons intégralement le crédit d'impôt accordé aux particuliers pour les frais de garde des enfants de moins de six ans hors du domicile.

Son taux et son plafond ne seront pas réduits. Nous ne prévoyons pas non plus de le rendre dégressif selon les revenus.

En revanche, nous supprimerons le crédit d'impôt famille accordé aux entreprises pour certaines dépenses en faveur de la petite enfance.

Ce dispositif a notamment été utilisé pour encourager les entreprises à participer au financement de solutions de garde.

Sa suppression pourra donc modifier l'intérêt financier de certaines entreprises pour ces investissements.

Nous assumons ce choix, en préférant financer les engagements de petite enfance déjà prévus dans notre programme plutôt que maintenir cet avantage fiscal aux entreprises.

Mais les économies correspondantes devront être expertisées et ne permettront pas de créer une seconde enveloppe de dépenses.

Mieux organiser les congés autour de la naissance

Les premiers mois qui suivent une naissance constituent une période importante pour les parents et l'enfant.

Nous voulons préserver les droits propres à chacun des parents.

L'implication du second parent ne doit pas dépendre uniquement d'un droit qui pourrait être transféré et qui serait, dans les faits, principalement utilisé par la mère.

Nous conserverons les congés existants et évaluerons rapidement le congé supplémentaire de naissance mis en œuvre en 2026.

Cette évaluation devra porter sur son utilisation réelle, ses conséquences pour les familles, son coût et ses effets sur le partage des responsabilités parentales.

Nous ne proposons pas d'extension générale supplémentaire avant d'avoir tiré les enseignements de cette réforme récente.

Réformer le congé parental sans pénaliser les familles privées de garde

Nous voulons également faire évoluer la prestation partagée d'éducation de l'enfant, la PreParE.

Le dispositif doit permettre aux parents de s'occuper de leurs jeunes enfants, mais il doit aussi éviter de provoquer des interruptions professionnelles trop longues et subies.

Nous privilégierons des formules encourageant les interruptions plus courtes, le temps partiel choisi, le partage entre parents et le maintien d'un lien avec l'emploi.

Mais il serait profondément incohérent de réduire les possibilités d'un congé long dans un territoire où aucune solution raisonnable de garde n'existe.

Nous ne voulons pas placer les familles devant une alternative impossible : reprendre le travail sans pouvoir faire garder leur enfant ou perdre une partie de leurs droits.

La réforme de la PreParE devra donc être coordonnée avec le développement effectif des solutions de garde.

Ses paramètres resteront à préciser dans l'enveloppe financière existante, sans nouvelle dépense générale automatiquement décidée.

Une organisation du travail plus compatible avec la vie familiale

Les difficultés des parents ne disparaissent pas toujours lorsque les enfants entrent à l'école.

Les horaires de travail, les déplacements, les maladies des enfants et les contraintes familiales peuvent rester difficiles à concilier.

Nous voulons favoriser les aménagements professionnels temporaires et réversibles lorsque les métiers et l'organisation du travail le permettent.

Cela peut concerner une adaptation d'horaires, un temps partiel choisi ou certaines formes de télétravail.

Mais nous ne créerons pas un droit général à choisir librement ses horaires ou à télétravailler indépendamment des contraintes professionnelles.

Un soignant, un conducteur ou un salarié travaillant sur un site industriel ne dispose pas nécessairement des mêmes possibilités qu'une personne exerçant une activité administrative.

L'objectif est d'encourager des solutions réalistes, discutées et adaptées aux situations.

Les difficultés liées à l'infertilité, au diagnostic et à l'assistance médicale à la procréation seront traitées dans notre politique de santé.

Nous voulons que les parents puissent accueillir et élever leurs enfants sans devoir choisir systématiquement entre leur famille, leur revenu et leur avenir professionnel.

13.3 — Mieux protéger les familles monoparentales et garantir le paiement des pensions alimentaires

Une séparation ne doit pas devenir une condamnation financière

Lorsqu'un couple se sépare, l'organisation familiale change profondément.

Il faut parfois trouver deux logements, répartir les dépenses liées aux enfants et réorganiser les horaires professionnels.

Ces difficultés peuvent devenir particulièrement importantes lorsque l'un des parents assume l'essentiel de la vie quotidienne des enfants.

Les dépenses restent nombreuses : logement, alimentation, vêtements, transports, fournitures scolaires et activités.

Mais les ressources du foyer peuvent avoir fortement diminué.

À cette fragilité peut s'ajouter une autre difficulté : le non-paiement de la pension alimentaire.

Une pension fixée par une décision de justice ou un titre exécutoire n'est pas une somme facultative.

Elle correspond à la contribution d'un parent aux besoins de son enfant.

Lorsqu'elle n'est pas payée, c'est souvent le budget quotidien de l'autre parent qui en subit immédiatement les conséquences.

Nous voulons donc faire du paiement effectif des pensions alimentaires une garantie centrale de notre politique familiale.

Avancer les pensions alimentaires dès le premier impayé

Nous voulons qu'une pension alimentaire fixée soit effectivement perçue, même lorsque le débiteur ne respecte pas immédiatement ses obligations.

Dès le premier impayé ou versement incomplet, la puissance publique avancera le montant manquant dans le cadre du dispositif de garantie.

Prenons une situation simple.

Une pension de 300 euros a été fixée pour contribuer aux dépenses d'un enfant.

Si le parent débiteur ne verse que 100 euros, il manque 200 euros.

Notre objectif est que le parent créancier puisse recevoir rapidement ces 200 euros sans devoir attendre plusieurs mois de démarches et de procédures.

La somme avancée restera due par le parent qui devait payer la pension.

Nous utiliserons pour cela l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires, l'ARIPA, qui existe déjà.

Il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle administration.

Il faudra en revanche garantir des délais de traitement adaptés, une transmission fiable des informations et une articulation efficace avec les procédures de recouvrement.

Faire payer les débiteurs qui en ont les moyens

Une pension alimentaire impayée peut avoir plusieurs causes.

Une personne peut perdre son emploi, subir une chute importante de revenus ou rencontrer une difficulté financière réelle.

Mais il existe également des situations dans lesquelles un débiteur organise son insolvabilité, dissimule ses revenus ou refuse volontairement de payer alors qu'il en a les moyens.

Ces situations ne doivent pas être traitées de la même manière.

Nous voulons renforcer les capacités de recouvrement contre les débiteurs de mauvaise foi.

Les ressources réellement disponibles devront pouvoir être recherchées dans le respect des procédures légales.

Lorsque la situation financière du débiteur s'est réellement dégradée, les mécanismes de révision de la pension doivent rester accessibles.

Mais une personne ne doit pas pouvoir décider seule de cesser de payer une pension légalement fixée.

La protection de l'enfant doit rester prioritaire.

Les sommes récupérées par la puissance publique serviront à rembourser les avances effectuées.

Nous ne présenterons donc pas ces remboursements comme une nouvelle recette budgétaire.

Une avance récupérable correspond d'abord à un décalage de trésorerie, auquel peuvent s'ajouter des pertes lorsque le recouvrement échoue.

Des pensions mieux adaptées aux besoins des enfants

Nous voulons également harmoniser à la hausse le barème indicatif utilisé pour déterminer les pensions alimentaires.

Le montant d'une pension doit tenir compte des besoins réels de l'enfant et des ressources du parent qui la verse.

Le coût de l'alimentation, du logement, des déplacements et des dépenses de scolarité doit pouvoir être correctement apprécié.

Mais nous ne voulons pas transformer ce barème indicatif en montant automatique.

Le juge conservera son pouvoir d'appréciation.

Il devra pouvoir prendre en compte les situations particulières, les charges familiales, la résidence de l'enfant et la capacité contributive réelle des parents.

Des garanties devront également préserver un minimum de ressources pour le débiteur.

Une pension manifestement impossible à payer peut finir par produire davantage d'impayés et de conflits.

La réforme s'appliquera aux pensions nouvelles ou révisées selon les règles qui seront retenues.

Nous ne prévoyons pas d'augmentation rétroactive générale de toutes les pensions déjà fixées.

Faire correspondre les droits à la charge réelle des enfants

La résidence alternée pose également des questions spécifiques.

Lorsque les enfants vivent une partie du temps chez chacun de leurs parents, les dépenses sont réparties différemment.

Mais cette répartition ne signifie pas nécessairement que les deux parents supportent les mêmes charges financières.

Leurs revenus peuvent être très différents.

Nous voulons donc que les prestations et les droits suivent autant que possible la charge réelle de l'enfant.

Cela supposera d'améliorer l'articulation entre les règles fiscales, les prestations sociales et les décisions relatives à la contribution des parents.

Mais nous éviterons de financer deux fois intégralement une même charge au motif qu'elle est répartie entre deux foyers.

Les paramètres devront être définis en tenant compte de la diversité des situations familiales.

Préserver les aides utiles sans multiplier les allocations

Nous conserverons l'allocation de soutien familial et les prestations existantes.

Nous ne créerons pas une nouvelle allocation universelle de parent isolé.

Nous considérons que les priorités doivent être le paiement des pensions, l'accès à une garde compatible avec l'emploi et la protection des ressources des familles réellement vulnérables.

Nous préserverons également dans son principe l'avantage fiscal accordé aux parents isolés ayant encore un enfant à charge.

En revanche, nous supprimerons l'ancienne demi-part supplémentaire accordée, sous certaines conditions, à des personnes vivant seules sans enfant à charge et ayant élevé seules un enfant pendant au moins cinq ans.

Cette demi-part correspond à la reconnaissance fiscale d'une situation familiale passée.

Sa suppression augmentera l'impôt de certains bénéficiaires actuels.

Nous assumons cette conséquence dans le cadre de notre réforme fiscale, en considérant que les avantages liés à l'éducation d'un enfant doivent davantage correspondre aux charges encore supportées.

Les conséquences de cette suppression devront toutefois être intégrées aux simulations générales de l'impôt sur le revenu, sans compter deux fois les économies.

Notre priorité est qu'une séparation ne prive pas un enfant des moyens auxquels il a droit et que la solidarité publique intervienne rapidement, sans dispenser les parents de leurs responsabilités.

13.4 — Renforcer la protection de l'enfance et améliorer la prise en charge des enfants confiés à l'ASE

Un enfant en danger ne peut pas attendre que les administrations se coordonnent

La protection de l'enfance constitue l'une des responsabilités les plus importantes des pouvoirs publics.

Lorsqu'un enfant subit des violences, des négligences graves ou une situation familiale mettant sa santé et sa sécurité en danger, il doit pouvoir être protégé.

Mais cette protection ne dépend pas uniquement de l'existence d'une loi.

Elle exige des professionnels disponibles, des décisions prises dans des délais adaptés et des solutions d'accueil réellement accessibles.

Un signalement peut être effectué par un enseignant, un médecin, un voisin, un membre de la famille ou l'enfant lui-même.

Il peut ensuite nécessiter une évaluation sociale, des investigations, une intervention judiciaire ou une mesure de protection.

Lorsque plusieurs services interviennent, les échanges peuvent devenir difficiles.

Une information préoccupante peut rester trop longtemps sans réponse clairement identifiée.

Une décision de placement peut être prononcée sans qu'une place adaptée soit immédiatement disponible.

Nous voulons mettre fin à ces ruptures de responsabilité.

Chaque signalement sérieux doit avoir un responsable et une suite

Nous conserverons les dispositifs existants : le numéro national 119, les cellules départementales de recueil des informations préoccupantes, les services sociaux et les autorités judiciaires.

Il n'est pas nécessaire de construire une nouvelle chaîne nationale de signalement.

En revanche, chaque information préoccupante sérieuse devra être prise en charge par un service clairement identifié.

Le dossier devra disposer d'un état d'avancement et d'une échéance de traitement.

Les délais devront dépendre du niveau de danger.

Une situation de danger immédiat ne peut évidemment pas suivre le même calendrier qu'une situation nécessitant une évaluation approfondie mais ne présentant pas de menace immédiate identifiée.

Les délais précis devront être définis avec les professionnels et sécurisés juridiquement.

Nous voulons également améliorer la coordination entre la protection de l'enfance, l'Éducation nationale, les services de santé, la justice et les forces de sécurité.

Mais cette coordination ne devra pas conduire à une circulation incontrôlée d'informations sensibles.

Les données partagées devront être limitées à ce qui est nécessaire à la protection de l'enfant, avec des accès tracés et des responsabilités identifiables.

Éviter que les enfants victimes répètent sans cesse leur histoire

Un enfant victime de violences peut être amené à raconter plusieurs fois les mêmes faits à différents professionnels.

Ces répétitions peuvent être éprouvantes et, dans certaines situations, traumatisantes.

Nous voulons donc poursuivre le développement territorial des unités d'accueil pédiatrique enfance en danger, les UAPED.

Ces unités permettent d'organiser de manière adaptée l'accueil des enfants victimes et de mieux coordonner les interventions nécessaires.

Notre objectif est de limiter les auditions et examens répétés lorsque cela est possible et compatible avec les exigences judiciaires et médicales.

Les financements correspondants relèveront des politiques de santé et de justice déjà prévues dans notre programme.

Ils ne seront pas comptabilisés une seconde fois au titre de la protection de l'enfance.

Protéger dans la famille lorsque cela est possible, placer lorsque cela est nécessaire

Nous considérons que l'intérêt de l'enfant doit guider les décisions de protection.

Lorsqu'une situation peut être sécurisée par un accompagnement adapté de la famille, cette solution doit être privilégiée.

Une difficulté éducative, une situation de précarité ou un besoin d'accompagnement parental ne justifient pas automatiquement une séparation.

Mais lorsque la sécurité de l'enfant ne peut pas être garantie dans son environnement familial, un placement doit pouvoir être décidé et exécuté.

Nous refusons qu'une mesure insuffisante soit choisie uniquement parce qu'aucune place de placement n'est disponible.

De même, une décision judiciaire de protection nécessaire ne doit pas rester inexécutée faute de capacité.

Nous voulons donc faire de l'exécution effective des décisions une obligation centrale.

Cela suppose de connaître les places disponibles, d'anticiper les situations d'urgence et de mieux organiser la coopération entre départements.

Mettre fin aux placements durablement inadaptés

Un enfant confié à l'aide sociale à l'enfance, l'ASE, doit bénéficier d'un accueil correspondant à ses besoins.

Or certaines situations conduisent à recourir à des solutions précaires, notamment des hébergements temporaires qui ne sont pas conçus pour assurer durablement la protection et l'accompagnement d'un mineur.

Nous considérons qu'un hôtel, un gîte ou une location touristique non autorisée ne constitue pas une solution de placement durable.

Les capacités devront donc être développées ou transformées là où les besoins sont démontrés.

Les priorités concerneront notamment les accueils d'urgence, les adolescents, les fratries et les situations complexes.

Mais il serait inefficace de fixer un quota national uniforme entre familles d'accueil et établissements.

Certains enfants ont besoin d'un environnement familial stable.

D'autres nécessitent un accompagnement éducatif spécialisé ou un établissement disposant de professionnels disponibles en permanence.

Le choix devra dépendre de l'intérêt de l'enfant, et non d'un objectif statistique.

Redonner de l'attractivité à l'accueil familial

Les assistants familiaux jouent un rôle essentiel dans la protection de l'enfance.

Ils accueillent au sein de leur foyer des enfants parfois confrontés à des parcours difficiles.

Cette responsabilité exige des compétences, de la disponibilité et un accompagnement professionnel.

Nous voulons renforcer l'attractivité de l'accueil familial.

Cela passera par une meilleure reconnaissance du métier, des rémunérations adaptées, des possibilités de répit et un soutien professionnel et psychologique.

Les procédures d'agrément devront être plus fluides lorsque leur complexité est inutile.

Mais cette simplification ne devra pas affaiblir les vérifications nécessaires à la sécurité des enfants.

Nous voulons également mieux accompagner les familles d'accueil lorsqu'elles reçoivent des enfants présentant des besoins particuliers.

Un assistant familial ne doit pas être laissé seul face à une situation grave sans possibilité d'obtenir rapidement un soutien spécialisé.

Faire de la stabilité un véritable objectif

Les ruptures successives de placement peuvent fragiliser profondément les enfants.

Changer régulièrement de lieu de vie peut signifier perdre ses repères, son école, ses amis ou les professionnels avec lesquels une relation de confiance s'est construite.

Nous voulons donc faire de la stabilité des parcours un indicateur important de la qualité de la protection de l'enfance.

Les changements de placement devront être justifiés par l'intérêt de l'enfant et non simplement par des contraintes d'organisation.

Lorsque cela correspond à leur sécurité et à leurs besoins, les frères et sœurs devront pouvoir conserver des liens et, si possible, être accueillis ensemble.

Les relations familiales utiles devront également être préservées.

Les établissements et services financés par des fonds publics seront soumis à des exigences renforcées de qualité et de transparence.

Des contrôles inopinés devront pouvoir être réalisés lorsque la situation le justifie.

Une responsabilité départementale qui doit être effective

Les départements conservent leur rôle central dans la protection de l'enfance.

Mais une compétence administrative ne peut pas devenir une justification pour laisser une décision indispensable sans exécution.

Nous voulons donc améliorer les mécanismes de coopération et de mutualisation entre départements.

Lorsqu'un territoire ne dispose pas d'une solution adaptée, une recherche organisée devra permettre d'identifier une possibilité dans un autre territoire, sans éloigner systématiquement l'enfant de son environnement.

Nous voulons également expertiser un mécanisme de substitution de l'État lorsqu'un département demeure durablement défaillant dans l'exécution d'obligations essentielles.

Ce mécanisme devra être strictement encadré.

Il ne s'agit pas de recentraliser quotidiennement l'ASE, mais de garantir qu'une carence grave et persistante ne laisse pas les enfants sans protection.

Lorsque de nouvelles obligations nationales entraînent des dépenses supplémentaires pour les départements, leur financement devra être assuré selon les règles retenues pour les compétences locales.

Nous ne considérerons pas qu'un simple transfert de charge constitue une économie publique.

Ne plus laisser les jeunes majeurs sans solution

La protection de l'enfance ne doit pas s'interrompre brutalement à la majorité.

Un jeune ayant grandi dans sa famille bénéficie souvent du soutien de ses parents bien après ses dix-huit ans.

Il peut poursuivre ses études, chercher son premier emploi ou revenir temporairement au domicile familial lorsqu'il rencontre des difficultés.

Un jeune sortant de l'ASE ne dispose pas toujours de cette sécurité.

Nous voulons donc garantir l'application effective du droit à l'accompagnement jusqu'à 21 ans lorsque les conditions légales sont réunies, notamment en l'absence de ressources ou de soutien familial suffisants.

Aucune sortie ne devra être organisée sans préparation sérieuse du logement, des ressources et du parcours d'études, de formation ou d'emploi.

Nous voulons également créer un droit de suite jusqu'à 25 ans.

Mais cela ne signifie pas prolonger automatiquement le statut de jeune pris en charge par l'ASE jusqu'à cet âge.

Le droit de suite consistera à garantir un interlocuteur identifiable, un accès facilité aux dispositifs ordinaires et la possibilité d'un réaccompagnement temporaire en cas de rupture grave.

Un jeune qui perd son logement ou traverse une difficulté majeure ne doit pas découvrir qu'aucun service ne se considère plus responsable de sa situation.

Les bourses, les aides au logement, l'apprentissage, les dispositifs d'insertion et les services de santé ou de handicap devront être mobilisés selon ses besoins.

Nous voulons notamment éviter qu'un jeune abandonne des études longues correspondant à ses capacités simplement parce qu'il ne bénéficie plus d'aucun soutien familial.

Un investissement supplémentaire ciblé

La politique familiale et de protection de l'enfance prévoit une enveloppe supplémentaire centrale de 800 millions d'euros annuels à terme pour l'amélioration de l'ASE, ainsi que 250 millions d'euros pour la continuité d'accompagnement des jeunes sortants.

Ces dépenses s'inscrivent dans l'enveloppe familiale globale retenue.

Les investissements temporaires pourront également contribuer aux capacités d'accueil prioritaires.

Nous ne recompterons pas les dépenses déjà existantes de l'ASE, ni les financements sanitaires, psychiatriques, judiciaires et médico-sociaux relevant d'autres chapitres.

Notre engagement est qu'un enfant en danger soit réellement protégé et qu'un jeune ayant grandi sous la responsabilité de la collectivité ne soit pas abandonné au moment où il commence sa vie d'adulte.

13.5 — Garantir les droits, les ressources et un accompagnement adapté aux personnes handicapées

Un droit reconnu doit pouvoir être exercé

Pour une personne handicapée et sa famille, les démarches administratives peuvent occuper une place considérable.

Il faut parfois faire reconnaître une situation, obtenir des aides, demander des équipements, organiser un accompagnement ou rechercher une place dans un établissement.

Les décisions peuvent relever de plusieurs organismes.

Et même lorsqu'un droit est reconnu, sa mise en œuvre peut rester difficile.

Une personne peut recevoir une orientation vers un service qui ne dispose pas de place.

Une famille peut attendre une réponse pendant de longs mois.

Un droit peut arriver à échéance alors que son renouvellement a été demandé dans les délais.

Nous voulons donc faire évoluer le fonctionnement du système.

L'enjeu n'est pas uniquement d'accorder davantage de droits.

Il est de rendre les droits existants compréhensibles, continus et effectivement utilisables.

Des MDPH plus rapides et des décisions réellement suivies

Nous conserverons les maisons départementales des personnes handicapées, les MDPH, comme portes d'entrée principales des droits.

Nous ne créerons pas de nouveau guichet national concurrent.

En revanche, nous voulons réduire les écarts de fonctionnement entre départements.

Les délais de traitement, les décisions et leur mise en œuvre devront faire l'objet d'objectifs nationaux et de résultats publics comparables.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA, devra renforcer son appui aux territoires qui rencontrent durablement des difficultés.

Nous poursuivrons également l'extension des droits attribués sans limitation de durée lorsque le handicap est durablement irréversible ou stabilisé.

Il n'est pas raisonnable de demander régulièrement à une personne de démontrer à nouveau une situation médicale qui ne peut pas disparaître.

Lorsque le renouvellement d'un droit existant a été demandé dans les délais, nous voulons éviter que ce droit s'interrompe uniquement parce que l'administration n'a pas encore rendu sa décision.

Cette continuité devra être encadrée juridiquement.

Elle ne signifiera pas qu'une première demande ouvre automatiquement droit à une prestation avant son examen.

Une administration responsable jusqu'à la réponse effective

Nous voulons également mettre fin aux situations dans lesquelles plusieurs administrations se renvoient un dossier.

Une personne handicapée peut dépendre simultanément des services sociaux, de la santé, d'un établissement médico-social et d'organismes intervenant sur l'emploi ou le logement.

Il doit être possible d'identifier clairement qui est responsable du parcours.

Le service qui engage une démarche devra rester responsable jusqu'à ce qu'un relais effectif soit accepté par le service suivant.

Il ne suffira plus de transmettre un dossier pour considérer que la mission est terminée.

De même, une décision d'orientation vers un établissement ne devra pas être assimilée à une prise en charge réellement obtenue.

Lorsque la solution désignée est indisponible, les acteurs compétents devront rechercher une réponse alternative adaptée.

Cette organisation reposera sur les MDPH, les départements, les agences régionales de santé et le Service public départemental de l'autonomie.

Nous ne créerons pas de nouvel organisme national.

Préserver l'AAH comme un revenu individuel

L'allocation aux adultes handicapés, l'AAH, constitue une protection essentielle pour les personnes dont le handicap limite fortement les possibilités de disposer de ressources professionnelles.

Nous la maintiendrons comme un revenu individuel de solidarité, déconjugalisé et régulièrement revalorisé.

Les ressources du conjoint ne devront donc pas redevenir le fondement de son calcul.

L'AAH restera également exonérée d'impôt sur le revenu.

Nous ne voulons pas verser une prestation de solidarité destinée à garantir des ressources pour ensuite en récupérer une partie au moyen de l'impôt.

Faire en sorte que travailler augmente réellement les ressources

Le système des prestations peut parfois devenir difficile à comprendre lorsqu'une personne commence à travailler.

Les revenus professionnels augmentent, mais certaines aides peuvent diminuer.

Selon les règles et les interactions entre prestations, le gain financier peut devenir moins important que prévu.

Nous voulons garantir qu'une reprise ou une augmentation d'activité procure une amélioration réelle du revenu disponible.

Pour cela, il faudra examiner ensemble l'AAH, la prime d'activité, les autres minima sociaux et la fiscalité.

Nous privilégierons des mécanismes de dégressivité progressifs et compréhensibles.

Mais nous ne fixerons pas un nouveau barème sans étude précise.

Le handicap peut limiter durablement le temps de travail ou imposer des contraintes particulières.

Notre objectif n'est donc pas de conditionner systématiquement le soutien à la reprise d'un emploi.

Il est de permettre à ceux qui peuvent et souhaitent travailler de le faire sans être financièrement pénalisés.

Mieux compenser les dépenses indispensables liées au handicap

La prestation de compensation du handicap, la PCH, répond à une logique différente de celle d'un minimum social.

Son objectif est de contribuer à compenser les conséquences du handicap.

Elle doit donc rester fondée prioritairement sur les besoins de compensation, et non sur la seule pauvreté du bénéficiaire.

Mais des difficultés peuvent apparaître lorsque les tarifs pris en charge sont très éloignés du coût réel des équipements ou des aides nécessaires.

Une personne peut avoir besoin d'un équipement indispensable dont le prix dépasse fortement le montant reconnu.

Nous voulons donc rechercher un plafonnement raisonnable du reste à charge pour les dépenses essentielles de compensation.

Cette réforme devra tenir compte des tarifs réels, des besoins et des financements déjà disponibles.

Ses paramètres et son coût restent à calibrer.

Nous ne promettons pas une prise en charge intégrale et automatique de toutes les dépenses liées au handicap.

En revanche, nous voulons éviter que des équipements indispensables deviennent financièrement inaccessibles alors même que leur nécessité est reconnue.

Mettre fin aux situations durablement sans solution

Certaines familles se retrouvent confrontées à une situation particulièrement difficile.

Le handicap de leur enfant ou d'un proche nécessite un accompagnement important, mais aucune structure adaptée n'est disponible.

Une orientation administrative peut exister sans se traduire par une réponse.

Dans d'autres cas, un jeune adulte reste dans une structure destinée aux enfants ou adolescents parce qu'aucune place adulte n'est disponible.

Nous voulons achever et évaluer le plan des 50 000 solutions, plutôt que créer un nouveau programme concurrent.

Les capacités complémentaires devront être concentrées sur les besoins réellement constatés.

Mais nous ne voulons pas raisonner uniquement en nombre de places.

Une réponse adaptée peut prendre plusieurs formes : établissement spécialisé, accompagnement à domicile, équipe mobile, habitat accompagné ou combinaison de services.

Le choix devra correspondre aux besoins, à la sécurité et aux souhaits de la personne.

Nous privilégierons le milieu ordinaire lorsqu'il est réellement adapté et souhaité.

Mais nous préserverons pleinement les établissements spécialisés lorsqu'ils offrent la meilleure protection et le meilleur accompagnement.

Il serait injuste de considérer que toute orientation vers un établissement constitue un échec de l'inclusion.

Protéger les parcours les plus fragiles

Nous donnerons une attention particulière aux transitions entre l'enfance et l'âge adulte.

Les besoins peuvent changer, les organismes compétents également, mais l'accompagnement ne doit pas s'interrompre simplement parce qu'une personne atteint un âge administratif.

Les enfants confiés à l'ASE et présentant un handicap devront également faire l'objet d'une coordination renforcée.

Nous voulons traiter prioritairement les handicaps lourds ou complexes pour lesquels les réponses disponibles sont durablement insuffisantes.

Il faudra aussi mieux organiser la continuité entre les dispositifs du handicap et ceux de la perte d'autonomie pour les personnes handicapées vieillissantes.

Cette articulation concerne notamment la PCH et l'allocation personnalisée d'autonomie, l'APA.

Nous voulons éviter qu'un changement d'âge ou de dispositif entraîne une rupture de protection.

Les règles précises devront être expertisées afin de préserver les droits et d'éviter les doubles financements.

Des droits effectifs sans multiplier les structures

La CNSA assurera le suivi national de l'équité territoriale et des résultats.

Les départements, les MDPH, les agences régionales de santé et les dispositifs existants conserveront leurs responsabilités.

Nous publierons des indicateurs compréhensibles : délais d'accès aux droits, ruptures de parcours, orientations non appliquées et personnes durablement privées de solution adaptée.

Les coûts supplémentaires nécessaires aux MDPH, aux solutions médico-sociales, aux restes à charge et à l'accompagnement devront être établis en tenant compte des financements existants.

Nous ne créerons pas une seconde provision pour des moyens déjà retenus dans l'éducation, la santé ou la branche Autonomie.

Notre ambition est qu'une personne handicapée puisse effectivement exercer ses droits et construire sa vie, sans devoir consacrer une part excessive de son énergie à obtenir des réponses administratives.

13.6 — Favoriser l'emploi, l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées

Le handicap ne doit pas conduire automatiquement à l'exclusion professionnelle

De nombreuses personnes handicapées souhaitent travailler.

Certaines peuvent exercer une activité sans adaptation particulière.

D'autres ont besoin d'un poste aménagé, d'horaires adaptés, d'un accompagnement ou d'un environnement professionnel spécifique.

Mais les obstacles restent nombreux.

Un employeur peut méconnaître les possibilités d'aménagement.

Une personne peut rencontrer des difficultés pour accéder aux locaux.

Un salarié dont le handicap apparaît ou s'aggrave peut craindre de perdre son emploi.

Nous voulons donc améliorer l'accès à l'emploi, mais aussi la possibilité de s'y maintenir durablement.

Il ne suffit pas de compter les embauches.

Un emploi n'est une réussite que s'il correspond aux capacités de la personne, s'il est exercé dans des conditions adaptées et s'il peut être conservé.

Faire respecter l'obligation d'emploi existante

Nous maintiendrons l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs dans les secteurs public et privé concernés.

Nous ne voulons pas relever artificiellement ce quota national.

Notre priorité sera de rendre l'obligation existante plus effective.

Les employeurs devront pouvoir accéder à des conseils et à des dispositifs d'accompagnement permettant de recruter et de conserver des salariés handicapés.

Mais le respect d'une obligation ne devra pas se réduire à une déclaration administrative.

Nous voulons évaluer les résultats à partir de l'emploi effectivement obtenu, de sa durée et de son adaptation.

L'accompagnement reposera notamment sur la coopération entre France Travail et Cap emploi.

Nous ne créerons pas un nouveau service de placement spécialisé venant s'ajouter aux structures existantes.

Prévenir la perte d'emploi

Un salarié peut devenir handicapé à la suite d'un accident, d'une maladie ou de l'évolution d'une pathologie.

Il peut également voir ses capacités changer au cours de sa carrière.

Dans ces situations, la rupture du contrat de travail ne doit pas devenir la première réponse.

Nous voulons que les possibilités de maintien dans l'emploi soient réellement examinées.

Cela peut passer par un aménagement du poste, une modification de certaines tâches, une formation ou un changement de fonctions.

Dans d'autres situations, une reconversion peut être nécessaire.

Mais ces solutions doivent rester compatibles avec les possibilités de l'entreprise et les besoins réels du salarié.

Nous ne promettons pas qu'un emploi pourra toujours être maintenu quelles que soient les contraintes.

Nous voulons en revanche que les possibilités raisonnables d'adaptation soient sérieusement recherchées avant de conclure qu'une rupture est inévitable.

Faciliter les passages entre les différentes formes d'emploi

Certaines personnes handicapées travaillent dans des établissements et services d'accompagnement par le travail, les ESAT.

D'autres exercent dans des entreprises adaptées ou dans le milieu professionnel ordinaire.

Ces différentes formes d'activité répondent à des besoins qui ne sont pas identiques.

Nous refusons de les opposer systématiquement.

Pour certaines personnes, un environnement spécialisé constitue la solution la plus adaptée.

Pour d'autres, une transition vers une entreprise ordinaire peut être souhaitée.

Nous voulons développer les passerelles entre ces situations, sans mettre en danger la sécurité financière ou l'accompagnement des personnes.

Une tentative de passage vers le milieu ordinaire ne doit pas devenir un choix irréversible qui expose la personne à perdre ses protections si l'expérience ne fonctionne pas.

Nous poursuivrons également le développement de l'emploi accompagné pour les personnes qui ont besoin d'un soutien durable.

Les dispositifs d'adaptation des postes devront rester simples à mobiliser, sans créer une prime publique permanente automatiquement versée pour chaque embauche.

Rendre l'accessibilité réelle, pas seulement réglementaire

L'accessibilité ne se mesure pas uniquement au respect formel d'une norme.

Un bâtiment peut disposer d'une entrée accessible, mais présenter des difficultés importantes à l'intérieur.

Une gare peut être équipée d'un ascenseur, mais devenir inutilisable pour une personne en fauteuil lorsqu'il tombe en panne.

Un service public peut proposer une procédure en ligne sans qu'elle soit utilisable par une personne malvoyante ou présentant un handicap cognitif.

Nous voulons donc mesurer l'accessibilité du point de vue de l'utilisateur.

Une personne peut-elle réellement entrer, se déplacer, comprendre les informations et accomplir sa démarche ?

Lorsque l'accessibilité dépend d'un équipement ou d'une assistance, existe-t-il une solution de remplacement en cas de défaillance ?

Ces questions devront guider les investissements publics.

Prendre en compte toutes les formes de handicap

L'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes en fauteuil roulant.

Elle concerne également les handicaps visuels, auditifs, cognitifs, psychiques et les difficultés de communication ou de compréhension.

Nous voulons donc que les services publics, les transports, les établissements d'enseignement et les outils numériques prennent davantage en compte cette diversité.

Les informations importantes devront être accessibles sous des formes adaptées.

Les démarches numériques devront être simplifiées et compatibles avec les besoins des personnes concernées.

Mais le développement des services numériques ne doit pas conduire à supprimer toute possibilité de contact humain.

Pour certaines personnes, l'accompagnement par un agent reste indispensable.

Nous conserverons donc des solutions humaines lorsque le numérique constitue lui-même un obstacle.

Prioriser les obstacles les plus graves

Rendre immédiatement accessible l'intégralité du patrimoine immobilier et des infrastructures françaises représenterait une tâche considérable.

Nous ne promettons pas que tous les bâtiments, tous les transports et tous les équipements deviendront intégralement accessibles en cinq ans.

Nous voulons en revanche organiser les priorités.

Les services essentiels, les établissements très fréquentés, les lieux ne disposant d'aucune alternative et les territoires les plus en retard devront faire l'objet d'une attention particulière.

L'accessibilité devra également être intégrée aux constructions nouvelles, aux rénovations importantes et aux investissements publics.

Il serait absurde de financer aujourd'hui des équipements dont il faudrait corriger demain les défauts d'accessibilité.

Chaque politique publique assumera le financement des adaptations qui relèvent de son domaine.

Les transports financeront l'accessibilité des transports. L'éducation financera les adaptations scolaires. Les services publics et les politiques du logement traiteront leurs propres équipements.

Le présent chapitre assurera la cohérence générale, sans créer un fonds transversal supplémentaire comptabilisant plusieurs fois les mêmes dépenses.

Ne pas séparer artificiellement handicap et santé

Certaines personnes handicapées rencontrent des difficultés particulières pour accéder aux soins.

Les locaux ne sont pas toujours adaptés. Les consultations peuvent être trop courtes. Les professionnels ne disposent pas systématiquement des moyens ou des compétences nécessaires.

Nous voulons que l'accès aux soins ordinaires soit réellement possible grâce aux adaptations appropriées.

Cela peut concerner les équipements, l'organisation des consultations, les moyens de communication ou la présence d'un accompagnant lorsque la personne le souhaite.

Des équipes spécialisées devront rester disponibles lorsque les structures ordinaires ne peuvent pas répondre convenablement.

Mais nous ne voulons pas créer un système de santé parallèle réservé aux personnes handicapées.

Le diagnostic, les traitements psychiatriques et les hospitalisations resteront de la responsabilité de notre politique de santé.

Le présent chapitre concernera les conséquences durables du handicap sur l'autonomie, le logement, l'emploi et la vie quotidienne.

Les services devront coopérer pour éviter qu'une personne soit renvoyée d'un organisme à l'autre au motif que sa situation serait trop médicale pour l'un et trop sociale pour l'autre.

Nous voulons que le handicap cesse d'être un obstacle supplémentaire créé par l'organisation de nos services, de nos entreprises et de nos espaces publics.

13.7 — Favoriser le maintien à domicile et mieux accompagner la perte d'autonomie

Vieillir chez soi doit rester possible lorsque c'est souhaité et adapté

Pour beaucoup de personnes âgées, le domicile représente bien davantage qu'un logement.

C'est le lieu où elles ont vécu pendant des années, parfois des décennies.

Elles y connaissent leur environnement, leurs voisins, leurs habitudes et leurs repères.

Lorsqu'une perte d'autonomie apparaît, beaucoup souhaitent donc continuer à vivre chez elles.

Ce souhait doit être pris au sérieux.

Mais le maintien à domicile peut devenir difficile.

Il peut falloir une aide pour se lever, se laver, préparer les repas, entretenir le logement ou accomplir certains déplacements.

Les besoins peuvent augmenter progressivement.

Et lorsqu'une personne vit seule ou que ses proches habitent loin, organiser ces interventions peut devenir particulièrement compliqué.

Nous voulons faire du maintien à domicile la solution prioritaire lorsque la personne le souhaite et que cette solution reste adaptée à sa santé, à sa sécurité et à son environnement.

Mais nous refusons d'en faire une obligation.

Une personne ne doit pas être maintenue à domicile à tout prix lorsque l'isolement, l'absence d'aide suffisante ou l'évolution de son état rendent cette solution dangereuse.

Un plan d'aide doit correspondre à des interventions réelles

Aujourd'hui, une personne peut bénéficier d'un plan d'aide dont l'application se révèle difficile.

Des heures d'intervention peuvent être reconnues, mais les services disponibles ne disposent pas toujours du personnel nécessaire.

Les interventions peuvent être irrégulières ou insuffisamment coordonnées.

La famille se retrouve alors obligée de compenser elle-même les manques.

Nous voulons donc passer d'un droit théorique à une réponse effective.

Lorsque le service initialement prévu ne peut pas intervenir, les acteurs compétents devront rechercher une solution adaptée.

Il pourra s'agir d'un autre prestataire, d'une organisation provisoire ou d'une réponse différente correspondant aux besoins.

Lorsqu'une situation se dégrade brutalement, une continuité temporaire devra pouvoir être organisée pendant la recherche d'une solution durable.

Les responsabilités devront être identifiées.

Une personne âgée et sa famille ne doivent pas devoir contacter successivement plusieurs organismes sans savoir lequel est chargé de résoudre le problème.

Mais nous ne fixerons pas un nombre national uniforme d'heures d'aide selon chaque niveau de perte d'autonomie.

Deux personnes présentant un degré comparable de dépendance peuvent avoir des besoins différents selon leur logement, leur environnement, leurs capacités et leur situation familiale.

Les plans d'aide devront donc conserver une part d'appréciation individualisée.

Réduire le reste à charge selon les ressources

La perte d'autonomie peut entraîner des dépenses importantes.

Ces dépenses ne doivent pas conduire une personne âgée à consacrer la totalité de ses revenus aux aides indispensables.

Nous voulons donc créer un bouclier dépendance universel et progressif.

Le principe est de garantir une protection accessible à toute personne confrontée à une perte d'autonomie reconnue, tout en modulant la solidarité financière selon les besoins et les ressources.

Les ménages modestes et moyens devront bénéficier de la protection la plus importante.

Les ménages plus aisés continueront à participer au financement de leur accompagnement.

Nous ne voulons pas instaurer la gratuité générale de tous les services de dépendance, indépendamment des revenus.

Une telle mesure représenterait un coût très élevé et ferait supporter à la collectivité des dépenses que certains ménages sont en mesure de financer.

En revanche, nous voulons que la participation demandée reste proportionnée et prévisible.

Les règles devront également protéger le niveau de vie du conjoint.

La perte d'autonomie d'un membre du couple ne doit pas conduire automatiquement l'autre à une précarité durable.

Les barèmes précis de reste à charge et le traitement des revenus du couple devront être établis avant l'entrée en vigueur des nouvelles garanties.

Des solutions intermédiaires entre le domicile isolé et l'EHPAD

Le maintien dans son logement habituel et l'entrée dans un EHPAD ne doivent pas être les deux seules possibilités.

Certaines personnes n'ont pas besoin d'un établissement médicalisé, mais ne peuvent plus vivre seules dans leur habitation actuelle.

D'autres souhaitent disposer d'un logement indépendant tout en bénéficiant d'une présence ou de services à proximité.

Nous voulons donc favoriser les formes d'habitat accompagné, les résidences autonomie et les petites unités adaptées lorsque ces solutions correspondent aux besoins.

Elles peuvent permettre de conserver davantage d'indépendance tout en réduisant l'isolement.

Mais ces solutions ne remplacent pas les établissements médicalisés pour les personnes dont l'état exige une surveillance ou des soins importants.

L'objectif est de proposer un éventail de réponses plutôt que d'imposer un parcours identique à tous.

Les adaptations matérielles des logements devront être coordonnées avec les politiques du logement et du handicap déjà prévues.

Elles ne seront pas financées une seconde fois dans ce chapitre.

Des professionnels disponibles et reconnus

Le maintien à domicile dépend directement de la disponibilité des professionnels.

Les métiers de l'aide à domicile sont exigeants.

Ils impliquent parfois des déplacements nombreux, des horaires fractionnés, des interventions physiques difficiles et des responsabilités importantes.

Nous voulons améliorer leur attractivité.

Cela supposera d'agir sur les rémunérations lorsque les pénuries le justifient, mais aussi sur les conditions de travail, les déplacements, les formations et les possibilités d'évolution professionnelle.

Les besoins devront être programmés par territoire et par métier.

Nous ne fixerons pas un objectif national artificiel de recrutements qui ignorerait les capacités réelles de formation et les différences entre territoires.

Les moyens devront être concentrés là où les besoins sont les plus importants et où les difficultés d'accès aux services sont démontrées.

Une montée en charge financière progressive

Nous consacrerons à la dépendance une enveloppe supplémentaire atteignant 4 milliards d'euros de dépenses annuelles à l'horizon 2032.

Cette enveloppe couvre l'ensemble de notre politique du grand âge : maintien à domicile, réduction des restes à charge, accompagnement, professionnels, qualité des établissements et soutien aux aidants.

Elle ne constitue donc pas un financement réservé au seul maintien à domicile.

La montée en charge retenue est progressive :

- 1 milliard d'euros de dépenses nouvelles annuelles en 2028 ;
- 2 milliards en 2029 ;
- 2,8 milliards en 2030 ;
- 3,5 milliards en 2031 ;
- 4 milliards en 2032.

Cette trajectoire devra être respectée lors de la définition des droits et du développement des capacités.

Les dépenses relèveront de la branche Autonomie de la Sécurité sociale, distincte du financement des retraites.

Le financement permanent sera organisé dans le cadre du bouclage fiscal général de notre programme, sans créer de taxe dépendance autonome.

Les recettes générales déjà retenues ne devront pas être comptabilisées une seconde fois.

Les départements devront bénéficier du financement nécessaire lorsque de nouvelles obligations nationales leur imposent des charges supplémentaires.

Notre objectif est qu'une personne puisse continuer à vivre chez elle aussi longtemps que cela correspond à son souhait et à son intérêt, avec des aides réellement disponibles et un coût supportable.

13.8 — Garantir la dignité et améliorer la qualité de vie dans les EHPAD

Un EHPAD doit être un lieu de vie, pas seulement un lieu de prise en charge

L'entrée dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes représente souvent un changement important.

Elle peut intervenir après une dégradation de l'état de santé, une succession de chutes, une perte d'autonomie importante ou l'épuisement des solutions de maintien à domicile.

Cette décision peut être difficile pour la personne concernée comme pour ses proches.

Un EHPAD doit donc garantir bien davantage que l'hébergement et les soins nécessaires.

Il doit permettre aux résidents de conserver leur dignité, leurs relations sociales, leurs habitudes lorsque cela est possible et une place réelle dans les décisions qui concernent leur vie quotidienne.

Nous voulons renforcer les exigences de qualité applicables à tous les établissements.

Qu'un EHPAD soit public, associatif ou privé, ses résidents doivent bénéficier des mêmes garanties fondamentales.

Garantir au moins 400 euros de reste à vivre

Le coût d'un EHPAD peut représenter une charge très lourde pour les résidents et leurs familles.

Après paiement des frais, certaines personnes disposent de ressources très limitées pour leurs dépenses personnelles.

Nous voulons garantir aux résidents **au moins 400 euros de reste à vivre par mois après paiement des frais facturés**, selon une assiette et des modalités qui devront être précisément définies.

Cette garantie répond à un principe de dignité.

Une personne âgée doit pouvoir conserver des moyens pour ses vêtements, ses achats personnels, ses communications, ses loisirs ou les dépenses qui contribuent à son autonomie quotidienne.

La garantie devra être articulée avec les aides existantes et les règles de participation financière.

Elle ne signifie pas que l'intégralité des frais d'EHPAD sera désormais payée par la collectivité.

La participation restera progressive selon les revenus et les mécanismes de soutien applicables.

Les paramètres précis devront tenir compte notamment de la situation des personnes seules et des couples.

Réformer la récupération des aides sur succession

La question du patrimoine et des successions peut susciter de fortes inquiétudes lorsqu'une personne entre dans un établissement.

Les règles doivent donc être expliquées clairement.

Nous maintiendrons la non-récupération de l'allocation personnalisée d'autonomie, l'APA, sur les successions.

Cette protection sera préservée.

En revanche, l'aide sociale à l'hébergement, l'ASH, obéit à un régime différent, qui peut notamment comporter une récupération sur succession.

Nous voulons réformer ce mécanisme.

L'objectif sera de mieux protéger les petits et moyens patrimoines et de concentrer les possibilités de récupération sur les successions importantes.

Nous voulons également protéger le conjoint survivant et la résidence familiale ordinaire.

Les seuils exacts et les modalités devront être calibrés.

Nous n'annonçons pas aujourd'hui un montant uniforme de patrimoine totalement exonéré sans avoir évalué ses conséquences financières et juridiques.

Mais le choix politique est clair : une famille disposant d'un patrimoine modeste ne doit pas être placée dans la même situation qu'une succession très importante.

Cette réforme constitue également un choix de solidarité.

Nous considérons qu'il est justifié de demander une contribution patrimoniale plus importante lorsque les moyens existent, plutôt que socialiser sans limite les dépenses d'hébergement des ménages les plus aisés.

Améliorer la présence effective auprès des résidents

La qualité de vie en EHPAD dépend largement de la disponibilité des professionnels.

Un établissement peut disposer d'un effectif théorique satisfaisant tout en rencontrant des difficultés importantes liées aux absences, aux postes vacants ou à l'organisation du travail.

Nous voulons donc mesurer davantage la présence professionnelle réellement disponible auprès des résidents.

Il faut pouvoir savoir si les personnes reçoivent l'aide nécessaire pour se lever, se laver, manger, se déplacer et participer à la vie quotidienne.

Mais nous ne fixerons pas un ratio national uniforme de personnels pour tous les EHPAD.

Les besoins varient selon le degré de dépendance des résidents, leur état de santé et l'organisation des établissements.

L'objectif sera de programmer les besoins en professionnels par territoire et par métier.

Nous agirons sur les conditions de travail, la formation, la fidélisation et les rémunérations ciblées lorsque les difficultés sont objectivées.

Mais nous ne promettons pas un nombre de recrutements qui ne serait pas cohérent avec les capacités financières et les possibilités de formation.

Des contrôles permanents et des inspections inopinées

Les établissements doivent faire l'objet d'un contrôle régulier.

Nous voulons un dispositif fondé sur les risques, les résultats et les alertes.

Les établissements présentant des difficultés répétées devront bénéficier d'une surveillance renforcée.

Des inspections inopinées devront pouvoir être réalisées lorsque la situation le justifie.

Nous voulons également publier des informations compréhensibles sur la qualité des établissements.

Les familles doivent pouvoir connaître les éléments utiles pour apprécier les conditions d'accueil.

Mais ces informations ne doivent pas se résumer à un classement simpliste reposant sur un indicateur unique.

Il faudra distinguer les caractéristiques des résidents, les moyens mobilisés et les résultats réellement obtenus.

Une transparence financière renforcée

Les établissements accueillant des personnes dépendantes mobilisent souvent des financements publics importants.

Lorsque des groupes exploitent plusieurs établissements, il est indispensable de connaître l'organisation financière réelle.

Nous voulons renforcer la transparence des flux financiers, des charges immobilières, des prestations facturées et des relations entre les sociétés d'un même groupe.

Cette exigence sera particulièrement importante lorsque les structures bénéficient de financements publics ou rémunèrent du capital.

L'objectif n'est pas d'interdire par principe la gestion privée.

Il est de vérifier que les ressources consacrées à l'accompagnement servent effectivement à assurer les obligations de qualité et de sécurité.

Les mêmes exigences fondamentales s'appliqueront aux établissements publics, associatifs et privés.

Ne plus laisser les alertes sans réponse

Une famille peut constater une dégradation importante de la prise en charge d'un proche.

Un professionnel peut signaler des manquements ou des pratiques préoccupantes.

Un résident peut lui-même dénoncer des conditions de vie inacceptables.

Ces alertes ne doivent pas se perdre entre plusieurs services.

Nous voulons que chaque signalement sérieux bénéficie d'un interlocuteur identifié et d'un suivi jusqu'à sa résolution.

Les signalements convergents concernant un même établissement devront être rapprochés.

Il ne doit pas être possible que plusieurs alertes graves restent traitées isolément sans que les autorités prennent conscience d'une situation générale de dysfonctionnement.

Dans les limites nécessaires à la confidentialité, les auteurs de signalements devront être informés de l'avancement du traitement.

Les résidents, les familles et les professionnels devront être protégés contre les représailles.

Des sanctions réellement dissuasives

Lorsqu'un dysfonctionnement peut être corrigé rapidement, les autorités doivent pouvoir exiger des mesures précises et en vérifier l'exécution.

Mais certaines situations nécessitent des sanctions plus importantes.

Nous voulons pouvoir aller jusqu'aux sanctions financières, au changement de gestion ou à la fermeture lorsqu'un établissement met durablement ses résidents en danger.

Les conséquences pour les résidents devront toujours être anticipées.

Fermer un établissement dangereux ne peut pas signifier laisser ses occupants sans solution.

Nous voulons également que les responsabilités puissent remonter au niveau du groupe gestionnaire lorsque les défaillances résultent de son organisation, de ses décisions financières ou de ses fonctions centrales.

Il ne serait pas acceptable que chaque établissement supporte seul les conséquences de pratiques décidées à un niveau supérieur.

Nous utiliserons et renforcerons les autorités de contrôle existantes plutôt que créer un nouvel organisme national.

Des établissements adaptés aux besoins réels

Tous les résidents ne présentent pas les mêmes besoins.

Certains ont besoin de soins importants et d'une surveillance permanente.

D'autres pourraient vivre dans un environnement moins médicalisé, avec des services adaptés.

Nous voulons donc développer les solutions intermédiaires lorsque cela est pertinent.

Les résidences autonomie, les habitats accompagnés ou certaines petites unités peuvent constituer des solutions appropriées pour des personnes qui n'ont pas besoin d'un EHPAD médicalisé.

Mais nous préserverons pleinement la place des EHPAD pour les personnes dont l'état nécessite cette prise en charge.

Les moyens supplémentaires consacrés à la qualité des établissements, à la réduction des restes à charge et aux professionnels seront financés dans l'enveloppe globale de la dépendance.

Ils ne constituent pas une seconde dépense de 4 milliards d'euros venant s'ajouter à celle présentée dans la section précédente.

Nous voulons que les EHPAD offrent une véritable qualité de vie et une protection effective, avec des coûts plus supportables et des contrôles à la hauteur de la vulnérabilité des personnes accueillies.

13.9 — Reconnaître et mieux soutenir les proches aidants

Des millions de gestes essentiels qui ne doivent pas rester invisibles

Aider un proche en situation de handicap, de maladie ou de perte d'autonomie peut prendre de nombreuses formes.

Il peut s'agir de préparer des repas, d'accompagner une personne à ses rendez-vous médicaux, de l'aider à se déplacer ou d'effectuer des démarches administratives.

Dans d'autres situations, l'aide devient beaucoup plus intense.

Un conjoint peut devoir être présent quotidiennement auprès d'une personne dépendante.

Un parent peut accompagner pendant des années un enfant présentant un handicap important.

Un adulte peut devoir organiser les soins et l'aide quotidienne de ses parents âgés.

Cet engagement familial joue un rôle essentiel.

Mais il peut également avoir des conséquences importantes.

Certains aidants réduisent leur activité professionnelle.

D'autres rencontrent des difficultés de sommeil, d'épuisement physique ou psychologique.

Leur vie sociale peut se réduire.

Et lorsque la situation dure longtemps, les conséquences financières et professionnelles peuvent devenir considérables.

Nous voulons donc mieux reconnaître les proches aidants et leur garantir des solutions concrètes.

Mais nous refusons de considérer leur disponibilité comme une ressource gratuite que les pouvoirs publics pourraient utiliser pour compenser l'absence de professionnels.

Garantir un véritable droit au répit

Un aidant doit pouvoir se reposer, s'absenter ou prendre quelques jours sans que la personne accompagnée soit abandonnée.

Ce principe peut sembler évident.

Mais les solutions de remplacement ne sont pas toujours disponibles.

Une famille peut obtenir la reconnaissance d'un besoin de répit sans parvenir à trouver un service pouvant intervenir.

Nous voulons donc renforcer les possibilités de relais dans les situations lourdes ou durables.

Cela pourra passer par des interventions professionnelles temporaires, des accueils adaptés ou des solutions d'hébergement de courte durée lorsque cela correspond aux besoins.

Les dispositifs devront être organisés à partir des structures existantes, sans créer un nouveau réseau administratif.

Nous voulons surtout garantir que la solution annoncée soit réellement accessible.

Lorsqu'un service ne peut pas assurer le relais prévu, une autre réponse devra être recherchée.

Le répit ne doit pas rester un droit théorique réservé aux familles qui parviennent seules à trouver une place.

Préserver les ressources et la carrière des aidants

L'aide apportée à un proche peut entraîner une réduction durable du temps de travail.

Dans certaines situations, une personne peut même devoir interrompre temporairement son activité.

Ces décisions ont des conséquences immédiates sur ses revenus.

Elles peuvent également peser sur son évolution professionnelle et ses droits futurs à la retraite.

Nous voulons donc renforcer de manière ciblée la protection des revenus et des droits sociaux lorsque l'intensité ou la durée de l'aide rend une réduction d'activité réellement nécessaire.

Les dispositifs devront tenir compte des besoins effectifs et de la situation professionnelle des aidants.

Mais nous ne créerons pas un salaire universel accordé à toute personne aidant un membre de sa famille.

Une telle mesure serait difficile à définir, pourrait représenter un coût très élevé et risquerait de faire reposer durablement l'accompagnement sur les familles plutôt que sur des professionnels.

Nous privilégierons des protections ciblées et une meilleure continuité des droits.

Les modalités exactes d'indemnisation, de durée et de compensation devront être précisées dans l'enveloppe globale consacrée à la dépendance et au handicap.

Permettre aux aidants de conserver une vie professionnelle

L'accompagnement d'un proche ne doit pas conduire automatiquement à quitter son emploi.

Nous voulons donc mieux utiliser les congés existants et les possibilités d'aménagement du travail.

Lorsque l'activité professionnelle le permet, des adaptations temporaires ou une organisation plus souple peuvent faciliter la conciliation entre emploi et aide familiale.

Mais les possibilités ne sont pas identiques dans tous les métiers.

Nous ne promettons pas un droit absolu au télétravail ou à des horaires librement choisis pour tous les aidants.

En revanche, nous voulons que les situations puissent être examinées sérieusement, en recherchant des aménagements raisonnables et réversibles.

La continuité de l'activité professionnelle doit être une priorité lorsque l'aidant souhaite la préserver.

Ne pas oublier les jeunes aidants

Certains enfants et adolescents apportent une aide importante à un parent, à un frère, à une sœur ou à un autre proche.

Ils peuvent effectuer des tâches domestiques, accompagner une personne malade ou participer à une surveillance quotidienne.

Cette situation peut peser lourdement sur leur scolarité et leur vie personnelle.

Nous voulons donc améliorer le repérage des jeunes aidants, notamment dans les établissements scolaires et les services sociaux.

Lorsqu'un jeune assume des responsabilités excessives, les professionnels doivent pouvoir identifier les besoins de la famille et rechercher une aide adaptée.

L'objectif n'est pas de considérer toute participation d'un enfant à la vie familiale comme problématique.

Il est d'éviter qu'un mineur soit contraint d'assumer durablement des responsabilités qui compromettent sa scolarité, sa santé ou son développement.

Nous ne créerons pas à ce stade une nouvelle prestation nationale spécifique aux jeunes aidants.

Nous voulons d'abord que les dispositifs existants puissent effectivement protéger leur situation.

Un interlocuteur identifiable lorsque plusieurs aides sont nécessaires

Les proches aidants doivent souvent coordonner eux-mêmes plusieurs intervenants.

Ils peuvent devoir contacter des services médicaux, des organismes sociaux, une MDPH, un service d'aide à domicile ou un établissement.

Cette organisation peut devenir une charge considérable.

Nous voulons donc améliorer la continuité des parcours et identifier un responsable lorsque plusieurs acteurs doivent intervenir.

Les dispositifs existants devront assurer le suivi et confirmer qu'un relais est effectivement pris en charge.

Il ne suffira pas d'indiquer à une famille qu'elle peut contacter un autre organisme.

Nous voulons également mieux coordonner les soutiens destinés aux aidants de personnes handicapées et aux aidants de personnes âgées dépendantes.

Les droits précis et les modalités de financement devront être définis sans multiplier artificiellement les prestations.

Ne pas remplacer la solidarité publique par la solidarité familiale

Les familles jouent un rôle irremplaçable.

Mais cet engagement doit rester compatible avec la dignité, la santé et les choix de vie de chacun.

Une personne âgée ne doit pas être privée d'aide professionnelle au seul motif qu'elle a des enfants.

Une personne handicapée ne doit pas voir ses besoins de compensation automatiquement réduits parce qu'elle vit avec son conjoint.

Et un aidant ne doit pas être considéré comme disponible en permanence parce qu'il n'exerce pas d'activité professionnelle à temps plein.

Nous voulons donc que les plans d'accompagnement distinguent clairement ce qui relève du choix de l'aidant et ce qui nécessite une intervention professionnelle.

L'aide familiale doit être reconnue et soutenue.

Elle ne doit pas devenir une obligation implicite compensant les insuffisances des services publics.

Les financements nouveaux consacrés au répit, aux relais et à la protection des aidants seront intégrés dans les enveloppes déjà prévues pour la dépendance et, lorsque cela est justifié, pour le handicap.

Il n'y aura pas de seconde provision financière autonome pour les mêmes dépenses.

Notre engagement est que les proches aidants puissent continuer à accompagner ceux qu'ils aiment sans devoir sacrifier leur santé, leur emploi ou leur propre vie.

Une solidarité plus effective, mieux ciblée et financièrement responsable

Nous voulons que les familles, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées puissent compter sur une solidarité nationale réelle.

Mais une solidarité réelle ne se mesure pas uniquement au montant des prestations annoncées.

Elle se mesure aussi à la capacité de trouver une solution de garde, de percevoir effectivement une pension alimentaire, d'obtenir une place de protection lorsqu'un enfant est en danger, de recevoir une aide à domicile ou de faire appliquer une décision de compensation du handicap.

Nous voulons donc concentrer notre politique sur les difficultés qui pèsent le plus lourdement sur la vie des personnes.

Pour les familles, cela signifie mieux adapter les aides aux revenus et faciliter concrètement l'arrivée des enfants.

Pour les parents isolés, cela signifie garantir le paiement des pensions alimentaires et mieux reconnaître les charges réellement supportées.

Pour les enfants en danger, cela signifie ne plus laisser des décisions de protection sans exécution.

Pour les personnes handicapées, cela signifie garantir la continuité des droits et rechercher des solutions réellement disponibles.

Pour les personnes âgées, cela signifie mieux accompagner la perte d'autonomie, réduire les restes à charge et garantir la qualité des établissements.

Et pour les proches aidants, cela signifie organiser un véritable soutien sans faire reposer sur eux toutes les défaillances du système.

Des moyens supplémentaires identifiés

Notre politique repose sur deux grandes enveloppes supplémentaires déjà retenues dans le programme.

La première concerne la famille et la protection de l'enfance.

Elle atteint 1,5 milliard d'euros de dépenses annuelles supplémentaires à l'horizon 2032, avec une montée en charge progressive.

Elle comprend notamment le renforcement de la petite enfance, la garantie des pensions alimentaires, l'amélioration des capacités de protection de l'enfance et la continuité de l'accompagnement des jeunes sortant de l'ASE.

Des investissements temporaires, évalués dans le scénario central à environ 1 milliard d'euros sur la période 2028-2032, sont également prévus, principalement pour les capacités d'accueil prioritaires.

La deuxième enveloppe concerne la dépendance.

Elle atteint 4 milliards d'euros de dépenses nouvelles annuelles en 2032, selon la trajectoire progressive présentée dans ce chapitre.

Elle couvre le maintien à domicile, les restes à charge, les établissements, les professionnels et le soutien aux aidants.

Ces montants sont déjà intégrés à notre cadre financier de référence. Ils ne constituent pas des dépenses supplémentaires venant s'ajouter une seconde fois au bouclage général.

Concernant le handicap, les droits, les objectifs et les garanties sont arrêtés, mais certains coûts opérationnels nécessitent encore un calibrage.

Nous ne présenterons donc pas une nouvelle enveloppe globale comme définitivement financée tant que les dépenses réellement additionnelles n'auront pas été distinguées des programmes existants et des moyens déjà retenus dans les autres chapitres.

Ne pas confondre les dépenses et les économies

Certaines réformes familiales contribueront également au redressement des finances publiques.

La dégressivité des allocations pour les hauts revenus, la suppression de certains avantages fiscaux et la révision de certaines règles de prestations pourront produire des économies.

Mais ces effets devront être microsimulés et rapprochés de la réforme générale de l'impôt sur le revenu.

Nous ne voulons pas afficher plusieurs fois la même économie sous des intitulés différents.

De même, le remboursement d'une avance de pension alimentaire ne constitue pas une recette nouvelle lorsque la puissance publique ne fait que récupérer une somme versée à la place du débiteur.

Enfin, les nouvelles obligations nationales imposées aux départements devront bénéficier d'un financement adapté.

Déplacer une dépense de l'État vers un département ne réduit pas les dépenses publiques totales.

Une mise en œuvre progressive et vérifiable

Les évolutions annoncées nécessiteront des professionnels, des capacités d'accueil et des organisations capables d'appliquer les décisions.

Nous ne prétendons donc pas que tous les problèmes pourront disparaître immédiatement.

Il faudra programmer les recrutements et les formations, améliorer les procédures, sécuriser les droits et vérifier les résultats.

Nous voulons publier des indicateurs compréhensibles.

Les délais d'accès aux prestations devront être suivis.

Les solutions de garde et d'accompagnement devront être mesurées à partir de leur disponibilité réelle.

Les décisions de placement devront être effectivement exécutées.

Les ruptures de parcours des personnes handicapées devront être identifiées.

Les établissements accueillant des personnes dépendantes devront rendre compte de leur qualité et du traitement des alertes.

Ces résultats devront permettre de corriger les dysfonctionnements, sans multiplier les structures et les procédures.

Notre ambition repose finalement sur une conviction simple.

Une société solidaire n'est pas celle qui promet de tout prendre en charge sans limite. C'est celle qui protège réellement les personnes lorsqu'elles en ont besoin, avec des droits compréhensibles, des responsabilités clairement établies et des moyens capables de tenir les engagements pris.

Chapitre 14 — Renforcer notre démocratie, protéger les libertés et garantir l'égalité des droits

Une démocratie ne se résume pas à organiser des élections.

Elle doit permettre aux citoyens de choisir leurs représentants, de comprendre les décisions prises en leur nom, de contrôler ceux qui exercent le pouvoir et de faire entendre leur voix entre deux scrutins.

Elle doit également garantir que les règles s'appliquent à tous, y compris à ceux qui gouvernent.

Or, depuis plusieurs années, une défiance profonde s'est installée entre une partie des Français et leurs institutions.

Certains citoyens ont le sentiment que leur vote n'est pas correctement représenté au Parlement. D'autres considèrent que les décisions sont prises sans véritable débat ou que les responsables politiques échappent trop facilement aux conséquences de leurs actes.

Les crises politiques successives ont également mis en évidence certaines faiblesses de notre fonctionnement institutionnel.

Un gouvernement peut être renversé sans qu'une majorité soit capable de proposer une solution alternative. Le recours à des procédures parlementaires exceptionnelles peut donner le sentiment que le débat démocratique est contourné. Et les électeurs peuvent avoir l'impression que les compromis indispensables au fonctionnement du pays sont devenus presque impossibles.

La confiance est également fragilisée par les interrogations sur l'indépendance des médias, les conflits d'intérêts et les manipulations de l'information.

Les réseaux sociaux permettent à chacun de s'exprimer et de participer au débat public. Mais ils facilitent aussi la diffusion massive de contenus trompeurs, parfois produits ou amplifiés par des réseaux organisés, y compris depuis l'étranger.

Enfin, une démocratie ne peut être pleinement crédible si certains citoyens rencontrent des discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement, aux services ou à leurs droits.

Ces difficultés appellent des réformes importantes.

Mais nous ne pensons pas que la solution consiste à reconstruire entièrement nos institutions, à multiplier les nouvelles autorités ou à donner à l'État davantage de pouvoir pour contrôler les opinions.

Nous voulons une démocratie plus représentative, plus participative, plus exigeante envers ses responsables et plus protectrice des libertés individuelles.

Cela suppose de rééquilibrer les pouvoirs, de permettre aux citoyens d'intervenir davantage dans les décisions, de renforcer la probité publique, de garantir le pluralisme de l'information et de rendre l'égalité des droits réellement effective.

Notre principe sera constant : **renforcer le pouvoir des citoyens sans affaiblir l'État de droit, et protéger les libertés sans tolérer que leur exercice serve à priver les autres des leurs.**

14.1 — Rééquilibrer les institutions et renforcer le rôle du Parlement

Préserver la Ve République tout en corrigeant ses déséquilibres

La Ve République a permis à la France de disposer d'institutions capables de prendre des décisions et d'assurer la continuité de l'État.

L'élection du président de la République au suffrage universel direct donne aux Français la possibilité de choisir eux-mêmes celui qui incarne la nation et conduit les grandes orientations politiques.

Nous voulons conserver ce principe.

Nous maintiendrons également le quinquennat, le droit de dissolution, le Sénat et une Assemblée nationale composée de 577 députés.

Nous ne proposons donc ni de passer à une VIe République ni de transformer la France en régime parlementaire dans lequel le président serait essentiellement représentatif.

Mais la stabilité institutionnelle ne doit pas devenir synonyme de concentration excessive du pouvoir.

Lorsque le gouvernement dispose d'une majorité absolue, le Parlement peut parfois donner l'impression de simplement enregistrer ses décisions.

À l'inverse, lorsqu'aucune majorité claire ne se dégage, les oppositions peuvent s'accorder pour renverser un gouvernement sans être capables de gouverner ensemble.

Nous voulons corriger ces deux situations.

Instaurer une motion de censure constructive

Aujourd'hui, l'Assemblée nationale peut renverser un gouvernement en adoptant une motion de censure à la majorité absolue de ses membres.

Mais les députés qui votent cette motion n'ont pas besoin de s'accorder sur le gouvernement qui devra lui succéder.

Cela peut provoquer une instabilité politique importante.

Des formations politiques peuvent être d'accord pour faire tomber un gouvernement tout en étant profondément opposées sur presque toutes les politiques à conduire ensuite.

Nous voulons donc instaurer une **motion de censure constructive**.

Son principe est simple : pour renverser un gouvernement, une majorité absolue de députés devra simultanément s'accorder sur une solution gouvernementale alternative.

Prenons un exemple.

Plusieurs groupes parlementaires considèrent qu'un gouvernement ne peut plus exercer ses fonctions.

Ils pourront toujours chercher à le renverser.

Mais ils devront être capables de présenter ensemble une solution permettant de former un nouveau gouvernement.

S'ils ne parviennent pas à s'accorder, le gouvernement en place ne pourra pas être renversé par cette procédure.

Cette réforme obligera les forces politiques à assumer davantage leurs responsabilités.

Il ne suffira plus de s'entendre sur un refus. Il faudra aussi être capable de construire une alternative.

Mais cette stabilité aura une contrepartie que nous assumons.

Un gouvernement pourra continuer à exercer ses fonctions sans disposer d'une majorité favorable à l'ensemble de son programme.

Il devra alors négocier davantage les textes et rechercher des compromis.

La motion de censure constructive ne créera donc pas artificiellement une majorité parlementaire.

Elle empêchera simplement que l'absence de majorité se transforme automatiquement en succession de gouvernements renversés sans solution de remplacement.

Limiter le recours au 49.3 aux textes financiers

Le recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution permet au gouvernement d'engager sa responsabilité sur un texte, qui peut alors être adopté sans vote positif de l'Assemblée nationale si aucune motion de censure n'est adoptée.

Cette procédure peut être utile dans certaines circonstances.

Elle permet notamment d'éviter qu'une absence durable de majorité empêche l'adoption de textes budgétaires indispensables au fonctionnement du pays.

Mais son utilisation sur des lois ordinaires soulève une difficulté démocratique.

Une réforme importante de l'éducation, du travail ou de l'organisation des services publics devrait normalement être adoptée après un vote parlementaire explicite.

Nous voulons donc réserver le 49.3 aux textes financiers.

Les lois ordinaires devront obtenir un vote positif du Parlement.

Cette réforme renforcera la nécessité de négocier.

Un gouvernement qui souhaite faire adopter une réforme sans majorité absolue devra convaincre suffisamment de députés pour obtenir son adoption.

Il ne pourra pas simplement compter sur l'incapacité de ses oppositions à s'unir pour le renverser.

Nous considérons que cette évolution est cohérente avec la motion de censure constructive.

L'une protège la stabilité gouvernementale.

L'autre renforce le rôle du Parlement dans l'élaboration de la loi.

Mais nous ne prétendons pas qu'elle facilitera automatiquement toutes les réformes.

Certains textes pourront être retardés ou rejetés.

Le gouvernement devra en accepter les conséquences, modifier ses propositions ou rechercher de nouveaux compromis.

Donner davantage de temps à la préparation des lois

Une loi ne devient pas meilleure simplement parce qu'elle est adoptée rapidement.

Les réformes complexes nécessitent du travail préparatoire, des auditions, des évaluations et une véritable discussion des conséquences.

Nous voulons donc renforcer les études d'impact qui accompagnent les projets de loi.

Lorsqu'une réforme modifie les droits des citoyens, les obligations des entreprises ou les dépenses publiques, ses conséquences doivent être suffisamment documentées.

Le Parlement doit pouvoir disposer d'informations compréhensibles sur les coûts, les bénéficiaires, les risques et les difficultés de mise en œuvre.

Nous voulons également renforcer l'évaluation des lois après leur adoption.

Une mesure peut sembler pertinente lors de sa conception et produire, quelques années plus tard, des résultats différents de ceux qui étaient attendus.

Il doit être possible de l'adapter ou de la supprimer.

Nous rendrons également la procédure accélérée plus exceptionnelle.

Lorsqu'un gouvernement demande au Parlement de réduire les étapes habituelles de discussion, il devra en expliquer précisément les raisons.

L'urgence véritable doit rester possible.

Mais elle ne doit pas devenir une méthode ordinaire pour éviter un examen approfondi.

Préserver le droit d'amendement sans accepter l'obstruction permanente

Le droit d'amendement permet aux parlementaires de proposer des modifications à un texte.

Il constitue une garantie essentielle du débat démocratique.

Mais il peut également être utilisé à des fins d'obstruction.

Le dépôt de milliers d'amendements presque identiques peut rendre la discussion extrêmement difficile, sans apporter nécessairement de propositions nouvelles.

Nous voulons donc améliorer l'organisation du débat parlementaire.

Les amendements ayant réellement le même objet pourront être regroupés pour leur présentation et leur discussion.

Mais lorsque plusieurs amendements présentent des différences juridiques significatives, leurs auteurs devront pouvoir obtenir des votes distincts.

Nous refusons un plafond numérique arbitraire du nombre d'amendements.

Nous refusons également de confier au gouvernement ou à la majorité un pouvoir discrétionnaire permettant de déclarer qu'un amendement serait inutile ou indigne d'être discuté.

Le temps législatif programmé devra être mieux utilisé, avec des garanties renforcées pour les groupes d'opposition et les parlementaires minoritaires.

Il faudra notamment préserver la possibilité de défendre des positions alternatives, de faire entendre des arguments et d'obtenir des votes sur des propositions substantiellement différentes.

Les textes financiers pourront conserver des règles de discussion adaptées à leurs contraintes constitutionnelles.

Notre objectif est de permettre au Parlement de travailler efficacement, sans transformer l'efficacité en moyen de réduire les droits de l'opposition.

Une réforme constitutionnelle négociée puis soumise aux Français

La motion de censure constructive et la limitation du 49.3 nécessiteront une révision constitutionnelle.

Nous voulons regrouper les principales modifications institutionnelles dans un projet cohérent, présenté au début du quinquennat.

Cette réforme devra suivre la procédure de l'article 89 de la Constitution.

Elle nécessitera donc une adoption dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et le Sénat avant d'être soumise aux Français par référendum.

Nous ne chercherons pas à contourner le Sénat par une utilisation de l'article 11 à la place de la procédure constitutionnelle normalement prévue.

Cette méthode impose de négocier.

Elle ne garantit pas que toutes nos propositions seront adoptées exactement sous leur forme initiale.

Mais nous considérons que les institutions ne doivent pas être modifiées par un passage en force.

Les dispositions qui relèvent simplement de la loi ordinaire ou organique seront traitées au niveau juridique approprié.

Nous voulons conserver des institutions solides, tout en donnant au Parlement une responsabilité plus importante dans la décision et la construction des compromis.

14.2 — Réformer les élections pour améliorer la représentation des Français

Pourquoi le résultat des élections peut-il sembler déconnecté du vote des citoyens ?

Le système électoral influence profondément la composition du Parlement.

Aujourd'hui, les élections législatives reposent sur des circonscriptions dans lesquelles un député est élu au scrutin majoritaire à deux tours.

Ce système présente un avantage.

Il permet aux habitants d'un territoire d'élire un représentant identifiable.

Mais il présente également une limite importante.

La proportion de sièges obtenue par une formation politique peut être très différente de sa proportion de voix au niveau national.

Un parti peut recueillir un nombre important de suffrages sans obtenir une représentation parlementaire comparable.

À l'inverse, d'autres formations peuvent bénéficier fortement de la répartition territoriale de leurs électeurs ou des accords conclus entre les deux tours.

Nous voulons rapprocher la composition de l'Assemblée nationale des choix réellement exprimés par les Français.

Mais nous ne voulons pas pour autant supprimer tout lien territorial entre les députés et les électeurs.

Une Assemblée composée uniquement de candidats désignés sur de grandes listes nationales présenterait d'autres difficultés.

Les habitants pourraient perdre une partie de leurs relations directes avec leurs représentants.

Nous voulons donc combiner représentation proportionnelle et ancrage territorial.

Instaurer une proportionnelle territoriale compensée

Nous instaurerons pour les élections législatives un système de **proportionnelle territoriale compensée**.

Le principe consiste à élire l'essentiel des députés dans des territoires, puis à utiliser une partie des sièges pour rapprocher le résultat final de la répartition des voix à l'échelle nationale.

L'architecture de référence que nous avons retenue repose sur les 577 députés actuels, répartis entre environ 490 sièges territoriaux et 87 sièges de compensation.

Ces chiffres représentent une hypothèse de travail à préciser lors de la définition de la loi électorale.

Le principe, lui, est arrêté : nous voulons conserver une large majorité de sièges territorialement attribués, tout en corrigeant les déséquilibres les plus importants.

Concrètement, les électeurs voteront pour des listes locales de candidats.

Ces listes seront ordonnées, fermées et strictement paritaires entre les femmes et les hommes.

Une première répartition attribuera les sièges territoriaux selon les résultats obtenus dans chaque circonscription.

Une seconde répartition nationale permettra d'attribuer les sièges de compensation aux formations qui sont insuffisamment représentées au regard de leurs voix.

Prenons un exemple purement illustratif.

Une formation politique obtient un nombre important de voix dans plusieurs territoires, mais relativement peu de sièges lors de la première répartition.

La compensation pourra lui attribuer des députés supplémentaires afin de rapprocher sa représentation de son poids électoral réel.

À l'inverse, une formation ayant obtenu une forte représentation territoriale ne recevra pas automatiquement des sièges supplémentaires.

Il n'y aura pas de prime majoritaire.

Des députés de compensation qui resteront liés aux territoires

Nous ne voulons pas créer deux catégories de députés.

D'un côté, des élus disposant d'un ancrage territorial.

De l'autre, des personnalités choisies exclusivement à partir de listes nationales constituées par les directions des partis.

Les sièges de compensation seront donc attribués à des candidats figurant sur les listes territoriales.

Tous les députés conserveront ainsi un lien avec un territoire et des électeurs.

Cette organisation devra être compatible avec l'égalité démographique du suffrage.

Le département constituera la circonscription territoriale de référence lorsqu'il présente une taille appropriée.

Les départements très peuplés pourront être divisés.

Les territoires les plus petits pourront nécessiter des regroupements ou des règles particulières.

Les modalités applicables à l'outre-mer et aux Français établis à l'étranger devront également être définies.

Nous ne prétendons pas que cette carte électorale peut être arrêtée sans étude approfondie.

Mais elle devra reposer sur des critères objectifs et respecter l'égalité du vote.

Éviter les effets de fragmentation excessive

La représentation proportionnelle doit permettre aux courants politiques significatifs d'être représentés.

Mais elle ne doit pas conduire à multiplier artificiellement les groupes parlementaires dont la représentativité serait extrêmement limitée.

Nous prévoyons donc un seuil national d'accès à la compensation situé autour de 4 % des suffrages.

Ce seuil devra être précisément calibré.

Il faudra également permettre à une formation fortement implantée dans un territoire de conserver une représentation même si elle n'atteint pas le seuil national.

Nous envisageons pour cela une voie territoriale autour de 12 % des suffrages dans les conditions qui seront fixées.

Une formation qui n'atteindrait pas le seuil national pourrait ainsi conserver les sièges qu'elle aurait réellement obtenus dans ses territoires d'implantation, sans bénéficier automatiquement de la compensation nationale.

Nous voulons également empêcher les manipulations du système.

Chaque liste devra déclarer avant l'élection son rattachement à une formation politique ou à une coalition nationale unique.

Ce rattachement sera irrévocable pour le calcul électoral.

Il ne sera pas possible de multiplier artificiellement des listes satellites ou de procéder à des regroupements après le scrutin pour augmenter le nombre de sièges attribués.

La formule précise de compensation, le traitement des éventuels sièges territoriaux excédentaires et les modalités de répartition resteront à expertiser.

Nous ne promettons pas qu'une proportionnalité parfaite sera toujours possible avec un nombre fixe de 577 députés.

En revanche, le système devra réduire sensiblement les distorsions de représentation, sans permettre des manipulations opportunistes.

Une Assemblée plus représentative exigera davantage de compromis

Cette réforme aura une conséquence politique importante.

Il pourra devenir plus difficile pour une seule formation d'obtenir une majorité absolue de députés.

Les accords parlementaires et les compromis prendront donc davantage d'importance.

Nous assumons cette évolution.

Une démocratie représentative doit refléter les choix des électeurs, même lorsque ceux-ci ne désignent pas clairement une majorité unique.

Mais cette réforme rend d'autant plus nécessaire la motion de censure constructive présentée dans la section précédente.

Une Assemblée plus représentative ne doit pas devenir une Assemblée incapable de permettre la continuité du gouvernement.

Nous voulons donc faire évoluer ensemble le mode de scrutin et les règles de stabilité gouvernementale.

Conserver l'élection présidentielle à deux tours

Nous maintiendrons l'élection présidentielle au suffrage universel direct.

Le scrutin restera organisé en deux tours, avec deux finalistes au second.

Le président devra obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés pour être élu.

Nous ne retenons pas les propositions consistant à remplacer ce système par le vote par approbation, le jugement majoritaire, un vote alternatif ou un second tour réunissant trois candidats.

Ces systèmes peuvent présenter certains avantages théoriques.

Mais ils modifieraient profondément la manière dont les citoyens choisissent le président.

Nous considérons que le système actuel reste compréhensible et permet une décision finale claire entre deux candidats.

Nous voulons néanmoins améliorer l'accès à la candidature.

Remplacer les 500 parrainages d'élus

Aujourd'hui, pour être candidat à l'élection présidentielle, une personne doit obtenir un nombre déterminé de présentations d'élus.

Ce mécanisme vise à éviter les candidatures dépourvues de soutien sérieux.

Mais il présente une difficulté.

L'accès à la compétition présidentielle dépend fortement du soutien d'élus locaux ou nationaux, qui peuvent subir des pressions politiques ou hésiter à présenter un candidat qu'ils ne soutiennent pas personnellement.

Nous voulons donc supprimer l'obligation des 500 présentations d'élus.

Elle sera remplacée par deux voies alternatives de qualification.

La première reposera sur le soutien direct des citoyens.

Un candidat pourra se qualifier en obtenant un nombre significatif de parrainages citoyens, vérifiés et géographiquement répartis.

L'ordre de grandeur envisagé est de 150 000 à 200 000 soutiens.

Le seuil exact, ainsi que la possibilité pour un électeur de parrainer un ou plusieurs candidats, devront être définis.

Ces parrainages seront secrets afin de préserver la liberté de choix des citoyens.

L'identité des personnes participantes devra pouvoir être vérifiée par le dispositif compétent, sans que leur soutien politique soit rendu public.

La seconde voie reposera sur la démonstration d'un potentiel électoral suffisamment important.

Nous envisageons un seuil situé autour de 3 % dans un ensemble officiel de sondages, réalisés sur plusieurs vagues et par plusieurs instituts.

Tous les pré-candidats devront être testés selon les mêmes règles.

Ce dispositif sera distinct des sondages habituellement publiés par les médias.

Nous sommes conscients de ses difficultés.

Un sondage comporte une marge d'incertitude. Sa méthode et la liste des candidats testés peuvent influencer les résultats. Un dispositif mal conçu pourrait avantager les personnalités déjà connues.

La constitutionnalité et l'impartialité de cette seconde voie devront donc être expertisées avant son adoption.

Nous ne la mettrons pas en œuvre sans garanties suffisantes.

Notre objectif n'est pas de faciliter indéfiniment toutes les candidatures.

Il est de permettre à une personne disposant d'un soutien citoyen réel d'accéder à l'élection présidentielle sans dépendre exclusivement de l'accord d'élus.

Mieux reconnaître le vote blanc

Un électeur peut participer à un scrutin tout en considérant qu'aucun des candidats ne correspond à son choix.

Nous voulons mieux reconnaître officiellement cette expression.

Le vote blanc restera distinct des votes nuls.

Ses résultats devront être clairement présentés.

En revanche, nous ne l'intégrerons pas aux suffrages exprimés et ne prévoyons pas l'annulation automatique d'une élection lorsque son niveau est élevé.

Nous voulons préserver la possibilité de désigner effectivement un représentant.

La création éventuelle d'un bulletin officiel spécifiquement consacré au vote blanc pourra être étudiée.

Nous ne rendrons pas non plus le vote obligatoire.

La participation électorale doit être encouragée par la confiance et l'intérêt démocratique, pas par une sanction générale de l'abstention.

Nous voulons que chaque vote pèse davantage dans la représentation nationale, sans affaiblir le lien entre les élus et les territoires ni rendre les institutions ingouvernables.

14.3 — Donner davantage de pouvoir aux citoyens et encourager la participation démocratique

Les citoyens ne doivent pas être réduits au rôle d'électeurs occasionnels

Voter constitue un droit fondamental.

Mais une démocratie ne peut pas se limiter à demander aux citoyens de choisir leurs représentants tous les quelques années, puis à considérer qu'ils n'ont plus leur mot à dire jusqu'à l'élection suivante.

Des décisions importantes peuvent être prises entre deux scrutins.

Elles peuvent modifier profondément les droits, les services publics, l'organisation du territoire ou les conditions de vie.

Il est donc légitime que les citoyens puissent demander un débat, proposer une réforme ou contester une loi.

Cela ne signifie pas que chaque pétition doit automatiquement devenir une loi.

Ni qu'une minorité particulièrement mobilisée doit pouvoir imposer ses décisions à l'ensemble du pays.

Nous voulons construire un système progressif, dans lequel le nombre de soutiens obtenus entraîne des obligations démocratiques de plus en plus fortes.

Instaurer une initiative citoyenne graduée

Nous voulons remplacer le référendum d'initiative partagée actuel par un véritable mécanisme d'initiative citoyenne.

Il ne sera plus nécessaire d'obtenir préalablement le soutien de parlementaires pour déclencher la procédure.

Les citoyens pourront directement porter une proposition.

Nous retenons une architecture de travail reposant sur trois niveaux.

À partir d'environ **100 000 soutiens**, une initiative recevra obligatoirement une réponse institutionnelle publique et motivée.

Cette première étape devra permettre de savoir pourquoi la proposition est soutenue, rejetée, renvoyée à une étude ou susceptible de déboucher sur une réforme.

À partir d'environ **500 000 soutiens**, le Parlement devra organiser un débat et un vote sur la proposition.

Il pourra l'adopter, la modifier selon les règles applicables ou la rejeter.

Mais il ne pourra pas simplement l'ignorer.

Enfin, à partir d'environ **un million de soutiens**, une proposition législative ou abrogative pourra conduire à un référendum si le Parlement ne satisfait pas la demande citoyenne.

Un référendum abrogatif permettrait de demander aux Français s'ils souhaitent supprimer une loi ou certaines dispositions existantes.

Les seuils exacts devront être fixés après étude des garanties constitutionnelles et du fonctionnement pratique du dispositif.

Le principe essentiel est toutefois arrêté : plus une initiative rassemble de citoyens, plus les institutions doivent lui donner une suite importante.

Un référendum qui se décide à la majorité des votants

Lorsqu'un référendum législatif ou abrogatif est organisé, la décision devra être prise à la majorité simple des suffrages exprimés.

Nous ne voulons pas ajouter un quorum de participation.

Nous ne voulons pas non plus exiger un nombre minimal de votes favorables calculé sur l'ensemble du corps électoral.

Ces règles peuvent paraître protectrices.

Mais elles présentent une difficulté : elles peuvent encourager les opposants à une proposition à ne pas voter plutôt qu'à défendre leur position.

Nous considérons que l'abstention ne doit être assimilée ni à un vote favorable ni à un vote défavorable.

Il appartiendra donc aux partisans comme aux adversaires de la proposition de convaincre les électeurs de participer.

Les initiatives devront cependant respecter des règles précises.

La proposition devra être identifiable et juridiquement compréhensible.

Les soutiens devront être recueillis pendant une durée limitée.

Une initiative substantiellement identique ne pourra pas être représentée immédiatement après son rejet.

Nous étudierons également la possibilité de regrouper certaines consultations sur des journées référendaires afin d'éviter des coûts et une organisation disproportionnés.

Ces paramètres devront être établis avant l'entrée en vigueur du dispositif.

Permettre aussi des initiatives constitutionnelles

Nous voulons que les citoyens puissent également proposer une modification de la Constitution.

Mais les règles devront être plus exigeantes que pour une loi ordinaire.

Nous envisageons un seuil situé autour de **deux millions de soutiens**.

Une initiative constitutionnelle devra porter sur un texte précis et cohérent.

Elle fera l'objet d'un contrôle juridique préalable et d'une expertise contradictoire.

Le Parlement devra pouvoir l'examiner et éventuellement présenter un contre-projet.

Mais il ne disposera pas d'un droit de veto permettant d'empêcher définitivement le référendum lorsque les conditions de l'initiative auront été réunies.

Le mécanisme devra également empêcher qu'une proposition mélange artificiellement plusieurs sujets sans lien réel.

Les modalités de vote lorsqu'un contre-projet parlementaire est présenté resteront à expertiser.

Nous voulons enfin protéger un noyau constitutionnel intangible volontairement limité.

Il concernera la forme républicaine et démocratique du régime, le suffrage universel et le pluralisme politique.

La rédaction exacte de ces garanties devra être examinée avec une attention particulière.

Nous ne prétendons pas que cette réforme pourra entrer en vigueur par une simple loi.

Elle devra être intégrée à la révision constitutionnelle et respecter les engagements fondamentaux de l'État de droit.

Un dispositif sécurisé et accessible

Les initiatives citoyennes devront pouvoir être soutenues au moyen d'un portail national sécurisé.

Mais nous ne voulons pas créer une plateforme supplémentaire faisant double emploi avec les outils numériques de l'État.

Nous utiliserons les systèmes d'identification et d'authentification déjà prévus dans notre politique de modernisation administrative.

Les citoyens devront pouvoir vérifier que leur soutien est correctement enregistré.

Le système devra empêcher les soutiens fictifs et les manipulations organisées.

Il devra également protéger les données personnelles et la confidentialité des choix lorsque cela est nécessaire.

Des solutions d'accompagnement devront rester accessibles aux personnes qui rencontrent des difficultés avec les démarches numériques.

La participation citoyenne ne doit pas devenir un droit réservé aux personnes maîtrisant parfaitement Internet.

Les conventions citoyennes doivent préparer les décisions, pas remplacer les élus

Les conventions citoyennes peuvent être utiles pour étudier des sujets complexes.

Elles permettent de réunir des citoyens, de leur donner accès à des informations, d'entendre des experts et de formuler des propositions.

Nous voulons conserver cette possibilité.

Mais les règles devront être claires dès le lancement.

Il faudra préciser ce qui est demandé aux participants, la manière dont leurs propositions seront examinées et la réponse que les institutions devront apporter.

Nous voulons rendre obligatoire une réponse publique motivée.

En revanche, nous ne donnerons pas aux conventions citoyennes le pouvoir d'adopter seules des lois.

Le Parlement et, lorsque la procédure le prévoit, l'ensemble du peuple resteront les décideurs.

Nous n'instaurerons pas non plus de référendum révocatoire permettant de remettre en cause les mandats de manière permanente.

Nous considérons qu'un élu doit rendre des comptes et pouvoir être sanctionné lors des élections, mais que la vie publique ne doit pas devenir une campagne électorale continue.

Réexaminer sans tabou le Service Civique

Le Service Civique permet à des jeunes de s'engager temporairement dans des missions d'intérêt général.

Il peut constituer une expérience utile.

Certains jeunes y découvrent un secteur professionnel, développent des compétences ou retrouvent une dynamique après une période difficile.

Des associations et des organismes publics peuvent également bénéficier de leur engagement.

Mais ce dispositif mobilise des moyens publics importants.

Il faut donc vérifier ce qu'il apporte réellement.

Nous engagerons en 2027 un audit indépendant du Service Civique.

Cet audit examinera les résultats selon les publics accueillis et la nature des missions.

Il mesurera notamment les effets sur l'insertion professionnelle, la reprise d'études, l'engagement citoyen et le service réellement rendu à la collectivité.

Il vérifiera également que des missions de volontariat ne remplacent pas des emplois qui devraient normalement être occupés par des professionnels rémunérés.

Nous voulons conserver uniquement les missions dont l'utilité et la valeur ajoutée sont démontrées.

Cela pourra conduire à un recentrage important du dispositif.

Et si aucun ensemble de missions suffisamment utile ne peut être identifié, nous assumerons sa suppression.

Nous ne garantissons donc pas le maintien du Service Civique dans son format actuel.

L'économie brute potentielle pourrait représenter plusieurs centaines de millions d'euros annuels, mais elle devra être calculée après l'audit et l'analyse des dépenses réellement supprimables.

Aucune économie correspondante n'est intégrée par anticipation à notre bouclage financier.

Soutenir la vie associative sans considérer les subventions comme acquises

La démocratie vit également grâce aux associations.

Elles permettent aux citoyens de s'engager dans le sport, la culture, l'entraide, la protection de l'environnement, la solidarité ou de nombreuses autres activités.

Nous voulons préserver cette liberté d'engagement.

Les petites associations devront bénéficier de démarches administratives aussi simples que possible.

Lorsque des structures assurent durablement une mission d'intérêt général démontrée, des financements pluriannuels pourront leur donner davantage de visibilité.

Mais une subvention publique ne constitue pas un droit permanent.

Nous voulons évaluer régulièrement les aides accordées selon leur utilité, les bénéficiaires et les résultats obtenus.

Les dispositifs redondants ou insuffisamment justifiés pourront être fusionnés ou supprimés.

Nous veillerons également à ce que le bénévolat et le volontariat ne soient pas utilisés pour remplacer artificiellement des emplois professionnels nécessaires.

Nous voulons donner aux citoyens davantage de moyens d'agir entre les élections, tout en conservant des institutions responsables, des procédures contrôlables et un usage exigeant de l'argent public.

14.4 — Renforcer la probité et la transparence de la vie politique

La confiance démocratique suppose des règles exigeantes pour les responsables publics

Les responsables politiques disposent de pouvoirs importants.

Ils peuvent voter des lois, attribuer des financements, prendre des décisions administratives ou orienter des politiques publiques qui concernent des millions de personnes.

Ces responsabilités justifient des exigences particulières.

Un citoyen doit pouvoir être certain qu'une décision publique n'est pas achetée, obtenue par une relation dissimulée ou prise dans l'intérêt personnel de celui qui l'exerce.

La grande majorité des responsables publics ne commettent pas d'infractions.

Mais les affaires de corruption, de détournement de fonds ou de financement politique illégal peuvent dégrader durablement la confiance collective.

Nous voulons donc renforcer les règles de probité.

Mais nous devons préserver un principe tout aussi fondamental : une accusation ne constitue pas une condamnation.

La lutte contre la corruption ne doit pas devenir un moyen d'écarter des adversaires politiques par de simples soupçons.

Une inéligibilité permanente pour les atteintes les plus graves à la probité

Nous voulons que les atteintes les plus graves à la probité démocratique puissent entraîner une inéligibilité permanente.

Cette mesure concernera un noyau précisément défini d'infractions graves, notamment la corruption, le trafic d'influence, le détournement de fonds publics, les fraudes électorales graves et les infractions graves de financement politique.

Elle ne s'appliquera qu'après une condamnation devenue définitive.

Une personne reconnue définitivement coupable d'une telle infraction perdra les mandats concernés et ne pourra plus exercer de fonction élective.

Pourquoi une sanction aussi forte ?

Parce que certaines infractions portent directement atteinte à la confiance nécessaire à l'exercice d'un mandat.

Une personne qui détourne délibérément des fonds publics ou vend l'influence liée à ses fonctions ne commet pas seulement une faute individuelle.

Elle utilise contre l'intérêt général un pouvoir qui lui avait été confié.

Nous considérons qu'une condamnation définitive pour une atteinte particulièrement grave doit donc avoir des conséquences durables.

Mais cette réforme devra respecter le principe de proportionnalité des peines.

Nous prévoyons d'expertiser la possibilité d'un relèvement judiciaire dans des circonstances extrêmement exceptionnelles, après une très longue durée.

Il ne s'agira pas d'un effacement automatique de la sanction.

Les conditions exactes devront être précisées et constitutionnellement sécurisées.

Traiter les condamnations avant la fin des recours sans supprimer la présomption d'innocence

Une difficulté particulière se pose lorsqu'un responsable politique est condamné en première instance pour des faits graves, mais exerce encore des voies de recours.

Nous voulons permettre, pour le noyau des atteintes les plus graves à la probité, une suspension immédiate des mandats pendant l'examen des recours.

Un appel accéléré devra alors être organisé.

Cette mesure devra être strictement encadrée.

Elle ne pourra jamais être déclenchée par une simple accusation ou une mise en examen.

La condamnation en première instance constituera la condition minimale d'application.

La suspension ne devra pas être confondue avec une inéligibilité définitive avant l'épuisement des recours.

Les régimes particuliers applicables au président de la République et aux parlementaires devront être expertisés au regard de la Constitution.

Nous ne prétendons pas que toutes ces conséquences pourront être instaurées par une loi ordinaire.

Prévenir les conflits d'intérêts avant la nomination des ministres

Nous voulons renforcer les vérifications effectuées avant toute nomination ministérielle.

Ces contrôles porteront, dans un cadre confidentiel, sur la situation fiscale, le casier judiciaire, les obligations déclaratives et les conflits d'intérêts identifiables.

Il est préférable de détecter un problème sérieux avant une nomination plutôt que de devoir gérer une crise quelques semaines plus tard.

Une personne condamnée en première instance pour une atteinte grave à la probité ne devra pas pouvoir entrer ou rester au gouvernement pendant l'examen des recours, dans les conditions juridiques qui seront définies.

Les déclarations de patrimoine et d'intérêts devront également être effectuées rapidement.

Lorsqu'un conflit d'intérêts significatif est constaté par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, la HATVP, le ministre devra se déporter des décisions concernées.

Si aucun déport crédible ne permet de neutraliser le problème, l'exercice du portefeuille ministériel devra être incompatible avec la situation.

Nous voulons également tenir compte des intérêts familiaux pertinents.

Mais ces informations devront être examinées dans un cadre respectueux de la vie privée des proches.

Il ne serait pas légitime d'exposer publiquement toutes les activités d'un conjoint ou d'un membre de la famille lorsque leur publication n'est pas nécessaire à la prévention d'un conflit d'intérêts.

Rendre les activités de lobbying réellement transparentes

La représentation d'intérêts fait partie de la vie démocratique.

Une association peut défendre les personnes handicapées.

Une organisation professionnelle peut expliquer les conséquences économiques d'une réforme.

Un syndicat peut alerter sur les conditions de travail.

Une entreprise peut apporter des informations sur son secteur.

Il est normal que les responsables publics entendent ces acteurs.

Le problème commence lorsque des interventions importantes restent dissimulées ou que certains intérêts disposent d'un accès privilégié sans transparence.

Nous voulons donc rendre traçables les interactions significatives de représentation d'intérêts liées à une décision publique.

Cette obligation concernera notamment les ministres, les principaux cabinets ministériels, les députés et les sénateurs.

Elle devra s'appliquer quelle que soit la nature de l'organisation concernée.

Nous voulons également que l'origine extérieure d'un amendement ou d'une disposition substantiellement proposée ou rédigée par un organisme soit déclarée.

Cette transparence ne signifie pas qu'un parlementaire ne pourra plus reprendre une proposition extérieure.

Il devra simplement permettre de savoir d'où elle provient.

Nous renforcerons les pouvoirs de sanction administrative de la HATVP.

Les sanctions devront être graduées.

Un oubli ponctuel corrigé rapidement ne doit pas être traité comme une dissimulation volontaire et organisée.

En revanche, la répétition de manquements graves pourra justifier des sanctions beaucoup plus importantes.

Lorsqu'une dissimulation constitue une atteinte particulièrement grave à la probité d'un mandat, elle pourra relever, après condamnation définitive, du régime d'inéligibilité permanente.

Mieux encadrer les passages entre responsabilités publiques et entreprises privées

Il est normal qu'une personne puisse changer de profession au cours de sa vie.

Une expérience dans le secteur public peut être utile à une entreprise, et inversement.

Mais certaines transitions présentent des risques importants.

Un responsable ayant réglementé, contrôlé ou favorisé directement une entreprise ne doit pas pouvoir rejoindre immédiatement cette même entreprise dans des conditions qui laissent penser que ses décisions antérieures ont servi à préparer son recrutement.

Nous voulons donc renforcer les interdictions ciblées de passage entre fonctions publiques et privées.

Les restrictions devront reposer sur les responsabilités réellement exercées et les décisions prises.

Nous ne voulons pas instaurer une interdiction générale de travailler dans le secteur privé après un mandat public.

Nous voulons empêcher les situations dans lesquelles un pouvoir public pourrait être utilisé comme une étape préparatoire à un avantage personnel.

Protéger les campagnes électorales des financements dissimulés

Nous maintiendrons l'interdiction du financement des campagnes par les entreprises, ainsi que les plafonds de dons individuels et de dépenses électorales.

Mais les modalités de financement évoluent.

Une campagne peut bénéficier de prestations numériques, de publicités en ligne, de contenus produits par des influenceurs ou d'organisations extérieures qui agissent en coordination avec elle.

Il faut éviter que ces mécanismes permettent de contourner les règles ordinaires.

Nous voulons que la réalité économique des dépenses prime sur les montages contractuels.

Une prestation électorale réellement financée et organisée pour soutenir un candidat ne doit pas échapper aux règles simplement parce qu'elle est facturée à une structure intermédiaire.

Nous renforcerons également le contrôle des financements étrangers, des prêts et des structures satellites.

Un candidat français ne doit pas dépendre financièrement d'une puissance étrangère.

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, la CNCCFP, devra pouvoir accéder plus facilement aux informations financières pertinentes pour ses contrôles, dans un cadre légal strict.

En revanche, l'expression politique spontanée et non rémunérée des citoyens devra rester libre.

Un particulier qui publie une vidéo pour défendre un candidat, critique un programme ou participe bénévolement à une campagne ne doit pas être assimilé automatiquement à un prestataire politique.

La régulation doit viser les financements dissimulés, pas l'engagement citoyen.

Nous voulons des responsables politiques soumis à des exigences élevées, mais nous refusons que la lutte contre la corruption se transforme en instrument de suspicion permanente ou de sanction sans jugement.

14.5 — Garantir l'indépendance de l'audiovisuel public et le pluralisme des médias

Une démocratie a besoin d'informations fiables et de médias libres

Pour voter librement, les citoyens doivent pouvoir s'informer.

Ils doivent pouvoir connaître les décisions publiques, entendre des analyses différentes, comprendre les controverses et examiner les arguments des forces politiques.

Mais ils doivent également pouvoir distinguer les faits établis des commentaires et des opinions.

Or le paysage médiatique a profondément changé.

Les chaînes de télévision et les radios restent importantes, mais une partie croissante du débat public se déroule sur les plateformes numériques.

Les groupes de médias peuvent également disposer d'activités économiques très diverses, ce qui peut créer des conflits d'intérêts.

Nous voulons donc garantir deux principes complémentaires.

Le premier est l'existence d'un service public audiovisuel fort, indépendant et soumis à une exigence particulière d'impartialité.

Le second est la liberté des médias privés, accompagnée de règles empêchant une concentration excessive de l'influence et les ingérences économiques dans le travail des rédactions.

Nous ne voulons pas que tous les médias défendent les mêmes idées.

Au contraire, la diversité de leurs orientations est une condition du pluralisme démocratique.

Conserver un audiovisuel public fort

Nous maintiendrons un service public national de l'audiovisuel.

Ses missions devront être clairement définies.

Il devra proposer une information fiable, accessible et pluraliste.

Il devra contribuer à la culture, à la création française, à l'éducation, à la connaissance et à l'information des jeunes publics.

Il devra également assurer une présence dans les territoires, y compris en outre-mer, et rendre ses contenus accessibles aux personnes handicapées.

Les grands événements d'intérêt général et certaines productions qui ne trouveraient pas facilement leur place dans une logique strictement commerciale devront pouvoir continuer à bénéficier d'une offre publique.

Nous voulons également une offre numérique gratuite, moderne et suffisamment forte pour être utilisée par les nouvelles générations.

Mais le service public ne doit pas chercher à copier mécaniquement toutes les offres commerciales.

Son objectif premier n'est pas de conquérir l'audience maximale à n'importe quel prix.

L'audience constitue un moyen de remplir ses missions, pas une finalité indépendante de leur utilité.

Une impartialité renforcée de l'information publique

Le service public bénéficie de financements collectifs.

Il doit donc respecter une exigence particulière d'indépendance et d'impartialité.

Nous voulons renforcer cette exigence.

Les faits devront être clairement distingués des commentaires.

Les controverses devront être traitées loyalement.

Les principaux points de vue pertinents devront pouvoir être représentés sans qu'un biais politique systématique oriente la présentation de l'information.

Mais l'impartialité ne signifie pas qu'il faut accorder mécaniquement la même valeur à toutes les affirmations.

Une information démontrée par des faits vérifiables ne doit pas être présentée comme équivalente à une affirmation manifestement infondée.

Le journalisme doit conserver son travail de vérification et d'enquête.

Nous voulons également que les erreurs importantes soient corrigées de manière visible.

Un média public doit pouvoir reconnaître une erreur, expliquer ce qui s'est produit et donner à la correction une visibilité adaptée.

Une régulation indépendante du pouvoir politique

Nous ne voulons pas que le gouvernement contrôle directement l'impartialité des journalistes.

Un tel dispositif présenterait un risque évident pour la liberté de l'information.

Le contrôle devra rester confié à une autorité indépendante : l'Arcom.

Celle-ci devra disposer de méthodes compréhensibles et de moyens lui permettant d'évaluer le respect des obligations légales.

Les critères devront être publiés.

Les citoyens doivent pouvoir comprendre sur quelles bases sont appréciés le pluralisme et l'impartialité.

Nous conserverons également le principe de nomination des dirigeants de l'audiovisuel public par l'Arcom, plutôt que de rétablir une nomination directe par le pouvoir exécutif.

Cette indépendance doit protéger les rédactions des pressions gouvernementales, y compris lorsqu'elles enquêtent sur les responsables qui exercent le pouvoir.

Moderniser l'organisation sans imposer une fusion générale

L'audiovisuel public dispose de plusieurs entreprises, marques, rédactions et infrastructures.

Certaines fonctions peuvent être mutualisées utilement.

Les systèmes techniques, les plateformes numériques, l'immobilier, les achats ou certains services administratifs peuvent présenter des possibilités d'économies ou d'amélioration.

Nous voulons les rechercher.

Mais nous ne pensons pas qu'une fusion générale de toutes les structures constitue automatiquement la meilleure solution.

Des rédactions distinctes peuvent apporter des approches éditoriales différentes et contribuer au pluralisme.

Des marques connues peuvent disposer d'une identité et d'un public spécifiques.

Nous voulons donc mutualiser les fonctions lorsque cela améliore réellement le service ou réduit les coûts, tout en préservant les identités éditoriales nécessaires.

France Médias Monde conservera son cadre particulier lié à ses missions internationales.

Arte restera inscrite dans son organisation franco-allemande.

Nous maintiendrons une publicité encadrée plutôt que de la supprimer intégralement au prix de besoins financiers publics supplémentaires importants.

Aucune économie de mutualisation ne sera comptabilisée avant d'avoir été réellement constatée.

Protéger constitutionnellement l'audiovisuel public

Nous voulons inscrire dans la Constitution l'existence, l'indépendance et la continuité d'un service public national de l'audiovisuel.

Pourquoi une telle garantie ?

Parce qu'un gouvernement ou une majorité parlementaire ne devrait pas pouvoir supprimer intégralement le service public audiovisuel ou le privatiser entièrement par une simple loi ordinaire.

Cette protection ne devra pas figer son organisation actuelle.

Nous ne voulons pas inscrire dans la Constitution le nombre de chaînes, le nom des entreprises ou les détails de leur fonctionnement.

Ces éléments doivent pouvoir évoluer.

La Constitution protégera le principe du service public et son indépendance.

Une révision constitutionnelle future restera évidemment possible selon les procédures prévues.

Le financement devra être organisé sur plusieurs années afin de donner de la visibilité aux opérateurs.

Nous ne rétablirons pas la redevance audiovisuelle et ne créerons pas de taxe spécifique supplémentaire.

L'évolution devra donc être réalisée dans le cadre financier général retenu.

Préserver des médias privés libres, y compris lorsqu'ils sont engagés

Un média privé peut défendre une ligne éditoriale.

Un journal peut soutenir des orientations économiques ou sociales.

Une chaîne peut choisir de privilégier certains débats ou certaines approches, dans le respect de ses obligations légales.

Nous ne voulons pas imposer aux médias privés une neutralité politique générale identique à l'exigence particulière du service public.

Le propriétaire d'un média doit pouvoir déterminer ses grandes orientations éditoriales.

Mais cela ne doit pas lui donner le droit d'intervenir arbitrairement pour censurer une enquête, dicter un contenu précis ou utiliser une rédaction au service d'intérêts économiques extérieurs au média.

Nous voulons donc renforcer les garanties d'indépendance éditoriale.

Elles devront protéger le travail journalistique sans conférer automatiquement aux rédactions un droit de veto absolu sur toutes les décisions de direction.

Limiter les concentrations excessives de pouvoir médiatique

Les règles actuelles de concentration reposent en partie sur des seuils conçus à une époque où télévision, radio et presse fonctionnaient davantage comme des marchés séparés.

Or un même groupe peut aujourd'hui contrôler plusieurs médias de nature différente et exercer une influence importante sur les plateformes numériques.

Nous voulons donc moderniser les règles.

L'influence d'un groupe devra être appréciée globalement, en tenant compte de ses participations dans la télévision, la radio, la presse et les médias numériques.

Les grandes acquisitions devront faire l'objet d'un examen spécifique de leurs conséquences sur le pluralisme et l'indépendance éditoriale.

Cet examen devra être organisé par les autorités compétentes, notamment l'Arcom et l'Autorité de la concurrence, dans le respect du droit européen.

Nous rendrons également plus transparente la propriété réelle des médias.

Les citoyens devront pouvoir connaître les bénéficiaires effectifs, les autres médias contrôlés et les intérêts économiques majeurs susceptibles de créer des conflits.

Ne pas sanctuariser les concentrations existantes

Nous ne voulons pas appliquer les nouvelles règles uniquement aux acquisitions futures.

Lorsqu'un groupe dépasse durablement un futur plafond d'influence globale, il pourra être empêché de réaliser de nouvelles acquisitions et tenu de revenir progressivement sous le seuil.

Cette obligation devra être générale.

Elle ne devra viser ni une personne particulière ni un courant politique déterminé.

Un délai raisonnable devra permettre de réaliser les adaptations nécessaires.

En cas de non-conformité persistante, une autorité indépendante pourra imposer des cessions d'actifs sous le contrôle du juge.

Le groupe devra conserver autant que possible le choix des actifs cédés.

Il ne s'agira pas d'une nationalisation des médias.

Il s'agira d'une régulation de la concentration économique destinée à préserver le pluralisme.

Les seuils d'influence, les délais et l'application aux groupes déjà constitués devront faire l'objet d'une expertise juridique approfondie.

Nous ne voulons pas créer un dispositif arbitraire ou rétroactif dont les règles seraient modifiées selon les propriétaires concernés.

Des obligations particulières pour les fréquences publiques

Une chaîne de télévision ou une radio qui utilise une fréquence publique bénéficie d'une ressource limitée appartenant au domaine public.

Elle doit respecter les obligations liées à son autorisation.

En cas de manquements graves et répétés aux règles légales de pluralisme, d'honnêteté ou d'indépendance, l'autorité compétente devra pouvoir ne pas renouveler l'autorisation ou retirer la fréquence dans les conditions prévues par le droit.

Mais une telle décision devra reposer sur des manquements établis et des procédures contradictoires.

Elle ne pourra pas être prise simplement parce qu'un média critique un gouvernement ou défend une orientation politique déplaisante.

Nous voulons enfin renforcer les protections du journalisme d'investigation, du secret des sources et des personnes poursuivies abusivement pour les intimider.

Les dispositifs européens et nationaux contre les procédures-bâillons devront d'abord être effectivement appliqués et évalués.

Nous voulons un paysage médiatique dans lequel le service public soit indépendant et impartial, les médias privés libres de leurs orientations et aucun groupe économique ou pouvoir politique en mesure de confisquer durablement le pluralisme de l'information.

14.6 — Protéger les élections et le débat public contre les manipulations de l'information

Une information fausse peut désormais toucher des millions de personnes en quelques heures

La circulation de l'information a été profondément transformée par les plateformes numériques.

Une vidéo peut être diffusée auprès d'un public considérable sans passer par un média traditionnel.

Cette évolution offre des possibilités démocratiques importantes.

Des citoyens peuvent témoigner, publier des enquêtes, contester des affirmations ou participer à des débats auparavant difficiles d'accès.

Mais elle facilite également certaines manipulations.

Un extrait vidéo peut être volontairement déformé.

Une image peut être sortie de son contexte.

Des milliers de comptes artificiels peuvent amplifier simultanément un même message.

L'intelligence artificielle permet désormais de produire des contenus particulièrement convaincants, y compris des voix et des images imitant des personnes réelles.

En période électorale, ces manipulations peuvent avoir des conséquences importantes.

Nous voulons donc protéger le débat démocratique.

Mais nous refusons une solution qui consisterait à donner au gouvernement le pouvoir de déterminer officiellement quelles opinions sont vraies ou fausses.

La liberté d'expression comprend le droit de se tromper, de défendre des positions minoritaires et de critiquer les institutions.

Il faut donc distinguer les opinions, même contestables, des opérations organisées de manipulation et des contenus trompeurs qui violent la loi.

Détecter les ingérences étrangères sans surveiller les opinions ordinaires

Nous conserverons VIGINUM comme service chargé de détecter et d'analyser les opérations numériques d'ingérence étrangère.

Son travail devra contribuer à identifier les campagnes coordonnées visant à manipuler le débat public.

Nous voulons renforcer particulièrement cette vigilance pendant les périodes électorales.

Lorsqu'une opération hostile est identifiée avec un niveau de certitude suffisant, les citoyens devront pouvoir être informés rapidement.

Les candidats directement visés devront également pouvoir recevoir une alerte adaptée.

Mais il faudra distinguer les opérations organisées des prises de position individuelles.

Un citoyen qui s'exprime sous pseudonyme ne participe pas nécessairement à une manipulation.

Une personne vivant à l'étranger peut légitimement avoir une opinion sur la politique française.

Nous voulons protéger cette liberté.

La vigilance doit viser les réseaux coordonnés inauthentiques, les campagnes artificiellement amplifiées et les ingérences organisées, dans le cadre légal et européen applicable.

Rendre visible l'influence politique rémunérée

L'expression politique sur Internet peut être spontanée.

Elle peut également faire l'objet de prestations rémunérées, d'opérations publicitaires ou de campagnes organisées par des acteurs disposant de moyens financiers importants.

Nous voulons que cette distinction soit visible.

Lorsqu'un contenu politique est rémunéré dans des conditions relevant des règles électorales, cette rémunération et son origine devront pouvoir être identifiées.

Les influenceurs rémunérés et les structures intervenant dans les campagnes devront respecter les obligations de transparence applicables.

Les dépenses devront être articulées avec le contrôle des comptes de campagne.

Mais nous ne soumettrons pas l'expression spontanée des citoyens à une obligation générale de déclaration.

Un particulier doit rester libre de publier un message politique sans devoir signaler son opinion à une autorité publique.

Identifier clairement les contenus électoraux trompeurs produits par intelligence artificielle

L'intelligence artificielle permet désormais d'imiter de manière convaincante la voix ou l'apparence d'une personne.

Pendant une campagne électorale, une vidéo pourrait ainsi présenter un candidat prononçant des paroles qu'il n'a jamais tenues.

Nous voulons que les contenus représentant des personnes réelles et générés ou substantiellement manipulés par intelligence artificielle soient clairement identifiables lorsqu'ils circulent dans le contexte électoral.

Cette obligation devra s'articuler avec les règles européennes de transparence déjà applicables.

Les usurpations trompeuses illicites devront pouvoir faire l'objet de procédures judiciaires très rapides.

Mais nous préserverons la satire et la caricature.

Une parodie clairement identifiable ne doit pas être assimilée automatiquement à une tentative frauduleuse de tromper les électeurs.

La réponse juridique devra dépendre du contenu, du contexte et des conditions de diffusion.

Nous ne créerons pas une réglementation nationale parallèle aux textes européens sur l'intelligence artificielle et les services numériques.

Des sondages politiques plus transparents

Les sondages occupent une place importante dans le débat public.

Ils peuvent informer sur les évolutions de l'opinion.

Mais leurs résultats dépendent des méthodes utilisées, des questions posées, des échantillons et des corrections statistiques appliquées.

Nous voulons renforcer la transparence sur ces éléments.

Les informations importantes concernant le commanditaire, le questionnaire, l'échantillon, la méthode et les redressements devront être accessibles.

Cela ne signifie pas que les sondages seront interdits ou contrôlés politiquement avant leur publication.

Il s'agit de permettre aux citoyens de mieux comprendre ce qu'ils mesurent et quelles sont leurs limites.

Le dispositif officiel éventuellement utilisé pour la qualification à l'élection présidentielle sera distinct des sondages de presse et soumis à ses propres garanties.

Faire du service public une force de vérification capable de toucher les nouvelles générations

Nous voulons aller plus loin que la simple publication de démentis institutionnels.

Une information trompeuse peut être courte, spectaculaire et facile à partager.

Une vérification rigoureuse, mais publiée tardivement dans un format peu accessible, risque de ne toucher qu'une faible partie des personnes qui ont vu le contenu initial.

Nous voulons donc faire de l'audiovisuel public une véritable force de riposte éditoriale face aux manipulations de l'information.

Cette évolution reposera sur le renforcement et la coordination des équipes existantes de vérification des faits, d'investigation numérique et d'enquête en sources ouvertes.

Nous ne créerons pas une nouvelle autorité nationale.

Nous voulons une rédaction numérique composée de journalistes, d'enquêteurs et de créateurs capables de produire des contenus adaptés aux plateformes réellement utilisées par les citoyens.

Sur YouTube, Instagram, TikTok ou les autres services numériques, les formats devront pouvoir être courts, rythmés et accessibles.

Les journalistes pourront s'adresser directement au public, montrer des documents, reconstituer une manipulation ou expliquer comment une fausse information a été produite.

L'humour, la narration et les codes des plateformes pourront être utilisés lorsque cela renforce la compréhension.

Nous voulons que le service public soit capable de **faire le buzz avec le vrai**.

Une information attractive, sans dissimuler son origine

Nous ne voulons pas imposer à ces contenus une présentation institutionnelle lourde qui les rendrait peu attractifs.

Les journalistes et créateurs devront disposer d'une véritable liberté de ton et de format.

Mais l'origine publique des contenus devra toujours être clairement identifiable.

Il ne s'agira pas de créer de faux comptes présentés comme indépendants pour faire circuler discrètement une communication officielle.

Les équipes devront pouvoir recruter ou contractualiser avec des créateurs disposant des compétences nécessaires.

Leurs enquêtes pourront notamment consister à vérifier une vidéo, identifier une manipulation statistique, reconstituer un deepfake ou expliquer le fonctionnement d'une campagne artificielle de faux comptes.

L'objectif sera de produire rapidement une information compréhensible, rigoureuse et suffisamment attractive pour atteindre le public concerné.

Une indépendance totale à l'égard du gouvernement

Cette force éditoriale devra disposer de garanties d'indépendance.

Elle devra pouvoir vérifier les affirmations du gouvernement.

Elle devra également pouvoir enquêter sur des erreurs ou des manipulations provenant de l'audiovisuel public lui-même.

Les méthodes devront être publiées.

Les sources communicables devront pouvoir être consultées.

Les corrections devront être visibles.

VIGINUM conservera sa mission de détection des opérations d'ingérence étrangère.

Mais il ne donnera pas d'instructions éditoriales aux journalistes.

La rédaction restera libre de choisir les sujets qu'elle traite et la manière dont elle les présente.

Surtout, cette force n'aura aucun pouvoir de censure, de retrait de contenu ou de sanction.

Elle ne sera pas chargée de définir une vérité officielle.

Elle devra convaincre par les faits, les preuves et la qualité du travail journalistique.

Sa montée en puissance sera financée dans l'enveloppe globale de l'audiovisuel public, par réorganisation et réallocation des moyens disponibles.

Nous ne lui attribuons pas un nouveau financement budgétaire autonome.

Une réponse démocratique plutôt qu'un contrôle général d'Internet

Les opérations criminelles, les menaces, les usurpations illicites et les cyberattaques continueront de relever des autorités judiciaires et des services compétents.

Les obligations techniques des plateformes, les recours des utilisateurs et les règles européennes de modération seront traités dans notre politique numérique.

L'éducation des élèves à la vérification des sources, aux images manipulées et au fonctionnement des algorithmes relèvera de notre politique éducative.

Nous voulons donc éviter de multiplier les dispositifs parallèles.

La protection de l'information démocratique ne nécessite ni ministère de la vérité ni police générale des opinions.

Nous voulons que les manipulations puissent être détectées, expliquées et combattues efficacement, tout en préservant une liberté d'expression qui demeure indispensable à la démocratie.

14.7 — Garantir l'égalité des droits et lutter contre toutes les discriminations

L'égalité devant la loi doit devenir une égalité réellement applicable

La République garantit l'égalité des citoyens devant la loi.

Mais une personne peut bénéficier des mêmes droits en théorie et rencontrer, dans sa vie quotidienne, des obstacles injustifiés.

Un candidat à un emploi peut être écarté pour une raison sans rapport avec ses compétences.

Une personne peut rencontrer des difficultés à louer un logement en raison de son origine supposée.

Une femme peut voir sa carrière pénalisée après une maternité.

Une personne handicapée peut être confrontée à des refus ou à des pratiques qui ne tiennent pas compte de ses droits.

Nous voulons donc renforcer la lutte contre les discriminations.

Mais cette politique doit reposer sur des principes clairs.

Il faut protéger les personnes contre les différences de traitement interdites par la loi.

Il faut également préserver la possibilité de prendre des décisions fondées sur des critères objectifs.

Un employeur doit pouvoir choisir un candidat selon ses compétences.

Un propriétaire doit pouvoir examiner la solvabilité d'un locataire.

Une administration doit pouvoir appliquer des conditions légales d'accès à une prestation.

L'égalité des droits ne signifie donc pas que toutes les décisions doivent être identiques.

Elle signifie que des personnes placées dans des situations comparables doivent être traitées selon des critères légitimes, et non selon des caractéristiques personnelles interdites.

Des responsabilités clairement réparties

Nous ne créerons pas de nouvelle grande agence nationale contre les discriminations.

Nous conserverons les institutions existantes.

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, la DILCRAH, continuera de coordonner les plans interministériels concernés.

Le Défenseur des droits conservera son rôle d'autorité indépendante chargée notamment de traiter les discriminations individuelles et de formuler des recommandations.

Les ministères et les administrations devront appliquer les mesures relevant de leurs responsabilités.

La lutte contre les discriminations dans l'emploi relève d'abord de la politique du travail.

Les discriminations dans le logement doivent être traitées avec les acteurs du logement.

Les infractions et les violences relèvent de la police et de la justice.

Les discriminations liées aux traitements automatisés devront également être prises en compte dans la politique numérique.

Nous voulons ainsi renforcer les résultats sans créer une structure supplémentaire qui viendrait s'ajouter aux organismes existants.

Corriger réellement les inégalités professionnelles entre femmes et hommes

Des écarts de rémunération et de carrière peuvent persister entre les femmes et les hommes.

Une partie peut s'expliquer par des différences de métiers, de temps de travail ou de parcours.

Mais d'autres situations peuvent résulter de pratiques injustifiées.

Nous voulons donc renforcer les contrôles portant sur les écarts qui ne reposent pas sur des raisons professionnelles objectives.

Nous conserverons et améliorerons l'Index de l'égalité professionnelle.

Mais nous ne voulons pas que cet outil se limite à la publication d'un score annuel.

Lorsqu'un écart significatif et injustifié est identifié, l'entreprise devra mettre en œuvre un plan correctif.

Il faudra ensuite vérifier que ce plan produit réellement des résultats.

Les contrôles porteront notamment sur les rémunérations, les augmentations, les promotions, les retours de congé maternité et l'accès aux fonctions de responsabilité.

Nous voulons empêcher qu'une maternité, une paternité ou un congé familial entraîne un décrochage professionnel injustifié.

Mais nous ne fixerons pas une obligation générale d'égalité statistique parfaite entre toutes les catégories de salariés.

À travail égal ou de valeur égale, une rémunération différente doit pouvoir être justifiée objectivement.

En revanche, nous ne considérons pas que toutes les entreprises doivent présenter exactement les mêmes répartitions de métiers ou de carrières.

Nous conserverons les obligations déjà votées concernant l'accès aux fonctions dirigeantes et évaluerons leurs résultats avant d'envisager de nouveaux quotas.

Détecter les discriminations à l'embauche

Une discrimination peut être difficile à démontrer.

Un candidat peut recevoir un refus sans savoir si la décision repose sur ses compétences ou sur un critère interdit.

Nous voulons donc développer des campagnes périodiques de tests de discrimination, souvent appelés testings.

Le principe consiste à comparer, selon une méthode rigoureuse, le traitement de candidatures présentant des caractéristiques professionnelles comparables mais différant sur certains critères légalement pertinents pour détecter une discrimination.

Ces tests pourront concerner des secteurs, des territoires ou des employeurs importants.

Mais leurs résultats devront être interprétés avec prudence.

Une différence statistique isolée ne constitue pas automatiquement la preuve d'une infraction individuelle.

Lorsqu'une anomalie persistante apparaît, elle devra déclencher une vérification, un échange contradictoire et, si nécessaire, un contrôle approfondi.

Nous voulons également mieux protéger les salariés et les candidats qui signalent de bonne foi des pratiques discriminatoires.

Les employeurs devront disposer de procédures identifiables permettant d'examiner les signalements et de prendre les mesures appropriées.

Les employeurs publics seront soumis aux mêmes exigences.

Nous ne créerons ni quotas d'embauche fondés sur l'origine, la religion ou l'orientation sexuelle, ni fichiers ethniques des salariés.

Le CV anonyme pourra être évalué comme un outil parmi d'autres, mais ne sera pas imposé universellement.

Lutter contre les discriminations dans le logement

L'accès au logement constitue une autre difficulté importante.

Un propriétaire doit pouvoir choisir entre plusieurs candidats solvables sur la base de critères pertinents.

Mais il ne peut pas refuser un locataire pour un motif discriminatoire interdit.

Nous voulons donc organiser des campagnes périodiques de testing dans les marchés locatifs les plus tendus, notamment auprès des intermédiaires professionnels.

Lorsqu'une anomalie persistante est détectée, un contrôle approfondi pourra être engagé.

Une agence immobilière ne devra pas pouvoir appliquer une consigne discriminatoire donnée par un propriétaire en prétendant qu'elle ne fait que transmettre sa volonté.

Mais nous voulons aussi préserver des critères objectifs de solvabilité.

La garantie locative prévue dans notre politique du logement devra contribuer à réduire certaines discriminations indirectes liées à la précarité du contrat de travail ou à la situation professionnelle.

Dans le logement social, les barèmes publics, les critères transparents et les voies de contestation contribueront également à prévenir les décisions arbitraires.

Nous ne créerons pas de quotas ethniques ou religieux d'attribution.

Les mécanismes spécifiques relèveront du chapitre consacré au logement, sans nouveau financement comptabilisé ici.

Garantir l'égalité de traitement dans les services publics

Un citoyen doit pouvoir accéder à ses droits sans subir de discrimination.

Cela concerne notamment les prestations sociales, les soins, l'éducation, les démarches administratives et les services essentiels.

Mais il faut distinguer une discrimination d'un dysfonctionnement général.

Un guichet fermé, un délai administratif excessif ou une pénurie de médecins ne constituent pas automatiquement une discrimination.

Ces problèmes nécessitent des réponses d'organisation et de moyens.

En revanche, lorsque des différences de traitement répétées apparaissent entre des personnes placées dans des situations comparables, il faut pouvoir en rechercher les causes.

Nous voulons donc rendre les critères de décision compréhensibles.

Les citoyens devront pouvoir contester les données incorrectes, demander la correction d'une erreur et accéder à un recours humain.

Les décisions publiques défavorables ne devront pas être entièrement automatisées sans possibilité effective de réexamen humain.

Nous voulons également identifier les écarts anormaux et répétés de délais ou de refus qui ne s'expliquent pas par les critères légaux.

Les contrôles devront mobiliser les inspections et autorités existantes.

Protéger avec la même fermeté contre toutes les haines interdites

Nous voulons combattre le racisme, l'antisémitisme, les haines antireligieuses et les discriminations visant les personnes LGBT.

La protection doit s'appliquer à chacun avec la même exigence.

Aucune personne ne doit être menacée, violentée ou privée de ses droits en raison de ce qu'elle est ou de ce qu'elle est supposée être.

Mais nous voulons éviter une confusion dangereuse entre la protection des personnes et la protection des idées.

La République protège la liberté de conscience et le libre exercice du culte.

Elle protège les personnes contre les discriminations et les violences.

En revanche, elle n'interdit pas de critiquer une religion, une idéologie ou une doctrine politique.

Nous ne rétablirons aucun délit de blasphème.

Combattre l'antisémitisme ne signifie pas interdire la critique du gouvernement israélien ou du sionisme.

En revanche, viser collectivement les Juifs, utiliser des stéréotypes antisémites ou légitimer des violences à leur encontre relève d'une autre situation juridique.

De même, combattre la haine antimusulmane ne signifie pas interdire la critique de l'islam, de l'islamisme ou de pratiques religieuses.

Les musulmans, comme les personnes de toutes les autres religions ou convictions, doivent être protégés contre les menaces, les violences et les discriminations.

Nous voulons appliquer le même principe aux personnes LGBT.

Leur sécurité et leur égalité juridique doivent être garanties.

Mais la protection de leurs droits n'impose pas aux citoyens d'adhérer à une opinion ou à une doctrine particulière.

La liberté d'opinion demeure entière dans les limites fixées par le droit.

Faire fonctionner le droit existant avant de multiplier les infractions

La France dispose déjà de dispositions permettant de sanctionner les violences, les menaces, les discriminations et certaines provocations illicites à la haine.

Nous voulons d'abord rendre leur application plus effective.

Cela suppose un bon accueil des victimes, une qualification juridique adaptée, une conservation correcte des preuves et des procédures suffisamment rapides.

Les contenus numériques devront pouvoir être pris en compte lorsque leur conservation et leur utilisation sont légalement possibles.

Nous voulons également que les plans interministériels prévus pour la période 2026-2029 soient réellement exécutés et évalués avant d'en créer de nouveaux.

Les moyens devront être adaptés à la gravité et à la fréquence des menaces constatées.

Nous ne voulons pas répartir artificiellement les ressources entre différentes catégories de victimes.

La protection doit être universelle, mais l'action opérationnelle doit répondre aux situations réelles.

Nous voulons que chaque citoyen puisse exercer ses droits sans discrimination, tout en préservant la liberté des opinions, la possibilité du débat et le recours à des critères objectifs dans les décisions.

14.8 — Protéger les libertés fondamentales et garantir des recours effectifs

La liberté ne peut pas dépendre de la bonne volonté des autorités

Les libertés fondamentales constituent le socle de notre démocratie.

La liberté d'expression permet de critiquer un gouvernement.

La liberté de réunion et de manifestation permet de défendre collectivement des revendications.

La liberté syndicale et le droit de grève permettent aux salariés d'agir pour leurs intérêts.

La liberté de conscience protège les convictions religieuses, philosophiques et politiques.

Mais ces libertés ne peuvent être considérées comme garanties si leur exercice dépend uniquement de la tolérance des autorités.

Nous voulons donc préserver leur protection juridique et les possibilités de recours contre les décisions publiques.

Toute restriction devra reposer sur une base légale, poursuivre un objectif légitime et respecter les exigences de nécessité et de proportionnalité.

Nous voulons également protéger les citoyens contre les abus commis par d'autres personnes au nom de leur propre liberté.

La liberté de défendre une revendication ne donne pas le droit de priver physiquement les autres de leur liberté de travailler, d'étudier ou de circuler.

Protéger intégralement le droit de grève et de manifestation

Nous maintiendrons le droit de grève et la liberté de manifestation.

Ces droits permettent d'exprimer des revendications collectives et de peser sur les décisions des employeurs ou des pouvoirs publics.

Ils doivent pouvoir être exercés, y compris lorsque les revendications déplaisent au gouvernement.

Nous protégerons également les piquets de grève pacifiques et les rassemblements licites.

Mais il faut distinguer la présence de manifestants devant un établissement d'une obstruction matérielle empêchant d'autres personnes d'y accéder.

Un salarié doit pouvoir faire grève.

Un autre salarié doit également pouvoir travailler s'il ne souhaite pas participer au mouvement.

Un étudiant doit pouvoir manifester.

Un autre doit pouvoir assister à ses cours.

Une manifestation peut perturber temporairement la circulation dans les conditions autorisées par la loi.

Mais elle ne confère pas automatiquement le droit de bloquer physiquement des accès ou des infrastructures en dehors du cadre légal.

Nous voulons donc clarifier et rendre effectif ce principe.

Rétablir rapidement l'accès en cas de blocage illicite

Lorsqu'un blocage matériellement constaté est illicite, les autorités compétentes devront demander immédiatement la libération des accès concernés.

Le dialogue sur les revendications pourra naturellement se poursuivre.

Mais ce dialogue ne devra pas conditionner le rétablissement de la liberté d'accès.

Si les personnes responsables refusent de mettre fin au blocage, les autorités devront pouvoir intervenir sans délai injustifié, dans le respect des conditions légales et de sécurité.

Nous voulons notamment protéger l'accès aux établissements d'enseignement, aux lieux de travail, aux axes de circulation et aux infrastructures essentielles d'approvisionnement.

Prenons le cas d'un établissement universitaire.

Des étudiants peuvent organiser une manifestation, distribuer des tracts, tenir un rassemblement pacifique et défendre leurs revendications.

En revanche, ils ne doivent pas pouvoir empêcher physiquement les autres étudiants et les enseignants d'entrer dans les locaux lorsque ce blocage est illicite.

Le même principe s'appliquera dans une entreprise.

Des salariés peuvent exercer leur droit de grève.

Mais ils ne doivent pas pouvoir contraindre physiquement ceux qui souhaitent continuer à travailler.

Nous ne voulons pas remettre en cause la liberté de protester.

Nous voulons empêcher que l'exercice d'une liberté se transforme en moyen de contraindre directement les autres.

Des interventions proportionnées et des responsabilités individuelles

Le rétablissement des accès devra respecter les exigences de sécurité et de proportionnalité.

Il ne sera pas question de recourir systématiquement à la force contre tout rassemblement gênant.

Les autorités devront distinguer les manifestations licites, les piquets pacifiques et les blocages coercitifs illégaux.

Les interventions devront être adaptées à la situation.

Lorsqu'une infraction est constituée, les poursuites devront viser les personnes dont la participation active aux faits est établie.

Nous refusons les sanctions collectives automatiques.

Une personne qui participe pacifiquement à une manifestation ne doit pas être sanctionnée pour des violences ou des dégradations commises par d'autres.

En revanche, les comportements violents, les dégradations, les récidives et les atteintes aux infrastructures essentielles devront être traités avec fermeté.

Les éventuelles sanctions disciplinaires dans les établissements d'enseignement et les sanctions professionnelles resteront soumises aux garanties légales.

Il n'y aura ni exclusion automatique d'un étudiant ni licenciement automatique d'un salarié simplement parce qu'il a participé à un mouvement.

La responsabilité devra être personnelle et les faits établis.

La traduction juridique de cette politique devra être expertisée.

Il faudra notamment vérifier les infractions déjà existantes, les procédures de sommation, les règles de preuve et les conditions d'intervention.

Nous ne créons pas à ce stade une nouvelle infraction ou une nouvelle peine chiffrée.

Garantir des recours compréhensibles contre les discriminations

La protection des libertés et de l'égalité suppose également des recours réellement accessibles.

Une personne qui estime avoir subi une discrimination doit pouvoir savoir à qui s'adresser.

Selon la situation, le recours approprié peut relever du Défenseur des droits, de l'inspection du travail, de l'administration ou de la justice.

Mais ces possibilités ne sont pas toujours faciles à identifier.

Nous voulons donc améliorer l'orientation des personnes.

Un citoyen ne doit pas être renvoyé successivement d'un organisme à l'autre sans que personne ne lui explique clairement la procédure adaptée à sa situation.

Les services compétents devront mieux coordonner leurs réponses.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle autorité spécialisée.

Il s'agit de rendre les recours existants plus simples à comprendre et plus efficaces.

Faciliter la preuve sans instaurer une présomption de culpabilité

Une discrimination est parfois difficile à démontrer.

Le motif réel d'un refus de recrutement, d'une décision professionnelle ou d'une attribution peut ne pas être explicitement indiqué.

Nous voulons donc permettre l'utilisation effective des moyens de preuve autorisés par le droit.

Cela pourra inclure des échanges écrits, des comparaisons de situations, des résultats de testing ou des éléments statistiques.

Mais ces éléments devront être appréciés dans leur contexte et selon les règles de preuve applicables à chaque procédure.

Un résultat isolé ne devra pas être considéré comme une condamnation automatique.

Le principe du contradictoire devra être préservé.

La personne ou l'organisme mis en cause devra pouvoir présenter ses explications et ses éléments de justification.

Nous voulons renforcer la capacité des victimes à faire reconnaître leurs droits, sans affaiblir les garanties fondamentales de la justice.

Réparer concrètement les conséquences des discriminations

Une sanction peut être nécessaire lorsqu'une discrimination est établie.

Mais elle ne résout pas toujours les conséquences subies par la victime.

Une personne peut avoir perdu une possibilité d'emploi.

Un salarié peut avoir été privé d'une promotion.

Un candidat à un logement peut avoir subi un refus injustifié.

Nous voulons donc donner une place importante à la réparation concrète lorsque celle-ci est possible.

Selon la situation et le droit applicable, cela pourra passer par le réexamen d'une décision, la correction d'une procédure, le rétablissement d'un droit ou l'indemnisation d'un préjudice.

Nous voulons également que les pratiques discriminatoires cessent réellement.

Un organisme ne doit pas pouvoir considérer qu'une condamnation ponctuelle suffit alors que les mêmes pratiques se poursuivent.

Les situations de récidive devront être prises en compte.

Mais nous ne voulons pas instaurer une publication automatique du nom de toute personne ou organisation mise en cause avant que les faits soient établis.

Les sanctions devront rester proportionnées à la gravité, à l'intention et à la répétition des comportements.

Protéger ceux qui signalent de bonne foi

Une personne peut hésiter à signaler une discrimination par crainte de perdre son emploi, de subir des pressions ou d'être mise à l'écart.

Un témoin peut rencontrer les mêmes difficultés.

Nous voulons donc renforcer l'effectivité des protections contre les représailles.

Les signalements de bonne foi devront pouvoir être examinés sans exposer inutilement les personnes concernées.

Mais ces protections ne devront pas supprimer les voies de droit permettant de répondre aux accusations sciemment mensongères.

Il faut protéger la parole des victimes et des témoins sans considérer que toute accusation est nécessairement fondée.

Mesurer les résultats plutôt que le nombre de procédures

Nous voulons évaluer la lutte contre les discriminations à partir de résultats concrets.

Combien de temps les procédures prennent-elles ?

Combien de décisions injustifiées sont corrigées ?

Les pratiques discriminatoires cessent-elles après une intervention ?

Les organismes déjà sanctionnés reproduisent-ils les mêmes comportements ?

Les tests répétés montrent-ils une amélioration durable ?

Le nombre de plaintes ne doit pas être utilisé isolément.

Une augmentation peut traduire une aggravation des discriminations.

Mais elle peut aussi signifier que les victimes connaissent mieux leurs droits et osent davantage les faire valoir.

Les résultats devront donc être interprétés avec prudence.

Les indemnisations des atteintes particulièrement graves resteront traitées dans le cadre de notre politique de justice.

Nous n'ajouterons pas un nouveau mécanisme général d'indemnisation financé une seconde fois.

Des libertés qui doivent rester protégées même en période de crise

Une démocratie doit pouvoir faire face aux crises.

Des situations de violence, des menaces contre les infrastructures essentielles ou des opérations de manipulation étrangère peuvent justifier l'intervention des autorités.

Mais nous voulons que ces interventions restent contrôlables.

L'urgence ne doit pas devenir une justification permanente permettant de contourner les garanties légales.

Les citoyens doivent conserver les moyens de contester les décisions qui portent atteinte à leurs droits.

Les juges et les autorités indépendantes doivent pouvoir exercer leurs missions.

La liberté d'expression ne doit pas être limitée simplement parce qu'une opinion dérange.

Et la protection de l'ordre public ne doit pas conduire à assimiler une contestation pacifique à une action illégale.

Nous voulons une République qui protège réellement les libertés, qui intervient lorsque les droits d'autrui sont violés et qui garantit à chacun des recours effectifs contre les abus.

Une démocratie plus représentative, plus responsable et plus libre

Nous voulons rétablir la confiance entre les Français et leurs institutions.

Mais cette confiance ne peut pas être décrétée.

Elle devra être reconstruite par des réformes visibles et par une manière différente d'exercer le pouvoir.

Les citoyens doivent pouvoir constater que leur vote est mieux représenté.

Le Parlement doit pouvoir exercer pleinement sa responsabilité.

Les gouvernements doivent pouvoir agir sans être exposés à une instabilité permanente, mais ils doivent également accepter de rechercher des compromis.

Les citoyens doivent disposer de moyens d'initiative entre les élections.

Les responsables politiques doivent être soumis à des exigences de probité élevées.

Les médias doivent pouvoir informer librement, sans dépendre du gouvernement ni subir des concentrations excessives de pouvoir économique.

Et chaque personne doit pouvoir exercer ses droits sans discrimination.

Une réforme institutionnelle qui nécessitera l'accord des institutions et des Français

Nous voulons engager dès le début du quinquennat le travail constitutionnel nécessaire.

Il portera notamment sur la censure constructive, la limitation du 49.3, les mécanismes d'initiative citoyenne et la protection du service public audiovisuel.

Ces réformes devront respecter la procédure constitutionnelle.

Nous ne promettons pas de les imposer unilatéralement.

Elles nécessiteront un accord parlementaire et, selon la procédure retenue, l'approbation des citoyens par référendum.

Les autres modifications relevant de la loi ordinaire ou organique seront engagées selon leurs règles propres.

La réforme électorale devra notamment être préparée avec une attention particulière à l'égalité du suffrage, à la représentation des territoires et à la lisibilité du système pour les électeurs.

Des moyens nouveaux limités et identifiés

Les arbitrages financiers du programme retiennent, pour le bloc démocratie et institutions, une dépense publique supplémentaire centrale d'environ **130 millions d'euros par an à terme**.

Ce montant comprend principalement les moyens nécessaires au renforcement des autorités de contrôle et à la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de participation.

Il comprend également une provision annualisée pour l'organisation de consultations référendaires, sans constituer une promesse de référendums à fréquence fixe.

Les moyens structurels supplémentaires représentent environ 30 millions d'euros annuels dans le scénario central.

Ils concernent notamment la HATVP, l'Arcom, la CNCCFP, VIGINUM et l'organisation de la participation citoyenne.

Les consultations référendaires sont provisionnées à hauteur d'environ 100 millions d'euros annuels dans ce même scénario central.

Ces montants constituent des hypothèses de financement et devront être ajustés selon le calendrier et les modalités des réformes.

Le scénario financier comprend également environ **250 millions d'euros de dépenses temporaires sur la période 2028-2032**.

Ces dépenses correspondent principalement à la grande réforme constitutionnelle, à l'adaptation du mode de scrutin législatif et à la mise en œuvre initiale des nouveaux mécanismes de participation.

Nous ne comptabiliserons pas deux fois les moyens numériques déjà prévus pour la modernisation de l'État.

Nous ne créerons pas une enveloppe supplémentaire pour la force éditoriale de l'audiovisuel public.

Nous ne prévoyons pas non plus d'indemnisation budgétaire générale des groupes de médias concernés par les futures règles de déconcentration, celles-ci reposant sur des cessions d'actifs et non sur des nationalisations.

Les mesures de lutte contre les discriminations utiliseront prioritairement les institutions et financements sectoriels existants.

Leur éventuelle extension financière devra être chiffrée avant toute décision nouvelle.

Enfin, aucune économie tirée d'une réforme du Service Civique, des aides associatives ou des mutualisations audiovisuelles ne sera comptabilisée avant d'être réellement établie.

Une démocratie qui ne confond pas fermeté et autoritarisme

Nous voulons une République capable de faire respecter ses règles.

Les détournements de fonds publics doivent avoir des conséquences sérieuses.

Les manipulations organisées de l'information doivent pouvoir être révélées.

Les discriminations doivent être combattues.

Les blocages illicites ne doivent pas permettre d'imposer physiquement ses choix aux autres.

Mais cette fermeté ne doit jamais devenir un prétexte pour affaiblir les libertés.

Nous ne voulons ni gouvernement contrôlant directement l'information, ni pouvoir administratif décidant arbitrairement quelles opinions peuvent être exprimées.

Nous ne voulons pas non plus d'une justice politique fondée sur les accusations plutôt que sur les preuves.

La démocratie suppose la possibilité de contester, de manifester, de débattre, de critiquer et de changer les gouvernants.

Elle suppose également que les décisions publiques puissent être contrôlées et que les responsables rendent des comptes.

Notre ambition est de construire une démocratie dans laquelle les citoyens disposent de davantage de pouvoir, les institutions de davantage de responsabilité et chacun de garanties plus effectives pour exercer ses libertés et ses droits.

Chapitre 15 — Renforcer les services publics de proximité, réduire les inégalités territoriales et développer le tourisme

Vivre en France ne signifie pas rencontrer partout les mêmes difficultés.

Dans une grande ville, les habitants peuvent disposer de nombreux services à proximité, mais subir des embouteillages, des loyers élevés et des équipements publics saturés.

Dans une commune rurale, le logement peut être plus accessible et le cadre de vie agréable, mais il faut parfois parcourir de longues distances pour consulter un spécialiste, accomplir une démarche ou accéder à certains services.

Dans une petite ville, la fermeture d'un établissement public ou la disparition de plusieurs commerces peut fragiliser l'ensemble du centre-ville.

Et dans les territoires d'outre-mer, l'éloignement, l'insularité, les contraintes géographiques et certaines difficultés économiques ou sociales rendent parfois l'accès aux services essentiels particulièrement compliqué.

Ces différences ne sont pas toutes des injustices.

Il est normal que les services et les infrastructures soient organisés différemment selon la population, les distances et les besoins.

En revanche, il n'est pas normal qu'un citoyen soit durablement privé d'un droit essentiel simplement parce qu'il habite dans un territoire moins peuplé ou plus éloigné.

Nous voulons donc faire de l'égalité territoriale une exigence concrète.

Mais nous ne pensons pas que cette égalité passe par la multiplication des bâtiments administratifs, la création de nouvelles collectivités ou le maintien systématique de toutes les implantations existantes.

Un service public ne remplit pas sa mission simplement parce qu'une plaque est apposée sur la façade d'un bâtiment.

Il doit être accessible, répondre aux demandes et apporter une solution réelle.

Notre politique territoriale reposera sur trois ambitions complémentaires.

La première sera de garantir aux Français un accès effectif aux services essentiels, quelle que soit leur commune de résidence.

La deuxième sera de rendre notre organisation territoriale plus simple, plus responsable et moins coûteuse, sans faire disparaître les collectivités qui jouent un rôle indispensable dans la vie quotidienne.

La troisième sera de mieux valoriser les atouts économiques de nos territoires, notamment grâce au tourisme, qui constitue une activité majeure pour de nombreuses communes, entreprises et familles.

Nous accorderons également une attention spécifique aux outre-mer, dont les difficultés ne peuvent pas toujours être traitées par les mêmes politiques que dans l'Hexagone.

Notre objectif est que chaque territoire puisse se développer selon ses caractéristiques, que les habitants disposent de droits réellement accessibles et que l'argent public soit utilisé là où il apporte le plus de valeur.

15.1 — Garantir l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire

Avoir les mêmes droits ne signifie pas avoir les mêmes services à proximité

Un habitant d'une petite commune rurale ne peut pas raisonnablement attendre que tous les services disponibles dans une grande métropole soient installés à quelques minutes de son domicile.

Les besoins de population ne sont pas comparables.

Certains équipements nécessitent également un nombre suffisant d'usagers ou des professionnels spécialisés pour fonctionner correctement.

Mais cette réalité ne doit pas servir à justifier toutes les disparitions de services.

Lorsqu'une administration ferme un accueil local et demande aux habitants d'effectuer leurs démarches uniquement sur Internet, elle peut réaliser une économie de fonctionnement.

Mais que devient cette économie si les personnes concernées doivent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour obtenir de l'aide ?

Que se passe-t-il pour une personne âgée qui ne maîtrise pas les outils numériques ?

Ou pour un citoyen dont la situation administrative est complexe et nécessite un échange avec un agent ?

Nous voulons donc changer la manière d'évaluer l'accès aux services publics.

Un même droit doit être garanti partout, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit assuré partout dans un bâtiment identique.

Ce qui compte est la possibilité réelle d'obtenir le service.

Garantir un accès effectif, pas seulement une présence administrative

Nous voulons que les décisions concernant les implantations publiques tiennent compte de plusieurs critères.

Le premier sera la population effectivement concernée.

Le deuxième sera la distance et le temps nécessaires pour accéder à une solution alternative.

Le troisième sera la situation des personnes les plus vulnérables : personnes âgées, handicapées, ménages sans véhicule ou citoyens rencontrant des difficultés administratives.

Le quatrième sera la qualité du service réellement rendu.

Prenons l'exemple d'un accueil administratif ouvert seulement quelques heures par semaine.

Son maintien peut être indispensable s'il constitue la seule possibilité raisonnable pour les habitants d'un territoire isolé.

Mais dans un autre territoire, une permanence régulière dans un espace regroupant plusieurs administrations peut offrir un meilleur service pour un coût inférieur.

Nous ne voulons donc pas imposer le maintien de chaque implantation existante indépendamment de son utilité.

En revanche, aucune réorganisation importante ne devra provoquer une forte dégradation de l'accès à un droit sans qu'une solution crédible soit prévue.

Une fermeture ne devra plus être présentée comme une modernisation simplement parce qu'elle réduit les dépenses d'un organisme.

Consolider France Services comme réseau de proximité

Les espaces France Services permettent aux habitants d'obtenir un accompagnement pour différentes démarches administratives.

Ils constituent un outil utile, particulièrement dans les territoires où les services spécialisés sont éloignés.

Nous voulons consolider ce réseau plutôt que créer une nouvelle catégorie de guichets publics.

L'objectif sera d'améliorer la qualité des réponses et les possibilités de résoudre effectivement les démarches.

Il ne suffit pas qu'un agent explique à une personne comment se connecter à un site Internet si le problème rencontré nécessite l'intervention d'une administration.

Nous voulons donc que les agents disposent de procédures de contact et de relais efficaces avec les organismes compétents.

Lorsqu'une situation dépasse les possibilités du guichet, elle devra être transmise à un service clairement identifié, avec un suivi adapté.

Mais France Services ne doit pas devenir un réseau parallèle dans lequel chaque administration transférerait progressivement ses difficultés sans fournir les moyens nécessaires.

Les organismes partenaires devront rester responsables des décisions qui relèvent de leurs compétences.

Préserver un accès humain aux administrations

La numérisation des démarches publiques peut représenter un progrès considérable.

Elle permet d'éviter des déplacements, de transmettre rapidement des documents et de suivre certains dossiers.

Mais elle ne doit pas devenir une obligation absolue.

Nous maintiendrons conjointement plusieurs moyens de contact : accueil physique lorsque cela est nécessaire, téléphone, courrier et services numériques.

Une personne ne doit pas perdre un droit parce qu'elle ne dispose pas d'un smartphone, d'une connexion fiable ou des compétences nécessaires pour utiliser une application.

Les démarches numériques devront également être accessibles aux personnes handicapées.

La plateforme administrative prévue dans notre politique de modernisation de l'État viendra compléter ces possibilités, et non les supprimer.

Son financement relève déjà du chapitre consacré à la transformation de l'État.

Nous ne le comptabiliserons pas une seconde fois dans la politique territoriale.

Des solutions différentes selon les territoires

Dans certaines zones peu peuplées, maintenir une permanence quotidienne spécialisée peut être difficile à justifier.

Mais d'autres solutions existent.

Une permanence régulière peut être organisée dans une mairie ou un espace France Services.

Un service mobile peut se déplacer dans plusieurs communes.

Un agent peut accompagner un habitant dans une démarche nécessitant ensuite l'intervention à distance d'un professionnel spécialisé.

Dans certaines situations, un transport adapté vers un service situé dans la ville voisine peut être plus efficace que la duplication d'un équipement.

Nous voulons choisir les solutions en fonction des besoins.

Mais ces réponses ne seront crédibles que si elles fonctionnent réellement.

Une permanence annoncée mais fréquemment annulée ne constitue pas une garantie d'accès.

Un service numérique inutilisable faute de connexion ne remplace pas un accueil physique.

Et un transport inexistant ne permet pas de rejoindre une administration, même si celle-ci se trouve théoriquement à une distance raisonnable.

Aider les petites communes à conduire leurs projets

Les grandes collectivités disposent généralement de services techniques, juridiques et financiers capables de préparer des investissements complexes.

Ce n'est pas toujours le cas des petites communes.

Un maire peut souhaiter rénover une école, moderniser un réseau d'eau ou aménager un bâtiment communal sans disposer des compétences nécessaires pour constituer les dossiers, préparer les marchés publics et suivre les travaux.

Nous voulons garantir aux petites collectivités l'accès à une ingénierie publique mutualisée.

Cette aide devra s'appuyer prioritairement sur les départements, les intercommunalités et les dispositifs existants de l'État.

Nous ne créerons pas une nouvelle agence nationale d'ingénierie territoriale.

L'objectif sera de permettre aux communes de réaliser leurs projets, tout en évitant que chacune doive recruter les mêmes spécialistes pour des besoins ponctuels.

Évaluer les services à partir de l'expérience des habitants

Nous voulons mesurer davantage l'accès réel aux services.

Combien de temps faut-il pour obtenir un rendez-vous ?

Une démarche peut-elle être menée jusqu'à son terme ?

Combien de déplacements sont nécessaires ?

Les personnes rencontrant des difficultés numériques disposent-elles d'une solution humaine ?

Ces questions devront compter davantage que le seul nombre de points d'accueil.

Les politiques de santé, d'éducation, de transport, de logement et de sécurité conserveront leurs propres objectifs et financements.

Nous ne créerons pas une enveloppe territoriale supplémentaire destinée à payer une seconde fois les mêmes services.

Notre ambition n'est pas que chaque commune dispose de tous les équipements. Elle est qu'aucun Français ne soit durablement privé d'un service essentiel faute de solution réellement accessible.

15.2 — Clarifier les compétences des collectivités et simplifier l'organisation territoriale

Pourquoi est-il si difficile de savoir qui décide ?

La France possède plusieurs niveaux de collectivités territoriales.

Les communes, les intercommunalités, les départements et les régions exercent des responsabilités différentes.

Cette organisation répond à des besoins réels.

Une commune est proche de ses habitants.

Une intercommunalité permet d'organiser certains services dépassant les limites d'une seule commune.

Un département joue un rôle majeur dans les solidarités et les équipements de proximité.

Une région peut conduire des politiques économiques, de formation ou de transport à une échelle plus large.

Mais le fonctionnement de cet ensemble est parfois difficile à comprendre.

Un projet peut mobiliser simultanément une commune, une intercommunalité, un département, une région et l'État.

Chacun peut financer une partie de l'opération, imposer certaines conditions ou demander des justificatifs.

Cette accumulation peut ralentir les décisions et diluer les responsabilités.

Lorsqu'un service fonctionne mal, les habitants peuvent ne plus savoir à quelle autorité demander des comptes.

Nous voulons donc simplifier l'organisation territoriale.

Mais nous refusons de considérer que la suppression d'un niveau administratif constituerait automatiquement une économie importante.

Faire correspondre la décision, le financement et la responsabilité

Notre principe sera le suivant : **celui qui décide doit, autant que possible, être celui qui finance et celui qui rend compte des résultats.**

Cela ne signifie pas que toute coopération entre collectivités doit disparaître.

Certains investissements bénéficient à plusieurs territoires.

Un équipement important peut légitimement être cofinancé lorsqu'il répond à des besoins communs.

Mais le fonctionnement courant d'un service doit relever d'une responsabilité suffisamment claire.

Nous voulons donc identifier, pour chaque grande politique territoriale, un niveau principalement responsable de la décision, du financement et des résultats.

Les compétences partagées devront être limitées lorsqu'elles n'apportent aucune valeur particulière.

Et lorsqu'une compétence est réellement transférée, les moyens correspondants devront suivre.

Il ne serait pas cohérent de transférer un service à une intercommunalité tout en conservant durablement une organisation communale complète chargée auparavant des mêmes missions.

Le changement administratif doit se traduire par une clarification effective.

La traduction juridique de ce principe devra respecter la libre administration des collectivités et l'interdiction d'une tutelle générale d'une collectivité sur une autre.

Conserver les communes comme échelon démocratique de proximité

Nous voulons préserver la commune.

Elle constitue souvent le premier lieu de contact entre les citoyens et leurs élus.

Dans les petites communes, le maire et les conseillers municipaux jouent un rôle essentiel pour résoudre les problèmes quotidiens, organiser la vie locale et maintenir un lien humain avec les habitants.

Nous ne lancerons donc pas une fusion nationale forcée des communes.

Nous ne fixerons pas non plus une taille minimale uniforme.

Une commune peu peuplée n'est pas nécessairement mal administrée parce qu'elle compte peu d'habitants.

En revanche, certaines communes peuvent souhaiter fusionner pour mieux organiser leurs services ou disposer de moyens plus importants.

Nous encouragerons les communes nouvelles lorsqu'elles reposent sur un choix volontaire et qu'elles apportent un bénéfice réel.

Des incitations temporaires pourront accompagner les transitions nécessaires.

Mais nous ne créerons pas une rente financière permanente simplement destinée à récompenser une fusion administrative.

Nous maintiendrons également la clause générale de compétence des communes, qui leur permet d'intervenir sur les affaires présentant un intérêt communal dans les limites du droit applicable.

Cette souplesse est indispensable à leur rôle de proximité.

Faire des intercommunalités de véritables outils de coopération

Les intercommunalités permettent de gérer des services qui nécessitent une organisation dépassant les limites d'une seule commune.

Cela peut concerner la collecte des déchets, certaines infrastructures, le développement économique ou des équipements collectifs.

Nous voulons conserver ce niveau de coopération.

Mais il ne doit pas devenir automatiquement une nouvelle collectivité politique destinée à absorber progressivement les communes.

Nous ne créerons pas d'élection intercommunale autonome entièrement séparée des élections municipales.

En revanche, nous voulons que les électeurs comprennent mieux les responsabilités intercommunales et les projets défendus par les équipes candidates.

Lorsqu'une intercommunalité prend en charge une compétence, il faudra vérifier que les personnels, les équipements et les moyens auparavant mobilisés par les communes sont réellement mutualisés ou réorganisés.

Une compétence transférée ne doit pas laisser subsister deux administrations complètes chargées du même travail.

Nous voulons également éviter la création de nouveaux organismes de coopération lorsque les structures existantes peuvent répondre au besoin.

Préserver le rôle des départements

Les départements exercent des responsabilités particulièrement importantes.

Ils interviennent notamment dans la protection de l'enfance, l'autonomie des personnes âgées, le handicap, l'insertion, les collèges et les routes départementales.

Ils constituent également un appui essentiel pour de nombreuses petites communes.

Nous ne voulons pas les supprimer.

Une disparition générale des départements obligerait à transférer leurs missions, leurs agents, leurs bâtiments et leurs obligations financières vers d'autres structures.

Cette transformation pourrait entraîner des coûts importants sans garantir une amélioration des services.

Nous préférons donc clarifier leurs compétences et renforcer leur efficacité.

Nous ne transférerons pas automatiquement les collèges aux régions.

Nous ne déplacerons pas non plus les routes départementales vers un autre niveau administratif sans bénéfice démontré.

Les responsabilités sociales des départements devront rester accompagnées des ressources nécessaires.

Donner aux régions les moyens de préparer l'avenir

Les régions jouent un rôle important dans le développement économique, la formation professionnelle, les lycées, les transports régionaux et l'aménagement du territoire.

Ces politiques nécessitent souvent une vision de long terme.

Une stratégie ferroviaire, un réseau de formation ou une politique industrielle ne peuvent pas être entièrement repensés chaque année.

Nous voulons donc conforter les régions dans ces missions.

Mais nous ne lancerons pas une nouvelle refonte générale de la carte régionale.

Les réorganisations précédentes ont déjà mobilisé du temps, des moyens et des adaptations administratives.

Nous considérons que les priorités sont désormais la qualité des politiques conduites et la maîtrise des coûts.

Des fusions locales ou des collectivités uniques pourront être envisagées lorsqu'elles sont souhaitées territorialement et qu'elles simplifient réellement les responsabilités.

Mais elles ne seront pas imposées selon un modèle national uniforme.

Conserver les métropoles lorsqu'elles correspondent à un besoin réel

Certaines grandes agglomérations nécessitent une organisation intégrée.

Les déplacements, le logement, les réseaux et le développement économique dépassent largement les limites des communes prises séparément.

Nous conserverons donc les métropoles lorsqu'elles correspondent à une véritable réalité fonctionnelle.

Mais nous ne chercherons pas à étendre automatiquement ce modèle.

Une organisation métropolitaine ne constitue pas une solution universelle.

L'intégration de compétences supplémentaires devra être justifiée par une amélioration concrète du fonctionnement territorial.

Nous voulons une organisation territoriale dans laquelle les citoyens comprennent mieux qui décide, les élus disposent de responsabilités claires et les administrations cessent de se superposer inutilement.

15.3 — Renforcer l'autonomie financière des collectivités et la solidarité entre territoires

Une collectivité doit pouvoir répondre de ses décisions

Les collectivités territoriales exercent des missions importantes et disposent de budgets considérables.

Mais leurs ressources sont parfois difficiles à comprendre.

Certaines recettes proviennent d'impôts locaux.

D'autres résultent de fractions d'impôts nationaux, de dotations ou de mécanismes de compensation.

Cette organisation peut conduire à une situation paradoxale.

Une collectivité est politiquement responsable d'un service, mais elle ne maîtrise qu'une faible partie de ses ressources.

À l'inverse, certaines recettes peuvent évoluer sans lien direct avec les décisions locales.

Nous voulons restaurer une relation plus claire entre les choix des élus, les moyens dont ils disposent et les comptes qu'ils doivent rendre aux citoyens.

Une véritable autonomie locale ne consiste pas seulement à recevoir des transferts financiers de l'État.

Elle suppose aussi de disposer d'une capacité d'action et d'assumer les conséquences des décisions prises.

Préserver une capacité fiscale au bloc communal

Nous voulons conserver aux communes et à leurs intercommunalités une capacité fiscale réelle.

Les habitants doivent pouvoir comprendre comment les décisions locales influencent les dépenses et, lorsque cela est pertinent, les ressources.

Mais nous ne voulons pas rétablir un grand impôt général supplémentaire sur les ménages.

Il ne s'agit pas de reconstruire à l'identique des prélèvements supprimés.

Nous voulons plutôt réexaminer la composition des ressources locales afin de renforcer leur lisibilité et leur stabilité.

Cette évolution devra également tenir compte des écarts importants de richesse fiscale entre territoires.

Deux communes accueillant une population comparable peuvent disposer de ressources très différentes selon leur tissu économique, leur patrimoine ou leur situation géographique.

L'autonomie financière doit donc être accompagnée d'une solidarité nationale.

Donner aux régions des ressources plus prévisibles

Les régions ont besoin de financer des politiques sur plusieurs années.

Un investissement ferroviaire ou un programme de formation ne peut pas dépendre uniquement de décisions budgétaires prises annuellement dans l'urgence.

Nous voulons leur garantir une part significative de recettes territorialisées et suffisamment maîtrisables.

Cela ne signifie pas que chaque région pourra créer librement de nouveaux impôts.

Le panier fiscal précis devra être étudié.

Il faudra également éviter que les territoires économiquement les plus favorisés disposent de marges toujours plus importantes tandis que les autres perdraient progressivement leur capacité d'investissement.

La réforme devra donc concilier autonomie, stabilité et solidarité.

Financer nationalement les obligations définies nationalement

Les départements supportent des dépenses sociales importantes.

Certaines prestations résultent de décisions nationales qui fixent les droits et les conditions d'accès.

Mais leur coût peut varier fortement selon la population et la situation sociale des territoires.

Nous voulons appliquer une règle de responsabilité.

Lorsqu'une prestation ou une obligation est définie nationalement, son financement doit être assuré par l'État ou par une ressource qui évolue avec la charge correspondante.

Un département ne doit pas être contraint de réduire d'autres services simplement parce qu'une dépense obligatoire décidée nationalement augmente sans compensation adaptée.

Cela concerne notamment les politiques sociales, l'autonomie et la protection de l'enfance.

Mais nous devons être précis sur la portée financière de cette règle.

Transférer une dépense d'un département vers l'État ne fait pas disparaître cette dépense.

Elle reste supportée par les finances publiques.

Nous ne comptabiliserons donc jamais un transfert entre administrations comme une économie nationale.

Simplifier et rendre plus prévisible la DGF

La dotation globale de fonctionnement, la DGF, constitue une ressource importante pour les collectivités.

Mais ses règles de calcul sont complexes.

Elles peuvent rendre difficile la compréhension des montants reçus et de leur évolution.

Nous voulons simplifier ce système.

La DGF devra mieux distinguer deux fonctions.

La première consiste à contribuer au financement général des collectivités.

La seconde consiste à organiser une solidarité entre les territoires dont les besoins et les ressources sont différents.

Les critères devront être plus lisibles et les évolutions plus prévisibles.

Une collectivité doit pouvoir préparer son budget sans subir continuellement des variations qu'elle ne comprend pas ou qu'elle ne peut pas anticiper.

Mais simplifier ne signifie pas verser une dotation identique à toutes les communes.

Les charges, les besoins et les ressources ne sont pas les mêmes partout.

Maintenir une péréquation forte

La péréquation consiste à réduire les écarts de ressources entre collectivités.

Elle permet aux territoires les moins favorisés de financer des services qu'ils ne pourraient pas toujours assurer à partir de leurs seules recettes.

Nous voulons maintenir une solidarité financière importante.

Mais elle devra conserver des incitations raisonnables au développement local.

Si une collectivité ne conserve presque aucun bénéfice financier lorsqu'elle accueille de nouvelles activités économiques, elle peut être moins encouragée à les favoriser.

À l'inverse, une solidarité insuffisante pourrait condamner certains territoires à des services durablement dégradés.

Nous voulons donc préserver un équilibre entre ces deux exigences.

Les mécanismes devront être évalués selon les besoins des habitants et les résultats réellement obtenus.

Établir un pacte financier sur le quinquennat

Les relations financières entre l'État et les collectivités sont parfois marquées par des ajustements annuels difficiles à anticiper.

Nous voulons leur substituer un cadre pluriannuel plus stable.

Ce pacte précisera les principales règles de financement, les conditions de compensation des charges nationales nouvelles et les engagements réciproques de maîtrise des dépenses.

Les collectivités devront participer à l'effort national de redressement des finances publiques.

Mais cette participation devra reposer sur une trajectoire connue, plutôt que sur une succession de prélèvements ou de réductions de ressources improvisés.

Nous ne proposons pas d'exonérer les collectivités de toute exigence d'efficacité.

Nous voulons simplement qu'elles puissent exercer leurs responsabilités avec une visibilité suffisante.

Préserver les aides territoriales utiles sans les reconduire automatiquement

Certains territoires bénéficient de dispositifs fiscaux particuliers destinés à répondre à leurs difficultés économiques ou sociales.

Nous maintiendrons les dispositifs France Ruralités Revitalisation et France Ruralités Revitalisation Plus, FRR et FRR+, jusqu'à leur échéance de fin 2029.

Leur éventuelle reconduction sera décidée après une évaluation indépendante.

Nous conserverons également le nouveau régime applicable aux quartiers prioritaires de la politique de la ville jusqu'à son échéance de fin 2030.

Là encore, une prolongation ne sera pas automatique.

Il faudra examiner si les dispositifs favorisent réellement l'installation d'activités, l'emploi et l'amélioration de la situation économique.

Les autres régimes territoriaux spécifiques, notamment certaines zones aidées, seront maintenus à droit constant au début du quinquennat puis examinés dans une revue d'ensemble.

Nous ne comptabilisons aucune économie nouvelle liée à leur suppression, puisqu'aucune suppression générale n'a été décidée.

Une solidarité financière qui doit produire des résultats

L'aide accordée à un territoire doit répondre à un besoin réel.

Mais il faut aussi vérifier ce qu'elle permet d'obtenir.

Une aide à l'installation d'entreprises doit être évaluée selon les activités réellement créées et leur maintien.

Un investissement dans un service public doit être apprécié selon l'amélioration de l'accès.

Une dotation de solidarité doit contribuer à réduire les écarts les plus préoccupants.

Nous ne voulons pas multiplier les avantages territoriaux qui se prolongent indéfiniment sans que leur efficacité soit examinée.

Notre ambition est de donner aux collectivités des ressources plus lisibles, de maintenir une solidarité nationale forte et de faire correspondre davantage les moyens publics aux responsabilités exercées.

15.4 — Réduire les dépenses administratives et simplifier les démarches des collectivités

Le millefeuille territorial coûte-t-il réellement des milliards ?

L'expression « millefeuille territorial » est souvent utilisée pour dénoncer la complexité de notre organisation administrative.

Elle renvoie à la superposition des communes, intercommunalités, départements, régions, syndicats, agences et organismes spécialisés.

Cette complexité existe.

Mais elle ne signifie pas que la suppression d'un étage permettrait automatiquement d'économiser plusieurs milliards d'euros.

Lorsqu'une collectivité disparaît juridiquement, les missions qu'elle exerçait ne disparaissent pas nécessairement.

Il faut toujours entretenir les routes, gérer les collèges, organiser les services sociaux ou traiter les dossiers administratifs.

Les bâtiments, les systèmes informatiques et les personnels doivent également être réaffectés ou réorganisés.

Une fusion peut même provoquer temporairement des dépenses supplémentaires.

Nous voulons donc éviter les annonces d'économies spectaculaires qui ne reposent pas sur des dépenses réellement supprimables.

L'objectif sera de rationaliser les organisations et de réduire les doublons, sans dégrader les services utiles.

Mutualiser les fonctions qui n'ont pas besoin d'être reproduites partout

De nombreuses collectivités accomplissent des tâches administratives comparables.

Elles gèrent des achats, des marchés publics, des systèmes informatiques, des paies, des ressources humaines ou des questions juridiques.

Certaines de ces activités peuvent être organisées en commun.

Prenons plusieurs petites communes qui utilisent chacune un logiciel différent et doivent gérer séparément leurs contrats informatiques.

Une mutualisation peut réduire les coûts et améliorer la qualité du service.

De même, un service juridique partagé peut permettre d'obtenir des compétences qu'une petite collectivité ne pourrait pas financer seule.

Nous voulons donc développer fortement ces coopérations lorsqu'elles sont pertinentes.

Mais nous ne voulons pas centraliser toutes les fonctions.

Certaines missions nécessitent une connaissance précise du territoire et une présence proche des habitants.

Les mutualisations devront donc être choisies selon les avantages réels qu'elles apportent.

Supprimer les doublons administratifs après les transferts de compétences

Une réforme administrative peut être présentée comme une simplification alors qu'elle ne fait que déplacer une responsabilité.

Une commune transfère une compétence à son intercommunalité.

Mais si les mêmes moyens restent intégralement dans les deux structures, aucune économie réelle n'est obtenue.

Nous voulons donc que les transferts de compétences s'accompagnent, après une période de transition, d'un redimensionnement des moyens devenus redondants.

Cela pourra passer par des transferts de personnels, des mutualisations, des mobilités ou des départs naturels non remplacés.

Nous privilégierons ces méthodes aux réductions uniformes d'effectifs.

Nous ne voulons pas imposer le même pourcentage de suppression de postes à toutes les collectivités.

Certaines disposent déjà d'organisations très resserrées.

D'autres présentent des possibilités de rationalisation plus importantes.

Les décisions devront donc reposer sur les fonctions réellement exercées.

Réexaminer les syndicats et organismes satellites

Les collectivités participent à de nombreux syndicats, établissements publics, sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales et autres organismes.

Ces structures peuvent être parfaitement justifiées.

Un service d'eau ou de transport peut nécessiter une organisation dépassant plusieurs communes.

Un équipement partagé peut nécessiter une structure de gestion spécifique.

Mais certains organismes peuvent conserver des missions devenues redondantes.

D'autres peuvent se superposer à des administrations existantes.

Nous voulons donc engager une revue systématique de ces structures.

Lorsque deux organismes exercent pratiquement les mêmes fonctions, une fusion ou une suppression devra être examinée.

Lorsque la mission est distincte et justifiée, la structure sera conservée.

Nous ne voulons pas supprimer un organisme uniquement parce que son nom semble administratif.

Il faudra comparer les coûts complets, les missions et les résultats.

Ne compter que les économies réellement constatées

Notre programme retient un objectif d'environ **600 millions d'euros d'économies annuelles à terme en 2032** sur les dépenses propres aux collectivités.

La fourchette de travail se situe entre 400 et 800 millions d'euros.

Ce montant repose sur la rationalisation des organisations, la mutualisation des fonctions support et la suppression des dépenses véritablement redondantes.

Mais nous appliquerons une règle de comptabilité stricte.

Le transfert d'un agent d'une administration vers une autre ne constitue pas une économie.

Le déplacement d'une dépense vers une autre collectivité n'en constitue pas davantage une.

Et une économie immédiatement réutilisée pour une autre dépense ne réduit pas la dépense publique totale.

Seules les réductions effectivement constatées pourront être comptabilisées.

Nous ne retiendrons donc pas les 7,5 milliards d'euros parfois présentés comme le coût supposé du « millefeuille territorial ».

Ce montant ne correspond pas à une économie disponible et démontrée.

Nous ne lui substituerons pas non plus de nouvelles économies non sécurisées au-delà de notre objectif déjà retenu.

Faire respecter le temps de travail existant

La durée annuelle de référence de 1 607 heures est déjà applicable aux agents territoriaux dans les conditions prévues par la loi.

Nous ne proposons donc pas de créer une nouvelle obligation générale présentée comme une réforme inédite.

Nous voulons en revanche vérifier son application effective.

Lorsque des organisations de travail ne respectent pas les règles applicables, des corrections devront être apportées.

Mais cela ne signifie pas que chaque heure supplémentaire de présence produira automatiquement une économie budgétaire.

Une diminution de dépense ne pourra être reconnue que si elle réduit effectivement les heures supplémentaires payées, les remplacements, les contrats ou les postes nécessaires.

Aucun rendement supplémentaire n'est inscrit par anticipation au titre de cette seule mesure.

Simplifier les obligations imposées aux collectivités

Les collectivités doivent respecter de nombreuses règles nationales.

Certaines sont indispensables.

Elles protègent la sécurité, les droits des personnes, l'environnement ou le bon usage de l'argent public.

D'autres peuvent imposer des procédures complexes sans bénéfice suffisant.

Nous voulons donc évaluer plus systématiquement le coût des nouvelles obligations imposées aux collectivités.

Une règle nationale importante devra être accompagnée d'une estimation de ses conséquences financières et administratives.

Lorsqu'elle crée une charge durable, celle-ci devra être financée ou compensée par une simplification réelle.

Nous voulons également appliquer davantage le principe de proportionnalité.

Une très petite commune ne doit pas toujours être soumise aux mêmes modalités administratives qu'une grande métropole lorsque l'objectif et les garanties essentielles peuvent être respectés autrement.

Mais la simplification ne devra pas servir à supprimer les protections nécessaires.

Un dossier principal pour les projets territoriaux

Un maire qui souhaite réaliser un projet peut devoir présenter plusieurs dossiers à des administrations et organismes différents.

Les documents demandés peuvent être proches.

Les calendriers peuvent être incompatibles.

Et chaque financeur peut réclamer ses propres justificatifs.

Nous voulons tendre vers un dossier principal présenté à l'État pour les projets territoriaux nécessitant plusieurs concours publics.

Les services compétents devront ensuite coordonner leurs échanges et la mobilisation des financements disponibles.

Le préfet jouera un rôle central dans cette coordination territoriale de l'État.

Mais nous ne voulons pas supprimer les expertises spécialisées nécessaires à l'examen des projets.

Les autorités chargées de la sécurité, de l'environnement ou du contrôle financier conserveront leurs responsabilités.

L'objectif est que la coordination entre administrations soit organisée par les administrations elles-mêmes, et non supportée entièrement par les élus locaux.

Des économies sans double compte

Les économies réalisées dans les administrations de l'État resteront comptabilisées dans le chapitre consacré à la transformation de l'État.

Celles réalisées sur les dépenses propres des collectivités relèveront du présent chapitre.

Nous ne compterons pas deux fois les mutualisations, les achats ou les effectifs.

Les coûts temporaires de réorganisation devront également être identifiés.

Une fusion de systèmes informatiques peut nécessiter un investissement avant de produire des économies.

Ces coûts ne seront pas dissimulés.

Nous voulons une organisation locale moins coûteuse parce qu'elle fonctionne mieux, et non une organisation artificiellement appauvrie par la suppression de moyens qui resteraient nécessaires ailleurs.

15.5 — Renforcer l'attractivité touristique de la France et améliorer la qualité de l'accueil

Être une grande destination touristique ne suffit pas

La France dispose d'atouts touristiques exceptionnels.

Son patrimoine, ses paysages, sa gastronomie, ses villes, ses montagnes, ses littoraux et ses territoires d'outre-mer attirent des visiteurs du monde entier.

Le tourisme constitue une activité essentielle pour de nombreuses entreprises et de nombreux emplois.

Mais le nombre de visiteurs ne suffit pas à mesurer la réussite touristique.

Un pays peut accueillir davantage de touristes sans que les recettes progressent dans les mêmes proportions.

Une destination peut connaître une fréquentation importante tout en supportant des coûts élevés de nettoyage, de transport ou d'entretien.

Un territoire peut être saturé pendant quelques semaines puis disposer d'équipements largement sous-utilisés le reste de l'année.

Nous voulons donc faire évoluer notre stratégie touristique.

Notre ambition n'est pas seulement d'accueillir davantage de visiteurs. Elle est de créer davantage de valeur économique et sociale à partir du tourisme, tout en améliorant la qualité de l'expérience proposée.

Cela suppose de tenir compte des dépenses réellement réalisées, de la durée des séjours, de la satisfaction des visiteurs et de la répartition de l'activité entre les territoires.

Passer d'une logique de volume à une logique de valeur

Nous voulons apprécier les résultats touristiques à partir d'indicateurs plus complets.

Combien de recettes les visiteurs internationaux apportent-ils réellement ?

Quelle est la durée moyenne des séjours ?

Les visiteurs reviennent-ils ?

Quelle est leur satisfaction ?

Les dépenses bénéficient-elles aux commerces, aux hébergeurs, aux restaurants et aux activités locales ?

La fréquentation progresse-t-elle en dehors des périodes déjà saturées ?

Ces questions permettront de mieux orienter la promotion touristique.

Nous maintiendrons un objectif de progression des recettes internationales, mais sans transformer un montant nominal précis en promesse présidentielle intangible.

Les résultats dépendront notamment de la conjoncture mondiale, des taux de change, des coûts de transport et des comportements de voyage.

Nous voulons donc privilégier les politiques dont les effets peuvent être réellement évalués.

Recentrer la promotion internationale

Atout France joue un rôle important dans la promotion touristique de notre pays.

Nous voulons conserver cet organisme.

Mais ses campagnes devront être davantage ciblées.

Il ne sera pas nécessairement utile de promouvoir massivement une destination déjà saturée pendant l'été.

Il pourra être plus pertinent d'encourager les visiteurs à découvrir cette même destination au printemps ou à l'automne.

De même, certains territoires disposent de capacités d'accueil et d'atouts insuffisamment connus.

Une promotion adaptée peut y favoriser des séjours supplémentaires.

Nous voulons donc concentrer les campagnes sur les marchés, les périodes et les destinations où elles peuvent réellement modifier les comportements.

Les principales campagnes devront être évaluées.

Celles dont l'utilité n'est pas démontrée pourront être arrêtées ou réorientées.

Il ne s'agit pas de réduire systématiquement la promotion touristique, mais de mieux utiliser ses moyens.

Faire de la qualité de l'accueil un avantage français

L'expérience d'un visiteur ne commence pas lorsqu'il entre dans son hôtel.

Elle peut commencer dès sa demande de visa, son arrivée à l'aéroport ou à la gare, sa recherche de transport et ses premières démarches.

Un séjour peut être gâché par des difficultés de circulation, des informations peu compréhensibles, une mauvaise orientation ou des services insuffisamment fiables.

Nous voulons donc améliorer la qualité de l'ensemble du parcours touristique.

Cela concerne notamment l'information, l'accessibilité, les langues étrangères, les transports et les conditions d'accueil dans les équipements touristiques.

Nous conserverons les labels et dispositifs de qualité existants, notamment Destination d'excellence, plutôt que créer une nouvelle certification nationale.

Leur utilité devra être appréciée à partir des résultats réels.

Nous voulons également suivre la satisfaction des visiteurs grâce à quelques indicateurs publics suffisamment stables.

Faciliter les visas touristiques sans affaiblir les contrôles

Pour certains visiteurs étrangers, les délais et les difficultés de délivrance d'un visa peuvent peser sur le choix de destination.

Nous voulons fluidifier les demandes de visas touristiques de court séjour lorsque les dossiers présentent un faible niveau de risque.

Cela pourra passer par des démarches mieux organisées, une utilisation plus efficace des informations disponibles et une amélioration des délais de traitement.

Mais nous ne supprimerons pas les vérifications de sécurité.

Cette politique devra rester compatible avec nos engagements de maîtrise de l'immigration et de contrôle des frontières.

Faciliter un déplacement touristique régulier ne signifie pas transformer un visa de court séjour en droit d'installation.

Les règles générales demeureront celles de notre politique migratoire.

Transformer les grands événements en bénéfices durables

Les grands événements sportifs et culturels peuvent donner une visibilité considérable à la France.

Mais cette visibilité ne se transforme pas automatiquement en retombées économiques durables.

Un visiteur peut venir assister à une compétition et repartir immédiatement.

Nous voulons donc mieux utiliser ces événements pour encourager des séjours plus longs et une découverte plus large des territoires.

Les actions de promotion devront notamment présenter les destinations situées autour des sites d'accueil, lorsque leur capacité et leurs infrastructures le permettent.

Mais nous ne comptabiliserons pas des recettes touristiques théoriques comme des ressources budgétaires garanties.

Les dépenses d'organisation des grands événements resteront financées dans les chapitres qui les concernent.

Une attractivité qui profite aux territoires

Le tourisme doit apporter des bénéfices aux entreprises, aux salariés et aux habitants.

Une hausse du nombre de visiteurs n'a pas beaucoup d'intérêt si elle dégrade durablement les conditions de vie locales ou si les dépenses restent concentrées dans un nombre limité d'entreprises.

Nous voulons donc mesurer davantage les retombées territoriales.

L'activité doit pouvoir soutenir les commerces, l'artisanat, les productions locales et les services.

Mais nous ne construirons pas une stratégie touristique exclusivement destinée à une clientèle très aisée.

La France doit pouvoir accueillir des visiteurs aux budgets variés, dans des conditions correspondant à la diversité de ses destinations.

Nous voulons faire du tourisme une activité plus profitable, plus qualitative et mieux répartie, plutôt qu'une compétition permanente sur le seul nombre de visiteurs accueillis.

15.6 — Développer un tourisme durable et mieux répartir la fréquentation sur le territoire

Quand le succès touristique devient une difficulté

Le tourisme peut représenter une chance considérable pour un territoire.

Il crée de l'activité et contribue au maintien de commerces, de restaurants, d'hébergements et de services.

Mais dans certains lieux, une fréquentation trop importante peut devenir problématique.

Les habitants peuvent subir une circulation excessive, du bruit, des déchets ou des difficultés de stationnement.

Les espaces naturels peuvent se dégrader.

Les réseaux d'eau et d'assainissement peuvent être soumis à des pressions importantes.

Le logement permanent peut également devenir plus difficile d'accès lorsque les locations touristiques occupent une place trop importante.

Nous voulons donc reconnaître que certains territoires ont besoin de développer leur fréquentation tandis que d'autres doivent mieux la réguler.

Nous refusons deux politiques opposées.

La première consisterait à chercher partout une augmentation du nombre de visiteurs.

La seconde consisterait à organiser une décroissance touristique générale au nom de la protection de l'environnement.

Aucune de ces approches ne tient suffisamment compte des réalités territoriales.

Réguler les sites réellement saturés

Lorsqu'un site naturel, un village ou un quartier connaît une fréquentation excessive, les collectivités doivent pouvoir agir.

Mais les restrictions devront reposer sur des problèmes objectivement constatés.

Dans certains sites, une organisation des horaires de visite peut suffire.

Dans d'autres, des réservations pourront permettre d'éviter des arrivées simultanées trop importantes.

Des navettes ou une organisation différente du stationnement peuvent également réduire les difficultés de circulation.

Pour les lieux les plus fragiles, des jauges de fréquentation pourront être nécessaires.

Mais nous ne voulons pas généraliser les quotas touristiques.

Une restriction qui protège réellement un écosystème fragile peut être justifiée.

La même restriction appliquée à une destination disposant de capacités suffisantes pourrait être inutile et pénaliser son économie.

Les collectivités devront donc pouvoir adapter les réponses.

Mieux répartir la fréquentation dans l'année

De nombreuses destinations connaissent une forte saisonnalité.

Les équipements sont saturés pendant quelques semaines, puis beaucoup moins utilisés le reste de l'année.

Cette concentration complique la vie des habitants et rend l'activité économique plus fragile.

Les entreprises doivent parfois recruter massivement pour une courte période.

Elles peuvent rencontrer des difficultés pour conserver leurs salariés ou rentabiliser leurs investissements.

Nous voulons donc encourager davantage les séjours hors saison.

Cette stratégie pourra s'appuyer sur la promotion touristique, l'organisation d'événements et une meilleure information sur les possibilités de visite.

Mais elle devra respecter les caractéristiques des territoires.

Une station de montagne, une destination balnéaire et une ville patrimoniale ne disposent pas des mêmes possibilités de fréquentation.

Nous ne promettons donc pas de répartir uniformément les touristes sur douze mois.

Nous voulons réduire les concentrations excessives lorsqu'une demande supplémentaire peut réellement être accueillie à d'autres périodes.

Faire découvrir des territoires moins fréquentés

La France possède de nombreux territoires disposant d'un patrimoine naturel, historique ou culturel remarquable sans bénéficier d'une fréquentation comparable à celle des destinations les plus connues.

Nous voulons mieux les faire connaître.

Mais cette promotion devra être organisée avec les acteurs locaux.

Il ne serait pas cohérent d'encourager une fréquentation importante dans une commune ne disposant ni des hébergements ni des infrastructures nécessaires.

Les actions devront donc tenir compte de la capacité réelle d'accueil.

L'objectif sera de soutenir des destinations capables de bénéficier de nouvelles activités, sans provoquer des difficultés qu'elles ne pourraient pas absorber.

Cette orientation pourra également contribuer à diversifier l'économie de certains territoires ruraux.

Mais nous ne lui attribuerons pas un financement national supplémentaire automatique.

Préparer les stations de montagne au changement climatique

Les territoires de montagne rencontrent une difficulté particulière.

Certaines stations de sports d'hiver dépendent fortement de l'enneigement.

Or les conditions climatiques évoluent et peuvent fragiliser leur modèle économique.

Les conséquences ne sont pas identiques selon l'altitude, l'exposition, les équipements et les caractéristiques du territoire.

Nous ne voulons donc pas imposer la fermeture générale des stations de ski.

Mais nous refusons également que l'argent public serve indéfiniment à prolonger des activités devenues économiquement non viables.

Tout nouvel investissement public important lié au ski devra faire l'objet d'une évaluation de viabilité climatique et économique.

Cette évaluation portera sur la durée raisonnable d'amortissement des équipements.

Prenons l'exemple d'une commune envisageant de financer une nouvelle remontée mécanique.

Il ne suffit pas de constater que l'équipement serait utile pendant les prochains hivers.

Il faut également examiner les perspectives d'enneigement, les coûts de fonctionnement, la fréquentation prévisible et la capacité à rembourser l'investissement.

Les critères précis devront être définis à partir d'expertises climatiques et économiques.

Accompagner les transitions plutôt que financer les impasses

Lorsque le modèle touristique d'une station devient durablement fragile, il faut pouvoir envisager d'autres activités.

Cela peut concerner le tourisme de randonnée, les activités de nature, le patrimoine, la culture ou d'autres formes d'économie locale.

Mais nous ne voulons pas prétendre que toute station de ski pourra remplacer facilement son activité hivernale.

Les alternatives doivent correspondre à une demande réelle.

Elles doivent pouvoir soutenir des emplois et des entreprises.

Nous pourrons accompagner des transitions économiquement crédibles.

Mais les reconversions importantes devront être examinées au cas par cas.

Leur coût et leurs possibilités de financement ne sont pas encore arrêtés.

Nous ne créerons pas un droit général à une subvention nationale pour toute station rencontrant des difficultés.

Protéger les littoraux et les ressources en eau

Les destinations littorales doivent également s'adapter aux évolutions climatiques.

L'érosion, les submersions et les risques liés aux tempêtes peuvent menacer certains équipements.

La pression sur l'eau peut devenir importante dans des territoires accueillant une population touristique très supérieure à leur population permanente.

Nous voulons donc mieux intégrer ces risques aux investissements.

Il ne serait pas responsable de construire de nouveaux équipements importants sans tenir compte de leur exposition future.

Les décisions devront être cohérentes avec les politiques de prévention des risques, de gestion de l'eau et d'adaptation climatique prévues dans notre programme environnemental.

Nous ne créerons pas de financement touristique parallèle pour les mêmes opérations.

Concilier tourisme et logement permanent

Dans certains territoires touristiques, des habitants permanents rencontrent des difficultés croissantes pour se loger.

Les salariés saisonniers peuvent également être confrontés à une pénurie d'hébergements adaptés.

Nous voulons préserver la capacité des collectivités à réguler les meublés touristiques lorsque leur concentration déséquilibre réellement le marché résidentiel.

Mais nous ne voulons pas interdire uniformément les locations de courte durée sur tout le territoire.

Ces arbitrages sont déjà présentés dans notre politique du logement.

Ils ne seront pas modifiés ni financés une seconde fois ici.

Le tourisme doit pouvoir continuer à se développer sans empêcher les personnes qui y travaillent ou qui y vivent de trouver un logement.

Préserver les ressources économiques locales

Les restrictions touristiques peuvent également avoir des conséquences pour les entreprises.

Une limitation de fréquentation peut réduire le chiffre d'affaires de certains commerces ou prestataires.

Une transition de station peut fragiliser des salariés et des activités existantes.

Nous voulons que ces conséquences soient prises en compte.

Mais cela ne signifie pas que toute perte de fréquentation devra être automatiquement indemnisée par l'État.

Les mesures devront être proportionnées, justifiées et accompagnées lorsque des besoins de transition réels sont démontrés.

Notre ambition est de permettre au tourisme de se développer là où les capacités existent, de mieux répartir ses bénéfices et de protéger les territoires lorsqu'une fréquentation excessive menace leur environnement ou leur qualité de vie.

15.7 — Soutenir les entreprises et les métiers du tourisme, et favoriser l'accès aux vacances

Le tourisme repose d'abord sur des entreprises et des professionnels

Derrière les paysages, les monuments et les destinations célèbres, le tourisme repose sur un grand nombre de métiers.

Hôteliers, restaurateurs, personnels d'accueil, guides, professionnels des loisirs, transporteurs, artisans et commerçants contribuent directement à l'expérience des visiteurs.

Ces activités sont très diverses.

Certaines entreprises travaillent toute l'année.

D'autres dépendent fortement des saisons.

Certaines disposent de moyens importants, tandis que d'autres sont de très petites entreprises confrontées à des difficultés de trésorerie, de recrutement ou d'investissement.

Nous voulons soutenir la compétitivité du tourisme français.

Mais nous ne pensons pas que cela passe par une multiplication d'aides publiques propres à chaque activité.

Une entreprise touristique doit d'abord pouvoir se développer grâce à la qualité de ses prestations et à la demande de ses clients.

L'intervention publique devra se concentrer sur les difficultés que le marché ne résout pas correctement.

Mieux répondre aux difficultés de recrutement

De nombreux métiers touristiques connaissent des tensions de recrutement.

Les causes peuvent être différentes.

Certains emplois exigent des horaires décalés.

D'autres présentent une forte saisonnalité.

Les difficultés de logement peuvent être importantes dans les destinations les plus recherchées.

Les rémunérations et les conditions de travail peuvent également dissuader certains candidats.

Nous voulons donc traiter les difficultés métier par métier et territoire par territoire.

Nous évaluerons le plan Saisonniers 2026-2028 avant de lancer une nouvelle stratégie nationale.

Cette évaluation devra permettre de distinguer les mesures efficaces de celles qui ne produisent pas les résultats attendus.

Nous voulons notamment faciliter les recrutements anticipés, les reconductions de contrats et les parcours permettant d'enchaîner plusieurs saisons.

Mais nous ne créerons pas un statut national rigide du travailleur saisonnier.

Les activités et les besoins sont trop différents pour qu'une règle uniforme constitue nécessairement la meilleure réponse.

Faciliter les parcours professionnels

Une personne peut travailler l'été dans une destination littorale et l'hiver dans une station de montagne.

D'autres activités touristiques peuvent également se compléter au cours de l'année.

Nous voulons faciliter ces parcours lorsque les entreprises et les salariés y trouvent un intérêt.

France Travail, les branches professionnelles et les groupements d'employeurs devront favoriser les mises en relation, les formations entre deux saisons et l'anticipation des recrutements.

Mais nous ne voulons pas que ces dispositifs se substituent à la responsabilité des employeurs.

Une entreprise qui rencontre des difficultés de recrutement doit également examiner ses rémunérations, ses horaires et ses conditions de travail.

Nous ne créerons pas une prime publique supplémentaire simplement pour compenser des emplois durablement insuffisamment attractifs.

Former aux compétences réellement recherchées

Le tourisme a besoin de professionnels qualifiés.

Cela concerne les métiers de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement, de la gestion et des services.

Les langues étrangères et les compétences numériques jouent également un rôle important.

Nous voulons donc mieux adapter les formations aux besoins réels des bassins touristiques.

Les aides à l'apprentissage et à la formation déjà prévues dans notre politique économique devront pouvoir bénéficier aux métiers concernés, notamment dans les petites entreprises.

Mais nous ne créerons pas une nouvelle prime sectorielle autonome pour le tourisme.

Les formations devront être évaluées selon l'insertion professionnelle et les compétences réellement acquises.

Préserver la capacité d'investissement des entreprises

Un hôtel ou un camping peut avoir besoin de rénover ses équipements.

Un restaurant peut souhaiter moderniser son établissement.

Une entreprise de loisirs peut devoir adapter ses installations.

Ces investissements sont nécessaires à la qualité de l'offre touristique.

Mais ils relèvent normalement de la responsabilité économique des entreprises.

Nous ne créerons pas un grand fonds national de rénovation des hôtels, campings et résidences touristiques.

Lorsque des difficultés particulières de financement sont démontrées, les instruments généraux de soutien aux entreprises pourront être mobilisés dans les conditions prévues par notre politique économique.

Nous voulons éviter les aides qui financeraient des investissements que les entreprises auraient réalisés de toute façon.

Une évolution de la TVA que nous assumons

Notre programme comporte un choix fiscal important pour le secteur de l'hébergement touristique.

Nous supprimerons le taux réduit de TVA de 10 % applicable aux prestations concernées des hôtels et des campings pour leur appliquer le taux normal.

Ce taux normal, actuellement de 20 % dans notre base de référence, sera porté à 21 % en 2028 dans le cadre de notre réforme fiscale générale.

Cette mesure augmentera donc sensiblement la TVA applicable à ces prestations.

Nous devons en expliquer les conséquences.

Les entreprises pourront choisir d'absorber une partie de la hausse dans leurs marges ou de la répercuter sur les prix payés par les clients.

Dans la pratique, les effets dépendront de la concurrence, du niveau de fréquentation, des coûts et des possibilités économiques de chaque établissement.

Pour certains hébergeurs, la réforme pourra représenter une difficulté réelle.

Elle pourra également peser sur le budget de certains vacanciers.

Nous ne prétendons donc pas que cette hausse sera sans conséquence pour le secteur.

Nous faisons ce choix dans le cadre du redressement général des finances publiques.

Le rendement net de travail initialement associé à la suppression du taux réduit se situe entre 450 et 850 millions d'euros par an, avec un scénario central d'environ 650 millions.

Mais ces montants doivent encore être expertisés et articulés avec le relèvement général du taux normal afin d'éviter de compter deux fois les mêmes recettes.

Nous ne présenterons pas ces estimations comme une recette supplémentaire indépendante du bouclage fiscal déjà réalisé.

Mieux protéger les entreprises face aux grandes plateformes de réservation

Les plateformes numériques de réservation jouent un rôle important dans le tourisme.

Elles permettent aux voyageurs de comparer les offres et aux hébergeurs d'accéder à une clientèle internationale.

Mais leur position peut également créer une dépendance économique.

Un petit hôtel peut avoir besoin d'être présent sur une grande plateforme tout en supportant des commissions importantes.

Nous voulons faire respecter les règles européennes de concurrence applicables.

Les établissements doivent pouvoir proposer des conditions plus avantageuses en réservation directe lorsque le droit le permet.

Ils ne doivent pas subir de représailles commerciales illégales pour avoir utilisé cette liberté.

L'accès aux données et la transparence des conditions doivent également être améliorés.

Mais nous ne créerons pas une plateforme publique nationale destinée à concurrencer directement les grands opérateurs privés.

Une telle plateforme serait coûteuse et sa capacité à attirer durablement les voyageurs resterait incertaine.

Nous préférons aider les entreprises à diversifier leurs canaux de vente et à développer leur autonomie numérique.

Encourager l'innovation utile

Les outils numériques et l'intelligence artificielle peuvent apporter des améliorations.

Ils peuvent aider les entreprises à organiser leurs réservations, prévoir leur activité, mieux gérer leurs ressources ou proposer des services adaptés aux visiteurs.

Mais nous ne voulons pas lancer un grand plan d'intelligence artificielle touristique financé séparément.

Les dispositifs généraux de notre politique numérique et économique devront être mobilisés.

Nous maintiendrons et évaluerons France Tourisme Tech avant toute extension.

Les résultats devront être mesurés selon les expérimentations réellement adoptées, la croissance des entreprises concernées et les financements privés mobilisés.

Nous voulons également consolider France Tourisme Observation plutôt que créer un nouvel observatoire.

Les données devront être plus utiles aux territoires et aux entreprises, sans multiplier les outils qui produisent des statistiques redondantes.

Simplifier la gouvernance touristique

La promotion touristique peut mobiliser l'État, Atout France, les régions, les départements, les intercommunalités et les offices de tourisme.

Cette diversité n'est pas nécessairement un problème.

Mais les responsabilités doivent être claires.

Nous voulons que l'État et Atout France assurent la stratégie nationale, la promotion internationale et les outils d'observation.

Les régions conserveront un rôle important dans leurs stratégies et promotions territoriales.

Les intercommunalités et les offices de tourisme assureront principalement l'accueil et l'animation locale.

Les départements pourront intervenir lorsqu'ils exercent une fonction distincte et justifiée.

Nous voulons examiner les agences et organismes locaux afin de mutualiser ou fusionner ceux dont les missions se recoupent inutilement.

Mais les économies éventuelles resteront comptabilisées dans notre politique de rationalisation territoriale.

Elles ne seront pas ajoutées une seconde fois au titre du tourisme.

Permettre davantage de départs en vacances

Le tourisme ne concerne pas uniquement l'accueil des visiteurs étrangers.

Il doit également permettre aux Français de découvrir leur pays et de prendre des vacances.

Or certains ménages disposent de ressources trop limitées pour partir.

Les difficultés peuvent être particulièrement importantes pour les familles modestes ou les personnes confrontées à certaines situations sociales.

Nous voulons donc préserver les dispositifs utiles d'aide au départ.

Nous maintiendrons l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances, l'ANCV, ainsi que le modèle du Chèque-Vacances.

Mais nous ne créerons pas un chèque-vacances universel financé par l'État.

Nous préférons concentrer les soutiens sociaux sur les personnes qui ne pourraient effectivement pas partir sans aide.

Les avantages fiscaux et sociaux associés aux Chèques-Vacances feront l'objet d'une évaluation dans le cadre général de notre revue des dépenses fiscales.

Cette évaluation ne préjuge pas de leur suppression.

Aucune recette supplémentaire correspondante n'est anticipée.

Nous voulons un tourisme français compétitif, qui soutienne ses entreprises et ses emplois, tout en conservant une dimension sociale permettant au plus grand nombre de bénéficier des vacances.

15.8 — Réduire les inégalités et répondre aux besoins spécifiques des territoires d'outre-mer

Les outre-mer appartiennent pleinement à la France, mais leurs réalités sont différentes

Les territoires ultramarins représentent une dimension essentielle de notre pays.

Ils contribuent à sa diversité culturelle, à sa présence internationale, à sa biodiversité, à son espace maritime et à sa souveraineté.

Mais ils ne constituent pas un ensemble homogène.

Les réalités de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de La Réunion, de Mayotte, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française ou des autres territoires ultramarins sont très différentes.

Certaines difficultés sont liées à l'insularité.

D'autres résultent de l'éloignement de l'Hexagone, de la faiblesse de certains marchés, de contraintes géographiques, d'infrastructures insuffisantes ou de situations économiques et sociales particulières.

Les enjeux de sécurité et de migration peuvent également être très différents selon les territoires.

Nous refusons donc de proposer un modèle ultramarin unique.

Nous voulons une politique nationale reposant sur l'égalité des droits, la solidarité et la responsabilité, mais adaptée aux réalités de chaque territoire.

Cela suppose de lutter contre la vie chère, d'améliorer les services essentiels, de favoriser les activités économiques viables et de répondre aux enjeux particuliers de transport, de sécurité et de climat.

Mais nous devons également reconnaître les limites de l'intervention publique.

Il ne serait pas sérieux de promettre que tous les prix ultramarins pourront être ramenés au niveau de ceux de l'Hexagone.

Il ne serait pas davantage crédible de promettre l'autosuffisance économique complète de territoires qui doivent nécessairement importer une partie de leurs biens.

Notre objectif sera de réduire les surcoûts injustifiés et les inégalités les plus importantes, avec des solutions adaptées et des résultats vérifiables.

Combattre la vie chère en agissant sur ses causes

La vie chère constitue une préoccupation majeure dans plusieurs territoires ultramarins.

De nombreux produits sont importés.

Le transport, le stockage, les volumes relativement limités et certaines contraintes d'approvisionnement peuvent accroître les coûts.

Mais tous les écarts de prix ne sont pas nécessairement justifiés par ces difficultés structurelles.

La concentration de certains marchés, les marges commerciales ou des situations de concurrence insuffisante peuvent également jouer un rôle.

Nous voulons donc rendre la formation des prix beaucoup plus transparente.

Il faudra pouvoir mieux comprendre les coûts successifs entre l'importation, le transport, la distribution et la vente au consommateur.

Les autorités compétentes devront pouvoir identifier les marges ou pratiques injustifiées et faire appliquer effectivement le droit de la concurrence.

Nous voulons également améliorer les dispositifs existants du Bouclier qualité-prix, qui permettent de négocier des engagements sur certains produits essentiels.

Mais nous ne généraliserons pas l'administration des prix.

Fixer autoritairement les prix d'un grand nombre de produits pourrait provoquer des pénuries, réduire l'offre ou conduire certaines entreprises à cesser leur activité.

Nous préférons agir sur les coûts injustifiés, la concurrence et les produits dont l'importance sociale est démontrée.

Réformer profondément l'octroi de mer sans supprimer les ressources locales

L'octroi de mer constitue un élément important de la fiscalité ultramarine.

Il peut contribuer au financement des collectivités et permettre de protéger certaines productions locales face aux importations.

Mais il peut également renchérir certains produits.

Nous voulons donc engager à partir de 2028 une réforme profonde de ce dispositif.

Notre première priorité sera de simplifier son fonctionnement.

Nous voulons également alléger en priorité la fiscalité pesant sur les produits essentiels lorsqu'ils ne concurrencent pas une production locale viable.

Prenons un produit de première nécessité qui doit nécessairement être importé parce qu'aucune production locale suffisante n'existe.

Le maintenir sous une taxation élevée peut contribuer à augmenter son prix sans soutenir réellement une activité locale.

À l'inverse, certains produits importés peuvent concurrencer directement une production locale qui supporte des coûts structurels plus importants.

Dans ces situations, une protection ciblée peut être justifiée.

Nous voulons donc distinguer les cas.

Mais cette réforme comporte une difficulté financière majeure.

L'octroi de mer participe aux ressources des collectivités ultramarines.

Le réduire sans prévoir de solution de financement pourrait affaiblir des services publics dont les moyens sont déjà parfois insuffisants.

Nous ne promettons donc pas sa suppression brutale.

Les nouveaux barèmes et les mécanismes permettant de préserver un financement local soutenable devront être définis avant l'entrée en vigueur de la réforme.

Il s'agira d'une réforme fiscale et économique importante, dont les conséquences devront être évaluées territoire par territoire.

Préserver les régimes spécifiques de TVA

Nous maintiendrons les taux spécifiques de TVA applicables dans les territoires ultramarins concernés, notamment les taux de 8,5 % et de 2,1 %.

Nous maintiendrons également la non-application de la TVA en Guyane et à Mayotte.

Ces particularités tiennent compte des réalités économiques et fiscales des territoires.

Mais il ne suffit pas de constater qu'un taux est plus faible pour conclure automatiquement que les consommateurs bénéficient d'une baisse équivalente des prix.

Nous voulons donc évaluer la manière dont les avantages fiscaux se répercutent réellement sur les prix payés et sur les marges.

Cette évaluation devra être articulée avec la réforme de l'octroi de mer.

Nous n'inscrivons aucune recette supplémentaire résultant d'une suppression de ces régimes spécifiques.

Soutenir l'emploi et la production locale lorsqu'ils sont économiquement viables

Le développement économique constitue une condition essentielle de l'amélioration durable du niveau de vie.

Une politique qui compenserait indéfiniment les difficultés par des aides sans favoriser l'emploi et la production ne serait pas suffisante.

Nous voulons donc soutenir les entreprises ultramarines capables de créer de l'activité et des emplois durables.

Cela peut concerner l'agriculture, la transformation alimentaire, certaines productions industrielles, les services, le tourisme ou les activités liées à la mer.

Mais nous refusons un objectif uniforme d'autosuffisance.

Il ne serait pas rationnel de chercher à produire localement tous les biens, quelles que soient les conditions naturelles, les volumes de consommation et les coûts.

Nous voulons examiner les filières selon leur potentiel réel.

Une production locale peut être pertinente lorsqu'elle valorise une ressource disponible, réduit une dépendance importante ou répond à une demande suffisante.

Elle doit également être capable de progresser en productivité et de se développer sans dépendre indéfiniment de subventions de fonctionnement.

Les soutiens devront donc privilégier les investissements productifs, les équipements, la transformation locale et la création d'emplois durables.

Les financements correspondants relèveront de nos politiques économiques et agricoles déjà prévues.

Maintenir les dispositifs spécifiques d'allègement du coût du travail

Les entreprises ultramarines peuvent rencontrer des contraintes particulières liées à leur situation géographique et économique.

Nous maintiendrons donc les allègements spécifiques de cotisations prévus par la LODEOM.

Nous voulons simplifier leurs barèmes et renforcer leur lisibilité.

Mais nous ne proposons pas leur alignement intégral sur le droit commun de l'Hexagone.

Ces dispositifs devront être évalués selon leurs effets sur l'emploi, les salaires et le développement économique.

Les contrôles devront également permettre de vérifier que les avantages sont correctement utilisés.

Les paramètres exacts de la réforme restent à définir.

Nous ne fixons pas aujourd'hui un objectif d'économies budgétaires obtenu par une réduction générale de ces allègements.

Nous voulons également maintenir les aides fiscales à l'investissement productif ultramarin.

Le crédit d'impôt direct, avec préfinancement lorsque cela est approprié, sera privilégié.

Le dispositif de défiscalisation indirecte de type Girardin industriel restera possible à titre subsidiaire.

Mais les investissements devront être effectivement productifs.

La transparence sur les bénéficiaires et les contrôles devra être renforcée.

Nous ne voulons pas que la complexité fiscale permette de financer des opérations présentant peu d'utilité économique locale.

Former aux besoins économiques réels des territoires

Le développement économique nécessite également des compétences.

Nous voulons que les lycées professionnels, les formations en apprentissage, les établissements d'enseignement supérieur et les dispositifs de formation professionnelle tiennent davantage compte des besoins locaux.

Une formation n'a pas beaucoup de sens si elle prépare principalement à des emplois qui n'existent pas sur le territoire, sans offrir de perspectives claires ailleurs.

Mais cela ne signifie pas qu'il faille enfermer les jeunes ultramarins dans les seuls métiers disponibles localement.

Ils doivent conserver la liberté de poursuivre leurs études, de se former et de travailler dans l'Hexagone ou à l'étranger.

Nous voulons également favoriser le retour des compétences lorsque des emplois qualifiés existent réellement.

L'objectif n'est pas d'imposer aux diplômés ultramarins de revenir, mais de permettre à ceux qui le souhaitent de trouver des perspectives professionnelles crédibles sur leur territoire.

Garantir un socle effectif de services essentiels

Les difficultés d'accès aux services essentiels peuvent prendre dans certains territoires ultramarins une dimension particulièrement grave.

L'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à une électricité fiable, aux soins, à l'école ou à un logement digne ne doit pas dépendre durablement de conditions de vie dégradées considérées comme normales.

Nous voulons donc établir, dès le début du quinquennat, un nombre limité de priorités de rattrapage pour chaque territoire.

Ces priorités devront être choisies à partir des difficultés les plus importantes.

Nous refusons un grand plan uniforme promettant simultanément une multitude de projets dans tous les territoires.

Les financements supplémentaires ne seront engagés qu'avec des responsabilités de gestion clairement établies, des calendriers réalistes et des résultats mesurables.

Les investissements nécessaires relèveront des politiques sectorielles concernées.

Nous ne créerons pas une deuxième enveloppe générale ultramarine venant financer les mêmes travaux.

Mettre fin durablement aux coupures structurelles d'eau en Guadeloupe

La situation de l'eau en Guadeloupe illustre particulièrement la nécessité de garantir des résultats concrets.

Lorsqu'un habitant subit des interruptions répétées d'eau, il ne suffit pas de lui expliquer les difficultés administratives ou financières du service.

Il doit pouvoir retrouver un approvisionnement fiable.

Nous faisons donc de la fin durable des coupures structurelles d'eau en Guadeloupe un objectif présidentiel.

Mais nous ne voulons pas annoncer artificiellement une date précise sans disposer d'un programme technique et financier complet.

Il faudra traiter les réseaux, les installations, la gestion du service et les responsabilités des acteurs concernés.

Les travaux devront être priorisés selon les défaillances constatées.

Les financements devront être assortis d'obligations de résultats.

L'objectif n'est pas seulement de réaliser des investissements.

Il est que les habitants constatent une amélioration durable de la distribution de l'eau.

Appliquer et évaluer la refondation de Mayotte

Mayotte connaît des difficultés spécifiques particulièrement importantes.

Les besoins concernent notamment les services essentiels, les infrastructures, la sécurité, les frontières et les conditions de vie.

Des engagements de refondation ont déjà été adoptés.

Nous voulons d'abord les appliquer et en mesurer les résultats.

Nous ne créerons pas un nouveau plan de grande ampleur simplement pour remplacer celui qui existe déjà.

Il faudra identifier les mesures effectivement mises en œuvre, les retards et les obstacles.

Les moyens supplémentaires éventuels devront répondre à des besoins démontrés et être financés dans les politiques concernées.

Nous voulons que l'action publique se traduise par des résultats visibles plutôt que par l'accumulation de plans successifs.

Améliorer la continuité territoriale sans promettre la gratuité générale

Les transports jouent un rôle particulièrement important pour les territoires ultramarins.

Les déplacements peuvent nécessiter un avion ou un bateau, avec des coûts élevés.

Certaines familles doivent se rendre dans l'Hexagone pour des raisons médicales, éducatives, professionnelles ou familiales.

Mais les besoins de continuité ne concernent pas uniquement les liaisons avec l'Hexagone.

Ils peuvent également exister entre plusieurs îles d'un même territoire ou entre des zones géographiquement isolées.

Nous voulons donc traiter la continuité territoriale à trois niveaux : avec l'Hexagone, entre territoires ou îles lorsque cela répond à un besoin essentiel, et pour certains enclavements internes exceptionnels.

Les aides devront être ciblées.

Elles tiendront compte des prix réellement payés, des revenus et des besoins sociaux, sanitaires, éducatifs ou familiaux.

Nous ne créerons pas une gratuité générale des billets d'avion ou de bateau.

Une telle politique représenterait un coût élevé et pourrait bénéficier largement à des ménages qui n'en ont pas besoin.

Les financements devront être articulés avec notre politique générale des transports, sans ajouter une seconde provision ultramarine.

Sécuriser les infrastructures indispensables

Dans certains territoires, la défaillance d'un seul équipement peut provoquer des conséquences considérables.

Un port peut être indispensable à l'approvisionnement.

Un aéroport peut constituer une liaison essentielle avec l'extérieur.

Une route, un pont ou un câble de communication peut assurer une fonction difficilement remplaçable.

Nous voulons donc identifier les infrastructures dont l'interruption compromettrait gravement les services ou l'économie locale.

Des solutions de secours et de continuité devront être prévues lorsque cela est nécessaire.

Les investissements devront également tenir compte des risques naturels.

Mais nous refusons de dresser un grand catalogue national de projets dont les financements ne seraient pas identifiés.

Chaque opération devra être examinée selon son utilité, son coût complet, sa maturité et les possibilités de cofinancement.

Nous ne créerons pas de subvention générale permanente au fret ultramarin.

Les soutiens devront rester ciblés sur les dessertes essentielles et les vulnérabilités stratégiques démontrées.

Adapter la sécurité aux réalités de chaque territoire

Les enjeux de sécurité ne sont pas identiques dans tous les outre-mer.

À Mayotte, la maîtrise des arrivées irrégulières et le démantèlement des filières constituent des priorités importantes.

Nous voulons renforcer l'exécution des réformes déjà décidées et organiser une coopération avec les Comores dont les résultats puissent être évalués.

En Guyane, la situation des frontières fluviales et terrestres appelle des réponses particulières.

Nous voulons renforcer le contrôle opérationnel des frontières et lutter durablement contre l'orpaillage illégal, les trafics et l'immigration clandestine.

Cette action devra également s'appuyer sur la coopération avec le Brésil et le Suriname.

Dans la zone Antilles-Guyane, la lutte contre le narcotrafic et les trafics d'armes constituera une priorité nationale.

Elle nécessitera une coopération entre les forces de sécurité, les douanes, les services de renseignement, la justice spécialisée et les moyens maritimes compétents.

Mais ces moyens relèvent de nos politiques de sécurité, d'immigration, de justice et de défense.

Nous ne voulons pas créer un budget parallèle pour annoncer une seconde fois les mêmes effectifs ou équipements.

Faire de la coopération régionale un instrument de souveraineté

Les territoires ultramarins sont situés dans des espaces géographiques où la France entretient des relations avec de nombreux États voisins.

Cette situation doit être considérée comme un atout stratégique.

La coopération régionale peut améliorer la sécurité, les échanges économiques, la protection de l'environnement et la gestion de certaines ressources.

Mais nous voulons également qu'elle serve les intérêts français.

Les accords de coopération devront notamment pouvoir concerner la lutte contre les trafics, les contrôles douaniers, les réadmissions, la justice, la pêche et la surveillance maritime.

Les résultats devront être évalués.

Un accord international ne doit pas être considéré comme une réussite simplement parce qu'il a été signé.

Il doit produire des effets vérifiables.

Préparer les territoires aux risques naturels

Les outre-mer sont exposés à des risques naturels très différents.

Certains territoires sont confrontés aux cyclones.

D'autres peuvent être concernés par les séismes, le volcanisme, les tsunamis, les submersions ou les sécheresses.

Nous voulons donc adapter les politiques de prévention aux risques propres à chaque territoire.

Lorsqu'une infrastructure doit être reconstruite après une catastrophe, il faut examiner comment réduire sa vulnérabilité future.

Reconstruire systématiquement à l'identique peut conduire à reproduire les mêmes fragilités.

Nous voulons également tester la résistance des infrastructures essentielles et leurs possibilités de fonctionnement en situation dégradée.

Il faudra prévoir les capacités de secours indispensables à l'approvisionnement, aux communications et aux services vitaux.

Préserver l'accès à l'assurance face aux catastrophes naturelles

La multiplication ou l'aggravation de certains risques peut rendre l'assurance plus coûteuse ou plus difficile d'accès.

Pour les ménages, les entreprises et les collectivités ultramarines, cette situation peut devenir particulièrement préoccupante.

Nous voulons préserver une assurabilité effective face aux catastrophes naturelles dans le cadre de la solidarité nationale.

Mais le mécanisme précis devra être expertisé.

Nous ne voulons pas annoncer une garantie publique illimitée sans connaître les risques couverts et son financement.

L'objectif sera de concilier une protection réelle des territoires exposés avec une prévention efficace et des règles financières soutenables.

Préserver la solidarité énergétique nationale

Le coût de production de l'électricité peut être élevé dans certains territoires ultramarins.

Nous voulons maintenir les mécanismes nationaux de péréquation qui permettent de limiter les écarts de tarifs pour les usagers concernés.

Nous favoriserons également la diversification des productions et l'autonomie énergétique lorsque cela est techniquement et économiquement pertinent.

Mais nous ne fixerons pas un objectif uniforme de 100 % d'autonomie énergétique.

Les possibilités dépendent des ressources locales, des caractéristiques des réseaux, du stockage et des besoins.

Les investissements énergétiques devront être financés et évalués dans notre politique énergétique.

Protéger une biodiversité exceptionnelle

Les territoires ultramarins abritent une part considérable de la biodiversité française.

Cette richesse constitue un patrimoine naturel exceptionnel.

Elle représente également un enjeu scientifique, écologique et économique.

Nous voulons protéger fortement les écosystèmes les plus remarquables.

Mais la protection devra également tenir compte des activités humaines durables.

La pêche, l'agriculture, le tourisme et certaines activités maritimes peuvent être compatibles avec une gestion exigeante des ressources.

Nous voulons donc favoriser des modèles dans lesquels la préservation du patrimoine naturel contribue également au développement local.

Cette politique devra être coordonnée avec notre stratégie environnementale et maritime.

Valoriser notre espace maritime

La présence ultramarine donne à la France une dimension maritime exceptionnelle.

Cet espace représente un enjeu de souveraineté, de recherche, de protection des ressources et de développement économique.

Nous voulons soutenir une économie maritime durable : pêche responsable, aquaculture adaptée, activités portuaires, recherche et valorisation des ressources lorsque les conditions environnementales le permettent.

Mais nous maintiendrons une approche de précaution concernant l'exploitation minière des grands fonds.

Tant que les connaissances scientifiques et les garanties environnementales restent insuffisantes, nous ne voulons pas engager une exploitation présentant des risques majeurs mal maîtrisés.

Les moyens de surveillance maritime devront être articulés avec les politiques de défense et de sécurité.

Adapter les institutions sans imposer un modèle unique

Les territoires ultramarins disposent de statuts institutionnels différents.

Cette diversité reflète leur histoire, leurs caractéristiques et leurs choix démocratiques.

Nous ne voulons pas imposer un statut ultramarin unique.

Nous ne voulons pas davantage considérer qu'une autonomie toujours plus importante constituerait nécessairement un progrès.

Une évolution institutionnelle doit répondre à un problème concret.

Elle doit permettre de mieux décider, de mieux gérer ou de mieux répondre aux besoins de la population.

Mais elle doit aussi s'accompagner de responsabilités financières et administratives claires.

Lorsqu'une compétence est transférée, il faut savoir qui la finance et qui répond de ses résultats.

Les garanties nationales fondamentales et la solidarité envers les handicaps structurels devront être préservées.

Toute évolution institutionnelle majeure nécessitera l'adhésion démocratique des populations concernées selon les règles constitutionnelles applicables.

Mayotte et la Nouvelle-Calédonie : deux situations qui appellent des réponses différentes

À Mayotte, nous voulons d'abord stabiliser et faire fonctionner l'organisation institutionnelle entrée en vigueur en 2026.

Nous ne lancerons pas une nouvelle réforme précipitée sans difficulté majeure démontrée.

Les priorités doivent être l'application des décisions, les services essentiels et la réponse aux difficultés concrètes de la population.

En Nouvelle-Calédonie, nous voulons rechercher un accord institutionnel global et durable entre les forces calédoniennes.

Nous ne prétendons pas imposer depuis Paris une solution prédéterminée à une situation politique et historique particulièrement complexe.

La continuité républicaine devra être assurée pendant les négociations.

L'objectif sera de construire un équilibre durable bénéficiant d'une légitimité suffisante.

Nous ne voulons pas ajouter une nouvelle couche institutionnelle lorsqu'une clarification ou une simplification peut répondre au besoin.

Une politique ambitieuse, mais sans promesses financières fictives

Les outre-mer ont besoin d'une action publique exigeante.

Mais nous devons éviter de présenter plusieurs fois les mêmes engagements.

Les dépenses de santé resteront financées dans notre politique de santé.

Les écoles et les formations relèveront de notre politique éducative.

Les infrastructures de transport, les réseaux numériques, la sécurité, la défense et l'énergie conserveront leurs financements sectoriels.

Le présent chapitre fixe les priorités propres aux outre-mer et les exigences de coordination.

Il ne crée pas une nouvelle enveloppe permanente structurelle autonome.

Les surcoûts spécifiques réellement démontrés devront être identifiés et financés avant tout engagement supplémentaire.

Cette discipline n'est pas un renoncement à la solidarité nationale.

Elle est la condition pour que les engagements soient crédibles et puissent être tenus.

Nous voulons que les habitants des outre-mer bénéficient de droits effectifs, de services essentiels fiables, de perspectives économiques réelles et d'une solidarité nationale tenant compte de leurs contraintes particulières, sans leur imposer des solutions conçues uniformément depuis l'Hexagone.

Des territoires plus autonomes, des services plus accessibles et un développement mieux partagé

La France possède une diversité territoriale considérable.

Cette diversité représente une richesse.

Mais elle peut également produire des inégalités lorsque les services publics, les ressources économiques et les possibilités de déplacement sont trop éloignés des besoins.

Nous voulons donc construire une politique territoriale fondée sur la proximité, la responsabilité et les résultats.

Cela signifie garantir les droits essentiels sans imposer partout les mêmes équipements.

Cela signifie préserver les communes, les départements et les régions, tout en clarifiant leurs responsabilités.

Cela signifie réduire les dépenses administratives réellement inutiles, sans prétendre que la suppression d'un niveau de collectivité ferait automatiquement disparaître ses missions.

Cela signifie également mieux valoriser les atouts touristiques de notre pays, en recherchant davantage de qualité et de valeur économique plutôt qu'une fréquentation maximale à tout prix.

Enfin, cela signifie traiter les outre-mer comme des territoires français à part entière, dont les besoins particuliers justifient des politiques adaptées.

Une organisation territoriale plus responsable

Nous voulons que chaque collectivité dispose de responsabilités suffisamment claires.

Les communes conserveront leur rôle de proximité.

Les intercommunalités permettront d'organiser les services nécessitant une coopération.

Les départements assureront notamment les grandes politiques sociales et les équipements relevant de leurs compétences.

Les régions continueront à préparer le développement économique, les formations, les transports et les investissements structurants.

Mais les responsabilités devront être mieux réparties.

Les transferts de compétences devront être accompagnés des moyens nécessaires.

Et les doublons administratifs devront être réellement supprimés lorsque les missions ont été réorganisées.

Un effort d'économies limité à ce qui peut être démontré

Notre programme retient une économie annuelle centrale de 600 millions d'euros à l'horizon 2032 au titre de la rationalisation des dépenses propres aux collectivités.

Cette économie est déjà intégrée au bouclage financier.

Elle ne sera pas ajoutée une seconde fois aux économies générales de fonctionnement de l'État ou aux réductions d'effectifs publics.

Les dépenses temporaires de réorganisation devront être identifiées.

Le tourisme ne crée pas, à ce stade, de nouvelle dépense permanente structurelle autonome.

Les dépenses de promotion, d'accompagnement et d'observation devront être réalisées dans les moyens existants ou dans les politiques sectorielles déjà financées.

Les économies fiscales issues de notre réforme de la TVA applicable aux hôtels et campings relèvent du bouclage fiscal général.

Leur rendement devra être expertisé et les interactions avec le taux normal de 21 % neutralisées pour éviter les doubles comptes.

Les outre-mer ne créent pas non plus une seconde enveloppe globale venant financer des mesures déjà prévues dans les politiques nationales.

Les interventions supplémentaires éventuelles devront répondre à des surcoûts spécifiques démontrés et disposer d'un financement identifié.

Une politique évaluée selon la vie quotidienne

Nous voulons que les habitants puissent constater concrètement les progrès.

Les démarches administratives doivent devenir plus simples.

Les services essentiels doivent être réellement accessibles.

Les communes doivent pouvoir préparer leurs projets avec moins de procédures inutiles.

Les collectivités doivent disposer de ressources plus prévisibles.

Les dépenses administratives doivent être réduites lorsqu'elles n'apportent aucun service supplémentaire.

Les activités touristiques doivent créer davantage de valeur sans dégrader durablement les territoires qui les accueillent.

Et les habitants des outre-mer doivent constater des améliorations réelles sur les prix, les services, l'emploi et les infrastructures essentielles.

Nous ne promettons pas que tous les territoires disposeront des mêmes équipements, des mêmes coûts ou des mêmes possibilités économiques.

Ce serait nier les différences de géographie, de population et de ressources.

Mais nous considérons que chaque citoyen doit pouvoir accéder à ses droits et disposer de perspectives de vie dignes, quel que soit son territoire.

Notre ambition est une France dans laquelle la diversité des territoires reste une richesse, sans devenir une justification permanente des inégalités d'accès aux services, des lourdeurs administratives ou des difficultés économiques.

Chapitre 16 — Renforcer notre défense, construire une Europe plus forte et affirmer notre influence internationale

La France doit pouvoir défendre son territoire, protéger ses citoyens et préserver sa liberté de décision.

Cette responsabilité ne disparaît pas lorsque notre pays traverse des difficultés budgétaires. Elle devient même plus importante dans un monde où les rapports de force se durcissent, où les conflits entre États demeurent possibles et où les dépendances économiques et technologiques peuvent être utilisées comme des instruments de pression.

La guerre en Ukraine a rappelé qu'un conflit de grande ampleur pouvait se dérouler en Europe. Les tensions internationales montrent également que les États-Unis, même lorsqu'ils restent nos alliés, ne défendront pas nécessairement toujours les mêmes intérêts que nous.

Les menaces ont aussi changé de nature.

Une attaque peut viser des soldats, mais également un satellite, un système informatique militaire, un câble sous-marin ou une infrastructure essentielle. Une armée peut disposer de matériels modernes et manquer pourtant des munitions, des pièces détachées ou des capacités industrielles nécessaires pour soutenir un engagement prolongé.

La puissance d'un pays ne dépend donc pas uniquement du nombre de ses équipements militaires.

Elle repose sur sa capacité à les utiliser, à les entretenir, à remplacer ses pertes, à protéger ses approvisionnements et à prendre ses décisions librement.

Mais la souveraineté française ne peut pas non plus être pensée indépendamment de l'Europe.

Aucun État européen, même parmi les plus puissants, ne peut aujourd'hui répondre seul à l'ensemble des défis industriels, économiques, technologiques et militaires auxquels notre continent est confronté.

Nous voulons donc construire une Europe plus forte.

Pas une Europe qui efface les nations ou se substitue systématiquement aux décisions démocratiques de ses États membres.

Une Europe capable d'agir ensemble lorsque l'action commune apporte une puissance qu'aucun pays ne pourrait atteindre séparément.

Cette ambition doit aussi guider notre politique étrangère.

La France ne doit être ni un pays replié sur lui-même, ni une puissance cherchant à intervenir partout sans disposer des moyens correspondants. Elle doit préserver ses alliances, défendre ses intérêts, entretenir des partenariats diversifiés et conserver une diplomatie indépendante.

Notre objectif est une France capable de se défendre, une Europe capable d'assurer sa sécurité et une diplomatie capable de peser sur les décisions internationales sans dépendre systématiquement des choix d'autres puissances.

Cette politique reposera sur des priorités claires, des moyens crédibles et une exigence financière : ne pas confondre une ambition stratégique avec l'annonce de dépenses qui ne seraient pas financées.

16.1 — Renforcer nos armées et garantir notre capacité à défendre la France

La première responsabilité de nos armées est de protéger notre pays

Les armées françaises remplissent des missions très diverses.

Elles participent à la protection de notre territoire, de notre espace aérien, de nos approches maritimes et de nos territoires ultramarins.

Elles contribuent à la dissuasion, assurent des engagements internationaux et peuvent soutenir les autorités civiles dans certaines situations exceptionnelles.

Elles doivent également être capables de défendre nos intérêts et de répondre à une agression majeure.

Mais ces missions ne présentent pas toutes les mêmes exigences.

Une opération ponctuelle à l'étranger ne mobilise pas les mêmes moyens qu'un conflit de haute intensité opposant des armées disposant d'artillerie, de missiles, de drones et de systèmes de défense aérienne.

Nous voulons donc que la préparation à la défense de la France et de l'Europe redevienne le cœur de notre stratégie militaire.

Cela ne signifie pas renoncer aux interventions extérieures.

Mais elles devront répondre à un intérêt stratégique clairement établi, disposer de moyens adaptés et s'accompagner d'un objectif politique et d'une stratégie de sortie.

Une opération militaire ne doit pas être engagée simplement parce que la France souhaite démontrer qu'elle est présente.

Passer d'une armée performante à une armée capable de durer

Les forces françaises disposent de matériels performants et de militaires hautement qualifiés.

Mais la performance technique ne suffit pas.

Une armée peut posséder un équipement très avancé et rencontrer des difficultés si elle ne dispose que d'un petit nombre d'exemplaires, de stocks insuffisants ou de capacités limitées pour réparer les pertes.

Dans un conflit prolongé, la question devient rapidement très concrète.

Combien de temps les stocks de munitions peuvent-ils soutenir les opérations ?

Combien d'appareils sont réellement disponibles ?

Les pièces nécessaires aux réparations peuvent-elles être fournies rapidement ?

Les unités disposent-elles des carburants, des moyens logistiques et des équipements de protection nécessaires ?

Nous voulons donc faire de l'endurance militaire une priorité.

Les efforts porteront notamment sur les stocks de munitions et de missiles, la défense sol-air, les drones, les moyens de lutte contre les drones, la guerre électronique, les pièces détachées, les carburants stratégiques et la logistique.

La capacité à remplacer les pertes devra également être intégrée à la planification.

Il ne suffit pas de savoir combien de matériels nous possédons avant un conflit.

Il faut aussi savoir combien nous pourrions maintenir en service après plusieurs semaines ou plusieurs mois d'engagement.

Améliorer d'abord la disponibilité des équipements existants

Avant d'annoncer l'achat de nouveaux avions, chars ou bâtiments de guerre, nous voulons vérifier la disponibilité réelle de ceux que possèdent déjà nos armées.

Un équipement immobilisé faute de maintenance ne contribue pas à la défense du pays.

Nous voulons donc donner une place centrale au maintien en condition opérationnelle, appelé MCO.

Cela concerne l'entretien, les réparations, les pièces de rechange, les compétences techniques et l'organisation des contrats industriels.

Nous voulons également que les investissements soient mieux appréciés selon leur coût complet.

Acheter un matériel représente une dépense initiale.

Mais il faudra ensuite le maintenir, former les militaires qui l'utilisent, disposer des munitions adaptées et financer son fonctionnement pendant de nombreuses années.

Un achat apparemment avantageux peut devenir très coûteux lorsque ces dépenses sont prises en compte.

Nous ne fixerons donc pas de nouveaux objectifs chiffrés uniformes de chars, d'avions ou de navires avant un audit capacitaire approfondi.

Cet audit devra établir les manques les plus préoccupants et les priorités d'équipement.

Protéger nos bases et nos infrastructures militaires

La défense nationale dépend également d'infrastructures parfois vulnérables.

Une base aérienne, un port militaire, un dépôt de munitions ou un réseau de communications peuvent constituer des cibles importantes.

Nous voulons donc renforcer leur résilience.

Il faudra notamment vérifier leur capacité à fonctionner lorsque certains réseaux électriques, informatiques ou logistiques sont perturbés.

Les capacités de protection, de réparation et de fonctionnement dégradé devront être prises en compte.

Cette politique devra être articulée avec la protection générale des infrastructures essentielles présentée dans notre politique de préparation aux crises.

Les investissements militaires relèveront de la défense ; les moyens civils resteront financés dans leurs politiques respectives.

Développer une réserve réellement opérationnelle

Une armée professionnelle doit pouvoir être renforcée en cas de crise grave.

Nous voulons donc développer fortement la réserve opérationnelle.

Mais nous ne voulons pas juger cette politique uniquement au nombre de personnes inscrites dans les fichiers.

Un réserviste doit être formé, entraîné, équipé et affecté à une mission réelle.

Une réserve nombreuse mais insuffisamment disponible ou préparée pourrait donner une impression de sécurité trompeuse.

Nous voulons donc améliorer la fréquence et la qualité de l'entraînement, la disponibilité des équipements et la capacité de mobilisation.

Les réservistes pourront contribuer à des missions territoriales, au soutien logistique, à la protection de certaines installations ou à des spécialités correspondant à leurs compétences civiles.

Le développement de la réserve devra tenir compte des engagements déjà inscrits dans la programmation militaire.

Nous ne présenterons pas comme une création nouvelle des moyens déjà financés avant le mandat.

Maintenir intégralement la programmation militaire jusqu'en 2030

La loi de programmation militaire pour 2024-2030 a été actualisée en 2026.

Cette actualisation prévoit 36 milliards d'euros de ressources supplémentaires sur la période 2026-2030 par rapport à la programmation initiale.

Nous maintiendrons intégralement cette trajectoire.

Ces moyens constituent le socle de notre politique militaire.

Ils ne seront pas présentés comme de nouvelles dépenses créées par notre programme présidentiel, puisqu'ils ont été décidés avant le mandat.

Nous engagerons en 2027 un audit capacitaire afin de préparer la programmation suivante.

Cet audit devra notamment examiner les stocks, la disponibilité des équipements, les besoins de défense aérienne, les capacités industrielles, les réserves, le cyber et l'espace.

Après 2030, privilégier les capacités essentielles plutôt qu'un objectif automatique de dépenses

Notre objectif stratégique est de disposer d'armées capables de défendre durablement la France et de contribuer efficacement à la sécurité européenne.

Mais nous ne considérons pas qu'un pourcentage du produit intérieur brut constitue, à lui seul, une politique de défense.

Porter automatiquement les dépenses militaires à 3 % ou 3,5 % du PIB ne garantirait pas que l'argent soit utilisé pour les capacités les plus nécessaires.

Nous maintiendrons les engagements existants, mais la nouvelle programmation après 2030 devra reposer sur les besoins démontrés et sur notre trajectoire financière.

Notre arbitrage de clôture prévoit un ajustement de 2 milliards d'euros en 2032 par rapport à la trajectoire technique postérieure à la programmation militaire actuelle, avec un ajustement intermédiaire de travail d'un milliard d'euros en 2031.

Cette décision ne constitue pas une diminution de 2 milliards par rapport au budget militaire actuel.

Elle signifie que certaines dépenses envisagées pour la période postérieure à 2030 devront être décalées, remplacées par des solutions moins coûteuses ou abandonnées lorsqu'elles ne sont pas prioritaires.

Nous assumons ce choix.

La défense participe elle aussi à la discipline budgétaire nationale.

Mais cet ajustement ne devra pas concerner les capacités que nous avons décidé de protéger : la dissuasion nucléaire, les engagements opérationnels indispensables, les effectifs et réserves déjà validés, le service national volontaire, les munitions prioritaires, la disponibilité des équipements et les capacités militaires critiques.

Les arbitrages précis d'acquisition et d'infrastructure seront établis dans la prochaine programmation militaire.

Nous voulons des armées puissantes parce qu'elles sont préparées, équipées et capables de durer, et non simplement parce que leur budget atteint un pourcentage symbolique du PIB.

16.2 — Préserver notre dissuasion nucléaire et développer nos capacités de cyberdéfense et spatiales

La dissuasion nucléaire constitue une garantie fondamentale de notre indépendance

La dissuasion nucléaire occupe une place particulière dans la défense française.

Elle repose sur la capacité de notre pays à infliger des dommages inacceptables à un adversaire qui menacerait ses intérêts vitaux.

Son objectif n'est pas de conduire une guerre nucléaire.

Il est précisément de dissuader un adversaire de prendre le risque d'une agression qui pourrait conduire à une telle situation.

Cette crédibilité repose sur plusieurs éléments.

La France doit disposer de moyens nucléaires opérationnels.

Elle doit être capable de les mettre en œuvre dans les conditions nécessaires.

Et ses adversaires potentiels doivent savoir que la décision française ne dépend pas de l'autorisation d'une autre puissance.

Nous maintiendrons donc intégralement les deux composantes de notre dissuasion nucléaire : la composante océanique et la composante aéroportée.

Nous préserverons les moyens nécessaires à leur crédibilité, à leur sûreté et à leur modernisation.

Une décision nucléaire exclusivement française

Nous voulons renforcer le dialogue stratégique avec nos partenaires européens.

La sécurité de la France est étroitement liée à celle de l'Europe.

Une menace majeure contre le continent peut donc concerner directement nos intérêts vitaux.

Mais nous ne créerons pas une force nucléaire européenne placée sous une autorité collective.

Nous ne partagerons pas le pouvoir de décision nucléaire français.

Cette décision restera exclusivement nationale, sous l'autorité du président de la République selon les règles constitutionnelles applicables.

Nos partenaires pourront bénéficier d'un dialogue stratégique renforcé et d'une meilleure compréhension de notre doctrine.

Mais ils ne disposeront ni d'un droit de veto ni d'un droit de déclenchement.

Cette distinction est essentielle.

La coopération européenne doit renforcer la crédibilité de notre sécurité, sans affaiblir l'indépendance de la décision française.

Faire du cyber un domaine majeur de la défense

Une opération militaire peut aujourd'hui être perturbée avant même que le premier affrontement physique ait lieu.

Des communications peuvent être brouillées.

Des systèmes informatiques peuvent être infiltrés.

Des informations militaires peuvent être volées ou manipulées.

Des réseaux logistiques peuvent être désorganisés.

Nous voulons donc faire de la cyberdéfense une capacité militaire de premier rang.

Cela suppose de protéger les réseaux des armées, leurs systèmes de commandement et leurs équipements.

Mais il faut également disposer de compétences permettant de détecter et d'attribuer certaines attaques et, lorsque le droit et les décisions politiques l'autorisent, de conduire des opérations informatiques offensives.

Ces capacités devront être exercées sous un contrôle strict.

La possibilité de mener une opération cyber ne signifie pas que chaque incident informatique doit provoquer une riposte offensive.

Les réponses devront dépendre de la gravité de l'attaque, de son attribution et de ses conséquences.

Recruter et fidéliser des spécialistes

Les compétences cyber sont recherchées dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Les armées doivent donc pouvoir recruter et conserver des spécialistes capables d'intervenir sur des systèmes particulièrement complexes.

Nous voulons améliorer les parcours professionnels, les possibilités d'entraînement et la fidélisation de ces compétences.

La réserve cyber constituera également un outil important.

Des professionnels exerçant dans la vie civile pourront, dans un cadre légal et sécurisé, apporter des compétences spécialisées aux armées.

Mais nous devons éviter de financer plusieurs fois les mêmes missions.

La cybersécurité des hôpitaux, des administrations, des collectivités et des infrastructures civiles relève de notre politique numérique et de protection des services essentiels.

La cybercriminalité relève de la sécurité intérieure et de la justice.

La cyberdéfense militaire relève du présent chapitre.

Ces trois missions devront coopérer sans être confondues.

Préserver notre autonomie dans l'espace

Les satellites jouent un rôle indispensable dans les communications, le renseignement, la navigation et les opérations militaires.

Une armée moderne dépend fortement des informations et des services spatiaux.

Mais cette dépendance constitue également une vulnérabilité.

Un satellite peut être brouillé, perturbé ou menacé.

Une chaîne de communications peut devenir indisponible.

Nous voulons donc renforcer les capacités spatiales souveraines de la France.

Cela concerne les moyens de renseignement, les communications sécurisées, la surveillance de l'environnement spatial et la capacité à préserver les services indispensables en cas de crise.

La coopération européenne sera privilégiée lorsqu'elle permet de disposer de capacités plus robustes.

Mais nous voulons conserver les moyens nécessaires pour prendre nos décisions militaires sans dépendre d'une autorisation étrangère.

Répondre aux drones, au brouillage et aux attaques hybrides

Les conflits récents ont montré l'importance des drones et des moyens permettant de les neutraliser.

Certains drones sont relativement peu coûteux.

Ils peuvent pourtant endommager des équipements très onéreux ou menacer directement des forces au sol.

Nous voulons donc développer les capacités de lutte contre les drones, mais aussi examiner le coût des moyens utilisés pour les intercepter.

Il serait inefficace de devoir systématiquement employer un missile extrêmement coûteux contre un appareil qui en vaut une fraction.

Les armes, les moyens électroniques, les systèmes de détection et les solutions d'interception devront être choisis selon les menaces.

Nous renforcerons également nos capacités de guerre électronique, de renseignement et de protection contre les actions hybrides.

Cela concerne les tentatives de sabotage, le brouillage, les attaques numériques et les opérations qui cherchent à affaiblir un pays sans prendre la forme d'une guerre déclarée.

Des moyens financés dans la programmation militaire

L'actualisation de la programmation militaire comprend déjà des moyens importants pour la cyberdéfense, l'espace et les nouvelles capacités.

Nous maintiendrons ces engagements.

Les crédits cyber déjà inscrits dans la programmation 2024-2030, représentant environ 4 milliards d'euros sur la période de référence, ne constituent pas une nouvelle enveloppe que nous ajouterions au programme.

Les renforcements postérieurs devront être décidés après l'audit de 2027 et financés dans la programmation militaire suivante.

Nous voulons préserver la crédibilité de notre dissuasion tout en préparant nos armées aux conflits dans lesquels l'information, l'espace, les drones et les systèmes numériques peuvent devenir aussi déterminants que les équipements traditionnels.

16.3 — Améliorer les conditions de vie des militaires et développer l'engagement volontaire

Une armée repose d'abord sur les femmes et les hommes qui la servent

Les équipements militaires sont indispensables.

Mais ils ne valent rien sans des femmes et des hommes capables de les utiliser, de les entretenir et de remplir les missions qui leur sont confiées.

La condition militaire présente des contraintes particulières.

Les affectations peuvent imposer des déménagements fréquents.

Les opérations entraînent parfois des absences prolongées.

Les familles doivent s'adapter à des changements de lieu de vie, d'emploi ou de scolarité.

Certains métiers imposent également des risques physiques et psychologiques importants.

Nous voulons donc accorder une place centrale à la fidélisation des militaires.

Recruter de nouveaux personnels ne suffit pas si une proportion importante quitte les armées prématurément.

Les compétences militaires nécessitent du temps pour être acquises.

Un départ peut représenter la perte de plusieurs années de formation et d'expérience.

Améliorer les conditions de vie et de carrière

Nous voulons concentrer les efforts sur les difficultés qui contribuent réellement aux départs.

Cela concerne notamment les rémunérations des métiers en tension, les logements, la mobilité géographique, les conditions de vie dans les unités et l'organisation des périodes d'absence.

Nous voulons également mieux accompagner les familles.

Lorsqu'une affectation impose un déménagement, le conjoint peut rencontrer des difficultés à retrouver un emploi.

Les enfants peuvent devoir changer d'établissement scolaire.

L'accès à un logement adapté peut devenir compliqué.

Nous voulons donc mieux coordonner les dispositifs de logement, de mobilité et d'accompagnement familial existants.

Mais nous ne créerons pas une prime générale supplémentaire pour chaque militaire, indépendamment de sa situation.

Les moyens devront répondre aux contraintes les plus importantes et aux difficultés de fidélisation effectivement constatées.

Mesurer la fidélisation plutôt que les seuls recrutements

Nous voulons publier davantage d'informations sur les postes vacants, les départs précoces et les difficultés de recrutement.

Une armée peut annoncer un nombre élevé de nouveaux engagements tout en perdant presque autant de personnels expérimentés.

Ce résultat ne constitue pas nécessairement un renforcement.

Nous voulons donc suivre les capacités réellement disponibles et la durée des carrières.

Les parcours professionnels devront également mieux préparer la seconde carrière.

De nombreux militaires quittent l'institution alors qu'ils disposent encore de nombreuses années d'activité professionnelle.

Leurs compétences peuvent être utiles dans la sécurité, l'industrie, la logistique, les technologies ou les services publics.

Nous voulons faciliter cette transition sans créer de nouvelle administration spécialisée.

Développer un engagement militaire volontaire accessible aux jeunes

Nous ne rétablirons pas le service militaire obligatoire.

Nous considérons que l'armée professionnelle doit rester au cœur de notre modèle de défense.

Mais nous voulons permettre à davantage de jeunes de découvrir les armées et d'acquérir des compétences utiles.

Nous développerons donc un parcours militaire volontaire court, destiné particulièrement aux 18-25 ans.

Ce parcours devra être rémunéré et compatible, autant que possible, avec les études ou l'activité professionnelle.

Il pourra permettre d'acquérir des compétences en premiers secours, protection, logistique, cyberdéfense ou autres spécialités adaptées aux profils des volontaires et aux besoins militaires.

L'objectif n'est pas d'organiser un stage symbolique.

Il est de proposer une formation exigeante et utile, avec une possibilité réelle de poursuivre ensuite dans la réserve ou dans l'armée professionnelle.

Ne pas créer un dispositif parallèle au service national existant

Un nouveau service national volontaire a été lancé avant 2027.

Nous voulons nous appuyer sur cette architecture plutôt que construire un dispositif concurrent.

Les moyens déjà programmés par la loi de programmation militaire constitueront la base de financement.

Les adaptations devront porter sur l'accès des jeunes, la qualité des formations et leur articulation avec les besoins des armées.

Nous voulons notamment permettre aux étudiants et aux salariés de connaître suffisamment tôt les périodes d'engagement.

Les compétences acquises devront pouvoir être reconnues, lorsque cela est pertinent, dans les parcours d'études ou les qualifications professionnelles.

Les petites entreprises devront également être prises en compte lorsqu'un salarié participe à la réserve.

Nous privilégierons des engagements prévisibles et des protections adaptées, plutôt que des obligations administratives impossibles à supporter pour certains employeurs.

Recentrer la Journée de mobilisation sur la défense

Nous voulons conserver un rendez-vous universel entre une classe d'âge et les armées.

Cette Journée de mobilisation devra être principalement consacrée à la défense nationale, aux menaces contemporaines, à la préparation aux crises et aux possibilités d'engagement.

Elle devra permettre aux jeunes de mieux comprendre le rôle des forces armées et les enjeux de la sécurité nationale.

Mais nous refusons d'en faire un dispositif destiné à accueillir toutes les politiques publiques possibles.

Les sujets sans lien direct avec la défense devront être traités dans les cadres scolaires ou civiques appropriés.

Nous voulons également évaluer cette journée selon ses effets réels.

Les participants connaissent-ils mieux les missions des armées ?

Sont-ils davantage capables de comprendre les enjeux de défense ?

Le dispositif facilite-t-il les engagements utiles dans les forces ou les réserves ?

Si sa valeur ajoutée reste insuffisante, son format et ses moyens devront être réexaminés.

Accompagner durablement les militaires blessés et leurs familles

Certains militaires reviennent d'une mission avec des blessures physiques.

D'autres peuvent subir des blessures psychiques dont les conséquences apparaissent parfois longtemps après les événements.

Nous voulons garantir un parcours continu de soins, de reconnaissance des droits, de réadaptation et de reconversion.

Les familles doivent également pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté lorsque la situation l'exige.

Mais nous ne voulons pas créer un nouvel organisme national.

Nous mobiliserons les structures existantes et améliorerons leur coordination.

Les droits légitimes des militaires blessés, des anciens combattants et des victimes de guerre seront préservés.

Ces droits correspondent à la reconnaissance de sacrifices consentis au service de la Nation.

Ils ne constituent pas une variable d'ajustement de notre politique budgétaire.

Préserver notre mémoire nationale sans multiplier les cérémonies

La mémoire des conflits et des sacrifices militaires fait partie de notre histoire collective.

Nous préserverons les nécropoles, les sépultures militaires et les grands lieux de mémoire.

Nous maintiendrons les grandes commémorations nationales.

Mais nous voulons mettre fin à la multiplication des nouvelles journées mémorielles lorsqu'elles ne répondent pas à une nécessité historique exceptionnelle.

Certaines commémorations proches pourront être regroupées lorsque cela améliore leur lisibilité.

Cette politique ne doit pas conduire à imposer une histoire officielle.

La connaissance du passé doit relever d'un enseignement historique rigoureux et libre.

Les politiques de mémoire seront conduites avec les structures existantes, notamment l'Office national des combattants et des victimes de guerre.

Nous voulons des militaires mieux accompagnés, des engagements volontaires réellement utiles et une Nation qui reconnaisse durablement ceux qui ont servi sa défense.

16.4 — Renforcer notre industrie de défense et notre souveraineté industrielle

Une armée dépend aussi des usines qui peuvent l'équiper

La souveraineté militaire ne repose pas uniquement sur les décisions des chefs militaires ou du gouvernement.

Elle dépend également de la capacité des entreprises à produire les équipements nécessaires.

Un pays peut posséder des avions, des navires ou des systèmes de missiles très performants.

Mais si certaines pièces indispensables sont fabriquées exclusivement à l'étranger, leur entretien peut devenir difficile en cas de crise diplomatique ou de rupture d'approvisionnement.

Le même problème peut concerner les logiciels, les munitions ou certaines technologies de commandement.

Nous voulons donc renforcer la base industrielle et technologique de défense française.

Mais nous ne pensons pas que la souveraineté impose de fabriquer en France absolument tous les composants de tous les équipements.

Une telle ambition serait extrêmement coûteuse et parfois impossible à réaliser efficacement.

Nous voulons plutôt identifier les capacités qu'il est indispensable de maîtriser et organiser les autres approvisionnements avec des partenaires fiables.

Privilégier les équipements français, puis européens

Lorsqu'une capacité française crédible existe, nous voulons lui donner la priorité.

Cette préférence ne devra pas conduire à acheter un équipement manifestement inadapté ou excessivement coûteux.

Mais le choix ne peut pas se limiter au prix d'acquisition.

Prenons deux équipements comparables.

Le premier est légèrement moins cher à l'achat, mais nécessite des pièces détachées provenant d'un pays qui pourrait interrompre les livraisons.

Le second est plus coûteux initialement, mais peut être entretenu et approvisionné durablement en France.

Il serait trompeur de considérer automatiquement le premier comme le meilleur investissement.

Nous voulons donc apprécier le coût complet, la maîtrise des technologies, les possibilités de maintenance et la sécurité des approvisionnements.

Lorsque la France ne dispose pas de l'équipement approprié, nous privilégierons les solutions européennes.

Les achats hors Europe resteront possibles lorsqu'il existe une urgence opérationnelle, lorsqu'aucune alternative crédible n'est disponible ou lorsqu'un écart de performance majeur le justifie.

Nous refusons de sacrifier la sécurité de nos militaires à une préférence industrielle devenue dogmatique.

Donner de la visibilité aux industriels

Produire un avion de combat, un missile ou un équipement de haute technologie nécessite souvent des années de développement et d'investissement.

Les entreprises doivent recruter des ingénieurs, former des techniciens, construire des installations et organiser leurs fournisseurs.

Ces décisions sont difficiles lorsque les commandes publiques sont irrégulières.

Nous voulons donc donner davantage de visibilité grâce à des commandes pluriannuelles lorsque les besoins sont confirmés.

Les contrats devront permettre aux industriels d'investir et d'augmenter leur capacité de production.

Mais ils devront également comporter des obligations précises.

Les coûts, les délais, les performances et les capacités de livraison devront être suivis.

Nous ne voulons pas accorder des commandes garanties sans contrôle en contrepartie.

Lorsque les fournisseurs sont confrontés à des difficultés réellement indépendantes de leur volonté, les contrats devront permettre des adaptations raisonnables.

En revanche, des retards répétés ou des dépassements injustifiés ne devront pas être considérés comme une fatalité.

Être capable d'augmenter rapidement la production

La guerre de haute intensité peut consommer des quantités importantes de munitions, de pièces et d'équipements.

Une industrie dimensionnée uniquement pour des commandes limitées et régulières peut rencontrer des difficultés lorsqu'il faut augmenter brutalement les livraisons.

Nous voulons donc identifier les chaînes de production critiques.

Il faudra examiner leur capacité à fonctionner plus rapidement, les fournisseurs dont elles dépendent et les délais nécessaires pour augmenter les volumes.

Les munitions, les missiles, les drones et certains équipements de protection devront faire l'objet d'une attention particulière.

Mais nous ne voulons pas financer indistinctement de nouvelles usines qui risqueraient ensuite de rester sous-utilisées.

La montée en puissance industrielle devra être organisée selon les besoins militaires, les contrats existants et les perspectives de commandes françaises et européennes.

Développer les programmes communs sans perdre le contrôle des capacités essentielles

Certains équipements militaires sont extrêmement coûteux à développer.

Lorsque plusieurs pays européens ont des besoins proches, un programme commun peut permettre de partager les dépenses et de soutenir une industrie plus solide.

Nous voulons donc développer la coopération industrielle européenne.

Mais les programmes communs peuvent également rencontrer des difficultés.

Les États participants peuvent avoir des exigences différentes.

Les industriels peuvent se disputer la répartition du travail.

Et les décisions peuvent devenir lentes lorsque chaque partenaire cherche à obtenir des avantages nationaux particuliers.

Nous voulons donc privilégier les programmes reposant sur des besoins réellement convergents et une gouvernance claire.

La coopération doit améliorer l'efficacité et la capacité de production.

Elle ne doit pas devenir une justification pour multiplier les retards ou les coûts.

Nous préserverons également la maîtrise française des technologies considérées comme indispensables à notre souveraineté.

Protéger les entreprises et technologies stratégiques

Certaines entreprises disposent de savoir-faire militaires qui ne peuvent pas être remplacés facilement.

Leur prise de contrôle par un acteur étranger peut présenter des risques particuliers.

Nous voulons donc utiliser pleinement les mécanismes de contrôle des investissements étrangers lorsqu'une opération menace des capacités stratégiques.

Cela concerne notamment les technologies militaires critiques, certains logiciels, les équipements de renseignement et les chaînes d'approvisionnement indispensables.

Mais nous ne voulons pas interdire toutes les participations étrangères dans les entreprises françaises.

Les investissements internationaux peuvent contribuer à leur développement.

Le contrôle devra donc être fondé sur les risques réels pour la souveraineté et la sécurité.

Maintenir des exportations de défense sous contrôle politique

Les exportations de matériels militaires jouent un rôle important pour l'industrie française.

Elles peuvent permettre d'amortir les investissements de développement, de maintenir des compétences et de soutenir les capacités de production.

Elles contribuent également à certaines relations stratégiques.

Nous ne voulons donc pas instaurer une interdiction générale d'exportation des armements.

Mais vendre un matériel militaire engage également la responsabilité de la France.

Nous voulons renforcer les contrôles sur les destinations, les risques d'utilisation contre les populations civiles, les possibilités de réexportation et les transferts de technologies sensibles.

Les décisions devront rester politiques et s'inscrire dans les engagements internationaux applicables.

Une exportation économiquement intéressante ne doit pas être autorisée lorsqu'elle présente des risques graves incompatibles avec nos obligations.

Mais nous voulons éviter des interdictions idéologiques générales qui fragiliseraient notre industrie sans nécessairement améliorer la sécurité internationale.

Une politique industrielle financée sans double compte

Les investissements industriels de défense devront être articulés avec la programmation militaire et les dispositifs économiques déjà retenus dans notre programme.

Les soutiens aux technologies critiques ou aux entreprises stratégiques ne devront pas être financés une seconde fois dans la politique industrielle générale.

Les commandes militaires européennes pourront contribuer à soutenir les capacités de production.

Mais aucune économie française ne sera considérée comme acquise avant que les accords, les commandes et leurs conditions financières soient effectivement établis.

Nous voulons préserver une industrie de défense capable de fournir nos armées, d'augmenter sa production en cas de crise et de rester compétitive, sans dépendre de fournisseurs étrangers pour les capacités qui conditionnent notre liberté d'action.

16.5 — Construire une Union européenne plus forte, plus efficace et respectueuse des souverainetés nationales

L'Europe doit être puissante là où les États ne peuvent plus agir efficacement seuls

L'Union européenne joue un rôle essentiel dans la vie économique et politique de notre pays.

Elle permet aux États membres de disposer d'un grand marché commun, de négocier certains accords commerciaux ensemble et de conduire des politiques qui dépassent les frontières nationales.

Mais son fonctionnement peut être difficile à comprendre.

Certaines décisions européennes sont considérées comme trop éloignées des citoyens.

D'autres prennent beaucoup de temps alors que les enjeux exigeraient une réponse rapide.

L'Union peut parfois intervenir de manière très détaillée dans des domaines où l'action nationale serait suffisante, tout en rencontrant des difficultés à agir efficacement sur des enjeux stratégiques majeurs.

Nous voulons donc modifier ses priorités.

L'Europe doit être plus forte lorsqu'une action commune est nécessaire, et plus respectueuse des souverainetés nationales lorsque les États peuvent agir efficacement eux-mêmes.

Nous ne proposons ni une sortie de l'Union européenne ni une transformation générale de celle-ci en État fédéral.

Nous voulons une Union de nations capables de coopérer fortement sans renoncer à leur responsabilité démocratique.

Concentrer l'action européenne sur les grandes priorités stratégiques

Nous voulons renforcer l'action commune dans les domaines où la taille de l'Europe constitue un avantage décisif.

Cela concerne notamment les capacités industrielles de défense, la protection des frontières extérieures, les grandes infrastructures énergétiques, les sanctions internationales, les technologies stratégiques, la recherche scientifique, les programmes spatiaux et le commerce extérieur.

Prenons l'exemple de certains composants électroniques ou matériaux critiques.

Un État européen peut rencontrer des difficultés à sécuriser seul une chaîne d'approvisionnement mondiale.

Mais plusieurs pays agissant ensemble peuvent disposer d'un marché, de moyens financiers et d'une capacité de négociation beaucoup plus importants.

Une politique commune peut donc être justifiée.

De même, une grande infrastructure ferroviaire ou énergétique reliant plusieurs États doit être organisée à une échelle dépassant les frontières nationales.

En revanche, nous voulons conserver principalement au niveau national les choix de fiscalité générale, de protection sociale, de retraites, d'éducation, de culture, de services publics et de nationalité.

Les États doivent également conserver le pouvoir de décider de l'engagement de leurs forces armées.

Appliquer réellement le principe de subsidiarité

Le principe de subsidiarité consiste à confier une décision au niveau le plus approprié.

Il ne signifie pas que tout doit être décidé localement.

Il signifie que l'Union européenne ne doit intervenir que lorsque son action apporte une valeur ajoutée suffisante par rapport à celle des États.

Nous voulons rendre cette exigence plus effective.

Les compétences européennes devront être régulièrement évaluées.

Il faudra examiner si les règles communes apportent réellement une amélioration.

Lorsque ce n'est plus le cas, nous voulons pouvoir envisager un retour de certaines compétences au niveau national.

Une telle évolution devra respecter les procédures européennes.

Un État membre ne pourra pas décider seul de supprimer l'application d'une compétence attribuée à l'Union par les traités.

Mais nous voulons que la possibilité de modifier la répartition des compétences ne soit plus considérée comme impossible par principe.

L'intégration européenne doit répondre à des besoins, et non avancer automatiquement dans une seule direction.

Permettre à l'Europe de décider plus rapidement lorsqu'une crise l'exige

L'Union européenne peut rencontrer des difficultés à prendre certaines décisions stratégiques lorsque l'unanimité est nécessaire.

Un seul État peut parfois bloquer une mesure soutenue par tous les autres.

Cette règle protège les souverainetés nationales.

Mais elle peut également empêcher une réponse rapide à une crise.

Nous voulons donc faire évoluer les mécanismes de décision de manière ciblée.

Dans certains domaines de politique étrangère, de sanctions et de sécurité, nous défendrons une extension de la majorité qualifiée.

Mais nous conserverons l'unanimité pour les décisions qui engagent fondamentalement les souverainetés.

Cela concerne notamment les modifications des traités, les adhésions, les transferts majeurs de compétences et les autres décisions considérées comme existentielles pour les États membres.

Nous ne voulons pas créer un système dans lequel une majorité de pays pourrait imposer à un État des choix fondamentaux contraires à ses engagements constitutionnels.

L'objectif sera d'éviter les blocages tactiques dans des domaines précis, sans supprimer les protections nécessaires.

Un mécanisme européen d'urgence stratégique

Certaines crises nécessitent des décisions rapides.

Une rupture d'approvisionnement critique, une pression commerciale majeure ou une menace contre une infrastructure stratégique peut exiger une réaction qui ne peut pas attendre de longues négociations.

Nous voulons donc proposer un mécanisme européen d'urgence stratégique.

Il devra être limité à des situations précisément définies.

Les pouvoirs correspondants seront temporaires.

Ils devront être soumis à un contrôle parlementaire et comporter une date d'expiration automatique.

Nous refusons qu'une procédure d'urgence devienne un moyen permanent de contourner les règles habituelles de décision.

Lorsque tous les États ne souhaitent pas participer à une initiative, nous voulons également permettre aux pays volontaires d'avancer ensemble dans les limites prévues par les traités.

Mais cette coopération ne devra pas imposer automatiquement des obligations aux États qui n'y participent pas.

Utiliser des emprunts européens pour des investissements stratégiques ciblés

Certains projets européens peuvent nécessiter des moyens financiers importants.

Une grande capacité industrielle de défense, une infrastructure énergétique transfrontalière ou un programme scientifique stratégique peut dépasser les possibilités ou les intérêts immédiats d'un seul pays.

Nous voulons donc accepter des emprunts européens ciblés lorsque leur utilité commune est démontrée.

Mais nous refusons la mutualisation générale des dettes nationales.

Chaque État doit rester responsable de son déficit et de sa dette ordinaires.

Les emprunts européens devront être limités à des investissements clairement identifiés.

Ils devront disposer d'un montant maximal, d'une durée, de règles de remboursement et d'objectifs mesurables.

Il ne s'agit pas de permettre aux États de financer leurs dépenses courantes en transférant simplement leur endettement vers le budget européen.

Une dette européenne n'est pas de l'argent gratuit

Il faut être particulièrement clair sur ce point.

Lorsqu'un investissement est financé par un emprunt européen, les sommes devront être remboursées.

Selon le dispositif, le remboursement pourra être supporté par l'État bénéficiaire ou par le budget européen selon des règles définies.

Dans tous les cas, les engagements financiers existent.

Nous voulons donc distinguer les subventions, les prêts et les garanties.

Une garantie ne constitue pas automatiquement une dépense immédiate.

Mais elle peut créer un risque financier.

Un prêt peut permettre d'étaler un investissement.

Mais il ne supprime pas son coût.

Les programmes européens ne devront pas être présentés comme des ressources nouvelles disponibles sans contrepartie pour la France.

Refuser un impôt général européen sur les ménages

Le financement de politiques communes peut justifier certaines ressources européennes propres.

Nous voulons accepter des ressources ciblées liées à des enjeux réellement européens.

Il peut s'agir notamment de certains mécanismes commerciaux ou de prélèvements associés aux frontières économiques de l'Union.

Mais nous refusons la création d'un impôt européen général sur les ménages.

Nous voulons conserver au niveau national la responsabilité principale de la fiscalité des citoyens.

Les éventuelles ressources propres européennes devront être évaluées en tenant compte de leurs conséquences pour la contribution française au budget de l'Union.

Aucun gain net ne sera anticipé sans accord et sans calcul complet.

Élargir l'Union uniquement lorsque les conditions sont réunies

L'Union européenne ne peut pas s'élargir indéfiniment sans examiner les conséquences de chaque nouvelle adhésion.

Un élargissement peut renforcer la stabilité et la sécurité du continent.

Mais il modifie également les institutions, les dépenses européennes, les politiques agricoles et les mécanismes de solidarité.

Nous voulons donc conserver une perspective d'adhésion pour les pays des Balkans occidentaux lorsque les critères requis sont effectivement remplis.

Cette perspective devra rester crédible, mais nous ne fixerons pas de date artificielle.

L'État de droit, le fonctionnement démocratique, la capacité économique et l'application des obligations européennes devront être sérieusement évalués.

Une perspective européenne pour l'Ukraine et la Moldavie, sans adhésion automatique

Nous voulons maintenir une perspective claire d'adhésion à l'Union européenne pour l'Ukraine et la Moldavie.

Mais cette perspective ne doit pas être confondue avec une entrée automatique.

Les conditions démocratiques, juridiques et économiques devront être réunies.

Il faudra également examiner les conséquences budgétaires de leur adhésion, notamment pour l'agriculture, les politiques de cohésion et le fonctionnement institutionnel de l'Union.

Pour l'Ukraine, les besoins de reconstruction et les conséquences de la guerre devront évidemment être pris en compte.

Nous voulons accompagner ces pays dans leurs réformes.

Mais nous ne voulons pas promettre une date d'adhésion indépendamment des conditions réelles.

Remplacer la perspective d'adhésion de la Turquie par un partenariat stratégique

La Turquie occupe une place importante dans notre environnement stratégique.

Elle est membre de l'OTAN, constitue un acteur majeur de la Méditerranée orientale et entretient des relations économiques importantes avec l'Europe.

Elle joue également un rôle dans plusieurs enjeux de sécurité, de migration et de stabilité régionale.

Mais nous considérons que son adhésion à l'Union européenne ne constitue plus une perspective politique et institutionnelle réaliste.

Nous voulons donc fermer cette perspective.

Cela ne signifie pas rompre les relations avec la Turquie.

Nous proposons au contraire un partenariat stratégique renforcé.

Il pourra concerner l'économie, la sécurité, les migrations, l'OTAN et les enjeux de voisinage.

Mais il ne reposera plus sur une promesse d'adhésion que nous ne considérons pas crédible.

Nous voulons une Union européenne capable d'agir comme une puissance, sans devenir un pouvoir éloigné des citoyens ni supprimer la responsabilité démocratique des nations qui la composent.

16.6 — Renforcer la défense européenne tout en préservant notre indépendance militaire

L'Europe ne peut pas dépendre indéfiniment des États-Unis pour sa sécurité

Depuis des décennies, les États-Unis jouent un rôle central dans la défense de l'Europe.

Leur contribution militaire, leurs capacités de renseignement, leurs moyens logistiques et leur dissuasion nucléaire ont constitué des éléments essentiels de la sécurité du continent.

Nous ne voulons pas nier cette réalité.

L'alliance atlantique demeure un instrument majeur de sécurité collective.

Mais une alliance ne doit pas devenir une dépendance permanente.

Les priorités stratégiques américaines peuvent évoluer.

Les États-Unis peuvent choisir de concentrer une partie plus importante de leurs moyens sur d'autres régions du monde.

Ils peuvent également prendre des décisions qui ne correspondent pas aux intérêts européens.

Nous voulons donc que l'Europe soit capable d'assurer sa défense conventionnelle même en cas de désengagement américain majeur.

Cette autonomie devra devenir une capacité durable.

Elle ne doit pas être abandonnée lorsque les relations transatlantiques s'améliorent.

Rester dans l'OTAN tout en développant un pilier européen puissant

Nous maintiendrons la France dans l'OTAN.

Nous ne considérons pas qu'une sortie de l'Alliance renforcerait notre sécurité.

Mais nous voulons que les Européens y disposent d'une capacité d'action beaucoup plus importante.

Les pays européens doivent pouvoir protéger leur territoire, leurs infrastructures et leurs approches stratégiques sans dépendre systématiquement des moyens américains.

Cela suppose de renforcer plusieurs capacités.

La défense aérienne et antimissile constitue une priorité.

Le renseignement, les communications, les satellites et le commandement en sont d'autres.

Le transport stratégique, les stocks de munitions, la logistique et les moyens permettant de soutenir des opérations prolongées doivent également être développés.

Notre objectif n'est pas de reproduire mécaniquement toutes les capacités américaines.

Il est de disposer, collectivement, des moyens indispensables pour agir lorsque les intérêts européens l'exigent.

Conserver la souveraineté nationale sur l'engagement des forces

Nous voulons renforcer la coopération militaire européenne.

Mais nous ne créerons pas une armée européenne placée sous une autorité politique unique disposant du pouvoir d'engager les forces françaises.

La décision d'emploi des armées restera nationale.

Cela concerne aussi notre dissuasion nucléaire.

La coopération européenne pourra porter sur les équipements, les entraînements, la logistique, les communications et certaines opérations communes.

Mais la France devra conserver la capacité de décider de son engagement militaire.

Nous voulons également préserver la possibilité d'agir avec des partenaires non membres de l'Union européenne lorsque nos intérêts convergent.

Le Royaume-Uni, notamment, reste un acteur important de la sécurité européenne.

La coopération de défense ne doit pas être limitée artificiellement par les seules frontières institutionnelles de l'Union.

Acheter ensemble lorsque cela permet réellement de faire mieux

Les États européens achètent parfois des équipements similaires auprès de fournisseurs différents.

Cette fragmentation peut accroître les coûts et compliquer la maintenance.

Elle peut également empêcher les industriels européens d'atteindre des volumes de production suffisants.

Nous voulons donc développer les achats communs lorsque les besoins militaires sont convergents.

Mais une acquisition collective ne constitue pas automatiquement une économie.

Si les États demandent des versions différentes du même équipement, multiplient les modifications ou retardent les décisions, les coûts peuvent augmenter.

Nous voulons donc privilégier des programmes dotés de caractéristiques communes, de contrats clairs et d'une gouvernance resserrée.

Il faudra également garantir la disponibilité des pièces, des munitions et des capacités de maintenance en période de crise.

Utiliser les outils européens déjà créés

L'Union européenne a mis en place plusieurs mécanismes destinés à soutenir les investissements de défense.

L'instrument SAFE permet notamment de mobiliser jusqu'à 150 milliards d'euros de prêts pour soutenir des investissements, principalement par des acquisitions conjointes.

Nous voulons utiliser ces outils lorsqu'ils répondent réellement aux besoins français et européens.

Mais il faut éviter une confusion.

Les 150 milliards d'euros ne constituent pas une subvention attribuée à la France.

Il s'agit d'une capacité européenne de prêt destinée à plusieurs États, avec des conditions de financement et de remboursement.

De même, les objectifs européens de mobilisation d'investissements ne doivent pas être assimilés à des crédits budgétaires nationaux déjà disponibles.

Nous ne comptabiliserons donc aucune économie française simplement parce qu'un financement européen est annoncé.

Les effets budgétaires devront être déterminés après les décisions d'attribution, les conditions de remboursement et les engagements effectivement conclus.

Préparer une véritable autonomie militaire européenne

Nous voulons que la coopération européenne produise des résultats mesurables.

Combien de capacités critiques restent entièrement dépendantes des États-Unis ?

Les Européens peuvent-ils assurer seuls certaines fonctions de commandement et de renseignement ?

Les stocks sont-ils suffisants pour soutenir un engagement prolongé ?

Les industriels disposent-ils des capacités nécessaires pour produire les équipements et les munitions ?

Ces questions devront guider les priorités.

La défense européenne ne doit pas être jugée uniquement au nombre de réunions, de déclarations ou de programmes annoncés.

Elle doit se traduire par une capacité militaire réelle.

Nous voulons une Europe capable de se défendre avec ses alliés lorsqu'ils sont présents, mais aussi capable d'agir lorsque leurs priorités deviennent différentes des nôtres.

16.7 — Défendre la sécurité européenne et faire face aux grandes crises internationales

La sécurité européenne constitue une priorité directe pour la France

Pendant longtemps, une partie des Européens a pu considérer qu'une guerre majeure sur le continent appartenait au passé.

L'agression russe contre l'Ukraine a montré que cette conviction était fragile.

Elle a également rappelé qu'un État pouvait chercher à modifier des frontières par la force, exercer des pressions sur ses voisins et utiliser la menace nucléaire comme instrument politique.

Nous considérons donc la Russie comme la principale menace militaire étatique actuelle pour la sécurité européenne.

Cette appréciation ne signifie pas que nous souhaitons entretenir une confrontation permanente avec elle.

La Russie est un grand pays européen et eurasiatique avec lequel des relations diplomatiques devront continuer d'exister.

Mais la sécurité du continent ne peut pas reposer sur l'idée qu'un État pourrait obtenir durablement des avantages territoriaux par une agression militaire.

Nous voulons donc combiner trois instruments : une dissuasion crédible, des sanctions adaptées et la possibilité d'un dialogue diplomatique.

La fermeté militaire et le dialogue ne sont pas nécessairement contradictoires.

Le dialogue peut être utile lorsqu'il permet de réduire les risques ou de préparer une solution négociée.

Mais il ne doit pas devenir un moyen d'entériner automatiquement les résultats d'une agression.

Soutenir une Ukraine souveraine et capable de se défendre

Nous voulons maintenir notre soutien à une Ukraine souveraine, viable et capable d'assurer sa défense.

Ce soutien répond d'abord au droit d'un État à préserver son indépendance.

Mais il correspond également à un intérêt de sécurité européen.

Si l'utilisation de la force permettait de modifier durablement les frontières sans conséquences suffisamment dissuasives, d'autres États pourraient être tentés d'employer les mêmes méthodes.

Nous voulons donc contribuer, avec nos partenaires, à la capacité de défense de l'Ukraine.

Ce soutien devra être coordonné et adapté à l'évolution réelle de la situation.

Les matériels fournis, les formations et les autres formes d'assistance devront tenir compte des besoins ukrainiens et des capacités de reconstitution des armées françaises.

Nous ne voulons pas annoncer des livraisons d'équipements que nous ne possédons pas en quantité suffisante ou dont le remplacement ne serait pas financé.

Le soutien à l'Ukraine doit être organisé dans une perspective stratégique durable.

Une négociation ne peut pas être décidée à la place des Ukrainiens

Une issue diplomatique devra nécessairement tenir compte de la réalité militaire, des garanties de sécurité et des conditions acceptables pour les parties concernées.

Mais la France ne doit pas décider à la place des Ukrainiens des concessions territoriales qu'ils seraient prêts à accepter.

Nous refusons également qu'une nouvelle architecture de sécurité européenne soit négociée principalement entre Washington et Moscou sans participation réelle des Européens.

Les conséquences d'un accord sur la sécurité du continent concernent directement la France et ses partenaires.

Nous voulons donc que l'Europe dispose de sa propre capacité diplomatique et stratégique.

Elle doit pouvoir soutenir les négociations, proposer des garanties et défendre ses intérêts.

Mais elle ne doit pas promettre des garanties militaires qui ne seraient pas crédibles ou dont les modalités n'auraient pas été approuvées par les États concernés.

Préserver une perspective d'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN sans automaticité

Nous maintiendrons une perspective d'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN.

Mais cette perspective ne constituera pas un calendrier automatique.

Une adhésion engage la sécurité des autres membres de l'Alliance.

Elle implique des garanties qui doivent pouvoir être honorées.

Les conditions devront donc tenir compte de l'évolution de la guerre, de la situation stratégique et des risques d'entrée directe dans un conflit.

Nous ne voulons ni fermer définitivement cette possibilité ni promettre une adhésion dont les conséquences seraient insuffisamment maîtrisées.

Cette approche devra être coordonnée avec la perspective européenne de l'Ukraine, dont les conditions relèvent d'une procédure distincte.

Construire une relation transatlantique fondée sur les intérêts réels

Les États-Unis resteront un allié de la France au sein de l'OTAN.

Mais nous ne voulons plus considérer automatiquement qu'ils constituent, dans tous les domaines, un partenaire stratégique dont les choix correspondent aux nôtres.

Les intérêts peuvent converger en matière de sécurité et diverger en matière commerciale, industrielle ou technologique.

Nous voulons donc une relation pragmatique.

Lorsque la coopération est utile, nous la rechercherons.

Lorsqu'une décision américaine porte atteinte aux intérêts français ou européens, nous voulons être capables d'y répondre.

Cela peut concerner des mesures commerciales coercitives, des restrictions technologiques ou certaines politiques économiques.

Nous voulons également diversifier les fournisseurs, les marchés et les technologies dont dépend notre économie.

Mais cette diversification ne doit pas devenir une rupture générale avec les États-Unis.

Le partenariat transatlantique représente une relation historique, économique et militaire importante.

Notre objectif est de le rendre plus équilibré.

Une diplomatie indépendante face aux grandes crises

Les crises internationales peuvent produire des conséquences directes pour la France.

Elles peuvent perturber l'approvisionnement énergétique, les échanges commerciaux, les routes maritimes ou la sécurité de nos ressortissants.

Nous voulons donc conserver une diplomatie capable de dialoguer avec des États dont nous ne partageons pas nécessairement les orientations.

Dialoguer ne signifie pas approuver.

Un gouvernement peut être en désaccord profond avec un autre et devoir néanmoins négocier sur une question de sécurité, de commerce ou de libération d'otages.

Nous voulons préserver cette liberté d'action.

Mais les interventions militaires extérieures devront rester exceptionnelles et clairement justifiées.

Elles devront répondre à un objectif stratégique précis, bénéficier de moyens adaptés et comporter une perspective de sortie.

Nous refusons les engagements prolongés dont les objectifs deviennent progressivement indéfinissables.

Nous voulons une France ferme dans la défense de la sécurité européenne, solidaire des États victimes d'agression et capable de conserver une voie diplomatique indépendante lorsque la négociation devient possible.

16.8 — Défendre nos intérêts face à la Chine et renforcer notre présence dans l'Indo-Pacifique

La Chine est un partenaire économique majeur, mais aussi un concurrent stratégique

La Chine occupe une place considérable dans l'économie mondiale.

Elle est un partenaire commercial important pour la France et l'Europe.

De nombreuses entreprises françaises y exercent des activités.

Mais la Chine constitue également un concurrent industriel, technologique et stratégique majeur.

Son développement s'accompagne d'une capacité croissante à peser sur les chaînes d'approvisionnement, les marchés internationaux et les équilibres de sécurité.

Nous ne voulons ni ignorer ces réalités ni organiser un affrontement systématique.

Notre politique reposera sur une distinction.

Nous voulons maintenir les échanges économiques lorsqu'ils sont utiles et équilibrés.

Mais nous voulons réduire les dépendances qui pourraient mettre en danger notre économie ou notre souveraineté.

Réduire les dépendances critiques plutôt qu'organiser un découplage général

Une économie moderne dépend de nombreux produits et matériaux.

Les médicaments, les composants électroniques, les batteries, les terres rares et certains équipements industriels peuvent être indispensables au fonctionnement d'activités essentielles.

Lorsque l'approvisionnement d'un produit dépend presque exclusivement d'un seul pays, une interruption peut avoir des conséquences importantes.

Nous voulons donc identifier ces dépendances critiques.

Mais nous ne voulons pas chercher à remplacer systématiquement toutes les importations chinoises.

Un découplage économique général représenterait un coût considérable pour les entreprises et les consommateurs.

Il pourrait également affaiblir certaines de nos industries qui dépendent de débouchés ou de composants chinois.

Notre objectif sera donc de diversifier les approvisionnements, de développer certaines productions françaises et européennes et de constituer des capacités de sécurité lorsque cela est nécessaire.

Les priorités devront être choisies selon les risques réels.

Défendre nos entreprises contre les pratiques commerciales déloyales

La concurrence internationale peut bénéficier aux consommateurs.

Elle permet de diversifier les produits et d'encourager l'innovation.

Mais elle doit reposer sur des conditions suffisamment équitables.

Lorsqu'une entreprise bénéficie de subventions massives, vend durablement en dessous de conditions économiques normales ou profite de restrictions imposées à ses concurrents étrangers, la concurrence peut devenir profondément déséquilibrée.

Nous voulons que l'Union européenne utilise plus rapidement les instruments dont elle dispose.

Cela pourra concerner les droits compensateurs, les mesures antidumping, les clauses de réciprocité et les contrôles des investissements étrangers.

Mais ces mesures devront reposer sur des pratiques établies et respecter les règles commerciales applicables.

Nous ne voulons pas instaurer un protectionnisme général qui renchérirait inutilement tous les produits importés.

Nous voulons protéger les capacités industrielles stratégiques lorsque la concurrence est faussée ou lorsqu'une dépendance excessive présente un risque majeur.

Assumer les conséquences possibles pour les consommateurs

Une protection commerciale peut parfois augmenter les prix.

Si un produit importé à très bas prix fait l'objet d'un droit compensateur, son prix peut progresser.

Cette conséquence ne doit pas être dissimulée.

Nous considérons néanmoins qu'une hausse temporaire du coût de certains produits peut être justifiée lorsqu'elle permet de préserver une capacité industrielle indispensable.

Mais il faudra en mesurer les effets.

Une protection excessive pourrait pénaliser les ménages et les entreprises françaises qui utilisent les produits concernés.

Les décisions devront donc rechercher un équilibre entre prix, compétitivité et souveraineté.

Nous voulons également éviter de soutenir des productions nationales qui resteraient durablement non compétitives sans perspective réaliste d'amélioration.

Préserver la paix et la stabilité autour de Taïwan

La situation de Taïwan constitue un enjeu majeur pour la sécurité de l'Indo-Pacifique.

Une crise grave pourrait avoir des conséquences humaines, militaires et économiques considérables.

Elle pourrait également perturber des chaînes d'approvisionnement technologiques essentielles à l'économie mondiale.

Nous maintiendrons la politique française de reconnaissance diplomatique.

Mais nous nous opposerons à toute modification du statu quo par la force.

Nous voulons privilégier la prévention des tensions, le dialogue et le respect du droit international.

En revanche, nous ne promettons pas une intervention militaire française automatique en cas de crise autour de Taïwan.

Une telle promesse engagerait potentiellement la France dans un conflit majeur sans que les conditions stratégiques et politiques puissent être définies aujourd'hui.

Notre engagement sera de contribuer à la stabilité régionale et de défendre nos intérêts, sans accepter une logique d'escalade automatique.

La France est elle-même une puissance de l'Indo-Pacifique

La présence française dans l'Indo-Pacifique ne résulte pas seulement de nos relations avec les grandes puissances de la région.

Elle repose d'abord sur nos territoires et nos populations.

La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les territoires français de l'océan Indien donnent à notre pays des responsabilités directes.

Ces territoires contribuent à notre présence maritime, économique et stratégique.

Ils disposent également de besoins particuliers de sécurité, de surveillance, de développement et de protection des ressources.

Nous voulons donc que notre stratégie indo-pacifique parte d'abord des intérêts de nos citoyens et de nos territoires.

La surveillance de nos espaces maritimes et la protection de nos routes d'approvisionnement devront rester des priorités.

Mais ces missions devront être financées dans les politiques de défense, de sécurité maritime et d'outre-mer déjà prévues.

Développer des partenariats sans alignement automatique

Nous voulons renforcer nos relations stratégiques avec l'Inde, le Japon, l'Australie et d'autres partenaires de la région.

Ces coopérations pourront concerner la sécurité maritime, les technologies, les échanges économiques et certaines capacités militaires.

Elles devront respecter les intérêts et les choix de chaque partenaire.

Mais nous ne voulons pas que la stratégie française soit simplement une extension de la politique américaine dans la région.

Les États-Unis jouent un rôle important dans la sécurité de l'Indo-Pacifique.

Nous pourrons coopérer avec eux lorsque nos objectifs convergent.

Mais la France conservera la liberté de définir sa propre position.

Nous voulons également développer une stratégie européenne dans cette région.

Une Europe disposant de capacités commerciales, diplomatiques et maritimes importantes peut contribuer à la stabilité régionale sans rechercher une confrontation systématique.

Préserver les ressources maritimes et les communications

L'Indo-Pacifique concentre des routes maritimes essentielles.

Le commerce international dépend fortement de leur sécurité.

Les câbles sous-marins y jouent également un rôle important pour les communications numériques.

Nous voulons donc mieux protéger ces infrastructures.

La coopération avec les États riverains devra permettre de renforcer la surveillance maritime, la lutte contre les trafics et la protection des ressources.

Les moyens militaires et civils devront être coordonnés.

Mais nous ne créerons pas un grand programme d'investissements indo-pacifiques supplémentaire sans financement identifié.

Nous voulons une relation avec la Chine fondée sur le réalisme, une économie moins vulnérable aux dépendances critiques et une présence française autonome dans l'Indo-Pacifique, au service de nos territoires et de la stabilité régionale.

16.9 — Renouveler nos partenariats internationaux et renforcer l'influence française

L'influence de la France ne se mesure pas uniquement à sa puissance militaire

Une grande puissance doit pouvoir se défendre.

Mais sa capacité à peser sur le monde dépend également de ses relations diplomatiques, de son économie, de sa culture, de sa langue et de ses institutions scientifiques.

La France dispose dans ces domaines d'atouts importants.

Elle entretient des relations historiques avec de nombreux pays.

Elle possède une diplomatie présente dans plusieurs régions du monde.

Ses universités, ses entreprises, ses chercheurs et ses institutions culturelles contribuent à son rayonnement.

Mais l'influence ne se décrète pas.

Elle ne résulte pas simplement de discours ambitieux ou de visites officielles.

Elle se construit dans la durée, à travers des relations de confiance, des échanges et des partenariats qui présentent un intérêt réel pour les deux parties.

Nous voulons donc renouveler notre politique internationale.

Notre objectif n'est pas de chercher à être présents partout avec les mêmes moyens.

Il est de concentrer nos efforts sur les régions, les relations et les instruments où la France peut réellement jouer un rôle utile.

Construire une nouvelle relation avec les pays africains

Les relations entre la France et les pays africains sont marquées par une histoire complexe.

Elles comprennent des liens humains, culturels, économiques et linguistiques importants.

Mais elles ont également été affectées par des pratiques politiques contestables, des interventions mal comprises ou des relations parfois trop étroitement liées à certains dirigeants.

Nous voulons sortir de deux logiques opposées.

La première serait celle de la « Françafrique », fondée sur des relations opaques, des réseaux personnels et une influence qui ne respecte pas suffisamment la souveraineté des partenaires.

La seconde serait un désengagement général de la France, qui abandonnerait des relations historiques et des intérêts stratégiques importants.

Nous voulons construire des partenariats d'État à État, transparents et fondés sur des intérêts mutuels.

Les accords militaires devront être connus dans leurs grandes orientations et respecter les responsabilités des partenaires concernés.

Les coopérations économiques devront favoriser des projets utiles aux deux parties.

Et notre diplomatie devra pouvoir dialoguer avec des pays dont les orientations politiques diffèrent des nôtres, sans abandonner nos principes.

Une coopération militaire africaine plus ciblée

Les interventions françaises en Afrique ont parfois répondu à des menaces réelles.

Mais certaines se sont prolongées sans que leur objectif politique final demeure suffisamment clair.

Nous voulons tirer les enseignements de ces expériences.

La France ne doit pas considérer qu'elle a vocation à assurer durablement la sécurité intérieure d'États souverains.

Nous privilégierons donc la formation, le renseignement, l'appui ciblé et les partenariats régionaux lorsque ces coopérations répondent à des objectifs clairement établis.

Les interventions militaires directes resteront possibles lorsque des intérêts stratégiques importants le justifient et que les conditions juridiques nécessaires sont réunies.

Mais elles devront disposer d'objectifs, de moyens et d'une perspective de sortie.

Nous ne voulons pas maintenir des bases ou des dispositifs militaires uniquement pour préserver les apparences d'une influence française.

Leur utilité devra être régulièrement évaluée.

Faire du Maghreb et de la Méditerranée une priorité stratégique

Le Maghreb et la Méditerranée occupent une place particulière dans les intérêts français.

La proximité géographique, les liens humains, les échanges économiques et les enjeux de sécurité rendent ces relations essentielles.

Nous voulons leur accorder une priorité diplomatique.

La coopération devra notamment concerner les migrations, la sécurité, l'énergie, le commerce, les échanges universitaires et les routes maritimes.

Mais nous voulons que cette coopération repose sur des engagements réciproques.

Un partenariat ne peut pas être durablement équilibré lorsqu'une seule partie en assume les obligations.

Les accords devront donc être évalués selon leurs résultats.

Cela concerne notamment la lutte contre les réseaux criminels, les coopérations de réadmission et les projets économiques.

Nous voulons également pouvoir aborder les questions historiques avec sérieux et respect.

Reconnaître les faits historiques et permettre le travail des chercheurs est nécessaire.

Mais nous ne voulons pas organiser durablement les relations contemporaines autour d'une culpabilité politique permanente.

Les relations entre États doivent pouvoir se tourner vers des projets et des intérêts communs.

Une diplomatie indépendante au Moyen-Orient

Le Moyen-Orient demeure une région essentielle à la sécurité internationale.

Les conflits y entraînent des conséquences humaines considérables et peuvent affecter les équilibres régionaux, l'approvisionnement énergétique et les routes commerciales.

Nous voulons conserver une diplomatie française indépendante.

Nous défendrons la sécurité et le droit à l'existence d'Israël.

Nous condamnerons le terrorisme et les attaques contre les populations civiles.

Nous défendrons également le respect du droit international et la perspective d'un État palestinien viable.

Ces principes doivent pouvoir être affirmés ensemble.

La sécurité des Israéliens et les droits des Palestiniens ne doivent pas être considérés comme nécessairement incompatibles.

Nous voulons également entretenir un dialogue pragmatique avec les principales puissances régionales.

Ce dialogue pourra être exigeant et critique.

Mais nous refusons de considérer que la rupture diplomatique constitue systématiquement une réponse efficace à un désaccord.

La diplomatie doit conserver la possibilité de négocier, y compris dans les situations difficiles.

Faire de la francophonie un instrument d'influence vivant

La langue française constitue un atout majeur pour notre pays.

Elle permet des échanges entre des populations présentes sur plusieurs continents.

Elle contribue à notre influence culturelle, éducative, scientifique et diplomatique.

Mais il ne suffit pas de défendre officiellement la francophonie pour que l'usage du français progresse.

Nous voulons soutenir des projets concrets.

Cela concerne notamment l'enseignement du français, les échanges universitaires, la recherche, la culture, les productions audiovisuelles et les partenariats économiques.

Mais nous ne voulons pas présenter la langue française comme un instrument destiné à concurrencer systématiquement les autres langues.

Son attractivité dépendra surtout de son utilité pour étudier, travailler, créer et accéder à des opportunités.

La francophonie doit donc devenir davantage un réseau vivant de coopération.

Soutenir nos universités, nos chercheurs et notre culture à l'international

L'influence française passe également par les échanges scientifiques et universitaires.

Un étudiant étranger qui se forme en France peut conserver pendant des décennies des liens avec notre pays.

Une coopération scientifique peut créer des relations durables entre laboratoires, entreprises et institutions.

Nous voulons donc préserver et renforcer cette dimension de notre diplomatie.

Les programmes d'accueil de chercheurs, les partenariats universitaires et les échanges scientifiques devront être articulés avec notre politique de recherche et d'enseignement supérieur.

Ils ne feront pas l'objet d'une seconde enveloppe autonome.

Nous voulons également soutenir le réseau des établissements français à l'étranger et les instruments de diffusion culturelle lorsque leur utilité est démontrée.

Mais nous ne voulons pas multiplier les implantations sans disposer des moyens nécessaires pour assurer leur qualité.

Les priorités devront être adaptées aux besoins des pays et aux possibilités réelles de coopération.

Préserver une information française indépendante à l'international

Les médias internationaux contribuent également à l'influence d'un pays.

France Médias Monde et l'Agence France-Presse participent à la diffusion d'une information produite en France et accessible à des publics internationaux.

Nous voulons préserver ces capacités.

Mais il faut distinguer leur contribution au rayonnement français de leur indépendance éditoriale.

Un média public international ne doit pas devenir un organe de communication du gouvernement.

Sa crédibilité dépend de sa capacité à traiter les faits avec rigueur, y compris lorsqu'ils concernent des décisions contestables des autorités françaises.

Nous voulons donc maintenir leurs garanties d'indépendance.

Les moyens correspondants seront articulés avec la politique générale de l'audiovisuel public.

Aucun financement ne sera comptabilisé deux fois.

Revoir profondément notre aide publique au développement

L'aide publique au développement, ou APD, constitue un instrument important de notre politique internationale.

Elle peut contribuer à répondre à des besoins essentiels dans les pays pauvres, soutenir des infrastructures, accompagner certaines politiques publiques ou intervenir lors de crises humanitaires.

Mais elle comprend des dispositifs très différents.

Une subvention accordée à un pays particulièrement pauvre ne présente pas les mêmes caractéristiques qu'un prêt à un État solvable.

Une dépense humanitaire d'urgence ne répond pas à la même logique qu'un financement économique de long terme.

Et les montants comptabilisés statistiquement comme aide publique au développement ne correspondent pas nécessairement à des dépenses budgétaires directement versées à l'étranger.

Nous voulons donc revoir profondément son organisation.

Notre objectif sera de concentrer les moyens sur les besoins les plus importants et les interventions dont l'efficacité peut être démontrée.

Abandonner l'objectif automatique de 0,7 % du revenu national brut

Pendant longtemps, l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement a constitué une référence internationale.

Mais nous considérons qu'une dépense ne devient pas automatiquement utile parce qu'elle atteint un pourcentage déterminé du revenu national.

Nous voulons donc abandonner cet objectif automatique.

Le montant de l'aide française devra dépendre de nos priorités, de l'efficacité des interventions et de nos capacités budgétaires.

Cette décision peut conduire à réduire certaines dépenses.

Nous l'assumons.

Mais nous refusons d'annoncer une économie correspondant simplement à la différence entre un objectif théorique de 0,7 % et la dépense effectivement réalisée.

Une dépense qui n'était pas engagée ne constitue pas une économie nouvelle lorsqu'on décide de ne pas la créer.

Il faudra donc examiner les crédits réels, les engagements existants et les possibilités effectives de réallocation ou de suppression.

Réserver les dons aux situations où ils sont réellement nécessaires

Nous voulons faire du don bilatéral l'exception plutôt que la réponse habituelle.

Les dons devront être prioritairement dirigés vers les pays très pauvres ou fragiles, les besoins fondamentaux et les situations dans lesquelles un financement remboursable serait manifestement inadapté.

Cela pourra concerner notamment certains besoins essentiels de santé, d'éducation, d'accès à l'eau ou de protection des populations.

Mais lorsqu'un projet présente des perspectives économiques suffisantes, nous privilégierons les prêts, les garanties ou les investissements.

Prenons l'exemple d'une infrastructure capable de générer durablement des recettes permettant de rembourser son financement.

Il n'est pas nécessairement justifié que la France en supporte intégralement le coût sous la forme d'une subvention définitive.

Un prêt à des conditions adaptées peut être plus approprié.

À l'inverse, financer l'accès à des soins vitaux pour une population extrêmement pauvre ne répond pas à la même logique.

Nous voulons donc adapter l'instrument financier au besoin réel.

Mieux distinguer les prêts des dépenses budgétaires

L'Agence française de développement, l'AFD, mobilise des financements importants.

Mais une grande partie de son activité repose sur des prêts.

Ces montants ne doivent pas être présentés comme des subventions intégralement payées par le contribuable.

Un prêt mobilise des ressources financières et comporte des risques.

Il peut également nécessiter une bonification publique.

Mais son coût budgétaire ne correspond pas automatiquement à la totalité du capital prêté.

Nous voulons donc publier des informations plus compréhensibles.

Les citoyens devront pouvoir distinguer les dons, les prêts, les garanties, les investissements et les dépenses effectivement supportées par le budget public.

Cette transparence permettra d'évaluer plus sérieusement notre politique.

Elle évitera également d'afficher des économies fictives obtenues en confondant les volumes financiers mobilisés et les dépenses réellement économisables.

Conditionner l'aide structurelle à des engagements vérifiables

Une aide publique destinée à soutenir durablement un État doit s'accompagner d'exigences.

Nous voulons renforcer les contrôles portant sur l'utilisation des fonds, la lutte contre la corruption et les résultats des projets.

Les financements structurels devront pouvoir être suspendus ou réorientés lorsque les engagements essentiels ne sont pas respectés.

Nous voulons également intégrer la coopération en matière de réadmission parmi les critères d'appréciation de certaines aides bilatérales.

Mais il faut distinguer la relation avec un gouvernement de la protection des populations.

Une crise humanitaire ne doit pas conduire automatiquement à priver des personnes vulnérables d'une assistance vitale simplement parce que leurs dirigeants refusent certaines obligations.

Nous protégerons donc séparément les financements humanitaires nécessaires.

Cette distinction est essentielle.

L'aide structurelle doit pouvoir devenir un instrument de partenariat exigeant.

L'aide humanitaire doit d'abord répondre à l'urgence et aux besoins des populations.

Concentrer les aides sur les pays qui en ont réellement besoin

Nous voulons réexaminer les catégories de pays bénéficiant des financements français.

Certains pays disposent désormais de capacités économiques importantes.

D'autres peuvent financer une part croissante de leurs infrastructures par l'emprunt ou l'investissement.

Nous ne pensons pas qu'ils doivent continuer à bénéficier automatiquement de dons bilatéraux ordinaires.

Nous voulons donc établir une classification transparente.

Elle distinguera les pays pour lesquels les dons demeurent justifiés, ceux qui pourront principalement bénéficier de prêts et d'investissements et ceux pour lesquels aucune aide bilatérale ordinaire ne sera normalement prévue.

Les exceptions nécessaires à l'humanitaire ou à certains enjeux stratégiques devront être précisément motivées.

Nous voulons également réexaminer les financements multilatéraux et les interventions climatiques internationales, afin d'identifier les doublons et les programmes insuffisamment efficaces.

Ne pas inscrire d'économies avant leur vérification

Une réduction de l'aide publique au développement peut théoriquement produire des économies budgétaires.

Mais celles-ci dépendent des engagements déjà pris, des échéanciers financiers et des obligations contractuelles.

Certains crédits ne peuvent pas être supprimés immédiatement.

D'autres correspondent à des instruments dont la réduction n'entraînerait pas une économie équivalente au montant affiché.

Nous voulons donc conduire un audit ligne par ligne.

Une économie comprise entre 700 millions et 1,5 milliard d'euros annuels a été examinée comme scénario technique, avec un repère central autour d'un milliard.

Mais cette économie ne fait pas partie des ressources définitivement retenues dans notre bouclage financier.

Nous ne la présenterons donc pas comme acquise.

Si des économies réelles sont constatées après audit et extinction des engagements concernés, elles amélioreront notre situation budgétaire.

Mais nous ne voulons pas financer dès aujourd'hui des dépenses nouvelles avec des économies dont la réalité reste à démontrer.

Une politique étrangère jugée sur ses résultats

Nous voulons que notre action internationale soit davantage évaluée.

Les accords économiques doivent-ils permettre des échanges utiles ?

Les partenariats scientifiques produisent-ils des coopérations durables ?

Les engagements militaires contribuent-ils effectivement à notre sécurité ?

Les projets de développement atteignent-ils leurs objectifs ?

Nos instruments culturels et linguistiques permettent-ils de maintenir et de développer des liens réels ?

Ces questions devront guider la répartition des moyens.

Nous ne voulons pas réduire l'influence internationale à une comptabilité simpliste.

Certaines relations diplomatiques sont indispensables même lorsqu'elles ne produisent pas de bénéfice économique immédiatement mesurable.

Mais cela ne justifie pas de maintenir indéfiniment toutes les dépenses indépendamment de leur utilité.

Nous voulons une France influente parce qu'elle défend clairement ses intérêts, entretient des partenariats durables, apporte des solutions crédibles et utilise ses moyens diplomatiques avec discernement.

Une France libre de ses choix, une Europe capable d'agir et une diplomatie indépendante

Nous voulons que la France demeure une puissance capable de défendre ses citoyens, ses territoires et ses intérêts.

Mais la puissance ne se mesure pas seulement au montant d'un budget militaire ou au nombre de déclarations diplomatiques.

Elle repose sur une capacité réelle à agir.

Nos armées doivent disposer d'équipements opérationnels, de stocks suffisants et de personnels formés.

Notre industrie doit être capable de soutenir leur engagement.

Notre dissuasion nucléaire doit conserver sa crédibilité et son indépendance.

Nos capacités de renseignement, de cyberdéfense et d'action spatiale doivent pouvoir répondre aux nouvelles menaces.

Mais nous voulons également que l'Europe assume une part beaucoup plus importante de sa propre sécurité.

Nous ne pensons pas que les Européens puissent durablement demander aux États-Unis de garantir l'essentiel de leur défense tout en souhaitant rester totalement libres de leurs décisions stratégiques.

L'autonomie nécessite des moyens et des responsabilités.

Elle exige également une coopération plus efficace entre les pays européens.

Cette coopération doit cependant préserver la liberté de décision des nations.

Nous voulons donc une Europe capable de mutualiser ses forces lorsque cela est utile, sans imposer une centralisation générale des décisions militaires, fiscales ou sociales.

Une défense financièrement crédible

Nous maintiendrons intégralement la programmation militaire actualisée jusqu'en 2030, dont les moyens supplémentaires décidés en 2026 constituent déjà un engagement national.

Nous ne les ajouterons pas artificiellement aux dépenses nouvelles de notre programme.

La programmation postérieure à 2030 sera préparée à partir de l'audit capacitaire réalisé en 2027.

Elle devra protéger les priorités essentielles : dissuasion nucléaire, engagements opérationnels, effectifs et réserves validés, service national volontaire, munitions, disponibilité des équipements et capacités critiques.

Mais elle devra également respecter notre trajectoire de redressement des finances publiques.

L'ajustement de clôture retenu pour 2031-2032 correspond à une diminution de dépenses envisagées de 2 milliards d'euros annuels en 2032 par rapport à la trajectoire technique postérieure à la programmation actuelle.

Il devra se traduire par des choix réels d'acquisitions, de calendrier ou d'infrastructures.

Il ne pourra pas reposer sur une diminution fictive de dépenses qui n'auraient jamais été prévues.

Nous ne créerons pas non plus une obligation automatique de dépenses militaires calculée uniquement à partir d'un pourcentage du PIB.

Les besoins opérationnels et les engagements internationaux demeureront des éléments essentiels de la programmation, mais ils devront être traduits en capacités et en financements explicites.

Une Europe qui ne doit pas devenir une source de dépenses incontrôlées

Nous voulons utiliser les instruments financiers européens lorsqu'ils apportent une véritable valeur ajoutée.

Les achats communs, les programmes de recherche et les investissements stratégiques peuvent améliorer notre efficacité.

Mais les prêts devront être remboursés.

Les garanties comporteront des risques.

Et les contributions nationales aux dépenses européennes devront être prises en compte.

Aucune économie française ne sera anticipée simplement parce qu'un investissement est présenté comme européen.

Nous appliquerons la même discipline à notre politique étrangère.

Les économies potentielles sur l'aide publique au développement resteront exclues de notre financement prudent tant qu'elles n'auront pas été démontrées.

Les moyens consacrés à la recherche, aux universités, à la culture, à l'audiovisuel international et à l'industrie seront articulés avec les politiques nationales déjà financées.

Nous ne voulons pas compter plusieurs fois les mêmes crédits sous des objectifs différents.

Une politique extérieure fondée sur des choix assumés

Nous voulons préserver l'alliance atlantique sans dépendre systématiquement des États-Unis.

Nous voulons soutenir la souveraineté de l'Ukraine sans promettre un engagement militaire automatique.

Nous voulons maintenir une relation avec la Chine sans accepter des dépendances stratégiques dangereuses.

Nous voulons défendre nos intérêts dans l'Indo-Pacifique sans reproduire systématiquement les choix d'une autre puissance.

Nous voulons renouveler les relations avec l'Afrique, renforcer nos liens méditerranéens et conserver une diplomatie indépendante au Moyen-Orient.

Enfin, nous voulons que notre aide internationale réponde davantage aux besoins des populations, aux intérêts stratégiques de la France et aux résultats réellement obtenus.

Nous ne prétendons pas que la France pourra décider seule de l'évolution du monde.

Elle ne pourra pas supprimer toutes les crises, empêcher tous les conflits ou imposer partout ses choix.

Mais elle peut retrouver une capacité d'initiative fondée sur une stratégie claire, des alliances solides, une industrie performante et une diplomatie crédible.

Notre ambition est une France capable de prendre librement ses décisions, de défendre durablement ses intérêts et de contribuer à une Europe suffisamment puissante pour assurer sa sécurité, sans renoncer à la souveraineté démocratique des nations qui la composent.

Chapitre 17 — Renforcer notre souveraineté alimentaire et soutenir nos filières agricoles et maritimes

L'agriculture et la mer occupent une place particulière dans notre indépendance nationale.

Elles nous nourrissent, entretiennent nos territoires, font vivre des centaines de milliers de familles et contribuent à notre économie. Elles représentent aussi des savoir-faire, des métiers et des capacités de production que nous ne pouvons pas toujours reconstituer facilement lorsqu'ils ont disparu.

Pourtant, de nombreux agriculteurs travaillent beaucoup sans parvenir à dégager un revenu satisfaisant. Certaines exploitations ne trouvent plus de repreneur. Des filières subissent une concurrence internationale qu'elles considèrent, parfois à juste titre, comme déloyale. Les pêcheurs doivent composer avec la hausse des coûts, le renouvellement difficile des navires et l'évolution des ressources.

À ces difficultés s'ajoutent les conséquences du changement climatique : sécheresses, maladies, événements extrêmes, évolution des espèces et fragilisation des écosystèmes.

Nous voulons répondre à ces défis sans opposer systématiquement les producteurs aux consommateurs, l'économie à l'environnement ou la France à l'Europe.

Notre objectif est de préserver une capacité durable à produire, transformer et approvisionner notre pays, tout en assurant une rémunération digne à ceux qui travaillent et en protégeant les ressources dont dépend leur avenir.

Cela suppose des choix réalistes.

Nous ne promettrons pas une autosuffisance totale dans tous les domaines. Nous ne garantirons pas artificiellement les revenus par des subventions permanentes. Nous ne chercherons pas davantage à imposer partout les mêmes modèles de production.

En revanche, nous voulons que la France cesse de perdre des capacités stratégiques par manque d'anticipation, par accumulation de contraintes injustifiées ou par incapacité à organiser ses filières.

La souveraineté alimentaire et maritime ne doit pas rester une formule politique.

Elle doit devenir une politique concrète, fondée sur la production, la compétitivité, la résilience et la responsabilité.

17.1 — Renforcer notre souveraineté alimentaire et améliorer la rémunération des agriculteurs

Retrouver une véritable capacité de production

La France possède une agriculture puissante et diversifiée.

Elle produit des céréales, des fruits, des légumes, du lait, de la viande, du vin et de nombreuses autres productions. Elle dispose également d'entreprises agroalimentaires et de savoir-faire reconnus.

Mais cette richesse ne signifie pas que toutes nos filières se portent bien.

Dans certaines productions, notre dépendance aux importations s'est accrue. Dans d'autres, ce sont les capacités de transformation qui se fragilisent. Une filière peut produire suffisamment de matière première et dépendre malgré tout d'usines situées à l'étranger pour la transformer.

Nous voulons donc faire de la souveraineté alimentaire un objectif concret, apprécié filière par filière.

Pour chaque production stratégique, nous examinerons les capacités françaises, les importations, les principaux pays fournisseurs, les moyens de transformation, les intrants indispensables et la situation économique des producteurs.

Cette analyse permettra de distinguer les dépendances réellement préoccupantes des échanges internationaux qui ne présentent pas de risque particulier.

Lorsque nous pouvons produire en France dans des conditions économiquement et environnementalement soutenables, nous voulons préserver cette capacité et lui donner les moyens de se développer.

Lorsque cela n'est pas raisonnablement possible, nous privilégierons la sécurité d'approvisionnement à l'échelle européenne, puis la diversification de nos partenaires internationaux.

Nous ne chercherons pas à produire artificiellement sur notre territoire des biens pour lesquels les conditions naturelles ou économiques sont durablement défavorables.

La souveraineté ne consiste pas à tout produire.

Elle consiste à conserver les capacités essentielles, à éviter les dépendances excessives et à disposer de solutions lorsque les échanges internationaux sont perturbés.

Faire du prix de vente la première source du revenu agricole

Le principal problème de nombreux agriculteurs n'est pas seulement le montant des aides qu'ils perçoivent.

C'est leur difficulté à vivre correctement de leur production.

Nous voulons donc que le revenu agricole provienne d'abord du prix payé pour les produits.

Les aides publiques conserveront un rôle important. Elles pourront soutenir des filières confrontées à des handicaps particuliers, rémunérer des services environnementaux, accompagner certaines transformations ou amortir les crises.

Mais elles ne doivent pas devenir un système dans lequel la collectivité compense indéfiniment des prix qui ne permettent pas aux producteurs de vivre.

Cela suppose de rééquilibrer les relations commerciales.

Les lois Egalim ont déjà cherché à mieux prendre en compte les coûts de production dans la négociation entre agriculteurs, industriels et distributeurs.

Nous voulons d'abord faire appliquer réellement les dispositions existantes, y compris leurs renforcements adoptés en 2026, et en mesurer les résultats.

Lorsque les indicateurs de coûts de production sont utilisés, ils doivent constituer de véritables références de négociation et non de simples informations que les acheteurs peuvent ignorer.

Dans les filières où le déséquilibre entre producteurs et acheteurs est particulièrement important, nous favoriserons les contrats comportant des mécanismes d'évolution des prix, notamment des fourchettes négociées lorsque le droit le permet.

Mais nous n'instaurerons pas de prix plancher national uniforme calculé à partir des coûts individuels de chaque exploitation.

Une telle garantie risquerait de maintenir artificiellement des productions structurellement non viables, de déconnecter les prix des marchés et d'entraîner des coûts importants pour les consommateurs ou les finances publiques.

Notre objectif est de rétablir des conditions de négociation équitables, pas de supprimer toute réalité économique.

Rééquilibrer les relations entre producteurs, industriels et distributeurs

Un agriculteur isolé dispose rarement du même pouvoir de négociation qu'un grand industriel ou qu'une centrale d'achat.

Nous voulons donc renforcer la capacité des producteurs à négocier collectivement.

Les organisations de producteurs devront pouvoir être reconnues plus facilement lorsqu'elles répondent aux conditions légales et permettent une négociation réellement efficace.

Mais nous ne rendrons pas obligatoire l'adhésion à une coopérative ou à une organisation professionnelle.

Les agriculteurs doivent conserver leur liberté d'organisation.

Nous voulons également que les variations justifiées du coût des matières premières agricoles puissent se transmettre tout au long de la chaîne alimentaire.

Lorsqu'un coût augmente, il n'est pas acceptable que le producteur soit systématiquement contraint de l'absorber seul.

Inversement, lorsque les coûts diminuent, les mécanismes contractuels doivent également permettre que ces évolutions soient répercutées.

Nous ne voulons pas instaurer un plafonnement général des marges commerciales.

Une marge ne constitue pas automatiquement un abus. Elle finance aussi des salariés, des équipements, des transports, des magasins et des investissements.

En revanche, les pratiques commerciales abusives, les contournements des règles et les abus de position dominante devront être effectivement recherchés et sanctionnés.

Nous nous appuierons sur les contrôles de la DGCCRF et sur les travaux de l'Observatoire de la formation des prix et des marges.

Préserver les filières réellement stratégiques

Une politique agricole ne peut pas se limiter aux exploitations.

Elle doit prendre en compte l'ensemble de la chaîne de production.

Lorsqu'un territoire perd son dernier abattoir accessible, sa dernière laiterie ou un outil indispensable de transformation, les exploitations qui l'approvisionnaient peuvent perdre leur débouché économique.

La disparition d'un moulin, d'une conserverie ou d'une installation de stockage peut également créer une dépendance nouvelle.

Nous voulons intégrer ces maillons dans les diagnostics de souveraineté.

Nous utiliserons pour cela FranceAgriMer, les conférences de souveraineté déjà engagées et les informations disponibles, plutôt que de créer un observatoire supplémentaire.

Les stratégies lancées en 2026 devront d'abord être évaluées au début du mandat.

Lorsqu'une filière importante se dégrade durablement, nous voulons que l'État établisse les causes réelles de cette dégradation avant d'engager une réponse.

Il peut s'agir de prix insuffisants, de normes excessives, d'un manque d'investissement, d'une concurrence déloyale, d'une difficulté d'accès à l'eau ou de technologies insuffisamment développées.

Selon les situations, la réponse pourra mobiliser les mécanismes de la politique agricole commune, les règles commerciales, l'innovation, l'adaptation climatique ou une aide temporaire.

Les investissements industriels nécessaires relèveront des instruments stratégiques prévus dans notre politique économique, sans création d'un fonds parallèle.

Nous ne garantirons pas la survie de toutes les entreprises par des subventions permanentes.

Mais nous ne laisserons pas non plus disparaître passivement une capacité essentielle sans avoir examiné les conséquences et les solutions possibles.

Assumer les conséquences pour les consommateurs

Mieux rémunérer les producteurs ne signifie pas que tous les produits agricoles deviendront moins chers.

Certaines productions françaises supportent des coûts plus élevés, notamment en matière de travail, de qualité, de sécurité sanitaire ou d'exigences environnementales.

Nous devons être transparents sur cette réalité.

Notre objectif n'est pas d'imposer systématiquement aux ménages des prix alimentaires plus élevés. Il est de supprimer les déséquilibres injustifiés et les concurrences déloyales qui fragilisent notre production.

La concurrence entre distributeurs, l'efficacité des filières et la maîtrise des coûts doivent continuer à protéger les consommateurs.

Mais une agriculture durablement incapable de rémunérer ceux qui produisent finit elle aussi par coûter cher à la société.

Nous voulons donc construire un équilibre dans lequel les agriculteurs puissent vivre de leur travail, les consommateurs accéder à une alimentation de qualité et notre pays conserver les capacités nécessaires à son approvisionnement.

17.2 — Faciliter l'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations

Permettre à une nouvelle génération de s'installer

De nombreuses exploitations agricoles devront changer de responsable dans les années à venir.

Or reprendre une exploitation représente souvent un engagement financier considérable.

Il faut parfois acquérir des terres, des bâtiments, des machines, des animaux ou des droits d'exploitation. Il faut également financer les premières campagnes de production avant de percevoir les revenus correspondants.

Pour un jeune agriculteur ou une personne qui souhaite se reconvertir, réunir ces moyens peut constituer un obstacle presque insurmontable.

Nous voulons faciliter l'installation de nouveaux exploitants lorsque leur projet présente de véritables perspectives économiques.

Nous mettrons en place un accompagnement combinant, selon les besoins, garanties publiques de crédit, financements de longue durée et solutions de portage foncier.

L'objectif n'est pas que l'État achète systématiquement les exploitations.

Il est de permettre à un candidat disposant des compétences et d'un projet viable d'accéder progressivement aux moyens de production.

Nous nous appuierons sur les dispositifs existants, notamment France Services Agriculture, plutôt que de créer un nouveau réseau administratif.

Cet accompagnement ne sera pas réservé aux seuls candidats répondant à une limite d'âge définie par les mécanismes européens d'aide.

Une personne qui décide de devenir agricultrice après une première carrière doit également pouvoir être accompagnée si son projet est solide.

Faciliter l'accès aux terres sans encourager leur renchérissement

Le foncier agricole constitue une difficulté particulière.

Une exploitation viable peut nécessiter une surface importante, mais l'acquisition immédiate des terres mobilise des capitaux considérables.

Nous voulons développer les solutions permettant de dissocier temporairement l'usage de la terre de sa propriété.

Dans certains cas, un organisme de portage pourra acquérir les terres et les louer à l'exploitant, avec une possibilité de rachat ultérieur.

Les SAFER, la Banque des Territoires, les régions et des capitaux privés compatibles avec l'intérêt agricole pourront être mobilisés dans les conditions prévues par le droit.

Cette organisation permettra de consacrer davantage de moyens aux investissements productifs et au fonctionnement de l'exploitation.

Mais elle devra respecter une règle essentielle : l'argent public ne doit pas servir à faire monter artificiellement le prix des terres.

Les opérations de portage devront donc être évaluées selon leur coût réel, leur durée, les risques financiers et leur utilité pour l'installation.

Nous voulons également que les arbitrages fonciers donnent une attention prioritaire aux projets de première installation économiquement viables.

Cela ne signifie pas interdire l'agrandissement des exploitations existantes.

Certaines doivent évoluer pour demeurer compétitives ou permettre une organisation du travail acceptable.

Nous ne fixerons donc pas un plafond national uniforme d'hectares.

Les situations seront appréciées selon les territoires, les productions, la viabilité des projets et les conséquences pour le renouvellement des générations.

Encourager les transmissions réellement productives

Transmettre une exploitation ne consiste pas seulement à changer le nom de son propriétaire.

Il faut que l'exploitation puisse continuer à produire, investir et rémunérer correctement son repreneur.

Nous voulons donc mieux articuler la préparation des cessions, l'accompagnement des candidats et les solutions de financement.

En revanche, nous ne créerons pas automatiquement une nouvelle exonération fiscale générale pour les transmissions agricoles.

Les dispositifs fiscaux récemment modifiés devront d'abord être évalués.

Nous conserverons ceux qui facilitent réellement les transmissions et corrigerons, si nécessaire, les mécanismes qui encouragent surtout la conservation patrimoniale des terres ou des avantages sans renouvellement effectif des exploitants.

Une transmission bénéficiant d'un soutien public doit avoir une utilité économique identifiable.

Mieux protéger les exploitants contre les crises

L'installation et la transmission n'ont de sens que si les exploitations peuvent traverser les difficultés.

Or l'agriculture est particulièrement exposée aux événements climatiques et aux variations de production.

Nous voulons conserver le système existant d'assurance récolte et encourager fortement les agriculteurs à se couvrir.

Nous ne rendrons pas cette assurance universellement obligatoire.

Mais le choix de ne pas assurer un risque normalement assurable ne pourra pas donner systématiquement accès au même niveau d'indemnisation publique que celui d'un exploitant ayant accepté de financer une couverture.

Cette distinction devra être progressive, transparente et tenir compte des conditions réelles d'accès à l'assurance.

En revanche, les catastrophes exceptionnelles ou systémiques continueront de relever d'une forte solidarité nationale.

Lorsqu'un événement dépasse les capacités ordinaires de l'assurance, l'État devra pouvoir intervenir.

Nous voulons également éviter une autre impasse : reconstruire indéfiniment à l'identique des exploitations régulièrement détruites par le même risque climatique.

Après des sinistres graves ou répétés, les aides renforcées devront progressivement s'accompagner de solutions crédibles d'adaptation.

Il pourra s'agir de modifier certaines pratiques, de sécuriser les installations, de choisir des variétés mieux adaptées ou de revoir l'organisation de la production.

Les conditions exactes devront tenir compte des réalités économiques.

Nous examinerons également les paramètres de la déduction pour épargne de précaution, sans annoncer de nouveaux plafonds avant expertise.

Notre objectif est d'aider les exploitants à surmonter les crises, mais aussi à devenir moins vulnérables aux suivantes.

17.3 — Simplifier les règles agricoles et défendre une politique agricole commune plus équitable

Défendre une politique agricole véritablement européenne

L'agriculture française évolue dans un marché européen.

Elle bénéficie de la politique agricole commune, mais elle est également confrontée à des producteurs soumis à des conditions économiques différentes.

Nous voulons préserver une politique agricole commune forte et réellement commune.

Nous nous opposerons à sa renationalisation.

Si chaque État devait financer essentiellement son agriculture avec ses propres moyens, les différences de capacités budgétaires risqueraient de créer de nouvelles distorsions de concurrence.

Les pays disposant des finances publiques les plus importantes pourraient soutenir davantage leurs producteurs, au détriment des autres.

Nous voulons donc défendre, dans les négociations européennes, un niveau de soutien bénéficiant à l'agriculture française au moins maintenu en valeur réelle.

Cela constitue un objectif de négociation, pas une ressource déjà obtenue.

Nous ne présenterons pas comme acquises des sommes qui dépendront de décisions européennes futures.

Mieux répartir les aides agricoles

La politique agricole commune doit soutenir une agriculture productive, viable et diversifiée.

Mais sa répartition doit également tenir compte des personnes qui travaillent réellement, du renouvellement des générations et des besoins des territoires.

Nous voulons orienter davantage les aides vers les agriculteurs actifs, les premières installations et les premiers hectares.

Nous défendrons une répartition permettant une certaine dégressivité des soutiens les plus élevés, lorsque celle-ci améliore réellement l'équité.

En revanche, nous ne fixerons pas un plafond uniforme qui pénaliserait aveuglément certaines exploitations en raison de leur taille.

Une grande exploitation employant de nombreux salariés, produisant des volumes importants et supportant des charges élevées ne se trouve pas nécessairement dans la même situation qu'une structure de détention foncière percevant principalement des aides.

Les paramètres précis devront donc être négociés et calibrés.

Nous conserverons également la possibilité d'aides couplées lorsque certaines productions présentent un enjeu particulier de souveraineté, de maintien de l'activité ou de développement territorial.

Le soutien public devra être justifié par un objectif identifiable et régulièrement réévalué.

Mettre fin aux contraintes françaises injustifiées

Les agriculteurs dénoncent régulièrement l'accumulation de normes parfois difficiles à comprendre ou à appliquer.

Toutes les règles ne sont pas inutiles.

Certaines protègent la santé des consommateurs, les travailleurs, l'environnement ou les animaux.

Mais une réglementation n'est pas meilleure simplement parce qu'elle est plus contraignante.

Nous voulons éviter que la France impose à ses producteurs des obligations significativement plus lourdes que celles de leurs concurrents européens sans justification suffisante.

Avant toute nouvelle exigence nationale allant au-delà du socle européen et créant un désavantage concurrentiel important, une étude d'impact devra établir son utilité, son coût et les solutions possibles.

Une règle plus stricte restera justifiée lorsqu'un risque sanitaire, environnemental ou territorial spécifiquement français le nécessite et que les éléments disponibles le démontrent.

En revanche, lorsqu'un problème concerne l'ensemble du marché européen, nous chercherons prioritairement une réponse européenne.

Cela permettra de protéger les citoyens sans exposer inutilement les producteurs français à une concurrence déséquilibrée.

Nous voulons également réexaminer les obligations dont les bénéfices sont trop faibles au regard des contraintes imposées.

Rendre les contrôles plus simples et plus intelligents

Un agriculteur peut être confronté à plusieurs organismes de contrôle, à des demandes d'informations répétées et à des démarches mobilisant une part importante de son temps.

Nous voulons réduire cette complexité.

Les contrôles programmables devront être coordonnés autant que possible afin de limiter les interventions successives portant sur des sujets pouvant être vérifiés ensemble.

L'objectif est d'organiser, lorsque cela est possible, une séquence annuelle cohérente.

Mais cela ne constituera pas un droit absolu à un seul contrôle par an.

Une alerte sanitaire, une suspicion de fraude, un risque environnemental, une récidive ou une obligation européenne pourront justifier une intervention supplémentaire.

Les exploitations durablement conformes devront faire l'objet de contrôles moins répétitifs, tandis que les moyens seront davantage concentrés sur les situations présentant des risques avérés.

Nous voulons également rendre effectif le principe selon lequel une administration ne doit pas demander plusieurs fois une information qu'elle possède déjà légalement et qu'elle peut partager.

Une donnée déjà transmise devra pouvoir être réutilisée, sous réserve des mises à jour nécessaires et des limites juridiques.

Enfin, lorsqu'une erreur purement formelle est commise de bonne foi, sans fraude ni dommage, nous privilégierons la correction avant la sanction lorsque le droit le permet.

Cette approche ne protégera pas les comportements intentionnellement frauduleux.

Les manquements graves, notamment en matière sanitaire ou environnementale, continueront d'être sanctionnés.

Garantir la stabilité nécessaire pour investir

L'agriculture a besoin de visibilité.

Un exploitant qui investit dans un bâtiment, un équipement ou une transformation de son système de production engage souvent son activité pour de nombreuses années.

Il doit pouvoir connaître suffisamment à l'avance les règles applicables.

Nous voulons donc privilégier des évolutions réglementaires anticipées, expliquées et accompagnées de transitions réalistes lorsqu'elles nécessitent des investissements importants.

Nous maintiendrons également à droit constant le régime fiscal du gazole non routier agricole et forestier retenu dans nos arbitrages.

Nous ne voulons pas faire de la simplification un prétexte pour supprimer des protections nécessaires.

Mais nous voulons sortir d'une logique dans laquelle la multiplication des formalités devient une politique en soi.

Une bonne règle doit être compréhensible, applicable, contrôlable et proportionnée à son objectif.

17.4 — Protéger nos producteurs contre la concurrence déloyale et garantir l'origine des produits

Faire respecter des exigences équivalentes pour les importations

Nous ne pouvons pas demander aux producteurs français de respecter des obligations coûteuses tout en acceptant sans contrôle des produits importés qui contournent les protections essentielles correspondantes.

Cette situation fragilise nos exploitations et peut déplacer les risques environnementaux ou sanitaires vers d'autres pays, sans bénéfice réel pour les consommateurs.

Nous voulons donc défendre des règles commerciales fondées sur la réciprocité.

Lorsque cela est juridiquement possible et techniquement vérifiable, nous exigerons progressivement que les produits importés respectent des exigences essentielles équivalentes à celles imposées aux producteurs européens.

Cela concerne notamment certaines substances phytosanitaires, la traçabilité, la santé animale, le bien-être animal ou des critères déterminants pour la sécurité des produits.

Il ne s'agit pas d'obliger tous les pays à adopter exactement les mêmes méthodes agricoles.

Les climats, les sols et les organisations de production peuvent être différents.

Mais les exigences fondamentales qui justifient certaines contraintes européennes ne doivent pas devenir de simples handicaps concurrentiels pour nos agriculteurs.

Ces clauses dites « miroir » devront être négociées et appliquées dans un cadre juridique solide, principalement européen, et faire l'objet de contrôles réellement réalisables.

Nous ne promettrons pas l'application immédiate de règles qu'il serait impossible de vérifier à l'importation.

Renforcer les contrôles sans bloquer indistinctement les échanges

Les produits qui ne respectent pas les conditions légales d'importation doivent pouvoir être refusés.

Nous voulons que cette règle soit appliquée avec rigueur.

Les contrôles devront être renforcés sur les produits, les origines ou les opérateurs pour lesquels des non-conformités répétées ont été constatées.

Les moyens disponibles devront être concentrés sur les risques les plus importants.

En revanche, nous ne voulons pas multiplier indistinctement les contrôles sans tenir compte de leur efficacité.

Une politique commerciale crédible doit reposer sur des critères objectifs et des procédures capables de résister aux contestations juridiques.

Pouvoir protéger rapidement les filières menacées

Certains accords commerciaux peuvent créer des difficultés particulières pour les productions agricoles sensibles.

Nous voulons que ces risques soient examinés dès la négociation des accords.

Lorsque des importations provoquent ou menacent de provoquer une déstabilisation grave d'une filière, les clauses de sauvegarde doivent pouvoir être mobilisées rapidement.

Nous défendrons au niveau européen la possibilité d'activer des mesures provisoires lorsqu'un risque objectif est suffisamment documenté, sans attendre qu'un dommage durable soit déjà irréversible.

Cela ne signifie pas fermer systématiquement notre marché.

La France a également besoin d'exporter et de conserver des relations commerciales solides.

Mais l'ouverture commerciale ne doit pas conduire à sacrifier des productions stratégiques sans possibilité de réaction.

Donner aux consommateurs une information honnête sur l'origine

Acheter un produit fabriqué ou transformé en France ne signifie pas nécessairement que sa matière première est française.

Un aliment peut être transformé, conditionné ou commercialisé dans notre pays à partir d'ingrédients agricoles importés.

Cette organisation peut être parfaitement légitime.

Mais elle doit être présentée honnêtement.

Nous voulons distinguer clairement l'origine des principales matières premières agricoles du lieu de fabrication ou de transformation.

L'utilisation de drapeaux français, de cartes de France ou de présentations laissant croire qu'une matière première est française alors qu'elle provient de l'étranger devra faire l'objet de contrôles et de sanctions lorsqu'elle est trompeuse.

Nous appliquerons pleinement les obligations d'information existantes.

Nous défendrons également une harmonisation européenne de l'indication d'origine des principales matières premières agricoles utilisées dans les produits transformés.

Nous ne demanderons pas pour autant de faire figurer l'origine de chaque ingrédient secondaire sur tous les emballages.

Une information trop complexe peut finir par devenir illisible.

Dans la restauration, nous voulons faire respecter les obligations concernant les produits sensibles, sans imposer aux restaurateurs un inventaire exhaustif de l'origine de chaque composant de leurs plats.

Notre objectif est simple : permettre aux consommateurs de choisir réellement en connaissance de cause.

17.5 — Soutenir l'élevage, moderniser les productions et sécuriser nos approvisionnements agricoles

Préserver un élevage français viable

L'élevage occupe une place essentielle dans de nombreux territoires français.

Il contribue à l'alimentation, à l'emploi, à l'entretien des prairies, à la vie rurale et au fonctionnement de nombreuses industries agroalimentaires.

Mais les situations sont très différentes selon les productions.

Les difficultés rencontrées par un éleveur bovin, un producteur laitier, un éleveur porcin ou un aviculteur ne sont pas nécessairement les mêmes.

Nous voulons préserver les capacités françaises dans les principales filières animales, en tenant compte de leur situation réelle.

Nous ne fixerons aucun objectif politique ou administratif de réduction du cheptel national.

La lutte contre le changement climatique ne doit pas consister à diminuer artificiellement la production française pour remplacer ensuite les produits manquants par des importations.

Nous voulons agir d'abord sur les émissions liées aux pratiques, sur l'efficacité des exploitations, sur l'alimentation animale et sur les technologies disponibles.

Si la demande évolue durablement, les productions devront naturellement pouvoir s'adapter.

Mais cette évolution ne doit pas être organisée par une politique de contraction administrative.

Nous ne fixerons pas non plus un taux national uniforme d'autosuffisance pour toutes les productions animales.

Les objectifs devront tenir compte des conditions économiques, sanitaires, territoriales et environnementales de chaque filière.

Reconnaître le rôle particulier de l'élevage herbager

L'élevage fondé sur les prairies présente des caractéristiques spécifiques.

Dans de nombreux territoires, il valorise des surfaces difficilement utilisables pour d'autres productions agricoles.

Il participe également à l'entretien des paysages et peut contribuer à la préservation de certains milieux naturels.

Nous voulons reconnaître ces services lorsqu'ils sont réellement rendus.

Les mécanismes de la politique agricole commune et de rémunération des services environnementaux devront pouvoir en tenir compte.

Mais nous ne créerons pas une nouvelle prime nationale générale qui viendrait simplement s'ajouter à des aides déjà existantes pour la même fonction.

Le soutien devra correspondre à des résultats ou à des contraintes identifiables.

Moderniser les bâtiments et améliorer les conditions de travail

L'avenir de l'élevage dépend aussi de sa capacité à attirer et à conserver des professionnels.

Or les métiers peuvent être difficiles.

Les horaires, les astreintes, le travail physique, les conditions climatiques et les difficultés de remplacement découragent parfois les candidats à l'installation.

Nous voulons privilégier les investissements qui améliorent durablement les conditions de travail et la compétitivité.

La modernisation des bâtiments, certains équipements automatisés, les solutions de réduction de la pénibilité et les dispositifs améliorant l'autonomie alimentaire des exploitations pourront être soutenus dans les cadres existants.

Les investissements devront également intégrer la santé des animaux, la biosécurité, l'adaptation climatique et la réduction des émissions.

Mais toutes les technologies ne sont pas adaptées à toutes les exploitations.

L'automatisation ne doit pas devenir une obligation générale ni conduire à financer des équipements dont le coût serait disproportionné.

Les aides devront privilégier les projets présentant une amélioration économique ou sanitaire réelle.

Nous pourrons également mobiliser les aides couplées de la politique agricole commune lorsque le maintien d'une filière animale répond à un besoin stratégique ou territorial justifié.

Renforcer la santé animale et préparer les crises sanitaires

Les maladies animales peuvent provoquer des pertes considérables.

Elles peuvent entraîner des restrictions de circulation, des interruptions de production et, dans certaines situations, des abattages imposés par les autorités.

Nous voulons préserver une capacité vétérinaire et sanitaire suffisante pour détecter rapidement les risques et intervenir efficacement.

La surveillance, la vaccination lorsqu'elle est pertinente, les mesures de biosécurité et la rapidité des décisions seront essentielles.

Lorsque l'État impose des mesures sanitaires entraînant la destruction d'animaux ou l'interruption d'une activité, les mécanismes de compensation devront tenir compte des conséquences subies.

Nous voulons également préserver les capacités critiques d'abattage et de transformation.

La disparition d'un équipement indispensable peut fragiliser toute une filière, même lorsque les exploitations elles-mêmes sont performantes.

Faire progresser le bien-être animal sans fragiliser artificiellement nos producteurs

L'amélioration du bien-être animal constitue un objectif légitime.

Mais elle doit reposer sur des données solides, des exigences clairement établies et des transitions économiquement réalisables.

Nous privilégierons les évolutions européennes afin d'éviter que les producteurs français soient soumis isolément à des contraintes qui ne s'appliquent pas à leurs concurrents.

Lorsqu'une amélioration nécessite des investissements importants, ses conditions de mise en œuvre devront tenir compte des capacités des exploitations.

Nous défendrons également des exigences essentielles équivalentes pour les produits importés.

Cela ne signifie pas renoncer à une protection spécifiquement française lorsqu'elle est rendue nécessaire par une situation sanitaire ou environnementale documentée.

Mais nous voulons éviter les surtranspositions dont le coût serait élevé et le bénéfice insuffisamment démontré.

Préserver notre indépendance en matière de semences

Notre souveraineté agricole dépend également de ce qui permet de produire.

Les semences, les variétés végétales et les technologies de sélection jouent un rôle stratégique.

Une agriculture qui dépendrait excessivement d'un petit nombre d'entreprises ou de technologies étrangères pourrait devenir vulnérable.

Nous voulons préserver une filière semencière française et européenne diversifiée.

Cela suppose de soutenir la recherche publique et privée, les entreprises de sélection, les coopératives, les PME innovantes et la conservation des ressources génétiques.

Nous voulons également examiner les risques de concentration économique dans ces activités.

Mais nous ne créerons pas automatiquement un nouveau fonds public.

Les outils de recherche, d'innovation et d'investissement existants devront être mobilisés lorsqu'ils répondent aux besoins.

Ne pas rejeter l'innovation génétique par principe

Les nouvelles techniques génomiques peuvent présenter un intérêt pour l'agriculture.

Elles peuvent contribuer à obtenir des plantes plus résistantes à certaines maladies, à la sécheresse ou à des contraintes environnementales, ou permettre de réduire certains besoins en intrants.

Nous ne voulons pas rejeter ces innovations pour des raisons purement idéologiques.

Mais nous ne voulons pas non plus les autoriser sans évaluation adaptée.

Les exigences de sécurité, d'autorisation, de traçabilité et d'information devront tenir compte du niveau réel de modification et du cadre européen applicable.

Une modification génétique ciblée ne doit pas être automatiquement assimilée à toutes les autres formes de modification génétique, quelles que soient leurs caractéristiques.

À l'inverse, le caractère ciblé d'une technique ne suffit pas à garantir l'absence de risque.

Les décisions devront être fondées sur l'évaluation scientifique.

Nous voulons également défendre le modèle européen de protection des variétés végétales, notamment le certificat d'obtention végétale et l'exception du sélectionneur.

L'innovation doit être rémunérée.

Mais la propriété intellectuelle ne doit pas permettre l'appropriation excessive de caractères naturels ou de procédés de sélection essentiellement biologiques.

Les droits raisonnables concernant les semences de ferme devront être préservés.

Lorsqu'un brevet dominant empêche l'accès à une technologie devenue indispensable et que les solutions volontaires ont échoué, nous défendrons au niveau européen la possibilité d'une licence obligatoire ou d'un mécanisme équivalent, avec une rémunération appropriée du titulaire.

Cette possibilité devra être juridiquement sécurisée. Elle ne constituera pas une suppression générale des brevets.

Sécuriser nos approvisionnements en engrais et en intrants

Les semences ne sont pas les seuls éléments essentiels à la production.

Les engrais, les produits de protection des cultures, l'énergie et l'alimentation animale conditionnent également l'activité agricole.

Nous voulons traiter certains de ces approvisionnements comme des enjeux stratégiques.

Lorsque cela est économiquement réaliste, nous préserverons ou développerons les capacités françaises et européennes de production d'engrais, notamment azotés.

Pour les ressources qui ne peuvent pas être produites localement, comme certains phosphates ou la potasse, nous chercherons à diversifier les fournisseurs.

Nous voulons également réduire les dépendances par une utilisation plus efficace des intrants.

La fertilisation de précision, les légumineuses, les cultures protéiques, la valorisation sanitaire maîtrisée des effluents et des digestats ou le recyclage des nutriments peuvent contribuer à cette évolution.

Nous ne fixerons cependant pas un objectif uniforme de baisse de l'utilisation des engrais sans tenir compte des besoins des cultures.

Sous-fertiliser durablement notre agriculture pour importer ensuite la production manquante ne constituerait pas une stratégie cohérente.

Nous voulons notamment renforcer, lorsque cela est économiquement pertinent, l'autonomie fourragère et protéique de l'élevage.

La possibilité de constituer certains stocks stratégiques d'intrants devra être expertisée. Leur nature, leur intérêt, leur gestion et leur volume ne sont pas arrêtés.

Nous n'instaurerons pas de subvention permanente destinée à maintenir artificiellement le prix des engrais.

Des aides temporaires pourront néanmoins être justifiées en cas de crise exceptionnelle.

Notre objectif est de protéger la capacité à produire, pas d'organiser une dépendance durable aux aides publiques.

17.6 — Concilier production agricole, protection de l'environnement et gestion durable de l'eau

Sortir de l'opposition entre agriculture et environnement

L'agriculture dépend directement de la qualité de l'environnement.

Sans sols fertiles, sans eau disponible, sans biodiversité fonctionnelle et sans conditions climatiques suffisamment prévisibles, il devient difficile de produire durablement.

Mais les agriculteurs ne peuvent pas non plus assurer cette protection si les règles qui leur sont imposées rendent leur activité économiquement impossible.

Nous voulons donc rechercher des solutions qui permettent de préserver les capacités de production tout en réduisant les atteintes sanitaires et environnementales.

Cela suppose de partir des risques réels, des résultats scientifiques et des alternatives disponibles.

Réduire les risques liés aux pesticides

Les produits phytosanitaires peuvent présenter des risques pour la santé humaine, les sols, l'eau et la biodiversité.

Ces risques doivent être pris au sérieux.

Nous voulons donc orienter la politique phytosanitaire vers la réduction des risques sanitaires et environnementaux, en donnant une attention particulière aux substances les plus préoccupantes.

Nous ne considérerons pas qu'une baisse uniforme du tonnage total utilisé constitue, à elle seule, un indicateur suffisant de progrès.

Des produits utilisés en faibles quantités peuvent présenter des risques importants, tandis que des substances utilisées en volumes plus élevés peuvent avoir des profils différents.

Il faut distinguer le danger intrinsèque d'une substance, les conditions réelles d'exposition et le niveau de risque qui en résulte.

Lorsque les évaluations scientifiques démontrent un risque grave et inacceptable pour la santé dans les conditions réelles d'utilisation, nous voulons que la substance puisse être retirée ou suspendue rapidement.

L'absence d'alternative économiquement satisfaisante ne doit pas justifier le maintien d'un risque sanitaire grave et inacceptable établi.

En revanche, lorsque le risque peut être maîtrisé, nous privilégierons des trajectoires de substitution progressives.

En présence d'incertitudes scientifiques sérieuses, des mesures de précaution proportionnées devront pouvoir être appliquées.

Nous voulons parallèlement accélérer la recherche, l'évaluation et le déploiement des solutions alternatives viables.

Cette politique devra s'inscrire autant que possible dans le cadre européen.

Les importations devront également respecter les exigences essentielles applicables, afin d'éviter que les protections adoptées en Europe conduisent simplement à déplacer la production vers des pays moins exigeants.

Accompagner l'agriculture biologique selon ses débouchés

L'agriculture biologique peut répondre à une demande des consommateurs et contribuer, dans certaines conditions, à des objectifs environnementaux.

Nous voulons soutenir son développement lorsqu'il repose sur des débouchés réels et un modèle économique viable.

Mais nous ne fixerons pas un pourcentage national arbitraire de surfaces agricoles devant obligatoirement passer en bio.

Une conversion décidée sans perspective suffisante de vente peut fragiliser une exploitation.

Nous conserverons des aides temporaires à la conversion lorsqu'elles sont justifiées.

Nous voulons également que la restauration collective publique respecte d'abord les obligations existantes en matière de produits biologiques avant d'annoncer de nouveaux seuils.

Les engagements doivent être effectivement appliqués avant d'être constamment renforcés.

Rémunérer les services environnementaux réellement rendus

Tous les agriculteurs, biologiques ou conventionnels, peuvent contribuer à la protection de l'environnement.

La préservation d'une prairie, la protection d'une ressource en eau, l'amélioration d'un sol, la réduction d'intrants nocifs ou certaines pratiques favorables à la biodiversité peuvent constituer des services utiles à la collectivité.

Nous voulons que ces services puissent être rémunérés lorsqu'ils vont au-delà des obligations légales.

Mais leur reconnaissance devra reposer sur des critères suffisamment fiables.

Nous voulons pouvoir récompenser aussi bien l'amélioration mesurable des pratiques que le maintien de performances environnementales déjà élevées.

Un agriculteur qui protège depuis longtemps une ressource essentielle ne doit pas être systématiquement moins reconnu qu'un autre qui améliore plus récemment sa situation.

Nous utiliserons prioritairement les mécanismes européens et les dispositifs existants.

Nous ne voulons pas créer une nouvelle administration complexe destinée à contrôler une multitude d'indicateurs supplémentaires.

Les obligations devront rester proportionnées aux bénéfices attendus.

Reconnaître l'irrigation comme un outil légitime

L'accès à l'eau devient une question majeure pour de nombreuses productions agricoles.

Certaines cultures ne peuvent pas être maintenues dans les mêmes conditions lorsque les sécheresses deviennent plus fréquentes.

Nous voulons reconnaître que l'irrigation peut constituer un outil légitime de souveraineté alimentaire et d'adaptation climatique.

Lorsqu'une ressource est durablement disponible, il doit être possible de sécuriser ou de développer son utilisation pour des productions stratégiques.

Mais toute disponibilité apparente ne signifie pas que la ressource peut être prélevée sans conséquence.

La situation des nappes, des cours d'eau, des écosystèmes et des autres usagers doit être prise en compte.

Nous voulons donc examiner les projets bassin par bassin.

Autoriser le stockage de l'eau lorsqu'il est réellement pertinent

Le stockage de l'eau suscite des débats importants.

Certains y voient une réponse indispensable aux sécheresses.

D'autres soulignent les risques que certains ouvrages peuvent faire peser sur les ressources naturelles.

Nous refusons une réponse uniforme.

Nous n'autoriserons pas des réserves de stockage partout, indépendamment de leur impact hydrologique.

Mais nous ne les interdirons pas non plus par principe.

Lorsqu'un projet permet de mobiliser une ressource réellement disponible à certaines périodes, sans compromettre durablement les nappes, les cours d'eau et les milieux, il doit pouvoir être examiné favorablement.

À l'inverse, un stockage qui aggrave une situation de pénurie structurelle ne constitue pas une solution durable.

Les décisions devront reposer sur les données hydrologiques, les effets environnementaux et les besoins économiques du territoire.

Préparer l'agriculture à une ressource plus contrainte

La gestion de l'eau ne peut pas reposer uniquement sur la construction d'ouvrages.

Nous voulons également améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation, encourager les cultures et variétés adaptées, développer les possibilités pertinentes de réutilisation et réduire les pertes évitables.

Les soutiens publics devront privilégier les solutions qui renforcent durablement la résilience des exploitations.

Lorsque la ressource diminue structurellement, nous ne financerons pas indéfiniment une augmentation des consommations qui ne pourrait pas être soutenue dans le temps.

Cela pourra nécessiter des adaptations difficiles de certaines productions.

Ces transformations devront être accompagnées avec réalisme, mais elles ne pourront pas être systématiquement évitées.

La protection générale de l'eau, des sols et de la biodiversité restera organisée dans le cadre de notre politique environnementale.

Nous voulons une agriculture qui puisse continuer à produire dans les décennies à venir, sans épuiser les ressources dont elle dépend.

17.7 — Préserver nos forêts et développer la filière française du bois

Faire de l'adaptation climatique une priorité forestière

Les forêts françaises constituent une richesse économique, écologique et patrimoniale considérable.

Elles abritent une biodiversité importante, contribuent à la protection des sols et de l'eau et fournissent une ressource renouvelable lorsqu'elles sont gérées durablement.

Mais elles sont fragilisées par le changement climatique.

Certaines essences deviennent moins adaptées aux conditions locales. Les sécheresses, les maladies, les attaques de parasites et les incendies peuvent provoquer des dépérissements importants.

Nous voulons donc faire de l'adaptation climatique la priorité de notre politique forestière.

L'objectif ne sera pas simplement de planter le plus grand nombre possible d'arbres.

Un arbre planté n'est pas nécessairement un arbre qui survivra.

Nous ne fixerons donc pas un objectif national symbolique de plantations sans lien suffisamment établi avec les besoins des territoires.

Nous voulons privilégier la réussite durable du renouvellement forestier.

Renouveler les forêts selon leurs caractéristiques

Les interventions devront tenir compte des sols, des climats futurs, de l'état des peuplements et des conditions écologiques locales.

Lorsqu'une régénération naturelle fonctionne, elle pourra être privilégiée.

Lorsqu'un peuplement est fortement dépérissant ou manifestement inadapté aux conditions futures, une replantation ou un renouvellement plus important pourra être nécessaire.

Nous voulons encourager la diversité des essences et des provenances lorsqu'elle améliore réellement la résilience.

Mais nous ne voulons pas imposer une recette uniforme à toutes les forêts.

Les besoins d'un massif méditerranéen, d'une forêt de montagne et d'une forêt de plaine ne sont pas identiques.

Les financements publics devront tenir compte de cette diversité.

Nous ne financerons pas indéfiniment la replantation à l'identique d'essences devenues manifestement inadaptées à leur territoire.

Concilier production de bois et protection des milieux naturels

Nous refusons deux visions opposées de la forêt.

La première consisterait à considérer que toute exploitation forestière est nécessairement nuisible.

La seconde réduirait la forêt à un simple stock de bois disponible pour l'industrie ou l'énergie.

Nous voulons permettre une gestion active, productive et durable.

Les éclaircies, les coupes appropriées, le renouvellement des peuplements et certaines interventions mécaniques peuvent être nécessaires à la santé des forêts et à leur valorisation.

Mais ces opérations doivent respecter les sols, l'eau, les habitats naturels et la biodiversité.

Nous voulons également renforcer la protection des vieilles forêts et des milieux forestiers présentant une valeur écologique réellement remarquable.

L'équilibre devra être apprécié selon les caractéristiques des massifs.

Nous voulons aussi traiter les déséquilibres entre populations de gibier et renouvellement forestier lorsqu'ils empêchent les jeunes arbres de se développer.

Les réponses devront être adaptées localement, sans transformer cette question en politique nationale uniforme de chasse.

Reconstruire une filière française du bois plus solide

Une forêt productive ne suffit pas à garantir notre souveraineté si nous ne conservons pas les capacités industrielles permettant de transformer son bois.

Nous voulons préserver et développer, lorsqu'elles sont économiquement pertinentes, les activités françaises et européennes de scierie, de transformation, de fabrication de panneaux, de bois d'ingénierie, de construction et d'ameublement.

Il s'agit de conserver davantage de valeur ajoutée et de compétences dans notre économie.

Les difficultés de chaque filière devront cependant être examinées précisément.

Nous ne créerons pas un nouveau fonds industriel forestier indépendant.

Les investissements stratégiques nécessaires pourront être accompagnés à travers les outils prévus dans notre politique industrielle.

Nous voulons privilégier les projets présentant de véritables perspectives économiques et des débouchés identifiés.

Valoriser le bois avant de le brûler lorsqu'un meilleur usage existe

Le bois peut servir à construire, à fabriquer des équipements, à produire des matériaux ou à fournir de l'énergie.

Tous ces usages ne présentent pas la même valeur économique ni le même intérêt environnemental.

Nous voulons privilégier, lorsque cela est techniquement possible, les utilisations durables de la matière qui apportent une forte valeur ajoutée.

Le bois-énergie conservera une place.

Mais il devra reposer davantage sur les résidus, les déchets et les ressources ne disposant pas d'un meilleur débouché.

Nous ne prononcerons pas une interdiction générale de l'utilisation énergétique du bois.

Nous voulons simplement éviter de brûler une ressource qui pourrait être valorisée durablement dans un usage plus intéressant.

Mieux prévenir les incendies et rester prudents sur le carbone

Les incendies peuvent détruire rapidement des décennies de croissance forestière.

Nous voulons renforcer les actions de prévention.

Cela passe notamment par un débroussaillement réellement effectué, des accès adaptés aux secours, une meilleure gestion des combustibles et des peuplements plus résilients.

Les moyens opérationnels de lutte contre les incendies relèveront de notre politique de sécurité civile.

Nous ne financerons pas deux fois les mêmes équipements dans des chapitres différents.

Enfin, nous voulons conserver une approche prudente du rôle climatique des forêts.

Une forêt peut stocker du carbone, mais elle peut aussi perdre cette capacité lorsqu'elle dépérit ou brûle.

Nous ne considérerons donc pas comme acquises des quantités futures de carbone absorbé pour équilibrer artificiellement notre trajectoire climatique.

Une politique forestière responsable doit produire des résultats écologiques et économiques réels, pas simplement améliorer des chiffres sur le papier.

17.8 — Soutenir la pêche, développer l'aquaculture et valoriser les produits de la mer

Préserver une pêche française durable et diversifiée

La pêche française fait vivre des ports, des entreprises, des marins et des territoires littoraux.

Elle contribue également à notre alimentation et à l'identité économique de nombreuses régions.

Mais les pêcheurs doivent faire face à des difficultés importantes.

Les coûts d'exploitation, l'état des ressources, les règles européennes, les évolutions climatiques et le vieillissement de certains navires rendent l'avenir de certaines activités incertain.

Nous voulons préserver une pêche française diversifiée, comprenant la pêche artisanale, côtière et hauturière.

Mais cet objectif ne doit pas conduire à ignorer l'état des ressources marines.

Une filière qui prélève durablement davantage que ce que les populations de poissons peuvent supporter compromet son propre avenir.

Nous voulons donc fixer les possibilités de pêche à partir des évaluations scientifiques.

Lorsque des stocks sont dégradés, leur restauration devra être engagée avec suffisamment de rapidité.

À l'inverse, lorsque des populations se trouvent durablement dans un état satisfaisant, nous voulons éviter des restrictions qui ne seraient pas justifiées par les données disponibles.

Donner davantage de visibilité aux pêcheurs

Les entreprises de pêche doivent pouvoir anticiper leurs investissements et leur activité.

Nous défendrons au niveau européen des règles plus prévisibles et, lorsque l'état des ressources le permet, des perspectives pluriannuelles.

Nous privilégierons également les techniques améliorant la sélectivité des captures avant de recourir à des interdictions générales qui ne seraient pas nécessaires.

Mais cette approche suppose de disposer d'informations scientifiques solides et de contrôler effectivement les pratiques.

Les solutions seront adaptées aux espèces, aux zones et aux métiers.

Nous voulons également tenir compte des déplacements de certaines populations de poissons sous l'effet du changement climatique.

Les droits d'accès et les accords de pêche devront pouvoir évoluer progressivement sur des bases scientifiques et dans le cadre européen.

Nous ne voulons pas figer définitivement la répartition des possibilités de pêche au détriment du renouvellement des générations.

Renouveler une flotte vieillissante sans accroître artificiellement la pression sur les ressources

Le renouvellement des navires représente un enjeu majeur.

Un bateau plus récent peut être plus sûr, consommer moins de carburant et offrir de meilleures conditions de travail.

Mais les investissements nécessaires sont importants.

Nous voulons favoriser un renouvellement progressif de la flotte vers des navires plus sûrs, plus efficaces et compatibles avec les technologies futures.

Nous défendrons au niveau européen une évolution des règles qui empêchent certains investissements utiles, notamment lorsque le renouvellement améliore la sécurité ou réduit les consommations sans accroître la capacité globale de pêche.

Nous ne voulons pas financer une augmentation artificielle de la puissance de capture.

Les aides publiques devront être réservées aux projets économiquement viables et aux surcoûts de transition réellement justifiés.

Elles ne devront pas maintenir indéfiniment des navires dont le modèle économique ne peut fonctionner qu'avec des subventions permanentes.

En cas de choc exceptionnel sur le prix du carburant, un soutien temporaire pourra être envisagé.

Mais les aides au carburant ne doivent pas devenir la condition permanente de fonctionnement de la flotte.

Développer une aquaculture française viable

La souveraineté alimentaire maritime ne dépend pas uniquement de la pêche.

L'aquaculture peut également contribuer à notre production.

Nous voulons encourager son développement lorsqu'il repose sur des projets économiquement viables et respectueux de l'environnement.

La conchyliculture occupe déjà une place importante dans plusieurs territoires.

Nous voulons conforter ces activités, ainsi que les productions à faibles besoins en intrants, lorsqu'elles disposent de débouchés.

La pisciculture marine pourra également se développer lorsque ses conditions économiques, sanitaires et environnementales le permettent.

Nous ne fixerons pas d'objectif national artificiel d'autosuffisance en produits aquacoles.

Le développement devra répondre à la demande, aux caractéristiques des territoires et à la capacité des milieux.

Donner une place à l'aquaculture dans la planification maritime

Un producteur aquacole ne peut pas investir durablement s'il ignore si son site pourra continuer à être exploité.

Nous voulons donc identifier, dans la planification maritime, les zones adaptées à ces activités et leur donner une visibilité suffisante.

Cela nécessitera de prendre en compte la pêche, la navigation, le tourisme, les installations énergétiques et la protection des écosystèmes.

Lorsque plusieurs usages peuvent coexister, nous devons favoriser cette coexistence.

Mais certains espaces ne pourront pas accueillir toutes les activités en même temps.

Il faudra alors assumer les arbitrages.

La qualité de l'eau constitue une condition essentielle au développement de la conchyliculture et de nombreuses autres productions aquacoles.

Nous voulons donc articuler cette politique avec les investissements d'assainissement et de protection des milieux.

Ces investissements généraux resteront financés dans les politiques de l'eau et des territoires.

Nous ne les compterons pas une deuxième fois au titre de l'aquaculture.

Nous mobiliserons d'abord les dispositifs existants, notamment le Plan Aquacultures d'avenir, FranceAgriMer et les financements européens disponibles.

Les investissements supplémentaires devront répondre à des besoins réellement non couverts.

Nous voulons évaluer chaque projet selon ses impacts concrets, sans considérer automatiquement qu'un mode de production est acceptable ou inacceptable au seul motif qu'il est qualifié d'intensif ou de hauturier.

Mieux valoriser les produits issus de nos eaux

La France consomme des produits de la mer dont une part importante provient de l'étranger.

Nous ne voulons pas promettre de remplacer toutes ces importations.

Certaines espèces sont peu ou pas disponibles dans nos eaux, et les habitudes alimentaires ne peuvent pas être transformées par décret.

Mais nous pouvons mieux valoriser les espèces durablement présentes et les productions françaises qui rencontrent des difficultés de commercialisation.

Nous voulons développer les débouchés correspondant aux captures et aux productions réelles.

Cela suppose de travailler sur la valorisation commerciale, la première vente, la transformation et les relations entre producteurs et acheteurs.

Lorsque les producteurs sont trop dispersés pour négocier efficacement, nous voulons encourager leur organisation collective.

Mais nous n'instaurerons pas de prix administrés ni de revenu garanti par l'État.

Nous voulons également préserver les installations indispensables au mareyage, au froid, à la congélation, à la conserverie et à la transformation lorsqu'un diagnostic démontre leur caractère stratégique.

Les investissements industriels correspondants relèveront de notre politique économique générale.

Garantir une concurrence équitable et une origine lisible

Les produits de la mer doivent bénéficier de la même exigence de transparence que les produits agricoles.

Un poisson transformé en France ne doit pas pouvoir être présenté de manière trompeuse comme un poisson d'origine française.

Nous voulons rendre plus lisibles les informations relatives à l'origine réelle, notamment pour les produits transformés.

Nous défendrons également au niveau européen des règles de réciprocité sur les exigences essentielles, des contrôles renforcés sur les origines à risque et des clauses de sauvegarde juridiquement sécurisées.

La préservation de notre filière maritime suppose de protéger les ressources et de garantir des conditions de concurrence équitables.

Elle ne peut reposer ni sur la surexploitation, ni sur une fermeture générale du marché, ni sur des subventions permanentes.

17.9 — Renforcer notre souveraineté maritime et soutenir l'économie de la mer

Faire de la mer un enjeu économique et stratégique national

La France possède une présence maritime exceptionnelle grâce à ses façades métropolitaines et à ses territoires d'outre-mer.

La mer constitue pour notre pays un espace de production, de transport, de recherche, d'énergie, de communication et de souveraineté.

Elle accueille des activités parfois complémentaires, mais aussi concurrentes.

La pêche, le transport maritime, les installations portuaires, les câbles sous-marins, les activités énergétiques, le tourisme et la préservation des milieux naturels ne peuvent pas toujours occuper les mêmes espaces.

Nous voulons donc conduire une politique maritime cohérente, capable d'arbitrer entre ces besoins.

Nous ne créerons pas une nouvelle architecture administrative générale.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral, les documents stratégiques de façade et les structures de concertation existantes constitueront le cadre de référence.

Notre priorité sera d'améliorer leur efficacité, la stabilité des décisions et la coordination des acteurs.

Organiser la coexistence des activités et assumer les arbitrages nécessaires

Nous voulons que les décisions relatives à l'utilisation de l'espace maritime reposent sur des critères compréhensibles.

Elles devront prendre en compte la souveraineté, la sécurité, l'état réel des écosystèmes, les emplois, la valeur créée en France, les conséquences territoriales et les solutions alternatives disponibles.

Nous ne voulons pas considérer que la protection environnementale interdit par principe toute activité économique.

Mais nous ne voulons pas non plus autoriser systématiquement une exploitation au motif qu'elle crée de l'activité.

Certains milieux nécessitent une protection forte.

D'autres peuvent accueillir durablement des activités économiques, à condition qu'elles soient compatibles avec leur préservation.

Lorsque plusieurs usages peuvent coexister, nous voulons organiser cette coexistence.

Lorsque la concurrence pour l'espace rend cette solution impossible, l'État devra assumer publiquement ses choix.

Les arbitrages ne doivent pas résulter simplement du rapport de force entre les acteurs les mieux organisés.

Préserver des capacités maritimes indispensables à notre approvisionnement

La souveraineté maritime ne se limite pas à la Marine nationale.

Elle concerne également la marine marchande et l'ensemble des services civils qui permettent au pays de fonctionner.

En cas de crise internationale, de perturbation des échanges ou de rupture d'approvisionnement, certaines capacités maritimes peuvent devenir essentielles.

Nous voulons donc préserver les moyens nécessaires au transport de marchandises stratégiques, à la continuité des liaisons insulaires et ultramarines, aux services portuaires indispensables et au fonctionnement de certaines infrastructures marines.

Nous utiliserons les instruments juridiques existants pour sécuriser ces capacités.

Mais nous ne chercherons pas à augmenter artificiellement le tonnage total de navires battant pavillon français.

La souveraineté doit être appréciée selon les services réellement disponibles, leur fiabilité et leur utilité stratégique.

Posséder davantage de navires sous pavillon national ne constitue pas automatiquement une amélioration si ces navires ne correspondent pas aux besoins du pays.

Maintenir un pavillon français sûr et compétitif

Le pavillon français doit rester exigeant en matière de sécurité, de formation et de conditions sociales.

Mais il doit également permettre aux entreprises de fonctionner dans des conditions compétitives.

Nous voulons comparer régulièrement les charges et les obligations applicables aux armateurs français avec celles des pavillons européens comparables.

Lorsque des handicaps spécifiquement français ne sont pas justifiés, ils devront pouvoir être corrigés.

Cela ne signifie pas engager une concurrence générale vers les normes sociales les plus faibles.

Nous voulons préserver un haut niveau de sécurité et de protection des marins.

Mais nous voulons également éviter que des différences réglementaires sans bénéfice suffisant ne conduisent progressivement les activités à quitter le pavillon français.

Préserver les compétences et les métiers de la mer

La présence maritime d'un pays dépend aussi de ses compétences humaines.

Les officiers, les mécaniciens, les techniciens, les marins et les personnels de maintenance possèdent des savoir-faire qui demandent des années de formation et d'expérience.

Nous voulons conserver une masse critique de compétences françaises et européennes dans ces métiers.

Les formations devront évoluer avec les technologies, les besoins des entreprises et les transformations énergétiques.

Nous utiliserons et adapterons le réseau de formation existant.

Nous ne créerons pas une nouvelle grande école de la mer simplement pour afficher une ambition supplémentaire.

Le renouvellement des générations devra reposer sur des perspectives professionnelles réelles, des formations pertinentes et des conditions d'exercice attractives.

Accompagner la transition énergétique du transport maritime

Le transport maritime doit également réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

Mais les solutions techniques ne seront pas identiques pour tous les navires.

Un navire de commerce effectuant de longues traversées n'a pas nécessairement les mêmes possibilités qu'un bâtiment assurant une liaison régulière de courte distance.

Nous voulons donc accompagner une transition technologiquement ouverte.

L'amélioration de l'efficacité énergétique, les carburants bas-carbone, l'électrification lorsque celle-ci est adaptée, la propulsion vélique ou d'autres technologies pourront contribuer à cette évolution.

Les choix devront reposer sur leur efficacité réelle, leur sécurité, leurs coûts et leur disponibilité.

Nous ne voulons pas imposer une solution technique unique avant qu'elle ait démontré sa pertinence.

Préserver une industrie navale stratégique

La construction et la réparation navales constituent également des composantes importantes de notre souveraineté.

La capacité à entretenir, réparer ou construire certains navires peut devenir essentielle en période de tension.

Nous voulons donc identifier les capacités françaises et européennes qu'il est stratégique de conserver.

Mais toutes les activités navales ne justifient pas nécessairement un soutien public.

Les décisions devront tenir compte des besoins, des marchés, des compétences et des perspectives industrielles.

Les aides éventuelles relèveront de notre politique industrielle et des instruments européens existants, sans création d'un fonds maritime parallèle.

Protéger le littoral sans multiplier les budgets

Les territoires littoraux sont confrontés à des difficultés croissantes.

L'érosion, les submersions, les évolutions du trait de côte et les pressions sur certains milieux imposent une politique d'adaptation.

Nous voulons que ces questions soient prises en compte dans la planification maritime.

Mais les investissements concernant les protections côtières, l'urbanisme, les déplacements d'infrastructures et les adaptations territoriales resteront rattachés aux politiques environnementales, de logement, de transport et d'aménagement du territoire.

Les particularités ultramarines seront traitées dans le cadre des engagements propres à ces territoires.

Nous ne créerons pas un second budget de protection du littoral qui financerait les mêmes opérations.

Les infrastructures numériques sous-marines et les capacités de défense maritime demeureront également rattachées aux politiques qui en ont la responsabilité.

Cette discipline est indispensable pour éviter de présenter plusieurs fois les mêmes dépenses comme des engagements nouveaux.

Investir de manière ciblée et financièrement responsable

Nous voulons accompagner les transformations réellement nécessaires de la pêche et de l'aquaculture.

Une enveloppe centrale de travail de 450 millions d'euros d'investissements publics temporaires sur la période 2028–2032 est retenue dans notre programme, avec une fourchette d'expertise allant de 300 à 700 millions d'euros.

Elle concerne principalement le renouvellement et la transition de la flotte de pêche, ainsi que des investissements aquacoles supplémentaires économiquement viables.

La répartition centrale envisagée est d'environ 350 millions d'euros pour la flotte et 100 millions pour l'aquaculture.

Mais cette ventilation reste indicative.

Les montants réellement nécessaires devront être précisés à partir d'un audit des dispositifs existants et des projets.

Nous mobiliserons prioritairement les financements nationaux et européens déjà disponibles.

Le successeur du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture pourra être recherché dans les négociations européennes, mais aucun financement futur ne sera considéré comme acquis avant une décision effective.

Nous distinguerons également les subventions, les prêts, les garanties, les participations et les investissements réalisés par des opérateurs ou des acteurs privés.

Un prêt accordé à une entreprise n'est pas une dépense publique équivalente à son montant nominal.

Une garantie ne devient pas automatiquement une perte.

Ces distinctions doivent être respectées pour présenter honnêtement l'effort financier.

Notre objectif est de préserver une économie maritime productive, des compétences stratégiques et des ressources durables.

Nous voulons une France qui tire parti de sa présence maritime exceptionnelle sans épuiser ses milieux naturels, sans multiplier les structures administratives et sans annoncer des investissements dont le financement n'aurait pas été identifié.

Chapitre 18 — Protéger les populations et préparer la France aux crises majeures

La sécurité des Français ne dépend pas uniquement de notre capacité à lutter contre la délinquance ou à défendre notre territoire.

Elle repose également sur notre capacité à protéger la population lorsqu'une catastrophe survient.

Un incendie majeur, une inondation, une tempête, un accident industriel, une crise sanitaire ou une panne généralisée d'électricité peuvent bouleverser, en quelques heures, le fonctionnement d'un territoire entier.

Ces événements peuvent interrompre les transports, perturber les communications, rendre des logements inhabitables, empêcher l'accès aux soins ou priver temporairement des habitants d'eau et d'énergie.

Le changement climatique augmente certains de ces risques et modifie leur répartition géographique. Des territoires jusqu'alors relativement épargnés peuvent être confrontés à des incendies, des sécheresses ou des événements météorologiques d'une intensité inhabituelle.

Parallèlement, notre société est devenue plus dépendante d'infrastructures techniques étroitement liées entre elles.

Une panne électrique peut perturber les réseaux de télécommunications. Une interruption des communications peut désorganiser les secours. Une rupture logistique peut fragiliser l'approvisionnement alimentaire ou le fonctionnement des hôpitaux.

Nous devons donc nous préparer à des crises qui ne seront pas nécessairement isolées, limitées à un seul département ou résolues en quelques heures.

La France dispose déjà d'atouts importants.

Nos sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, nos personnels de sécurité civile, nos services de santé, nos associations de secours et nos collectivités territoriales constituent un réseau de protection dont nous pouvons être fiers.

Mais nous devons nous assurer que ce réseau pourra continuer à fonctionner lorsque plusieurs catastrophes se produiront simultanément, lorsque les moyens habituels seront dépassés ou lorsque les infrastructures sur lesquelles reposent les secours seront elles-mêmes défaillantes.

Nous voulons faire évoluer notre politique de sécurité civile autour de trois priorités : mieux anticiper, intervenir plus efficacement et préserver les fonctions essentielles du pays pendant les crises les plus graves.

Cela ne signifie pas promettre une protection absolue contre tous les risques.

Aucun État ne peut garantir que chaque catastrophe sera évitée ou que tous les services fonctionneront normalement en toutes circonstances.

En revanche, nous devons pouvoir garantir que les responsabilités sont clairement établies, que les moyens disponibles sont réellement opérationnels et que les décisions nécessaires peuvent être prises rapidement.

Nous voulons une France mieux préparée, dont les habitants connaissent les bons réflexes, dont les services de secours disposent de capacités crédibles et dont les infrastructures essentielles peuvent résister aux situations les plus difficiles.

18.1 — Améliorer l'organisation des secours et la gestion des crises majeures

Conserver une organisation territoriale capable de réagir rapidement

Lorsqu'une catastrophe survient, les premières décisions sont déterminantes.

Les premières minutes peuvent permettre d'évacuer une population menacée, de contenir un incendie ou d'éviter qu'un accident ne provoque des conséquences beaucoup plus graves.

Mais l'efficacité des secours dépend également de la manière dont les responsabilités sont réparties.

La France dispose déjà d'un dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile, connu sous le nom d'ORSEC.

Ce système permet de préparer et de coordonner les interventions des différents services lorsque des événements dépassent les opérations ordinaires.

Nous voulons le conserver et le rendre pleinement opérationnel.

Notre principe sera simple : **une crise doit être gérée au niveau territorial le plus proche qui dispose réellement des moyens nécessaires pour y répondre.**

Lorsqu'une commune et les services compétents peuvent faire face à un événement, il n'est pas nécessaire que toutes les décisions remontent au niveau national.

Lorsqu'un département ne dispose plus des capacités suffisantes, les renforts doivent pouvoir être organisés rapidement à une échelle supérieure.

Et lorsqu'une catastrophe dépasse les moyens territoriaux ou touche plusieurs régions, l'État doit pouvoir mobiliser et coordonner les ressources nationales.

Nous ne voulons donc ni centraliser systématiquement toutes les interventions, ni laisser les autorités locales seules face à des événements qui dépassent leurs capacités.

La subsidiarité ne doit pas être synonyme d'isolement.

Elle doit permettre à chaque échelon d'agir efficacement, avec la possibilité de recevoir rapidement les renforts nécessaires.

Clarifier la direction des opérations pendant les crises complexes

Une catastrophe majeure peut mobiliser simultanément de nombreux acteurs.

Les sapeurs-pompiers interviennent pour protéger les personnes et les biens. Les forces de sécurité assurent certaines missions de protection et de circulation. Les services de santé organisent la prise en charge des victimes. Les collectivités participent à l'hébergement, à l'assistance et au rétablissement des services locaux.

Des opérateurs d'électricité, d'eau, de télécommunications ou de transport peuvent également jouer un rôle indispensable.

Chacun possède ses compétences et ses responsabilités.

Mais lorsque plusieurs services interviennent simultanément, une difficulté peut apparaître : qui décide des priorités communes ?

Nous voulons que, pour chaque crise majeure, l'autorité responsable de la direction et de la coordination opérationnelle soit clairement identifiée.

Cela ne signifie pas qu'une seule personne devra prendre toutes les décisions techniques.

Les médecins conserveront leur expertise médicale, les responsables des réseaux électriques leur compétence technique et les services de secours leur savoir-faire opérationnel.

En revanche, les décisions qui concernent plusieurs secteurs devront pouvoir être arbitrées rapidement.

Si les moyens disponibles ne permettent pas de traiter simultanément toutes les urgences, les priorités doivent être fixées de manière cohérente.

Nous utiliserons les structures existantes, notamment les centres opérationnels de sécurité civile, les zones de défense et de sécurité et les mécanismes interministériels de gestion de crise.

Nous ne créerons pas une nouvelle agence nationale ni une chaîne de commandement supplémentaire.

Notre priorité sera d'améliorer la coordination réelle des organismes dont nous disposons déjà.

Faire des zones de défense et de sécurité un véritable échelon de renfort

Les catastrophes ne respectent pas les frontières administratives.

Un incendie peut mobiliser les secours de plusieurs départements. Des inondations peuvent toucher simultanément plusieurs territoires. Une tempête peut provoquer des dégâts sur une grande partie du pays.

Nous voulons donc renforcer le rôle opérationnel des zones de défense et de sécurité.

Elles doivent permettre de mutualiser rapidement les moyens et d'organiser les renforts entre départements.

Mais cette mutualisation doit tenir compte de la disponibilité réelle des équipements et des personnels.

Un véhicule officiellement recensé ne constitue pas nécessairement une capacité immédiatement mobilisable.

Il peut être immobilisé pour maintenance, déjà engagé sur une autre intervention ou ne pas disposer de l'équipage nécessaire.

Il en va de même pour les moyens aériens, les équipes spécialisées ou les équipements de pompage.

Nous voulons donc mieux connaître les capacités réellement mobilisables, afin de ne pas construire les plans d'intervention sur des moyens théoriques.

Nous devons également nous préparer à une situation particulièrement difficile : plusieurs crises majeures survenant au même moment.

Si des incendies mobilisent déjà une grande partie des renforts disponibles dans une région, une catastrophe survenant ailleurs ne pourra pas être gérée comme si toutes les capacités nationales étaient intactes.

Cette réalité doit être intégrée à la planification.

Organiser des exercices qui révèlent les véritables faiblesses

Les plans de crise sont indispensables.

Mais leur existence ne garantit pas qu'ils fonctionneront lorsqu'une catastrophe surviendra.

Nous voulons donc renforcer la place des exercices opérationnels réalistes.

Il ne s'agira pas simplement de vérifier que chaque acteur connaît son rôle dans une situation relativement prévisible.

Nous voulons tester des scénarios dans lesquels plusieurs difficultés se cumulent.

Un centre opérationnel peut devenir indisponible. Un réseau téléphonique peut tomber en panne. Des routes peuvent être coupées. Les secours peuvent être saturés. Les renforts prévus peuvent déjà être engagés ailleurs.

Ces exercices devront associer les services publics concernés et, lorsque cela est nécessaire, les opérateurs privés indispensables au fonctionnement du territoire.

Ils devront également vérifier la capacité à travailler pendant une crise prolongée.

Il ne suffit pas de disposer d'équipes opérationnelles pendant les premières heures.

Il faut pouvoir organiser leur relève, maintenir les communications, assurer leur ravitaillement et poursuivre les opérations lorsque la crise dure plusieurs jours.

Les exercices devront permettre d'identifier les faiblesses avant qu'une catastrophe réelle ne les révèle.

Tirer systématiquement les enseignements des catastrophes

Après une catastrophe, les pouvoirs publics annoncent souvent des mesures destinées à éviter qu'une situation comparable se reproduise.

Mais ces engagements ne sont pas toujours suivis avec suffisamment de rigueur.

Nous voulons faire des retours d'expérience un véritable outil d'amélioration continue.

Après chaque catastrophe majeure, les enseignements généraux devront être rendus publics.

Ils devront notamment permettre de comprendre les difficultés rencontrées dans l'organisation des secours, les communications, la coordination des acteurs ou la mobilisation des renforts.

Lorsque des corrections sont décidées, leur mise en œuvre devra être suivie.

Cela ne signifie pas publier des informations sensibles qui pourraient faciliter une attaque contre une infrastructure ou révéler des vulnérabilités opérationnelles.

Ces éléments devront rester protégés.

Mais la confidentialité nécessaire à la sécurité ne doit pas servir de prétexte pour éviter toute évaluation.

Nous voulons également supprimer ou fusionner les plans, procédures et centres de coordination qui font inutilement doublon.

Une organisation de crise efficace ne se mesure pas au nombre de documents produits.

Elle se mesure à sa capacité à prendre les bonnes décisions et à protéger les populations lorsque la situation devient difficile.

18.2 — Renforcer les sapeurs-pompiers et les services d'incendie et de secours

Préserver notre modèle associant professionnels et volontaires

Les sapeurs-pompiers constituent l'un des piliers de la protection des Français.

Ils interviennent lors des incendies, des accidents de la circulation, des catastrophes naturelles et de nombreuses situations d'urgence.

Ils jouent également un rôle majeur dans le secours aux personnes.

Leur organisation repose sur une complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Ce modèle permet de maintenir une présence territoriale importante, notamment dans des zones rurales ou peu peuplées où une organisation entièrement professionnelle serait particulièrement coûteuse.

Nous voulons le préserver.

Mais nous devons reconnaître que ses conditions de fonctionnement évoluent.

Les contraintes professionnelles, les déplacements domicile-travail, les difficultés de recrutement et la disponibilité des personnes peuvent fragiliser certains centres de secours.

Un territoire peut compter un nombre apparemment suffisant de sapeurs-pompiers volontaires tout en rencontrant des difficultés pour réunir un équipage pendant certaines périodes.

Nous voulons donc apprécier la solidité des services d'incendie et de secours à partir de leur disponibilité opérationnelle réelle.

Combien de personnels peuvent effectivement intervenir ?

À quels moments de la journée ?

Avec quels véhicules, quels équipements et quelles compétences ?

Dans quels délais ?

Ces questions sont plus importantes qu'un simple objectif national d'effectifs.

Nous ne fixerons donc pas un ratio uniforme de pompiers par habitant applicable à toutes les collectivités.

Les besoins doivent être appréciés selon les risques, la géographie, la population, la fréquence des interventions et les délais d'accès aux secours.

Consolider le volontariat sans en faire une solution de remplacement à moindre coût

Le volontariat représente une richesse humaine et territoriale considérable.

Il permet à des citoyens de consacrer une partie de leur temps à la protection des autres.

Mais cet engagement doit rester compatible avec leur vie personnelle et professionnelle.

Nous voulons donc faciliter la disponibilité des volontaires.

Cela suppose notamment de mieux travailler avec leurs employeurs.

Certaines entreprises et administrations permettent déjà à leurs salariés de se rendre disponibles pour des interventions ou des formations.

Nous voulons reconnaître et encourager ces pratiques.

Lorsque la disponibilité constitue un obstacle important au fonctionnement d'un service de secours, des solutions ciblées pourront être recherchées avec les employeurs concernés.

Mais nous ne créerons pas une nouvelle aide nationale générale avant d'avoir évalué les dispositifs déjà engagés.

Le plan de mobilisation et de consolidation du volontariat pour 2026–2028 devra d'abord être pleinement exécuté et évalué.

Nous voulons également éviter une erreur : considérer que le développement du volontariat permettrait de remplacer systématiquement des postes professionnels.

Les deux formes d'engagement répondent à des besoins complémentaires.

Certains territoires ou certaines missions nécessitent une présence professionnelle permanente.

D'autres peuvent fonctionner efficacement avec une organisation reposant largement sur les volontaires.

Les décisions devront dépendre des besoins réels, pas d'une volonté de réduire artificiellement les dépenses.

Améliorer les conditions d'exercice et de protection

Les métiers de la sécurité civile comportent des risques importants.

Les personnels sont exposés à des incendies, à des accidents, à des substances dangereuses, à des interventions physiquement éprouvantes et parfois à des situations de violence.

Nous voulons garantir des conditions d'exercice adaptées à ces réalités.

La qualité de la formation, la disponibilité des équipements de protection, la prévention des risques professionnels et le suivi de la santé des personnels devront conserver une place centrale.

Le renouvellement des équipements nécessaires devra être apprécié en fonction de leur état et des risques auxquels les équipes sont exposées.

Nous voulons également que l'organisation du travail tienne compte de la pénibilité et de la nécessité de maintenir des personnels durablement disponibles.

Mais le programme présidentiel ne doit pas devenir un règlement national détaillé de gestion des services d'incendie et de secours.

Les décisions concernant l'organisation quotidienne des équipes doivent conserver une place importante au niveau territorial.

L'État doit fixer le cadre national nécessaire à la sécurité et à l'égalité de traitement, sans uniformiser toutes les situations locales.

Mettre fin aux carences ambulancières évitables

Une part importante de l'activité des sapeurs-pompiers concerne le secours à personne.

Cette mission est essentielle.

Lorsqu'une personne est victime d'un accident, d'un malaise grave ou d'une urgence vitale, il est indispensable de pouvoir compter sur une intervention rapide.

Nous voulons donc maintenir pleinement les sapeurs-pompiers dans le dispositif de secours d'urgence à personne.

Mais nous voulons également éviter qu'ils compensent durablement les insuffisances du système de transport sanitaire.

Il arrive que des équipes de pompiers soient mobilisées parce qu'aucun transporteur sanitaire adapté n'est disponible dans les conditions nécessaires.

Ces situations peuvent détourner des moyens de secours de leurs autres missions.

Elles peuvent également créer des tensions entre les services d'incendie et de secours, les établissements de santé et les acteurs du transport sanitaire.

Nous voulons réduire les carences ambulancières évitables.

La régulation médicale doit permettre d'orienter les demandes vers le moyen d'intervention réellement approprié.

Toutes les demandes de transport ne nécessitent pas un véhicule de sapeurs-pompiers.

Inversement, lorsqu'une situation relève véritablement de l'urgence, les règles d'organisation ne doivent pas retarder l'intervention.

Nous voulons améliorer la coordination entre les services de secours et le système de santé, sans transférer artificiellement les charges d'un acteur public vers un autre.

La régulation médicale et le financement du transport sanitaire continueront de relever de notre politique de santé.

Ils ne seront pas financés une seconde fois par un budget supplémentaire de sécurité civile.

Garantir un financement territorial plus équitable

Les services d'incendie et de secours reposent largement sur des financements territoriaux.

Nous voulons conserver ce modèle.

Mais les besoins peuvent être très différents selon les départements.

Certains territoires sont exposés à des risques d'incendie importants. D'autres doivent couvrir de vastes espaces peu peuplés, des zones montagneuses ou des secteurs difficiles d'accès.

Les capacités financières des collectivités ne sont pas non plus identiques.

Nous voulons donc que les mécanismes de répartition et de péréquation des financements tiennent davantage compte des risques objectifs et des ressources des territoires.

Lorsqu'une obligation nationale nouvelle impose durablement une charge supplémentaire aux services d'incendie et de secours, l'État devra financer la part qui lui incombe.

Mais nous ne voulons pas annoncer un transfert général du financement des services de secours vers le budget national.

Une telle décision aurait des conséquences budgétaires majeures et ne garantirait pas automatiquement une meilleure organisation.

Les travaux et décisions engagés en 2026 et 2027 devront d'abord permettre d'expertiser les besoins et les règles de financement, notamment les ressources affectées.

Nous ne créerons pas de nouvelle taxe nationale avant cet examen.

Nous voulons des services de secours solides, capables de répondre aux risques de chaque territoire, avec des responsabilités financières clairement établies.

18.3 — Renforcer nos moyens de lutte contre les incendies et les catastrophes naturelles

Intervenir rapidement avant que les catastrophes ne prennent de l'ampleur

Les grands incendies peuvent mobiliser des moyens considérables et provoquer des dégâts humains, économiques et environnementaux majeurs.

Mais leur évolution dépend souvent des premières interventions.

Un départ de feu détecté rapidement et attaqué avec des moyens adaptés peut parfois être maîtrisé avant de devenir incontrôlable.

Nous voulons donc conserver l'attaque précoce des départs de feu au cœur de notre stratégie.

Cette priorité suppose une surveillance efficace, une capacité de détection suffisante et des moyens mobilisables rapidement.

Elle suppose également d'anticiper les conditions météorologiques et l'évolution géographique des risques.

Les incendies importants ne concernent plus uniquement les zones historiquement les plus exposées du sud de la France.

D'autres territoires peuvent connaître des épisodes de sécheresse, de chaleur et de vent favorables à des feux difficiles à maîtriser.

Nous voulons donc adapter progressivement le prépositionnement des moyens.

Les ressources nationales devront pouvoir être déplacées en fonction des risques réels, sans rester organisées exclusivement autour de la répartition historique des catastrophes.

Cette organisation devra cependant préserver une capacité de réaction dans les territoires qui conservent une exposition élevée.

Déplacer tous les moyens vers un nouveau secteur à risque pourrait fragiliser les zones qu'ils étaient initialement destinés à protéger.

Notre objectif sera d'améliorer l'utilisation des capacités disponibles, pas de déplacer simplement les difficultés d'un territoire vers un autre.

Évaluer la disponibilité réelle de notre flotte aérienne

La France dispose de moyens aériens spécialisés dans la lutte contre les incendies.

Ces appareils jouent un rôle majeur, mais leur efficacité dépend de plusieurs facteurs.

Il faut tenir compte du nombre d'aéronefs, de leur disponibilité, des équipages, de la maintenance, des infrastructures nécessaires et de leur capacité à intervenir simultanément.

Un appareil peut figurer dans l'inventaire national sans être immédiatement disponible.

Il peut également être techniquement opérationnel mais mobilisé sur une autre intervention.

Nous voulons donc réaliser en 2027 un audit de la disponibilité réelle de la flotte pour la période 2028–2032.

Cet audit devra prendre en compte les commandes déjà engagées, les livraisons attendues, les retraits prévus, les besoins de maintenance et la disponibilité des équipages.

Il devra surtout déterminer combien d'appareils pourront être mobilisés simultanément pendant les périodes de risque élevé.

Nous ne voulons pas annoncer immédiatement l'acquisition d'un nombre supplémentaire de Canadair ou d'autres aéronefs sans avoir établi ce besoin.

Des commandes ont déjà été décidées et financées avant le début du mandat.

Elles devront être intégralement prises en compte.

Si l'audit révèle des lacunes importantes après leur mise en service, nous examinerons les acquisitions complémentaires nécessaires.

Mais nous ne compterons jamais comme un engagement nouveau un appareil déjà commandé dans les programmes antérieurs.

Conserver des moyens spécialisés tout en examinant les solutions complémentaires

Les bombardiers d'eau spécialisés conserveront une place centrale dans notre dispositif.

Ils répondent à des besoins opérationnels précis et disposent de caractéristiques adaptées à leurs missions.

Mais d'autres équipements peuvent également présenter un intérêt.

L'emploi d'avions de transport équipés de modules de largage d'eau, notamment des A400M, mérite d'être évalué.

Les hélicoptères lourds ou certaines autres solutions aériennes peuvent également offrir des possibilités supplémentaires.

Nous voulons examiner ces options sans privilégier artificiellement une technologie.

Les critères devront être opérationnels et financiers.

Quelle quantité d'eau peut être effectivement larguée ?

Avec quelle précision ?

Combien de rotations sont possibles pendant une intervention ?

Dans quelles conditions météorologiques ?

Avec quels équipages et quels besoins de maintenance ?

Et surtout, quel est le coût complet de la capacité obtenue ?

Un appareil polyvalent peut sembler attractif parce qu'il remplit plusieurs missions.

Mais cette polyvalence ne constitue pas nécessairement un avantage si l'appareil est moins efficace qu'un moyen spécialisé dans les conditions réelles d'intervention.

Inversement, certaines solutions complémentaires peuvent être utiles lorsqu'elles renforcent la capacité disponible sans imposer l'achat d'une flotte entièrement nouvelle.

Nous voulons donc conserver un socle de moyens spécialisés et n'ajouter d'autres capacités qu'après une évaluation suffisamment rigoureuse.

Préparer les secours à plusieurs catastrophes simultanées

Les incendies ne constituent pas le seul risque majeur.

Les inondations, les tempêtes, les mouvements de terrain, les séismes et certains accidents industriels peuvent nécessiter des moyens exceptionnels.

Une catastrophe peut provoquer l'effondrement d'infrastructures, isoler des populations, interrompre les réseaux ou nécessiter des opérations importantes de pompage, de déblaiement et de secours.

Nous voulons donc renforcer notre capacité nationale à intervenir dans plusieurs types de crises.

Les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, ainsi que les autres moyens spécialisés existants, devront être dimensionnées en fonction des besoins réellement constatés.

Une attention particulière sera portée aux équipements rares, qu'il serait inefficace de multiplier dans tous les départements.

Certains matériels lourds de pompage, de génie, de communication ou de logistique peuvent être mutualisés à une échelle zonale ou nationale.

Mais cette mutualisation ne doit pas conduire à des délais d'acheminement incompatibles avec l'urgence.

Nous voulons donc examiner à la fois les besoins de mutualisation et les contraintes géographiques.

Nous devons également préparer les équipes à intervenir durablement.

Une catastrophe majeure peut nécessiter plusieurs jours ou plusieurs semaines d'opérations.

Les équipements doivent alors pouvoir être entretenus, les équipes relevées et les approvisionnements maintenus.

Nous ne voulons pas dimensionner les capacités nationales uniquement pour les premières heures d'une intervention.

Utiliser les nouvelles technologies lorsqu'elles améliorent réellement les secours

Les technologies récentes peuvent améliorer la détection et la gestion des catastrophes.

Les satellites, les caméras de surveillance, les drones et certains outils de traitement automatisé peuvent contribuer à détecter plus tôt les départs de feu ou à mieux apprécier l'évolution d'une situation.

Nous voulons encourager leur utilisation lorsque leur efficacité est démontrée.

Mais l'innovation ne doit pas devenir une dépense automatique.

Un dispositif capable de signaler un très grand nombre d'anomalies n'est pas nécessairement utile si la majorité de ses alertes sont fausses ou si les services ne disposent pas des moyens nécessaires pour les traiter.

Nous voulons donc évaluer les technologies selon les délais de détection, la fiabilité des alertes, leur utilité opérationnelle et leur coût complet.

Elles devront s'intégrer aux centres de décision existants.

Nous ne créerons pas une nouvelle plateforme nationale simplement parce qu'une technologie supplémentaire devient disponible.

Un système efficace doit aider les personnels à décider et à intervenir, pas leur imposer une nouvelle couche de complexité.

Renforcer notre capacité d'intervention dans les outre-mer

Les territoires ultramarins présentent des contraintes particulières.

Certains sont exposés à des cyclones, à des séismes, à des risques volcaniques, à des inondations ou à d'autres catastrophes majeures.

Leur éloignement de l'Hexagone peut rendre difficile l'acheminement rapide de renforts.

Lorsqu'une catastrophe survient, les premières heures peuvent être déterminantes.

Or les moyens nationaux ne peuvent pas toujours être projetés immédiatement sur de longues distances.

Nous voulons donc examiner les capacités nécessaires dans chaque bassin ultramarin.

Il faudra notamment évaluer les moyens déjà présents, les délais de projection, les équipements spécialisés et les possibilités de mutualisation régionale.

Lorsque le délai d'arrivée des renforts nationaux serait incompatible avec les besoins des premières heures, un prépositionnement adapté devra être étudié.

Mais nous ne voulons pas appliquer un modèle identique à tous les territoires.

Les risques et les contraintes de la Réunion, des Antilles, de la Guyane ou des collectivités du Pacifique ne sont pas les mêmes.

Les décisions devront reposer sur des diagnostics territoriaux précis.

Les moyens de sécurité civile spécifiquement nécessaires seront articulés avec les engagements propres aux outre-mer, sans financement en double.

Utiliser la solidarité européenne sans en devenir dépendants

Les grandes catastrophes peuvent dépasser les moyens d'un seul pays.

La solidarité européenne constitue donc un atout important.

Nous voulons utiliser pleinement le mécanisme européen de protection civile et les capacités de rescEU.

Ces dispositifs permettent de mutualiser des moyens et d'organiser une assistance entre États lors d'événements majeurs.

Mais nous devons conserver une capacité française suffisante.

Si plusieurs pays européens sont confrontés simultanément à des incendies ou à des catastrophes importantes, les renforts disponibles peuvent être limités.

Nous ne voulons donc pas considérer l'Europe comme un substitut à notre propre organisation de sécurité civile.

Elle doit constituer un niveau supplémentaire de solidarité et de capacité opérationnelle.

Concentrer les investissements sur les lacunes réellement démontrées

Renforcer les moyens de sécurité civile nécessitera certains investissements.

Mais nous ne voulons pas annoncer un programme massif d'équipements avant d'avoir établi ce qui manque réellement.

Notre arbitrage financier retient une enveloppe centrale de **600 millions d'euros d'investissements publics supplémentaires sur 2028–2032**, avec une fourchette d'expertise comprise entre 400 et 800 millions d'euros.

Il s'agit d'une enveloppe temporaire, destinée à une seconde vague de renforcement capacitaire après l'audit de 2027.

Elle pourra notamment concerner des équipements rares mutualisés, les nouveaux territoires exposés aux incendies, les moyens de pompage et de logistique, les technologies de détection ayant démontré leur efficacité, certaines capacités nationales complémentaires et des équipements essentiels pour les associations agréées de sécurité civile.

Cette enveloppe ne doit pas être utilisée pour financer indistinctement le renouvellement ordinaire de chaque caserne ou de chaque véhicule.

Nous devrons également déduire les moyens déjà décidés ou financés avant 2027.

Les éventuels besoins aériens supplémentaires resteront à expertiser.

L'objectif n'est pas de dépenser une enveloppe parce qu'elle existe.

Il est de combler les lacunes qui empêcheraient réellement la France de protéger efficacement sa population.

18.4 — Mieux alerter et préparer la population face aux situations d'urgence

Faire parvenir rapidement des alertes compréhensibles

Lorsqu'une catastrophe menace, disposer d'informations fiables peut sauver des vies.

Les habitants doivent savoir qu'un danger approche, comprendre les consignes et être informés de leur évolution.

Mais une alerte n'est utile que si elle parvient aux personnes concernées suffisamment tôt et si son message est compréhensible.

Nous voulons faire de FR-Alert le canal central d'alerte sur téléphone mobile.

Ce dispositif permet de diffuser des messages d'urgence aux appareils compatibles présents dans une zone déterminée.

Nous voulons améliorer son utilisation opérationnelle, notamment la rapidité de décision, la précision du zonage et la clarté des consignes.

Une alerte ne doit pas seulement informer de l'existence d'un danger.

Elle doit indiquer, lorsque la situation le permet, ce que les personnes doivent faire : se mettre à l'abri, éviter un secteur, suivre une instruction d'évacuation ou attendre de nouvelles informations.

Nous voulons également tester régulièrement la chaîne d'alerte.

Il faudra vérifier non seulement que le message a été envoyé, mais aussi qu'il a été diffusé correctement, dans des délais adaptés et sous une forme compréhensible.

Ces exercices devront permettre de corriger les erreurs avant une situation réelle.

Ne pas dépendre exclusivement du téléphone mobile

Les téléphones mobiles sont devenus des moyens d'information essentiels.

Mais une catastrophe peut également perturber les réseaux de télécommunications ou provoquer une panne électrique.

Nous ne voulons donc pas faire reposer toute l'alerte des populations sur un seul dispositif technique.

FR-Alert devra être complété par les sirènes, la radio et les moyens locaux disponibles.

Les collectivités devront pouvoir utiliser les moyens adaptés à leurs territoires.

Certains secteurs peuvent nécessiter des solutions spécifiques en raison de leur relief, de leur isolement ou de leurs risques particuliers.

Nous voulons également que les messages soient accessibles au plus grand nombre.

Une personne malentendante, malvoyante, âgée, ne maîtrisant pas suffisamment le français ou éloignée des outils numériques ne doit pas être oubliée.

Cela suppose de réfléchir à la forme des messages, à leur compréhension et aux canaux utilisés.

L'accessibilité doit faire partie de la préparation, pas être improvisée après le déclenchement d'une catastrophe.

Nous ne créerons pas une nouvelle application nationale d'alerte concurrente des outils existants.

Notre priorité est de rendre ces outils fiables, complémentaires et réellement utilisables.

Faire vivre les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde

Les communes jouent un rôle essentiel dans la protection de leurs habitants.

Elles connaissent les caractéristiques de leur territoire, les bâtiments susceptibles d'être utilisés pour accueillir des personnes évacuées, les voies de circulation et les situations locales de vulnérabilité.

Les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde permettent d'organiser cette préparation.

Nous voulons d'abord faire appliquer les obligations existantes.

Un plan qui reste dans un classeur et n'a jamais été mis à l'épreuve ne garantit pas que les élus et les services sauront agir en situation d'urgence.

Nous voulons donc encourager des exercices périodiques adaptés aux risques locaux.

Une commune exposée à des crues rapides ne présente pas les mêmes besoins qu'un territoire littoral exposé aux submersions ou qu'une commune située à proximité d'une installation industrielle.

La préparation devra tenir compte de ces différences.

Nous ne voulons pas imposer partout la même organisation ni ajouter systématiquement de nouveaux documents.

Lorsque plusieurs plans se recoupent, il faudra rechercher une meilleure coordination.

L'objectif est de savoir concrètement qui alerte les habitants, qui organise leur protection, comment les personnes vulnérables sont aidées et comment les secours sont accueillis.

Faire connaître les bons réflexes pour les premières 72 heures

Lors d'une crise grave, les services publics peuvent être fortement mobilisés.

Ils doivent parfois traiter simultanément un grand nombre d'urgences.

Une partie des habitants peut alors devoir attendre avant de recevoir certaines formes d'assistance.

Nous voulons donc mieux informer la population sur la préparation raisonnable aux premières 72 heures d'une crise.

Lorsqu'un ménage en a la possibilité, il peut être utile de disposer chez lui de quelques ressources essentielles, de connaître les consignes de sécurité adaptées à son territoire et de savoir comment réagir en cas d'interruption temporaire de certains services.

Mais nous ne voulons pas transformer cette préparation en obligation générale.

Nous n'imposerons pas l'achat d'un kit de survie.

Nous ne lancerons pas non plus une distribution universelle financée par l'État.

Les besoins diffèrent selon les familles, les logements, les territoires et les risques.

Notre objectif est d'encourager une autonomie raisonnable lorsqu'elle est possible.

Surtout, nous devons reconnaître que tout le monde ne dispose pas de la même capacité à se préparer.

Une personne isolée, dépendante, handicapée ou rencontrant des difficultés financières peut ne pas pouvoir constituer des réserves ou se déplacer facilement.

La préparation collective doit donc accorder une attention prioritaire à ces situations.

Nous ne voulons pas que la responsabilisation individuelle serve de prétexte pour abandonner les personnes les plus vulnérables.

La solidarité publique doit rester pleinement mobilisée.

Former réellement les citoyens aux gestes qui sauvent

Savoir réagir pendant les premières minutes d'une urgence peut faire une différence considérable.

Protéger une victime, donner l'alerte, pratiquer les premiers gestes adaptés ou utiliser un défibrillateur lorsque cela est nécessaire sont des compétences qui peuvent sauver des vies.

La formation aux gestes de premiers secours figure déjà parmi les objectifs du système éducatif.

Nous voulons donc en assurer l'application réelle.

Il ne suffit pas qu'une formation soit prévue dans les textes.

Il faut vérifier qu'elle est effectivement organisée et que les élèves acquièrent les connaissances nécessaires.

Nous ne créerons pas une nouvelle obligation scolaire nationale venant simplement s'ajouter à celles qui existent.

Nous voulons d'abord que les engagements déjà pris soient respectés.

Cette préparation contribue à développer une culture de responsabilité et d'entraide.

Mais elle ne remplace évidemment pas l'intervention des professionnels.

L'objectif est de permettre aux citoyens d'agir utilement dans les premières minutes, sans leur demander de réaliser des gestes pour lesquels ils ne sont pas formés.

Soutenir l'engagement citoyen sans remplacer les secours professionnels

Les réserves communales de sécurité civile et les associations agréées peuvent jouer un rôle important pendant les crises.

Elles participent notamment à l'assistance aux populations, à certaines actions de soutien logistique, à l'accueil des personnes évacuées ou à des missions correspondant à leurs compétences.

Nous voulons mieux intégrer ces acteurs à la préparation locale.

Les réserves communales pourront être développées là où elles répondent à un véritable besoin opérationnel.

Mais nous ne créerons pas une nouvelle réserve nationale concurrente des dispositifs existants.

Nous voulons également consolider la place des associations agréées de sécurité civile.

Leur formation, leur intégration aux exercices et la disponibilité de certains équipements essentiels devront être prises en compte.

Mais elles ne doivent pas devenir une solution permettant de remplacer durablement les personnels professionnels ou de transférer gratuitement des missions permanentes de service public.

L'engagement associatif doit compléter les capacités publiques.

Il ne doit pas servir à masquer leurs insuffisances.

Nous voulons une population mieux informée, mieux préparée et capable de participer utilement à la solidarité collective, sans que la responsabilité fondamentale de protection des personnes cesse de relever des pouvoirs publics.

18.5 — Garantir la continuité des services essentiels en situation de crise

Préserver les fonctions vitales lorsque le fonctionnement normal devient impossible

Une catastrophe majeure peut désorganiser une partie importante de la société.

Lorsque l'électricité, l'eau, les communications ou les transports sont interrompus, les conséquences peuvent rapidement dépasser le secteur initialement touché.

Nous voulons donc faire de la continuité des fonctions essentielles une priorité nationale.

Cela ne signifie pas promettre que tous les services publics et privés fonctionneront normalement pendant une catastrophe extrême.

Une telle garantie serait irréaliste.

Nous voulons en revanche identifier un nombre limité de fonctions dont l'interruption prolongée pourrait provoquer des conséquences particulièrement graves.

Il s'agit notamment des secours, des soins critiques, de l'approvisionnement en eau, de l'énergie indispensable, des communications essentielles, de certains approvisionnements vitaux, de la logistique et de la capacité des autorités publiques à prendre des décisions.

Pour chacune de ces fonctions, nous voulons définir des objectifs proportionnés de continuité et de rétablissement.

Il faudra déterminer quels services doivent absolument être maintenus, lesquels peuvent fonctionner temporairement de manière dégradée et quelles activités pourront être rétablies progressivement.

L'objectif est de préserver les capacités les plus nécessaires à la population, même lorsque les conditions ordinaires ne peuvent plus être garanties.

Se préparer aux défaillances en cascade

Nos infrastructures dépendent de plus en plus les unes des autres.

Prenons l'exemple d'une panne électrique prolongée.

Elle peut perturber les télécommunications si les dispositifs de secours ne suffisent plus.

Cette panne des communications peut compliquer les échanges entre les équipes d'intervention.

Elle peut aussi empêcher certaines opérations de paiement ou désorganiser la gestion des approvisionnements.

Si les pompes, les équipements de traitement ou les systèmes de pilotage des réseaux d'eau sont touchés, l'approvisionnement peut également être perturbé.

Les établissements de santé peuvent être confrontés à des difficultés supplémentaires, alors même que les besoins médicaux augmentent.

Une crise initialement électrique peut donc rapidement devenir une crise sanitaire, logistique et sociale.

Nous voulons que la préparation nationale intègre ces interdépendances.

Il ne suffit pas de demander à chaque secteur de tester ses propres équipements.

Il faut examiner les conséquences d'une défaillance sur les autres fonctions essentielles.

Nous voulons organiser des exercices associant les principaux opérateurs publics et privés.

Ils devront pouvoir porter sur des scénarios sévères : panne électrique prolongée, interruption majeure des télécommunications, indisponibilité de systèmes numériques essentiels, rupture logistique ou combinaison de plusieurs événements.

Ces exercices devront révéler les fragilités communes et permettre de déterminer les priorités de rétablissement.

Prévoir des solutions de fonctionnement dégradé

La résilience ne consiste pas uniquement à empêcher toute panne.

Elle repose également sur la capacité à continuer de fonctionner partiellement lorsqu'une défaillance survient.

Un service essentiel peut parfois maintenir une activité réduite en utilisant des procédures alternatives.

Un établissement de santé peut devoir prioriser certaines prises en charge.

Un opérateur de réseau peut devoir concentrer ses moyens sur les installations les plus critiques.

Une administration peut devoir poursuivre certaines décisions indispensables alors que ses systèmes informatiques habituels sont indisponibles.

Nous voulons donc que les entités essentielles disposent de solutions de continuité réellement opérationnelles.

Les dispositifs de secours, les procédures de fonctionnement dégradé et les conditions de restauration devront être adaptés aux conséquences possibles d'une interruption.

Mais leur existence formelle ne suffira pas.

Ils devront être testés.

Un groupe électrogène inutilisable faute de maintenance, une solution informatique de secours inaccessible ou une procédure que les personnels ne connaissent pas ne constituent pas une protection effective.

Nous voulons donc accorder une place importante à la vérification des capacités réelles.

Cette exigence devra être proportionnée au caractère essentiel de l'activité et aux risques qu'elle présente.

Faire contribuer les opérateurs à la résilience de leurs propres activités

Une partie importante des fonctions vitales dépend d'entreprises et d'opérateurs disposant de leurs propres infrastructures.

Il peut s'agir des fournisseurs d'énergie, des entreprises de télécommunications, de certains acteurs logistiques ou d'autres organismes dont les activités sont indispensables à la société.

Nous voulons que ces opérateurs prennent pleinement leurs responsabilités.

Lorsqu'une grande entreprise solvable exploite une infrastructure essentielle, elle doit financer les mesures normales de sécurité, de continuité et de restauration correspondant à son activité.

Nous ne voulons pas que l'État assume systématiquement les coûts de résilience que ces entreprises devraient supporter elles-mêmes.

Cela ne signifie pas exclure toute intervention publique.

Certaines capacités peuvent relever directement de la responsabilité de l'État ou présenter une utilité collective justifiant un financement spécifique.

Mais les responsabilités doivent être distinguées.

Il serait injustifié de subventionner indistinctement tous les équipements de secours des grands opérateurs privés.

Nous voulons également éviter qu'une entreprise présente comme une dépense exceptionnelle de sécurité nationale ce qui relève de ses obligations ordinaires de fonctionnement.

La résilience doit être intégrée aux décisions d'exploitation et d'investissement.

Conserver une coordination nationale sans créer un nouveau système administratif

La continuité des fonctions essentielles nécessite une coordination interministérielle.

Les risques peuvent toucher l'énergie, les télécommunications, la santé, les transports, l'alimentation ou les systèmes financiers.

Aucun ministère ne peut examiner isolément toutes les conséquences possibles.

Nous voulons donc utiliser les mécanismes existants de coordination nationale, notamment ceux placés autour du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale et des dispositifs interministériels de résilience.

Ces structures devront permettre d'identifier les dépendances entre secteurs, de suivre les exercices et de signaler les lacunes importantes.

Mais nous ne voulons pas créer une nouvelle agence générale de résilience.

Nous ne voulons pas davantage multiplier les obligations de déclaration ou les plans administratifs sans vérifier leur utilité.

La priorité doit être donnée à la préparation réelle et à la correction des vulnérabilités.

Chaque politique sectorielle conservera également la responsabilité de ses investissements.

Les équipements nécessaires à la sécurité des réseaux électriques relèveront de notre politique énergétique.

Les moyens de cybersécurité et de résilience des télécommunications relèveront du numérique.

Les stocks sanitaires et les capacités critiques des établissements de santé resteront rattachés à notre politique de santé.

Les infrastructures de transport et les moyens logistiques conserveront leurs propres financements.

Le présent chapitre fixera les exigences de coordination et de préparation transversales.

Il ne créera pas un deuxième budget pour financer les mêmes équipements.

Assumer des priorités difficiles en situation de catastrophe extrême

Nous devons également être transparents sur les limites de la protection collective.

Dans une catastrophe particulièrement grave, il peut être impossible de rétablir simultanément tous les services.

Les autorités devront alors établir des priorités.

Rétablir une alimentation électrique indispensable à un hôpital, assurer l'approvisionnement en eau potable d'une population ou permettre le fonctionnement des secours peut devoir passer avant d'autres activités.

Ces choix peuvent être difficiles et avoir des conséquences importantes pour les habitants et les entreprises.

Nous voulons qu'ils soient préparés autant que possible avant les crises, sur la base de critères compréhensibles et proportionnés.

Ils devront tenir compte des risques pour les personnes, des vulnérabilités sociales et des conséquences collectives.

L'objectif n'est pas de désigner à l'avance des territoires ou des catégories de population qui seraient systématiquement moins protégés.

Il est de permettre aux responsables de prendre des décisions justifiées, rapides et cohérentes lorsque les ressources disponibles ne permettent pas de satisfaire immédiatement tous les besoins.

Une nation résiliente n'est pas une nation dans laquelle aucune infrastructure ne tombe jamais en panne.

C'est une nation capable d'anticiper, de protéger en priorité les vies humaines, de maintenir les fonctions indispensables et de rétablir progressivement son fonctionnement sans perdre sa capacité à décider.

Nous voulons que la France soit mieux préparée à cette réalité.

Chapitre 19 — Soutenir la recherche et l'innovation pour construire notre indépendance scientifique et technologique

La recherche scientifique et l'innovation jouent un rôle déterminant dans l'avenir d'un pays.

Elles permettent de mieux comprendre le monde, de soigner les maladies, de développer de nouvelles technologies, de moderniser notre économie et de répondre aux grands défis environnementaux.

Elles conditionnent également une part croissante de notre indépendance.

Un pays qui ne maîtrise plus les technologies indispensables à son fonctionnement devient vulnérable aux décisions prises ailleurs. Une rupture d'approvisionnement, une sanction internationale, une décision commerciale ou la disparition d'un fournisseur peuvent alors avoir des conséquences considérables.

La France dispose de nombreux atouts.

Nos chercheurs, nos universités, nos organismes scientifiques et nos entreprises innovantes possèdent des compétences reconnues. Nous disposons de domaines d'excellence en mathématiques, en médecine, en physique, en intelligence artificielle, en aéronautique, en énergie et dans de nombreuses autres disciplines.

Mais ces forces ne suffisent pas à garantir notre avenir.

Les chercheurs sont confrontés à des difficultés de financement, à la précarité de certains parcours et à une complexité administrative parfois excessive. Des découvertes réalisées dans nos laboratoires peinent à devenir des innovations industrielles. Certaines entreprises technologiques prometteuses rencontrent des difficultés pour financer leur croissance.

Dans le même temps, l'intelligence artificielle transforme rapidement l'économie et le fonctionnement de la société.

Les grandes puissances investissent massivement dans les capacités de calcul, les logiciels, les semi-conducteurs et les infrastructures numériques. La concurrence internationale est intense et les positions technologiques peuvent évoluer très rapidement.

Nous voulons que la France participe pleinement à cette transformation, plutôt que de la subir.

Notre ambition repose sur trois exigences.

La première est de préserver une recherche scientifique libre, exigeante et capable d'attirer les meilleurs talents.

La deuxième est de transformer davantage nos connaissances en innovations, en entreprises et en capacités technologiques utiles à notre pays.

La troisième est de garantir que le développement numérique demeure compatible avec nos libertés, notre sécurité et les droits fondamentaux des citoyens.

Nous ne croyons ni à l'autarcie technologique ni à une dépendance acceptée par résignation.

Nous voulons maîtriser en France ce qui peut l'être de manière crédible et construire avec nos partenaires européens les capacités qui nécessitent une échelle plus importante.

Nous voulons également assumer une distinction essentielle : l'indépendance technologique ne signifie pas qu'il faut financer toutes les technologies, toutes les entreprises ou tous les projets.

Elle suppose de choisir les capacités qui comptent réellement, d'évaluer les résultats et de savoir renoncer lorsque les perspectives ne justifient plus les investissements.

Notre objectif est de faire de la France une grande puissance scientifique et technologique, capable d'innover, de protéger ses intérêts et de permettre à ses citoyens de bénéficier du progrès sans perdre le contrôle de leur avenir.

19.1 — Renforcer la recherche publique et soutenir l'excellence scientifique

Donner à nos laboratoires les moyens de travailler dans la durée

La recherche scientifique demande du temps.

Certaines découvertes importantes résultent de travaux dont personne ne pouvait prévoir les applications au moment où ils ont commencé.

D'autres nécessitent plusieurs années d'expérimentation, des équipements coûteux ou la coopération de nombreuses équipes.

Nous voulons donc préserver une recherche publique solide, capable de conduire des travaux fondamentaux aussi bien que des recherches répondant à des besoins stratégiques.

Cela suppose de maintenir un équilibre entre les financements récurrents des laboratoires et les financements attribués à des projets.

Les dotations de base sont indispensables.

Elles permettent aux équipes de conserver leurs compétences, d'entretenir leurs équipements et de poursuivre des travaux qui ne peuvent pas systématiquement dépendre de la réussite à un nouvel appel à projets.

Mais les financements compétitifs ont également leur utilité.

Ils permettent de sélectionner des projets ambitieux, d'encourager les coopérations et de soutenir des idées nouvelles.

Nous ne voulons donc ni supprimer les appels à projets ni transformer toute la recherche publique en compétition permanente pour obtenir des financements.

Notre objectif sera de préserver des moyens de fonctionnement suffisants tout en concentrant une partie des ressources supplémentaires sur les projets présentant les meilleures perspectives scientifiques.

Simplifier le financement et l'évaluation des projets

Les chercheurs consacrent parfois une part importante de leur temps à préparer des dossiers, répondre à des appels à projets et justifier l'utilisation de leurs crédits.

Une partie de ces obligations est nécessaire pour garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Mais leur accumulation peut devenir contre-productive.

Nous voulons simplifier les procédures.

L'Agence nationale de la recherche conservera son rôle. Nous ne créerons pas un nouvel organisme chargé de distribuer les financements scientifiques.

Nous voulons privilégier, lorsque cela est adapté, des procédures de sélection en deux étapes.

Une première évaluation relativement légère permettra d'identifier les projets présentant un intérêt suffisant.

Seuls les candidats présélectionnés devront ensuite constituer un dossier complet.

Nous voulons également que les financements tiennent davantage compte des coûts réels des recherches.

Un laboratoire ne doit pas obtenir un financement pour une expérimentation sans disposer des moyens raisonnablement nécessaires à sa réalisation.

Nous voulons améliorer le taux de sélection des projets de l'ANR, avec une fourchette de travail de 22 à 28 %, sous réserve des financements effectivement disponibles.

Nous voulons surtout éviter de mobiliser des milliers d'heures de travail scientifique pour des procédures dont les chances de financement seraient excessivement faibles.

Enfin, l'évaluation de la recherche ne doit pas reposer uniquement sur le nombre de publications ou de brevets.

Elle doit apprécier la qualité scientifique, l'originalité des travaux, les connaissances produites, la formation des jeunes chercheurs et, lorsque cela est pertinent, les applications concrètes.

Soutenir les équipes et les compétences indispensables

Une recherche performante ne repose pas uniquement sur les chercheurs.

Les ingénieurs, techniciens, informaticiens, personnels de laboratoire et spécialistes des équipements jouent un rôle essentiel.

Sans eux, certaines installations ne peuvent pas fonctionner et les équipes scientifiques perdent une part importante de leur efficacité.

Nous voulons donc renforcer les compétences permanentes des organismes de recherche.

Le programme technique prévoit un objectif de 1 500 emplois permanents supplémentaires dans les organismes, comprenant environ 600 chercheurs et 900 ingénieurs, techniciens et personnels de soutien.

Il prévoit également de développer les contrats postdoctoraux de deux à trois ans, avec un objectif de capacité de 1 000 à 1 500 postdoctorants simultanément.

Ces objectifs devront être déployés dans les limites des enveloppes finales, sans rétablir les dépenses supplémentaires abandonnées lors de la clôture budgétaire.

La répartition devra dépendre des besoins scientifiques et techniques réels.

Nous ne voulons pas créer des postes simplement pour atteindre un objectif statistique.

Mais nous voulons éviter que des équipements coûteux restent sous-utilisés ou que des chercheurs consacrent une part excessive de leur temps à des tâches nécessitant des compétences techniques spécialisées.

Préserver la liberté de la recherche tout en poursuivant des priorités stratégiques

La recherche libre constitue un investissement indispensable.

Nous ne savons pas toujours quelles découvertes seront les plus importantes dans dix ou vingt ans.

Il serait donc dangereux de concentrer tous les moyens scientifiques sur les seules technologies actuellement considérées comme prioritaires.

Mais nous ne pouvons pas non plus ignorer les domaines dans lesquels notre pays rencontre des dépendances ou des besoins majeurs.

Nous voulons articuler les deux approches.

Une partie des financements permettra de soutenir la recherche libre, sélectionnée selon sa qualité scientifique.

Une autre sera orientée vers un nombre limité de grandes missions stratégiques, de l'ordre de six à huit, définies selon les besoins nationaux et européens.

Ces missions pourront concerner des domaines scientifiques, industriels, sanitaires ou technologiques dans lesquels la France doit renforcer durablement ses capacités.

Elles devront reposer sur des objectifs suffisamment précis et faire l'objet d'évaluations.

Nous voulons éviter les programmes dont l'ambition serait simplement d'afficher une priorité politique sans résultat identifiable.

Faire de la France une terre d'excellence scientifique mondiale

Nous voulons également que la France puisse accueillir et conserver des équipes scientifiques parmi les meilleures au monde.

Pour cela, un salaire attractif ne suffit pas toujours.

Un chercheur de premier plan a besoin d'une équipe, de collaborateurs techniques, de financements stables, d'équipements et de temps pour conduire ses travaux.

Nous voulons donc développer le programme **France Excellence scientifique**.

Il permettra de proposer à des chercheurs et à des équipes exceptionnels des moyens adaptés à l'ampleur de leurs projets.

Nous ne réserverons pas ce programme aux scientifiques venant de l'étranger.

Un chercheur qui travaille déjà en France et dont les travaux présentent un potentiel exceptionnel doit pouvoir bénéficier des mêmes possibilités.

L'objectif n'est pas de dépenser de l'argent pour attirer artificiellement des personnalités prestigieuses.

Il est de créer en France des capacités scientifiques durables.

Les financements pourront prendre différentes formes, depuis le soutien à des équipes émergentes jusqu'à des programmes majeurs réunissant des chercheurs, des équipements et des compétences de très haut niveau.

Les niveaux de financement et les volumes de projets envisagés guideront la sélection, sans constituer des quotas à remplir.

Nous voulons préserver un équilibre entre excellence scientifique libre et intérêt stratégique, avec une orientation de référence d'environ deux tiers des moyens vers l'excellence scientifique et un tiers vers les priorités stratégiques et de souveraineté.

Sélectionner sur l'excellence, pas sur les relations

Un programme de cette importance doit reposer sur des règles rigoureuses.

Nous voulons confier les sélections à des jurys scientifiques indépendants, comprenant des experts internationaux.

Les ministres ne choisiront pas individuellement les bénéficiaires.

Les dossiers devront être examinés selon leur qualité scientifique, leur potentiel, les moyens nécessaires et les engagements des établissements d'accueil.

Nous voulons également réduire les délais de décision.

L'objectif sera de pouvoir fournir une première évaluation rapidement, puis de prendre les décisions définitives dans un délai compatible avec la concurrence internationale.

Nous voulons viser une première évaluation dans les trente jours, puis une décision définitive dans un délai de quatre mois, tout en conservant l’exigence de sélection scientifique.

Ces procédures devront rester exigeantes sans devenir inutilement bureaucratiques.

Garantir la continuité après les financements exceptionnels

Nous ne voulons pas reproduire un problème fréquent : financer très fortement une équipe pendant quelques années, puis la laisser brutalement sans moyens lorsque son programme arrive à son terme.

Les établissements qui accueilleront des équipes majeures devront donc prendre des engagements sur leurs locaux, leurs équipements, leurs personnels techniques et leur capacité à poursuivre les activités.

Une évaluation devra être organisée suffisamment tôt avant la fin des financements.

Selon les résultats, l'équipe pourra poursuivre ses activités sur une base pérenne, accéder à un nouveau niveau de financement ou bénéficier d'une transition organisée.

Nous voulons éviter les ruptures brutales tout en conservant la possibilité d'arrêter les soutiens exceptionnels qui ne sont plus justifiés.

Les financements inutilisés ne devront pas être distribués simplement pour consommer une enveloppe annuelle.

Nous préférons financer moins de projets, mais de meilleurs projets, plutôt que multiplier des engagements qui ne produiraient pas les résultats attendus.

Les équipements, les équipes et les capacités scientifiques financés par le programme devront contribuer durablement à l'activité scientifique française.

Le cadre financier final prévoit environ 320 millions d'euros supplémentaires par an pour la recherche publique et 370 millions d'euros pour France Excellence scientifique, au sein du plafond transversal regroupant également d'autres engagements scientifiques et technologiques.

Il ne s'agit pas de deux budgets pouvant être augmentés indépendamment sans tenir compte de ce plafond.

Notre ambition scientifique doit être forte, mais elle doit également être financée de manière responsable.

19.2 — Attirer les talents, soutenir les jeunes chercheurs et protéger la liberté scientifique

Permettre aux jeunes chercheurs de construire un véritable parcours professionnel

Un pays qui veut devenir une grande puissance scientifique doit préparer le renouvellement de ses chercheurs.

Or les premières années de la carrière scientifique peuvent être particulièrement difficiles.

Après plusieurs années d'études, de nombreux doctorants et jeunes chercheurs sont confrontés à des financements précaires, à des contrats successifs ou à des perspectives professionnelles insuffisamment lisibles.

Nous voulons améliorer cette situation.

Notre objectif est qu'un doctorat mené à temps plein constitue une véritable activité de recherche financée.

Nous ne voulons pas maintenir comme situation ordinaire des doctorants travaillant plusieurs années à temps plein sans rémunération suffisante.

Les doctorats réalisés à temps partiel dans un cadre professionnel ou personnel adapté devront cependant rester possibles.

Nous voulons également renforcer l'accompagnement scientifique et professionnel des doctorants.

La qualité de l'encadrement, la définition du projet, les conditions de travail et les possibilités de recours en cas de difficulté doivent faire partie intégrante de la formation doctorale.

Financer davantage de doctorats stratégiques

Nous voulons financer **500 à 750 nouveaux contrats doctoraux ciblés chaque année**.

Ces contrats seront orientés vers les besoins scientifiques, industriels, sanitaires et publics considérés comme prioritaires.

Il s'agit bien de nouveaux contrats ouverts chaque année, et non d'un objectif de 500 à 750 doctorants présents simultanément.

Comme un doctorat dure généralement plusieurs années, les différentes promotions se cumuleront progressivement.

Nous retenons une rémunération cible de l'ordre de 2 500 euros brut par mois, avec des modalités d'évolution à préciser.

Mais nous ne voulons pas augmenter indistinctement le nombre de doctorants sans tenir compte des perspectives professionnelles.

Les contrats devront correspondre à des projets sérieux, à des équipes capables d'encadrer les travaux et à des débouchés suffisamment identifiés.

Nous voulons notamment favoriser les doctorats réalisés en lien avec les entreprises et les administrations lorsque les sujets s'y prêtent.

Le dispositif Cifre conservera une place importante.

La recherche publique doit pouvoir contribuer à l'innovation économique, mais aussi à l'amélioration des politiques publiques.

L'objectif central de financement supplémentaire de ces contrats est d'environ 80 millions d'euros par an à terme.

Le dispositif sera évalué après trois ans avant toute décision d'extension.

Mieux protéger les doctorants pendant leurs travaux

Un doctorat ne se déroule pas toujours exactement comme prévu.

Une expérimentation peut échouer. Un équipement peut devenir indisponible. Une maladie ou une difficulté personnelle peut interrompre temporairement les recherches.

Nous voulons que les situations légitimes puissent être traitées sans placer automatiquement les doctorants dans une impasse.

Les prolongations devront être examinées en tenant compte des raisons scientifiques et personnelles, et être financées lorsqu'elles sont accordées.

Les doctorants devront également disposer de procédures accessibles lorsqu'un problème survient avec leur encadrement.

Nous voulons préserver une véritable possibilité de médiation et d'examen contradictoire.

Un comité de suivi annuel devra contribuer à détecter les difficultés suffisamment tôt.

Il devra pouvoir entendre le doctorant dans des conditions lui permettant de s'exprimer librement.

Notre objectif n'est pas de transformer la recherche doctorale en parcours administratif rigide.

Il est de protéger les personnes et de garantir des conditions scientifiques sérieuses.

Attirer les talents sans négliger ceux qui travaillent déjà en France

La concurrence internationale pour les meilleurs chercheurs est particulièrement forte.

Les équipes scientifiques peuvent choisir entre plusieurs pays offrant des moyens, des perspectives et des conditions de travail très différents.

Nous voulons que la France devienne l'une des destinations les plus attractives pour les scientifiques de haut niveau.

Mais cette ambition ne doit pas conduire à privilégier systématiquement les chercheurs venant de l'étranger au détriment de ceux qui travaillent déjà dans nos établissements.

Un scientifique français ou étranger déjà installé dans notre pays doit pouvoir bénéficier d'un soutien exceptionnel lorsque son projet le justifie.

Nous voulons utiliser les dispositifs existants, notamment Choose France for Science, plutôt que créer une nouvelle agence.

L'accueil des chercheurs étrangers devra également tenir compte des conditions pratiques de leur installation.

La rapidité des procédures, la situation de leur famille, l'accès au logement et la possibilité de constituer une équipe peuvent influencer fortement leur décision.

Ces questions seront articulées avec notre politique d'immigration et les dispositifs d'attractivité scientifique, sans créer de budgets parallèles.

Garantir une véritable liberté académique

La liberté scientifique n'est pas seulement un principe abstrait.

Elle permet aux chercheurs de choisir leurs sujets, leurs méthodes, leurs collaborations et de publier leurs résultats dans le respect de la loi.

Elle protège également la possibilité de participer au débat public et de présenter des conclusions scientifiques qui peuvent déplaire aux responsables politiques, aux entreprises ou à certains groupes d'intérêt.

Nous voulons renforcer cette liberté.

Un chercheur ne doit pas subir de pression illégitime parce que les résultats de ses travaux contredisent des intérêts économiques ou une orientation politique.

Lorsqu'un personnel scientifique est menacé en raison de ses activités professionnelles légitimes, les mécanismes de protection devront être rapidement mobilisés.

Nous voulons notamment rendre les procédures de protection fonctionnelle plus efficaces, avec un accusé de réception sous quarante-huit heures et un objectif de décision sous sept jours.

Le soutien pourra inclure, selon les situations, une protection juridique, des mesures de sécurité ou un accompagnement psychologique.

Un recours judiciaire urgent devra être possible lorsque la gravité des faits le justifie.

Cette protection ne conférera cependant pas une immunité générale.

La liberté académique s'exerce dans le cadre de la loi, du respect des personnes et des exigences d'intégrité scientifique.

Protéger la recherche contre les manipulations et les conflits d'intérêts

La liberté scientifique suppose également que les résultats ne soient pas déformés par ceux qui financent les travaux.

Les financements privés et étrangers peuvent être utiles.

Ils permettent de développer des recherches, d'accéder à des équipements et d'organiser des coopérations internationales.

Nous ne voulons donc pas les interdire par principe.

En revanche, leurs conditions doivent être transparentes.

Nous voulons instaurer des obligations de déclaration adaptées pour les financements significatifs, avec un seuil de travail d'environ 50 000 euros cumulés par an.

Les informations pertinentes devront notamment permettre d'identifier les financeurs réels, les montants, les objectifs du financement et les principales conditions contractuelles.

Un financeur ne devra pas pouvoir imposer un résultat scientifique, disposer d'un droit de veto indéfini sur la publication ou contrôler exclusivement les recrutements d'une équipe publique.

Les situations de conflit d'intérêts devront être identifiées et traitées.

Nous voulons également renforcer la protection de la recherche contre les ingérences étrangères.

Mais les contrôles devront porter sur les projets, les accès aux informations sensibles, les comportements et les risques réels.

Nous refusons une politique qui conduirait à considérer des chercheurs comme suspects simplement en raison de leur nationalité.

La coopération internationale doit rester possible, dans des conditions compatibles avec la protection de nos intérêts scientifiques et stratégiques.

Garantir l'intégrité scientifique et développer la science ouverte

La confiance dans la recherche dépend aussi de la qualité des méthodes et de l'honnêteté des résultats.

Les falsifications, les manipulations de données ou les atteintes graves à l'intégrité scientifique doivent pouvoir être examinées par des procédures crédibles.

Nous voulons conserver l'Office français de l'intégrité scientifique dans son cadre institutionnel existant, en renforçant ses moyens et son indépendance scientifique.

Les établissements conserveront la responsabilité première de l'examen des situations qui les concernent.

Un second niveau d'expertise et des garanties contradictoires devront permettre de traiter les dossiers difficiles.

Nous voulons également renforcer la transparence des travaux financés par des fonds publics.

Notre objectif à l'horizon 2032 est de rendre rapidement accessibles 90 % des publications scientifiques concernées et 95 % des thèses, dans les conditions prévues par les règles de diffusion.

Les données, les codes et les protocoles devront également être partagés lorsque cela est possible et utile.

Mais la science ouverte ne doit pas signifier la divulgation de données médicales personnelles, de secrets industriels légitimes ou d'informations mettant en danger la sécurité nationale.

Notre principe sera d'ouvrir autant que possible et de protéger autant que nécessaire.

Nous utiliserons les outils existants, notamment HAL et Recherche Data Gouv.

Nous voulons aussi mieux reconnaître le travail de diffusion des connaissances vers le public et garantir que les expertises scientifiques utilisées par les pouvoirs publics présentent clairement leurs méthodes, leurs incertitudes et leurs éventuels conflits d'intérêts.

La science doit pouvoir éclairer les décisions politiques.

Mais elle ne doit pas être réduite à un instrument de justification des décisions déjà prises.

19.3 — Transformer les découvertes scientifiques en innovations et soutenir nos entreprises technologiques

Réduire la distance entre les laboratoires et l'économie

La France possède des laboratoires performants, mais une découverte scientifique ne devient pas automatiquement une innovation utilisée par les entreprises ou les citoyens.

Entre une première démonstration et un produit réellement commercialisable, il peut être nécessaire de développer un prototype, de tester une technologie, de vérifier sa fiabilité et de trouver un modèle économique.

Cette étape peut être particulièrement difficile à financer.

Nous voulons donc améliorer le passage de la recherche vers ses applications.

Les équipes scientifiques qui souhaitent valoriser leurs découvertes doivent pouvoir trouver un accompagnement adapté, sans être contraintes de devenir elles-mêmes des spécialistes du financement, du droit des entreprises ou de la commercialisation.

Nous voulons renforcer les mécanismes de preuve de concept, qui permettent de vérifier si une découverte présente une application réalisable.

Mais nous ne voulons pas créer une nouvelle agence de transfert technologique.

Les organismes de recherche, les universités, les structures de transfert, Bpifrance et les dispositifs existants devront être mieux coordonnés.

Notre priorité sera d'améliorer leur efficacité et leur lisibilité.

Permettre aux chercheurs de créer et développer des entreprises

Certaines découvertes peuvent donner naissance à de nouvelles entreprises technologiques.

Ces entreprises jouent un rôle important dans l'innovation, notamment lorsqu'elles développent des technologies scientifiques complexes nécessitant plusieurs années avant de devenir commercialement viables.

Nous voulons faciliter leur développement.

Les chercheurs doivent pouvoir connaître clairement les conditions dans lesquelles ils peuvent participer à une entreprise, valoriser un brevet ou travailler avec des partenaires industriels.

Les règles concernant la propriété intellectuelle, les participations et les conflits d'intérêts doivent protéger les établissements publics sans bloquer inutilement les projets.

Nous voulons également favoriser les coopérations entre laboratoires et entreprises lorsque celles-ci permettent de produire des résultats scientifiques ou technologiques utiles.

Mais toutes les recherches n'ont pas vocation à déboucher sur une création d'entreprise.

La qualité d'un laboratoire ne doit pas être appréciée uniquement au nombre de start-up qu'il contribue à créer.

Certaines connaissances sont essentielles sans posséder d'application commerciale immédiate.

La recherche fondamentale conservera donc toute sa place.

Aider les entreprises à franchir les étapes difficiles de leur croissance

La création d'une entreprise innovante constitue une première étape.

La difficulté peut ensuite être de financer sa croissance, ses équipements, son développement commercial ou son implantation industrielle.

Certaines technologies nécessitent des investissements considérables avant de générer des revenus significatifs.

Nous voulons donc mieux mobiliser les capitaux disponibles.

Les instruments français et européens de financement devront être utilisés pour accompagner les entreprises dont les perspectives justifient un soutien.

Cela pourra passer, selon les situations, par des participations au capital, des prêts, des garanties ou des instruments européens.

Nous privilégierons les interventions correspondant à une difficulté de financement réellement identifiée.

Nous ne voulons pas subventionner systématiquement une entreprise simplement parce qu'elle se présente comme innovante.

Une société rentable capable de financer normalement ses investissements ne doit pas bénéficier automatiquement d'une aide publique.

Inversement, une technologie essentielle pour notre souveraineté peut justifier un soutien particulier lorsque les investisseurs privés ne sont pas capables d'en assumer seuls le risque ou la durée.

Ces décisions devront être évaluées et conditionnées à des retombées suffisantes en France ou en Europe.

Encourager l'innovation sans entretenir artificiellement les entreprises

Nous voulons également éviter une confusion entre innovation et survie économique.

Une entreprise peut développer une technologie prometteuse sans parvenir à démontrer qu'elle répond à un besoin réel.

Il serait dangereux de lui garantir indéfiniment des financements publics au seul motif qu'elle exerce dans un secteur stratégique.

Nous voulons pouvoir soutenir des projets risqués.

Mais le risque suppose aussi d'accepter que certains échouent.

Lorsqu'une entreprise bénéficie d'un soutien exceptionnel, l'État devra pouvoir prévoir des contreparties adaptées.

Il pourra notamment rechercher des droits sur les résultats, des conditions de maintien des activités stratégiques ou un remboursement en cas de délocalisation contraire aux engagements pris.

Mais ces protections devront rester proportionnées.

Notre objectif n'est pas de placer toutes les entreprises innovantes sous contrôle public.

Il est de faire en sorte que les investissements publics contribuent réellement à la création de capacités scientifiques, industrielles et technologiques durables.

Diffuser les innovations dans les PME et les entreprises de taille intermédiaire

L'innovation ne concerne pas uniquement les grandes découvertes ou les entreprises technologiques les plus avancées.

Une part importante des gains de productivité peut provenir de l'adoption de méthodes, de machines et de logiciels déjà éprouvés.

De nombreuses petites et moyennes entreprises pourraient améliorer leur organisation, leur production ou leurs services en utilisant mieux les technologies existantes.

Nous voulons donc favoriser la diffusion de l'innovation.

Mais nous ne créerons pas une prime générale à l'achat de logiciels ou de machines.

L'investissement ordinaire doit rester principalement financé par les entreprises.

L'intervention publique devra se concentrer sur les obstacles identifiés, les besoins de compétences, les difficultés d'accès à certaines technologies et les enjeux stratégiques.

Nous utiliserons prioritairement les réseaux d'accompagnement déjà existants.

Nous voulons également préserver un soutien fiscal efficace à la recherche privée, tout en recentrant les dispositifs dont certaines dépenses ne correspondent pas à une recherche véritablement additionnelle.

Les règles relatives au crédit d'impôt recherche seront traitées dans notre politique fiscale des entreprises.

Les économies éventuelles correspondantes ne seront pas automatiquement affectées à ce chapitre.

Enfin, nous ne comptabiliserons pas à l'avance des recettes fiscales supplémentaires ou des économies publiques supposées résulter des futurs gains de productivité.

Nous voulons une politique d'innovation qui produise davantage de valeur, d'emplois qualifiés et de capacités productives.

Mais nous ne financerons pas nos engagements avec des résultats économiques qui ne se sont pas encore matérialisés.

19.4 — Faire de la France une puissance mondiale de l'intelligence artificielle

Ne pas accepter une dépendance technologique durable

L'intelligence artificielle constitue l'une des transformations technologiques majeures de notre époque.

Elle peut modifier la recherche scientifique, la médecine, l'industrie, les services, l'éducation, la création et le fonctionnement des administrations.

Elle peut également transformer profondément le travail et les relations économiques.

Les pays qui maîtriseront les technologies les plus avancées disposeront d'un avantage scientifique, industriel et stratégique considérable.

Nous voulons que la France participe directement à cette compétition mondiale.

Notre ambition est de conserver sur notre territoire au moins un acteur capable de concevoir et d'entraîner des modèles d'intelligence artificielle à la frontière technologique mondiale.

Il ne suffit pas de développer des applications utilisant des technologies étrangères.

Nous devons également conserver une capacité à participer aux innovations fondamentales qui déterminent les performances des systèmes les plus avancés.

Nous voulons permettre aux entreprises françaises et européennes de rivaliser avec les meilleurs acteurs américains et chinois.

Et lorsque cela est réaliste, nous voulons qu'elles puissent atteindre le premier rang mondial.

Mais nous ne promettrons pas qu'une entreprise française deviendra nécessairement numéro un.

Une telle position ne se décrète pas.

Elle dépend de la qualité des équipes, des découvertes, des investissements et de la concurrence internationale.

L'État peut créer les conditions du succès.

Il ne peut pas garantir le résultat d'une compétition technologique mondiale.

Construire un écosystème complet, du modèle à l'utilisation

La maîtrise de l'intelligence artificielle ne se limite pas à l'entraînement d'un modèle.

Elle concerne également les outils permettant de l'utiliser, les interfaces, les applications spécialisées, les agents logiciels et leur intégration dans les activités économiques.

Nous voulons donc soutenir un écosystème complet.

La France doit conserver des capacités de recherche et de développement sur les modèles avancés.

Mais elle doit également permettre à ses entreprises de créer des applications utiles et compétitives.

Une technologie française n'aura pas rempli son objectif si elle est scientifiquement performante mais trop complexe, trop coûteuse ou insuffisamment adaptée aux besoins de ses utilisateurs.

Nous voulons donc donner une place importante à la qualité des produits, à leur fiabilité et à leur capacité à être réellement adoptés.

Cela suppose de maintenir une concurrence entre entreprises et de ne pas considérer qu'un unique champion national devrait contrôler tous les usages.

Garantir l'accès aux capacités de calcul

Le développement des modèles d'intelligence artificielle les plus avancés nécessite des capacités de calcul importantes.

Ces infrastructures sont coûteuses et leur accès peut devenir un facteur déterminant de compétitivité.

Nous voulons faire de l'accueil en France d'au moins une grande infrastructure européenne de calcul pour l'intelligence artificielle, une AI Gigafactory, une priorité de la période 2027–2032.

Mais cette ambition dépendra des décisions européennes et des conditions économiques des projets.

Si la France n'accueille pas une telle infrastructure, nous voulons garantir aux acteurs français stratégiques un accès durable à des capacités européennes suffisantes.

Nous ne voulons pas financer une infrastructure nationale redondante uniquement pour des raisons symboliques.

Notre objectif est que les entreprises et les chercheurs disposent effectivement des moyens de calcul dont ils ont besoin.

Nous privilégierons des contrats pluriannuels fondés sur les capacités réellement nécessaires, la qualité technologique des projets et leur intérêt stratégique.

Nous ne fixerons pas un quota national rigide de processeurs graphiques.

Une quantité de matériel ne constitue pas à elle seule une mesure pertinente de puissance.

Les performances, les logiciels, les architectures et l'efficacité de l'utilisation doivent également être pris en compte.

Nous voulons mutualiser l'accès au calcul pour les laboratoires, les jeunes entreprises et les PME qui ne disposent pas de moyens suffisants.

En revanche, les entreprises devenues financièrement solides devront progressivement supporter une part plus importante de leurs propres coûts.

Préparer une capacité européenne de conception des accélérateurs

Les processeurs et accélérateurs spécialisés constituent un autre élément stratégique.

Une dépendance excessive à quelques fournisseurs étrangers peut rendre nos entreprises vulnérables.

Nous voulons donc développer progressivement des compétences françaises et européennes dans la conception de ces technologies.

Mais nous ne chercherons pas à reproduire immédiatement l'ensemble des capacités industrielles mondiales.

Nous voulons commencer par les domaines dans lesquels la France et l'Europe disposent de perspectives crédibles, notamment certains accélérateurs destinés à l'utilisation des modèles déjà entraînés.

Les technologies nécessaires à l'entraînement de très grands modèles pourront être développées lorsque les capacités industrielles et scientifiques le permettront.

Les instruments européens et les partenariats industriels devront être privilégiés.

Notre ambition doit être élevée, mais les étapes doivent rester réalistes.

Développer des données utiles sans créer de mégafichier national

Les systèmes d'intelligence artificielle ont également besoin de données.

Mais il serait dangereux de considérer que toutes les informations disponibles doivent être rassemblées dans une base unique.

Nous voulons développer des espaces de données sécurisés, organisés selon les usages, les droits d'accès et les finalités.

La circulation des informations doit être facilitée lorsqu'elle présente un intérêt légitime.

Mais elle doit respecter la confidentialité, la protection des données personnelles et les règles applicables aux informations sensibles.

Nous ne créerons pas un mégafichier universel destiné à alimenter les systèmes d'intelligence artificielle.

Nous voulons favoriser l'utilisation de données de qualité, accessibles selon des droits clairement définis et protégées contre les détournements.

Diffuser l'intelligence artificielle dans l'économie et les services publics

L'intelligence artificielle peut améliorer certaines tâches, réduire des délais ou faciliter l'accès à l'information.

Mais toutes ses utilisations ne produisent pas nécessairement un gain réel.

Nous voulons donc encourager son adoption lorsque les bénéfices sont démontrés.

Dans les entreprises, cela peut concerner l'organisation, la conception, la maintenance, l'analyse d'informations ou certains processus de production.

Dans les services publics, l'intelligence artificielle pourra assister les agents, accélérer des recherches documentaires, faciliter certaines démarches et réduire des tâches répétitives.

Mais elle ne devra pas remplacer la responsabilité humaine dans les décisions importantes concernant les citoyens.

Une administration ne doit pas pouvoir justifier une décision injuste en affirmant simplement qu'elle résulte d'un algorithme.

Nous voulons également éviter de multiplier les projets pilotes qui ne dépassent jamais le stade de l'expérimentation.

Les technologies devront être évaluées selon leurs résultats.

Enfin, nous ne comptabiliserons pas à l'avance des réductions d'effectifs ou des économies liées à l'intelligence artificielle tant que ces gains n'auront pas été effectivement constatés.

Soutenir les acteurs stratégiques sans garantir leur survie

Certaines entreprises capables de développer des modèles à la frontière mondiale peuvent avoir besoin de financements considérables.

Nous voulons pouvoir leur apporter un soutien exceptionnel lorsque leur technologie, leur ancrage territorial et leur importance stratégique le justifient.

Mais nous privilégierons autant que possible des instruments permettant de partager les risques et les bénéfices : participations, prêts, garanties, accès au calcul ou commandes correspondant à des besoins réels.

Nous ne voulons pas faire reposer durablement le développement d'un champion sur des subventions publiques sans contrepartie.

Les paramètres exacts des soutiens exceptionnels devront être expertisés.

L'objectif central de dépenses annuelles supplémentaires retenu pour le calcul et les priorités stratégiques d'intelligence artificielle est de l'ordre de 400 millions d'euros, à l'intérieur du plafond transversal de recherche et de technologies stratégiques.

Les investissements temporaires seront suivis séparément selon leur nature.

Notre ambition est de faire de la France l'un des principaux centres mondiaux de l'intelligence artificielle.

Mais cette puissance devra être construite par la qualité scientifique, l'efficacité industrielle et l'utilité réelle des technologies, pas par la multiplication des annonces.

19.5 — Réduire nos dépendances technologiques et renforcer notre souveraineté numérique

Définir la souveraineté par notre capacité à continuer de fonctionner

Nous utilisons quotidiennement des technologies conçues, fabriquées ou exploitées à l'étranger.

Cette situation n'est pas nécessairement problématique.

Les échanges internationaux permettent d'accéder à des innovations et à des services performants.

Mais certaines dépendances peuvent devenir dangereuses.

Si une entreprise étrangère cesse brutalement de fournir un service essentiel, si des sanctions empêchent l'accès à un logiciel ou si une décision politique interdit la livraison d'un composant indispensable, notre pays peut se trouver dans une situation de vulnérabilité.

Nous voulons donc définir notre souveraineté numérique à partir d'une question concrète : **la France pourrait-elle continuer à assurer ses fonctions essentielles en cas de rupture majeure avec un fournisseur ou une puissance étrangère ?**

Notre objectif ne sera pas de remplacer systématiquement tous les logiciels étrangers.

Il sera d'identifier les dépendances qui pourraient réellement compromettre le fonctionnement du pays.

Identifier les dépendances critiques

Nous voulons établir une cartographie confidentielle des dépendances numériques et technologiques les plus sensibles.

Elle devra prendre en compte les fournisseurs, les juridictions auxquelles ils sont soumis, les composants indispensables, les possibilités de substitution et les délais nécessaires pour changer de solution.

Nous distinguerons trois niveaux de criticité : les fonctions critiques, les fonctions sensibles et les usages courants.

Une application ordinaire utilisée pour organiser une activité administrative ne présente pas nécessairement le même risque qu'un système indispensable au fonctionnement d'un hôpital, d'un réseau énergétique ou d'une infrastructure de sécurité.

Les exigences devront donc être proportionnées.

Nous voulons également soumettre les fonctions critiques à des exercices réguliers de rupture ou de coercition.

Il faudra tester ce qui se passerait si un fournisseur devenait indisponible, si un contrat était interrompu, si un composant ne pouvait plus être livré ou si des sanctions empêchaient l'accès à certaines technologies.

Cette approche doit permettre d'identifier les solutions nécessaires avant une crise.

Rendre les systèmes essentiels réellement réversibles

La souveraineté ne consiste pas nécessairement à utiliser uniquement des produits français.

Elle consiste aussi à conserver la possibilité de changer de fournisseur.

Nous voulons donc faire de la réversibilité une exigence centrale pour les systèmes numériques critiques.

Les contrats devront prévoir des moyens crédibles d'exporter les données, de transférer les applications, de maintenir les fonctions indispensables et de récupérer la documentation nécessaire.

Mais une clause contractuelle ne suffit pas.

Il faut vérifier qu'une migration est réellement possible, dans quels délais et à quel coût.

Un fournisseur de remplacement doit pouvoir être identifié.

Nous voulons donc que les administrations et les opérateurs essentiels puissent tester leurs procédures de sortie.

Nous privilégierons les standards ouverts et les solutions libres lorsqu'ils améliorent effectivement la maîtrise, la sécurité ou la possibilité de changer de fournisseur.

Mais nous n'imposerons pas un basculement généralisé vers Linux ou les logiciels libres pour des raisons idéologiques.

La qualité, la sécurité, la maintenance et le coût global devront rester déterminants.

Réserver le cloud souverain aux besoins qui le justifient

L'hébergement des données et des applications constitue un enjeu important.

Certaines informations publiques ou privées nécessitent une protection renforcée contre les accès non autorisés, les lois extraterritoriales ou les interruptions de service.

Nous voulons donc imposer des exigences adaptées pour les systèmes les plus critiques.

Les offres qualifiées, notamment selon les référentiels de sécurité pertinents, devront être utilisées lorsque le niveau de risque le justifie.

Mais nous ne rendrons pas obligatoire une solution de cloud souverain particulièrement contraignante pour tous les usages publics.

Cela pourrait augmenter fortement les coûts sans apporter un bénéfice proportionné.

Nous voulons que les décisions reposent sur le risque réel.

Lorsque le choix d'une solution plus souveraine entraîne un surcoût significatif, celui-ci devra être explicité et justifié par la réduction de dépendance effectivement obtenue.

La souveraineté doit être un objectif stratégique mesurable, pas un label utilisé sans distinction.

Soutenir les logiciels essentiels et les communs numériques

Une partie importante de notre économie dépend de logiciels libres et de composants numériques maintenus par des équipes parfois réduites.

Certains sont utilisés dans des infrastructures critiques, des entreprises, des administrations ou des services numériques majeurs.

Leur importance économique peut être considérable alors que leurs moyens de maintenance restent limités.

Nous voulons donc contribuer durablement à la sécurité et à la maintenance des logiciels libres réellement critiques.

Le soutien devra prendre en compte la correction des vulnérabilités, la documentation, la continuité de maintenance et la transmission des compétences.

Ces logiciels ne devront pas nécessairement être français.

Un composant international ouvert, maîtrisable et correctement maintenu peut contribuer davantage à notre indépendance qu'une solution nationale fermée dont nous dépendrions entièrement.

Nous voulons privilégier la maîtrise réelle plutôt que l'origine affichée.

Préserver nos entreprises technologiques stratégiques

Certaines entreprises détiennent des technologies dont la disparition ou le transfert hors d'Europe pourrait créer une dépendance majeure.

Nous voulons pouvoir protéger ces capacités.

Mais nous ne voulons pas considérer toutes les entreprises numériques comme stratégiques.

Une protection renforcée devra être justifiée par la criticité de la technologie, la concentration des fournisseurs, l'absence de solution de remplacement et les conséquences d'une perte de maîtrise.

Lorsque ces critères sont remplis, les pouvoirs publics pourront utiliser les instruments de contrôle des investissements, les participations ou certaines conditions contractuelles.

Nous voulons également mobiliser davantage l'épargne institutionnelle européenne pour permettre aux entreprises technologiques de financer leur croissance.

Nous ne voulons pas exclure systématiquement les investisseurs étrangers.

Le capital international peut contribuer au développement de nos entreprises.

Mais il ne doit pas entraîner une dépendance stratégique incompatible avec nos intérêts essentiels.

Consolider nos positions dans les semi-conducteurs

Les semi-conducteurs sont indispensables à une grande partie de l'économie.

Ils interviennent dans les automobiles, les télécommunications, l'industrie, les équipements médicaux, les infrastructures et les technologies de défense.

Nous voulons consolider les compétences françaises et européennes dans ce domaine.

Mais nous ne promettrons pas la création d'une chaîne de production intégralement française.

Les différentes étapes de conception, de fabrication et d'équipement industriel nécessitent des moyens considérables et reposent sur des spécialisations internationales.

Nous voulons préserver et développer les segments dans lesquels la France possède des atouts, tout en construisant à l'échelle européenne les capacités avancées nécessaires.

Nous utiliserons prioritairement les investissements déjà engagés, France 2030 et les projets européens d'intérêt commun.

Les nouveaux besoins industriels devront être examinés dans le cadre de notre politique de soutien aux entreprises stratégiques.

Nous ne créerons pas un nouveau fonds général consacré aux semi-conducteurs.

Poursuivre la stratégie quantique en fonction des résultats

Les technologies quantiques peuvent ouvrir des perspectives importantes dans le calcul, les communications, la mesure et certains domaines scientifiques.

Mais les voies technologiques restent diverses et leurs perspectives industrielles sont encore incertaines.

Nous voulons poursuivre la stratégie déjà engagée jusqu'en 2030.

Pour les années 2031 et 2032, nous retenons une prolongation conditionnelle, dont le scénario central de travail représente environ 350 millions d'euros d'investissements, avec une fourchette de 250 à 450 millions.

Ces montants devront être appréciés après déduction des financements déjà prévus dans les autres politiques de recherche et d'industrie.

La prolongation dépendra de jalons technologiques vérifiables.

Nous voulons pouvoir soutenir fortement les technologies prometteuses.

Mais nous voulons également arrêter les programmes qui ne démontrent pas leurs résultats.

Le caractère stratégique d'une technologie ne justifie pas un financement permanent sans évaluation.

Notre souveraineté numérique doit reposer sur des capacités réelles, des choix cohérents et une utilisation rigoureuse des moyens publics.

19.6 — Renforcer la cybersécurité et protéger nos infrastructures numériques essentielles

Faire de la cybersécurité une condition normale de fonctionnement

Les attaques informatiques peuvent désormais perturber des entreprises, des collectivités, des administrations et des services essentiels.

Elles peuvent provoquer le vol de données, interrompre une activité, bloquer des systèmes ou compromettre des informations sensibles.

Certaines attaques sont menées pour obtenir une rançon.

D'autres poursuivent des objectifs d'espionnage, de déstabilisation ou de sabotage.

Nous voulons donc considérer la cybersécurité comme une condition normale de fonctionnement des organisations essentielles.

Elle ne doit plus être traitée comme une question secondaire confiée uniquement aux équipes informatiques.

La responsabilité de protéger les systèmes doit être portée par les dirigeants des organismes concernés.

Mais cette exigence doit être proportionnée.

Les moyens nécessaires pour sécuriser un grand opérateur énergétique ne sont pas identiques à ceux d'une petite collectivité ou d'une PME.

Nous voulons concentrer les efforts sur les risques les plus importants et les conséquences possibles pour la population.

Renforcer l'ANSSI et les capacités de réponse de proximité

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information constitue le centre de référence de la cybersécurité civile française.

Nous voulons conserver ce rôle et renforcer progressivement ses capacités.

L'objectif technique est de faire évoluer ses effectifs vers une fourchette d'environ 900 à 1 000 agents, selon les besoins et les moyens effectivement nécessaires.

Nous retenons pour ce renforcement un scénario central d'environ 85 millions d'euros supplémentaires par an.

Mais l'ANSSI ne doit pas devenir le service informatique de toutes les administrations, entreprises et collectivités.

Nous voulons également consolider les équipes de réponse aux incidents de sécurité informatique, notamment les CSIRT territoriaux, sectoriels et ministériels.

Ces structures devront permettre aux organismes concernés d'identifier rapidement un interlocuteur compétent, d'obtenir une première orientation et de coordonner une réponse lorsqu'une attaque survient.

L'enveloppe centrale de travail pour ce réseau représente environ 80 millions d'euros par an de dépenses publiques, tous financeurs confondus.

Nous voulons éviter les doublons entre les niveaux national, territorial et sectoriel.

Chaque acteur devra disposer d'un rôle clair.

Exiger des protections de base réellement vérifiées

Certaines attaques réussissent parce que des protections pourtant connues ne sont pas correctement appliquées.

Nous voulons donc mettre l'accent sur un socle de sécurité vérifiable.

Les administrations et les entités essentielles devront notamment connaître leurs systèmes, protéger les accès sensibles, gérer les vulnérabilités, limiter les droits d'administration et disposer de sauvegardes fiables.

Mais il ne suffit pas de déclarer qu'une sauvegarde existe.

Il faut vérifier qu'elle peut réellement être restaurée.

Nous voulons donc faire des exercices de restauration un élément central de la préparation.

Les organisations devront mesurer les délais nécessaires pour remettre en service leurs fonctions essentielles.

Elles devront également prévoir des procédures de fonctionnement dégradé.

Nous voulons appliquer les exigences européennes de cybersécurité, notamment celles issues de NIS2, avec rigueur et proportionnalité.

Nous éviterons les obligations françaises supplémentaires qui n'apporteraient pas de protection réellement justifiée.

Protéger les maillons faibles des chaînes essentielles

La sécurité d'une grande organisation peut dépendre de fournisseurs de taille beaucoup plus modeste.

Une PME chargée de la maintenance d'un équipement, un prestataire informatique ou une petite collectivité peut constituer un point d'entrée pour une attaque touchant des infrastructures plus importantes.

Nous voulons donc accompagner les acteurs qui appartiennent réellement à des chaînes critiques.

Des diagnostics et des mises à niveau pourront bénéficier d'un cofinancement temporaire lorsque leurs coûts dépassent les capacités normales des organismes concernés.

Mais nous ne voulons pas financer indistinctement la cybersécurité de toutes les entreprises.

Les grands acteurs solvables devront assumer leurs obligations de sécurité.

L'intervention publique sera ciblée sur les situations dans lesquelles une faiblesse locale peut provoquer des conséquences collectives majeures.

Nous retenons une enveloppe centrale de 1,25 milliard d'euros sur cinq ans pour ces maillons critiques et une autre enveloppe de 1,25 milliard pour la résilience des systèmes informatiques publics essentiels.

Ces montants relèvent des investissements et dépenses temporaires identifiés, et ne devront pas être additionnés une nouvelle fois aux autres financements numériques déjà comptabilisés.

Préparer la transition vers la cryptographie post-quantique

Le développement futur des technologies quantiques peut fragiliser certaines méthodes de chiffrement.

Nous voulons anticiper cette évolution.

Mais nous ne voulons pas imposer le remplacement immédiat de tous les équipements informatiques.

Une transition précipitée pourrait être très coûteuse et introduire de nouvelles difficultés.

Nous voulons commencer par identifier les systèmes sensibles, améliorer leur capacité à changer de méthode cryptographique et engager les migrations prioritaires.

Les dispositifs devront être testés avant un déploiement généralisé.

Les dépenses correspondantes resteront incluses dans les enveloppes de résilience numérique déjà prévues.

Nous ne créerons pas un budget supplémentaire autonome pour cette transition.

Renforcer la résilience des réseaux de télécommunications

Les réseaux de fibre optique et de téléphonie mobile sont devenus indispensables.

Nous voulons achever les raccordements à la fibre qui restent réellement nécessaires et non financés après audit.

Mais nous ne lancerons pas automatiquement un nouveau grand plan national de déploiement.

La priorité devra progressivement se déplacer vers la qualité de service, la maintenance et la résilience des réseaux.

Lorsqu'un réseau est indispensable à une fonction essentielle, il doit pouvoir disposer de solutions de secours adaptées.

Cela concerne notamment l'alimentation électrique, les chemins physiques de communication, les équipements de remplacement et les procédures de rétablissement.

Deux opérateurs utilisant exactement la même infrastructure physique ne constituent pas nécessairement une véritable redondance.

Nous voulons donc vérifier les dépendances réelles.

L'extinction programmée des anciens réseaux mobiles devra être maintenue, mais les équipements essentiels qui en dépendent devront avoir été migrés avant leur arrêt.

Nous ne financerons pas un remplacement national généralisé de tous les appareils concernés.

Les responsabilités devront être réparties selon les obligations des opérateurs et les besoins des utilisateurs.

Protéger les câbles sous-marins et les communications avec les outre-mer

Une partie considérable des communications internationales dépend des câbles sous-marins.

Leur interruption peut affecter les échanges, les entreprises et les territoires qui disposent de peu de solutions de remplacement.

Nous voulons en faire un enjeu stratégique.

La France devra contribuer à diversifier les routes, renforcer les points d'atterrissement, réduire les dépendances excessives et disposer de capacités de réparation suffisamment rapides.

Les territoires ultramarins devront faire l'objet d'une attention particulière, en raison de leur éloignement et de la concentration possible de certains accès.

Nous retenons une contribution publique française centrale d'environ 450 millions d'euros sur cinq ans pour les besoins de résilience et de réparation identifiés, en recherchant les financements européens et ceux des opérateurs.

Le satellite pourra également constituer une solution complémentaire de secours.

Nous voulons disposer de capacités adaptées pour les situations de crise, les territoires isolés et certaines fonctions essentielles.

Mais nous ne créerons pas une constellation publique française supplémentaire simplement pour disposer d'un système national.

Le scénario central prévoit environ 150 millions d'euros sur cinq ans pour des capacités réservées, des équipements et des expérimentations de secours.

Ces engagements devront être coordonnés avec les politiques de défense, de transport et de sécurité civile afin d'éviter les financements en double.

Développer les centres de données sans leur accorder des subventions automatiques

La France possède des atouts importants pour accueillir des centres de données et des infrastructures de calcul.

Son système électrique relativement décarboné peut constituer un avantage.

Nous voulons favoriser les investissements lorsque les projets sont sérieux et compatibles avec les capacités disponibles.

Mais nous ne subventionnerons pas de manière générale les centres de données commerciaux.

Les investisseurs devront financer leurs installations et leurs raccordements dans les conditions normales.

Les projets devront tenir compte de la disponibilité réelle de l'électricité, de l'eau et des infrastructures nécessaires.

Nous voulons également éviter une concentration excessive des capacités sur quelques sites.

L'efficacité énergétique et la récupération de chaleur devront être recherchées lorsqu'elles présentent un intérêt réel.

Mais les renforcements des réseaux électriques continueront de relever de notre politique énergétique.

Ils ne seront pas comptés une deuxième fois dans le budget numérique.

Nous voulons une France capable d'accueillir les infrastructures stratégiques de demain, tout en préservant la sécurité, l'environnement et la maîtrise de ses ressources.

19.7 — Protéger les citoyens et garantir un numérique respectueux des droits fondamentaux

Faire de la technologie un outil au service des citoyens

Les services numériques occupent une place croissante dans notre quotidien.

Ils permettent de communiquer, travailler, acheter, se former, accéder à des services publics ou organiser de nombreuses activités.

Mais cette évolution ne doit pas conduire à une disparition progressive des droits des citoyens.

Nous voulons que les nouvelles technologies restent soumises à des principes simples : transparence, sécurité, responsabilité et possibilité de contester les décisions.

La technologie doit pouvoir améliorer les services sans rendre leurs utilisateurs impuissants.

Nous voulons donc appliquer efficacement les règles européennes relatives aux données personnelles, aux plateformes et à l'intelligence artificielle.

Nous ne créerons pas une nouvelle législation française générale venant reproduire les obligations européennes déjà existantes.

Notre priorité sera de les faire respecter réellement.

Préserver la maîtrise des données personnelles

Les données personnelles peuvent révéler de nombreux aspects de la vie d'une personne.

Leur collecte, leur utilisation et leur conservation doivent donc être justifiées.

Nous voulons garantir que les citoyens disposent d'une information compréhensible sur les traitements qui les concernent.

Ils doivent pouvoir exercer leurs droits d'accès, de rectification et, lorsque la loi le permet, d'effacement ou d'opposition.

Mais ces droits ne doivent pas rester théoriques.

Une procédure tellement complexe qu'elle décourage les utilisateurs ne constitue pas une protection satisfaisante.

Nous voulons donc améliorer l'effectivité des droits déjà reconnus.

Nous ne voulons pas interdire la circulation de données utiles à l'innovation.

Mais leur utilisation doit respecter des finalités légitimes, des mesures de sécurité adaptées et une limitation des informations collectées.

Nous refusons la création de fichiers universels rassemblant sans nécessité des informations relatives à l'ensemble des citoyens.

Garantir une responsabilité humaine pour les décisions importantes

L'intelligence artificielle pourra être utilisée dans de nombreux domaines.

Elle pourra aider à analyser des dossiers, détecter des anomalies ou proposer des décisions.

Mais certaines décisions peuvent avoir des conséquences considérables sur la vie des personnes.

Un refus de prestation, une décision de recrutement, une difficulté d'accès au logement, à un crédit ou à une assurance ne doit pas être présenté comme incontestable simplement parce qu'un système informatique a participé à son élaboration.

Nous voulons garantir les protections prévues par le droit européen.

Les décisions importantes devront rester assorties de responsabilités clairement identifiées, d'informations utiles, de possibilités de contestation et, lorsque les règles l'exigent, d'un réexamen humain effectif.

Dans les services publics, nous voulons préserver le principe selon lequel aucune décision défavorable importante ne doit être prise entièrement automatiquement, sans contrôle humain réel.

Le citoyen devra pouvoir connaître et faire rectifier les données erronées ayant contribué à la décision.

Il devra également disposer d'une voie de recours accessible.

Mais nous ne voulons pas interdire l'intelligence artificielle dans les décisions administratives ou économiques.

Son utilisation peut être utile lorsqu'elle accélère les procédures ou améliore leur qualité.

Elle doit simplement rester compatible avec les droits des personnes.

Encadrer les agents d'intelligence artificielle autonomes

Les nouvelles générations de systèmes d'intelligence artificielle ne se limitent plus à répondre à des questions.

Certains peuvent effectuer des actions, utiliser des logiciels, communiquer avec des services ou engager des opérations pour le compte d'un utilisateur.

Ces capacités peuvent rendre de grands services.

Mais elles posent également des questions de responsabilité et de contrôle.

Nous voulons défendre au niveau européen un cadre adapté aux agents d'intelligence artificielle.

Lorsqu'un utilisateur délègue une tâche à un système, il doit pouvoir comprendre les pouvoirs accordés et les retirer.

Les actions importantes doivent être traçables.

Les autorisations doivent être limitées à ce qui est nécessaire.

Et les opérations présentant des conséquences importantes doivent pouvoir nécessiter une confirmation humaine.

Nous ne voulons pas créer une nouvelle administration chargée de contrôler individuellement tous les agents logiciels.

Nous voulons adapter les protections existantes à des technologies capables d'agir de manière de plus en plus autonome.

Protéger les mineurs sans organiser une surveillance généralisée

Les enfants et les adolescents peuvent être particulièrement exposés à certains risques numériques.

Les contenus inadaptés, les comportements prédateurs, le harcèlement et certains mécanismes de captation de l'attention nécessitent une protection renforcée.

Nous voulons donc imposer des exigences adaptées aux services fréquentés par les mineurs.

Mais nous ne faisons pas d'une interdiction générale des réseaux sociaux pour tous les mineurs le fondement de notre stratégie.

Nous privilégions une protection effective des usages et des fonctionnalités.

Lorsque l'âge d'un utilisateur doit être vérifié, nous voulons utiliser des solutions européennes respectueuses de la vie privée.

L'objectif sera autant que possible de confirmer qu'une personne appartient à une tranche d'âge, sans transmettre systématiquement son identité complète.

Nous refusons la constitution d'une base centrale recensant les sites consultés par les citoyens.

Nous ne voulons pas non plus imposer à chacun l'envoi généralisé d'une pièce d'identité aux plateformes.

La protection des mineurs doit être compatible avec le respect de la vie privée de tous les utilisateurs.

Garantir un accès au numérique sans exclure les personnes

Enfin, nous voulons éviter que la généralisation des services numériques conduise à exclure les personnes qui les maîtrisent mal ou qui ne disposent pas des équipements nécessaires.

L'accès aux droits et aux services publics ne doit pas dépendre exclusivement d'une capacité à utiliser Internet.

Les solutions d'accompagnement et les alternatives non numériques devront être maintenues lorsque leur nécessité est reconnue.

Ces garanties relèveront de notre politique générale de modernisation des services publics.

Nous ne créerons pas une nouvelle enveloppe autonome pour financer une seconde fois les mêmes dispositifs.

Nous voulons une société dans laquelle le numérique facilite la vie quotidienne, sans rendre les citoyens dépendants de systèmes qu'ils ne comprennent pas et ne peuvent plus contester.

19.8 — Imposer des obligations strictes aux réseaux sociaux et sanctionner les manquements graves

Mettre fin à l'irresponsabilité des grandes plateformes

Les réseaux sociaux occupent une place considérable dans la vie publique et privée.

Ils permettent de s'informer, de communiquer, de créer et de participer au débat.

Mais ils peuvent également faciliter la diffusion de menaces, de harcèlement, d'escroqueries, de contenus intimes non consentis ou d'activités criminelles.

Nous voulons que les plateformes assument pleinement leurs responsabilités.

Nous ne voulons pas leur imposer une obligation impossible de supprimer instantanément tout contenu illégal.

Mais nous voulons qu'elles disposent de moyens humains et techniques suffisants pour prévenir et traiter les risques dont elles ont connaissance ou qu'elles sont légalement tenues d'évaluer.

Ces obligations devront être adaptées à leur taille, à leurs fonctionnalités et aux risques propres à leurs services.

Une petite plateforme ne peut pas nécessairement disposer des mêmes moyens qu'un groupe numérique mondial.

Mais les grands acteurs qui organisent une part importante de la circulation des contenus doivent être soumis à des exigences élevées.

Exiger une modération réellement efficace

Nous voulons renforcer les capacités de détection et de traitement des contenus et comportements les plus graves.

Cela concerne notamment les menaces, le harcèlement coordonné, les escroqueries, la prédation sexuelle, les contenus intimes diffusés sans consentement et certaines incitations dangereuses.

Les plateformes devront utiliser des moyens adaptés, y compris les technologies d'intelligence artificielle lorsqu'elles améliorent réellement l'efficacité de la modération.

Mais nous ne voulons pas nous satisfaire de l'existence d'un dispositif automatisé.

Il faudra évaluer les résultats.

Une plateforme qui possède un système sophistiqué mais laisse durablement se multiplier des activités manifestement illégales ne doit pas pouvoir considérer qu'elle a rempli toutes ses obligations.

Nous voulons également renforcer la coopération avec les autorités compétentes pour préserver les preuves et traiter rapidement les signalements relevant de la loi.

Combattre l'utilisation des plateformes par les réseaux criminels

Les organisations criminelles utilisent désormais les outils numériques pour recruter, vendre des produits illégaux, organiser certaines activités et communiquer avec leurs clients.

Le narcotrafic constitue un exemple particulièrement préoccupant.

Nous voulons que les espaces publics ou semi-publics des réseaux sociaux, services vidéo, petites annonces et messageries prennent les mesures nécessaires contre la vente et la livraison de stupéfiants.

Les plateformes devront pouvoir détecter et retirer les contenus manifestement illégaux, limiter la reconstitution des réseaux supprimés et coopérer rapidement avec les autorités dans le respect de la loi.

Nous voulons également éviter que des comptes et des circuits criminels réapparaissent indéfiniment sans action suffisante.

Mais les obligations devront respecter les conditions légales d'accès aux données et de confidentialité des communications.

Nous ne voulons pas instaurer une surveillance généralisée de toutes les conversations privées.

Prévoir des sanctions réellement dissuasives

Les obligations numériques n'ont de valeur que si leur non-respect entraîne des conséquences.

Nous voulons donc faire appliquer les sanctions prévues par les cadres européens et nationaux.

Lorsqu'une plateforme commet des manquements graves ou répétés, les autorités compétentes devront pouvoir utiliser une réponse progressive.

Les injonctions, les audits, les astreintes et les amendes proportionnées à la taille économique de l'entreprise devront être mobilisés.

Pour les manquements systémiques particulièrement graves facilitant durablement le narcotrafic, nous voulons également prévoir, dans un cadre juridiquement sécurisé, la possibilité de suspendre temporairement certaines fonctionnalités facilitatrices.

En dernier ressort, lorsqu'une plateforme persiste dans des violations systémiques graves malgré les mesures précédentes, un blocage judiciaire temporaire et proportionné pourra être recherché selon les conditions du droit applicable.

Cette possibilité ne constituera pas une sanction générale pour une erreur de modération ou un manquement isolé.

Elle devra être encadrée par une procédure contradictoire, un contrôle judiciaire effectif et des garanties proportionnées aux conséquences de la mesure.

Nous ne voulons pas organiser la coupure générale d'Internet ou des communications.

La gravité des mesures devra correspondre à la gravité des manquements.

Garantir le droit des utilisateurs à une modération juste

Une modération plus efficace peut aussi produire des erreurs.

Des contenus licites peuvent être supprimés. Des comptes peuvent être suspendus injustement. Des utilisateurs peuvent perdre leur visibilité ou leur activité économique à la suite d'une décision automatisée incorrecte.

Nous voulons donc que les obligations de modération s'accompagnent d'un droit réel à la correction.

Lorsqu'un contenu, un compte ou une fonctionnalité fait l'objet d'une restriction contestée, l'utilisateur doit pouvoir recevoir une explication suffisamment précise.

Il doit également disposer d'un recours simple.

Les décisions automatisées contestées doivent pouvoir faire l'objet d'un véritable examen humain accessible lorsque la situation le justifie.

Nous voulons définir des délais maximums proportionnés à la gravité et aux conséquences des restrictions.

Les paramètres exacts devront être précisés juridiquement.

Lorsqu'une erreur est reconnue, la plateforme devra restaurer autant que possible le contenu, le compte et les fonctionnalités concernés.

Nous voulons également que la restauration porte sur la visibilité normale et les interactions lorsque celles-ci ont été affectées par la décision erronée et peuvent techniquement être rétablies.

Une simple levée de suspension ne suffit pas toujours à réparer une décision ayant injustement privé une personne de son audience ou de son activité.

Les grandes plateformes devront publier des indicateurs audités sur les délais de modération, les recours et les erreurs corrigées.

Notre objectif est double : mieux protéger les victimes et mieux protéger les utilisateurs contre les décisions injustifiées.

Protéger les mineurs contre les mécanismes dangereux

Nous voulons également agir sur la conception même des services.

Pour les mineurs, les paramètres protecteurs devront être activés par défaut lorsque les risques le justifient.

Nous voulons renforcer la maîtrise des recommandations et réduire les mécanismes favorisant une utilisation excessive ou dangereuse.

La protection ne doit pas dépendre uniquement des capacités des parents à comprendre toutes les fonctionnalités des plateformes.

Mais nous ne voulons pas interdire indistinctement les outils numériques utilisés par les adolescents.

Nous privilégions les protections adaptées aux risques et aux fonctionnalités.

Les obligations devront être évaluées selon leurs résultats concrets sur la sécurité des mineurs.

Préserver la liberté d'expression et refuser l'identification obligatoire de tous les utilisateurs

Nous voulons également rappeler une limite fondamentale.

La lutte contre les comportements illégaux ne doit pas conduire à considérer toute parole contestable comme devant être supprimée.

La liberté d'expression protège aussi les opinions impopulaires et les débats vigoureux, dans les limites fixées par la loi.

Nous ne voulons pas confier aux plateformes un pouvoir général d'arbitrage politique sur les opinions.

Les obligations de modération devront respecter les droits fondamentaux et les possibilités de recours.

Nous n'instaurerons pas non plus une obligation générale de publier sous une identité certifiée.

Cette proposition a été examinée puis abandonnée.

L'anonymat et l'utilisation de pseudonymes peuvent répondre à des besoins légitimes de protection de la vie privée ou de liberté d'expression.

Les auteurs d'infractions devront pouvoir être identifiés par les autorités compétentes dans les conditions légales.

Mais cette exigence ne justifie pas la constitution d'un système national d'identification obligatoire pour tous les utilisateurs.

Renforcer la transparence face aux contenus artificiels

L'intelligence artificielle facilite également la production de contenus synthétiques, notamment d'images, de voix et de vidéos pouvant être particulièrement réalistes.

Nous voulons appliquer efficacement les obligations européennes de transparence et de traçabilité.

Les utilisateurs doivent pouvoir disposer d'informations pertinentes lorsqu'un contenu artificiel présente un risque de tromperie.

Mais les usages criminels de ces technologies resteront traités dans les politiques de sécurité et de justice.

Les manipulations du débat démocratique, les opérations d'influence et la protection des élections relèveront de notre politique consacrée à la démocratie et aux médias.

Nous voulons éviter de multiplier les régimes concurrents et les administrations chargées des mêmes missions.

Notre objectif est de faire respecter aux plateformes des obligations réellement contraignantes, tout en protégeant les libertés et en préservant un Internet ouvert.

19.9 — Garantir une concurrence équitable et mieux réguler les grandes plateformes numériques

Empêcher les positions dominantes de verrouiller l'innovation

Les grandes plateformes numériques occupent souvent une position centrale dans l'économie.

Elles peuvent contrôler des systèmes d'exploitation, des boutiques d'applications, des moteurs de recherche, des infrastructures ou des services indispensables à d'autres entreprises.

Cette situation peut apporter des avantages aux utilisateurs.

Des plateformes de grande taille peuvent proposer des services efficaces, intégrés et faciles à utiliser.

Mais leur position peut également leur permettre de limiter la concurrence.

Une entreprise qui contrôle une infrastructure numérique essentielle ne doit pas pouvoir en réserver artificiellement les meilleures fonctionnalités à ses propres services.

Nous voulons donc faire de l'application effective du règlement européen sur les marchés numériques, le DMA, une priorité.

Nous ne voulons pas créer un nouveau droit français parallèle destiné aux grandes plateformes contrôlant l'accès aux marchés.

Le cadre européen existe.

Il doit être appliqué rapidement, avec des capacités d'enquête suffisantes et des sanctions crédibles.

Garantir un accès équitable aux fonctions essentielles

Nous voulons que les entreprises concurrentes puissent accéder aux interfaces et aux fonctionnalités essentielles des grands écosystèmes dans les conditions prévues par le droit.

Cette question devient particulièrement importante avec l'intelligence artificielle.

Une plateforme qui contrôle un système d'exploitation ou un environnement numérique dominant ne doit pas pouvoir empêcher artificiellement les utilisateurs de choisir un assistant ou un service d'intelligence artificielle concurrent.

Nous voulons donc défendre des règles d'accès équitables, d'interopérabilité et de liberté de choix.

Mais cela ne signifie pas obliger tous les services à fonctionner de manière identique.

Certaines restrictions peuvent être justifiées par la sécurité, la protection des données ou le bon fonctionnement technique.

Elles devront être objectivement nécessaires et proportionnées.

Nous voulons éviter que la sécurité soit utilisée comme un prétexte pour exclure la concurrence.

Rendre le changement de fournisseur réellement possible

Changer de service numérique peut être difficile.

Une entreprise peut se retrouver dépendante d'un fournisseur de cloud en raison de coûts de sortie, de formats propriétaires ou d'obstacles techniques.

Nous voulons donc appliquer strictement les règles européennes concernant la portabilité et la réversibilité des services.

Les frais de sortie interdits devront disparaître effectivement.

Les obstacles contractuels ou techniques injustifiés devront pouvoir être sanctionnés.

Nous voulons également favoriser les possibilités de fonctionnement avec plusieurs fournisseurs lorsque cela améliore la résilience ou le pouvoir de négociation des clients.

Mais nous ne voulons pas imposer systématiquement une architecture multicloud à toutes les entreprises.

Certaines organisations peuvent légitimement choisir un fournisseur principal.

L'essentiel est qu'elles conservent une capacité raisonnable de changement et ne soient pas enfermées artificiellement.

Prévenir les pratiques anticoncurrentielles sans sanctionner automatiquement la taille

Une grande entreprise n'est pas nécessairement abusive parce qu'elle est grande.

Elle peut avoir acquis sa position grâce à la qualité de ses produits et à ses investissements.

Nous voulons donc distinguer la réussite économique des pratiques qui empêchent injustement les concurrents de se développer.

Les abus de position dominante, l'auto-préférence interdite et les barrières artificielles devront être recherchés et sanctionnés.

Nous voulons également surveiller les acquisitions susceptibles de supprimer un concurrent émergent.

Mais nous ne voulons pas interdire généralement aux grandes plateformes de racheter des entreprises.

Certaines acquisitions peuvent permettre de développer une innovation et d'accélérer sa diffusion.

Les décisions devront donc reposer sur leurs effets prévisibles sur la concurrence.

Lorsque les infractions sont graves ou répétées, les autorités doivent pouvoir utiliser toute l'échelle des mesures prévues par le droit, jusqu'aux remèdes structurels dans les conditions les plus exigeantes.

Notre priorité sera toutefois de faire cesser rapidement les pratiques illégales.

Une sanction financière prononcée plusieurs années après les faits peut être insuffisante si, entre-temps, les concurrents ont disparu.

Donner aux régulateurs les moyens de faire appliquer les règles

La régulation numérique nécessite des compétences techniques importantes.

Il faut pouvoir comprendre le fonctionnement des algorithmes, des systèmes d'intelligence artificielle, des infrastructures et des modèles économiques.

Nous voulons donc renforcer les autorités existantes.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés conservera son rôle dans la protection des données personnelles.

Nous voulons développer ses compétences en matière d'intelligence artificielle, de sécurité, de traitement des données et d'audit technique.

L'objectif technique prévoit environ 60 à 80 emplois supplémentaires, avec une provision centrale d'environ 10 millions d'euros par an.

L'Arcom devra disposer de capacités supplémentaires pour contrôler les obligations des grandes plateformes, notamment en matière de modération, de recommandations, d'audits et d'accès aux données.

Nous prévoyons environ 30 à 50 spécialistes supplémentaires, pour une provision centrale d'environ 6 millions d'euros par an.

Nous voulons également renforcer les compétences utiles à la DGCCRF, à l'Autorité de la concurrence et au Pôle d'expertise de la régulation numérique, dans les missions qui leur sont attribuées.

Une provision centrale d'environ 6 millions d'euros par an est retenue pour ces besoins.

Enfin, nous voulons développer les capacités françaises d'évaluation technique des intelligences artificielles avancées.

L'INESIA devra pouvoir contribuer à l'analyse des systèmes les plus complexes, notamment les modèles avancés et les agents capables d'effectuer des actions.

Une provision centrale d'environ 10 millions d'euros par an est retenue pour cette capacité mutualisée.

Mais nous ne voulons pas créer une nouvelle grande autorité nationale du numérique.

Les organismes existants devront mieux se coordonner et partager leurs compétences lorsqu'il est pertinent de le faire.

Défendre une réglementation européenne efficace et compréhensible

L'Union européenne a adopté plusieurs textes importants destinés à encadrer les marchés et les services numériques.

Nous voulons que les années 2027 à 2032 soient d'abord consacrées à leur application effective.

Il faut éviter une situation dans laquelle de nouvelles obligations sont annoncées avant même que les précédentes aient été correctement mises en œuvre.

Nous voulons donc privilégier la stabilité, la lisibilité et la cohérence.

Lorsque les règles européennes présentent une lacune démontrée, nous pourrons défendre leur adaptation.

Mais nous ne voulons pas multiplier les législations nationales qui compliqueraient le marché européen et affaibliraient les entreprises françaises.

Une réglementation efficace doit protéger les citoyens, garantir la concurrence et permettre l'innovation.

Elle ne doit pas devenir un avantage involontaire pour les plus grandes entreprises, seules capables de supporter une accumulation excessive de procédures.

Assumer une ambition technologique dans un cadre financier maîtrisé

Notre ambition scientifique et numérique nécessite des moyens.

Mais elle doit respecter les choix financiers arrêtés pour l'ensemble du programme présidentiel.

Nous avons retenu un plafond transversal de 1,4 milliard d'euros de dépenses supplémentaires annuelles à terme pour la recherche, l'attractivité scientifique, l'innovation et certaines technologies stratégiques.

Ce plafond comprend notamment la recherche publique, France Excellence scientifique, certains dispositifs d'attractivité et une partie des moyens consacrés à l'intelligence artificielle et aux technologies stratégiques.

Les montants ne doivent donc pas être additionnés comme s'ils constituaient des budgets entièrement indépendants.

L'enveloppe numérique globale, ramenée à environ 750 millions d'euros supplémentaires par an dans le cadrage final, devra également être réconciliée avec les dépenses déjà incluses dans ce plafond transversal.

Les investissements temporaires, les participations au capital, les prêts et les garanties seront suivis séparément selon leur nature.

Nous ne voulons pas présenter des capitaux privés mobilisés ou la valeur totale d'un centre de données comme s'il s'agissait d'une dépense publique nouvelle.

Nous ne voulons pas non plus financer deux fois les mêmes équipements au titre de la recherche, de l'industrie, de la défense ou de la cybersécurité.

Enfin, les gains économiques attendus de l'intelligence artificielle et des innovations ne seront pas comptabilisés comme des recettes certaines avant d'avoir été constatés.

Notre objectif est de bâtir une puissance scientifique et technologique durable.

Nous voulons que la France reste capable de produire des connaissances de premier plan, de développer des technologies essentielles, de faire grandir ses entreprises et de protéger ses citoyens.

Mais nous voulons également que chaque euro public engagé réponde à une utilité réelle et que les choix difficiles soient assumés.

L'indépendance scientifique et technologique ne se construit ni par des déclarations ni par des dépenses sans limite.

Elle se construit par la qualité des chercheurs, la force des entreprises, la maîtrise des infrastructures, la protection des libertés et la capacité collective à préparer l'avenir.

Chapitre 20 — Faire vivre la culture, préserver notre patrimoine et développer le sport pour tous

La culture et le sport occupent une place essentielle dans notre société.

Ils permettent de découvrir, de créer, de se rencontrer, de transmettre et de partager des expériences qui dépassent les différences sociales ou les générations.

La culture contribue à notre liberté de pensée, à notre identité collective et au rayonnement de la France. Elle fait vivre des artistes, des techniciens, des entreprises et des institutions qui participent à la richesse de notre pays.

Le sport joue également un rôle majeur. Il contribue à la santé, à l'éducation, au dépassement de soi et à la vie associative. Il rassemble des millions de pratiquants, de bénévoles et de supporters autour d'activités communes.

Nous voulons préserver ces richesses et permettre au plus grand nombre d'en bénéficier.

Mais nous devons aussi reconnaître que les moyens publics ne sont pas illimités.

Au fil des années, les dispositifs de soutien se sont multipliés. Certains ont produit des résultats remarquables. D'autres sont devenus insuffisamment ciblés, trop complexes ou trop coûteux au regard de leurs effets réels.

Nous ne voulons pas considérer que toute dépense culturelle ou sportive est nécessairement utile parce qu'elle poursuit un objectif généreux.

Nous ne voulons pas davantage que la maîtrise des finances publiques conduise à sacrifier indistinctement les activités qui apportent le plus à notre société.

Notre ambition est donc de mieux choisir.

Dans la culture, nous voulons préserver la création, l'accès aux œuvres et notre patrimoine, tout en recentrant les aides publiques sur les besoins les plus justifiés.

Nous voulons également protéger les artistes et leurs droits face aux transformations technologiques, notamment celles provoquées par l'intelligence artificielle.

Dans le sport, notre priorité sera de développer la pratique, de soutenir les associations, de protéger les pratiquants et de conserver une ambition élevée pour nos athlètes.

Nous voulons enfin que les grands événements accueillis en France laissent un héritage utile et durable, sans devenir une source de dépenses incontrôlées.

Notre objectif n'est pas de faire moins de culture ou moins de sport.

Il est de mieux utiliser les moyens disponibles, de protéger ce qui compte réellement et de permettre à davantage de Français de participer à la vie culturelle et sportive de notre pays.

20.1 — Favoriser l'accès à la culture et mieux cibler les soutiens à la création

Préserver une vie culturelle riche et accessible

La culture ne doit pas être réservée aux habitants des grandes villes ou aux personnes disposant de revenus élevés.

Un enfant vivant dans une commune rurale doit pouvoir découvrir le théâtre, la musique ou les arts visuels. Une famille aux ressources modestes doit pouvoir accéder à des œuvres et à des lieux culturels sans que leur coût constitue systématiquement un obstacle.

Nous voulons préserver cet objectif d'accès à la culture.

Mais nous devons distinguer les différents obstacles rencontrés.

Dans certains territoires, le principal problème est le prix des activités. Dans d'autres, c'est l'éloignement des équipements, l'absence de transports ou le manque d'offres culturelles.

Ailleurs encore, des propositions existent, mais elles demeurent insuffisamment connues ou adaptées aux publics concernés.

Nous voulons donc privilégier des réponses adaptées aux besoins réels plutôt que multiplier les aides distribuées indistinctement.

Les bibliothèques, les médiathèques, les conservatoires, les salles de spectacle, les musées et les associations culturelles continueront de jouer un rôle important.

Nous voulons favoriser leur coopération, la circulation des œuvres et une meilleure utilisation des équipements existants.

Mais nous ne créerons pas un nouveau programme national de construction culturelle sans identification préalable des besoins et des financements.

Mettre fin progressivement à la cagnotte individuelle universelle du pass Culture

Le pass Culture a été conçu pour encourager les jeunes à découvrir de nouvelles pratiques culturelles.

Son intention est légitime.

Mais le financement public d'une consommation culturelle individuelle pose une question : l'argent dépensé permet-il réellement d'élargir l'accès à la culture, ou finance-t-il principalement des achats que certains bénéficiaires auraient effectués de toute façon ?

Nous considérons que le dispositif individuel ne présente pas une efficacité suffisante pour justifier son maintien dans sa logique universelle.

Nous voulons donc **supprimer progressivement la cagnotte individuelle du pass Culture**.

Cette décision contribuera au redressement des finances publiques.

Elle entraînera également une conséquence que nous devons assumer : des jeunes qui bénéficiaient auparavant d'un crédit individuel ne disposeront plus de cette aide.

Nous ne présenterons pas cette suppression comme une amélioration automatique de leur pouvoir d'achat ou de leur accès à la culture.

Il s'agit bien d'un choix de recentrage des dépenses publiques.

La transition devra cependant respecter les droits déjà acquis.

Les bénéficiaires disposant de crédits valablement attribués devront pouvoir les utiliser conformément aux règles applicables pendant la période transitoire.

Les modalités et le calendrier précis d'extinction seront définis pour éviter des interruptions arbitraires.

Nous conserverons éventuellement l'application comme outil de découverte et de réservation des offres culturelles, mais seulement si son coût de fonctionnement résiduel est justifié par son utilisation réelle.

Il n'est pas nécessaire de maintenir une infrastructure numérique coûteuse uniquement pour préserver l'existence administrative d'un dispositif dont la principale fonction aurait disparu.

Conserver le pass Culture collectif scolaire

Nous voulons en revanche préserver la dimension collective du pass Culture destinée aux établissements scolaires.

Elle ne poursuit pas exactement le même objectif.

Lorsqu'une classe assiste à une représentation, découvre un musée ou participe à un projet artistique, l'activité peut bénéficier à tous les élèves, y compris à ceux qui n'auraient probablement pas effectué cette démarche spontanément.

L'école constitue un levier important pour réduire les inégalités d'accès à la culture.

Nous voulons donc maintenir le pass Culture collectif scolaire dans le cadre de notre politique éducative.

Les moyens correspondants resteront rattachés au budget de l'éducation.

Nous ne les compterons pas comme une économie culturelle.

Nous voulons également que les activités proposées présentent une véritable valeur pédagogique.

La diversité des œuvres, la rencontre avec les artistes et la découverte de pratiques nouvelles devront conserver toute leur place.

Recentrer les aides au spectacle vivant et aux arts visuels

Le spectacle vivant et les arts visuels ont besoin de soutiens publics.

Certaines activités culturelles ne peuvent pas être financées intégralement par la vente de billets ou par le marché.

Une représentation théâtrale exige des comédiens, des techniciens, des répétitions et des équipements, quel que soit le nombre de spectateurs présents.

Une œuvre exigeante peut présenter une valeur artistique importante sans rencontrer immédiatement un large public.

Nous voulons préserver cette diversité.

Mais cela ne signifie pas que toutes les productions doivent bénéficier indéfiniment du même niveau de subvention.

Nous voulons mieux évaluer l'utilisation des aides.

Une attention particulière sera portée à la diffusion effective des œuvres.

Lorsqu'une production importante ne donne lieu qu'à un nombre très limité de représentations, nous devons nous demander si les moyens mobilisés auraient pu permettre de toucher davantage de spectateurs.

Nous voulons encourager les reprises, les tournées, les mutualisations et la circulation des créations entre établissements.

Cela ne signifie pas imposer une rentabilité commerciale à toutes les œuvres.

Certaines propositions artistiques justifient un soutien précisément parce qu'elles prennent des risques que le marché financerait difficilement.

Mais la valeur artistique ne doit pas dispenser systématiquement de toute réflexion sur les coûts, la diffusion et les publics.

Nous voulons également réexaminer les aides dispersées, reconduites sans évaluation convaincante ou bénéficiant de plusieurs financements publics dont l'utilité cumulative n'est pas démontrée.

Les structures cumulant des soutiens importants devront contribuer davantage à cet effort.

Assumer des réductions ciblées de subventions

Nous voulons être transparents sur les conséquences de cette politique.

Le recentrage des aides entraînera des réductions de financement pour certaines structures et certains projets.

Ces décisions ne seront pas indolores.

Elles pourront conduire à diminuer certaines programmations, à différer des créations ou à rechercher de nouveaux partenaires financiers.

Nous voulons éviter les baisses uniformes qui pénaliseraient indistinctement les établissements les plus utiles et ceux dont les résultats sont insuffisants.

Les décisions devront être prises à partir de critères explicites : missions d'intérêt général, qualité artistique, diffusion, diversité des publics, couverture territoriale, situation financière et capacité à mobiliser d'autres ressources.

Une structure assurant une mission culturelle essentielle dans un territoire dépourvu d'alternative ne doit pas nécessairement être traitée comme un établissement disposant de nombreuses autres possibilités de financement.

Mais nous ne promettrons pas de compenser systématiquement les réductions de subventions par une autre aide publique.

La maîtrise des dépenses suppose parfois d'accepter une diminution effective des moyens consacrés à certaines activités.

Développer les ressources propres sans dégrader l'accès à la culture

Les grands établissements et certains opérateurs culturels peuvent disposer de possibilités de financement complémentaires.

La billetterie, les activités commerciales, les événements, les licences, les partenariats et le mécénat peuvent contribuer à leur fonctionnement.

Nous voulons développer ces ressources lorsqu'elles sont compatibles avec les missions des établissements.

Une tarification différenciée pourra notamment être étudiée pour certains visiteurs étrangers, lorsque le cadre juridique le permet et que les effets économiques sont favorables.

Mais nous ne voulons pas augmenter indistinctement les tarifs pour tous les publics.

L'accès des ménages modestes doit rester une priorité.

Nous voulons également rappeler que le mécénat ne constitue pas une ressource garantie.

La réforme fiscale que nous avons retenue modifie les avantages accordés aux entreprises mécènes, avec un taux de réduction de 50 % pour les dons sociaux et humanitaires et de 30 % pour les autres dons.

Ces nouvelles conditions peuvent influencer le comportement des entreprises.

Nous n'anticiperons donc pas un maintien automatique des volumes de mécénat.

Et si les ressources privées espérées ne se matérialisent pas, elles ne donneront pas systématiquement lieu à une compensation supplémentaire de l'État.

Inscrire le recentrage culturel dans l'effort budgétaire national

Nous retenons pour la culture une économie centrale de travail de 230 millions d'euros par an à terme.

Elle comprend environ 100 millions d'euros provenant de la suppression progressive du pass Culture individuel et 130 millions d'euros issus du recentrage des soutiens à la création, des opérateurs et de certains dispositifs culturels.

La répartition précise du second montant devra être calibrée établissement par établissement et dispositif par dispositif.

Nous ne voulons pas afficher des économies sans en assumer les conséquences.

Nous voulons préserver une vie culturelle riche et diverse, mais nous considérons qu'elle peut être soutenue de manière plus sélective et plus responsable.

20.2 — Préserver notre cinéma et soutenir la création audiovisuelle française

Conserver une industrie cinématographique française forte

Le cinéma français constitue une richesse culturelle et économique majeure.

Il permet de raconter notre société, notre histoire et notre diversité.

Il fait également travailler des auteurs, des acteurs, des réalisateurs, des techniciens, des entreprises de production, des distributeurs et des exploitants de salles.

La France a développé un système original de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle.

Ce modèle a contribué à préserver une production nationale importante dans un environnement international dominé par des acteurs disposant de moyens considérables.

Nous voulons conserver l'exception culturelle française et le rôle du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Nous ne voulons pas abandonner notre cinéma à la seule logique du marché.

Mais préserver un modèle ne signifie pas renoncer à le faire évoluer.

Mieux cibler les soutiens publics

Les dispositifs de soutien au cinéma doivent permettre de financer des œuvres qui ne pourraient pas toujours être produites dans les mêmes conditions sans intervention publique.

Ils doivent également contribuer au maintien des compétences, de la production et de l'activité économique en France.

Mais certaines aides peuvent produire des effets d'aubaine.

Une entreprise ou une production peut parfois bénéficier d'un avantage public alors qu'elle aurait réalisé sensiblement le même investissement sans ce soutien.

Nous voulons donc mieux apprécier le caractère réellement additionnel des aides.

Les mécanismes du CNC seront maintenus, mais leurs paramètres devront être réexaminés lorsque les évaluations montrent une efficacité marginale insuffisante.

Nous retenons comme base de travail un recentrage d'environ 50 millions d'euros par an sur les soutiens du CNC.

Le crédit d'impôt cinéma national fera également l'objet d'un ajustement ciblé, correspondant à une piste centrale d'environ 30 millions d'euros par an.

Ces orientations devront être mises en œuvre à partir des évaluations documentées et dans le respect des contraintes juridiques applicables.

Nous ne voulons pas fragiliser indistinctement toute la filière.

Ne pas réduire la valeur d'une œuvre à son succès commercial

Nous voulons cependant éviter une autre erreur.

Une œuvre cinématographique ne se juge pas uniquement au nombre de billets vendus.

Un film peut présenter une grande valeur artistique, historique ou culturelle sans rencontrer un succès commercial immédiat.

Il peut contribuer à la découverte d'un réalisateur, à l'expression d'une réalité sociale ou à la diversité culturelle.

Nous ne voulons donc pas conditionner mécaniquement toutes les aides publiques à un seuil minimal d'entrées.

En revanche, nous voulons disposer d'une évaluation plus complète.

Elle devra tenir compte de la diffusion réelle des œuvres, des perspectives internationales, des emplois générés, de la localisation des tournages, des compétences mobilisées en France et de la détention des droits.

Nous voulons également mieux connaître le devenir des œuvres soutenues.

Une production largement subventionnée qui ne trouve pratiquement aucun diffuseur doit conduire à s'interroger sur les conditions dans lesquelles elle a été financée.

Cette interrogation ne doit pas devenir une condamnation automatique.

Mais elle doit pouvoir influencer les décisions futures.

Préserver l'attractivité des tournages en France

Le cinéma et l'audiovisuel constituent aussi des activités économiques internationales.

Les productions peuvent choisir de tourner dans différents pays selon les coûts, les équipements, les compétences et les mécanismes fiscaux.

Nous voulons préserver l'attractivité française lorsque les soutiens permettent effectivement de localiser sur notre territoire une activité qui aurait autrement été réalisée ailleurs.

C'est notamment la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas supprimer le crédit d'impôt international tant que son efficacité économique reste démontrée.

Les retombées doivent cependant être vérifiées.

Il ne suffit pas de constater qu'une production a bénéficié d'un crédit d'impôt pour conclure que la dépense était nécessaire.

Il faut examiner si le tournage aurait eu lieu en France sans ce soutien et quelle activité supplémentaire a réellement été créée.

Nous voulons conserver les aides utiles et réduire celles dont l'effet est insuffisant.

Faire contribuer les diffuseurs et les plateformes à la création

Les modes de diffusion ont profondément évolué.

Les plateformes de vidéo à la demande occupent désormais une place majeure dans la consommation audiovisuelle.

Nous voulons maintenir les obligations de financement de la création qui leur sont applicables, aux côtés de celles des autres diffuseurs.

Les entreprises qui tirent des revenus importants de l'accès aux œuvres doivent participer, dans les conditions prévues par le droit, au financement de nouvelles créations.

Mais ces contributions ne constituent pas une nouvelle dépense du budget de l'État.

Nous ne les comptabiliserons donc pas comme un financement public supplémentaire.

Nous voulons également préserver la diversité des modèles de diffusion.

Les salles de cinéma, les chaînes de télévision et les plateformes ne remplissent pas exactement les mêmes fonctions.

La politique publique devra tenir compte de leurs complémentarités sans chercher à figer les usages des spectateurs.

Évaluer les économies sans les compter deux fois

Les pistes de recentrage du CNC et du crédit d'impôt cinéma représentent environ 80 millions d'euros par an.

Mais ces économies potentielles relèvent également de notre politique générale de réduction des aides publiques aux entreprises.

Nous ne les ajouterons donc pas automatiquement aux économies culturelles déjà retenues.

Leur contribution devra être rapprochée de l'enveloppe ECO-04 et ne pourra être comptabilisée qu'une seule fois.

Notre objectif est de préserver un cinéma français créatif, compétitif et indépendant, tout en utilisant les aides publiques là où elles produisent une véritable valeur culturelle ou économique.

20.3 — Protéger les artistes, les droits d'auteur et la création humaine face à l'intelligence artificielle

Protéger les artistes dans une période de transformation technologique

L'intelligence artificielle transforme profondément les possibilités de création.

Elle permet de produire des images, des voix, des musiques, des vidéos et des textes à une vitesse autrefois impossible.

Ces technologies peuvent constituer des outils extraordinaires pour les artistes.

Elles peuvent faciliter des effets visuels, restaurer des œuvres, préparer des décors, améliorer certaines techniques de production ou permettre de nouvelles formes d'expression.

Nous ne voulons pas interdire ces innovations.

Mais nous refusons que leur développement conduise à priver les créateurs de leurs droits ou à utiliser leur identité sans consentement.

Une personne ne doit pas perdre la maîtrise de son visage, de sa voix ou de son interprétation simplement parce qu'une technologie permet désormais de les reproduire.

Nous voulons donc établir une protection claire.

Interdire l'exploitation indéfinie des doubles numériques sans consentement précis

La reproduction numérique d'un acteur, d'un comédien de doublage, d'un figurant ou de toute autre personne réelle doit être encadrée.

Nous voulons exiger un consentement séparé, explicite et précis lorsque l'intelligence artificielle est utilisée pour reproduire ou exploiter son visage, sa voix, ses mouvements ou sa prestation.

Ce consentement devra porter sur des usages suffisamment identifiés.

Nous refusons qu'une clause générale insérée dans un contrat permette d'exploiter indéfiniment un double numérique dans des œuvres futures que l'interprète ne connaît pas encore.

Lorsqu'une nouvelle exploitation substantielle est envisagée, elle devra donner lieu à un nouveau consentement et à une rémunération correspondante.

Cette exigence doit également protéger les personnes occupant des fonctions moins visibles.

Un figurant ne doit pas pouvoir être contraint, comme condition ordinaire de son embauche, de céder pour toujours les droits d'utilisation d'un double numérique de sa personne.

Nous voulons interdire la constitution implicite de bibliothèques permanentes de doubles numériques réutilisables sans nouvelle autorisation.

Cette protection doit permettre aux technologies d'évoluer sans transformer les interprètes en ressources numériques exploitables indépendamment de leur volonté.

Préserver la contribution humaine au cœur des œuvres financées par la collectivité

Nous voulons distinguer les œuvres entièrement financées par des acteurs privés des créations bénéficiant d'un soutien public français.

Lorsqu'une production reçoit des aides publiques destinées à soutenir la création artistique, elle doit respecter la finalité de ces aides.

Nous voulons donc conditionner ces soutiens au maintien d'une contribution humaine réelle dans les fonctions artistiques centrales.

Cela concerne notamment l'écriture, la réalisation, l'interprétation, le doublage et les voix artistiques.

Nous ne voulons pas financer avec de l'argent public le remplacement systématique des créateurs humains dans les activités que notre politique culturelle prétend précisément protéger.

Mais nous ne voulons pas non plus interdire l'utilisation de l'intelligence artificielle comme outil.

Elle pourra être utilisée pour les effets visuels, les restaurations, les prévisualisations, les décors, les corrections techniques, les cascades ou la multiplication de foules.

Des exceptions artistiques justifiées devront également rester possibles.

Une œuvre dont le sujet même consiste à explorer les possibilités de l'intelligence artificielle ne doit pas être automatiquement exclue de tout soutien public.

L'important sera de distinguer l'utilisation créative d'une technologie de la substitution systématique aux fonctions artistiques humaines.

Laisser les productions privées expérimenter dans le respect des personnes

Une production entièrement privée pourra choisir de réaliser une œuvre comportant des personnages synthétiques, des voix artificielles ou d'autres éléments créés par intelligence artificielle.

Nous n'en prononcerons pas l'interdiction générale.

Mais cette liberté ne permettra pas d'usurper l'identité d'une personne réelle.

Les droits des interprètes, les règles de propriété intellectuelle et les protections de la vie privée devront être respectés.

Nous voulons également que le public soit correctement informé lorsque des éléments artistiques essentiels sont produits ou remplacés par intelligence artificielle.

Il ne s'agit pas de condamner les œuvres utilisant ces technologies.

Il s'agit de permettre aux spectateurs de savoir ce qu'ils regardent et d'apprécier les choix artistiques en connaissance de cause.

Rendre obligatoire une information claire sur les créations artificielles essentielles

Nous voulons établir une distinction entre les usages techniques mineurs et les contributions artistiques majeures.

Une correction d'image, la suppression d'un élément indésirable ou une opération de nettoyage sonore ne doivent pas entraîner systématiquement des obligations complexes d'information.

En revanche, le remplacement substantiel d'un interprète, l'utilisation d'un acteur ou d'une voix synthétique significative, la génération importante d'un scénario ou de dialogues et la production substantielle d'une musique par intelligence artificielle peuvent modifier profondément la nature d'une œuvre.

Nous voulons que ces utilisations soient clairement signalées.

Lorsqu'un acteur, une voix ou une interprétation synthétique joue un rôle significatif, nous voulons imposer une information explicite au début de l'œuvre et une identification au générique de fin.

Pour les autres contributions artistiques essentielles, une rubrique normalisée au générique permettra d'informer le public.

Nous ne voulons pas multiplier les mentions pour chaque intervention technique mineure.

L'information doit être suffisamment précise pour être utile et suffisamment simple pour rester compréhensible.

Nous défendrons l'application de ces exigences aux œuvres françaises comme étrangères accessibles au public en France, dans le respect du droit européen.

Lorsque cela sera nécessaire, nous porterons une harmonisation à l'échelle de l'Union européenne.

Protéger les scénaristes et les auteurs contre une dévalorisation artificielle

Un scénariste peut légitimement utiliser un système d'intelligence artificielle comme outil de recherche, d'organisation ou de travail.

Mais nous ne voulons pas qu'un producteur puisse imposer cette utilisation pour réduire artificiellement la rémunération d'un auteur humain.

Lorsqu'un matériau généré par intelligence artificielle est transmis à un scénariste pour être réécrit, développé ou transformé, cette origine devra lui être signalée.

Le travail humain effectivement réalisé devra être reconnu et rémunéré conformément aux droits applicables.

Nous refusons également qu'une intelligence artificielle soit assimilée à un auteur humain dans le système français de propriété intellectuelle.

Les droits d'auteur doivent continuer à protéger les créations répondant aux conditions juridiques de protection.

Les technologies peuvent assister la création.

Elles ne doivent pas effacer automatiquement la contribution des personnes.

Garantir une rémunération effective des artistes-auteurs

Les difficultés de rémunération des créateurs ne sont pas apparues avec l'intelligence artificielle.

Certains artistes-auteurs rencontrent déjà des difficultés pour comprendre leurs contrats, obtenir des informations sur l'exploitation de leurs œuvres ou percevoir les rémunérations auxquelles ils ont droit.

Nous voulons améliorer cette situation.

Les contrats devront être plus lisibles.

Les obligations de reddition des comptes devront être réellement respectées.

Les artistes devront pouvoir accéder aux informations nécessaires pour vérifier les sommes dues.

Nous voulons également lutter contre les retards de paiement injustifiés.

Lorsque la rémunération proportionnelle est prévue, elle doit être appliquée effectivement.

Mais nous ne voulons pas créer un statut unique de l'artiste, un revenu garanti ou une nouvelle allocation permanente financée par l'État.

Les métiers artistiques sont divers et leurs conditions d'activité ne se prêtent pas nécessairement à un régime uniforme.

Nous voulons améliorer l'effectivité des droits existants plutôt que multiplier les dispositifs.

Conserver le régime spécifique des intermittents du spectacle

Les activités du spectacle reposent souvent sur une succession de projets et de contrats de durée limitée.

Le régime spécifique des intermittents répond à cette réalité.

Nous voulons le préserver.

Il ne doit pas être assimilé à une simple dépense qu'il suffirait de supprimer pour réaliser des économies.

Mais nous voulons également lutter contre les détournements.

Les faux contrats, les heures fictives ou les utilisations frauduleuses du régime doivent être recherchés et sanctionnés.

Nous mobiliserons pour cela France Travail, l'Urssaf et les services de contrôle existants.

Nous ne créerons pas une nouvelle administration.

Nous ne comptabiliserons aucune économie anticipée résultant d'une restriction générale du régime qui n'aurait pas été étudiée et arbitrée.

Les évolutions éventuelles devront tenir compte de leurs conséquences sur les revenus, l'emploi et l'activité culturelle.

Adapter le droit d'auteur à l'entraînement des intelligences artificielles

L'entraînement des modèles d'intelligence artificielle soulève également des questions importantes.

De nombreux systèmes utilisent de grandes quantités de textes, d'images, de musiques et d'autres contenus.

Nous voulons que les droits des créateurs soient effectivement respectés.

Nous défendrons au niveau européen une meilleure transparence sur les contenus utilisés, des possibilités effectives d'exercer les droits reconnus et des mécanismes de licences et de rémunération lorsque ceux-ci sont applicables.

Nous ne voulons pas imposer une taxe nationale improvisée sur l'intelligence artificielle.

Nous ne voulons pas davantage créer une nouvelle autorité française venant concurrencer les organismes de régulation numérique existants.

Notre objectif est de permettre l'innovation tout en préservant la valeur économique et morale de la création humaine.

Nous voulons conserver l'architecture française du droit d'auteur, des droits voisins et de la gestion collective, en l'adaptant aux transformations des plateformes, du streaming et de l'intelligence artificielle.

La création humaine doit continuer à être reconnue, protégée et rémunérée.

20.4 — Préserver notre patrimoine et moderniser nos grands établissements culturels

Entretenir notre patrimoine avant qu'il ne se dégrade

Le patrimoine français constitue l'une des grandes richesses de notre pays.

Les monuments historiques, les musées, les bâtiments anciens et les collections publiques témoignent de notre histoire et de nos savoir-faire.

Ils contribuent également à l'attractivité de nombreux territoires.

Mais préserver ce patrimoine représente une responsabilité financière importante.

Les bâtiments vieillissent. Les équipements techniques deviennent obsolètes. Les normes de sécurité évoluent. Les collections nécessitent des conditions de conservation adaptées.

Nous voulons donc faire de l'entretien préventif une priorité.

Une toiture réparée suffisamment tôt peut éviter des dommages considérables.

Un équipement de sécurité remplacé avant sa défaillance peut protéger des collections irremplaçables.

À l'inverse, reporter indéfiniment des travaux indispensables peut entraîner, quelques années plus tard, des dépenses beaucoup plus importantes.

Nous ne voulons pas confondre économie immédiate et bonne gestion.

Les travaux de conservation, de sécurité et de mise aux normes devront être privilégiés avant les projets d'extension ou d'embellissement.

Donner la priorité aux investissements réellement indispensables

Nous voulons examiner les grands projets culturels selon leur utilité, leur coût complet et leur financement.

Un nouvel équipement peut être justifié lorsqu'il répond à un besoin important.

Mais il ne suffit pas d'annoncer une architecture spectaculaire ou une extension prestigieuse pour démontrer l'intérêt général du projet.

Nous voulons donc qu'aucun grand investissement culturel nouveau ne soit engagé sans une estimation suffisamment fiable du coût de construction, des dépenses de fonctionnement futures et des ressources permettant de les financer.

Les projets devront également intégrer les coûts de maintenance, de personnel, d'énergie et de renouvellement des équipements.

Un bâtiment peut sembler financièrement accessible au moment de sa construction et devenir durablement coûteux à exploiter.

Nous voulons éviter de transmettre aux générations futures des charges de fonctionnement insuffisamment anticipées.

Lorsque le financement d'un projet repose sur du mécénat ou des recettes commerciales, leur disponibilité devra être suffisamment sécurisée.

L'État ne devra pas devenir automatiquement le financeur de dernier ressort lorsque des contributions privées annoncées ne se réalisent pas.

Sécuriser et moderniser le Louvre

Le Louvre constitue l'un des principaux symboles culturels de la France.

Il accueille des collections d'une importance exceptionnelle et des visiteurs venus du monde entier.

Nous voulons préserver sa capacité à remplir durablement ses missions.

Mais nous considérons que ses besoins prioritaires concernent l'entretien technique, la conservation des œuvres, la sécurité et le fonctionnement des installations.

Nous voulons donc donner la priorité aux investissements nécessaires pour traiter ces problèmes.

Les ressources exceptionnelles disponibles devront d'abord contribuer à ces besoins essentiels.

En revanche, nous décidons de **reporter sans nouvelle échéance la Grande Colonnade et le projet de nouvelle entrée du Louvre dans leur configuration actuelle**.

Nous ne voulons pas engager des investissements architecturaux majeurs alors que des besoins fondamentaux de sécurité et de conservation doivent être traités.

Une exception pourra être étudiée si le projet bénéficie d'un financement extérieur intégral, juridiquement sécurisé et ne fragilisant ni les finances du musée ni celles de l'État.

Mais nous ne considérerons pas des promesses de mécénat insuffisamment garanties comme une solution de financement acquise.

Ce choix est une question de priorité.

La renommée du Louvre ne dépend pas uniquement de sa capacité à inaugurer de nouveaux espaces.

Elle dépend d'abord de sa capacité à préserver ses collections et à accueillir durablement les visiteurs dans des conditions satisfaisantes.

Achever les travaux techniques indispensables du Centre Pompidou

Le Centre Pompidou constitue un autre établissement culturel majeur.

Il joue un rôle important dans la conservation et la diffusion de l'art moderne et contemporain.

Nous voulons assurer la réalisation des travaux techniques indispensables à sa sécurité et à son fonctionnement futur.

La rénovation des équipements nécessaires ne doit pas être confondue avec les projets d'extension ou les embellissements facultatifs.

Nous voulons donc achever les interventions indispensables.

En revanche, nous ne financerons pas automatiquement par une nouvelle rallonge de l'État les projets supplémentaires qui ne disposent pas de ressources propres suffisantes.

Lorsque des extensions ou des améliorations non essentielles dépendent de financements privés, leur réalisation devra être conditionnée à la sécurisation de ces financements.

Nous voulons que les grands établissements culturels disposent de perspectives stables, mais aussi qu'ils assument leurs responsabilités de gestion.

Ne pas opposer les grands monuments au patrimoine de proximité

La préservation du patrimoine ne concerne pas uniquement les établissements les plus prestigieux.

De nombreuses communes possèdent des bâtiments historiques, des édifices religieux, des collections ou des éléments architecturaux qui participent à l'identité de leur territoire.

Leur entretien peut représenter une charge importante.

Nous voulons donc préserver une approche territoriale de la politique patrimoniale.

Mais nous ne créerons pas automatiquement un nouveau fonds national de restauration.

Les dispositifs existants et les responsabilités des différents propriétaires publics et privés devront être mobilisés.

Les décisions devront tenir compte de l'état des bâtiments, de leur valeur patrimoniale, de leur utilité et de la capacité financière des propriétaires.

Nous voulons favoriser l'entretien régulier et les projets réellement prioritaires plutôt que multiplier les annonces de restauration dont les moyens ne seraient pas identifiés.

Distinguer les dépenses évitées des économies annuelles

Le report ou l'abandon d'un investissement peut permettre d'éviter certaines dépenses.

Mais il ne produit pas nécessairement une économie budgétaire annuelle et permanente.

Nous voulons donc suivre séparément les investissements culturels évités ou reportés pendant la période 2028–2032.

Nous ne comptabiliserons aucun montant tant que la part réellement financée par la puissance publique, les engagements déjà contractés et les possibilités de financement alternatif n'auront pas été établis.

Nous voulons protéger notre patrimoine avec sérieux, sans sacrifier les travaux indispensables et sans confondre grandeur culturelle et multiplication des projets de prestige.

20.5 — Développer l'activité physique et encourager la pratique sportive dès le plus jeune âge

Faire de l'activité physique une priorité de santé publique

L'activité physique joue un rôle essentiel dans la santé.

Elle contribue à prévenir certaines maladies, à améliorer les capacités physiques et à préserver l'autonomie au fil des années.

Elle peut également participer au bien-être psychologique et à la vie sociale.

Pourtant, de nombreux Français ne pratiquent pas suffisamment d'activité physique.

La sédentarité constitue un problème distinct.

Une personne peut pratiquer un sport plusieurs fois par semaine tout en passant une grande partie de ses journées assise.

Nous voulons donc agir à la fois sur l'inactivité physique et sur les comportements sédentaires.

Notre objectif ne sera pas simplement d'augmenter le nombre de licences sportives.

Nous voulons mieux mesurer la pratique réelle, son évolution et les publics qui en restent éloignés.

Nous utiliserons pour cela quelques indicateurs nationaux stables et comparables.

Il serait peu utile de modifier constamment les critères statistiques au point de ne plus pouvoir apprécier les progrès réalisés.

Faire fonctionner les dispositifs de sport-santé existants

La France dispose déjà d'une stratégie nationale Sport-Santé pour la période 2025–2030.

Elle dispose également de Maisons Sport-Santé et de nombreux acteurs locaux.

Nous voulons d'abord évaluer leur fonctionnement.

Il ne serait pas raisonnable de lancer en 2027 une nouvelle stratégie générale avant d'avoir mesuré les effets de celle qui existe.

Nous voulons identifier les dispositifs qui permettent réellement à des personnes éloignées de la pratique de reprendre une activité adaptée.

Ceux qui fonctionnent devront pouvoir être pérennisés.

Ceux dont les résultats sont insuffisants devront être réorientés ou arrêtés.

Nous voulons également éviter la dispersion des financements entre des structures qui poursuivent des missions identiques sans coordination suffisante.

Concentrer les efforts sur les personnes éloignées du sport

Les obstacles à la pratique sportive sont nombreux.

Certains sont financiers.

D'autres concernent les horaires, les équipements, les transports, la santé, le handicap ou simplement le manque de confiance.

Nous voulons donc privilégier les publics qui rencontrent les difficultés les plus importantes.

Un soutien public peut être particulièrement utile lorsqu'il permet à une personne de commencer une activité qu'elle n'aurait pas pu pratiquer autrement.

Il l'est moins lorsqu'il finance une activité déjà régulièrement pratiquée par un ménage capable d'en supporter le coût.

Nous ne créerons donc pas une nouvelle aide universelle à la pratique sportive.

Les moyens existants devront être concentrés sur les besoins réellement démontrés.

Développer l'activité physique adaptée lorsque son efficacité est établie

L'activité physique peut également constituer un complément utile à certains traitements médicaux.

Elle peut contribuer à améliorer la condition physique, l'autonomie ou la qualité de vie de personnes atteintes de certaines pathologies.

Mais cela ne signifie pas que toute activité sportive doit être remboursée par l'assurance maladie.

Nous ne voulons pas généraliser le remboursement du sport sur ordonnance.

Nous examinerons, dans notre politique de santé, la possibilité d'étendre de manière ciblée la prise en charge de l'activité physique adaptée.

Cette extension devra concerner des indications pour lesquelles les bénéfices cliniques et le rapport entre le coût et l'efficacité sont suffisamment établis.

Les modalités devront être expertisées.

Nous ne créerons pas dans le présent chapitre une dépense sanitaire nouvelle déjà rattachée à notre politique de santé.

Faire appliquer l'activité physique quotidienne à l'école primaire

L'école joue un rôle essentiel dans l'acquisition des habitudes de vie.

Nous voulons que les enfants puissent découvrir différentes activités physiques dès leur plus jeune âge.

Cela passe par l'éducation physique et sportive, mais également par la possibilité de bouger régulièrement pendant la journée.

La France a déjà engagé un dispositif de trente minutes d'activité physique quotidienne à l'école primaire.

Nous voulons en assurer l'application effective.

Nous ne créerons pas une nouvelle obligation générale venant s'ajouter à celle-ci.

Il faudra vérifier comment le dispositif fonctionne réellement, quelles difficultés les écoles rencontrent et quelles pratiques peuvent être diffusées.

Les solutions devront être compatibles avec les locaux, les équipements et l'organisation pédagogique.

Nous voulons également préserver les horaires d'éducation physique et sportive déjà retenus dans notre politique éducative.

Nous n'augmenterons pas une nouvelle fois de manière générale le temps scolaire consacré au sport.

La réforme de l'organisation des journées des élèves doit rester cohérente.

Préserver le sport scolaire et universitaire

Les associations sportives scolaires et universitaires permettent aux jeunes de pratiquer des activités variées.

Elles jouent également un rôle de formation, de socialisation et d'engagement.

Nous voulons préserver et évaluer les dispositifs existants, notamment l'UNSS et les services universitaires des activités physiques et sportives.

L'objectif est de mieux utiliser les capacités disponibles avant de multiplier les structures.

Nous voulons également que les établissements puissent coopérer avec les clubs locaux lorsque cette organisation apporte une réelle valeur.

Mais nous ne voulons pas transférer automatiquement aux associations sportives des missions d'enseignement qui relèvent des établissements.

Les responsabilités pédagogiques doivent rester clairement établies.

Permettre aux jeunes sportifs de poursuivre leurs études

Certains jeunes pratiquent un sport à un niveau exigeant.

Les entraînements, les compétitions et les déplacements peuvent rendre difficile le suivi d'un parcours scolaire ou universitaire ordinaire.

Nous voulons préserver la possibilité de mener un double projet sportif et éducatif.

Les sportifs de haut niveau devront pouvoir bénéficier d'aménagements raisonnables des emplois du temps, des examens et des cursus.

Mais nous ne voulons pas réduire les exigences des diplômes.

Une formation doit conserver sa valeur, y compris lorsqu'elle est suivie par un sportif de très haut niveau.

Nous évaluerons en 2027 les dispositifs renforcés en 2026.

Si des différences injustifiées persistent entre établissements, nous pourrons définir un socle commun plus contraignant, dont les modalités restent à calibrer.

Notre objectif est de permettre aux jeunes sportifs de développer leur potentiel sans compromettre leur avenir professionnel.

20.6 — Soutenir les clubs amateurs et améliorer l'accès aux équipements sportifs

Faire des clubs amateurs une priorité de notre politique sportive

Les clubs amateurs constituent le cœur de la pratique sportive française.

Ils permettent aux enfants, aux adolescents et aux adultes de découvrir une discipline, de progresser et de participer à la vie collective.

Ils reposent largement sur l'engagement des bénévoles.

Dirigeants, entraîneurs, accompagnateurs et responsables associatifs consacrent une partie importante de leur temps à faire vivre ces structures.

Nous voulons préserver ce modèle.

Mais nous devons reconnaître ses difficultés.

Les clubs peuvent être confrontés à la complexité administrative, au coût des équipements, à la difficulté de recruter des bénévoles et à des besoins croissants d'encadrement.

Nous voulons donc simplifier leur fonctionnement et favoriser les mutualisations utiles.

Cela pourra concerner certaines démarches administratives, l'utilisation des installations ou le partage de fonctions de gestion entre associations.

Mais nous ne voulons pas imposer partout une fusion des clubs.

Les associations doivent conserver leur identité et leur capacité à répondre aux besoins locaux.

Donner davantage de visibilité aux financements utiles

Certaines associations assurent durablement des missions qui présentent un intérêt général.

Lorsqu'une collectivité ou l'État finance régulièrement une mission clairement identifiée, nous voulons privilégier, lorsque cela est pertinent, des conventions pluriannuelles.

Elles peuvent permettre aux responsables associatifs de mieux anticiper leur activité.

Mais nous ne voulons pas transformer toutes les subventions en droits acquis.

Les financements devront continuer à être évalués.

Nous voulons également éviter la multiplication des appels à projets administrativement lourds pour des montants modestes.

Le temps consacré à remplir des dossiers est du temps qui n'est pas consacré à l'activité sportive.

Reconnaître le bénévolat sans lancer une réforme coûteuse et mal calibrée

Le bénévolat mérite d'être encouragé.

Mais les formes d'engagement sont diverses.

Certaines personnes consacrent plusieurs heures chaque semaine à leur association. D'autres interviennent ponctuellement lors de compétitions ou d'événements.

Nous voulons mieux connaître les obstacles réels avant de modifier les mécanismes nationaux.

Les données recueillies en 2026 devront être exploitées pour apprécier les besoins.

Nous ne créerons pas immédiatement un nouveau statut coûteux du bénévole ni un dispositif général de compensation financière.

Nous voulons d'abord simplifier les obligations, faciliter l'organisation des associations et valoriser l'engagement.

Les solutions devront être proportionnées aux besoins effectivement constatés.

Rénover et mieux utiliser les équipements avant d'en construire de nouveaux

Les installations sportives représentent une dépense importante pour les collectivités.

Certaines communes disposent d'équipements vieillissants.

D'autres manquent de créneaux disponibles, notamment aux heures où les familles peuvent pratiquer.

Mais un manque d'accès ne signifie pas toujours qu'il faut construire un nouveau gymnase, une nouvelle piscine ou un nouveau terrain.

Nous voulons donc commencer par cartographier les besoins réels.

Cette analyse devra tenir compte de l'état des installations, de leur fréquentation, de leur accessibilité et des possibilités de mutualisation à l'échelle des bassins de vie.

Nous voulons donner la priorité à la rénovation, à la remise en service des équipements inutilisés, à l'amélioration de leur accessibilité et à l'augmentation des créneaux disponibles.

Une construction nouvelle restera possible lorsqu'une carence réelle est démontrée.

Mais nous ne lancerons pas un grand plan national uniforme d'équipements sportifs.

Nous ne voulons pas construire là où une meilleure utilisation de l'existant permettrait de répondre aux besoins.

Ouvrir davantage les équipements scolaires aux associations

De nombreux établissements scolaires disposent de gymnases, de terrains ou d'autres équipements sportifs.

Certains restent peu utilisés en dehors des horaires scolaires.

Nous voulons faciliter leur ouverture aux clubs et aux associations lorsque cela est possible.

Mais cette utilisation doit être organisée.

Elle nécessite de prévoir la sécurité, les assurances, l'entretien, les accès et, lorsque cela est indispensable, le gardiennage.

Il faut également éviter que les activités associatives perturbent le fonctionnement des établissements.

Nous voulons donc encourager les accords locaux adaptés plutôt qu'imposer une obligation uniforme.

L'ouverture des équipements doit permettre une meilleure utilisation de l'argent public, sans créer de difficultés de gestion disproportionnées.

Maintenir un Pass'Sport ciblé

Nous voulons conserver le Pass'Sport dans sa version réformée en 2026 et en évaluer les résultats.

Son objectif doit rester de faciliter l'accès à la pratique pour les publics qui rencontrent des obstacles financiers significatifs.

Nous ne créerons pas un Pass'Sport universel.

Une aide distribuée indistinctement peut financer des inscriptions qui auraient été réalisées sans soutien.

Nous voulons donc préserver une logique de ciblage.

Les critères devront être évalués selon leur capacité à permettre de nouvelles pratiques, à fidéliser les bénéficiaires et à réduire les inégalités réelles.

Respecter la responsabilité des collectivités

Les équipements sportifs relèvent largement de décisions locales.

Nous voulons conserver cette responsabilité.

Les communes et les intercommunalités connaissent les besoins de leurs habitants et les possibilités de mutualisation.

L'État pourra intervenir de manière ciblée lorsque des carences importantes sont démontrées ou lorsque certaines collectivités disposent de capacités financières insuffisantes.

Mais nous ne voulons pas généraliser les cofinancements nationaux à tous les investissements sportifs locaux.

Les besoins spécifiques des outre-mer devront être examinés en tenant compte de leurs contraintes particulières, sans financer deux fois les mêmes opérations.

Notre objectif est de rendre les équipements plus accessibles et les clubs plus solides, en privilégiant l'efficacité des moyens disponibles.

20.7 — Protéger les sportifs et renforcer l'intégrité et la bonne gestion du sport

Garantir un environnement sportif sûr

Le sport doit être un lieu d'épanouissement, de confiance et de respect.

Mais certains pratiquants peuvent être victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles.

Les enfants et les adolescents sont particulièrement vulnérables lorsque des adultes exercent sur eux une autorité importante.

Nous voulons faire de la protection des sportifs une exigence fondamentale.

Les fédérations, les clubs et les structures d'encadrement doivent prendre leurs responsabilités.

Nous voulons renforcer l'utilisation de Signal-Sports et l'effectivité des contrôles d'honorabilité.

Mais un dispositif de signalement n'a de valeur que si les informations transmises sont réellement examinées et si les mesures nécessaires sont prises.

Nous voulons donc mieux coordonner les acteurs responsables.

Empêcher qu'une personne sanctionnée puisse simplement changer de structure

Une difficulté particulière apparaît lorsqu'une personne sanctionnée pour des comportements graves quitte un club ou une fédération et poursuit une activité d'encadrement ailleurs.

Nous voulons éviter ces situations.

Les sanctions et mesures disciplinaires fédérales pertinentes concernant les violences, les atteintes sexuelles ou la mise en danger devront être transmises systématiquement aux autorités et organismes compétents, dans les conditions prévues par la loi.

L'objectif est de permettre l'application réelle des interdictions ou restrictions d'exercice.

Mais nous devons également préserver les garanties juridiques des personnes concernées.

Un signalement ne constitue pas automatiquement une preuve de culpabilité.

Les mesures conservatoires, les sanctions disciplinaires et les décisions pénales doivent être distinguées.

Nous voulons des procédures rapides et protectrices, mais également contradictoires et respectueuses des droits.

Les enquêtes pénales et les poursuites continueront de relever des autorités de police et de justice.

Nous ne créerons pas une seconde organisation répressive propre au sport.

Faire appliquer les réformes de gouvernance avant d'en annoncer de nouvelles

Les fédérations sportives exercent des responsabilités importantes.

Elles organisent les compétitions, délivrent les licences, établissent certaines règles et gèrent des financements parfois considérables.

Nous voulons qu'elles respectent des exigences élevées de transparence et de bonne gestion.

La démocratie interne, la prévention des conflits d'intérêts, la transparence des rémunérations et le contrôle des décisions doivent être effectifs.

Mais plusieurs réformes ont déjà été engagées, notamment en 2026.

Nous voulons d'abord les appliquer et les évaluer.

Nous ne proposerons pas immédiatement une nouvelle grande loi de gouvernance sportive sans avoir déterminé les insuffisances des textes existants.

La stabilité des règles constitue également un élément important de la bonne gestion.

Préserver une lutte exigeante contre le dopage

Le dopage porte atteinte à l'équité des compétitions et peut présenter des risques importants pour la santé.

Nous voulons maintenir une lutte exigeante contre ces pratiques.

L'Agence française de lutte contre le dopage conservera son rôle.

Les contrôles, la prévention et les actions d'information devront concerner le sport professionnel, le haut niveau et les situations pertinentes dans le sport amateur.

Mais nous ne créerons pas automatiquement une nouvelle enveloppe budgétaire.

Les besoins supplémentaires devront être établis par un audit.

Nous voulons également renforcer la coopération internationale, car les pratiques et les réseaux de dopage ne s'arrêtent pas aux frontières nationales.

Protéger les compétitions contre les manipulations

L'intégrité sportive peut également être menacée par les paris et les manipulations de résultats.

Une compétition perd une part essentielle de sa valeur lorsque les participants ou des intervenants cherchent à en influencer frauduleusement le déroulement.

Nous voulons conserver les mécanismes nationaux et internationaux de coopération permettant de détecter ces risques.

La plateforme française de lutte contre la manipulation des compétitions continuera de jouer son rôle.

Nous voulons également renforcer, avec l'Autorité nationale des jeux, la protection des jeunes et des joueurs vulnérables.

Une attention particulière sera portée au marketing agressif des paris sportifs, aux sollicitations excessives et aux pratiques trompeuses de certains influenceurs ou pronostiqueurs.

Les modalités précises devront être calibrées.

Nous ne voulons pas annoncer des interdictions générales supplémentaires sans avoir défini leur efficacité et leur portée juridique.

Faire respecter une gestion financière responsable dans le sport professionnel

Le sport professionnel constitue une activité économique importante.

Il fait vivre des clubs, des salariés, des diffuseurs et de nombreux acteurs économiques.

Mais certaines disciplines et certaines structures sont confrontées à des déséquilibres financiers importants.

Des clubs peuvent engager des dépenses de recrutement ou de fonctionnement en anticipant des recettes incertaines.

Lorsque les revenus audiovisuels ou commerciaux diminuent, ces engagements peuvent devenir insoutenables.

Nous voulons renforcer la discipline financière.

Les dépenses d'effectifs et les masses salariales devront rester compatibles avec des recettes récurrentes et raisonnablement prévisibles.

Les organismes de contrôle devront pouvoir intervenir suffisamment tôt, avant qu'une situation ne devienne irrémédiablement compromise.

Les règles devront cependant tenir compte des caractéristiques des différentes disciplines et des exigences européennes applicables.

Nous ne fixerons pas un plafond national uniforme de masse salariale applicable indistinctement à tous les sports.

Les paramètres précis restent à calibrer.

Refuser le renflouement public des clubs professionnels

Nous voulons assumer un principe clair : **l'argent public n'a pas vocation à compenser les déficits structurels des clubs professionnels**.

Une baisse des droits audiovisuels ne justifie pas automatiquement une recapitalisation publique.

De même, une gestion financière imprudente ne doit pas conduire à transférer les pertes aux contribuables.

Les aides économiques de droit commun conserveront leurs règles propres.

Mais nous ne créerons pas une garantie nationale destinée à sauver les clubs qui ne parviennent pas à équilibrer durablement leur modèle.

Nous voulons que les dirigeants assument leurs décisions et adaptent leurs dépenses à leurs ressources.

Cette exigence peut entraîner des conséquences difficiles.

Certains clubs devront réduire leurs charges, revoir leurs ambitions sportives ou rechercher de nouveaux investisseurs.

Mais il serait injuste de demander des efforts à l'ensemble du pays tout en garantissant indéfiniment les déficits de structures professionnelles.

Préserver la solidarité avec le sport amateur

Le sport professionnel bénéficie d'un écosystème dans lequel les clubs amateurs jouent un rôle essentiel.

Ils forment les jeunes pratiquants, développent les disciplines et contribuent à la détection des talents.

Nous voulons préserver une solidarité financière entre les activités professionnelles et amateurs.

Les évolutions des modes de diffusion ne doivent pas permettre de contourner artificiellement les mécanismes de contribution existants.

Nous examinerons donc les adaptations juridiques éventuellement nécessaires aux prélèvements liés aux droits audiovisuels.

Mais nous n'annoncerons pas automatiquement une hausse de ces prélèvements.

Nous ne comptabiliserons pas davantage une recette supplémentaire tant que sa base juridique et son rendement ne seront pas établis.

Enfin, nous voulons favoriser le développement économique du sport professionnel féminin.

Cela suppose d'améliorer ses perspectives commerciales, ses partenariats et son attractivité.

Mais nous ne voulons pas imposer une égalisation artificielle et immédiate des budgets entre compétitions masculines et féminines, ni créer un nouveau fonds national permanent.

L'objectif doit être de construire un développement durable.

20.8 — Soutenir les sportifs de haut niveau et développer le sport paralympique

Conserver une ambition sportive internationale élevée

Les performances des athlètes français constituent une source de fierté collective.

Elles contribuent au rayonnement de notre pays et peuvent encourager de nouvelles générations à pratiquer un sport.

Nous voulons que la France demeure une grande nation sportive.

Mais nous refusons de mesurer cette ambition uniquement à une place déterminée dans un classement des médailles.

Les performances dépendent de nombreux facteurs, notamment du niveau de la concurrence internationale, de l'évolution des disciplines et des parcours individuels.

Nous voulons fixer des objectifs ambitieux et mesurables sans transformer un rang précis au tableau des médailles en promesse budgétaire.

Poursuivre la stratégie Ambition Bleue 2025–2032

La France dispose déjà d'une stratégie de haute performance pour la période 2025–2032.

Nous voulons la poursuivre.

Nous ne lancerons pas une nouvelle stratégie générale en 2027 pour remplacer un dispositif dont la mise en œuvre est encore en cours.

Nous voulons d'abord améliorer l'exécution des engagements existants.

L'accompagnement devra être adapté aux besoins réels des athlètes et des disciplines.

Nous voulons préserver une logique de ciblage des moyens sur les sportifs et les projets disposant d'un potentiel international crédible.

Mais nous devons également financer suffisamment la relève.

Un système concentrant tous ses moyens sur les sportifs déjà installés au plus haut niveau risquerait de fragiliser les générations suivantes.

Il faudra donc préserver un équilibre entre performance immédiate et préparation de l'avenir.

Sécuriser la préparation des athlètes prioritaires

Un sportif de haut niveau peut rencontrer des difficultés financières importantes.

Les entraînements, les déplacements, les compétitions et les équipements spécialisés représentent parfois des charges élevées.

Nous voulons que les sportifs identifiés comme prioritaires puissent bénéficier d'une préparation adaptée lorsque leurs ressources propres sont insuffisantes.

Mais nous ne créerons pas un revenu universel pour tous les sportifs inscrits sur une liste administrative.

Les soutiens devront tenir compte de leur situation financière, des contraintes de leur discipline et des besoins réellement nécessaires à leur préparation.

Nous voulons également préserver les dispositifs d'emploi aménagé et les solutions permettant de poursuivre une formation.

La carrière sportive est souvent courte.

Nous devons aider les athlètes à préparer leur reconversion.

Mais nous ne voulons pas abaisser les exigences des formations ou garantir automatiquement un emploi public à tous les sportifs de haut niveau.

Notre objectif est de leur permettre de construire un avenir professionnel solide.

Faire du sport paralympique une composante à part entière de la haute performance

Le sport paralympique doit occuper une place pleinement reconnue dans notre ambition nationale.

Les sportifs concernés peuvent rencontrer des besoins spécifiques.

Certains équipements adaptés sont coûteux. Les conditions d'entraînement, de déplacement et d'accompagnement peuvent nécessiter des moyens particuliers.

Nous voulons préserver un effort ciblé en faveur de la haute performance paralympique.

Cela concerne notamment la détection, l'encadrement, l'accès aux équipements et les conditions de préparation.

Mais nous ne voulons pas créer une structure administrative supplémentaire.

Les mécanismes existants devront être utilisés et améliorés.

Nous voulons également que les compétences acquises dans le sport paralympique contribuent, lorsque cela est pertinent, à améliorer l'accès général à la pratique sportive des personnes handicapées.

Évaluer l'héritage de Paris 2024

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ont mobilisé des moyens importants et donné lieu à de nombreux programmes d'accompagnement.

Nous voulons préserver les dispositifs qui produisent des résultats durables.

Mais nous ne considérons pas que tous les programmes créés à l'occasion des Jeux doivent automatiquement devenir permanents.

Nous voulons réaliser en 2027 un audit approfondi de cet héritage.

Les dispositifs utiles devront être intégrés aux politiques de droit commun lorsqu'ils ne le sont pas déjà.

Les doublons devront être fusionnés.

Les structures temporaires ou les actions dont les résultats ne sont pas démontrés devront pouvoir être arrêtées.

Nous voulons également évaluer les programmes de recherche, de données et d'innovation sportive déjà engagés avant de créer de nouveaux financements.

Faire un bilan approfondi après les Jeux de Los Angeles 2028

Les Jeux olympiques et paralympiques de Los Angeles 2028 constitueront une étape importante.

Nous voulons utiliser leurs résultats pour apprécier l'efficacité de notre politique de haute performance.

L'évaluation devra dépasser le simple nombre de médailles.

Elle devra examiner la progression des sportifs, la qualité de leur préparation, les conditions d'encadrement, l'efficacité des financements et la préparation des générations suivantes.

Les résultats permettront d'ajuster la stratégie jusqu'en 2032.

Mais ils ne conduiront pas automatiquement à annoncer de nouveaux financements.

Nous voulons une politique sportive ambitieuse, capable d'apprendre de ses résultats et de mieux utiliser les moyens disponibles.

20.9 — Réussir les grands événements sportifs et valoriser l'héritage des Jeux

Faire des Jeux des Alpes françaises 2030 une réussite maîtrisée

La France accueillera les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver des Alpes françaises en 2030.

Cet événement représente une responsabilité importante.

Il peut contribuer au rayonnement international de notre pays et offrir une occasion de valoriser les territoires concernés.

Mais son organisation comporte également des risques financiers, opérationnels et environnementaux.

Nous voulons respecter les engagements pris et préparer ces Jeux avec rigueur.

Notre objectif sera de réussir l'événement sans laisser dériver les dépenses publiques.

Cela suppose de suivre séparément les coûts d'organisation, les infrastructures permanentes, les équipements temporaires, les transports, la sécurité et les garanties publiques.

Nous voulons éviter les présentations budgétaires dans lesquelles une partie des charges serait déplacée vers d'autres acteurs publics sans apparaître clairement dans le coût total.

Donner la priorité aux équipements existants

Les grands événements peuvent conduire à construire des installations dont l'utilisation devient insuffisante une fois les compétitions terminées.

Nous voulons éviter cette situation.

Lorsque des équipements existants peuvent être utilisés ou adaptés dans des conditions satisfaisantes, ils devront être privilégiés.

Les installations temporaires devront également être examinées lorsqu'elles permettent de répondre au besoin sans créer une charge d'entretien durable.

Une infrastructure permanente nouvelle ne devra être retenue que si son utilité après l'événement est suffisamment démontrée.

Il faudra identifier son futur exploitant, ses coûts de fonctionnement et les ressources nécessaires à son entretien.

Nous ne voulons pas construire des équipements prestigieux dont les collectivités auraient ensuite la responsabilité financière sans disposer de moyens suffisants.

Organiser une transparence budgétaire renforcée

Les grands événements sportifs mobilisent de nombreux acteurs.

Les organisateurs, l'État, les collectivités territoriales et parfois des entreprises privées peuvent contribuer aux dépenses.

Cette multiplicité des financeurs peut compliquer la compréhension des coûts.

Nous voulons donc un suivi budgétaire renforcé et transparent.

Les engagements publics devront être distingués selon leur nature.

Une subvention versée constitue une dépense.

Une infrastructure construite pour une utilisation durable doit être évaluée avec ses coûts futurs.

Une garantie publique représente un risque qui ne doit pas être confondu automatiquement avec une dépense déjà réalisée.

Mais ce risque doit rester visible.

Nous voulons donc suivre explicitement la garantie publique associée aux Alpes 2030.

Elle sera présentée comme une exposition conditionnelle tant qu'elle n'est pas appelée.

Nous ne voulons ni la comptabiliser artificiellement comme une dépense certaine, ni la faire disparaître des informations financières au motif qu'elle pourrait ne jamais être mobilisée.

Utiliser les mécanismes de financement prévus avant toute rallonge publique

Nous voulons que les organisateurs utilisent d'abord les réserves et les mécanismes financiers déjà prévus.

Une difficulté financière ne devra pas entraîner automatiquement une nouvelle contribution de l'État.

Lorsqu'une dépense supplémentaire apparaît, il faudra examiner ses causes, les possibilités de réorganisation et les responsabilités contractuelles.

Les financements complémentaires éventuels devront être justifiés et décidés explicitement.

Nous ne voulons pas accorder de garanties publiques illimitées.

Les risques supportés par les contribuables doivent être identifiables et maîtrisés.

Cette exigence ne signifie pas que l'État pourrait se désintéresser de ses engagements.

Il devra respecter les obligations juridiquement souscrites.

Mais il devra également défendre une gestion responsable et refuser que chaque dépassement de coût devienne automatiquement une charge supplémentaire pour la collectivité.

Protéger l'environnement et préparer l'après-Jeux

Les territoires de montagne sont particulièrement sensibles aux évolutions climatiques.

Nous voulons donc que les décisions concernant les équipements et les infrastructures tiennent compte de leur utilité future et des conditions environnementales.

Un investissement ne doit pas seulement être adapté aux besoins d'une compétition ponctuelle.

Il doit également conserver une pertinence dans les années suivantes.

Nous voulons privilégier les solutions présentant une utilité territoriale durable.

Mais nous ne voulons pas attribuer artificiellement aux Jeux l'ensemble des investissements de transport, d'aménagement ou d'adaptation climatique qui auraient été nécessaires indépendamment de l'événement.

Les dépenses devront conserver leur rattachement budgétaire réel.

Cette distinction permettra de mieux apprécier le coût propre des Jeux et leurs conséquences sur les territoires.

Choisir les futures candidatures selon leur intérêt réel

La France dispose d'une capacité reconnue à organiser de grands événements sportifs.

Nous voulons conserver cette compétence et notre influence internationale.

Mais nous ne voulons pas engager une course systématique à l'organisation de nouvelles compétitions.

Chaque candidature importante devra être examinée selon son intérêt sportif, son rayonnement international, ses conséquences territoriales et son coût public complet.

Nous voulons également évaluer les risques financiers.

Avant de déposer une candidature majeure, il faudra connaître les engagements demandés aux pouvoirs publics, les infrastructures nécessaires, les garanties attendues et le partage des responsabilités avec les organisateurs.

Nous privilégierons les équipements existants, rénovés ou temporaires.

Lorsque le coût ou les risques sont disproportionnés, nous devons pouvoir renoncer.

Inversement, lorsqu'un événement présente un intérêt suffisamment démontré et peut être organisé dans de bonnes conditions, nous voulons conserver la possibilité de l'accueillir.

Préserver l'influence sportive française sans créer une nouvelle administration

L'organisation de compétitions internationales participe également à l'influence de la France.

Nos fédérations, nos athlètes, nos dirigeants et nos représentants dans les organisations sportives peuvent contribuer à défendre nos intérêts et nos valeurs.

Nous voulons conserver une diplomatie sportive active.

Mais nous n'avons pas besoin pour cela de créer une nouvelle agence nationale.

Nous utiliserons les structures existantes et chercherons à mieux coordonner leurs actions.

Les retombées touristiques potentielles des événements seront traitées dans notre politique touristique.

Les investissements généraux de transport et les moyens de sécurité conserveront également leurs financements propres.

Nous ne comptabiliserons aucune recette touristique supplémentaire comme acquise avant sa réalisation.

Une ambition culturelle et sportive compatible avec le redressement national

La France doit continuer à créer, à protéger ses œuvres, à préserver son patrimoine et à soutenir ses sportifs.

Mais elle doit également retrouver la maîtrise de ses finances publiques.

Nous voulons donc assumer des choix.

Dans la culture, nous réduirons certaines dépenses qui ne présentent pas une utilité suffisante et nous préserverons en priorité les missions essentielles.

Dans le sport, nous voulons d'abord mieux utiliser les dispositifs existants, rénover lorsque cela est nécessaire, améliorer la protection des pratiquants et conserver une ambition élevée pour nos athlètes.

Nous ne créerons pas de nouvelle enveloppe permanente générale destinée à multiplier les programmes sportifs.

Les besoins complémentaires devront être évalués et financés dans les politiques auxquelles ils se rattachent.

Notre objectif n'est pas d'opposer la culture au sport, la création à la gestion ou la performance à la pratique amateur.

Il est de construire une politique cohérente dans laquelle les moyens publics servent réellement les citoyens.

Nous voulons une France qui continue à faire vivre sa culture, à protéger la liberté de ses artistes, à transmettre son patrimoine et à encourager chacun à pratiquer une activité sportive.

Une France capable d'accueillir de grands événements et de soutenir ses champions, mais aussi de faire vivre ses bibliothèques, ses associations, ses clubs amateurs et ses équipements de proximité.

Une France qui conserve de grandes ambitions sans considérer que leur réussite dépend nécessairement de nouvelles dépenses publiques.

C'est cette exigence de liberté, de responsabilité et de transmission que nous voulons porter.

Repères et sigles

Les principaux sigles employés dans les vingt chapitres sont rappelés ici pour faciliter la lecture. Il s’agit de repères explicatifs, non de nouvelles mesures.

ANR — Agence nationale de la recherche.

ANSSI — Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information.

Cifre — Dispositif de conventions industrielles de formation par la recherche, associant un doctorant, une entreprise et un laboratoire de recherche.

CNC — Centre national du cinéma et de l’image animée.

CSIRT — Équipe de réponse aux incidents de sécurité informatique (sigle anglais couramment utilisé).

DMA — Règlement européen sur les marchés numériques.

FR-Alert — Dispositif français de diffusion de messages d’alerte d’urgence sur les téléphones mobiles.

INESIA — Institut national pour l’évaluation et la sécurité de l’intelligence artificielle.

NIS2 — Directive européenne renforçant les exigences de cybersécurité de certaines entités.

ORSEC — Organisation de la réponse de sécurité civile.

rescEU — Réserve européenne de capacités de protection civile mobilisables face aux catastrophes.

SAFER — Sociétés d’aménagement foncier et d’établissement rural.

UNSS — Union nationale du sport scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site : www.programmepresidentiel.fr

Contact : contact@programmepresidentiel.fr